



**HAL**  
open science

# La naissance du Foyer ? Conditions matérielles des entrées dans les carrières parentales et de l'accueil du premier enfant en France à la fin du XXe siècle

Renaud Orain

► **To cite this version:**

Renaud Orain. La naissance du Foyer ? Conditions matérielles des entrées dans les carrières parentales et de l'accueil du premier enfant en France à la fin du XXe siècle. Sociologie. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2007. Français. NNT: . tel-00274508

**HAL Id: tel-00274508**

**<https://theses.hal.science/tel-00274508>**

Submitted on 18 Apr 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ PARIS 8 – VINCENNES-ST DENIS**  
**U.F.R. HISTOIRE, LITTÉRATURES, SOCIOLOGIE**

*N° attribué par la bibliothèque*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

# **La naissance du Foyer ?**

Conditions matérielles des entrées dans les carrières parentales et de  
l'accueil du premier enfant en France à la fin du XX<sup>e</sup> siècle

Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris 8

Discipline : Sociologie

présentée et soutenue publiquement par

Renaud Orain

le mardi 18 décembre 2007

Directeur de thèse : Florence Weber

Composition du Jury :

Christian Baudelot (Professeur à l'ENS Paris)

Catherine Bonvalet (Directeur de Recherches à l'INED)

Laurence Gavarini (Professeur à l'Université Paris 8)

Rémi Ponton (Professeur à l'Université Paris 8)

Olivier Schwartz (Professeur à l'Université de Paris 5)

Florence Weber (Professeur à l'ENS Paris)



## Remerciements

Ce travail est redevable de nombreux conseils et encouragements qui m'ont été prodigués, depuis la fin de mon DEA en 1996, au sein des différentes institutions où j'ai été accueilli : Laboratoire de Sciences Sociales (LSS) de l'École Normale Supérieure, boulevard Jourdan à Paris (devenu l'équipe « Enquête, Terrain, Théories » ou « ETT » au sein du Centre Maurice Halbwachs), Centre d'Études de l'Emploi (CEE), Direction de l'Animation, de la Recherche et des Études Statistiques du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES).

Je remercie tous les enquêtés qui m'ont fait confiance, en particulier celles et ceux que je nomme ici Françoise Rageot, France Lourel, Corinne Moreau, Suzanne Rodier, madame Pressin, ainsi que l'infirmière et le médecin en chef de la maternité de l'Hôpital Intercommunal de Tresmes.

Je remercie Irène Fournier et le LASMAS pour la mise à disposition de l'enquête Emploi au sein du CNRS. Je remercie les membres nombreux de la Communauté Open Source pour les outils remarquables dont j'ai pu disposer gratuitement pour fabriquer cette thèse, ainsi que la société SAS Institute, pour la mise à disposition de son logiciel auprès de la communauté scientifique et tout particulièrement des étudiants.

Sans mon accueil au Centre d'Études de l'Emploi en tant que chargé de mission (missions qui n'avaient initialement aucun rapport avec mon sujet), mais aussi en tant que doctorant, et sans les possibilités nombreuses qu'offrait ce lieu, d'échanges toujours fructueux et riches, mais aussi de soutien matériel et financier, je n'aurai pas pu aller au bout de ce difficile défi. Je remercie en particulier Jean-François Germe, Marie-Thérèse Letablier et Michel Gollac pour m'avoir soutenu sur tous ces plans essentiels à des moments critiques. Sans eux, je n'aurai pas fait tout le chemin qui a abouti à ce travail et je n'aurai disposé, ni des moyens intellectuels, ni des moyens matériels pour le faire. Je remercie également, pour leurs conseils et pour les échanges que nous avons pu avoir pendant cette période, Marie-Thérèse Letablier, Philippe Vrain, Jean-Pierre Faguer, Bernard Gomel, Olivier Büttner, Roberta Shapiro, Frédéric Moatty et Jérôme Pélisse. Qu'il me soit aussi permis d'avoir une pensée pour Christine Leprin, qui a assuré un suivi administratif exemplaire et rigoureux du salarié, mais aussi du demandeur d'emploi que j'ai été pour le CEE.

Sans l'intérêt de la Mission Animation de la Recherche à la DARES pour un projet d'exploitation des enquêtes Emploi que nous lui avons proposé, et qui faisait suite à mon travail sur l'enquête « Réductions du Temps de Travail et Modes de Vie » avec Marc-Antoine Estrade et Dominique Méda au sein de cette même institution, je n'aurai pas disposé de tout un pan de mon travail empirique qui a été décisif pour reprendre ensuite mes résultats ethnographiques et construire les éléments essentiels de cette analyse. Sans le soutien de Dominique Méda, en particulier, il n'y aurait sans doute pas eu de thèse. Je la remercie du fond du coeur, ainsi que les autres chercheurs ayant accepté de participer au comité de thèse constitué par Florence Weber pendant cette période : Marc-Antoine Estrade (qui m'a donné l'idée d'utiliser les modèles d'appariement), Jérôme Gautié, Michel Gollac et Marie-Thérèse Letablier.

Sans mon accueil au LSS, devenu équipe « ETT », pendant la période critique de la rédaction et avant, au sein des différents séminaires de Florence Weber et du laboratoire,

et sans la richesse de ce lieu d'échanges scientifiques, qui était aussi, et est toujours, à la fois un véritable milieu intellectuel (bouillonnant) et un lieu de solidarité, notamment entre doctorants, je n'aurai pas disposé des moyens scientifiques et de certains des savoir-faire qui, combinés avec ma formation de statisticien-économiste de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), m'ont permis d'aller au bout de ce travail. Je remercie en particulier, pour leurs remarques, leurs idées et leur intérêt à des moments précoces ou plus tardifs, mais toujours décisifs, Delphine Serre, Marie Cartier, Séverine Gojard et Émilie Biland. J'ai une gratitude particulière pour le rôle joué par Christian Baudelot au LSS depuis toutes ces années : je crois aussi qu'il n'est pas étranger aux circonstances qui m'ont sorti de certains mauvais pas, depuis l'époque où je tentais de rejoindre le DEA de Sciences Sociales, jusqu'à mon accueil au CEE.

Il serait long d'exposer toute ma dette intellectuelle, scientifique, morale envers Florence Weber, qui suit mon travail scientifique depuis 1994, c'est à dire depuis le début de ma reconversion vers la sociologie, et ce jour où je suis allé la voir après une présentation des cours de sociologie en deuxième année de l'ENSAE. Je suis très heureux, rétrospectivement, qu'elle ait enseigné dans cette École cette année-là. Mais ma gratitude principale va à sa ténacité à sans cesse reprendre le travail d'encadrement de cette thèse, dans des moments parfois difficiles et précaires, et malgré l'éloignement qu'ont pu entraîner mes tribulations. Je sais combien ces conditions lui étaient pénibles, et je lui suis reconnaissant d'avoir su garder le cap, souvent bien mieux que moi.

Enfin, cette thèse a bénéficié du soutien de la personne qui a été exposée, jusqu'à la fin, à ses conséquences quotidiennes les plus négatives, et qui, malgré cela, a été une relectrice attentive et avisée, une conseillère m'aidant tantôt à résoudre les incohérences du plan de thèse, tantôt à trouver des noms d'emprunts ou à éliminer mes « coquilles » les plus embarrassantes, qui m'a apporté une aide matérielle sur tous les plans, et a été une source de réconfort et d'encouragements constants. Son soutien a souvent été, sur tous les plans, d'un poids au moins égal à celui que je recevais partout ailleurs, en particulier pendant la rédaction. Pour toutes ces raisons, je dédie cette thèse à Natalie Joubert, sans qui je n'ose imaginer à quoi aurait pu ressembler ce travail.

# Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| Remerciements.....   | 3          |
| <b>Introduction générale.....</b>  | <b>7</b>   |
| La naissance du foyer ? Genèse d'un projet.....  | 7          |
| Cadre général de la thèse.....   | 24         |
| Outils et méthodes.....  | 39         |
| <b>Première Partie : Maternité et carrières professionnelles des femmes.....</b>           | <b>47</b>  |
| <b>Chapitre 1</b>  |            |
| <b>Travail professionnel et assignation au « maternage ».....</b>                          | <b>48</b>  |
| Le congé maternité : cadre historique, cadres temporels.....                               | 48         |
| De l'articulation entre insertion professionnelle et accueil du premier enfant.....        | 62         |
| <b>Chapitre 2</b>  |            |
| <b>Maternité et fragilisation de l'insertion professionnelle.....</b>                      | <b>74</b>  |
| Approche macrosociale.....   | 74         |
| Une jeune mère disponible.....   | 90         |
| Petites et grandes catastrophes.....   | 105        |
| <b>Chapitre 3</b>  |            |
| <b>Maternité et carrières féminines de passage à l'âge adulte.....</b>                     | <b>118</b> |
| Des jeunes mères plus ou moins professionnalisées.....                                     | 118        |
| Primat de l'insertion professionnelle.....   | 141        |
| <b>Deuxième partie : Foyer parental et cadre matériel d'accueil du premier enfant.....</b> | <b>173</b> |
| <b>Chapitre 4</b>  |            |
| <b>Cadre de pensée, biais empiriques.....</b>  | <b>174</b> |
| Couple, logement et cadre de vie.....  | 174        |
| Prédominance et pérennité des couples.....   | 187        |
| Résidence et territoire.....   | 205        |
| <b>Chapitre 5</b>  |            |
| <b>Foyer parental, foyer conjugal.....</b>   | <b>220</b> |
| Couple désuni, couple en devenir.....  | 221        |
| Gageures et failles.....   | 246        |
| <b>Chapitre 6</b>  |            |
| <b>Dans quel cadre élever ses enfants ?.....</b>   | <b>273</b> |
| Cadre matériel et devenir des enfants.....   | 273        |

|  |            |
|--|------------|
| Contextualisations.....  | 294        |
| Populations, territoires et emploi : gestion des risques et gouvernement des familles.....                   | 318        |
| <b>Troisième partie : L'emploi stable comme mode privilégié d'entrée dans les carrières paternelles.....</b> | <b>329</b> |
| <b>Chapitre 7</b>  |            |
| <b>Affiliations et paternités quotidiennes : une question de légitimité sociale.....</b>                     | <b>330</b> |
| Cadre général.....   | 330        |
| Vers une définition des « pères quotidiens ».....  | 340        |
| Les conditions matérielles des entrées dans les carrières paternelles....                                    | 358        |
| <b>Chapitre 8</b>  |            |
| <b>Stabilité de l'emploi ex ante, stabilité des couples ex post.....</b>                                     | <b>370</b> |
| Les pères : des hommes déjà stabilisés.....  | 370        |
| Stabilisation en couple et sélection sociale ex ante des pères « légitimes ».....                            | 392        |
| <b>Chapitre 9</b>  |            |
| <b>Ethnographie des entrées « problématiques » dans les carrières paternelles... </b>                        | <b>405</b> |
| Participation des hommes et limites de l'enquête.....  | 405        |
| « réparation », « rattrapage » et double bind.....   | 417        |
| Une logique de promotion : le cas de Nadir.....  | 428        |
| Assurer sa présence.....   | 441        |
| <b>Conclusion générale.....</b>  | <b>449</b> |
| Parentalité.....   | 449        |
| Maternité et carrières d'emploi des femmes.....  | 455        |
| Retour sur les paternités quotidiennes .....   | 460        |
| Foyer parental et cadre de vie.....  | 464        |
| <b>Tables.....</b>   | <b>470</b> |
| <b>Table des matières.....</b>   | <b>471</b> |
| <b>Tables des illustrations.....</b>   | <b>476</b> |
| Tableaux.....  | 476        |
| Graphiques.....  | 477        |
| Encadrés.....  | 477        |
| Extraits des entretiens.....   | 477        |
| <b>Bibliographie.....</b>  | <b>481</b> |

# Introduction générale

## La naissance du foyer ? Genèse d'un projet

« Je crois qu'il n'y a pas de moment. À partir du moment où on a un logement, qu'on a un mari, et que l'amour entre l'un et l'autre est assez important... [...] Enfin, de toute façon, on a toujours peur d'être parent, même pour le deuxième ou pour le troisième. Par contre, il y a des gens inconscients qui vont souhaiter des bébés, et qui, quand le bébé est là, ne vont pas du tout se débrouiller. »

Odile Valon, Les Fermes, Fontcretz-Le Repli, Vendredi 12/1/2001, 9h15-12h

« Le filet, c'est quand même qu'à un moment donné, on a vraiment senti que là, par rapport à la relation de couple aussi, on s'embarque pour longtemps. Donc à ce moment-là, il y a une porte qui s'ouvre... »

Romain Valon, Les Fermes, Fontcretz-Le Repli, Vendredi 12/1/2001, 9h15-12h

## Économie ménagère et genèse des groupes domestiques

Ce travail est issu en premier lieu d'un questionnement général sur la genèse des groupes qu'on appelle tantôt des groupes domestiques, des ménages, des familles, des maisonnées ou<sup>1</sup> des foyers selon les fonctions qu'on leur connaît, qu'on leur reconnaît ou qu'on leur assigne, les frontières qu'on leur trouve et les échelles (de temps notamment) auxquelles on les envisage, ainsi que les dispositifs empiriques à travers lesquels on les saisit. Ce questionnement visait en particulier la signification de l'économie et de la vie

---

<sup>1</sup>Il nous faut le dire au moins une fois : dans toute cette thèse, nous emploierons la conjonction de coordination « ou » dans un sens *inclusif*, c'est à dire comme synonyme du très lourd « et/ou ». Dans toutes les (rares) situations où nous aurons besoin de différencier des termes mutuellement exclusifs, nous utiliserons des formes totalement explicites d'exclusion comme « ou bien », « soit... soit... », « de deux choses l'une... » *et cetera*.



matérielle de ces groupes du point de vue de l'économie et des autres sciences sociales, en particulier au moment où de jeunes adultes accédaient à une certaine autonomie matérielle, c'est à dire cumulaient un certain nombre d'attributs de cette autonomie<sup>2</sup> (résidentielle, professionnelle, budgétaire, affective, sexuelle), qui pouvaient marquer ou préfigurer, dans certains cas, la mise en place d'un groupe domestique relativement autonome dans son économie propre, dans son fonctionnement quotidien, voire dans des stratégies à plus long terme propres à ce groupe. Il a débouché sur un projet de recherche qui visait à faire l'étude d'un moment particulier de la constitution d'un tel groupe domestique, partageant un logement mais aussi une organisation matérielle commune, éventuellement gouvernée par des obligations, des dispositions morales et des sentiments se rapportant à une parenté quotidienne et à des liens d'alliance ou de filiation socialement ou juridiquement reconnus. Ce moment pouvait être constitué par l'arrivée du premier enfant d'une jeune femme ou d'un jeune couple : il s'agissait alors d'analyser comment cet événement pouvait ou non symboliser ou marquer, inaugurer ou confirmer la naissance d'un foyer autonome. Une des pistes alors retenues était d'étudier cette « naissance du foyer » à travers d'autres transformations qui étaient susceptibles de l'accompagner, en particulier du côté de l'aménagement du chez-soi, d'une chambre d'enfant, des stratégies résidentielles qui accompagnaient parfois une telle naissance. Mais nous visions surtout, par là, la signification que ces changements pouvaient avoir pour ces personnes et sur elles, et la possibilité d'une reconversion, en cela, de leurs intérêts et de leurs investissements de toutes sortes. Une reconversion de cet ordre pouvait affecter, éventuellement, toute la vie matérielle qui constituait la trame quotidienne de la vie de ces personnes, et en particulier réorienter un certain nombre de dispositions jouant, entre autres, dans le processus de formation de décisions « économiques » ou dans ce que les économistes appellent des préférences<sup>3</sup>.

À l'origine de ce questionnement, il s'agissait entre autres choses d'étayer un certain message par rapport aux approches micro-économiques dites parfois « standard » des comportements des ménages ; ce message se fondait à l'époque sur trois conjectures : premièrement, que les « ménages » étaient bien *en général* des unités d'analyses *empiriquement* pertinentes de l'économie domestique au sens large, au sens où c'était le bon échelon d'observation pour rendre compte de cette économie et recueillir des données à son sujet, du moins quand on ne disposait pas des moyens d'investigation nécessaires pour tester la pertinence d'autres échelons d'analyses, que ce soit sur

---

<sup>2</sup>Cf notamment l'article très synthétique d'Olivier Galland, 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie*, 42.4, pp 611-640.

<sup>3</sup> Cf. encadré ainsi que Renaud Orain, 1996/09, *Calcul économique et gestion domestique - Enquête ethnographique sur la culture matérielle du groupe domestique dans son rapport avec l'Économie*, mémoire principal du DEA de sciences sociales, Paris. Directrice : Mme Florence Weber (ENS-EHESS).

l'existence de maisonnées multilocales, ou de *comptes séparés*<sup>4</sup> au sein d'un même foyer ; deuxièmement, que les analyses économétriques qui se fondaient sur des préférences cachées dans un modèle d'acteur mettaient au jour des indicateurs contingents au fonctionnement de cette économie domestique et de la vie matérielle qui l'englobait<sup>5</sup>, telle qu'elle se constituait sous différentes contraintes, ce qui justifiait à la fois d'en étudier la genèse et de voir l'éventuelle stabilité (ou instabilité) de ces indicateurs comme quelque chose de contingent ; troisièmement, que la genèse de cette économie domestique nécessitait de prendre en compte différentes échelles d'analyses au sens spatial et temporel, et de comprendre les logiques sociales qui affectaient la constitution des groupes domestiques utilisés comme unités d'observation de l'économie domestique, et à travers ces transformations et les injonctions qu'elles recouvraient, les personnes qui « fondaient » de tels groupes de façon durable. On pourrait ajouter à ces trois conjectures une quatrième, liée à la notion de maisonnée<sup>6</sup> sur laquelle nous allons revenir plus loin dans cette introduction, qui a l'avantage de les résumer et de les spécifier un peu mieux. Selon cette quatrième conjecture, ces groupes sont eux-mêmes des groupes *contingents* analytiquement, sinon dans les faits, en ce qu'ils peuvent cesser d'exister quand l'un des membres du groupe part ou décède, de la même manière ou dans la même mesure qu'un nouveau groupe apparaît, avec son économie domestique spécifique, lorsque naît un premier enfant. Selon cette dernière hypothèse, l'économie domestique ne serait justiciable d'un raisonnement intertemporel qu'au sein de séquences définies par la vie matérielle des groupes domestiques qui leur donnerait un contenu : il en irait de même de la prise en compte du risque.

Il faut remarquer que ce « message », tel quel, ne saurait s'assimiler à une remise en cause de la science économique ou de sa scientificité : il ne s'agit pas par exemple de remettre en cause une approche strictement individualiste des comportements, mais plutôt de la poser comme relativement orthogonale *en général* à ces questions d'économie domestique ; en revanche, il s'agit bien d'affirmer que des objets tels que la production domestique ou la consommation doivent être étudiés au sein des unités budgétaires pertinentes, et que le ménage reste bel et bien la moins mauvaise unité d'analyse *a priori* (mais aussi qu'on peut en tester empiriquement la pertinence). Un tel message n'a rien de nouveau, et des remarques analogues ont pu être adressées par des

<sup>4</sup>Ce qui ne change guère la teneur du message, car il faudrait en évaluer l'importance et la signification respective, et l'évolution au cours du temps.

<sup>5</sup>Dans la suite, nous nous tiendrons le plus souvent au seul terme d'« économie domestique » au sens de gestion matérielle, temporelle, ménagère et spatiale des affaires matérielles d'un groupe domestique défini par des séquences de corésidence prolongées et répétées. Ceci rejoint le sens étymologique de l'économie comme « lois de la bonne gestion ménagère ».

<sup>6</sup>cf. Florence Weber, 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in D. Debordeaux, P. Strobel (coord.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris : LGDJ/ MSH, coll. Droit et Société, Série Sociologie ; 34. p. 73-106.

économistes eux mêmes, qu'ils appartiennent à un courant orthodoxe ou non des sciences économiques<sup>7</sup>. Par ailleurs, traduit à l'échelle d'observations ethnographiques, il se décline d'une manière beaucoup plus concrète et simple qu'il n'y paraît, et en même temps totalement compatible avec des approches économiques, même traditionnelles : la façon dont une mère de famille gère ses achats<sup>8</sup>, ou dont un potagiste amateur organise la culture de son jardin doit en général s'analyser à la fois de manière relativement autonome – c'est à dire, comme un domaine d'activités obéissant à des contraintes (entre autres budgétaires) et à des injonctions qui lui sont propres – mais aussi en se référant aux significations de ce domaine d'activité qui permettent de rendre compte de la genèse de ces injonctions et en premier lieu de l'injonction de s'en occuper<sup>9</sup>. En particulier, il

---

<sup>7</sup>cf. par exemple Angus Deaton, John Muellbauer, 1980, *Economics and consumer behaviour*, New York : Cambridge University Press, sur la façon dont les économistes auraient tendance à sous-estimer l'importance des contraintes dans leurs modèles sur la consommation. En fait, si l'on développait un peu cette idée, on pourrait se demander si les frontières même du groupe pris comme unité d'analyse économique ne renvoient pas à des contraintes d'échelles, informées fondamentalement par le devenir de ces groupes et du contexte socio-économique où ils sont pris, ainsi que par des dispositifs d'encadrement assez sophistiqués (cf. *infra*), dont on peut penser qu'ils jouent notamment sur les processus de coordination reconstitués par la théorie des jeux.

<sup>8</sup>Cf. Renaud Orain, *op.cit.*

<sup>9</sup>cf. Jean-Claude Kauffman, 1997, *Le cœur à l'ouvrage : théorie de l'action ménagère*, Paris : Nathan (réédition Pocket/Nathan, pp 175-180) ainsi que Jean-Claude Kauffmann, 1992, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris : Nathan (réédition Pocket, 2002). Nous ne suivrons pas cet auteur lorsqu'il emploie des expressions telles que « le miracle de l'injonction » ou encore « l'injonction n'a pas en elle-même de passé », lorsqu'il en fait le sujet grammatical actif d'une phrase ou qu'il lui prête une vie ou une « mécanique » propre. En revanche, l'usage du terme nous semble décisif pour rendre compte de ce que nous pourrions appeler des moments critiques au regard de ce qui intéresse l'auteur, à savoir l'action ménagère, et à travers elle ce qu'il appelle « art de composer avec les choses » voire « invention de l'humain ». Curieusement, l'analyse de ce moment critique, qui nous semble bien un moment d'énonciation malgré le caractère performatif de cette énonciation (« il faut le faire ») et malgré les difficultés empiriques à recueillir ces énonciations au moment d'une enquête autrement que sous la forme d'une évidence (« c'est tout »), est rapportée à un « schéma mental » qui téléguiderait en quelque sorte l'action d'une manière relativement mécanique et autonome, alors même que l'analyse en reconstitue la genèse. En réalité, ce que nous appelons injonction désigne simplement une étape dans le processus d'incorporation étudié par l'auteur, qui consiste précisément en une énonciation performative, dont l'une des caractéristiques essentielles est d'évacuer tout élément personnel et toute référence au passé (ce n'est pas « je dois le faire pour ... ou à cause de ... ») et d'être immédiatement impérative, c'est à dire à la fois sans référence au passé ni à l'action des autres. Cependant, comme l'injonction relève en partie de cette incorporation orientée par des schémas mentaux à la fois préconstruits et réajustés en fonction des dissonances rencontrées dans la pratique et les interactions sociales autour de cette pratique, en particulier lorsqu'elles entraînent des rappels à l'ordre, et comme elle renvoie à une certaine forme d'intégrité des personnes (l'estime de soi) visible à travers la propreté et l'ordre des objets et du cadre de vie qui l'entourent, le terme au singulier permet d'unifier une série de moments critiques d'énonciation d'injonctions spécifiques qui ont permis de constituer ce « schéma mental » et d'en ramener la genèse à une injonction unique, dont l'énonciation est toujours la même et se rapporte toujours à une dimension relativement unifiée de la vie matérielle et morale des personnes – en particulier dans la synchronisation avec d'autres types d'activités. Il nous semble que cette unité se rapporte précisément à la valeur d'injonction plus ou moins incorporée du cadre mental qui norme, définit ou oriente l'action ménagère, qui est de pousser à l'action, y compris en stabilisant un certain nombre d'attributs du cadre de vie, et non à une quelconque unité de sa genèse. Ceci ne change rien à l'intérêt qu'il y a ainsi à unifier des dispositions qui sont tantôt définies comme relevant d'une action extérieure de transmission voire d'imposition des normes d'ordre et de propreté, tantôt comme relevant de schémas mentaux incorporés, mais cette unité nous semble celle d'un processus d'incorporation qui renvoie à la transformation en enjeux personnels de dispositifs matériels extérieurs aux personnes, qu'on pourrait par ailleurs étudier comme leur appropriation s'il ne s'agissait pas d'une théorie de l'action.

devient alors nécessaire de comprendre les appartenances sociales – et les relations sociales qui contribuent à définir ces appartenances – comme autant d'éléments analytiques qui font que tel domaine d'activité est ou non investi de significations qui justifient ou imposent de s'en occuper, ou interdisent de ne pas s'en occuper, notamment en définissant pour qui on s'en occupe<sup>10</sup>. L'une des pistes possibles, qui est celle que nous avons suivie depuis que ce projet de recherche a été formulé, a été de tenter d'analyser ce qui conditionne la formation de tels domaines de *routine* ou de gestion domestique, et donc en premier lieu les conditions de genèse des groupes domestiques, mais aussi des sentiments et des dispositions de toutes sortes qui les font tenir et engendrent les systèmes d'obligation qui en informent le fonctionnement et la pérennité.

### **S'occuper d'un premier enfant : une question matérielle, mais à quelle échelle ?**

De ce questionnement sur les paradoxes de l'économie théorique du ménage au regard de la vie matérielle des groupes domestiques, telle qu'on peut l'étudier en tentant de mobiliser différentes approches empiriques qui existent dans les sciences sociales, le thème de ce travail a progressivement basculé vers l'analyse des conditions matérielles, et donc économiques, dans lesquelles se constituent des foyers, des maisonnées, des groupes domestiques, certes, mais aussi sur les conditions dans lesquelles (et *auxquelles*, consciemment ou inconsciemment, explicitement ou implicitement) il était pensable pour un homme et pour une femme donnés d'avoir des enfants, au regard de l'enjeu de la constitution d'un tel foyer. C'est ce basculement même qui a permis de traduire la question posée au départ dans les termes d'un questionnement sociologique, qui portait sur le devenir de groupes sociaux « restreints » et sur les problèmes qui se posent collectivement, conjointement ou individuellement à leurs membres. Ces problèmes collectifs peuvent être sociaux, matériels, économiques, et incluent des dimensions abordées par d'autres sciences de l'homme et de la société, ainsi que par le droit. Nous avons voulu les aborder en relation avec les appartenances de ces personnes, et avec les obligations auxquelles elles souscrivent ou se soumettent, ainsi qu'avec les actions qu'elles tentent de mener dans ce cadre. Mais nous avons surtout voulu tenir compte de la spécificité du moment étudié, à savoir la naissance du premier enfant, en la replaçant au cœur de ce qui tendait à définir ou à redéfinir ces groupes et leur signification, leur finalité ou tout ce qui peut constituer une « cause commune » en leur sein. Enfin, nous avons voulu étudier comment un tel moment affectait aussi la définition sociale des personnes en fonction de l'apparition d'injonctions spécifiques à

<sup>10</sup>Pour le dire autrement, le terme d'altruisme devrait être considéré comme une sorte de bricolage *ad hoc* pour faire rentrer dans une fonction d'utilité individuelle le fait que les agents économiques étudiés par l'économie de la famille s'occupent de tout autre chose que de leur « bien-être » individuel, comme de l'éducation d'un enfant, du ravitaillement d'une maisonnée, de la culture d'un jardin potager, voire du fonctionnement d'une association.

l'arrivée de leur premier enfant, en tentant de comprendre comment ces injonctions ou les dispositions de ces personnes étaient affectées par leur relation avec cet enfant, en rapport avec la responsabilité, mais aussi avec le crédit, qui leur était reconnu ou qu'ils se reconnaissaient face à son devenir.

En même temps que nous avons travaillé sur l'économie du foyer ou voulu (parfois) travailler sur la puériculture comme savoir et comme pratique à la maison, nous avons donc été amenés à faire le lien entre cette entreprise d'analyse de la construction du foyer et une entreprise qui nous a longtemps semblé parallèle, et difficile à intégrer dans la problématique, d'étude de la *parentalité*, c'est à dire, en ce qui concernait ce travail, d'étude conjointe de la maternité et de la paternité, non comme *fonctions* biologiques ou même sociales, mais comme séquences des carrières personnelles de femmes et d'hommes qui étaient devenus des mères et des pères, reconnus socialement comme tels et visibles dans une enquête statistique ou ethnographique. Or, s'il y avait un problème, c'était, entre autres, qu'une fois l'enfant présent, nos enquêtes de terrain nous ont montré que les contours des systèmes de prise en charge quotidienne des enfants ne correspondaient pas nécessairement ou sur n'importe quelles séquences de temps à un groupe restreint à la famille conjugale. Si la présence et l'investissement des mères était un dénominateur commun, même cet aspect de la prise en charge des jeunes enfants variait considérablement en fonction de l'insertion professionnelle de ces femmes, des moyens de garde disponibles, mais aussi des affiliations et des mobilisations qui pouvaient jouer pour prendre en charge un premier enfant. Cet aspect des choses sera traité dans la première partie de cette thèse, mais nous allons préciser en quoi cette thèse ne saurait avoir été uniquement une thèse sur les mères et la maternité. D'un autre côté, prendre les mères comme unité d'analyse a parfois été une nécessité *empirique* liée à ce dénominateur commun dont nous parlons, ainsi qu'au refus d'exclure les mères élevant seules leur premier enfant, et dont l'importance relative, de l'ordre d'une mère sur dix ayant eu son premier enfant dans les années 1990, a été l'une des surprises de ce travail.

Pour bien comprendre ces difficultés et cette question de l'échelle d'analyse dont nous parlons, il faut bien insister sur la volonté, que ce travail portait, de travailler sur des échelles dynamiques, et qui faisaient apparaître des changements simultanés ou plutôt faisant l'objet de processus de synchronisation. Nous allons voir que ces processus sont intimement liés aux injonctions dont nous avons parlé plus haut. Ainsi, la naissance d'un enfant, événement en apparence unique, et faisant à cet effet l'objet d'une déclaration à l'état civil (nous allons y revenir), constituait au moins *potentiellement* le signal de mobilisations familiales mais aussi institutionnelles du côté des institutions de protection de l'enfance, c'est à dire d'un travail administratif lui-même relativement

cyclique. De ce point de vue, il ne pouvait être réduit à un seul groupe domestique, ni dans le cadre des parentés quotidiennes, ni au delà de ce cadre. Nous avons donc une échelle d'analyse, qui portait sur le foyer parental comme cadre auquel étaient adressées un certain nombre d'injonctions, et cadre au sein duquel était *pensé* le devenir d'un enfant dans la plupart des cas, c'est à dire dans le cadre des systèmes de pensée appliqués à la prise en charge des enfants. Ce cadre du foyer parental pouvait correspondre ou ne pas correspondre, dans la pratique, aux groupes effectifs de corésidence qui accueillait le premier enfant (dont l'arrivée faisait par exemple d'un foyer conjugal un foyer parental). Plus généralement, la prise en charge quotidienne des enfants pouvait, dans la pratique, se restreindre au foyer parental ou faire intervenir des groupes différents. Ceci posait notamment le problème de la participation des pères ou de leur mode d'association à cette prise en charge quotidienne, *au delà* de l'existence d'un foyer parental – au sens économique, budgétaire, et au sens d'un cadre (conçu comme devant être) pérenne. À l'inverse, en effet, les collectifs de prise en charge pouvaient considérablement se transformer dans le temps, en particulier en relation avec l'âge des enfants. Et à nouveau, de telles transformations devaient, peut-être en premier lieu, être rapportées à des systèmes sociaux de synchronisation ayant une certaine force contraignante, en particulier du côté de l'âge d'entrée à l'école, mais aussi, plus généralement, du côté du suivi des enfants par les institutions étatiques chargées de leur protection.

Nous avons donc voulu faire l'analyse de la position particulière des mères et des pères dans les systèmes de prise en charge. L'un des éléments constitutifs de cette position (en particulier dans cette analyse dynamique que nous tentons de décrire ici) nous a semblé renvoyer à un enjeu, à savoir celui de la pérennité qui était prêtée (ou demandée) au foyer parental dans le cadre des systèmes de pensée qui en faisaient implicitement, par là, un dispositif d'encadrement de l'enfance, non nécessairement et non uniquement du côté de l'État. Ces systèmes de pensées s'étaient développés en particulier en rapport avec l'objectif de résoudre un certain nombre de problèmes sociaux, posés dans l'espace public, et concernant le devenir des enfants, à commencer par leur survie, leur santé, mais aussi leur bien-être, voire leur devenir à plus long terme. Ceci nous renvoie aux analyses sur le biopouvoir et la biopolitique proposées par Michel Foucault. Il s'agissait en parallèle de tirer parti de toute une sociologie des mobilisations familiales, et en particulier de la notion de maisonnées. Or, il n'était pas pour autant évident de poser que les carrières *personnelles* d'accès à la maternité et à la paternité, pouvaient relever du même cadre d'analyse, de la même thèse, ou de la même problématique. Aussi, le postulat qui unifiait ce travail ne s'est dégagé que progressivement de notre travail

empirique et des questions auxquelles il répondait. Ce postulat tient à l'idée de prendre au sérieux la notion de foyer parental comme cadre d'action pour ceux qui en font partie aussi bien que pour les personnes qui, dans les groupes de parenté, et dans d'autres sphères, se préoccupent ou se saisissent de la question du devenir des enfants, qu'elles en fassent ainsi un objet d'actions collectives, ou simplement un objet de débats. Plus précisément, nous avons voulu mettre cette notion de foyer en relation avec le fonctionnement concret de l'économie domestique et avec ses transformations après la naissance d'un premier enfant. Cette économie englobe bien sûr la prise en charge quotidienne des enfants proprement dite, c'est à dire, par exemple, les échanges corporels avec les enfants et les soins qui leurs sont prodigués, y compris pour leur donner à manger, dans la période où l'enfant est né depuis peu, par exemple. Mais il s'est agi également, dès lors, de travailler sur l'économie qui pouvait rendre possible la naissance d'un premier enfant, et la constitution de ce « cadre », en particulier dans ses aspects matériels.

En résumé, nous avons donc postulé qu'il devait exister un lien entre la façon dont de jeunes mères ou de jeunes pères pensaient leur maternité ou leur paternité et leurs propres pratiques dans ce « cadre », en particulier en rapport avec le sens de leur « présence » dans un tel cadre, et qu'il devait également exister un lien entre ces pratiques et ces dimensions symboliques des foyers parentaux et des systèmes de pensée plus larges s'adressant au foyer parental. À l'inverse, si le foyer ne relevait que d'un système de pensée séparé de manière étanche des enjeux pratiques auxquels il s'adresse en proposant un cadre pour les penser, ou si un tel cadre se réduisait à un travail idéologique, le concept de foyer serait plutôt à considérer comme une sorte d'illusion servant à gérer des transactions *purement* symboliques entre des groupes de parenté qui prennent en charge les enfants et leur devenir de façon relativement pérenne, et un certain espace d'interventions publiques ou d'entrepreneurs de morale. Or, sans pourtant faire abstraction de ce travail et de cet enjeu symbolique, nous proposons dans cette thèse de nous intéresser au travail concret qui permet de construire un tel cadre matériel, en tentant notamment de comprendre des situations où un tel cadre se trouve fragilisé ou difficilement tenable, et nous considérerons, pour un certain nombre de raisons qui font partie de cet objet, que les trajectoires – ou les carrières - des jeunes pères et des jeunes mères au moment où ils deviennent parents, sont un bon moyen d'analyser ce travail, au sens où ils sont en première ligne dans la constitution de ce cadre. En même temps, il faudra garder à l'esprit que rien ne peut aller de soi dans ce double objet, ni l'idée que les collectifs de prise en charge coïncident magiquement avec les frontières du foyer, ni celle que les stratégies des jeunes mères et des jeunes pères ne visent exclusivement à

fonder un foyer. En particulier, on peut douter que ce soit la seule dimension de ces stratégies lorsqu'il s'agit pour eux de se donner les moyens de réunir les conditions matérielles d'une certaine autonomie de ce foyer et de son économie : de telles conditions englobent en effet les garanties que peuvent amener leur emploi et les affiliations auxquelles il donne lieu statutairement, mais aussi les ressources et les systèmes de prise en charge auxquels leur donnent accès leurs appartenances à différentes collectivités politiques mais aussi groupes de parenté, en relation avec leur localisation et avec leurs stratégies résidentielles. Il ne sera ainsi jamais question, ici, de réduire l'acquisition de ces ressources et de ces affiliations, ni les stratégies qui prennent appui sur elles, ou prennent sens par rapport à ces appartenances, à la seule question de cette prise d'autonomie.

De ce point de vue, le fait d'avoir tenu jusqu'au bout cette approche conjuguant foyer, maternité et paternité vus dans leurs dynamiques a en quelque sorte conditionné notre échelle d'analyse temporelle et spatiale, aussi bien que le type d'usages que nous avons faits d'une enquête statistique ou de nos terrains ethnographiques successifs<sup>11</sup>. Que ce soit sur nos terrains ou dans l'usage que nous avons fait de l'enquête Emploi, il a été possible d'observer ou d'avoir la trace de mobilisations tout à fait intéressantes en dehors de ce cadre du foyer parental. La signification de ces mobilisations par rapport à ces carrières parentales n'a pu alors être dégagée qu'en prenant en compte les séquences de temps où elles se déployaient, en particulier en fonction de leur caractère temporaire ou plus durable, en relation avec le fait qu'elles ressortissent à des situations de crise, analytiquement distinctes d'un cadre quotidien. Dans cette même hypothèse, la gestion politique mise en œuvre à travers la protection de l'enfance, ou la politique de la famille, viserait implicitement ou explicitement un certain cadre temporel, en s'appuyant sur des instruments de savoir et de suivi des enfants privilégiant un cadre temporel à la fois quotidien et pérenne. Ce point est manifeste lorsque l'on s'intéresse à un instrument tel que le carnet de santé<sup>12</sup>, qui est généralement confié aux parents d'un enfant, qui en sont par là les gardiens mais aussi eux-mêmes des utilisateurs. Les actes d'État Civil comme la déclaration de naissance et les opérations administratives qui en découlent sont sans doute les premiers marqueurs d'une activité de cadrage temporel qui repose aussi sur un quadrillage spatial tel que celui des services départementaux de PMI (Protection Maternelle et Infantile) et des CAF (Caisses d'Allocations Familiales).

---

<sup>11</sup>Nous reviendrons plus loin sur ce point, mais il est clair par exemple, qu'en enquêtant auprès de personnes dont les enfants étaient déjà là, notre objet d'enquête a nécessité d'insister sur des aspects que les personnes enquêtées (surtout des jeunes mères) ne souhaitaient pas toujours mettre en avant au moment de l'entretien, ou du moins qui n'avaient pas ou plus une grande importance au moment de l'entretien au regard des questions concrètes qui se posaient à elles quotidiennement.

<sup>12</sup>cf. par exemple Catherine Rollet, 2005 (juillet-septembre), « Pour une histoire du carnet de santé de l'enfant : une affaire publique ou privée ? », *Revue Française des Affaires Sociales*, 59,3, pp 131-156.



## Pérennité du foyer, emploi et prise en charge quotidienne des enfants

Qu'est-ce qu'« avoir » un enfant ? Qu'est-ce qu'« être » parent ? Peut-on répondre à ces questions de manière sociologique ? Olivier Schwartz s'y était essayé en découvrant le sentiment de l'enfance chez ses ouvriers du Nord habitant en HLM, champ possible de repli et d'investissements face aux difficultés de l'emploi, en particulier chez les jeunes mères qu'il enquêtait<sup>13</sup>. À cette approche, on peut poser une question, qui constitue le fil conducteur de notre travail : à quelles conditions, matérielles notamment, l'enfant peut-il être fondateur de cet « être » et de cet « avoir », plutôt que placé au cœur d'un possible désastre ? Nous avons dû, dans le cours de cette thèse, faire un choix entre l'étude ethnographique détaillée de la vie quotidienne avec les enfants, c'est à dire de ces séquences temporelles qui définissent des maisonnées de prise en charge<sup>14</sup>, de la part qu'y prenaient les mères et les pères de ces enfants en interaction avec d'autres protagonistes, sans que jamais nous ne cessions d'y faire *référence*, et l'étude des carrières maternelles et paternelles plus ou moins (socialement) légitimes en liaison avec leurs conditions matérielles, mais aussi en relation avec la constitution d'un certain cadre d'accueil d'un premier enfant, qui renvoyait aux conditions matérielles dans lesquelles se déroulaient ces entrées dans les carrières « parentales »<sup>15</sup>.

Cette thèse se situe dès lors à l'intersection de quatre approches fondamentales :

1. l'étude des dispositifs d'encadrement des familles, c'est à dire non seulement des systèmes de pensée qui informent ce que Michel Foucault appelait la gouvernementalité libérale, mais aussi des pratiques concrètes qui relèvent de la mise en œuvre de ce qu'on pourrait appeler un « gouvernement des familles » (ou des foyers, en ce qui concerne spécifiquement ce travail)

---

<sup>13</sup>Olivier Schwartz, 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF, pp 135-136.

<sup>14</sup>F. Weber, *op.cit.*

<sup>15</sup>Rien n'est plus malencontreux et contradictoire que le fait de devoir sans cesse répéter et réaffirmer à la fois notre volonté d'étudier *conjointement* paternité et maternité, sans pour autant évacuer leur *asymétrie*, telle qu'elle s'affirme *précisément* au moment où les femmes deviennent mères et les hommes pères, sans pour autant alourdir sans cesse l'expression ni *naturaliser* cette asymétrie, en faisant comme s'il allait de soi que pères et mères ne soient pas *interchangeables* socialement et économiquement, dans l'exercice quotidien et la reconnaissance sociale, juridique, économique, de leurs responsabilités parentales, sans parler de ce que signifient biologiquement et sexuellement paternité et maternité, dans le déroulement de la grossesse ou dans celle d'une conception. Dans cette thèse, en effet, nous n'appelons pas pères des donneurs de spermatozoïde, ni même les hommes ayant reconnu l'enfant dont une femme était enceinte, ou adopté un enfant avec cette femme, mais des hommes qui sont socialement et matériellement connus et reconnus comme tels, c'est à dire occupant une place comme tels dans le système de prise en charge de leur enfant, cette place fût-elle problématique ou limitée, ce qui impliquera toujours de se situer *après* la naissance de leur premier enfant. Il en va de même pour les mères, ce qui ne vaut pas pour autant volonté d'évaluer le rôle que jouerait la grossesse et son déroulement, ou le commerce sexuel avec tel homme dans la constitution des rapports de parenté quotidienne, qu'on considère souvent par une sorte de raccourci vers les origines comme d'emblée fondateurs d'une maternité sociale, d'un couple reconnu.

2. l'étude du regard porté sur l'enfance, ou plutôt sur le devenir des enfants, par la société française, et des transformations qui se sont opérées sur ce(s) regard(s), en particulier à propos de la façon dont les regards portés sur ces enfants mobilisaient certains sentiments en référence à leur passé ou à leur avenir
3. l'étude des mobilisations familiales et en particulier des maisonnées de prise en charge, de leurs causes communes, de leur organisation matérielle et des ressources dont elles peuvent disposer
4. l'étude des logiques socio-économiques de passage à l'âge adulte et notamment des significations des transformations des modes de vie qui précèdent l'arrivée d'un premier enfant, et la question du *cycle de vie* et de ses transformations

Chacune de ces approches a été cruciale dans ce que nous avons réellement fait d'un point de vue empirique, et il nous a semblé qu'aucune d'entre elle ne pouvait définir à elle seule cet objet empirique, et en particulier son cadre temporel. Il faut aussi noter que chacune porte en elle des questions que nous nous sommes posées en particulier sur la bonne ou les bonnes échelles d'analyse et sur les bonnes unités d'observation, selon qu'il s'agissait des enfants à partir de leur accueil au sein d'un foyer, du foyer lui-même (mais défini de quelle manière ?), des maisonnées de prise en charge, des parcours biographiques des jeunes mères ou des jeunes pères, des dispositifs publics ou non de prise en charge ou de protection des enfants ou de groupes d'enfants spécifiques. À plusieurs reprises, nous avons combiné ces différentes échelles, mais notre fil conducteur a bien été, en somme, la question de la synchronisation entre l'entrée dans ce que nous avons décidé d'appeler des carrières maternelles et paternelles, « parentales » et l'arrivée au sein de leur foyer d'un premier enfant, c'est à dire en l'absence d'enfants plus âgés, et la transformation des systèmes d'obligations juridiques, sociales et économiques qui s'adressaient spécifiquement aux parents socialement reconnus comme tels.

On trouvera donc dans cette thèse une étude conjointe des conditions matérielles d'entrée dans les carrières maternelles et paternelles et d'accueil du premier enfant dans le cas de la France des années 1990 : le terme de carrière a été choisi par référence avec une tradition sociologique qui était représentée, notamment, par l'étude des carrières déviantes par Howard S. Becker sur les cas des musiciens de jazz, des fumeurs de marijuana mais aussi à propos des entrepreneurs de morale<sup>16</sup>, notamment pour expliciter la tension morale qui pouvait exister autour de la normalité ou de la légitimité sociale des carrières parentales et pour penser certains effets de cette tension sur la sélection des

---

<sup>16</sup>cf. Howard S. Becker, 1986, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié (édition originale :1963, *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, Glencoe (Illinois) : The Free Press, traduit de l'américain par J-P Briand, J-M Chapoulié).

personnes enquêtées. Le terme de « carrière » avait ainsi l'avantage d'être moins neutre que « trajectoire », et d'expliciter à la fois l'idée d'une certaine discontinuité temporelle, marquée par l'arrivée du premier enfant, mais aussi de processus proprement sociaux de catégorisation des personnes<sup>17</sup>, pères et mères, qui n'étaient pas – du moins pour l'analyse que nous entendions en proposer – réductibles au seul enregistrement d'un fait, même aussi extérieur en apparence à ces processus que l'arrivée ou la présence d'un enfant. Enfin, de façon très suggestive, il nous semblait que ce terme était particulièrement intéressant pour mener une analyse croisant les trajectoires de ces personnes à travers différents statuts par rapport à l'emploi et aux affiliations auxquelles leur donnaient accès leurs insertions professionnelles antérieures.

Dans la suite de ce texte, nous parlerons de pères et de mères dans ce sens précis de personnes dont la « carrière » et le(s) statut(s) sont évalués au regard de l'arrivée d'un premier enfant au sein d'un « foyer » dont ils font partie. Cette évaluation renvoie aux systèmes d'obligations juridiques, sociales, économiques, morales, qui s'appliquent à eux et à leur action. Elle englobe les procédures d'évaluation qui portent sur l'état de santé et sur le devenir de leurs enfant, en particulier dans le cadre de dispositifs dits de prévention. Certains aspects de ces dispositifs portent ainsi sur des opérations de signalement de désordres familiaux<sup>18</sup>, mais d'autres ont une application beaucoup plus large et mettent en ordre une part importante du suivi des enfants synchronisé dans le cadre d'un calendrier de gestion des risques, au moins sanitaires : nous visons notamment par là les visites médicales obligatoires. Nous nous interrogerons dans certains cas sur la marge d'appréciation, de résistance ou d'auto-évaluation que les personnes rencontrées ont pu avoir elles-mêmes sur ces procédures d'étiquetage. Pour l'essentiel, cependant, soit elles n'ont pas été confrontées de manière particulièrement problématiques à de telles procédures – ce qui en constitue l'efficace essentielle –, soit elles l'ont été de façons qui ne nous étaient pas accessibles dans nos conditions d'enquête, mais pourraient avoir joué un certain rôle dans leur mise en récit des conditions matérielles dans lesquelles elles avaient accueilli et pris en charge matériellement un premier enfant. Une exception significative par rapport à ce mode d'enquête a été le recours à l'enquête Emploi, qui, tout en n'ayant pas pour objet la description des ménages ou des enjeux socio-économiques produits par l'accueil d'un premier enfant au sein du foyer, nous permettait de traiter cette question grâce à l'enregistrement de sa composition (dont les imperfections nous ont semblé

---

<sup>17</sup>cf. aussi, sur ce débat, Muriel Darmon, 2003, *Devenir anorexique : une approche sociologique*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui ».

<sup>18</sup>cf. Delphine Serre, 2004, *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement les assistantes sociales face aux enfants « en danger »*, thèse pour l'obtention du doctorat de Sociologie sous la direction de Rémy Lenoir, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

significatives par ailleurs), ce qui est usuel dans ces enquêtes, de façon répétée trois années de suite au sein d'un même logement, ce qui l'est moins.

Nous avons dès lors, dans cette étude, distingué trois aspects de l'accueil du premier enfant : le premier vise la responsabilité parentale dans la mise en place d'une prise en charge quotidienne, tout particulièrement mais non exclusivement entre son accueil dans le foyer et sa première scolarisation. Cette séquence (qui peut aller selon le cas jusqu'à 2 ou 3 ans) a comme caractéristique principale que les formes de prise en charge elles-mêmes y sont extrêmement diversifiées, selon la part qu'y prennent différents dispositifs de garde plus ou moins institutionnalisés, selon les possibilités de recourir à l'aide de la parenté des enfants, mais aussi en fonction des situations d'emploi des jeunes pères et jeunes mères et de leurs stratégies à l'égard de l'articulation entre leurs carrières professionnelles et la prise en charge de leur enfant. Considérer cette séquence de temps donne également plus d'importance à la part que prennent les parents dans le devenir de leurs enfants, qui nous a semblé plus complexe à étudier lorsque les enfants rejoignent massivement une génération scolaire donnée au sein d'un même complexe institutionnel, tout en faisant l'objet d'un suivi spécifique au sein de l'école, ou lorsque d'autres enfants arrivent dans une même fratrie. De façon fondamentale, elle enclot l'arrivée de ce premier enfant et permet de se placer à un moment plus proche de ce qui a préparé matériellement cette arrivée, et c'était là, sans doute, le point essentiel qui nous a servi de fil conducteur rattachant les enfants étudiés lors d'enquêtes de terrain et à partir de l'enquête sur l'Emploi à une même population : presque tous étaient nés dans les années 1990. On voit ici que nous ne nous sommes pas toujours restreints à des personnes qui auraient eu leur premier enfant depuis moins de trois ans au moment de l'enquête, ce qui nous a permis d'atteindre à une certaine diversité des conditions d'accueil des enfants du point de vue des modes de garde avant trois ans, tout en enquêtant dans un milieu d'interconnaissance. Notre principale enquête de terrain, réalisée en 2000-2001 à Fontcretz, commune rurale d'environ 700 habitants, quasiment dépourvue de toute offre propre de modes de garde pour des enfants de moins de deux ans, et bien qu'y aient exercé quelques assistantes maternelles, ainsi que la comparaison avec Préhaut, une autre commune proche de la même ville et mieux équipée entre autre de ce point de vue, nous a permis de disposer d'un certain recul sur ces carrières parentales. Elle a surtout progressé auprès d'un groupe de jeunes mères solidaires et partageant une certaine mobilisation sur l'enjeu de l'accueil de leur premier enfant dans cette commune, et ayant parallèlement, sous des formes et suite à des carrières professionnelles très diversifiées, recouru à un congé parental, financé par une Allocation Parentale d'Éducation (alors que ce n'était pas par ce biais que le terrain m'avait donné accès à ce groupe, mais par celui

d'une association de parents d'élèves des Écoles de la commune dont elles avaient ensemble fait partie).

Le deuxième aspect des conditions matérielles d'accueil du premier enfant vise essentiellement les modes de garantie des ressources monétaires du foyer et la part qu'y prennent les situations d'emploi. Notre approche de ce problème a fait intervenir en premier lieu l'accès à un emploi stable ou la possibilité d'y accéder compte tenu d'un certain nombre de ressources dont disposent pères et mères au moment de l'arrivée de leur premier enfant, de sa conception ou de l'émergence d'un projet<sup>19</sup> ou d'un désir<sup>20</sup> d'enfant, mais aussi des affiliations et des ressources de remplacement auxquelles ont accès ces personnes du fait de leur insertion professionnelle antérieure. Dans l'analyse de l'usage du congé parental et d'autres dispositifs qui étaient disponibles avant l'arrivée du deuxième enfant par des jeunes mères initialement actives, nous nous intéresserons également au fait que ces insertions définissent par ailleurs, en premier lieu au sein de leur couple, ainsi que sur d'autres scènes sociales, un certain *ancrage* plus ou moins marqué dans le monde du travail. Il s'agit alors de maintenir un certain lien avec cette scène, ou une certaine conscience d'y appartenir, au delà de l'interruption en principe temporaire de leur activité rémunérée que constituent le congé parental ou le congé maternité. L'enchaînement possible de congés parentaux sur plusieurs naissances pose justement le problème du retour sur la scène professionnelle de ces femmes après plusieurs années. Nous verrons que cette problématique fait aussi intervenir la conscience plus ou moins affirmée ou explicite qu'elle peuvent avoir que l'usage de ces congés s'appuie sur des droits liés au travail, et donc renvoie à ce même *ancrage*. Ainsi, les affiliations liées au salariat tout comme la définition des « congés » comme des interruptions temporaires d'une activité professionnelle jouent un rôle important dans ces ancrages, et dans la consolidation de ce sentiment d'appartenance au monde du travail (rémunéré), mais il nous a semblé important dans certains cas de penser ces ancrages non comme la seule conséquence des affiliations antérieures, mais aussi comme l'expression de certaines anticipations sur les possibilités ultérieures d'emploi de ces femmes, qu'elles retrouvent ou non l'emploi occupé avant le congé.

Le troisième aspect de ces conditions matérielles, enfin, porte sur deux caractéristiques principales du cadre d'accueil du premier enfant, à savoir le foyer parental, sa « composition » et sa pérennité d'une part, et son cadre matériel d'autre part, selon trois dimensions, trois biais, ou trois restrictions fondamentales. Il s'agit que ce « cadre », à

---

<sup>19</sup>cf. Luc Boltanski, 2004, *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris : Gallimard, « NRF Essais ».

<sup>20</sup>cf. Henri Lériidon, 1995, *Les enfants du désir*, Paris : Julliard, réédition Poche, Paris : Hachette « Pluriel ».

nouveau, renvoie à une responsabilité parentale, qui s'exercerait, par exemple, par l'intermédiaire de stratégies résidentielles spécifiques. Il s'agit que ces stratégies mettent en jeu l'avenir de ces enfants. Il s'agit, enfin, que ce cadre matériel (ville, quartier, espace local de sociabilité) soit aussi celui dans lequel le foyer parental devient à un moment ou à un autre visible, que ce soit au moment où intervient un suivi institutionnel des enfants faisant intervenir des dispositifs de « prévention » comme celui des PMI, ou encore au moment où ces enfants sont scolarisés. Nous montrerons dans notre deuxième partie que c'est essentiellement ce cadre matériel qui permet de faire tenir ensemble les analyses très différenciées sexuellement que nous proposerons des conditions matérielles d'entrée dans les carrières maternelles et paternelles. On peut définir ce cadre matériel, *a minima*, à travers l'enjeu du couple et celui du logement, mais il est par ailleurs difficile de lui fixer des limites, tant celles-ci dépendent précisément des représentations que portent les différents protagonistes sur ce qui, dans le cadre matériel où les enfants sont élevés, met en jeu leur devenir. Plus largement, ces enjeux portent alors sur la construction d'un cadre favorable pour élever un ou des enfants, permettant ou non d'engager l'avenir sur des points où les protections et affiliations *personnelles* ne suffisent pas. Avant de mieux expliciter comment nous traiterons de ces trois aspects dans le plan de la thèse, il nous faut à présent revenir sur le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrit ce travail, d'abord à propos des cadres temporels de la maternité et de la paternité, ensuite à propos de ce que Philippe Ariès a proposé d'appeler sentiment de l'enfance, objet par rapport auquel nous tenterons de définir la prise en compte des conditions matérielles d'accueil du premier enfant.

#### **Encadré 1 : À propos de la micro-économie du consommateur**

Le projet de thèse initial visait à donner un contenu empirique et concret à une observation qui m'apparaissait comme un paradoxe, tout en étant à ma connaissance ignorée aussi bien par les économistes que par ceux qui les critiquaient. L'approche microéconomique dite standard semble tirer une grande part non seulement de sa scientificité (et de la forme spécifique qu'elle prend dans le champ de la science économique *mainstream*) mais aussi de son efficacité sociale d'un postulat qu'on peut qualifier comme un individualisme. Cet individualisme a une valeur non seulement méthodologique mais aussi morale, y compris au sens de ce que les chercheurs en sciences sociales s'autorisent à, ou croient possible de mettre à jour du fonctionnement de la subjectivité, des règles d'action, de leurs déterminants, ou encore des logiques sociales profondes qui contribuent à transformer des êtres humains en acteurs sociaux, c'est à dire à les socialiser. Selon ces valeurs qu'on pourrait presque penser comme une éthique scientifique spécifique, le cœur de l'approche économique standard repose sur des postulats faits au sujet d'*individus* relativement autonomes (voire atomisés) et anhistoriques dont l'accès au « bien-être » (cf. *infra*) ne peut, en dernière analyse, être évalué que par ces agents eux mêmes. Le paradoxe tient dès lors à ce que les unités empiriques utilisées par les économistes concernent la plupart du temps des groupes domestiques, sans parler de constructions sociales encore plus complexes, comme des

firmes, des administrations, voire des États, ou (partiellement) abstraites comme des marchés, des institutions, des contrats, *et cetera*... Ainsi, c'est un modèle macroéconomique d'utilité intertemporelle « individuelle », dit « à *fondements microéconomiques* », qui est couramment utilisé pour modéliser des trajectoires de croissance d'économies nationales.

Or, si l'économie du consommateur est parfois appelée « économie du bien-être » dans les cours de microéconomie à l'usage des débutants, c'est sans doute en raison des schèmes générateurs de comportement qu'elle tend à mobiliser, qui, contrairement à la maximisation du profit par une firme, ne sont pas *censés* résulter de l'inscription de ces agents dans la société, dans l'économie, ou dans un système d'obligations en partie normé par le droit, ni de la manière dont ces agents se sont construits au sein de ces systèmes, y compris en pouvant agir sur eux, mais d'une sorte de *vérité* qui leur serait *intérieure*, asociale et anhistorique, les « préférences », auxquelles il ne serait possible d'accéder, par un procédé de *révélation*, qu'à travers leurs actes économiques réels.

Ce point a souvent inspiré les critiques d'irréalisme adressées à l'économie politique puis à la science économique, et il contribue peut-être à brouiller un autre débat qui touche lui à la « rationalité » des acteurs économiques. Face à ces critiques, une certaine position « instrumentaliste » (prônée par exemple par Milton Friedman) met davantage l'accent sur une pertinence *instrumentale* qui repose sur quatre arguments : elle mobilise un noyau restreint d'hypothèses fondamentales (parcimonie) ; à ce noyau, il est facile d'ajouter des hypothèses nouvelles ou de modifier *certaines* des hypothèses existantes (cumulativité) ; une telle approche permet de *reconstituer de façon intelligible* l'action qui fait l'objet de la recherche ou du moins les éléments de cette action qui intéressent le chercheur – qu'elle ressortisse à un domaine traditionnel de l'économie ou à une incursion dans d'autres domaines ; elle est susceptible de rendre possible des prévisions fondées sur le même modèle fondamental que la reconstitution fictive (nous n'employons pas ce mot dans un sens péjoratif, mais pour tenter de retraduire en « langage naturel » certaines implications du terme de modèle).

Compte tenu de l'intérêt de la position éthique que nous avons mentionnée plus haut, qui ressortit à ce que l'économiste Amartya Sen a appelé *welfarism*, il serait intéressant d'examiner la position « instrumentaliste » en se demandant à quel point elle engage les convictions des chercheurs de haut niveau en économie sur le « réalisme » de leurs modèles. À ce sujet, on peut parfois en partie analyser l'« instrumentalisme » comme une position de repli de la profession face aux nombreuses critiques qui ont été versées au procès de l'économie depuis plus d'un siècle, position qui a l'intérêt d'affirmer des critères de scientificité qui constituent les critères d'excellence de l'approche économique des comportements. On peut comprendre qu'une profession scientifique défende ses propres critères d'évaluation face à des attaques en provenance d'autres professions avec lesquelles elle est en concurrence objective, tout en se définissant en partie par une critique radicale inverse des pratiques qui ont cours dans ces autres professions. Cependant, tous les économistes ne se rallient pas, ou pas en permanence, à cette position « instrumentale ». Certains économistes, comme par exemple Deaton et Mullbauer (que nous avons déjà cités), affirment que les modélisations devraient se référer à la « réalité » de façon moins indirecte, ou mieux tenir compte des représentations que les agents eux-mêmes donnent de leurs propres processus de décisions.

En laissant de côté cette question du « réalisme », la question que nous tentons de poser pourrait être alors « que *signifient réellement* dans la pratique, voire dans la subjectivité des protagonistes, et sans vouloir trancher le débat sur la rationalité de ces protagonistes, ou des systèmes matériels dont ils s'occupent, les *préférences révélées* ».

par les modèles de décision utilisés par les économistes ? ». C'est une question qui nous semble *extérieure* à la science économique, et qu'il nous semble important de poser. Fondamentalement, nous la formulons ici comme un guide possible de lecture et de *traduction* des travaux des économistes dans d'autres champs des sciences sociales. Notre postulat est que des chercheurs en sciences sociales non économistes pourraient tirer parfois un profit non négligeable de la lecture de certains travaux économiques, sans pour autant souscrire aux interprétations que ces derniers *semblent* en proposer, ni devoir trouver une solution définitive à l'épineuse question de la (ou des) rationalité(s) des acteurs sociaux. C'est là le point essentiel, mais s'il relève en partie d'un vœu pieux.

Nous pensons qu'une partie du travail fait au cours de cette thèse en tirant partie de certaines distinctions plus familières aux économistes qu'aux autres chercheurs des sciences sociales, comme la distinction fondamentale, pour nous, entre analyse *ex ante* et *ex post* va dans ce sens. Un autre aspect de cet usage de notions économiques tenait bien sûr au fait de raisonner de manière générale sur la vie matérielle considérée comme un domaine à part entière de la vie sociale des personnes concernées par mes enquêtes ayant son *économie* propre sans être nécessairement autonome d'autres domaines de la vie pratique et de la vie sociale. Il a aussi, croyons-nous, facilité l'usage et la réinterprétation que nous avons proposés pour ce travail de modèles dits « de *matching* » ou « de Rubin » pour rendre « comparables » des populations d'hommes et de femmes sans enfant avec des échantillons de jeunes pères et de jeunes mères ayant eu leur premier enfant dans les années 1990, en nous affranchissant du vocabulaire quasi-expérimental issu des enquêtes épidémiologiques qui est souvent plaqué sur des données et des problématiques auxquelles un tel vocabulaire se prête mal, particulièrement pour un travail se situant dans le champ de la sociologie.

## Cadre général de la thèse

« Tu ne vois plus la vie [de la même façon ; tu cesses de ne penser] qu'à toi. [...] (à propos du travail) Je voulais monter... je voulais prendre des responsabilités... Mais quand j'ai eu Lana, je me [moquais] de tout ça ! C'était ma fille. [...] Le premier, tu es un peu... (rires) [...] C'est fou ! Je n'ai jamais été attirée énormément par les bébés. Et du jour au lendemain [j'étais] métamorphosée ! Mais même ma mère ne me reconnaissait plus... Incroyable ! J'avais un trop-plein d'amour pour ma fille... Ça déborde de partout ! Je me rappelle [que] je disais à ma mère "Je pense à adopter un enfant un jour, parce que j'ai trop d'amour ! J'ai trop d'amour en moi, je vais étouffer ma fille. Il faut que j'en donne à un autre enfant !" »  
Suzanne Rodier, L'Îlot, Fontcretz-Le Repli, Mardi 21/11/2000, 10h-12h

## Retour sur les cadres temporels de la parentalité

### i) prise en charge quotidienne du jeune enfant juste après sa naissance

Nous avons jusqu'ici posé le cadre théorique de cette thèse comme répondant à un certain nombre de questions relevant d'une démarche scientifique, dont nous avons déduit un certain nombre d'exigences qui s'étaient imposées à ce travail : étudier les carrières parentales des hommes et des femmes, inclure dans la problématique les conditions matérielles ayant préparé la venue du premier enfant, et non pas seulement ce qui se passait après son arrivée. Un point essentiel de méthode, à cet égard, a consisté pour nous à partir des conditions matérielles d'accueil du premier enfant une fois que celui-ci était présent. Nous avons privilégié (voire, nous nous sommes restreints à) des



injonctions qui jouent peu de temps après sa naissance, en particulier celles qui s'adressent plus particulièrement aux mères au moment du congé maternité. De là, nous sommes remontés aux conditions matérielles qui préparent d'une manière ou d'une autre son arrivée, avant sa naissance. Parmi ces conditions, nous avons essentiellement pris en compte, d'une part, la préexistence et à la pérennité d'un foyer, qui définit à la fois un cadre matériel et un premier aspect des injonctions qui s'adressent conjointement aux mères et aux pères. D'autre part, nous avons mis en avant l'accès à des affiliations et à un statut socio-économiques permettant aux mères et aux pères d'engager la viabilité économique d'un foyer, en particulier, chez ces derniers, en y jouant un rôle socialement légitime *ex ante*.

Le fait qu'un enfant arrive dans un foyer, si on ne l'analyse que du point de vue de ses parents, apparaît en effet comme relevant des analyses que Norbert Elias a proposées à propos des activités de synchronisation entre différents types d'activités humaines et d'autres aspects du devenir<sup>21</sup>. Évidemment, on pourrait penser que la présence d'un bébé au sein d'un foyer suffit en soi à faire jouer des injonctions spécifiques, que ces injonctions relèvent de *l'instinct* ou de régulations apprises auparavant. Cet aspect des choses ne nous semble pas erroné mais précisément justiciable de l'analyse proposée par cet auteur de l'oubli ou de l'occultation qui affecte les activités les plus complexes de synchronisation au profit de la représentation du temps ou de la conscience intime du temps comme une « chose » ayant une sorte d'existence en soi. À cet égard, l'arrivée d'un enfant représente un peu une énigme lorsque l'on souhaite l'analyser comme relevant du même devenir que ce qui s'est passé avant, tout particulièrement pour les parents de cet enfant. Ce que l'on peut dire, c'est qu'une partie des transformations tient à l'arrivée, qui est souvent dans les années 1990 prévue voire « programmée » longtemps à l'avance, d'un enfant très dépendant nécessitant des soins très astreignants et très complexes et en constante évolution en fonction de ce qu'on appelle son développement. Il est intéressant, du point de vue du cadre temporel, de comparer ce type de soins mais aussi de relation avec ceux qui s'établissent avec des personnes dépendantes adultes, ou dont l'état est plus stationnaire, comme une personne handicapée à l'âge adulte. Nous

---

<sup>21</sup>cf. Norbert Elias, 1996 *Du temps*, Paris : Arthème Fayard (édition originale 1984, *Über die Zeit*, Suhrkamp Verlag, traduit de l'allemand par Michèle Hulin). Nous désignons par « devenir » des faits, pouvant être d'une part rapportés au Devenir en général, c'est à dire pouvant être synchronisés par rapport à d'autres faits dont l'évolution sert de repères, comme une horloge, des événements historiques qui ont été datés avec précision, ou encore des enregistrements obligatoires comme ceux qui sont réalisés en France auprès de l'État Civil (s'agissant du devenir d'une personne), et se rapportant d'autre part à une personne ou une sphère d'activités en leur donnant les caractères d'un processus *évolutif*, que cette évolution obéisse à des règles connues ou prévisibles ou qu'elle fasse apparaître des éléments imprévisibles ou inconnus à l'avance. Ainsi désigné, le « devenir » d'une personne, d'une sphère d'activité, d'un « fait social » permet de désigner à la fois son passé et son avenir à un moment donné (lesquels ne peuvent être désignés comme tels qu'à un moment donné), en les reliant entre eux, et c'est là l'essentiel de ce qui nous intéresse dans ce terme.

reviendrons sur un aspect important de ces relations telles qu'elles s'établissent avec le temps, aspect constitutif d'une efficace des prises en charges quotidiennes.

Une partie de la complexité et de la sophistication de ces prises en charges quotidiennes, mais aussi de leur caractère particulièrement contraignant, tient précisément à la complexité des ajustements temporels que nécessite la dépendance d'un très jeune enfant, même si cette complexité peut elle-même faire l'objet de critiques. Séverine Gojard, dans sa thèse<sup>22</sup>, a par exemple montré la remise en vigueur partielle de nouvelles injonctions visant à réhabiliter ce que les spécialistes appellent l'allaitement à la demande : en réalité, cependant, même l'allaitement à la demande ne semble pas remettre en cause les technologies sophistiquées de suivi des enfants les plus jeunes, sur différentes échelles de synchronisation jouant par exemple sur l'heure des repas, la courbe de poids en fonction de l'âge. Ces technologies, qui ont pu à certaines époques devenir très contraignantes pour une fraction importante des jeunes mères, visent entre autres à atteindre efficacement des objectifs de préservation de la vie des enfants dont on norme ainsi la prise en charge et les rythmes. Dans les années 1990-2000, une jeune mère qui allaite son enfant au sein peut se voir proposer en cas de difficultés (par exemple une faible prise de poids peu de temps après la naissance) un suivi à domicile par des puéricultrices, suivi qui consiste dans la mise à disposition d'une balance pour établir la prise de poids quotidienne, dans des visites quotidiennes de ces puéricultrices, et parfois dans un relevé des heures et durées des tétées.

## **ii) le cas du congé maternité**

Nous ne cherchons pas ici à prétendre que ces activités de synchronisation en elles-mêmes soient nécessairement plus importantes à l'arrivée d'un enfant, ni qu'il soit absolument nécessaire lorsqu'un enfant naissait en France dans les années 1990, de s'imposer un suivi quotidien de sa courbe de poids. En fait, une partie des savoirs de la puériculture actuelle vise à remettre en cause un recours dénoncé comme excessif à des moyens modernes de synchronisation, les expressions des enfants eux-mêmes suffisant dans de nombreux cas à produire des actions adaptées des adultes qui s'en occupent, en particulier quand les enfants parlent (mais à ce stade, l'imposition de logiques de synchronisation peut aussi avoir commencé à changer de sens) ou quand il devient possible de distinguer des pleurs selon l'action la plus appropriée à tenir. Mais même dans ce cas, si c'est l'enfant lui-même qui devient en quelque sorte son propre dispositif de synchronisation, cela ne change rien au fait que le caractère le plus contraignant du

---

<sup>22</sup>Séverine Gojard, 1998, *Nourrir son enfant : une question d'éducation. Normes savantes, usages populaires et expérience familiale*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Claude Grignon, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

travail de prise en charge tient précisément au calage des activités de la personne qui s'en occupe sur les besoins de l'enfant dont elle s'occupe, besoins qui s'expriment comme des signaux appelant à une action appropriée, en particulier en fonction d'un savoir portant en premier lieu sur les rythmes de cet enfant et sur l'alternance de périodes définies dans leur enchaînement séquentiel, et proposant en second lieu des interprétations des signes de malaise en fonction du moment où ils se manifestent.

Une partie de l'enjeu de la prise en charge des enfants peu de temps après leur naissance repose non seulement sur une certaine forme de mise à disposition du corps et des rythmes maternels pendant le congé maternité (y compris pendant la grossesse) aux rythmes de la prise en charge de leur enfant, mais aussi sur un calage à plus long terme des rythmes de ce dernier sur les temps sociaux, à commencer par ceux du sommeil nocturne, même si un tel calage apparaît comme relativement aléatoire pendant un temps. Un autre aspect de cette dynamique, sur lequel repose le point de départ de notre analyse, tient au travail précis d'harmonisation des contraintes temporelles de prise en charge et des autres rythmes sociaux auxquels se soumettent les personnes s'occupant de ces enfants. L'un des aspects de ce travail porte justement sur l'articulation entre les contraintes temporelles entraînées par l'accomplissement d'une activité rémunérée, et celles qui dans notre société semblent découler d'une manière qui est souvent considérée comme « naturelle » (c'est à dire suite à un processus de naturalisation de contraintes essentiellement sociales) de la présence d'un enfant, mais dont on peut montrer qu'elles n'ont pas de toute éternité exercé des contraintes identiques de disponibilité, que ce soit en fonction des travaux que pouvaient accomplir de jeunes mères, ou des possibilités de placer les enfants en nourrices notamment pour des mères exerçant un travail particulièrement astreignant (mais aussi quand ce « travail » renvoyait à un rôle social non rémunéré par un salaire, par exemple un rôle de représentation).

L'un des tout premiers enjeux qui ont ainsi présidé à la naissance du congé maternité, et que nous étudierons dans notre première partie, tenait à la diffusion de méthodes plus scientifiques, et notamment fondées sur l'utilisation de règles d'aseptie modernes, mais aussi sur une connaissance de plus en plus sophistiquée des rythmes de développement physiologique de l'enfant. Dans le contexte nataliste d'avant la Première Guerre Mondiale, le congé maternité s'intégrait dans une stratégie globale de lutte contre la mortalité infantile parfois décrite comme une véritable hécatombe par les médecins de l'époque, et qui découlait non seulement d'une hygiène insuffisante, mais aussi des conditions de vie qui accompagnaient parfois le placement en nourrice d'enfants en très bas âge. Il n'est pas anodin que, dans leur lutte contre le travail des femmes mariées, les

natalistes aient échoué, mais que certains d'entre eux (plutôt minoritaires dans le courant nataliste) soient parvenus à réunir un consensus politique sur l'institution d'une période minimale de temps où toutes les jeunes mères seraient assignées à la prise en charge quotidienne de leur enfant, et qu'ils aient vu là un moyen de sauver des vies en renforçant les liens, y compris d'attachement, entre les mères salariées ou ouvrières et leurs enfants.

### **iii) des structures de prévention à un nouveau regard sur l'enfance**

La mise en place du congé maternité en France s'est inscrite dans un mouvement plus vaste de mise en place de structures de protection de l'enfance : à la même époque, certains faits divers qu'on qualifierait aujourd'hui de cas de « maltraitance » avaient déjà contribué à la mise en place de structures de protection de l'enfance<sup>23</sup>. Nous faisons référence à un mouvement qui avait de nombreux aspects et où la médecine était en pointe. Il s'accompagnait parfois, en lien avec l'adaptation des thèses eugénistes, dans un contexte français marqué par le rejet d'un héréditarisme trop strict, dans un sens plus favorable à la prise en compte de ce qu'on appelait le « milieu » sur les caractéristiques « physiques » et « morales » de la population, qui faisait revivre un peu des thèses de Lamarck sur l'hérédité des caractères acquis<sup>24</sup>, et d'un certain rapprochement entre thèses hygiénistes sur la vie saine et la prévention des risques sanitaires et l'eugénique des populations<sup>25</sup>. L'héritage de ce mouvement tient avant tout à la mise en place d'un système de prévention qui, sans être rabattable sur un mouvement eugéniste qui aurait atteint ses objectifs, ne s'est jamais tout à fait restreint au seul aspect médical ou « sanitaire » (sachant que l'extension du domaine recouvert par ces termes a pu se modifier selon les époques).

Pour mieux comprendre une histoire dont nous ne faisons ici que poser un cadre général pour les besoins de cette étude, il faudrait aussi relier les transitions du début du siècle à une transformation plus ancienne du regard sur l'enfance ou du sentiment de l'enfance<sup>26</sup>, qui ne nous semble pas étrangère à ces transformations, et qui nous semble également avoir contribué sinon à la naissance de la psychanalyse, du moins à son triomphe après guerre comme science de la prévention, qui a pu ainsi se couler à merveille dans les dispositifs de prévention mis en place en direction des enfants, tout en proposant un

---

<sup>23</sup>cf. Catherine Rollet-Echalier, 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III<sup>e</sup> République*, Paris : PUF, INED, « travaux et documents », cahier n°127.

<sup>24</sup>cf. Nadine Lefaucheur, 1991, « La puériculture d'Adolphe Pinard, une voie française de l'eugénisme », in G. Raimbault, M. Manciaux (dir), *Analyse et prospective : enfance menacée*, Paris : INSERM, La Documentation Française.

<sup>25</sup>Cf. Christian Topalov (dir), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

<sup>26</sup>cf. Philippe Ariès, 1973 [1960], *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris : Seuil « L'univers historique », (Réédition Poche « Points Histoire »)

cadre particulièrement adapté aux systèmes de pensée de l'époque, en particulier après Mai 1968<sup>27</sup>. D'après des travaux sur la période actuelle, et en dépit des contestations dont les théories psychanalytiques ont pu faire l'objet, il semble que ce type de regards sur l'enfance n'a fait que produire de nouveaux savoirs orientés vers une prévention des menaces de tous ordres auxquelles les enfants seraient exposés, non plus seulement du fait de l'ignorance, de la négligence ou d'autres « carences » des adultes qui les entourent mais de tout un faisceau de comportements maltraitants qui produiraient à leur tour chez leurs enfants des troubles analogues.

Laurence Gavarini, notamment dans son ouvrage sur la « passion de l'enfant »<sup>28</sup>, a tenté d'articuler un certain nombre de déplacements ayant ainsi affecté le champ de l'enfance, en tentant d'établir des ponts entre l'émergence de nouveaux savoirs sur les maltraitances (et l'emploi de plus en plus extensif de ces notions)<sup>29</sup>, et l'essor des techniques de procréations médicalement assistées (et les fantasmes auxquels elles ont donné lieu). Ian Hacking, dans son ouvrage sur la personnalité multiple<sup>30</sup>, propose une extension ou une adaptation de la notion de gouvernementalité à la question de la mémoire. Ces auteurs font parfois référence aux effets de telles transformations dans le cas du foyer. Les enseignements que nous en tirons pour ce travail tiennent au postulat d'une extension des savoirs sur l'enfance, coextensive à une maîtrise toujours plus sophistiquée de différentes formes de risques. Le lien de ces transformations avec notre propos est bien sûr qu'une partie de ces savoirs (pas tous) vise les pratiques maternelles ou parentales. Il ne s'agit pas de prétendre ici que les mères ou les parents seraient particulièrement l'objet de soupçons, en tout cas, peut-être pas davantage que d'autres adultes en contact avec leurs enfants. Tout dépend, à cet égard, des outils plus ou moins savants qu'utilisent les professionnelles de la protection de l'enfance pour appréhender ces différentes formes de risque, mais aussi des rapports de pouvoir et des rapports de classe qu'elles entretiennent avec les mères des enfants qu'elles suivent<sup>31</sup>, et qui peuvent

---

<sup>27</sup>cf. Robert Castel, 1981, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris : Minuit.

<sup>28</sup>Laurence Gavarini, 2001, *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Denoël (Réédition Poche Hachette-Littératures, 2004)

<sup>29</sup>cf. aussi Laurence Gavarini, Françoise Petitot, 1998, *La fabrique de l'enfant maltraité : Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville Saint Agne : Éditions Erès ; on trouvera d'autres éclairages dans le point critique de Gérard Noiriel, 2005, « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Les voies de la construction d'un objet historique », *Genèses*, n° 60 (septembre), pp 154-167.

<sup>30</sup>Ian Hacking, 1998, *L'âme réécrite : étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthelabo, « Les empêcheurs de penser en rond » (édition originale 1995, *Rewriting the Soul. Multiple Personality and the Sciences of Memory*, Princeton : Princeton University Press).

<sup>31</sup>Cf. Delphine Serre, 1998, « Le "bébé superbe" : la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n°31, pp107-127.

orienter leurs soupçons ou leurs inquiétudes, en particulier à l'égard des mères des classes populaires<sup>32</sup>.

Ce qui est important ici, en revanche, c'est que les parents eux-mêmes font partie des destinataires de ces savoirs sur la petite enfance par certains canaux, et peuvent d'autant plus partager par exemple des croyances au sujet de la maltraitance, des manques affectifs, ou simplement de l'idée que « tout » se jouerait avant six ans, trois ans ou un autre âge, que cela renvoie à des formes particulièrement catégoriques de responsabilité parentale et à un regard sur la petite enfance qui trouve dans ces savoirs le moyen de gérer des inquiétudes sur l'avenir ayant une forte charge émotionnelle dans un certain espace public. La gestion des risques, tout comme la diffusion d'une certaine vulgate psychanalytique ou psychologique, ne s'arrête pas au seuil du foyer. Nous faisons plutôt l'hypothèse que nombre de prescriptions ou de représentations articulées à ces savoirs sur l'enfance et son devenir visent avant tout le foyer, tout en étant portées par des spécialistes ayant parfois à appliquer ces savoirs dans un cadre plus institutionnel, voire auprès d'autres professionnelles de la prise en charge. Même si la continuité de la prise en charge constitue peut-être à notre sens la principale source de légitimité des mères ou des parents rencontrant des difficultés, en particulier si ces difficultés sont liées à des problèmes matériels, notre hypothèse est qu'elles échappent d'autant mieux sinon aux pratiques d'encadrement, du moins à leurs formes les plus stigmatisantes, qu'elles ont une plus grande maîtrise de ces savoirs sur la petite enfance, et en particulier les moyens de fournir une histoire crédible rendant compte des éléments qui vont attirer l'attention d'un tiers. Cette thèse, qui a davantage porté sur des entrées « réussies » dans les carrières parentales, par le fait même d'être passée empiriquement par des mères mobilisées par exemple dans une association de parents d'élève, ou par une directrice de PMI, ne nous a pas moins amenés à prendre en compte la sélection des personnes enquêtées par son libellé même : il est d'autant plus intéressant de constater que de telles conditions d'enquêtes nous ont permis de voir des situations difficiles, au moins d'un point de vue matériel, même si cela ne répond pas à toutes les questions que nous nous posons sur les différentes formes de déviance parentale telles qu'elles peuvent être construites à différents stades par la rencontre de mères ou de parents avec des professionnelles de la prévention.

---

<sup>32</sup>cf. aussi Jacques Donzelot, 1977, *La police des familles*, Paris : Minuit « Critique » (réédition en poche 2005) ; ainsi que Anne-Marie Sohn, 1996, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire de la France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), 2 vol, 1095 p, qui étudie dans le détail les effets des rapports de classe sur les procédures de déchéance parentale sous la III<sup>e</sup> République, pour poursuivre la comparaison avec cette période.

## Avoir son premier enfant dans la France des années 1990

### Efficace des prises en charges quotidiennes

Il faudrait compléter le « décor » que nous avons tenté de planter sur les cadres temporels de l'accueil d'un premier enfant par une remarque générale sur les sentiments *spécifiques* qui peuvent découler des prises en charges quotidiennes des enfants dans le cas particulier des jeunes mères, compte tenu de leur assignation première au moment du congé maternité au travail de prise en charge quotidienne de leur enfant, c'est à dire en revenant sur cet « être » et cet « avoir » dont parlait Olivier Schwartz, et en nous interrogeant sur la construction sociale d'un sentiment maternel. Ce qui nous intéresse particulièrement est la structure temporelle d'un tel sentiment, et plus précisément, la façon dont il relève d'un rapport *personnel* au devenir d'un enfant, qui est un rapport de continuité temporelle, et met en jeu une responsabilité personnelle qui elle-même dépend pour partie de cette mise en continuité. Notamment, la genèse de ce sentiment nous semble renvoyer à la fois à une continuité passée de l'action maternelle, même une fois achevée la période du congé maternité - ce qui pose bien sûr le problème de l'organisation du retour sur la scène professionnelle pour les femmes qui travaillent : nous allons y revenir – et en même temps au devenir présent, passé et futur des enfants *au regard* de cette action ou de cette continuité d'une présence maternelle.

D'une certaine façon, les sentiments qu'une personne en prenant en charge une autre peut éprouver à l'égard de la personne aidée, quel que soit le lien originel entre ces personnes, renvoie à la fois à une dimension éthique<sup>33</sup> et à des sentiments qui peuvent être considérés comme nécessaires à la relation engendrée par la prise en charge quotidienne ou encore à la « qualité » de cette prise en charge<sup>34</sup>. Il en va tout particulièrement ainsi des sentiments d'une mère (ou d'un père ?) à l'égard de son enfant, mais cela peut s'appliquer à d'autres personnes confrontées à une prise en charge quotidienne. L'amour apparaît comme un sentiment relativement obligatoire, et les manifestations de l'amour maternel apparaissent comme un des éléments de la façon dont on conçoit l'avenir probable d'un enfant, en particulier du point de vue de ce qu'on appelle parfois sa *sécurité affective*, qui peut aussi porter sur la relation à d'autres personnes que sa mère<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup>cf. Joan C. Tronto, 1993, *Moral boundaries : A Political Argument for an Ethic of Care*, Londres : Routledge, pp 105-108 (« Four phases », chapitre 4 : « Care », 3<sup>e</sup> partie : « For an Ethic of Care »).

<sup>34</sup>cf. Nancy Folbre, 2001, *The invisible heart. Economics and Family values*, New York, The New Press.

<sup>35</sup>Cf notamment Gérard Neyrand, 2000, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris : PUF, « Éducation et Formation », notamment les passages sur la théorie de la carence affective au chapitre 2 « la reconnaissance de l'affectivité du jeune enfant (l'après-guerre) », dont pp 55-56 : « l'omniprésence maternelle dans la notion de carence affective »

À l'inverse, cependant, ce que nous appellerons dans la suite de ce travail *efficace des prises en charge quotidiennes*<sup>36</sup> ressortit à l'attachement affectif qui se dégage de la prise en charge elle-même, pour autant que celle-ci soit suffisamment continue, et suffisamment précoce, si on analyse la question du congé maternité comme une assignation des mères à ce travail de prise en charge quotidienne<sup>37</sup>. Cette efficace est un élément essentiel pour comprendre la construction sociale d'un sentiment maternel, comme rapport personnel au devenir d'un enfant. Une partie de l'efficace spécifique aux maternités quotidiennes renvoie peut-être aux interstices des soins maternels qui relie entre eux, du moins dans certains cas, l'astreinte de ces soins aux manifestations corporelles de bien-être les plus gratifiantes (sommeil, sourire « aux anges ») qui semblent en découler. De la même manière, les premiers échanges communicatifs qui *ne font pas* intervenir une action purement instrumentale peuvent eux-mêmes renvoyer, par exemple autour de ce qu'on appelait autrefois le mignottage, ou encore de l'observation de l'interaction d'un bébé avec un jouet destiné à le stimuler, à la continuité de la présence maternelle auprès de ce dernier, qui permet d'être témoin de ces instants, et qui peut ainsi renvoyer à cette continuité de la prise en charge dont nous avons parlé plus haut mais aussi à des indices sur l'avenir qui ont une dimension *personnelle* liée à tout ce système de synchronisation, qui fait de l'*hexis corporelle* voire de l'aisance relationnelle d'un très jeune enfant un possible marqueur des soins et de la relation avec la personne qui assure l'essentiel de cette prise en charge.

Il est important de remarquer, cependant, que les « problèmes » d'un enfant ou le caractère potentiellement pénible de cette astreinte dont nous avons parlé peuvent produire une efficace analogue, même si elle ne débouche pas forcément sur des sentiments d'euphorie ou de gratification personnelle qui seraient du même type ; il se

---

<sup>36</sup>Nous ne parlerons que très peu dans la suite de ce travail de l'*efficacité* des prises en charge quotidiennes, au sens de leur adéquation ou du fait qu'elles atteindraient certaines fins en recourant à des moyens appropriés, ce qui ne veut pas dire que nous comptons pour rien les difficultés quotidiennes que peut entraîner ce travail ou la sophistication assez grande des savoirs qui portent sur lui et sur les problèmes de toute sorte qui l'accompagnent. À une autre échelle, il est possible et même probable, par exemple, que la création du congé maternité ait joué un rôle spécifique important dans la réduction des mortalités infantiles en bas âge depuis un siècle, même si il est surtout important de garder à l'esprit qu'il ne s'agissait pas d'une mesure isolée à cet égard, mais nous nous intéresserons surtout à la contribution du congé maternité à ce qu'est la maternité quotidienne dans la structure (temporelle en premier lieu) de la vie matérielle des femmes (et indirectement des hommes !), et dans la façon dont l'arrivée de leurs enfants intervient dans leur propre existence, et non aux injonctions spécifiques qui contribuent à définir le(s) métier(s) de mère notamment au regard des savoirs sur l'enfance. Si nous avons une hypothèse à énoncer sur ce sujet épineux, nous tendrions plutôt à supposer que la façon dont est pensé le devenir des enfants tend en général à conditionner le contenu de ces injonctions bien davantage qu'il n'existe de principes pouvant fonder ou justifier en soi une connaissance scientifique de ce devenir. C'est là ce qui donne une très grande force normative à toutes les formes de connaissances qui portent sur le développement ou les rythmes des enfants, sans que l'on sache toujours s'il s'agit là de connaissances à des fins prescriptives (définissant un développement ou des rythmes *normaux*), ou s'il s'agit de simples données descriptives, selon l'usage qui en est fait ou non dans des situations de dépistage, de repérage ou de prévention.

<sup>37</sup>cf. Nancy Folbre, *op.cit.*



peut même qu'une part essentielle de cette efficace tienne précisément à l'existence de difficultés ou d'inconvénients même auprès des bébés les plus faciles, dans les situations matérielles les plus favorables, chez des personnes vivant la prise en charge de leur enfant sur le mode d'une aisance particulièrement marquée, car c'est face à des difficultés qu'elle prend tout son sens. Nous supposerons plutôt qu'en général, ce qui est constitutif en dernier recours de l'efficace des prises en charge quotidiennes ne tient pas à un sentiment de réussite, de facilité, d'euphorie ou de bonheur dans cette relation, en particulier s'il fallait supposer qu'un tel sentiment soit *permanent*, mais bien à une certaine continuité spécifique à cette relation, et dont nous étudierons certains caractères chez les jeunes mères et chez les jeunes pères. En fait, dans la mesure où il y a cette continuité, un tel lien n'établit pas nécessairement une causalité univoque entre un diagnostic ou un jugement qui serait porté sur un enfant à un moment donné et cette relation ou cette action : on peut songer, par exemple, aux « troubles » du sommeil, ou aux difficultés spécifiques qu'ont des enfants prématurés, ainsi qu'à tous les cas de handicaps ou de maladies chroniques. Dans une certaine mesure, l'efficace dont nous parlons ici renvoie donc moins au *bien-être* d'un enfant à *un instant donné* qu'à la fonction que remplit une maternité quotidienne dans la garantie contre les menaces sur ce bien-être, même si l'harmonie ou la facilité de la relation elle-même peut parfois faire l'objet, dans certaines circonstances non univoques, d'évaluations normatives ou d'imputations causales, qu'elles soient ou non appuyées sur des savoirs sur le développement des enfants et de leur psychisme<sup>38</sup>. En fait, le point qui pour nous sera décisif tient précisément à cette garantie de présence maternelle durable ou continue, qui renvoie ainsi à des enchaînements de séquences de soins quotidiens sur des périodes de temps de plusieurs mois ou plusieurs années.

### **Travail, éducation parentale et carrières maternelles**

À l'égard de ce complexe des prises en charge quotidienne, notre approche aura été largement indirecte : nous avons dit l'importance à cet égard de la volonté de prendre en compte les injonctions spécifiques s'adressant aux pères, de recueillir des récits d'entrées dans les carrières parentales parfois décalés dans le temps par rapport à l'arrivée du premier enfant, et de ne pas nous adresser à des situations trop spécifiques du point de vue des modes de garde. C'est moins une difficulté à rencontrer de jeunes parents qui s'est imposée à cet égard qu'une sélection des cas les plus pertinents qui a peut-être davantage fait ressortir des témoignages reposant sur un recul plus important dans le temps, mais aussi grâce à la dynamique d'enquête avec les jeunes mères de l'APE (Association des Parents d'Élève, cf. *supra*) qui étaient d'autant mieux établies dans leur

---

<sup>38</sup>cf. L. Gavarini, *op.cit.*

maternité qu'elles avaient eu plusieurs enfants et avaient recouru au congé parental. Autrement dit, l'affirmation d'une certaine légitimité dans le champ de l'enfance en tant que mère prend peut-être plus de temps que nous avons pu le penser de prime abord<sup>39</sup>, en particulier pour des jeunes femmes qui, à l'arrivée de leur deuxième ou de leur troisième enfant, affirment de façon particulièrement concrète leur disponibilité pour élever leurs enfants et la valeur qu'elles attribuent à ce travail d'éducation parentale, qui profite également à leur aîné(e), et qui se trouve implicitement reconnu par l'existence d'une allocation. Il est alors intéressant d'évaluer le poids de cette disponibilité dans le sentiment de réussite qu'elles peuvent avoir sur cette scène particulière de leur existence que constitue leur maternité, les prouesses de leurs enfants dont elles peuvent être témoin, ou la vie familiale proprement dite.

En même temps, ces dispositifs ont comme intérêt que, contrairement à l'allocation de salaire unique de l'après-guerre, ils reposent sur une affiliation liée au salariat ou par extension à une activité donnant lieu à une couverture sociale, qui se trouve ainsi reconnue *ex post* et encouragée *ex ante*. C'est ainsi qu'une jeune mère n'ayant jamais travaillé n'a droit à aucune indemnisation pendant son congé maternité si elle n'a pas cotisé en tant qu'active dans une activité reconnue. Il en va de même du congé parental, qui définit un double droit à l'interruption de l'activité en fonction de l'âge d'un enfant et au retour dans l'emploi occupé avant ce congé, et de l'allocation parentale d'éducation avec laquelle il se combine. Un tel dispositif qui est en évolution pendant la période que nous avons étudiée, relève d'une conjoncture assez particulière, marquée par une extension de l'emploi féminin qui s'est articulée à des changements socio-économiques aussi considérables que l'élévation générale des niveaux d'études, tout particulièrement chez les femmes nées depuis l'après-guerre<sup>40</sup>, le développement économique de l'après-guerre et tout particulièrement l'extension massive du secteur des services et administrations privés et publics, qui ont recouru massivement à une main d'œuvre féminine à différents niveaux de qualification. En dépit du fait que les niveaux d'études féminins se sont élevés assez tôt sur cette période, on peut dire que cette dynamique a mis relativement longtemps à produire ses effets, qui semblent être devenus plus visibles avec l'installation dans une longue période de stagnation économique puis de désindustrialisation.

---

<sup>39</sup>Peut-être de ce point de vue, cette légitimité n'est-elle jamais tout à fait jouée dans la société actuelle, à mesure qu'une part importante du devenir des enfants échappent aux marges de manœuvre de leurs parents, en même temps que ces derniers sont davantage tenus pour responsables en dernier recours de ce devenir d'une manière plus extensive.

<sup>40</sup>Christian Baudelot, Roger Establet, 1992, *Allez les filles !*, Paris : Seuil, « L'épreuve des faits » (réédition « Points Actuel »).

Le premier point que nous tenterons d'analyser dans ce travail porte donc sur les carrières des femmes du point de vue du travail et des statuts d'emploi, et plus fondamentalement, de la façon dont le travail et les droits sociaux auxquels il donne lieu contribue à définir la maternité comme un régime spécifique de *synchronisation* des activités des femmes avec l'arrivée d'un premier enfant. Ceci signifie que, dans les années 1990, et sur les terrains qui ont été les nôtres, l'élément qui nous semble décisif pour traiter de la place des mères, y compris du point de vue des prises en charge quotidiennes, dans l'accueil de leur enfant, passe de façon particulièrement marquée par leur place dans le travail, mais aussi dans l'économie domestique avant l'arrivée de leur premier enfant. Pour le dire autrement, c'est à travers le travail, les statuts et les affiliations auxquelles il donne lieu, mais aussi l'articulation entre carrière professionnelle et carrière maternelle que l'on peut réellement comprendre comment est organisée dans la société française des années 1990 - et ce d'une manière relativement univoque sur une certaine période symbolique de temps en dépit de l'hétérogénéité des statuts d'emploi des femmes – la maternité sociale comme assignation à une certaine continuité de la prise en charge des enfants.

Nous tenterons de montrer, par là, que l'ancrage dans le travail des femmes et la façon dont elles peuvent l'articuler à ce début de carrière maternelle joue dès lors un rôle significatif y compris dans les variations des dispositions à l'égard de la prise en charge quotidienne proprement dite. La question qui nous semble particulièrement cruciale à cet égard, est celle de la portée d'une certaine reconnaissance de la valeur économique du travail des femmes, que ce soit au sein du foyer ou à l'échelle nationale, dans ces dispositifs. La première partie de la thèse portera précisément sur cette articulation spécifique entre maternité et carrière professionnelle des femmes. Nous tenterons de discuter un tel point à partir de l'étude de la mise en place du congé maternité dans un premier chapitre, puis nous y reviendrons sur les cadres temporels qui ont fait notamment des jeunes mères nos principales interlocutrices lors des enquêtes de terrain. Dans un second chapitre, nous élargirons le propos à ce que nous avons appelé la fragilisation des insertions professionnelles des jeunes mères, qui apparaît au premier abord comme un phénomène assez général, mais que nous relierons avec les conditions notamment économiques d'arrivée de leur premier enfant ainsi qu'avec la réinterprétation qui peut être faite par les jeunes mères de leur propre statut une fois leur enfant présent. Dans un troisième chapitre, nous reviendrons plus en détail sur l'importance de la carrière professionnelle antérieure et des études poursuivies par les femmes dans l'articulation entre carrière professionnelle et carrière maternelle, y compris au sujet des modalités du retour sur la scène professionnelle, mais aussi dans la

reconnaissance de leur ancrage professionnel et de sa valeur économique ou personnelle, y compris au sein de leur couple.

On voit que la prise en compte du travail nous amène à intégrer dans la première partie de la thèse deux aspects des conditions matérielles qui semblent s'adresser aux mères, et conditionnent l'articulation entre leur carrière professionnelle et leur carrière maternelle : prise en charge quotidienne de leur enfant d'une part, accès à une affiliation liée à une insertion professionnelle d'autre part. Ce cadre nous a permis d'intégrer dans l'analyse le cas des jeunes mères seules, ce qui était l'un des enjeux de cette approche : traiter aussi de la prise en charge des enfants dont le père semble plus ou moins hors-jeu (ou invisible). Nous tenterons de montrer que cette caractéristique, qui montre assez peu de spécificités dans les trajectoires d'emploi des jeunes mères seules par rapport aux autres une fois qu'on prend en compte leur carrière professionnelle antérieure, fournit l'un des signes du primat des prises en charges quotidiennes, du point de vue de ces régulations, sur la question spécifique des ressources monétaires qui permettent au foyer de survivre et surtout de garantir son avenir : cela vaut pour les mères seules qu'elles aient ou non eu une insertion professionnelle antérieure. Certains auteurs ont ainsi remarqué que l'État social de l'après-guerre (le *Welfare-State*) avait ainsi placé les femmes en situation d'échapper de nombreuses manières à la dépendance économique de leur mari<sup>41</sup>, peut-être avant même que ne leur soit reconnu un pouvoir de décision égal à celui de leur conjoint dans les affaires du couple et de la vie de leurs enfants. C'est ce contexte particulier qui permet d'analyser les entrées dans les carrières maternelles d'une façon relativement autonome.

---

<sup>41</sup>cf. Nadine Lefaucheur, 1992, « Maternité, Famille, État », in Françoise Thébaud (dir), Georges Duby et Michel Perrot (dir), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XXe siècle*, Paris : Plon, réédition en Poche chez Perrin, collection « tempus », particulièrement les pages 573-580 : « Mariées au Welfare ? »

## Foyer parental et participation des pères

En tant qu'homme interrogeant des femmes sur la prise en charge des enfants, ou sur ce qui préparait matériellement la venue d'un premier enfant, j'ai été confronté à un moment particulier de ce travail, qui se trouve avoir coïncidé en 2000-2002 avec la mise en place des 35 heures, à certaines attentes politiques qui émergeaient dans le débat public, autour de la participation des pères à la prise en charge quotidienne de leur enfant. À cette époque, j'étais déjà relativement sceptique par rapport à cette idée qu'une diminution du temps de travail, même suivant des modalités très favorables qui auraient pu dégager des séquences de temps familial, comme un accroissement des congés pouvant être pris par le salarié, pourraient à elles seules encourager des pères à s'occuper de leurs enfants au quotidien. Les enquêtes sur les emplois du temps sorties auparavant tendaient à indiquer une évolution très lente à cet égard<sup>42</sup>.

Quoi qu'il en soit, la participation des pères à cette prise en charge quotidienne semblait faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une certaine valorisation, peut-être non dénuée d'ambiguïté. Il apparaissait évident, notamment d'un point de vue féministe, que l'extension de l'accès des femmes au monde du travail – si l'on faisait abstraction de ses limites – ne suffisait pas à établir une égalité des sexes dans le partage du travail domestique. Ce qui est plus intéressant, c'est que de nombreux auteurs semblaient y voir une réponse possible aux évolutions de l'emploi des femmes, y compris sous des formes plus contraignantes, aux situations qui ont été désignées par l'expression de « double journée de travail », mais aussi éventuellement à l'accroissement du chômage masculin. En somme, un certain regard public sur la participation des hommes au travail de prise en charge quotidienne des enfants semblait y chercher la réponse à des situations difficiles pour le foyer. À l'époque, notre travail reposait exclusivement sur deux enquêtes de terrain, qui faisaient ressortir par contraste une faible visibilité des hommes au regard de ces enjeux de prise en charge. En fait, la participation des hommes à ce travail de prise en charge ne « sortait » pas en entretien, le partage des tâches au sein du couple était très fréquemment naturalisé par les enquêtés, mais faisait assez clairement apparaître qu'il ne résultait pas d'une recherche d'un équilibre entre les sexes, mais, plus souvent, de solutions pratiques aux problèmes quotidiens de prise en charge. Ce qui ressortira plus clairement dès notre chapitre 3, c'est le fait que la valeur relative de l'emploi des mères et des pères et de leurs insertions professionnelles antérieures jouait un grand rôle, mais qu'il était davantage pris en compte comme une sorte de système de

---

<sup>42</sup>cf. par exemple Françoise Dumontier, Jean-Louis Pan Ké Shon, 1999 (octobre), « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n°675, Paris, INSEE ; Cécile Brousse, 1999, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolution de 1986 à 1999 », in *INSEE, France : portrait social*, Paris, INSEE.

contraintes matérielles pour régler les problèmes de la prise en charge que pour établir un partage des tâches qui eût été plus « équilibré » ou plus « juste ».

Même si nous n'étions pas sûrs à l'époque de vouloir répondre à ces questions, la difficulté empirique à avoir systématiquement le point de vue des pères sur la question matérielle de l'accueil du premier enfant nous posait évidemment un problème. Ce problème a joué un rôle décisif dans le projet que nous avons alors proposé à la DARES de travailler sur les trajectoires d'emploi des hommes et des femmes à l'arrivée d'un premier enfant à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, comme moyen de revenir sur ces questions en comparant systématiquement les trajectoires d'emploi des jeunes pères et des jeunes mères à l'arrivée d'un premier enfant, mais aussi les transformations visibles qui affectaient les ménages et leur structure, en particulier du côté de l'existence et de la pérennité d'un couple, et d'autres formes de cohabitation. Ceci ressortissait aussi à des difficultés techniques créées par l'utilisation d'une enquête répétée dans le temps, mais dans un échantillon de logements, qui ne permettait pas de suivre ce que devenaient les enfants étudiés s'ils déménageaient. Mais c'est le dispositif que nous avons conçu pour comparer les trajectoires des jeunes pères et des jeunes mères à des hommes et à des femmes sans enfant en tentant de neutraliser un certain nombre de différences qui contribuaient à expliquer le fait que ces hommes et ces femmes avait eu un premier enfant à un moment bien précis qui nous a finalement permis d'étudier les conditions matérielles d'entrée dans les carrières *paternelles*.

En fait, l'hypothèse qui nous guidera ici repose sur une certaine progression logique, dans laquelle le primat repose sur la situation *ex post* de prise en charge quotidienne, sachant que cette prise en charge dépend aussi économiquement parlant des ressources monétaires qui sont disponibles dans le cadre de cette prise en charge. Nous n'avons jamais voulu essentialiser ou naturaliser des différences de genre (c'est sans doute une contradiction dans les termes) entre pères et mères à l'égard de cette prise en charge, et il nous semble que le fait de partir des conditions qui portent sur le travail quotidien de nourrissage et de soin, comme condition *première* non pas chronologiquement, mais logiquement, de la survie et du *bien-être* des enfants, permet de commencer à expliquer le partage des rôles comme quelque chose d'à la fois organisé et de relativement contingent. En somme, si l'on parvient à expliquer l'assignation des mères à ce travail et son efficace, y compris lorsqu'elles pourvoient aussi, en travaillant ou en faisant jouer les droits sociaux qui découlent de leur travail, aux besoins monétaires de la maisonnée, on explique déjà une partie essentielle de la position des pères dans ces maisonnées, même lorsque cette dernière n'est pas exclusivement réductible à celle de

« M. Gagnepain », pour reprendre la traduction humoristique que proposait Pierre Strobel de *breadwinner*.

Une partie de l'explication tenait pour nous, lorsque nous avons dû mettre fin à nos terrains, à la question du couple et à sa signification en termes de présence et de loyauté des pères, qui ressortissait aussi à l'idée que les responsabilités parentales étaient socialement et juridiquement reconnues. Mais nous avons du mal à comprendre, à l'époque, que certains pères soient totalement hors-jeu dans la prise en charge de leur premier enfant en bas âge, tandis que d'autres étaient présents mais difficiles à interroger, soit qu'ils soient peu disponibles, soit que la mère de leur enfant se charge de répondre à leur place au sujet de cet aspect de leur existence. Nous avons évoqué plus haut la surprise que nous avons ressentie devant l'importance de la proportion de mères vivant seules avec un premier enfant de moins de trois ans dans les années 1990. Une partie de cette perplexité tenait aussi au rôle important que pouvaient jouer notamment sur des périodes de crise les soutiens et les ressources provenant de groupes de parenté plus larges et en particulier des grands-parents : une fois l'enfant présent, rien ne semblait *garantir* le fait que le couple soit la bonne unité d'analyse des solidarités familiales autour de la prise en charge d'un premier enfant, ce qui relativisait le rôle des pères, si ce n'est un ensemble de normes sociales et psychologiques, qui semblaient parfois en décalage avec les contraintes matérielles rencontrées par les personnes.

La deuxième partie de cette thèse sera consacrée à l'exploration que nous avons faite de ce problème général, qui nous a amené à donner une définition spécifique de la notion de foyer parental comme relevant d'une injonction conjointe de garantir un certain cadre matériel durable, dont ferait partie la corésidence durable du couple parental mais aussi les sentiments et la solidarité qui l'unissent, telle qu'elle peut être marquée au quotidien par des séquences de *vie familiale normale*, pour reprendre les termes employés par une enquêtée séparée du père de son enfant. L'enjeu du couple en est sans doute l'aspect primordial, comme le montre l'extrait que nous avons mis en exergue de cette introduction. Mais nous tenterons aussi d'affiner et de préciser en partie la notion de cadre matériel en montrant que dans certains cas, c'est tout l'environnement social et matériel du foyer, incluant le logement, le quartier ou la commune, dès lors qu'il est vu comme le cadre où seront élevés les enfants de ce foyer, qui peut décrire ce que représente ce cadre matériel. Le chapitre 4 reprendra ce cadre de pensée, ses traductions statistiques, et les écarts à la norme qu'ils permettent de voir. Le chapitre 5 détaillera un cas monographique de rupture d'un couple parental, et le suivant reviendra sur la question du cadre matériel et d'une certaine inscription locale des parentalités, en relation avec le devenir des enfants dans un sens plus large. C'est aussi dans cette partie

que nous ferons le plus grand usage de la notion de maisonnée de prise en charge pour décrire des séquences de mobilisation marquées par une configuration matérielle spécifique. L'une des hypothèses qui se dégagent de ce travail est que, loin d'être contradictoires en soi avec ce cadre matériel, ces mobilisations dans la famille élargie peuvent, lorsqu'elles ne contribuent pas à mettre hors-jeu les pères, c'est à dire lorsque ces derniers exercent une part de responsabilité qui leur est reconnue dans la maisonnée de prise en charge, et plus largement lorsqu'elles ne remettent pas en question l'autonomie économique et résidentielle du foyer, du moins d'une manière trop visible, contribuer à faire tenir ce cadre du foyer, sans que celui-ci ne coïncide en permanence avec la maisonnée (au sens du collectif de prise en charge qui est mobilisé sur une séquence déterminée).

## **Outils et méthodes**

### **De la problématique à la méthode**

#### **Paternités sociales et carrières masculines**

On voit que le cadre général de cette thèse débouche sur une question que nous tenterons de résoudre dans la troisième partie, et qui nécessite de revenir sur les entrées dans les carrières paternelles comme un processus non réductible à la question du foyer ou du couple, mais qui prend place parmi les éléments qui rendent tenable ou pensable leur pérennité : quelles sont les conditions matérielles qui déterminent le fait que les pères, ou la plupart d'entre eux, ne soient pas « hors-jeu » dans le complexe de la prise en charge de leur propre enfant ? Nous reformulerons cette question comme portant sur les conditions d'accès des hommes à ce que nous appellerons une paternité (socialement) légitime, et qui ne sera rien d'autre (pour nous, dans le cadre de ce travail) que leur inclusion concrète dans la maisonnée de prise en charge de leur enfant « en tant que pères ». Nous tenterons d'élucider les racines historiques et juridiques d'une telle définition de la paternité sociale, qui englobe – sans jeu de mots – le lien entre ce que les juristes appellent la *possession d'état*, qui définit la reconnaissance sociale et juridique des paternités quotidiennes, et la possession d'un *État*, dans le sens ancien d'une situation ou d'une activité marquant à la fois une participation à la vie économique ou à la vie de la cité, et l'affiliation à des systèmes de protection ou de propriété sociale, pour reprendre des notions développées par Robert Castel.

Nous n'avons réellement pu donner un traitement rigoureux de cette question qu'en disposant, avec les fichiers de l'enquête Emploi, du moyen de comparer non seulement la synchronisation des carrières professionnelles des pères et celles des mères avec l'arrivée d'un premier enfant, mais aussi ces dynamiques avec celles qu'on pouvait



observer chez des hommes et des femmes sans enfant, que nous avons rendu comparables en calculant, pour chaque homme et chaque femme initialement ainsi suivis, une probabilité *ex ante* d'avoir leur premier enfant compte tenu du temps écoulé depuis la fin de leurs études, ou de leur âge lorsqu'ils étaient en cours d'étude – que nous avons considéré comme une approximation de leur position dans le cycle de vie – de leur niveau d'étude proprement dit, et de la profession du père ou de l'absence de renseignement sur ce point, donnée qui joue également un grand rôle dans ce travail. L'étape décisive de ce travail de comparaison a consisté à refaire ce calcul pour les hommes et les femmes en couple *ex post*. On peut alors montrer que l'essentiel de la sélection des pères se joue par l'intermédiaire de la mise en couple stable, et que ce fait sélectionne des hommes ayant des statuts nettement plus stables que l'ensemble des hommes, en couple ou non, à *probabilité égale d'avoir un premier enfant ex ante*. Cette démonstration sera développée dans le chapitre 8 de la thèse.

Ces définitions socio-économiques de la paternité nous semblent en général négligées dans beaucoup de travaux qui s'intéressent à la place des pères dans la prise en charge de leurs enfants, peut-être parce qu'elles contrastent avec les changements dans les représentations de la paternité quotidienne, qui sont parfois fort anciens, notamment dans l'iconographie. Mais nous tenons que la raison principale tient à leur très grande force contraignante, et aux effets qu'elle exerce sur les paternités les plus « problématiques » à cet égard, et au fait que cette force joue *ex ante*, dans la constitution d'un couple durable comme dans le fait qu'il soit pensable d'avoir un enfant, c'est à dire à travers un processus de sélection sociale de candidats à une paternité légitime. Dans notre neuvième et dernier chapitre, nous tenterons dès lors d'apporter des éléments de réponses au sujet de ce que nous appellerons des paternités « problématiques », et des mécanismes par lesquels des hommes qui engendrent des enfants se retrouvent plus ou moins hors-jeu, mais aussi de ceux qui permettent à certains hommes de s'y maintenir ou d'y revenir. On verra que ces logiques de gageure et de rattrapage constituent la condition qui nous a permis de recueillir le récit de certaines de ces paternités « problématiques ».

### **Conditions matérielles et enjeux symboliques**

Dans son ouvrage de sociologie économique sur la valeur sociale des enfants, Viviana Zelizer<sup>43</sup> se sert d'un certain nombre de données sociales et économiques pour étudier la transformation de la valeur sociale et sentimentale des enfants dans la société américaine au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle pouvait faire l'objet d'évaluation dans

---

<sup>43</sup>Viviana Zelizer, 1985, *Pricing the Priceless Child. The Changing Social Value of Children*, New York : Basic Book, réédition de 1994, Princeton : Princeton University Press.

le cadre d'un procès pour mort accidentelle, dans les contrats d'assurance-vie proposés aux ouvriers new-yorkais, ou en fonction des services qu'un enfant rendait à ses parents. L'un des éléments les plus suggestifs de cette analyse porte sur le débat sur l'interdiction du travail des enfants, ainsi que sur l'évolution de la demande d'enfants à adopter ou placer, qui s'est de plus en plus tournée vers des enfants de plus en plus jeunes, de préférence de sexe féminin, délaissant les enfants plus âgés qui étaient davantage recherchés dans une période antérieure, où le travail des enfants était mieux accepté socialement.

Une telle transformation ne nous semble pas signifier que la valeur sociale des enfants comme étant entre autres de futurs actifs ait totalement disparu de l'horizon des préoccupations sociales ou politiques, mais plutôt que cette valeur ne joue plus au niveau des maisonnées, mais à un niveau plus indirect et plus sophistiqué de gestion des individus et de leur devenir, qui ne se réduit pas ou plus à des questions économiques, mais ne permet pas non plus de les évacuer. Ce qui nous semble important dans cette valeur affective des enfants, c'est précisément qu'elle renvoie à un certain devenir qui, même en rapport à cette dimension affective et psychologique, ou portant sur le développement psychique des enfants ou plus tard sur leur réussite scolaire, pose précisément la question de ce qui garantit matériellement cet avenir. En particulier, il s'agit alors de savoir quelle responsabilité est à la fois reconnue ou assignée aux parents des enfants face à ce devenir, mais aussi quelles conséquences peuvent avoir différentes formes de défaillance, de déviance ou de « carence », pour reprendre les vieux termes des psychologues, ce qui pose aussi le problème des dispositifs d'encadrement de la parentalité.

La question générale que pose cette thèse s'applique à un paradoxe général : l'idée qu'un couple pourrait à lui seul être responsable de l'avenir de ses enfants semble constitutif d'une sorte d'illusion nécessaire, qui efface les chaînes d'interdépendances sociales et économiques dans lesquelles s'insèrent la définition du travail rémunéré et du travail domestique mais aussi des droits et des obligations qui en découlent. Elle vise à ancrer cette responsabilité dans la durée, en l'absence de structures qui permettraient en général de fournir un support matériel à une telle perpétuation de l'économie domestique, et ce n'est sans doute pas là un trait nouveau, et met l'accent sur les sentiments qui se développent dans l'intimité pour en faire des garants symboliques visant à combattre des désordres sociaux comme la maltraitance ou l'abandon, et sur des savoirs sophistiqués sur le développement psychique pour gérer ces désordres lorsqu'ils surviennent, ce qui nous apparaît comme un fait relativement inédit. Notre travail vise à redonner de l'importance, dans ce contexte très particulier, aux conditions matérielles qui

interviennent dans la constitution d'une telle économie domestique, en montrant comment elles organisent, de façon très différenciée, entrées dans les maternités, pérennité du couple et signification du foyer au moment de l'arrivée d'un premier enfant, et enfin entrées dans des paternités quotidiennes socialement légitimes.

### **Présentation du travail empirique**

#### **Néolocalité, bilocalité et cadre d'accueil du premier enfant**

Ce travail s'appuie sur deux enquêtes de terrain diversifiées. La première s'est déroulée fin 1999 à Tresmes, ville de la proche banlieue parisienne : dans le quartier George Seurat, où nous avons comparé des résidents vivant dans un ensemble HLM datant des années 1930 avec des familles installées depuis peu dans un lotissement construit à l'initiative de la mairie juste en face des écoles ; auprès d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI des Libellules) choisi par les services départementaux et situé dans un quartier proche, dont les professionnels nous ont permis de faire quelques observations et de réaliser des entretiens auprès de quelques mères venant en consultation, dont deux ont pu être réalisés au domicile de ces personnes ; dans la salle d'attente des consultations de maternité de l'hôpital public de cette même ville, situé dans un quartier plus excentré, où nous avons rempli environ 80 questionnaires et observé les réactions à ce questionnaire, tout en recueillant quelques témoignages.

Notre deuxième terrain s'est déroulé sur quatre mois environ entre fin 2000 et début 2001 et a porté sur la comparaison de deux communes situées à proximité de Rivigne, ville administrative de Province comptant quelques industries et ayant connu une forte croissance périurbaine depuis les années 1970 environ. Le terrain principal s'est déroulé à Fontcretz, la plus petite et la plus excentrée de ces deux communes, grâce à l'aide de la secrétaire de mairie et grâce à des observations réalisées dans la garderie de l'École communale et à l'entrée de l'école : nous avons ensuite tiré partie d'un contact privilégié obtenu avec un groupe de mères ayant participé à l'organisation de sorties pour les enfants dans le cadre d'une « Association de Parents d'Élèves », qui était dissoute depuis peu au moment du terrain. Ces mères se sont avérées avoir davantage en commun puisque toutes avaient eu recours à un congé parental d'éducation financé par l'APE (Allocation parentale d'éducation), et que leur couple n'avait par ailleurs aucun lien direct initialement avec cette commune. Outre l'ancienne épicière du village et quelques autres parents rencontrés, dont une mère habitant seule avec son fils une commune plus proche du chef-lieu, nous avons complété ce terrain auprès de deux couples d'enseignants en lycée et d'une enseignante mariée à un médecin. Nous avons également enquêté quelques familles à Préhaut, la seconde de ces communes périurbaines – dont le

développement était plus ancien, et où l'on observait par comparaison un début de fixation d'une population locale, ainsi qu'un nombre important d'assistantes maternelles, dont certaines gardaient des enfants habitant d'autres communes.

Le fil conducteur général de ces terrains tient au fait que nous avons surtout observé, en banlieue, des couples qui cherchaient à maintenir une certaine appartenance locale, avec des situations économiques différenciées, et dans un contexte de désindustrialisation, de recomposition du peuplement (anciens ouvriers au chômage, arrivée de classes moyennes attirées par le métro ainsi que par le quartier du Petit-Val, le plus proche de Paris, qui connaissait une forte appréciation) et de quelques opérations de construction comme celle que nous avons étudiée. À l'inverse, notre terrain principal nous a amené à rencontrer des couples qui s'étaient éloignés géographiquement de leurs familles d'origine (à des degrés assez divers cependant) à l'occasion de cette mobilité géographique, qui marquait pour eux, même lorsqu'elle s'était déroulée après l'arrivée du premier enfant (mais avant sa scolarisation), une installation qui était relativement durable, voire pensée comme définitive. Dans ce dernier cas, nous avons ainsi tiré parti d'une certaine visibilité de ces arrivées, qui coïncidait avec l'accès à la propriété dans une commune encore accessible à des couples de classe moyenne avec un seul salaire (parfois irrégulier) et une indemnisation comme l'APE.

### **Carrières professionnelles et arrivée d'un premier enfant**

Dans une seconde phase de ce travail de thèse, nous avons obtenu un financement de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) pour réaliser une étude sur les trajectoires d'emploi des hommes et des femmes ayant eu un premier enfant dans les années 1990. Ce travail s'appuyait sur les enquêtes sur l'Emploi de l'INSEE et visait à comparer cette population à une population comparable d'hommes et de femmes sans enfants, ainsi qu'aux parents ayant eu un enfant puîné sur la même période. Plusieurs caractéristiques de l'enquête Emploi rendaient possible une telle étude, et en premier lieu leur caractère répété dans le temps puisqu'il s'agissait à l'époque d'une enquête ayant lieu en mars de chaque année, et qui était répétée trois fois de suite<sup>44</sup> dans une aire géographique donnée, dont les enquêteurs INSEE devaient enquêter la totalité des ménages ordinaires. Ce dispositif permettait donc de suivre les ménages sur trois années lorsqu'ils ne déménageaient pas, ce qui bien sûr donnait moins d'informations sur les ménages mobiles et instables, mais permettait aussi de raisonner sur des sous-échantillons homogènes d'une année sur

---

<sup>44</sup>L'échantillon total était renouvelé par tiers chaque année et comptait de l'ordre de 75000 ménages soit environ 140000 à 150000 adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Lorsqu'on ne suit qu'un sous-échantillon, on ne prend que le tiers des aires enquêtées.

l'autre, l'échantillon aréolaire étant en contrepartie affecté par des fluctuations d'échantillonnage plutôt plus importantes qu'un échantillon d'individus ou de ménages qui eût été de taille équivalente.

La deuxième caractéristique des enquêtes Emploi était de donner une information de qualité, même si elle était relativement pauvre par rapport à des enquêtes plus sociologiques, sur deux questions qui intéressaient au premier chef l'étude, à savoir l'insertion professionnelle, complétée par des informations sur la carrière professionnelle des personnes et sur leurs différentes formations, et un ensemble d'informations sur le logement, d'une part (nombre de pièces, statut d'occupation, type d'habitation), et la composition du ménage, d'autre part, qui permettait de repérer entre autres choses l'arrivée d'enfants. Enfin, la taille conséquente des échantillons de l'enquête Emploi était une condition de tout premier ordre pour nous donner accès à un échantillon suffisant de ménages ayant accueilli un premier enfant dans les années 1990, qui nous a permis de construire, en empilant toutes les séries de 1990-1992 à 2000-2002, des échantillons de plus de 3000 personnes des deux sexes ayant accueilli un premier enfant moins d'un an avant la première enquête dans l'aire.

Ce travail a fait l'objet d'un rapport<sup>45</sup> de 200 pages rendu à la DARES en juillet 2004. La présente thèse est en grande partie issue de ce rapport, qui contenait déjà une part importante de nos conclusions, tout en discutant très en détail des difficultés méthodologiques rencontrées dans l'exploitation très approfondie qui avait été faite des enquêtes sur l'Emploi et de leur caractère longitudinal. Ce rapport en a notamment inspiré le plan d'ensemble, mais cette thèse n'aurait pas pu, pour autant, être rédigée sans la reprise qui y a été faite d'une partie importante du travail de terrain présenté plus haut. Le projet proposé à la DARES répondait lui-même en grande partie à l'importance qu'avait pu avoir le thème de l'emploi, de la stabilisation professionnelle et de l'organisation du temps parental par rapport aux contraintes du travail dans nombre d'entretiens. Il tirait également partie des discussions vécues à l'occasion de ma participation à l'enquête de la DARES sur la réduction du temps de travail et les modes de vie, réalisée en 2000, et portant, entre autres, sur les questions de partage du travail domestique et parental au sein des couples (cf. *supra*). Au cours de la rédaction de cette thèse, la confrontation de ces deux matériaux a ainsi été cruciale pour donner un contenu concret aux conditions matérielles des entrées dans les carrières parentales, telles qu'elles avaient pu se dégager de nos exploitations statistiques.

---

<sup>45</sup>Renaud Orain, 2004, *Entrée dans la carrière parentale et trajectoires d'emploi*, convention d'étude CEE-Ministère de l'emploi et de la solidarité, Rapport final, CEE-DARES, Noisy le Grand.

## Encadré 2 : Distinction *ex ante* / *ex post* et modèles de *matching*

L'usage des deux termes *ex ante* et *ex post* a été décisif pour un certain nombre d'analyses menées dans cette thèse. S'il est courant dans le vocabulaire des économistes, cela n'en rend pas pour autant triviale l'explication. Pour résumer, la distinction *ex ante* / *ex post* sert à mener deux analyses d'un même phénomène en le considérant comme futur (*ex ante*), auquel cas il se fonde sur des anticipations, soit comme passé, auquel cas il se fonde sur des observations. Les choses se compliquent un peu lorsqu'on souhaite analyser les « conséquences » d'un événement qui peut survenir ou ne pas survenir : l'événement en question sera pour nous en général l'arrivée d'un premier enfant. Chez les économistes, il peut s'agir d'une mesure de politique économique, ou encore du fait qu'une personne au chômage suive une formation ou non, ou encore de telle décision d'investissement pour un analyste financier. Une analyse *ex ante* par exemple considérera que l'événement ne s'est pas encore produit, alors qu'une analyse *ex post* tiendra compte du fait qu'il s'est produit et de ses conséquences. En mathématiques probabilistes, dans des modèles stochastiques, la distinction sert ainsi à indiquer l'utilisation des valeurs issues d'expériences réalisées (*ex post*) à la place des variables aléatoires correspondantes (*ex ante*).

Dans un modèle de décision simple, il ne s'agit donc que de comparer par le calcul une valeur anticipée à une valeur qu'on a réellement observée. Le problème que nous avons rencontré a été que nous souhaitions comparer les trajectoires d'emploi des jeunes pères aux hommes sans enfant, mais que nous ne croyions pas que l'âge était suffisant pour neutraliser les différences de position dans le cycle de vie, d'une part, compte tenu de notre volonté de prendre en compte des hommes qui devenaient pères précocement ou tardivement dans notre analyse. Par exemple, nous verrons que les âges d'entrée dans la paternité sont très sensibles à la durée des études, compte tenu du fait que la proportion d'hommes devenant pères au cours de leurs études initiales est assez faible, et des hétérogénéités très grandes de niveau d'étude dans la population. Nous aurions voulu pour ce faire tenir compte de la carrière professionnelle antérieure, mais les informations sur celle-ci dépendaient étroitement de leur situation au moment de l'enquête. La raison pour laquelle nous tenions à neutraliser ces différences était au départ que nous cherchions à séparer des faits qui empêchaient les hommes de devenir des pères, comme le fait d'être célibataire, de dépendre économiquement de sa famille d'origine, ou d'être dans une situation matérielle trop délicate, de transformations qui auraient accompagné l'arrivée d'un enfant.

En réalité, nous avons alors constaté à la fois que presque rien ne se passait après la naissance du premier enfant pour les pères, surtout par comparaison avec les importantes transitions vers la position « au foyer » que nous constatons chez les mères, et que ces jeunes pères étaient très significativement dans des situations plus stables avant la naissance de leur premier enfant. Autrement dit, tout semblait se passer *ex ante*, à travers la sélection de ces hommes selon qu'ils étaient ou non devenus pères. Du fait que les pères étaient en couple dans quasiment tous les cas, nous avons alors remplacé les hommes sans enfant par des hommes en couple sans enfant, dont les situations d'emploi se sont avérées quasiment identiques à celles des jeunes pères. Ces hommes en couple sans enfant constituaient un échantillon fictif d'hommes qui aurait été en couple *ex post* (c'est à dire au moment où on constatait qu'ils n'avaient pas eu d'enfant), mais avec la *même* probabilité (*ex ante*) d'avoir leur premier enfant compte tenu de leur position dans le cycle de vie, à origine sociale et niveau d'étude donnés : il suffisait pour obtenir un tel échantillon de le *pondérer* par ces probabilités d'avoir un enfant *ex ante*. Cela suffit donc à montrer que la sélection des jeunes pères se joue *ex ante* à travers la formation d'un couple stable. Mais nous n'aurions peut-être pas obtenu

un tel résultat si nous avons comparé les jeunes pères aux hommes en couple sans prendre en compte leur position dans le cycle de vie : il se peut, par exemple, que les hommes en couples ne soient pas sélectionnés de la même façon pendant la vie étudiante, ou à la fin du cycle de vie, qu'à un moment de leur cycle de vie où ils entrent massivement dans les carrières paternelles.

De façon presque inverse, nous avons pu montrer que les jeunes mères étaient très proches *ex ante* des femmes sans enfant du point de vue de leur situations d'emploi, à probabilité égale, que l'essentiel des changements de statuts se produisaient soit après l'arrivée du premier enfant, soit pendant la grossesse ou immédiatement avant, et que la prise en compte du fait qu'elles soient en couple *ex post* n'avait aucun effet qualitatif sur la comparaison.

**Première Partie : Maternité et carrières  
professionnelles des femmes**



# Chapitre 1

## Travail professionnel et assignation au « maternage »

« l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. »

Extrait du Principe 6 de la *Déclaration des droits de l'enfant*, Proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1959 [résolution 1386(XIV)]

### Le congé maternité : cadre historique, cadres temporels

#### Double ancrage des mères et division du travail social

Avant de donner matière à assignations, la prise en charge quotidienne des enfants pose en premier lieu un problème de division du travail social : qui doit garder le jeune enfant<sup>46</sup> ? Comment financer le coût de cette garde, surtout si elle doit être plus qu'un simple travail, un exercice de dévouement qui produit des relations privilégiées avec les différents adultes qui l'exercent ? À cette question, la réponse qu'on donne dépend de la division du travail social qui prévaut plus globalement dans une société, et de la place qu'elle donne aux jeunes enfants mais aussi aux personnes qui les accueillent<sup>47</sup>. On peut cependant donner sous forme d'hypothèse une réponse globale, qui est liée à la forme *salariale* de nos sociétés : elle dépend avant toute chose du travail rémunéré ou non qui est et sera disponible au sein d'un foyer donné, mais aussi et surtout des droits auxquels ce travail donne naissance, en fonction des affiliations dont il est porteur, et qui renvoient non plus aux revenus qu'il dégage à un moment donné, mais à ceux qu'il peut mobiliser dans un système donné de protections liées au travail et à la propriété sociale<sup>48</sup>. On verra plus en détail au chapitre 3 et dans la troisième partie de cette thèse comment cette dernière condition est peut-être beaucoup moins accessoire qu'il n'y paraît, et qu'elle permet peut-être de reposer autrement certaines questions sur l'implication ou non des pères dans le « maternage ».

Toutes les questions que nous nous poserons nous parviennent par cet unique point : le travail lui-même, via les revenus qu'il dégage, et par les protections sociales et les affiliations auxquelles il donne accès, a un rôle à jouer puisqu'il détermine au moins le cadre matériel de la prise en charge des jeunes enfants, à travers le logement, les

<sup>46</sup>cf. Jane Jenson et Mariette Sineau (dir), 1998, *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris : L.G.D.J., collection « Droit et société ».

<sup>47</sup>cf. Émile Durkheim, 1930, *De la division du travail social*, Paris : PUF, collection « Quadriges ».

<sup>48</sup>cf. Robert Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard, collection « L'espace du politique ».

conditions de vie, les horaires de travail. De plus, dans la France des années 1990, une majorité très nette des jeunes femmes est ou a été active avant de s'engager dans la maternité et ce, massivement à temps plein. Quoiqu'il en soit des conquêtes et résistances du travail des femmes et de la persistance du sur-travail domestique, la spécificité de l'arrivée du premier enfant en fait un « événement singulier » par les contraintes matérielles et les obligations morales (assignations, injonctions ciblées) qu'il produit « lorsque l'enfant paraît » pour les personnes qui le prennent en charge de manière durable et continue. Ce constat amène à rechercher comment se joue l'assignation des mères à ce travail, qui détermine leur ancrage dans cette forme particulière de travail domestique et de relation, via son efficace propre et le rôle spécial que cette configuration leur fait jouer par là dans la promotion de la survie et du bien-être des jeunes enfants.

Or, il existe un point commun qui met en concurrence la prise en charge quotidienne des enfants et les investissements professionnels, c'est la tendance non moins forte des uns et des autres à fixer les personnes qui les exercent, faute de quoi les périls et les désordres auxquels il s'agit de parer risquent de ressurgir. Nous avons détaillé dans notre introduction générale un certain nombre d'hypothèses sur ce qu'il en est du « maternage » comme prise en charge quotidienne des enfants. Du côté du travail, deux éléments essentiels contribuent à ancrer les salarié(e)s dans un travail ou dans le monde du travail :

- d'une part, les affiliations auxquelles donne droit un emploi durable, surtout s'il comporte des protections liées au diplôme ou à une profession particulièrement protégée. On verra qu'il s'agit là d'un aspect très important qui discrimine le travail des jeunes mères, et détermine leur orientation vers certaines carrières, notamment dans le secteur public, et certaines professionnalisations, qui sont celles qui font le moins intervenir un ancrage continu dans le travail, et le plus un accès initial à la profession lié à la détention d'un diplôme ou au passage d'un concours, par exemple.
- d'autre part, et plus généralement, la consolidation de l'insertion professionnelle que peut marquer l'accession à un CDI dans un secteur d'activité donné, rendant possible non seulement le démarrage d'une véritable carrière professionnelle, mais aussi la conjuration des périls liés à un statut trop instable au regard des nécessités économiques liées à la vie domestique, et en particulier de l'accès au logement. Dans ce dernier point peuvent intervenir ou non, selon l'entreprise ou le secteur d'activité, une prise en compte plus ou moins favorable au retour sur la scène professionnelle après une maternité voire un congé parental.

Dès lors que les deux parents sont supposés constituer la clé de voûte et l'élément le plus permanent de la maisonnée de prise en charge, surtout du point de vue de la continuité de leur présence, dans le cadre d'un foyer parental (cf. 2<sup>e</sup> partie), c'est l'existence de ce foyer qui institue un ancrage « parental » dans une relation et une action de prise en charge quotidiennes, surtout à travers le contenu affectif qu'on peut lui donner, mais aussi à travers leur visibilité et les normes qui les régissent. L'ancrage dans l'emploi, quant à lui, donne accès à des affiliations qui elles-mêmes tendent à devenir un « bien commun » du foyer et de la maisonnée de prise en charge, même si par ailleurs, une maisonnée plus large peut parfois (mais non automatiquement) suppléer à une défaillance parentale temporaire ou durable, dans l'un ou l'autre de ces deux domaines fondamentaux. Cet enjeu dépasse le caractère personnel de la relation de parenté quotidienne à l'enfant, dès lors que celui-ci est présent, mais aussi dès lors qu'est instaurée une solidarité entre deux époux voire entre deux concubins en union durable. Ainsi, la division du travail de prise en charge au sein de la maisonnée peut être propice à une solidarité objective des différents acteurs, dans une relation à l'enfant qui peut avoir à certains moments un caractère conjoint plus ou moins affirmé, en particulier lors des rituels de transmission, ou du temps passé en commun (séquences de vie familiale, séquences de transmission, sorties avec une crèche, fête de la crèche, pour prendre quelques exemples)<sup>49</sup>. Malgré cela, l'ancrage dans le quotidien de la prise en charge, comme dans l'emploi, tend à demeurer une caractéristique *personnelle* dans sa dimension de soins quotidiens.

Ce double ancrage pose un problème de division du travail au sein des couples, mais celui-ci se pose peut-être avec plus d'acuité encore aux jeunes mères seules dont le conjoint se trouve mis hors-jeu, c'est à dire non seulement hors du couple et du foyer, mais aussi hors de la prise en charge quotidienne de son propre enfant. Nous renvoyons à la troisième partie de cette thèse la problématique des pères qui ne parviennent que de manière problématique (justement), ou pas du tout (ce qui pose la question de la sélection sociale des hommes accédant à une paternité quotidienne socialement légitime), à réaliser cet ancrage et les affiliations qui en sont la conséquence, ce qui pose le problème de leur légitimité auprès de leurs enfants, mais aussi des ressources qu'il peuvent ou non mobiliser pour conjurer cette problématique de l'insertion professionnelle. En même temps, cette problématique<sup>50</sup> est le revers de l'existence de

---

<sup>49</sup>En cela, il n'est pas démontré que la participation à la prise en charge quotidienne (au sens du *care giving* :cf. Joan Tronto, *op.cit.*) soit une condition absolument nécessaire d'un tel ancrage « parental », même si elle le facilite grandement du point de vue de la relation à l'enfant : une présence attentive (au sens du *taking care of* : *ibid.*) et certains échanges symboliques (mais si ils ont une composante éducative, ne relèvent-ils pas à la limite des prises en charges quotidiennes ?) pourraient bien y suffire.

<sup>50</sup>Tout particulièrement s'agissant des hommes *exclus* de ces paternités quotidiennes (cf. troisième partie), partiellement ou totalement, temporairement ou définitivement.

jeunes mères seules. Nous pourrions montrer que ces femmes ne sont pas pour autant renvoyées vers l'emploi pour suppléer à la défaillance de leur conjoint. En effet, les conditions précaires dans lesquelles elles tendent alors à s'engager dans la carrière maternelle les fragilisent tout autant que les autres jeunes mères s'agissant du retour à un emploi. De plus, elles peuvent bénéficier de droits sociaux spéciaux garantissant leur fixation dans la prise en charge quotidienne des enfants, qui relèvent de minima sociaux – ce qui les placerait *a priori* hors du champ des affiliations liées au salariat. Mais l'absence du conjoint permet alors de faire ressortir la fragilité de l'ancrage professionnel dans les cas où l'Allocation pour Parent Isolé (API) est susceptible d'être un recours. Pour cette raison, sur laquelle nous reviendrons, leur étude n'est pas substantiellement différente, du point de vue des principes d'analyse qu'il s'agit de mobiliser (s'agissant de la problématique de leur maintien ou non dans l'emploi), de celles des jeunes mères en couple, mais constitue au contraire un premier élément dans l'analyse des spécificités féminines de l'articulation entre prise en charge des enfants et ancrage dans l'emploi. En outre, dans les dispositifs actuels, l'API, par exemple, ne rompt pas formellement la symétrie entre parents s'agissant de cette articulation puisque l'un ou l'autre peut en bénéficier consécutivement à un abandon par l'autre conjoint, ou à un décès de celui-ci. On sait pourtant que la quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes<sup>51</sup>.

Le problème qu'il nous semble essentiel d'étudier, dès lors, est celui de l'articulation entre le temps qui est nécessaire à l'ancrage professionnel des hommes comme des femmes, et le temps qui est nécessaire à l'ancrage de la relation de prise en charge. L'un *tout comme* l'autre peuvent relever d'une plus grande spécialisation ou d'une plus grande mutualisation réciproque, à plus forte raison lorsqu'il existe des protections permettant de confier l'enfant à des tiers ou dans le cadre d'une maisonnée à certains moments, ou lorsque des protections efficaces existent pour que l'ancrage dans la parenté pratique ne mette pas durablement en péril l'ancrage professionnel de l'un ou l'autre. De ce point de vue, on peut dès lors mettre en évidence deux périls dans la spécialisation et deux périls dans la mutualisation. En effet, l'ancrage personnel dans le fonctionnement quotidien de la prise en charge vient en second (*ex post*) mais tend alors à supplanter en nécessité l'ancrage dans le travail, en ce qu'il suppose un niveau de disponibilité qui couvre au départ (à la naissance) au moins potentiellement l'ensemble du temps physiologique : la possibilité même de le déléguer ne met pas fin à la charge mentale qui correspond à cette responsabilité de tous les instants. Ses investissements tendent donc à menacer toute forme de travail exigeant elle-même des investissements plus rigoureux en temps : il n'est qu'à songer aux débordements de l'un sur l'autre (surcharge de travail *versus*

---

<sup>51</sup>153000 femmes (144000 en 1995) et 2000 hommes en 2000. Source : CNAF.

petite maladie d'enfant, par exemple, tendent tous deux à mettre en péril, en particulier, les horaires de garde comme les horaires et l'assiduité au travail<sup>52</sup>). Ce péril, qui émerge déjà lorsque les deux parents travaillent, pose plus encore problème pour une mère seule, ne disposant pas par ailleurs de possibilité de recourir par exemple à un mode de garde ponctuel.

Inversement, une trop grande division du travail conjugal pourrait doublement poser le problème de la rupture conjugale *à plus long terme*, fragilisant l'un du côté de la prise en charge quotidienne et de sa relation à l'enfant, et l'autre du côté des affiliations professionnelles qui lui permettraient d'assumer une rupture sans dépendre exclusivement d'un minimum social comme l'API. Mais ce problème se pose aussi en l'absence de rupture, en ce que la situation d'emploi de l'un seul peut constituer une protection trop faible objectivement, comparativement à une bi-activité. Il se pourrait, parfois, que l'efficace de la prise en charge ne fonctionne pas pour les hommes s'ils en sont par trop déchargés par un rôle qui serait exclusivement celui de pourvoyeur de ressources, en particulier si la configuration qui prévaut alors ne donne pas un contenu concret aux garanties que peut apporter leur stabilisation. Dans d'autres cas, ces garanties pourraient apparaître comme accessoires, que ce soit par comparaison avec l'API (!) ou avec le salaire de l'autre conjoint (s'il n'y a spécialisation que dans le domaine de la prise en charge et non dans celui de l'emploi). De telles situations ne laisseraient alors plus voir qu'une concurrence entre le temps professionnel et le temps enfantin en ce qui les concerne. Enfin, celle qui assure le quotidien pourrait parfois en faire par là un domaine par trop exclusif, n'autorisant pas le conjoint à en prendre sa part, fût-ce par son incompétence, sa maladresse, son comportement inadapté, sa méconnaissance de son propre enfant et des rites qu'il lui faut respecter pour s'en occuper correctement. À l'inverse, nous allons progressivement dégager à quel point, à plus d'un titre, les mères seules *ex ante* sont avant tout, statistiquement, des mères qui semblent plus démunies que les autres, sans pour autant donner aux ressources du conjoint un statut fondamentalement différent des autres ressources qui jouent dans la garantie d'un projet d'enfant. Ceci permet d'analyser séparément, en somme, l'articulation entre carrière maternelle et carrières antérieures, professionnelle et matrimoniale, des femmes, d'une part, et enjeux liés au cadre matériel dans lequel elles élèvent leur premier enfant, dont l'existence d'un foyer parental durable est bien sûr une dimension essentielle, que nous renvoyons à la deuxième partie.

---

<sup>52</sup>cf. Emmanuelle Maunaye, François de Singly, 1996, « Le rôle et sa délégation. L'exemple du rôle maternel de garde-malade », in Jean-Claude Kaufmann (éd.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 93-107, ainsi que François de Singly, 1993, *Parents salariés et petites maladies d'enfant*, Paris : La Documentation Française.

## **Institution du congé maternité et naissance de la puériculture**

La naissance du congé maternité en France au tournant des années 1901 à 1913 constitue pour ce travail un schème générateur que nous allons relier ici à l'institutionnalisation d'un champ de la petite enfance, d'abord liée à la question de la survie et de la santé des nouveaux-nés et des très jeunes enfants. Cette histoire, ainsi que celle des mesures en faveur de l'allaitement maternel, qui voient le jour pendant la Grande Guerre, a notamment été étudiée en référence à l'action des féministes et de leurs relais parlementaires<sup>53</sup>. Ces travaux et d'autres<sup>54</sup> notent pourtant en parallèle l'importance de la problématique nataliste dans l'adoption de ces mesures, dont la lenteur renvoyait également à des arguments tantôt libéraux (de non-immixtion du législateur dans des affaires privées), tantôt financiers : c'est ainsi le ministère des Finances qui semble s'être opposé avec le plus de constance à l'adoption d'un congé de maternité rémunéré. Cette question du financement est au cœur de la question, puisque la solution trouvée recourra au même système d'affiliation et de prévoyance fondé sur le salariat que l'assurance chômage et l'assurance maladie, qui suppose un ancrage des femmes dans le travail avant qu'elles n'entrent dans la carrière maternelle. À la même époque, la problématique nataliste renvoie, outre la prohibition de l'avortement et même de la contraception (et de la diffusion de ses moyens) – interdiction qui se déploiera dans les années d'entre-deux-guerres – à une intervention médicale dans les soins aux accouchées et aux tout jeunes enfants, qui tend à gagner en légitimité et en efficacité avec les progrès réalisés par la médecine pastorienne, et vise à réduire la mortalité infantile. Cette intervention peut s'appuyer sur une version pragmatique du natalisme, prenant acte de l'impuissance des politiques publiques à faire remonter les taux de natalité. C'est ainsi Paul Strauss, qui sera le promoteur de la première loi instaurant un congé maternité indemnisé en France en 1913, ainsi que d'une autre loi sur les allocations familiales et qui développe dès 1901 l'argument selon lequel la lutte contre la dépopulation gagnerait à se fixer d'abord à limiter la mortalité infantile, objectif qui lui semble suffisant pour en venir à bout<sup>55</sup>. La loi Strauss assortit l'allocation journalière instaurée d'une obligation de soins d'hygiène, et semble ainsi s'inscrire dans un mouvement plus général d'éducation des mères, sur

---

<sup>53</sup>cf. Anne Cova, 2000, « Généalogie d'une conquête : maternité et droits des femmes en France (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Travail, genre et société*, 3/2000, Paris : L'Harmattan, pp 139-159.

<sup>54</sup>Pour une présentation très complète, on peut lire Anne-Marie Devreux (collaboratrices : Irène Jonas, enquête, Gisèle Courbet, documentation), 1988, *La double production : les conditions de vie professionnelles des femmes enceintes*, Paris : CSU-CNAF, chapitre 6 « L'application du droit de protection de la grossesse dans le travail : un enjeu », pp 125-126 (les grandes étapes de l'élaboration du cadre légal) ainsi que l'annexe 2 « L'évolution de la protection du cadre légal de la grossesse dans le travail », pp 203-212.

<sup>55</sup>Paul Strauss, 1901, *Dépopulation et puériculture*, Paris : E. Fasquelle. Cité entre autres par Yvonne Knibiehler, « La maternité en question », in Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, 1981, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Paris : Montalba, pp 283-284.

lequel nous allons revenir plus en détail. Paul Strauss, devenu Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale (ministère créé en 1920) poursuit ainsi l'œuvre de Théophile Roussel en réformant en 1923 le règlement des crèches. Ce dernier a fait voter en 1874 la première loi de protection de l'enfance, destinée essentiellement à contrôler l'activité des nourrices, mais qui définit aussi pour la première fois des circonscriptions sanitaires responsables de la santé des enfants qui y vivent.

Il n'y rien de fortuit à ce que le dispositif central de la protection maternelle et infantile se tourne vers le travail des femmes enceintes et des mères d'un enfant venant de naître, car ce sont celles chez qui les statistiques épidémiologiques qui se mettent en place dès 1874 avec la loi Roussel constatent le plus de décès en bas âge, d'enfants morts-nés ou malformés, de morts en couches, même si cela ne contredit pas l'humeur de l'époque qui penchait déjà (chez les hommes) vers un « renvoi » des femmes vers le foyer, largement acquis (en fait, sur le point d'être remis en cause) dans les familles bourgeoises. Or, le congé maternité, par son caractère temporaire et surtout par la protection de l'emploi qu'il suppose, tend plutôt à prendre acte de l'existence du travail des femmes enceintes mariées et des futures mères, et de cet autre rapport de nécessité matérielle auquel il renvoyait, celui de la survie économique des foyers, compte tenu des salaires peu élevés. À l'époque, le salariat féminin tend d'ailleurs à être plus développé qu'en Angleterre, en partie en lien avec le maintien d'une petite industrie de main d'œuvre qui fait parfois travailler les femmes à domicile et ce, jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, même si les auteurs et les députés qui s'inquiètent du travail des femmes visent surtout le travail en usine des femmes mariées<sup>56</sup>. On peut ainsi dire que la naissance du congé maternité, même si elle a trouvé certains de ses défenseurs les plus ardents parmi les féministes et leurs alliés<sup>57</sup>, s'inscrit aussi dans une histoire de l'intervention médicale dans la protection de la petite enfance, l'une et l'autre conduisant à une reconnaissance plus poussée du rôle des médecins dès lors que leur intervention (en particulier dans le déroulement des grossesses) devient réellement efficace, en premier lieu grâce au développement des mesures d'hygiène à l'hôpital, en ce qui concerne l'accouchement en maternité, qui enclenche là un mouvement de généralisation.

Adolphe Pinard, l'un des propagateurs des méthodes antiseptiques en obstétrique (sur lesquelles porte sa thèse de médecine, soutenue en 1883), devient par la suite un des « pères » de la puériculture, allant jusqu'à l'enseigner lui-même dans une école de jeunes

<sup>56</sup>Joan Scott, 1991, « La travailleuse », in Georges Duby, Michèle Perrot, Geneviève Fraisse (dir), *Histoire des femmes en Occident. Tome 4 : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Plon-Perrin, réédition poche 2002, Paris : Perrin, collection « tempus », pp 479-511, traduction : Geneviève Faure.

<sup>57</sup>cf. Anne Cova, *op.cit.*

filles parisienne. Roussel, qui est lui aussi médecin, proclame le « droit de l'enfant à sa mère »<sup>58</sup>. Le docteur Jacques Mornet, définit explicitement dans un ouvrage de 1911 les deux principes de la protection maternelle telle qu'elle se met en place, et dessine la place des femmes enceintes dans la division du travail social, les comparant à des « ouvrières laborieuses (...) utiles à leur pays » : soustraction à l'obligation de travailler, et « culture hygiénique de la grossesse ». On notera par là que cet auteur ne craint pas de parler de femmes qui travaillent, et de glorifier en une même phrase le travail de reproduction en analogie avec le travail de production. Le docteur Pierre Budin, initiateur de consultations de nourrissons après l'accouchement en 1892, fonde en 1902 avec Paul Strauss et Gaston Variot la « ligue contre la mortalité infantile », qui deviendra en 1922 le Comité national de l'enfance<sup>59</sup>. Ce dernier est par ailleurs un des initiateurs des Gouttes de Lait, un mouvement lancé par le docteur Dufour à Fécamp en 1894, et qui, rencontrant un succès certain grâce à la distribution de biberons aseptisés aux « mères laborieuses », permettent pour la première fois d'ébaucher un suivi des enfants des couches sociales défavorisées, en particulier auprès des jeunes mères qui travaillent. Le docteur Demirleau publie en 1920 un *Catéchisme de puériculture pratique et moderne*, qui promeut entre autres choses l'allaitement maternel. Les principales lois améliorant la protection maternelle et infantile pendant la Grande Guerre sont d'ailleurs celles ayant instauré des chambres d'allaitement dans les usines occupant plus de 100 femmes.

Dans ce travail d'ébauche d'une protection infantile, qui ne prendra en compte que très progressivement la protection de la mère (en couche essentiellement), les mères sont considérées comme des alliées et des interlocutrices de premier ordre, qu'il s'agit d'éduquer et de fixer auprès de leurs enfants, en dépêchant auprès d'elles des agents dûment formés à cet effet<sup>60</sup>, qui devront être des femmes, afin de susciter leur confiance, ce qui marque une certaine rupture : ici, même si les médecins formant ces intervenants marquent parfois leur condescendance et leur distance sociale tout en manifestant leur compassion, l'encadrement des familles se fait pragmatique et moins stigmatisant. Les médecins philanthropes comptent bien faire des jeunes mères leurs alliées dans la lutte contre la mortalité infantile. Ils ratifient alors une assignation qui, certes, existait sans doute sous une autre forme aux époques antérieures, mais en lui donnant une forme

---

<sup>58</sup>Yvonne Knibiehler, *op.cit.*, p 293 et plus généralement pp 290-301 : « L'invention de la puériculture » pour les exemples suivants.

<sup>59</sup>cf. Catherine Rollet, 2005, « De la Ligue contre la mortalité infantile au Comité national de l'enfance : un siècle de promotion de l'enfance en France », *Histoire et sociétés Revue européenne d'histoire sociale*, n°15 (3<sup>e</sup> trimestre), Dossier « Politiques de la famille en Europe, 1880-1945 ».

<sup>60</sup>Ce point est explicitement prévu dans la loi du 13 juin 1913, cf. A-M Devreux, *op.cit.*, p 205.



nouvelle, qui la rend plus générale : celle qui entraîne les jeunes mères dans une division du travail où elles vont devenir les interlocutrices de toutes les intervenantes qui vont être chargées d'agir sur les pratiques de soins quotidiens aux très jeunes enfants, en particulier du côté du respect des règles d'hygiène.

En 1930, le docteur Guérin de Valmale professeur de pédiatrie à la faculté de médecine de Marseille, conseille aux infirmières visiteuses d'hygiène sociale, chargées de suivre des jeunes mères de leur grossesse jusqu'à la « bonne mise en train de [l']élevage » de leurs enfants de mener leurs interrogatoires avec doigté afin de gagner la confiance de celles-ci : « il ne faut pas que la malheureuse femme ait l'impression de se trouver en face d'un véritable juge d'instruction qui ait l'air de s'immiscer dans ses petites affaires personnelles »<sup>61</sup>. Pour gagner cette confiance, il n'y a rien de fortuit à ce que ces pédiatres et promoteurs de la puériculture naissante se soient adressés à des infirmières, en valorisant par là « une conversation entre femmes, une conversation où l'infirmière s'efforcera de faire parler librement la femme ». Pour réformer les pratiques des mères, les médecins comptent ainsi sur des intermédiaires féminines qui n'ont pas pour autant le pouvoir de prescrire, et qui feront parfois le constat de leur impuissance que ce soit face à la misère ou à certaines pratiques alimentaires des classes populaires avec leurs enfants<sup>62</sup>. Celles-ci sont ainsi chargées d'évaluer le cadre de vie, pour recourir au besoin à un asile maternel « s'il est trop misérable », mais aussi parer au risque d'avortement ou d'abandon, en utilisant l'allaitement comme un moyen d'attacher les femmes mariées à leur enfant : « petit à petit, elle s'y met et, au bout de quinze jours (s'il le faut, on la gardera un peu plus longtemps dans le service), elle s'est attachée à l'enfant et ne l'abandonnera pas ». Fixer les mères, jouer l'efficace du « travail maternel », et faire d'elles ultérieurement les interlocutrices des services de PMI, car ce sont elles en somme les intermédiaires finaux de cette politique de l'enfance, elles qui intériorisent les normes d'hygiène qu'il s'agit de propager. Or, cela suppose une conversion et un ancrage dont les hygiénistes et philanthropes savent bien ce qu'il suppose de ressources dans les classes populaires : leur action ne peut abolir la nécessité du travail féminin dans certaines fractions des classes populaires, pour la subvertir à la nécessité d'un ancrage dans le « travail maternel ». Il faut trouver une autre issue à ce dilemme, qui passe aussi par la solution d'un problème de financement de l'assignation des mères pauvres à la prise en charge quotidienne de leurs enfants, qui permettra leur éducation morale.

---

<sup>61</sup>Y. Knibiehler, *op.cit.*, p 314

<sup>62</sup>*op.cit.* p. 317-318. Ces pratiques choqueraient moins aujourd'hui les tenants de l'allaitement à la demande. Cf. S.Gojard, *op.cit.*

Ce que dit l'impuissance d'une Céline Lhotte<sup>63</sup>, c'est peut-être le sentiment de la discontinuité de l'action des visiteuses d'hygiène sociale face à des pratiques bien ancrées mais aussi face à la misère, à laquelle elles ne peuvent apporter de réponse durable. Il ne faudrait pas pour autant sous-estimer l'efficacité de leur action auprès des jeunes mères les moins entourées par d'autres « matrones ». L'essentiel est peut-être ailleurs, et on peut peut-être voir dans le tableau que donne par exemple Olivier Schwartz des mères de classe populaire<sup>64</sup> la concrétisation de ces efforts similaires pour fixer les mères de classe populaire dans le travail « maternel ». Bien sûr, ce travail d'assignation s'est assorti d'une promotion de la mère au foyer, qui atteint son paroxysme entre deux-guerres et débouche sur la création d'une allocation pour les mères au foyer en 1939, qui se maintiendra sous la forme de l'allocation de salaire unique après guerre. Mais il va fonder en parallèle un compromis possible sur le travail des femmes, dont la condamnation vise surtout le travail en usine, et s'attarde nettement moins sur les autres formes de travail des femmes. S'agissant de réduire le travail féminin, en particulier en usine, comme pour relancer la natalité, le succès des mesures répressives comme des efforts pour encourager le retour des mères au foyer a été relatif, voire contestable. En revanche, il a atteint des résultats d'importance en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile, mais aussi par là, dans le sens d'un renforcement avant tout d'ordre moral de l'assignation des jeunes mères au « maternage », assignation qui s'accompagne d'une précision de leur mission : être les dépositaires du bien-être de leur enfant dans la relation même à tous les prescripteurs de normes de puériculture, qui ne se limiteront pas longtemps aux seules règles d'hygiène et s'appliquent dès le départ, comme on l'a vu, aux pratiques alimentaires. Mais en donnant des droits sociaux spécifiques aux mères qui travaillent pour les ancrer dans leur « travail de mères », le dispositif du congé maternité va progressivement contribuer à favoriser les mères qui travaillent, grâce aux droits attachés à leurs affiliations, lorsque les femmes accéderont massivement aux études et à des emplois plus qualifiés, et que l'apport de leur travail professionnel commencera à être mieux reconnu.

L'assignation des mères au « maternage », telle qu'elle s'ébauchait à cette époque, est peut-être moins à entendre comme un mouvement qui aurait méconnu la contribution effective des femmes à la vie économique des foyers populaires, qu'un mouvement qui prenait acte de l'insuffisance de la prise en charge et des soins quotidiens aux nourrissons en général, sans doute exagérée par les réformateurs<sup>65</sup>, en particulier lorsque

---

<sup>63</sup>Céline Lhotte, 1928, *Ma mère Riquet : croquis sociaux*, Paris : Valois ; cité dans Y.Knibiehler, *op. cit.*

<sup>64</sup>*op.cit.* cf. aussi Richard Hoggart : *La culture du pauvre (The uses of Literacy, étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre)*, Paris : Éditions de Minuit, 1970.

<sup>65</sup>Mais on pourrait arguer que cette exagération ne faisait que préfigurer une évolution vers un rapport à l'enfance aboutissant à faire de la mort d'enfants (en bas âge ou après) un événement particulièrement

les mères qui travaillaient le confiaient à des tierces personnes, et en particulier à des « nourrices mercenaires » (c'est à dire des femmes qui « se vendaient » pour s'occuper d'enfants), là où ne jouaient plus des formes de protection rapprochée qui auraient pu parer aux périls qu'encourraient les jeunes enfants. À ce titre, il convient à notre sens de déplacer quelque peu la question du travail des femmes. Certains des réformateurs sociaux qui se déclaraient favorables à une limitation du travail des femmes à l'extérieur (éventuellement par une incitation financière) semblent avoir surtout raisonné implicitement au sein de couples supposés autosuffisants, non seulement du point de vue des ressources que leur apportait un travail rémunéré, mais aussi du côté de la prise en charge quotidienne des enfants, vue comme incompatible avec le recours à des femmes rémunérées pour ce faire. En outre, ils se sont surtout intéressés aux effets des révolutions industrielles, d'autre part, ce qui interdit de considérer leurs raisonnements comme relevant d'un ethnocentrisme pur : ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ils visaient moins les femmes en général (femmes célibataires ou sans enfant comprises) que les femmes mariées et parmi celles-ci, les femmes chargées d'enfant<sup>66</sup>. C'est que, dans le contexte de la dépopulation, mais aussi des périls amenés par la question sociale et ouvrière, c'est toute une « protection rapprochée » (dans les maisonnées mais aussi au sein de groupes plus larges, communautés villageoises par exemple) qui pouvait être mise à mal par l'arrivée de ces nouvelles classes urbaines : ce n'est donc pas un hasard si une nouvelle forme de protection sociale, spécialement tournée vers les enfants, se met en place, et si elle entretient des liens très étroits, du côté de ceux qui l'animent, avec la mise en place de ce qui préfigure une protection du travail spécifiques des jeunes mères actives, le congé maternité. Comme tend à le montrer (et surtout à la réaliser) l'intégration de la branche famille et du « risque maternité » dans la sécurité sociale à la Libération, et l'évolution d'une logique d'assistance vers une logique de prévoyance, l'assignation des jeunes mères ouvrières (en particulier) au « travail maternel » n'a pas pu ou su prendre durablement la forme d'une mise à l'écart durable des jeunes mères du travail.

Faut-il y voir une concession faite à contrecœur par des pragmatiques ayant constaté l'impossibilité de remettre en cause le travail des mères à l'extérieur compte tenu des conditions d'existence des classes populaires, ou le résultat d'une politique des « petits pas » animée (plus ou moins secrètement) par des féministes modérés ? Ni l'un ni l'autre, sans doute : pour réaliser et faire reconnaître politiquement mais aussi au sein même des

---

insoutenable. Cf. par exemple l'insistance de Ariès à ce sujet ou Viviana Zelizer, qui en étudie le processus à travers les procès pour « *wrongful death* » aux États Unis.

<sup>66</sup>Ici, on ne peut guère reprocher aux auteurs d'une autre époque des « abus de langage » qui ne faisaient que s'inscrire dans des débats tout de même assez spécifiques

familles pauvres la nécessité des soins quotidiens aux jeunes enfants, et des prescriptions que leur adressaient les pédiatres, il fallait reconnaître une autre nécessité, celle des ressources qui permettraient d'assigner durablement les mères à ce travail, en *assurant* cette assignation le plus précocement possible, fût-ce pour une période très brève, et par une indemnisation partielle. Dès lors que fut réglée cette question devenue essentiellement assurantielle (mais aussi financière), ces réformes surent enfin tirer parti du consensus que les médecins avaient su rassembler pour faire prévaloir une cause, celle du recul de la mortalité infantile.

### **Protections du travail salarié et assignation au travail maternel aujourd'hui**

De la même façon qu'au début du vingtième siècle, les conditions d'entrées dans les carrières maternelles dans la France des années 1990-2000 ne sauraient se comprendre sans référence à la question du travail des femmes et de la façon dont ce dernier a été articulé avec l'accueil des très jeunes enfants. Cette régulation, qui évolue encore dans les décennies 1990 et 2000, combine des formes de protection de l'emploi des femmes pendant la grossesse et après l'accouchement et des formes d'indemnisation voire d'allocation<sup>67</sup>. Le congé maternité commence pour le premier enfant six semaines avant la date prévue de l'accouchement et se prolonge dix semaines après. Il peut être complété par un congé dit « pathologique » (ou « patho » en termes indigènes) pour deux semaines de plus avant le début du congé de maternité légal, et quatre semaine après sa fin, officiellement exclusivement en cas de problèmes dits de « suites de couche » de la mère, qui inclut tout de même le célèbre « baby blues »<sup>68</sup>. Il est substantiellement prolongé en cas de naissances multiples, ainsi qu'à la naissance du troisième enfant. Enfin, il impose une période de repos minimale obligatoire pour la mère de deux semaines avant l'accouchement et six semaines après. Du côté des protections directement liées à l'arrivée du premier enfant, aucun employeur n'a en principe le droit de licencier une femme pendant sa grossesse ni pendant son congé maternité ; une jeune mère démissionnant à l'issue de son congé maternité bénéficie en théorie d'une priorité pour être réembauchée dans un délai d'un an après cette démission ; une chômeuse indemnisée voit la durée d'indemnisation de son chômage prolongée de la durée du congé maternité. Les indemnités journalières de sécurité sociale s'élèvent à 84% du salaire brut des trois derniers mois pendant la durée du congé maternité, dans la limite de 65,11€ par jour (soit 1953,30€ pour trente jours) : elles sont versées pour les femmes ayant travaillé, cessé le travail ou épuisé leurs droits à l'assurance chômage *moins de douze mois avant le versement des indemnités journalières*. Par ailleurs, les femmes et

<sup>67</sup>cf. A-M Devreux, *op.cit.*, pp 126 et 207-212, en particulier le schéma, p 208.

<sup>68</sup>En réalité, l'arrêt peut être beaucoup plus important, mais il s'agit alors d'un congé maladie ordinaire, moins bien indemnisé.

les hommes ont le droit de prendre un congé parental dès le premier enfant et jusqu'aux trois ans du dernier dans les années 1990, avec l'obligation faite à l'employeur de les réintégrer dans un poste équivalent à l'issue de ce congé, mais n'ont droit à l'allocation parentale d'éducation qu'à partir du deuxième enfant entre 1993 et 2002. En janvier 2004, celle-ci est étendue au premier enfant jusqu'à son sixième mois (contre trois ans pour un enfant puîné), s'il est pris dans la continuité du congé maternité et à la condition d'avoir travaillé pendant les deux années antérieures à la naissance (deux ans sur les quatre années antérieures pour le deuxième enfant, ce qui constitue également un durcissement des conditions d'insertion professionnelle antérieures par rapport à l'APE, qui prenait en compte une période de cinq années).

On a insisté ici sur les éléments spatiaux, temporels et institutionnels informant les positions maternelle et paternelle dans l'accueil et la prise en charge de leur enfant dans les premiers mois où ce dernier est accueilli au domicile. Le congé maternité en est un élément important à plus d'un titre, en premier lieu parce qu'il contribue fortement à imposer dans la pratique une norme spécifique de présence parentale aux mères pendant la durée de ce congé mais aussi au delà, *et ce, en principe, quelle que soit leur situation professionnelle*. Cette présence maternelle correspond par ailleurs à une assignation puissante, et les possibilités d'y échapper sont à la fois particulièrement radicales et particulièrement stigmatisantes. Le point essentiel qui nous intéresse ici est complémentaire de ce constat : l'obligation de présence, l'assurance de la continuité des soins maternels et du lien mère-enfant ne prend pas fin avec le congé maternité, et il convient de s'interroger sur les modalités selon lesquelles les jeunes mères, une fois assignées à la prise en charge quotidienne de leurs enfants, et s'en étant occupé à plein temps pendant une séquence plus ou moins longue, peuvent de façon légitime mais aussi tenable en pratique retourner à d'autres activités, en particulier professionnelles. Plus profondément, il faut aussi se demander de quelle manière les jeunes femmes aménagent en amont leur entrée dans la carrière parentale, en fonction de leur situation d'activité et de leurs qualifications mais aussi de celles de leur conjoint, du moins lorsqu'existe un conjoint susceptible de remplir ce type d'obligations au quotidien, voire de les soutenir dans le travail d'accueil quotidien des enfants, en anticipant (ou non) leur propre assignation à ce travail.

Comme on va le voir, la naissance du premier enfant, qui inaugure l'entrée dans les « carrières maternelles », coïncide pour une part importante des femmes (40% sont concernées à *un moment donné*, entre le début de la grossesse et les trois ans) avec la perte d'emploi ou un retrait momentané ou durable du marché du travail, tout en déplaçant de manière significative la frontière entre activité et inactivité : ainsi, des

femmes qui se décrivaient comme « chômeuses » juste avant la naissance de leur premier enfant réévaluent ensuite leur situation en se dépeignant comme « femmes (ou mères ?) au foyer ». De négligeable chez des femmes sans enfant ayant achevé leurs études aux mêmes époques et avec les mêmes niveaux d'étude et les mêmes origines sociales, la proportion globale d'inactives chez les femmes n'occupant aucun emploi devient prédominante sur celle des chômeuses déclarées chez les jeunes mères. Ce constat ne permet pas pour autant de traiter l'entrée dans la carrière maternelle comme un événement totalement exogène par rapport à l'entrée dans la carrière professionnelle et à son déroulement (même si le présent travail n'avait pas au départ pour objet d'analyser les « causes » de la naissance du premier enfant, que ce soit sur le moment où elle survient que sur sa probabilité de survenir ou non à un moment donné), pas plus qu'elle n'autorise à se désintéresser tout à fait de l'interaction entre les successions de période d'activité professionnelle, de chômage et de prise en charge des enfants à temps plein ou partiel et la survenue d'enfants puînés, qui joue d'autant plus sur l'emploi des mères qu'elle est concentrée dans le temps par rapport à l'arrivée de l'aîné. C'est que ce constat a comme nécessaire contrepartie un questionnement sur les modalités de maintien des jeunes mères dans l'emploi et dans le travail, qui diffèrent notamment selon le type d'études qu'elles ont effectuées et le type de marché de l'emploi mais aussi des systèmes de garde auxquels elles ont accès localement, point qu'il nous faut développer dans ce qui suit.

C'est dire si le constat d'une fragilisation de la carrière professionnelle des femmes par rapport à l'accueil de leur enfant vaut d'abord par le contraste qu'il fournit avec des trajectoires professionnelles masculines relativement lisses (nous le verrons d'abord dans notre chapitre suivant, puis dans la troisième partie de ce travail) et qui semblent se jouer avant la naissance du premier enfant, dans la constitution et la pérennisation d'un couple stable, encore majoritairement institutionnalisée par le mariage au début des années 1990 – minoritairement à la fin de la période 1990-2002 – à la veille de la naissance du premier enfant, ce qui n'empêche pas un enjeu du couple parental stable de fonctionner (cf. nos chapitres 4 et 5). Rien de très nouveau dans ce constat, bien entendu, mais il ne faudrait pas pour autant qu'il occulte ici les très fortes différences entre les femmes quant aux conditions matérielles dans lesquelles elles deviennent mères, notamment du point de vue :

- de leur situation d'activité
- des caractéristiques non seulement statutaires mais aussi temporelles de leur travail

- des caractéristiques de leurs trajectoires sociales qui permettent de comprendre *comment* elles deviennent mères à un moment donné, c'est à dire, notamment, en abordant leur grossesse dans une situation d'activité ou de chômage et des chances données d'y rester ou d'en sortir, y compris dans le degré d'incertitude dont ces chances s'assortissent, ou non.

## **De l'articulation entre insertion professionnelle et accueil du premier enfant**

### **Temps maternel, infantin, professionnel et temps de l'enquête**

Rien, si ce n'est une logique différentielle qui permet de valoriser le rôle des jeunes pères, ne permet de minimiser l'importance économique de l'emploi des jeunes femmes au moment où elles entrent dans la carrière parentale et où cet emploi se trouve fragilisé, y compris lorsqu'il ouvre sur une période de *congé parental* ou que cela entame à la longue les droits que cet emploi avait pu leur ouvrir. Les termes même rappellent bien que ces femmes « en congé » ou en « éducation parentale » (pour reprendre les termes d'une enquêtée que nous présenterons dans notre chapitre suivant) ne sont pas forcément à penser comme des *inactives*, bien qu'elles tendent à se déclarer comme telles si on les interroge pendant cette période. De ce point de vue, leur insertion antérieure dans l'emploi joue un rôle fondamental dans la consolidation économique des ressources de ces jeunes couples. Il reste que ce n'est pas obligatoirement l'élément sur lequel les enquêtées insistent lorsqu'on les interroge à un moment où elles se consacrent à leurs jeunes enfants. Nous verrons que les maisonnées de prise en charge produisent leur propre scène de valorisation et de construction d'une estime de soi qui n'est pas toujours facile à « concilier » avec celle acquise (ou non) dans un espace professionnel, en particulier quand il s'agit de retourner travailler. Aussi, il n'est pas très étonnant que puisse surgir un conflit lorsque la perte de revenus apparaît supportable voire nulle dans certaines configurations de prise en charge, même si cela pose des questions à plus long terme en particulier dans certaines activités. Dans ces conditions, il nous semble que le constat opéré par Joan Scott et Louise Tilly en 1978<sup>69</sup> reste globalement vrai aujourd'hui : le travail des femmes, mais aussi les droits associés à leurs emplois, continuent à s'adapter aux besoins économiques des maisonnées, en particulier s'il s'agit des maisonnées qui s'occupent d'élever, garder, nourrir des jeunes enfants, tout en assurant en premier lieu et prioritairement ce travail d'accueil des enfants. Et cette

---

<sup>69</sup>Louise A. Tilly, Joan W. Scott 1987, *Les femmes, le travail et la famille*, Marseille : Rivages/Histoire (édition originale 1978, *Women, Work and Family*, New-York : Holt, Rinehart, and Winston, traduit de l'américain par Evelyne Lebailly).

logique se trouve fortement accusée dans les premiers mois qui suivent la naissance de ces enfants.

De même, le projet d'exploitation à partir de l'enquête Emploi ne visait rien d'autre, dans son principe, que de mettre à jour les logiques d'articulation entre insertion professionnelle et « entrée dans les carrières maternelles » : je m'attendais initialement à trouver des logiques d'éloignement durable de la scène professionnelle, certes, mais à partir du deuxième enfant, compte tenu des modalités d'éligibilité à l'Allocation Parentale d'Éducation à cette époque, et d'une norme d'activité féminine que je supposais dominante dans les années 1990-2000 en France, malgré les enseignements de mon terrain. Or, cette articulation interfère de manière significative avec les possibilités d'enquête de terrain comme avec les questions de non-réponse et d'attrition<sup>70</sup>, lorsque ces conditions d'enquête sont informées ne serait-ce que par la rareté du temps disponible. Nous avons alors montré que les taux de réponses semblaient se dégrader chez des jeunes parents lorsqu'on se situait à un moment proche de la naissance, et que le père était au chômage, et lorsque la mère travaillait (cf. chapitre 2). L'explication de ces phénomènes, si ils sont avérés, tient à une forme spécifique d'assignation des jeunes mères au « maternage », mais aussi à la réception des visiteurs, en période de forte contrainte sur le temps, liée à l'arrivée du premier enfant. Cette démonstration ne saurait être complète en ce qui concerne les hommes puisqu'il nous faudrait anticiper sur notre troisième partie, mais le point essentiel est ici que cette assignation inclut l'accueil des visiteurs, en particulier lorsqu'ils sont délégués par des institutions étatiques ayant une fonction d'enquête sociale, pour le dire vite. À l'inverse, nous tenterons de montrer dans la troisième partie que les jeunes pères se trouvant au chômage au moment même de l'arrivée de leur premier enfant sont alors confrontés au péril d'une désaffiliation qui menace, dans son principe même, la légitimité sociale de leur paternité quotidienne et qui peut se traduire dans certains cas par leur mise hors-jeu de la prise en charge de leur propre enfant. Aussi, leur chômage ne se confond pas, en général avec un éloignement de l'activité (comme pour les jeunes mères au foyer), mais, par le fait qu'il est conjoint avec une paternité quotidienne, avec des logiques de rattrapage ou de gageure, visant à reconquérir à plus ou moins long terme, selon les ressources disponibles (y compris dans la légitimation de l'une ou l'autre démarche), un statut acceptable dans la

<sup>70</sup>Nous y reviendrons au chapitre 5. L'enquête Emploi repose sur une base de logements enquêtés annuellement trois années de suite. L'attrition (synonyme d'érosion) est le phénomène qui voit une partie des enquêtés non réenquêtés d'une année sur l'autre, soit du fait d'un déménagement, soit du fait d'une non-réponse. L'échantillon annuel proprement dit est renouvelé par des arrivées ainsi que par des personnes qui répondent « nouvellement », mais ce phénomène correspond pour nous à des séquences d'observation incomplètes. Cf. Renaud Orain, 2004 (juillet), *Entrée dans la carrière parentale et trajectoires d'emploi*, Rapport final remis pour la convention d'étude CEE-Ministère de l'emploi et de la solidarité, Noisy le Grand : CEE-DARES, sous la responsabilité scientifique de Marie-Thérèse Letablier (CEE-Université Marne-la-Vallée).



perspective de leur entrée dans la carrière paternelle : il n'est pas étonnant que de telles logiques soient dès lors peu compatibles avec l'accueil d'un enquêteur ou d'une enquêtrice, même lorsque l'enquête est obligatoire, ou lorsque l'enquête de terrain bénéficie de la dynamique d'un milieu d'interconnaissance favorable.

C'est sur ces dernières conditions d'enquête que nous avons ici le plus d'éléments, même si elles renvoient, le cas échéant, à une autre problématique. On trouvera en annexe de la thèse une description plus détaillée de nos différents terrains. Nous nous appuyerons ici essentiellement sur le terrain barrantais. Celui-ci, en effet, s'appuyait d'un côté sur les premiers contacts pris à la mairie, puis auprès des employées de la mairie et agent de service et dans l'école, principalement auprès des institutrices de maternelle, de l'autre, sur la visibilité des jeunes parents au sein d'une petite commune rurale. Ce second moment a finalement débouché sur l'enquête de plusieurs jeunes femmes en congé parental total ou partiel (donc ayant mis entre parenthèses leur carrière professionnelle, selon des modalités relativement variables au demeurant). Ces femmes avaient appartenu à une association dont l'un des objectifs était de mobiliser les parents des jeunes enfants qui étaient scolarisés sur la commune autour des usages du temps périscolaire. Ces femmes m'étaient dès lors accessibles, tout en ayant une position qui n'était pas neutre à l'égard des différentes personnes qui travaillaient dans l'école ou à la garderie. En effet, cette position était particulièrement exposée par le temps investi mais aussi par le rapport délicat qui a pu se dégager en particulier avec les institutrices de la maternelle ainsi qu'avec l'ASEM (trois autres employées participaient au fonctionnement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire en tant qu'agents de service), madame André, qui était associée de plus près aux activités pédagogiques de ces deux institutrices et donc placée au plus près, au quotidien, de leur conception de l'accueil des enfants à l'école<sup>71</sup>. Mais ce qui nous intéresse dans le cadre qui est le nôtre,

---

<sup>71</sup>Or, l'association des parents d'élève était un acteur décisionnaire vis à vis des projets de sortie périscolaire, ne serait-ce que parce que sa contribution financière était équivalente à celle de la mairie : c'est ainsi que l'institutrice de grande section-C.P., madame Lindon, m'avait fait remarquer qu'un projet de visite d'une école de cirque n'avait été soutenu ni par la mairie, ni par l'A.P.E., dont elle critiquait ainsi implicitement les critères de choix – qui n'étaient pas nécessairement, non plus, ceux de l'ensemble des parents, puisque l'association n'impliquait qu'une minorité de parents (des jeunes mères, en pratique, avec éventuelle participation des conjoints qui le pouvaient, comme dans le cas de Romain). À l'inverse, Suzanne Rodier, que nous allons présenter dans le chapitre 3, valorise davantage l'action de l'A.P.E. par rapport à la qualité de vie des enfants de la commune et notamment des relations des enfants entre eux, que par référence à l'aspect purement « pédagogique » des sorties. Elle ratifie par là le constat qu'elle attribue par ailleurs aux enseignants d'un « manque de communication », puisque les objectifs de ces activités périscolaires font l'objet d'un malentendu voire d'un « non-entendu » : il n'y a pas *a posteriori* de prise en compte de la préoccupation pédagogique des enseignantes chez les jeunes mères, ni symétriquement de prise en compte de l'aspect participatif, festif et convivial (du point de vue des parents comme des enfants) de la sortie, vue comme fin en soi, par les enseignantes. Chaque discours évolue indépendamment de l'autre : sans doute faut-il prendre en compte le fait qu'il a été produit postérieurement à la disparition de l'A.P.E., et qu'il vise davantage par là à légitimer les positions telles qu'elles se sont durcies, qu'à dessiner après coup un dialogue qui n'a pas eu lieu.

tient avant tout dans ce mode d'investissement d'une scène parentale, qui correspond aux séquences de temps parental rendue possibles par le congé parental.

### Encadré 3 : La fin de l'APE

Nous avons par ailleurs rencontré ces jeunes mères à un moment où elles avaient été renvoyées dans leurs foyers, non par rapport à une scène professionnelle, mais par rapport à cette scène d'investissement, diversement encouragée dans la commune. À ce titre, la position du maire, Christine Miralo, était particulièrement ambiguë, puisqu'elle semble avoir laissé dépérir l'association, tout en ayant sans doute perçu tout son intérêt dans une commune manquant au départ de financement et de projets périscolaires : il se peut, dès lors, qu'il y ait une logique structurale à ce que l'A.P.E. ait été démolie, par la « rumeur » d'un détournement de fonds, au moment même où se précisaient des projets plus institutionnels rendus possibles par le développement de la commune. La mairie, les institutrices et l'ASEM auraient « fait avec » l'A.P.E. jusqu'au moment où il était devenu possible de reprendre en main, sans cet acteur devenu encombrant, une politique périscolaire plus ambitieuse. Si Suzanne, ancienne trésorière, et qui s'est trouvée par là mise en cause en première ligne par l'accusation, parle d'une mauvaise réputation de l'association antérieure à la prise de fonction du groupe de jeunes mères que nous avons étudié, il semble que cette « mauvaise presse » (si elle est avérée) procédait davantage de la mise en cause d'une (in)action communale et scolaire dans ce domaine, qui ressort aussi dans l'entretien avec Odile (l'ancienne présidente) et Romain (son mari) autour des difficultés à mobiliser les autres parents ne serait-ce que financièrement, que d'un intérêt à détruire ou ruiner son action, sans quoi elle n'aurait pas perduré, puisque Suzanne parle d'une A.P.E. déjà mise en cause (structurellement ?) dix ans auparavant. L'existence comme la mise en cause de l'A.P.E. reflètent donc avant tout les contradictions liées à cette inaction communale : dès lors qu'une action se met en branle, *a contrario*, l'A.P.E. est moins que jamais associée au projet qui s'ébauche, et il devient pensable de « faire état » de cette rumeur, de la « ressortir », le moment où elle ressort étant en soi significatif.

Si j'ai pu enquêter ces jeunes femmes en étant passé au départ par la mairie, c'est grâce à la position intermédiaire de deux alliées. Il s'agit en premier lieu de Corinne Moreau, la secrétaire de mairie, qui parlait positivement aussi bien de l'expérience de l'A.P.E. (dont elle avait fait partie antérieurement) que de l'enquête Léo Lagrange censée préfigurer la future politique périscolaire de la commune. Elle s'intégrait par ailleurs au groupe de jeunes mères, qui avait pris sa succession et celle d'autres parents de la commune dans l'animation de l'association, en les retrouvant à la gymnastique à Préhaut. En second lieu, Coralie Rouget, qui assurait la surveillance au portail de la sortie des élèves et le contact avec les parents, apparaissait également dans une position intermédiaire entre ceux-ci et l'école, aussi bien que la mairie, et avait manifestement sympathisé avec les anciennes membres de l'A.P.E. Celles-ci occupaient d'ailleurs une position analogue à la sienne (mais peut-être aussi à celle de Béatrice), en ce qu'elles relayaient en partie les griefs des parents auprès des institutrices comme de la mairie en tant que représentantes des parents d'élèves, et occupaient donc une position de relais semi-institutionnel. Ce n'est donc pas un hasard si Coralie allait m'orienter de manière privilégiée vers ces relais, qui avaient comme caractéristique d'être, même après la disparition de l'A.P.E., les plus visibles et les plus accessibles des parents au portail. Les notes que j'avais prises

à cette occasion renvoyaient d'ailleurs à la difficulté de la prise de contact avec les autres parents, mais aussi les réticences de Coralie, certes aussi en raison de la difficulté de concilier son travail au portail avec un rôle de facilitatrice, qu'elle accepta néanmoins de remplir dans un second temps. Si ce moment particulier m'avait, en effet, été présenté comme celui où les parents tendaient le plus à s'attarder, ce n'est à l'évidence pas n'importe quels parents qu'il rendait possible de voir et surtout d'associer à l'enquête. Coralie elle-même n'était pas en mesure de me recommander auprès de n'importe quels parents, les moins disponibles lui étant en général moins connus. C'est tout naturellement qu'elle relayait ma demande auprès de ces parents-relais, grâce à qui j'ai pu en rencontrer quelques autres, voisins notamment, grâce à Suzanne.

Bref, ce contexte particulier fait partie des conditions de possibilité même de mon enquête auprès de ces jeunes femmes, et mon intervention profitait aussi par là des liens qui s'étaient créés, et du consensus particulier qui avait pu s'en dégager entre elles (et éventuellement leurs conjoints) autour des modalités de leur intervention dans le temps périscolaire, et notamment des valeurs que cette forme d'action permettait de mettre en avant : il existe une convergence significative entre Suzanne et Odile à cet égard en ce qui concerne la qualité du temps enfantin, même si Suzanne met davantage en avant l'exemple d'une sortie en car des enfants, qui valorise l'action de l'A.P.E., là où Odile met en scène sa propre participation aux activités sportives de ses enfants, plus grands il est vrai que ceux de Suzanne<sup>72</sup>. *A contrario*, on peut penser qu'une fois l'A.P.E. dissoute, ces enquêtées ont eu davantage de temps et peut-être d'intérêt à revenir sur les expériences de leurs carrières maternelles respectives, une situation d'enquête que l'on pourrait penser en termes de *disponibilité*. Or, cette disponibilité a une contrepartie symbolique, en ce qu'ils permettent de valoriser une action parentale, qui est la contrepartie d'un retrait de la scène professionnelle, ce retrait fût-il temporaire. Or, si retrait de scène il y a, il ne saurait non plus être réduit à la seule assignation de ces jeunes mères au « maternage », puisqu'il s'appuie sur une protection sociale qui a des conséquences sur la protection de l'emploi, et qui montre également que la question de l'articulation entre insertion professionnelle et accueil du premier enfant a été posée à un moment donné, dans un sens qui prépare la fragilisation de la carrière professionnelle d'Odile, et prend acte de la fragilité de son ancrage professionnel, mais aussi, par là, tend à entraîner une perte d'intérêt subjectif de ce travail<sup>73</sup>.

---

<sup>72</sup>cf. nos deux chapitres suivants pour la présentation détaillée de ces deux cas.

<sup>73</sup>cf. le cas d'Odile au chapitre deux.

## Le travail intenable ?

Le travail d'Anne-Marie Devreux, en collaboration avec Irène Jonas et Gisèle Courbet sur « la double production » des femmes enceintes<sup>74</sup> nous intéresse en premier lieu en tant qu'enquête empirique sur des travailleuses enceintes, qu'elles ont suivies pendant leur grossesse, tentant de cerner les contradictions entre travail et maternité au plus près de leurs conséquences corporelles, temporelles, médicales, etc... et ouvrant par là sur la question de la traduction (le terme anglais d'*enforcement* serait plus adéquat ici) des lois protégeant les femmes enceintes dans des contextes de travail donnés. Significatives, à cet égard, sont la volonté de l'auteur de travailler avec des ouvrières, et les difficultés que l'équipe a rencontrées, en dépit de la collaboration de la CAF et de nombreux autres alliés pour mettre en œuvre ce projet particulier. L'auteur, en effet, ne se contente pas de constater cette difficulté, elle en tire un questionnement plus général : les ouvrières « choisissent-elles les moments où elles ne sont pas dans des emplois ouvriers pour assurer leur fonction de reproductrices biologiques et vivre leurs grossesses ? L'analyse de leurs conditions de travail, telle qu'elle ressort des entretiens, suffirait à elle seule à justifier ce choix... »<sup>75</sup>. Elle en analyse aussi, puisque son enquête a lieu en région parisienne dans un contexte de désindustrialisation, les enjeux en termes de vieillissement et de non-renouvellement d'une population ouvrière féminine, se traduisant par la rareté des ouvrières « en âge de procréer », c'est à dire n'ayant pas encore eu tous leurs enfants.

Cette volonté de trouver par toutes les voies possibles des enquêtées ouvrières a payé, mais l'auteur en souligne le caractère « encore moins représentatif » que celui des autres catégories d'emploi étudiées. Elles s'en distingueraient d'ailleurs fortement par un primat de la nécessité (du salaire féminin) plus marquée que chez les autres catégories étudiées (cadres, professions intermédiaires, employées) : ainsi, le travail à mi-temps est « un idéal lointain car les situations financières des couples ne s'y prêtent guère [...] d'autant que certains d'entre eux sont en cours d'accession à la propriété et que le salaire de la femme est destiné au financement de la maison ». L'auteur souligne l'importance pour certaines de ces jeunes femmes de leur socialisation au travail dans une famille nombreuse, où elles ont joué un rôle économique important, et ce, d'une manière précoce. En parallèle, ces femmes sont celles chez qui les conditions de travail, les horaires et postures requises, les contraintes entraînées par le respect des primes de rendements, entraînent le plus de difficultés, d'inconfort, voire de troubles pouvant entraîner un arrêt maladie. Or, l'auteur souligne l'adaptation des tâches qui devrait

---

<sup>74</sup> Anne-Marie Devreux, 1988, *op.cit.*

<sup>75</sup> A.-M. Devreux, *op.cit.*, p 6

accompagner la grossesse (changements de position voire de contenu du travail, possibilités de coupure voire de sieste) dans le respect du droit, et faciliter les arrangements avec le travail, ce qui ne fait que mieux ressortir le fait que ce sont les catégories qui auraient le plus besoin d'une adaptation qui tendent le moins à en bénéficier, ouvrières en premier lieu, en particulier lorsqu'elles risquent de perdre des primes à cette occasion<sup>76</sup> : un avis médical peut même ouvertement ne pas être respecté, dans une anecdote rapporté par une ouvrière à propos d'une collègue mal vue des agents de maîtrise<sup>77</sup>.

De la même manière, en fonction de leur univers de travail, les femmes enquêtées étaient plus ou moins en butte à un soupçon d'absentéisme, ainsi qu'à des conditions de remplacement variables, aboutissant parfois à les mettre « sur la touche ». Il semble en particulier que la féminisation du milieu professionnel et secondairement la présence de collègues ayant eux-mêmes des enfants joue particulièrement dans la reconnaissance de la grossesse et secondairement dans les marques de prévenance et d'attention des collègues et des supérieurs hiérarchiques. À l'inverse, une serveuse en cantine d'entreprise subit le sexisme de ce milieu professionnel, qui semble devoir déboucher sur un licenciement futur à son retour, licenciement évoqué suite à sa mise en congé pathologique à cinq mois de grossesse : la réaction de cette enquêtée n'est pas sans nous évoquer celle d'Odile (cf. chap 2) puisqu'elle attend son licenciement pour bénéficier de ses droits sociaux d'assurance-chômage (sans doute pour ne pas être dans son tort), mais ne souhaiterait nullement demeurer chez cet employeur<sup>78</sup>. L'auteur, en conclusion de ce travail qui met en lumière un certain nombre de situations choquantes, souligne la position « très nettement défavorisée » des ouvrières quant au « vécu physique » de la grossesse, mais aussi « la capacité des milieux de travail à intégrer la maternité des salariées et à la considérer comme un moment normal de la vie professionnelle » : « La maternité et la grossesse [...] accentuent, par la marginalisation qu'elles entraînent, le caractère subalterne, impersonnel, négligeable, de la place de certaines salariées appartenant aux catégories hiérarchiquement inférieures, et renforcent les clivages de la division sociale des fonctions et des statuts professionnels »<sup>79</sup>. « Ce sont donc les femmes qui [rendent] conciliables gestation et travail professionnel, les femmes elles-mêmes, et dans certains cas les milieux féminins »<sup>80</sup>. Et l'auteur d'en appeler, point qui nous importe ici, à « une nouvelle approche des concepts de travail et de production »,

---

<sup>76</sup>*op.cit.* pp 64-65

<sup>77</sup>*op.cit.* pp 45-49 : « Le corps à corps avec la machine »

<sup>78</sup>*op.cit.* p 74

<sup>79</sup>p 190

<sup>80</sup>p 191 ; ici l'auteur laisse de côté un témoignage sur des collègues masculins ayant des enfants, marginal, il est vrai, dans son corpus.

où la « sphère de la production s'adapte[rait] aux besoins de la (re)production des êtres humains », « à partir du moment où les femmes se maintiennent dans l'activité professionnelle en dépit d'une politique de l'emploi qui persiste à tenter de les marginaliser » (p 193). Or, ce maintien ou cette « conciliation » dont ces femmes, ou d'autres femmes, portent le poids, et dont elles affirment la « compatibilité », « comme pour se prémunir d'un rejet hors du monde de la production », l'auteur en fait en même temps une « conclusion tautologique », produit de la production de son échantillon de femmes enceintes qui travaillent, c'est à dire de femmes qui ont surmonté de telles contradictions, même si c'est parfois avec des conséquences difficiles pour le déroulement de leurs grossesses. C'est dans cette possibilité d'une contradiction que nous voudrions ici nous situer.

Notre enquête de terrain se place dans un contexte différent en premier lieu par la législation, qui a étendu l'allocation parentale d'éducation au deuxième enfant en 1994, la plupart des deuxièmes enfants étant nés après cette date chez les enquêtées rencontrées. Aussi, la possibilité d'un « salaire maternel », toute théorique à l'époque de l'enquête sur « la double production », devient une possibilité concrète. En second lieu, le travail ouvrier féminin est singulièrement absent de nos terrains<sup>81</sup> : les femmes rencontrées balaient le spectre très large et flou des « classes moyennes », des employées non qualifiées aux enseignantes. Nous avons rencontré une femme cadre dans le Barrant et une à Tresmes. Enfin, le mode d'entrée choisi, qu'il soit libellé sous la forme « naissance du premier enfant », « devenir parents à Tresmes ou à Fontcretz », n'incite pas à la rencontre de femmes qui auraient été dans une situation de travail particulièrement délicate tout en s'y maintenant, que ce soit pendant leur grossesse ou après la naissance de leur premier enfant ou des suivants. L'un des premiers motifs de refus au portail de l'école de Fontcretz comme à la garderie (pourtant largement utilisée par des mères actives) portait sur la rareté du temps des jeunes mères actives rencontrées, mais elle se traduisait aussi sur la manière de ne pas s'attarder, de « gérer » le départ de son enfant (l'arrivée, elle, ayant lieu avant le départ au travail) en n'investissant guère les moments possibles d'échange. Ce n'est peut-être pas tout à fait un hasard, ainsi, si les jeunes femmes qui se sont investies dans l'APE ont manifesté cette autre forme d'engagement parental que constituait une mise en congé parental dans les premières années de leurs enfants (mais sous des modalités diverses), qui a peut-être rendu possible, par ailleurs, cet investissement. Au principe même des situations d'Odile

---

<sup>81</sup>Parmi les 80 jeunes femmes rencontrées à la Maternité de l'Hôpital Intercommunal de Tresmes, une seule était (ou avait été ? Elle indiquait avoir travaillé jusqu'en août 1999) « ouvrière du textile », comme son ex-mari, tous deux étant d'origine cambodgienne. Elle avait déjà un enfant, attendait des quadruplés, et s'excusait de ne pouvoir accepter un entretien à domicile en indiquant qu'elle devait emmener son enfant au travail. La séparation semblait récente au moment où je l'ai rencontrée.

ou de Suzanne, qui seront abordées dans nos deux chapitres suivants, on trouve une rupture professionnelle qui donne plus d'importance à l'emploi du conjoint et permet d'envisager une mobilité géographique et l'accès à un habitat rural (cf. chap 5). Ces deux enquêtées assument cette prise de distance avec l'univers professionnel, en explicitant toutes deux cet investissement éducatif en temps qui se traduit par un retrait de la scène professionnelle mais ne se réduit pas à une pure exclusion de la sphère productive, même si chez Odile, ce retrait est également porteur d'une critique de l'attitude de certains employeurs.

La problématique de la « conciliation »<sup>82</sup> pose ainsi une question que nous n'avons pu traiter, qui est celle du travail incommode, sous-payé<sup>83</sup>, de femmes qui n'ont pu bénéficier des investissements éducatifs qui pourraient leur donner un peu de marge de manœuvre aussi bien par rapport aux modes de gestion du temps de travail auxquels elles sont confrontées, que par rapport à leur assignation à la prise en charge de leurs enfants, dans la mesure où elles en ont. L'accès à des droits sociaux ancrés dans une insertion professionnelle préalable, ce qui exclut une trop grande précarité, nous semble ici le point essentiel pour en traiter. Il s'agit aussi de comprendre dans quels contextes des femmes pourraient entrer dans la carrière maternelle en étant dépourvues de ces protections. Sont-elles dès lors tributaires des ressources d'un conjoint ou d'une maisonnée ? Recourent-elles à des formes d'assistance ou à un minimum social comme l'API, qui exclut la présence du père puisqu'elle vise à pallier son absence ? Dans quelle mesure pourraient-elles se maintenir dans des formes d'emploi salarié rendant fragile voire intenable au quotidien le « travail maternel » ? Outre ces questions, il resterait à se demander comment s'est joué le règlement de cette question du quotidien des femmes qui travaillent au moment où leur accès au travail rémunéré a été reconnu comme légitime, voire nécessaire dans le contexte de la modernisation de la France. La principale transformation ayant affecté l'articulation entre le travail des femmes et la maternité depuis l'après-guerre tient à cette émergence de leur professionnalisation comparativement à la période antérieure, dont nous avons vu qu'elle avait préfiguré l'assignation des jeunes mères au « maternage ». Cette professionnalisation s'est effectuée d'abord dans des emplois assez spécifiques, mais aussi dans des professions dont elles ont fait la conquête, comme l'enseignement secondaire, mais aussi les droits qui leur sont spécifiques du côté de la protection de leur travail, ou plutôt : de la protection conjointe de leur ancrage professionnel et de leur ancrage « maternel ».

---

<sup>82</sup>Jeanne Fagnani, 2000, *Un travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris : Bayard Éditions, collection « Société ».

<sup>83</sup>Joan Scott, 1991, *op.cit.*

## **Modes de garde : l'autre « conciliation »**

Jusqu'à une période assez récente, le travail des femmes a été placé sous l'empire d'une double nécessité économique : celle des besoins de leur foyer, fût-ce d'un salaire « d'appoint », celle des entreprises qui y recouraient dès que les impératifs d'économie primaient sur la fixation d'une main d'œuvre qualifiée<sup>84</sup>. Scott et Tilly<sup>85</sup> résument ainsi cette constante : le travail des femmes s'adaptait de manière souple aux besoins des maisonnées<sup>86</sup>, y compris en travail de prise en charge. Et lorsqu'il le fallait, elles faisaient garder leurs enfants pour continuer à travailler, même aux époques où ces pratiques étaient dénoncées avec vigueur au nom de la protection des enfants. Or, si c'est aussi au tournant du siècle que les chambres d'allaitement, les crèches, et les écoles maternelles voient le jour, moment où elles s'inscrivent aussi dans la politique de moralisation des classes populaires<sup>87</sup> (mais où cette tentative produira des effets très limités, comparés à ceux de la promotion de la puériculture : est-ce parce qu'elle tendait à les déposséder de la prise en charge au lieu de leur en confier la sauvegarde ?<sup>88</sup>), ce n'est que dans les années 1970 qu'elles se développent, moment où, selon les termes de Jeanne Fagnani, le travail des femmes accède à une légitimité et à une visibilité inédites, et qu'il s'associe à un mouvement d'émancipation, y compris dans le droit de la famille<sup>89</sup>. Ce mouvement est encore préparé dans les années 1960 par une promotion de la crèche comme outil de prévention médicale : il s'accroît, parallèlement à la dénonciation de la pénurie de modes de garde, et dans le contexte d'un autre mouvement, celui de la professionnalisation des emplois de garde d'enfant (introduction de la profession d'éducatrice de jeunes enfants, création en 1977 de la profession d'assistante maternelle), qui peut « rassurer les mères et atténuer leurs réticences à l'égard de la reprise du travail après une naissance »<sup>90</sup> (en particulier dans les classes supérieures ?).

Les années 1980 marquent à ce titre un moment important, qui précède immédiatement la période que nous étudions ici : en effet, il a confirmé la reconnaissance du travail des femmes comme une réalité qui n'était plus guère justiciable de prises de positions définitives, ni dans un sens, ni dans un autre, en tout cas dans le champ des discours

---

<sup>84</sup>cf. Joan Scott, 1991, *op.cit.*, p 489.

<sup>85</sup>Louise A. Tilly, Joan W. Scott, 1987, *op. cit.*

<sup>86</sup>*op.cit.*

<sup>87</sup>cf. Liane Mozère, 1992, *Le printemps des crèches*, Paris : L'Harmattan ; Catherine Bouve, 2001, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, Paris : L'Harmattan, « travail social » ; Alain Contrepois, 2006, *Les jeunes enfants et la crèche : Une histoire à travers l'histoire de la crèche laïque du Quartier Saint-Fargeau*, Paris : Éditions des Archives Contemporaines.

<sup>88</sup>cf. Y.Knibiehler (1980), *op.cit.*, p 308, à propos des chambres d'allaitement, ainsi que la citation de Léon Frapié, 1904, *La maternelle*, Paris : Librairie universelle, pp 297-298, à propos de l'école maternelle.

<sup>89</sup>*op.cit.*, pp 40-41.

<sup>90</sup>Jeanne Fagnani, *op.cit.*, p 46.



politiques<sup>91</sup>, et parachève la tentative de contrôler les modes de gardes destinés aux enfants de moins de trois ans, dont le rapport Bouyala-Roussille constate encore l'importance de la proportion d'enfants dont on ne connaît pas le mode de garde, souvent une nourrice « au noir »<sup>92</sup>. Tout en mettant en place les contrats-crèches, visant à inciter les communes à offrir de nouvelles places avec le soutien financier des CAF, le gouvernement refond la prestation qui vient en aide aux parents employant une assistante maternelle, et les CAF tentent de mieux faire connaître cette « Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée », remplacée à partir de janvier 2004 par le « complément de libre choix du mode de garde » de la « Prestation d'accueil du jeune enfant » (PAJE). La politique de soutien aux modes de garde contribue ainsi financièrement le plus aux modes de garde les plus souples, celui des assistantes maternelles agréées, et finance d'une manière assez décentralisée la création de nouvelles crèches, dans un contexte de pénurie structurelle par rapport aux besoins. Il reste que ce sont ces derniers qui contribuent à définir le mieux cette politique d'adaptabilité, qui se présente aussi, et ce doublement, comme une politique de l'emploi, puisque ce soutien au travail des femmes actives et à l'accueil de leur enfant crée lui-même des emplois, peu qualifiés et peu payés, il est vrai. Cette logique structurelle se retrouve dans la distribution des structures les plus pérennes (les crèches), pour moitié concentrées sur Paris et sa proche banlieue. Dépendant de l'initiative des mairies, les crèches dépendent donc de l'existence d'une « demande (électorale et financièrement) solvable », soit par l'intermédiaire de politiques volontaristes anticipant sur les besoins d'une population de mères actives suffisamment dense, et informée, soit par l'intermédiaire de « tâtonnements » qui feraient émerger cette demande des mères et des couples actifs eux-mêmes.

Comme le souligne Cédric Afsa<sup>93</sup>, l'inactivité des jeunes mères et le recours à l'APE après le deuxième enfant dans les années 1990, apparaît liée en particulier au degré d'urbanisation « toutes choses égales par ailleurs ». Or, l'un des enseignements de notre enquête, c'est que les jeunes parents rencontrés ne mettent jamais en avant les modes de garde disponibles dans leurs choix de mobilité, par plus qu'ils ne semblent en faire une condition à leur entrée dans les carrières parentales : on pourrait y voir un acquis paradoxal des politiques d'encouragement et de solvabilisation, ou encore un trait structurel de l'adaptation de l'offre à la demande de modes d'accueil. Nous allons voir que quand on étudie les déterminants du déplacement vers une zone rurale telle que

---

<sup>91</sup>« il devient [...] de plus en plus politiquement incorrect de ne pas adopter un discours neutre », *op.cit.*, p 48

<sup>92</sup>*op.cit.*, pp 49 et 150-151.

<sup>93</sup>Cédric Afsa, 1996, « L'activité féminine à l'épreuve de l'APE », *Recherches et Prévisions*, n°43.

celle de Fontcretz (qui est en réalité péri-urbaine, étant donné la proportion des habitants travaillant sur d'autres communes<sup>94</sup>), le processus de minoration de l'emploi féminin et d'assignation directe à la prise en charge des enfants y relève en premier lieu de logiques bien antérieures à l'installation dans ces zones. Ce processus fait jouer en premier lieu la fragilité de l'insertion professionnelle de femmes peu qualifiées (ou peinant à faire valider certains aspects de leur qualification) et peu diplômées, confrontées à des formes d'emploi et de gestion de la main d'œuvre rendant problématique une entrée dans la carrière parentale qui ne comporte pas une rupture professionnelle ou une prise de distance. Ces logiques préexistent à l'arrivée du premier enfant ; elles conditionnent le rapport au travail, les horaires et la marge de manœuvre sur ceux-ci. Or, elles sont en interdépendance avec l'accès à un habitat urbain conforme à certaines normes (cf. notre chapitre suivant). Ceci affecte le caractère pensable ou non d'une demande plus ou moins précise et informée en termes de mode de garde, qui dépend, en retour, du sentiment de légitimité que ces femmes ressentent et conçoivent ou non de mettre en avant quant à leur travail. En particulier, cette question fait aussi intervenir, directement et indirectement, les relations qu'elles ont avec leurs employeurs, et la façon dont ces derniers gèrent (ou ne gèrent pas) les possibilités de congé maternité, de congés pathologiques et de congés parentaux. Face à ces tensions ou à ces dilemmes, qu'on prête parfois à la politique familiale<sup>95</sup>, mais qui se reportent sur les relations, et donc les rapports de force, entre employeurs et familles, il nous semble important de penser l'articulation entre accueil des enfants et insertion professionnelle à l'échelle des carrières individuelles et des carrières conjointes au sein des couples parentaux. Ceci permettrait de songer à glisser un pied, qui se devrait d'être bien assuré, dans la question des conditions de travail et d'emploi, c'est à dire dans les univers professionnels. On se trouve alors face à d'autres problèmes quant à l'investissement des chercheurs, mais aussi des politiques, dans des espaces structurellement délaissés du monde du travail, ou à la frontière entre le monde du travail et les fractions de classes les plus fragiles. Celles-ci, d'abord fragilisées puis reléguées dans la compétition scolaire, sont ensuite soumises aux formes d'emploi les plus précaires, les plus incommodes, et les moins compatibles avec l'accueil d'enfants, en particulier en bas âge, même en bénéficiant de structures de garde, dont il faut encore qu'elles soient adaptées à leurs contraintes professionnelles, quand n'existe pas d'alternative à un travail « inconciliable ».

---

<sup>94</sup>cf. notre chapitre 6

<sup>95</sup>cf. Jeanne Fagnani, *op.cit.*, chapitre 3 : « Politique : peut mieux faire... », pp 57-88.

## Chapitre 2

# Maternité et fragilisation de l'insertion professionnelle

### Approche macrosociale

#### Devenir mères au foyer ?

Nous allons voir dans ce chapitre que l'articulation entre carrière professionnelle et entrée dans la carrière maternelle se traduit par une hausse de l'inactivité chez les jeunes mères, qui contraste aussi bien avec ce qui se passe chez les hommes que chez les femmes sans enfant. Pour les besoins d'une comparaison raisonnée, nous avons construit à partir des enquêtes emploi réalisées dans les années 1990 un échantillon national de jeunes femmes sans enfant (dit « contrefactuel ») en le calant sur la position dans le cycle de vie des femmes accueillant leur premier enfant dans les années 1990, telle qu'elle nous est connue *ex ante*, en fonction de leur niveau d'étude et de leur origine sociale<sup>96</sup>. Ces femmes sans enfants restent relativement proches des hommes sans enfant du point de vue de leurs situations d'activité, quoique avec de plus faibles taux d'activité et de plus fort taux de chômage. Encore ces différences peuvent-elles en partie s'expliquer par le fait qu'elles sont calées sur une population plus jeune que ces hommes sans enfants<sup>97</sup>, dès le départ moins stabilisée. Les jeunes mères, quant à elles, divergent nettement à la fois des pères et des femmes sans enfant qui leur sont comparables *ex ante*, en premier lieu du point de vue de l'activité (comme opposée à l'inactivité) : un peu moins de 15% d'entre elles se déclarent « au foyer » *avant* la naissance de leur enfant, et cette proportion dépasse une femme sur cinq au bout des trois années d'observation. La naissance d'un enfant se traduit ainsi *ex post* par une légère décroissance du taux d'emploi et un partage entre emploi précaire, chômage, et inactivité beaucoup plus favorable à la situation de femme au foyer pour de l'ordre d'une mère sur cinq, alors que cette situation est fort rare en l'absence d'enfant, à un moment et dans une situation comparables *ex ante*. Cette différenciation semble déjà présente dans les situations d'activité juste avant la naissance du premier enfant, renseignées rétrospectivement, mais tend à s'accroître après la naissance, et tout particulièrement à la première enquête<sup>98</sup>. Si une majorité des jeunes mères a encore un emploi stable au

<sup>96</sup>Nous reviendrons plus en détail sur cette méthode au chapitre 8.

<sup>97</sup>Ces derniers ont été calés, de la même manière que les femmes, sur l'échantillon des jeunes pères visibles dans l'enquête emploi. Nous renvoyons le lecteur au chapitre 8, dans la troisième partie de ce travail.

<sup>98</sup>Toutes les personnes interrogées la première année d'enquête dans l'aire répondent rétrospectivement sur leur situation un an avant, et la population interrogée est rigoureusement la même, mais cela présente aussi un inconvénient : on sait que ces réponses rétrospectives diffèrent toujours quelque peu de ce que seraient

moment de la troisième enquête (dans la troisième année de leur premier enfant), la naissance du premier enfant semble ainsi coïncider pour une part importante des jeunes femmes (1/5 à 1/3 environ) à un retrait de l'activité, un coup d'arrêt comparé aux phénomènes de stabilisation professionnelle qui semblent prévaloir aussi bien chez les pères que chez les jeunes femmes qui leur sont comparables *ex ante*. En ce sens, le principal clivage introduit entre les hommes et les femmes par la venue du premier enfant tient, autant qu'à une différence dans les situations – qui lui préexiste en partie – à la divergence qui apparaît ici dans les carrières entre travail et activité domestique, dans l'articulation entre statut parental et statut « au foyer », « au chômage » ou au travail, et qui est accentuée à la venue d'enfants suivants.

Par ailleurs (et contrairement à ce que nous verrons chez les hommes), la situation d'activité initiale des jeunes mères n'est guère plus proche de celle des jeunes femmes sans enfants en couple qui leur sont comparables *ex ante*, que lorsqu'on mène la comparaison sur l'ensemble des femmes (en couple ou non). De fait, le terme même de « foyer » peut sembler relativement inadéquat pour des personnes qui vivent majoritairement seules, alors qu'il fait plus sens au sein d'un couple. Et en effet, si les femmes en couples sans enfant comparables *ex ante* aux jeunes mères en couples sont plus nombreuses à se déclarer au foyer et moins nombreuses à se dire en cours d'études, cet effet du couple joue aussi chez les jeunes mères, et de façon plus marquée<sup>99</sup>. La proportion totale qui déclare un statut « inactif » y est somme toute très proche de celle observée chez l'ensemble des jeunes femmes sans enfant du contrefactuel. Le taux d'emploi stable tend quant à lui à être légèrement meilleur lorsque les femmes vivent en couple, qu'elles soient mères ou sans enfant. Nous avons évoqué ce fait, et nous reviendrons au chapitre 4 sur son interprétation comme relevant d'une logique d'homogamie ou, si l'on préfère, de cumul des ressources (et des affiliations) en ce qui concerne les femmes en couple. Au total, même si 10% des jeunes mères observées ne vivent pas en couple à la naissance de leur premier enfant, le fait de vivre en couple ou non n'influence que très peu la comparaison en ce qui concerne les femmes<sup>100</sup>. Nous verrons dans le chapitre 7 qu'à l'inverse, les contrastes, assez marqués, entre les hommes

---

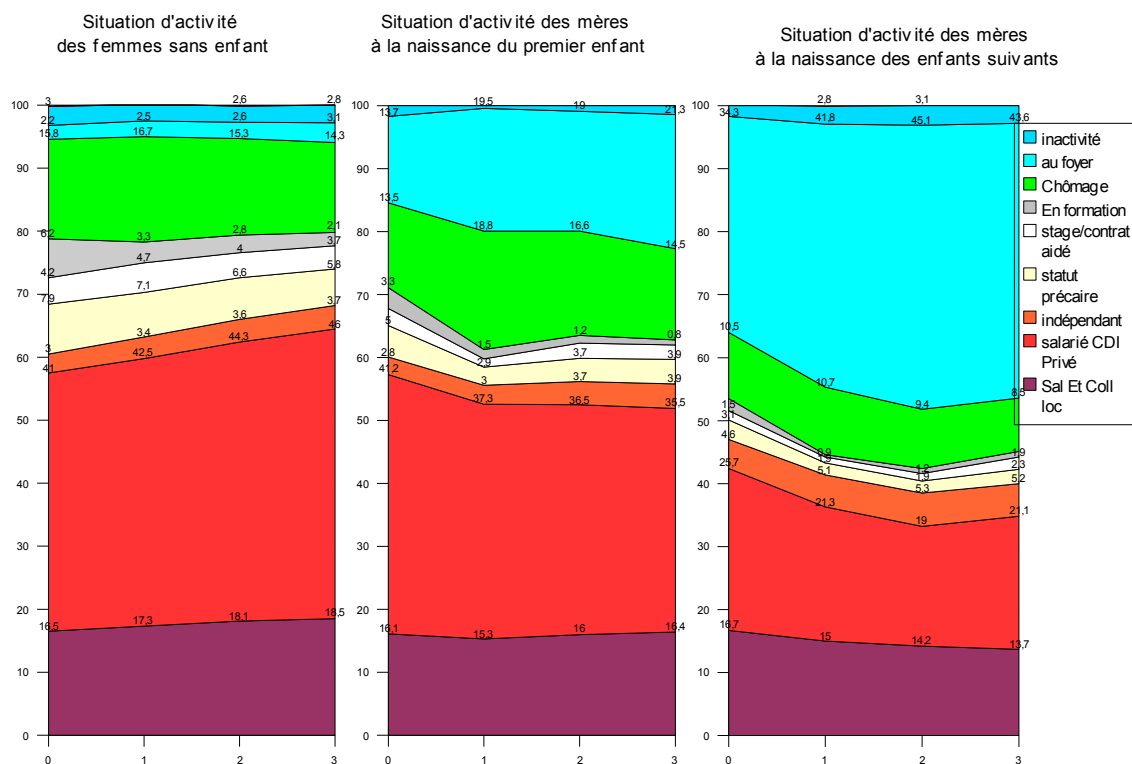
les réponses si elles avaient été données sur le moment (outre que l'échelle de temps envisagée n'est pas la même si la question commence par « actuellement... » ou par « en mars de l'année précédente... »). Les biais par rapport à des réponses appariées font plutôt apparaître une *sous-estimation* des changements dans les réponses rétrospectives, ce qui validerait ici plutôt les changements postérieurs à la naissance lorsque nous en constatons, tandis que les différences antérieures à la naissance avec les femmes sans enfants pourraient ici être surestimées, du fait que les personnes ont déjà leur enfant lorsqu'elles répondent sur la situation d'il y a un an, ce qui peut les amener à réévaluer cette situation, tout particulièrement en cas d'inactivité. cf. *infra*.

<sup>99</sup>Et ceci bien que nous recalions les femmes sans enfant sur *l'âge* des jeunes mères lorsqu'elles sont en cours d'études.

<sup>100</sup>Nous renvoyons en annexes les graphiques correspondants.

sans enfant et les jeunes pères du point de vue de la situation d'activité et de son évolution postérieure à la naissance, disparaissent lorsque l'on compare ces derniers – qui sont quasiment invisibles sauf en couple – aux hommes sans enfant en couple *ex post* à position comparable dans le cycle de vie *ex ante*.

**Graphique 1. Situations d'activité des femmes par rapport à l'arrivée d'un premier enfant avant la première enquête**



**Lecture :** Ces graphiques donnent l'évolution de la ventilation de trois populations de femmes selon leurs situations d'activité à quatre dates (sur quatre années) dans les années 1990-2002. Ces populations sont rendues comparables pour chaque année d'enquête sous le rapport de la probabilité *ex ante* que soit survenu un premier enfant dans l'année qui a précédé la première enquête dans l'aire dont fait partie leur logement<sup>101</sup>.

<sup>101</sup>Le graphique central correspond à l'échantillon des jeunes femmes ayant effectivement eu leur premier enfant dans cet intervalle-là.

Le graphique de gauche utilise trois échantillon fictifs de jeunes femmes sans enfants, qui sont pondérés pour chaque année d'enquête par leur probabilité *ex ante* d'avoir eu leur premier enfant depuis moins d'un an à la première enquête. Cette probabilité est calculée à l'aide des coefficients d'un modèle *logit* sur l'ensemble des femmes interrogées, une année donnée, et qui étaient sans enfant un an avant la première enquête dans l'aire géographique dont fait partie leur logement (pour simplifier ces traitements, on en écarte les femmes ayant eu un enfant après la première enquête, peu nombreuses par rapport aux femmes sans enfant).

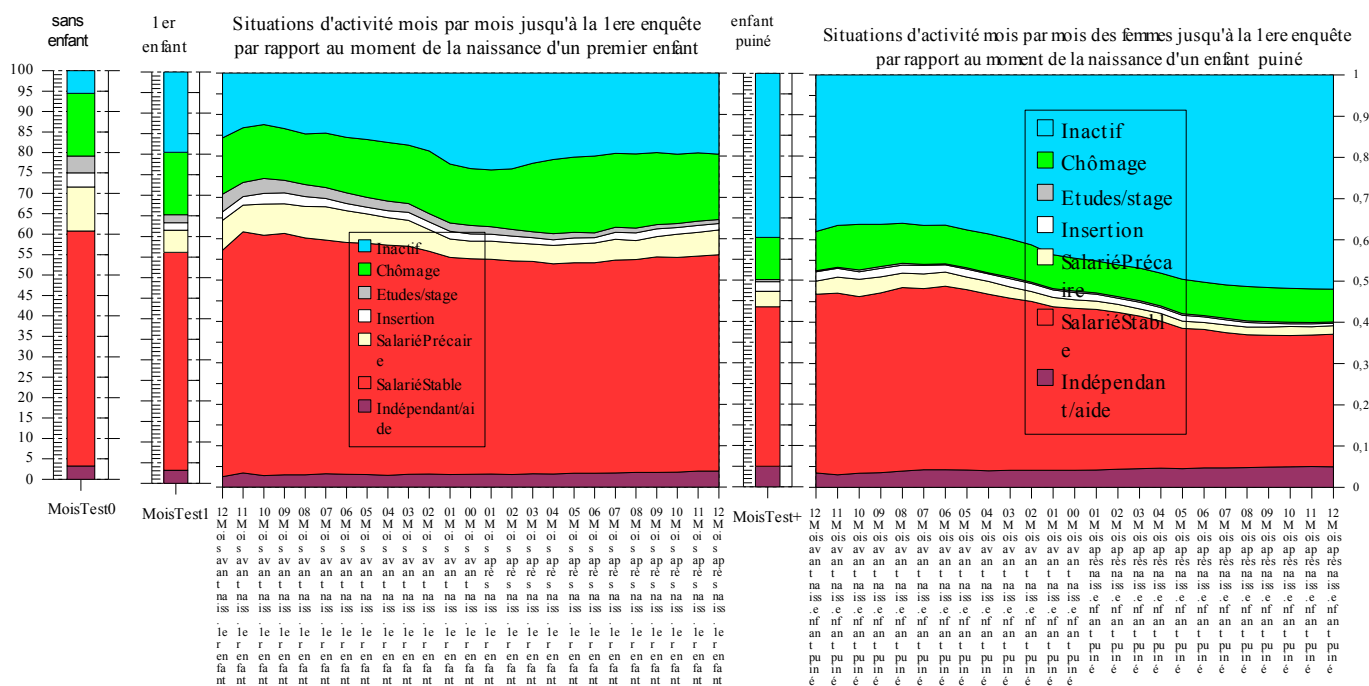
Pour permettre de raisonner de façon dynamique, les variables explicatives de ce modèle correspondent à des données antérieures à la naissance, qui ne sont pas affectées en principe par des événements intervenus sur la période étudiée : l'année de la première enquête (entre 1990 et 2000), le nombre d'années écoulées depuis la fin des études ou l'âge pour les jeunes femmes en cours d'études un an avant la première enquête, le niveau d'étude atteint à *cette même date*, et la PCS du père à un chiffre à la fin des études ou un an avant la première enquête. Cette pondération a pour effet de caler cette population, beaucoup plus nombreuse, sur celle des jeunes mères (cf. les tableaux infra).

Pour le graphique de droite, on réalise un calage équivalent sur les femmes ayant eu un enfant puîné dans le même intervalle, mais ce calage est imparfait du fait des caractéristiques de cet échantillon (essentiellement du point de vue de l'âge), ce qui fait que l'échantillon pondéré est plus petit (on exclut les catégories pour lesquelles les coefficients divergent et on leur applique une probabilité de 1). Ce calage permet néanmoins de limiter entre autre les différences d'âge entre mères d'enfants puînés et celles ayant

**Exemple** : à la deuxième enquête, 36,5% des jeunes mères ayant eu un premier enfant depuis deux ans sont en CDI contre 44,34% dans un échantillon fictif de jeunes femmes sans enfants ayant la même position dans le cycle de vie<sup>102</sup> *ex ante*, et 19% de jeunes mères d'un enfant puîné rendues comparables par le même procédé.

Avant de restituer l'exploitation des informations en longitudinal, c'est à dire en suivant les situations des mêmes enquêtées sur plus d'une année – ce qui pose d'autres problèmes – nous nous sommes demandé si la déclaration rétrospective des jeunes mères ayant eu leur premier enfant ne pouvait pas être corrigée de façon à observer un quasi-recollement entre le graphique de gauche et celui du milieu, un peu comme l'évolution des situations d'activité à la naissance des enfants puînés semble prolonger celle des jeunes mères ayant eu un premier enfant dans les années 1990. Deux pistes ont alors été suivies dans notre travail : d'une part, l'idée que différents biais affecteraient (légèrement) les déclarations concernant, en rétrospectif, la situation un an avant la naissance chez les jeunes mères ; d'autre part, l'idée qu'une partie des changements pouvait se produire avant la naissance et en particulier pendant la grossesse, *anticipant* en quelques sortes les transitions vers la position « au foyer » par rapport à l'arrivée du premier enfant au sein du foyer, et même par rapport au début du congé maternité.

**Graphique 2. Situations d'activité mensuelles par rapport à l'arrivée d'un premier enfant, ainsi que d'un mois tiré au hasard parmi les douze précédant l'enquête (« mois test »)**



Commentaire : Il faut savoir que les points situés les plus à gauche du graphique des situations d'activité mois par mois des jeunes mères ne reposent que sur une petite fraction de cet échantillon des jeunes mères, celles dont l'enfant était né *le mois d'enquête*, et qu'à l'inverse,

eu un premier enfant.

Le premier point de chaque graphique correspond à la situation déclarée un an avant la première enquête.

<sup>102</sup>Nous réduisons ici la position dans le cycle de vie au temps écoulé depuis la fin des études ou à l'âge en cours d'étude, à niveau d'étude et origine sociale donnés, qui sont les seules informations qu'on connaît *ex ante*.

plus on se situe près du milieu de ce graphique, et plus on observe une fraction plus proche de la totalité des situations pour le mois considéré (on rajoute à chaque fois de l'ordre de 1/12<sup>e</sup> de l'échantillon). C'est pourquoi le « creux » observé à la naissance du premier enfant apparaît comme un résultat relativement robuste, résultat que l'on n'observe plus à la naissance d'un enfant puîné. C'est précisément la situation particulière des jeunes mères le mois de la naissance de leur premier enfant, aussi bien du côté des non-réponses que de celui des réévaluation rétrospectives (cf. *infra*) qui permet de comprendre le relèvement du taux d'inactivité à la gauche du graphique comme un artefact<sup>103</sup>. On voit, par la simple comparaison de mois pris au hasard<sup>104</sup> dans l'année précédant la première enquête aussi bien que dans l'évolution de ces situations que les passages à l'inactivité sont donc assez précoces par rapport à la naissance du premier enfant, avec cependant un creux marqué pendant la période du congé maternité légal après la naissance, mais que la situation des jeunes mères tend bien à *converger* vers celle des femmes sans enfant qui leur sont comparables lorsqu'on se situe à une date antérieure à la grossesse.

Nous ne reprendrons pas ici plus en détail la démonstration, effectuée ailleurs<sup>105</sup>, selon laquelle les jeunes mères répondent moins souvent à l'enquête lorsqu'elles sont actives ou lorsque leur conjoint est sans emploi : ce biais, intéressant par ailleurs, affecte les résultats obtenus lorsqu'on essaye de tirer partie des situations mensuelles renseignées par les enquêtées, et permet donc, si on en accepte l'hypothèse, de conjecturer une convergence des situations antérieures vers une ventilation similaire à celles des jeunes femmes sans enfants qui leur sont comparables. Nous allons revenir, en revanche, sur cet autre biais significatif, qui est que les jeunes mères semblent réévaluer *ex post* leur situation d'avant la naissance du premier enfant, notamment en se « reclassant » *a posteriori* (en quelque sorte) comme « au foyer ». Ces deux résultats sont très importants pour la suite de ce chapitre.

Venons en au second point : comment ces résultats sont-ils affectés si l'on essaye de différencier ces jeunes mères en fonction de la date de naissance de leur premier enfant, pour avoir une idée de ce qui se passe avant le début de la grossesse pour certaines d'entre elles ? Si nous reprenons nos données sur les situations déclarées un an avant la première interrogation, c'est à dire avant la naissance, *en fonction de la date présumée de début de grossesse* (« présumée » parce qu'on peut la croire plus ancienne qu'elle ne l'est lorsque l'enfant est né prématurément), on constate que l'activité des femmes avant la naissance, déclarée rétrospectivement, est très différente selon le moment où a eu lieu la naissance et par conséquent le début de la grossesse : *plus l'interrogation porte sur une date ancienne par rapport à la naissance de l'enfant voire antérieure à la*

---

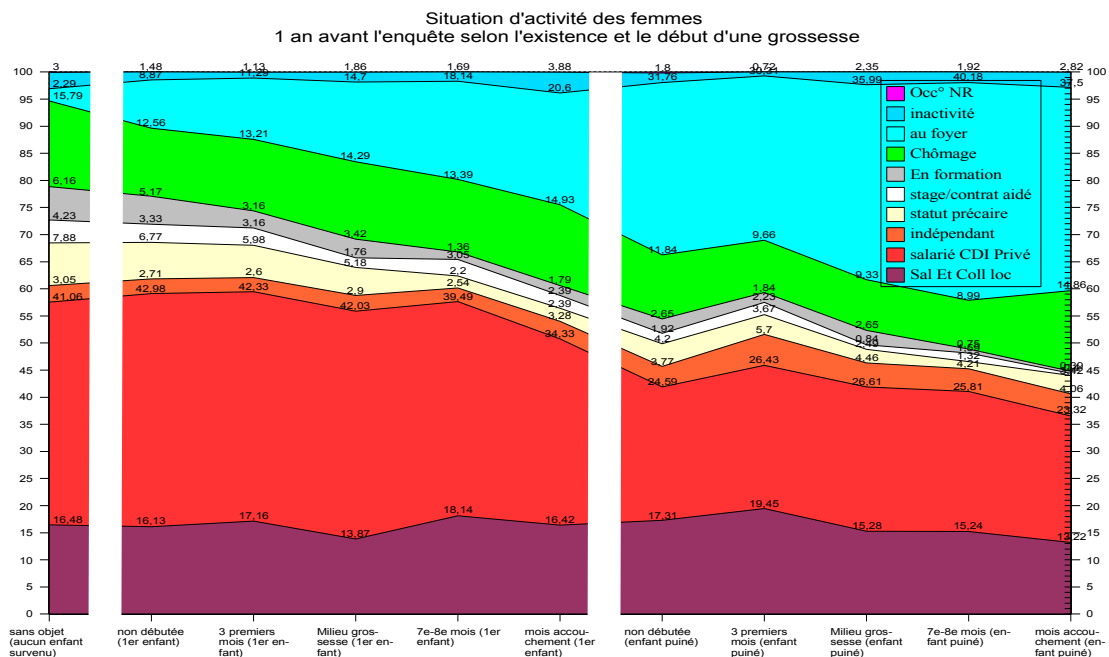
<sup>103</sup>Pour une explication plus en détail sur ce graphique, cf. Renaud Orain, 2004, *op.cit.*, pp 34-38.

<sup>104</sup>Le « mois-test » utilisé ici permet de comparer les données sans pour autant restituer toutes les situations mensuelles des femmes sans enfants, pour lesquelles il faudrait pareillement reconstituer une série en repérant toutes les situations mensuelles par rapport à ce mois tiré au hasard, ce qui marquerait, non des saisonnalités, mais éventuellement des fluctuations d'échantillonnage plus importantes aux deux extrémités du graphique en raison de la taille plus réduite du sous-échantillon qui répondrait à une distance de plus d'un an, soit environ 1/12. Pour les jeunes mères, la proportion observée est inférieure pour un enfant né le mois d'enquête.

<sup>105</sup>*ibid.*

grossesse, plus les situations d'activités se rapprochent de celles des femmes sans enfant dont la position dans le cycle de vie est comparable ex ante à celle des jeunes mères. À l'inverse, plus elle porte sur une date postérieure, et plus on se rapproche des situations d'activité (caractérisées surtout par l'accroissement de l'inactivité) déclarées rétrospectivement à l'approche de la naissance d'un enfant puîné<sup>106</sup>.

**Graphique 3. Situations d'activité des femmes un an avant la première enquête par rapport à la naissance d'un premier enfant et en fonction du moment où a commencé la grossesse**



**Lecture :** Pour faciliter la comparaison visuelle, on regroupe ici en un seul graphique les ventilations obtenues pour les situations d'activité un an avant la première enquête (déclaration rétrospective) sur les trois échantillons (celui des jeunes mères, et les deux échantillons contrefactuels) soit le premier point de chaque diagramme du graphique 1. On distingue en plus, parmi les femmes qui ont eu un enfant dans l'intervalle, la façon dont se situait cette date par rapport aux neuf mois (présomés) de grossesse suivant 5 modalités (grossesse non débutée, 3 premiers mois, du 4e au 6e mois, 7e et 8e mois, mois de l'accouchement). Comme dans le graphique 2, chaque point correspond à une sous-population différente (cependant, elles proviennent des mêmes aires géographiques). La taille de ces sous-population est également variable (mais de façon moins marquée qu'au graphique 2), ce qui peut amener des fluctuations d'échantillonnage d'ampleur différente selon le cas. Il est vraisemblable que l'on retrouve le même biais que précédemment pour les femmes qui n'étaient pas encore enceinte un an avant (qui sont des femmes dont l'enfant est né très récemment au moment où elles sont interrogées), mais il est cette fois plus marqué pour un enfant puîné que pour un premier enfant. Pour marquer le fait que ce graphique était produit par le rapprochement entre des échantillons différents (même si ils sont issus de la même enquête statistique), nous avons inséré une bande blanche entre chacune des séries correspondant à un de ces échantillons.

**Exemple :** Un an avant la première enquête, 41% des jeunes femmes sans enfants (de l'échantillon contrefactuel) enquêtées la première année déclarent avoir occupé un emploi salarié en CDI (de droit privé) ; c'était le cas de 43% des jeunes mères dont la grossesse n'avait pas débuté à cette date et de 34% de celles qui étaient sur le point d'accoucher de leur premier enfant ; 25% des jeunes mères ayant eu un enfant puîné occupaient un tel emploi si leur grossesse n'avait pas commencé.

<sup>106</sup>Nous les recalons également sur les position dans le cycle de vie observées ex ante chez les parents d'un premier enfant, mais ce calage est imparfait (cf. supra).



L'accroissement de l'inactivité des femmes à la naissance de leur premier enfant, principalement au détriment du chômage apparaît en somme comme une donnée relativement robuste<sup>107</sup>, et notamment, non due à cet effet de sélection des femmes inactives au détriment des actives. En particulier, malgré la possibilité de bénéficier d'un congé de maternité indemnisé pour les chômeuses et le creux que l'on observe dans l'activité des femmes après la naissance du premier enfant jusqu'à la fin du congé maternité légal, nous allons voir que l'inactivité des jeunes mères ne correspond pas à une « erreur de classement » (d'autant que la proportion en congé maternité au moment de l'enquête reste assez limitée) : il convient cependant d'étudier si ces femmes étaient indemnisées ou non (du fait de fin de droits, de droits insuffisants, etc...).. Avant de revenir sur ce constat macrosocial en nous penchant cette fois sur la réévaluation de leur statuts antérieurs par les jeunes mères, nous allons tenter de mieux analyser le rapport à l'emploi et la position dans le cycle de vie des jeunes mères dans les années 1990 à l'aide des données de l'enquête Emploi.

## **Un nouveau rapport à l'emploi ?**

### **Fragilités sur le marché du travail**

L'accroissement de l'emploi stable chez les femmes sans enfant<sup>108</sup>, correspond à des pertes d'emploi contenues, dans les années 1990, à environ une femme sur vingt tandis que plus d'un cinquième<sup>109</sup> des femmes occupant un emploi précaire ou en transition<sup>110</sup> trouve un emploi stable, une proportion légèrement supérieure étant au chômage, mais plus de sept sur dix ayant encore un emploi au total. Si cette dynamique est relativement moins favorable aux femmes initialement au chômage, dont la majorité reste au chômage, presque un cinquième d'entre elles (près d'un quart si elles sont en couple) a trouvé un emploi stable et un quart un emploi précaire. Ces mouvements favorables à l'emploi et à l'emploi stable se font nettement plus rares chez les femmes venant d'avoir un premier enfant ; moins d'une sur dix passe d'un emploi précaire à un emploi stable et

---

<sup>107</sup>À partir d'une source différente, l'enquête « Familles et employeurs », Ariane Pailhé et Anne Solaz arrivent au même résultat. Cf. Ariane Pailhé, Anne Solaz, 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n°426, Paris : INED.

<sup>108</sup>Sauf précision contraire, il s'agit toujours de l'échantillon « contrefactuel » que nous avons construit, et non d'un échantillon réel de femmes sans enfants. Plus précisément, chaque femmes sans enfant y pèse autant que sa probabilité *ex ante* d'avoir eu un enfant dans la même fourchette de dates qu'une femme de l'échantillon des jeunes mères.

<sup>109</sup>Plus d'un quart si elles sont initialement en couple, mais il peut se trouver là un effet d'âge que nous ne corrigeons pas ici.

<sup>110</sup>Nous nous appuyons ici, pour simplifier, sur des catégories très regroupées : l'emploi stable regroupe des salariées en CDI, des fonctionnaires de la fonction publique et des non salariées, les personnes « en transition » ou « précaires » sont surtout des personnes en CDD ou en intérim, mais aussi des personnes en stage et en formation, ou bénéficiant d'un dispositif public de soutien à l'emploi, des personnes en apprentissage, etc...

environ une sur vingt parmi celles qui sont initialement au chômage ou inactives, environ 15% des chômeuses (soit trois sur vingt) ont trouvé un emploi, une formation ou un stage, plus des deux tiers demeurant au chômage. Outre cette fragilisation apparente d'une partie des femmes sur le marché du travail, qui passe aussi par des transitions plus nombreuses vers le chômage, le plus important phénomène est la transition vers l'inactivité d'un peu moins d'un vingtième des femmes occupant un emploi stable avant la naissance de leur enfant, un peu moins d'un quart si elles occupaient un emploi précaire, 16 à 17% si elles étaient au chômage. Cette inactivité semble néanmoins déjà très supérieure avant la naissance – de l'ordre de 15% contre environ 5% chez les femmes sans enfant comparables *ex ante* – ce qui pourrait, soit confirmer l'importance des changements antérieurs qui anticipent ou sont anticipés par la naissance, soit relever d'une réévaluation par ces femmes de leur situation antérieure, réévaluation qui n'est pas sans intérêt en soi. Mais quelle que soit l'hypothèse à privilégier en ce qui concerne la situation déclarée avant la naissance – anticipation ou réévaluation –, l'inactivité (c'est à dire, essentiellement, le statut de « mère au foyer ») concerne une jeune mère sur cinq juste après la naissance.

**Tableau 1. Situation d'activité des femmes à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné**

| % en ligne                                  | Aucun enfant survenu |          |         |          |               | Naît 1er enfant (poids :1) |          |         |          |             | Naît enfant puîné |          |         |          |               |
|---|----------------------|----------|---------|----------|---------------|----------------------------|----------|---------|----------|-------------|-------------------|----------|---------|----------|---------------|
|   | Stable               | Précaire | Chômage | Inactive | Effectif      | Stable                     | Précaire | Chômage | Inactive | Effectif    | Stable            | Précaire | Chômage | Inactive | Effectif      |
| <i>Non salariée ou salariée stable</i>      | 92%                  | 3%       | 5%      | 1%       | <b>2176,2</b> | 88%                        | 1%       | 6%      | 4%       | <b>2156</b> | 83%               | 1%       | 3%      | 13%      | <b>1658,1</b> |
| <i>Précaire, en formation ou transition</i> | 23%                  | 50%      | 26%     | 1%       | <b>656,4</b>  | 10%                        | 30%      | 38%     | 23%      | <b>394</b>  | 11%               | 26%      | 33%     | 30%      | <b>232,5</b>  |
| <i>Au chômage</i>                           | 19%                  | 25%      | 55%     | 1%       | <b>567,0</b>  | 6%                         | 9%       | 69%     | 16%      | <b>486</b>  | 7%                | 6%       | 60%     | 27%      | <b>370,2</b>  |
| <i>Inactivité (au foyer)</i>                | 9%                   | 5%       | 6%      | 80%      | <b>190,0</b>  | 4%                         | 3%       | 10%     | 82%      | <b>553</b>  | 3%                | 2%       | 2%      | 93%      | <b>1275,3</b> |
| <i>Ensemble</i>                             | 63%                  | 15%      | 17%     | 5%       | <b>3589,6</b> | 56%                        | 6%       | 19%     | 20%      | <b>3589</b> | 41%               | 3%       | 11%     | 45%      | <b>3536,0</b> |

### Mouvements vers le « foyer »

Ces résultats appellent quelques remarques en premier lieu en raison de l'ambivalence du statut de femme « inactive » : celui-ci peut être dans certains cas affirmé comme une situation choisie par des femmes bien insérées sur le marché du travail. Ce peut être le cas du congé parental chez des femmes disposant d'un emploi stable, qui concerne une proportion non négligeable des femmes inactives après un deuxième enfant ou plus dans les années 90 : certes, le nombre de personnes se déclarant actives mais en arrêt de travail de plus d'un an est très faible (par exemple 19 femmes venant d'avoir un enfant puîné en tout sur l'ensemble des onze enquêtes) ; en revanche, après la naissance d'un

premier enfant, 23% de femmes inactives déclarent une « cessation d'activité pour raisons personnelles (familiales, études...) » contre moins de 10% chez les femmes sans enfant et 43% pour un enfant puîné (populations comparables *ex ante*), sachant que ces circonstances sont énumérées après toutes les circonstances liées à une perte d'emploi (fin de CDD, licenciement, etc...) et qu'on peut penser qu'elles sont donc choisies à l'exclusion de ces circonstances ; par ailleurs, il est logique de supposer que la plupart des personnes qui se mettent en congé parental (en touchant ou non l'Allocation Parentale d'Éducation) se classent comme inactives.

Dans d'autres cas – ou parfois les mêmes (cf. *infra*) – l'inactivité pourrait être l'aboutissement d'un processus d'exclusion progressive du travail et de l'emploi. Ce dernier point peut être illustré par la rareté relative (moins d'une sur vingt), chez les femmes qui ont eu un premier enfant, du passage d'un emploi stable à l'inactivité déclarée (ce passage devenant plus fréquent au deuxième enfant). Résultat essentiel : au premier enfant, les femmes qui deviennent inactives ont été avant tout initialement au chômage ou dans un statut précaire avant la naissance de leur enfant, quand elles ne déclarent pas avoir été inactives un an avant. Pour d'autres raisons, le classement au chômage plutôt que dans l'inactivité est ambivalent : d'une part, la situation des femmes enceintes comme celle des jeunes mères interrogent précisément les limites conventionnelles entre activité et inactivité, car beaucoup de jeunes mères se déclarent momentanément indisponibles pour chercher un emploi. Ainsi, 16% des mères qui sont au chômage après la naissance d'un premier enfant sont indisponibles en raison du congé maternité et une proportion équivalente pour garder leur enfant (respectivement 19 et 15% chez les mères d'un enfant puîné<sup>111</sup>). Alors que la proportion de chômeuses disponibles pour travailler sous une quinzaine de jours est de l'ordre de neuf sur dix chez les femmes sans enfant comparables *ex ante* (avec une indisponibilité liée en général à la fin d'un emploi, à une formation, à un emploi ultérieur ou à une maladie mais, pour 2,5% de ces chômeuses, à une grossesse ou à un congé maternité...), elle est de l'ordre de six sur dix après une naissance (59% au premier enfant, 61% aux suivants).

---

<sup>111</sup>Parmi les mères d'un enfant puîné, celle qui ont eu leur troisième enfant (ou plus) disposent de 18 semaines de congé maternité après le terme officiel de la grossesse. La différence pourrait résulter mécaniquement de ce congé plus long.

**Tableau 2. Recherche d'emploi chez les femmes au chômage (femmes venant d'avoir un premier enfant et populations comparables sans enfant et venant d'avoir un autre enfant)**

| <i>Recherche d'un emploi (femmes au chômage) la 1<sup>e</sup> année d'enquête :<br/>Présence d'enfants</i> | <i>Ont déjà trouvé ou ont un emploi</i> | <i>Ont effectué des démarches concrètes pour trouver un emploi ou en attendent le résultat</i> |  |   |                                      | <i>Observent une pause dans leur recherche d'emploi</i> | <i>Sont indisponibles</i> | <i>N'ont pas commencé ou ont interrompu leurs recherches</i> | <i>Effectifs ou poids contre-factuels</i> |
|--|---|--|--|---|--------------------------------------|---|---------------------------|--|---|
|  |   | <i>Dont celles ayant... (sauf : inscription interim ou ANPE, attente offres adaptées)</i>      | <i>passé un concours, subi des tests ou un entretien</i> | <i>proposé leur candidature à des entreprises</i> | <i>recherché des offres d'emploi</i> |   |                           |  |   |
| <i>Aucun enfant survenu</i>  | 5%                                      | 77%  | 22%  | 38%   | 17%                                  | 6%  | 2%                        | 5%   | 599,25                                    |
| <i>Naît 1er enfant (poids :1)</i>  | 5%                                      | 52%  | 12%  | 28%   | 13%                                  | 18%   | 16%                       | 4%   | 674                                       |
| <i>Naît enfant puîné</i>   | 2%                                      | 46%  | 9%   | 22%   | 14%                                  | 22%   | 18%                       | 6%   | 379,43                                    |

### **Modes de recherche d'emploi**

De même, alors que 52% des jeunes mères ont effectué des démarches concrètes pour trouver un emploi ou en attendent le résultat (12% ont passé un concours, subi des tests ou un entretien, 28% ont proposé leur candidature à des entreprises, 13% recherché des offres d'emploi), 18% observent une pause dans leur recherche d'emploi et 16,5% n'ont pas commencé ou ont interrompu leurs recherches parce qu'elles ne sont pas disponibles actuellement<sup>112</sup>, une situation qui est intermédiaire entre celle des femmes sans enfant (qui cherchent plus activement un emploi) et celle des jeunes mères d'un enfant puîné.

Autre aspect de ces situations, l'indemnisation du chômage peut être une source de revenus vitale après le congé maternité – où les indemnités de sécurité sociale se sont en principe substituées à l'assurance chômage – dans des situations où il peut être aussi difficile d'obtenir une place en crèche (ce qui nécessite en général d'avoir travaillé récemment, en particulier pour la femme au moment de la demande) que de financer une assistante maternelle. Ainsi, une majorité des mères au chômage a droit à une indemnisation après la naissance d'un premier enfant, alors que la proportion contrefactuelle n'est que de 43% sans enfant et tombe à 40% après un enfant puîné. Ceci peut expliquer en partie la pérennité du classement comme chômeuses de jeunes femmes qui sinon se déclareraient peut-être plus fréquemment comme inactives

<sup>112</sup>Le libellé de la question mentionnant comme seuls exemples de causes de cette indisponibilité le service national et des raisons familiales, il est évident que ces dernières sont prédominantes dans le cas qui nous occupe (ce sera aussi le cas pour les jeunes pères au chômage, car les appelés du contingent se déclarent en principe comme tels et non comme chômeurs, ce libellé n'est là que pour des appelés qui déclareraient rechercher un emploi mais préciseraient ensuite que le service national les rend indisponible pour mener réellement à bien leur recherche d'emploi). Notons aussi qu'il ne faut pas tout à fait confondre cette indisponibilité, reliée explicitement à l'absence de recherche d'emploi, et l'indisponibilité susmentionnée, qui correspond à une question posée à part, et n'est pas toujours incompatible avec certaines démarches pour trouver un emploi.

(notamment lorsqu'elles ne sont pas disponibles). Cependant, le revenu de remplacement est aussi, avec les contrôles qui vont avec, un facteur ou un indice du maintien de ces femmes sur le marché du travail : le fait que les jeunes mères d'un premier enfant aux chômage soient plus souvent indemnisées que les femmes sans enfant et les mères d'un enfant puîné témoigne justement de leur insertion, relativement bonne initialement, sur le marché du travail puisqu'elles sont sorties de l'emploi suffisamment récemment pour être indemnisées. Ainsi, les chômeuses indemnisées tendent plutôt moins que les non indemnisées à se déclarer indisponibles<sup>113</sup> pour travailler sous quinze jours (32% contre 39% du total des chômeuses après un premier enfant), et déclarent plutôt plus souvent avoir effectué des démarches pour trouver un emploi que celles qui ne sont pas indemnisées (63% contre 52,5% du total). Chaque « situation d'activité » constitue ainsi à la fois une situation temporaire, un statut institutionnalisé qui est associé à certains droits et à certaines obligations, et un certain affichage par les enquêté(e)s de leur position et de leurs dispositions par rapport à l'emploi. De ce point de vue, le terme générique d'« inactif » pose beaucoup de problèmes.

### **Usages du temps partiel**

Une dernière illustration de ce point peut être donnée par la prise en compte du temps partiel, qui peut permettre à certaines femmes de prendre en charge leurs enfants sans devenir pour autant « femmes au foyer », mais s'associe également à des formes précaires d'emploi : c'est ainsi qu'il touche 14% des femmes sans enfant ayant un emploi dans la fonction publique, 15% des non salariées, 19% des salariées du privé en CDI contre 23% des celles ayant un emploi à durée limitée, et plus des deux tiers des femmes bénéficiant d'un dispositif aidé ou ayant eu une activité marginale pendant la semaine d'enquête. Cet effet du statut s'atténue quelque peu chez les femmes qui viennent d'avoir un premier enfant, où le temps partiel est à peine plus élevé que chez les femmes sans enfant (un point de plus, contre un demi-point de plus pour les femmes sans enfant en couple), mais reste important après un enfant puîné, où le temps partiel touche un tiers de ces mères qui travaillent mais plus de la moitié de celles qui ont un emploi précaire et plus des deux tiers de celle qui bénéficient de contrat d'insertion ou ont eu une activité marginale.

En parallèle, la part des femmes à temps partiel qui déclarent à la fois souhaiter un temps plein et être disponibles représente six femmes sans enfant sur dix contre une sur

---

<sup>113</sup>Pour la même raison évoquée plus haut, cela est relativement mécanique lorsque l'indisponibilité provient du congé maternité, les indemnités de sécurité sociale se substituant alors à l'indemnisation du chômage.

cinq chez les femmes qui viennent d'avoir leur premier enfant et une sur dix chez celles qui ont eu un autre enfant, mais ces parts s'accroissent à près de quatre sur dix (7/10 sans enfant) chez celles qui ont un emploi précaire ou une activité marginale. On retrouve là deux résultats classiques : l'association du temps partiel subi avec la précarité de l'emploi<sup>114</sup> et l'accroissement d'un temps partiel choisi après la naissance du premier enfant et plus encore, d'un autre enfant (associé au recul de l'emploi précaire dans les situations d'activité des femmes). Ceci se retrouve dans l'étude des déclarations des femmes *recherchant un emploi* sur le type d'emploi recherché (qu'elles se déclarent au chômage ou non) : qu'elles aient ou non eu un enfant, environ la moitié des femmes préféreraient travailler à temps complet mais accepteraient un temps partiel (ce qui marque peut-être l'intérêt de certaines femmes sans enfant pour le temps partiel comme moyen de fonder une famille) ; en revanche, plus du quart de celles qui ont eu un enfant préféreraient travailler à temps partiel alors que ce n'est le cas que de 7% des femmes sans enfant, et cette proportion reste inférieure à 10% pour les femmes en couple (près de 27% pour les mères en couple).

## **Recompositions des rapport à l'emploi et maternités**

### **Une réévaluation des statuts**

Avant de conclure sur cette recomposition des statuts et de leur signification tant du point de vue du rapport à l'emploi que de la position des jeunes mères dans le cycle de vie, il convient de donner des précisions sur l'enchaînement des événements du calendrier de l'activité professionnelle par rapport à l'arrivée du premier enfant et des suivants. L'enquête Emploi permet en effet, si l'on veut bien s'y attarder, de donner une réponse partielle à deux questions : d'une part, celle de la réévaluation rétrospective de leur statut antérieur à la naissance par les jeunes mères<sup>115</sup> et celui de l'intervention de la naissance d'un enfant puîné sur les événements ultérieurs. En effet, c'est bien la présence ou la venue imminente d'un enfant qui justifie que certaines jeunes mères ou futures mères explicitent leur retrait du marché du travail en se déclarant « au foyer », retrait qui pouvait être implicite lorsque, par exemple elles n'avaient jamais travaillé, ou pas depuis longtemps, lorsqu'un déménagement avec le conjoint leur a fait perdre leur emploi, ou,

---

<sup>114</sup>cf. Tania Angeloff, 2000, *Le temps partiel, un marché de dupe ?*, Paris : Syros en particulier chapitre 5 : « la précarité au féminin », pp 137-201 ; Margaret Maruani, Chantal Nicole-Drancourt, 1989, *La flexibilité à temps partiel: Conditions d'emploi dans le commerce*, Paris : La Documentation Française ; ainsi que Bénédicte Galtier, 1999, « Salariés du secteur privé à temps partiel et charges de famille », *Insee Première*, n° 626 ; Marie-Agnès Barrère-Maurisson, Sabine Rivier, Olivier Marchand, 2000 : « Temps de travail, temps parental, la charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 2000.5 [20.1] ; Bénédicte Galtier, 1999, « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et Statistique*, n° 321-322 ; Jennifer Bué, 2002 (février), « Temps partiel des femmes : entre "choix" et contraintes », *Premières Synthèses*, n°08.2.

<sup>115</sup>cf. R. Orain, 2004, *Entrée dans la carrière parentale et trajectoires d'emploi*, *op.cit.*

d'une manière générale, lorsque leurs chances objectives d'en trouver un sont particulièrement faibles dans un bassin d'emploi donné, du fait notamment de diplômes ou d'un niveau d'études insuffisants. Cette explicitation peut intervenir de manière rétrospective lorsque ces femmes sont interrogées sur leur situation avant la naissance, car la prise en charge de leur enfant, qui prime alors, au moment où elles répondent à la question, sur leurs perspectives de reprendre (ou dans certains cas, d'entamer) une activité professionnelle dans le futur, leur apparaît vraisemblablement comme une perspective également plus importante, rétrospectivement, à l'époque de leur grossesse.

Bien qu'il soit difficile d'observer les transitions vers l'inactivité au moment de la naissance du premier enfant, ces éléments confirment ainsi que l'essentiel de ces transitions se passe tôt, soit dès avant la naissance du premier enfant, soit (surtout) dans les mois qui suivent. Certes, ce constat n'est établi qu'en tenant compte des effets des déclarations rétrospectives, et on voit sur le tableau qui suit que ce phénomène est d'une ampleur limitée. Cependant, c'est bien à partir de la grossesse et surtout de la naissance de leur enfant que les femmes sans emploi réévaluent *massivement* leur situation (y compris rétrospectivement). C'est ainsi que la proportion simulée de mères au foyer avant la naissance de leur enfant (en réponse appariée) devrait être de l'ordre de 7% au maximum, et de l'ordre de 3 à 4% avant la conception. Dans les faits, on observe, chez les femmes répondant à l'enquête d'une année sur l'autre au moment de l'arrivée de leur enfant, une proportion déclarée de femmes déjà au foyer de l'ordre de 4 à 5% avant la conception, deux années avant la première enquête où l'enfant est présent, pour une proportion totale de femmes au foyer de l'ordre de 6 à 7% l'année suivante (avant la naissance). Le chiffre de 3 à 4% de femmes qui se déclareraient au foyer si elles étaient interrogées avant la conception de leur premier enfant apparaît donc plausible, compte tenu du fait qu'il subsiste vraisemblablement un léger biais dû aux déclarations rétrospectives lorsque l'on se place deux années avant la naissance. Cette proportion n'est pas différente de celle qu'on observe chez les femmes en couple qui n'ont pas d'enfant pendant la séquence d'observation. Les réponses des jeunes mères ont donc tendance à « lisser » rétrospectivement leurs éventuelles transitions vers l'inactivité.

**Tableau 3. Proportion de femmes au foyer avant la naissance de leur premier enfant, en fonction de l'imminence de la naissance au moment renseigné**

| <i>Proportions déclarées et simulées de mères au foyer avant la naissance de leur premier enfant selon la date d'enquête et le temps restant avant la fin de la grossesse</i> |                            |                   |                   |                   |                    |                   |          |
|---|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------|
| Enfant né avant...  | Proportion au foyer        | Naissance <3 mois | Naissance <6 mois | Naissance <9 mois | Mois de Conception | 1 mois ou + avant | Ensemble |
| La 1 <sup>ère</sup> enquête   | Déclarée (rétrospectif)    | 20%               | 16%               | 11%               | 12%                | 9%                | 14%      |
|   | Appariée (simulation)      | 15%               | 11%               | 6%                | 6%                 | 4%                | 8%       |
| Effectif  |                            | 629               | 957               | 880               | 311                | 812               | 3589     |
| La 2 <sup>ème</sup> enquête   | Déclarée (mixte)           | 14%               | 11%               | 7%                | 9%                 | 6%                | 9%       |
|   | Rétrospective (simulation) | 16%               | 13%               | 9%                | 11%                | 7%                | 11%      |
|   | Appariée (simulation)      | 12%               | 8%                | 5%                | 6%                 | 4%                | 7%       |
| Effectif  |                            | 578               | 873               | 855               | 310                | 828               | 3444     |
| La 3 <sup>ème</sup> enquête   | Déclarée (mixte)           | 17%               | 12%               | 6%                | 6%                 | 5%                | 9%       |
|   | Rétrospective (simulation) | 18%               | 15%               | 8%                | 9%                 | 7%                | 11%      |
|   | Appariée (simulation)      | 14%               | 10%               | 5%                | 5%                 | 3%                | 7%       |
| Effectif  |                            | 545               | 871               | 826               | 270                | 618               | 3130     |

### Prise en charge d'un second enfant et situations successives

D'après ce que nous avons vu, l'augmentation de la proportion de femmes se déclarant au foyer se produit largement au moment de la grossesse et dans la première année, la proportion de femmes au foyer tendant ensuite à rester stable, représentant de l'ordre du cinquième des femmes, une proportion légèrement inférieure (mais vraisemblablement moins bien représentée dans l'échantillon du fait de l'attrition<sup>116</sup>) se maintenant au chômage ou dans des emplois précaires, tandis qu'un peu moins de six femmes sur dix se maintiennent dans un emploi stable. Pour un enfant né dans l'année précédant la première enquête, on observe, à la troisième enquête, une légère augmentation de la proportion de femmes au foyer qu'on pourrait relier, soit à l'attrition dans l'échantillon, soit, surtout, à la survenue d'un deuxième enfant dans le ménage qui devient plus fréquente et s'accompagne dès lors d'un accroissement beaucoup plus important de l'inactivité : pour un premier enfant né moins d'un an avant la première enquête dans l'aire, 46% des jeunes mères interrogées lors de la troisième enquête sont inactives si elles ont eu un deuxième ou un troisième enfant dans l'intervalle – ce qui arrive dans 21% des cas (un peu plus d'un sur cinq) – contre 17% des 79% de femmes qui n'ont pas (ou pas encore) eu d'autre enfant<sup>117</sup>. Parmi les femmes interrogées deux fois de suite, le statut au moment de la première enquête joue assez peu sur la probabilité d'avoir un deuxième enfant dans la séquence d'observation, probabilité qui ne tombe jamais en dessous de 15% (chez les actives) et ne dépasse pas 20 à 23% (chez les chômeuses, les inactives et les femmes ayant un emploi stable à temps partiel) quel que soit le statut initial<sup>118</sup>, en particulier à partir de la vague d'enquêtes 1993-1995, vague à partir de

<sup>116</sup>cf. note *supra*.

<sup>117</sup> Si elles ont été interrogées trois années de suite (sans déménager ni cesser de répondre, donc), la proportion ayant eu un deuxième enfant ou plus tombe à 18%, dont 43% d'inactives, contre 15% d'inactives chez les 82% qui n'ont pas encore eu d'autre enfant à ce moment-là. Ce sont des proportions du même ordre de grandeur que pour la totalité des jeunes mères interrogées à la troisième enquête, sachant que l'on perd au total 1642 enquêtées sur les 3647 enquêtées la troisième année.

<sup>118</sup>Ce résultat reste valide en se restreignant aux femmes qui ont également répondu à la première enquête (auquel cas la situation à cette date est toujours renseignée au moment de la première enquête) : les



laquelle les parents observés sont susceptibles d'obtenir une allocation parentale d'éducation s'il font un deuxième enfant<sup>119</sup>. C'est ainsi qu'avant la vague 1992-1994 (incluse), la proportion d'inactives chez les mères ayant eu un autre enfant (au moins) à la troisième enquête est de 38% et passe à 49% aux vagues suivantes. Dans le même temps, la proportion de mères ayant un deuxième enfant remonte parmi celles qui avaient un emploi stable à temps complet ou étaient en situation d'emploi précaire ou d'insertion professionnelle, se rapprochant de celle observée chez les femmes à temps partiel, inactives et au chômage (de 11-13% à 17-18%). L'Allocation Parentale d'Éducation (APE) tendrait donc à déconnecter, à partir de 1994, le calendrier de constitution de la famille *après le premier enfant*<sup>120</sup> de l'insertion initiale dans l'emploi des jeunes mères, en apparence<sup>121</sup>, tout en accroissant ou en accélérant leur retrait du monde du travail à partir du deuxième enfant : la proportion des mères (interrogées la troisième année et ayant eu leur premier enfant dans l'année précédant la première enquête) ayant eu un autre enfant (au moins) sur les trois années d'enquête s'accroît, légèrement mais significativement, de 18,8% à 21,3% (selon un test du khi<sup>2</sup>, au seuil de 10%).

On voit que la survenue rapide d'un deuxième enfant n'est pas un phénomène rare, bien qu'il soit minoritaire, et qu'on ne peut à l'évidence le déconnecter du « dénouement » observé du point de vue de l'emploi des jeunes mères après la naissance de leur premier enfant (y compris si l'on n'observe qu'une année supplémentaire de présence du premier enfant, moment où un second enfant peut être déjà conçu). Dans une certaine mesure, ce dénouement précis qu'est une seconde naissance rapprochée peut constituer un indice de l'investissement de ces dernières et du couple dans la constitution (rapide) d'une famille et la prise en charge des enfants, ainsi que des gratifications et des réussites qu'elles peuvent rencontrer, au delà d'éventuelles pénalités et sanction, à travers cette dernière, en particulier à travers la garantie du bien-être de leur enfant au quotidien et de l'organisation pratique de ce quotidien. Il en traduit en tout cas la sexuation croissante, car, comme nous l'avons vu et confirmé dans ce cas particulier, les trajectoires féminines et masculines achèvent de se différencier à l'arrivée d'enfants puînés, les femmes basculant alors massivement du côté de l'inactivité, tandis que, la stabilité

---

proportions sont quasiment les mêmes.

<sup>119</sup>Avant 1994, l'allocation parentale d'éducation existait mais n'était accordée qu'à partir du troisième enfant, et uniquement pour un retrait total de l'activité. Après 1994, elle est accordée dès le deuxième, et cumulable, à taux réduit, avec un salaire à temps partiel.

<sup>120</sup>Nous ne tenons plus compte ici des femmes sans enfant.

<sup>121</sup>Ceci ne renvoie pas à une déconnexion logique, dans la mesure où ces mères n'étaient éligibles à l'allocation parentale d'éducation que si elles avaient eu un ancrage suffisant dans le travail sur les cinq années précédentes, à savoir deux années d'activité professionnelle rémunérée ou indemnisée, calculées en prenant en compte congés maladie, maternité, accident du travail, formations professionnelles rémunérées, et périodes de chômage indemnisées.

accrue du couple parental aidant, l'insertion professionnelle des pères se dégrade en apparence, mais très peu<sup>122</sup>, surtout relativement aux situations des femmes. À plus long terme, cependant, le retour à l'emploi pourrait être accéléré pour les femmes ayant eu un second enfant pendant la période d'observation, puisque cela peut réduire la durée pendant laquelle elles ont à leur foyer au moins un enfant non scolarisé, du moins pour un nombre d'enfants donnés.

Les dénouements se terminant par une situation « au foyer » soulèvent en tout cas des questions, notamment du côté de la double articulation que nous avons mise en évidence entre la position des jeunes mères dans leur carrière professionnelle et une dynamique plus propre à la carrière maternelle. On verra au chapitre suivant combien le niveau d'étude et le type d'activité professionnelle exercé sont fondamentaux pour en expliquer l'apparition. Il reste que l'on ne saurait dépeindre ici les femmes qui restent à un moment ou à un autre « au foyer » à l'arrivée de leur premier enfant comme des « inactives », dans la mesure où cet intitulé gommerait ici le travail domestique, éducatif, de soins, d'alimentation, dont on a discuté au chapitre précédent l'assignation aux jeunes mères, notamment à travers le congé maternité. Nous verrons aussi l'importance des droits issus de l'insertion professionnelle antérieure de ces femmes. Si cette assignation se voit à travers la divergence des trajectoires masculines et féminines à l'arrivée d'un premier enfant, d'autres éléments nécessitent d'être mobilisés, qui ne ressortissent pas tous aux questions du rapport à l'emploi, selon que cette *activité domestique* est surtout la traduction de la venue d'un second enfant, ou qu'elle peut être vue comme le maintien d'une organisation qui se pérennise dès lors que la mère est le principal « mode de garde » de son premier enfant.

---

<sup>122</sup>Dans la mesure où nous ne considérons que les paternités observables c'est à dire les paternités avec cohabitation du couple parental (supposé) et de l'enfant, la plupart de ces pères sont en réalité sélectionnés par leur vie en couple durable avant ou pendant la naissance, notamment du point de vue de leur bonne insertion professionnelle (cf. 3<sup>e</sup> partie). Cette sélection se faisant en général en amont de la naissance, elle est en revanche majoritairement irréversible, en dépit des ruptures qui surviennent, le couple résistant mieux, au delà, aux éventuels revers de fortune professionnels du père, ce qui se traduit par une plus grande probabilité d'observer des pères de deuxième enfant se trouvant au chômage ou dans des emplois précaires.

## Une jeune mère disponible

### Le foyer comme ancrage d'une légitimité parentale spécifique

Comment se traduisent les « fragilisations » dans des situations concrètes relevées dans les années 1990 ? Le cas d'Odile et Romain Valon et de leurs enfants Pierre, Zoé et Clément, nés en 1991, 1993 et 1995, permet d'englober non seulement l'arrêt de l'activité d'une jeune femme à la naissance de son premier enfant et à l'occasion d'une mobilité géographique, mais aussi la façon dont ses interruptions d'activité ont interragi entre elles, et comment, enfin, la relative instabilité de ces insertions professionnelles prend sens en lien avec sa trajectoire. Si Odile crée par son récit une certaine continuité entre les expériences qu'elle a connues enfant et ses propres refus, tout particulièrement d'emplois qui empêcheraient une présence continue auprès de ses enfants et l'amèneraient à « déléguer [sa] tâche de mère à [quelqu'un d'autre] », c'est néanmoins la reconstitution précise des conditions qui entourent la naissance de Pierre, puis celle de Zoé, qui permet de rendre compte de ce retrait de l'activité professionnelle. Romain s'est stabilisé dans un statut qui semble durablement précaire, et il exerce un métier d'enseignant en musique, intermédiaire entre celui de professeur (le statut de fonctionnaire en moins) et les professions de la culture, ce qui tendrait à le rapprocher des professions intellectuelles supérieures (toujours au sens des PCS). Cette combinaison d'un statut professionnel un peu brouillé et d'un niveau d'étude qu'on peut supposer élevé mais qui n'est pas donné au moment de l'entretien, est d'ailleurs un point important y compris du point de vue de l'insertion professionnelle d'Odile, et nous allons donc revenir dessus plus loin.

Interrogée à une date où le plus jeune de ses trois enfants a cinq ans révolus, Odile dispose d'un recul d'une dizaine d'année sur son entrée dans la carrière parentale, et ne voit pas ou plus son retrait actuel de l'activité comme quelque chose de temporaire, mais au contraire comme un fil conducteur qu'elle s'emploie à valoriser mais aussi à justifier en particulier du point de vue des modalités de retour à l'emploi<sup>123</sup> : elle préfère un temps partiel et des horaires lui autorisant une forte participation aux activités de ses enfants, lui permettant non seulement de les y mener, mais aussi d'assister, par exemple aux matchs de son fils, de les attendre quand ils sont à l'école de musique, etc... Cette demande de présence est fortement astreignante et par là objectivement difficile à déléguer, mais aussi subjectivement, comme l'atteste le passage où elle décrit l'atmosphère d'une défaite en finale de l'équipe de foot de son fils, les enfants qui pleurent et que les entraîneurs, débordés, ne peuvent consoler, mais aussi les moments

---

<sup>123</sup>Elle sort juste, à l'époque, d'une période d'emploi à temps partiel, qui s'est terminée par la faillite de son employeur.

où son fils est fier d'avoir marqué un but et donne sens à sa présence : elle est là pour attester de ce succès personnel, le valorisant ne serait-ce que par sa seule présence, en étant témoin (sans que sa valorisation rabaisse les autres parce qu'il s'agit de sa mère).

**Extrait 1. Odile : « il faut que les parents soient là »**

« Je donne beaucoup de moi, de mon temps, donc le jour où je pourrai récupérer un peu de mon temps, je ne dirai pas non. Bon, ils sont petits.. C'est vrai qu'ils sont contents, des fois, en sport, que j'aïlle les voir. Quand ils perdent, ils pleurent. Je les ai vus à des tournois ou à des coupes, où ils étaient en finale, et ils perdaient la finale, et ils pleurent, les gamins ! Oui, ils pleurent. Et ce jour-là où ils pleurent, si papa et maman ne sont pas là, il faut bien qu'à un moment donné, ils se tournent [vers quelqu'un, mais] vers qui ? Les copains, mais ils pleurent tous ! Les entraîneurs ? Ils n'ont que deux bras, donc, même si il y a deux entraîneurs, il y a quand même dix gamins ! Donc, au bout d'un moment, ils n'avaient plus de bras ! Moi, je dis que là, il faut que les parents soient là ! Moi, je vois que Pierre, quand il perd un tournoi, qu'il s'entraîne, il vient me voir, et il pleure. Puis il boude. Et je lui dis que ce n'est pas grave, [qu'il va] faire d'autres matchs, l'année prochaine, et que je comprends qu'il soit peiné, et que ça arrive... Quitte à aller tous les ans à Péronne ! Ça fait qu'on se lève le matin à sept heures ! Et je le fais, et j'y vais et j'y suis ! (Question : Ce sont les parents qui amènent les enfants ?) Oui. C'est sympa, on se connaît bien, entre nous, entre parents : ça amène des sympathies, maintenant. »

**Extrait 2. Odile : « ça me retombe dessus »**

« À partir du moment où il ne me dit pas "Oh non, maman, ce n'est pas la peine que tu viennes du tout", j'irai, parce que je vois que ça lui fait plaisir. Quand il gagne, il me regarde, quand il marque un but, il me regarde ! Et bon, si je n'étais pas là, ma foi (hésite pour décrire ce que sa présence apporte)... Il peut dire "Oui, j'ai marqué un but, je suis bon, maman, tu es contente de moi" ! Bon, si la maman ou le papa est pas là... Bon, il est content, et puis c'est vrai que c'est sympa ! C'est vrai que mon mari, il est souvent pas là, donc [...] Ça me retombe un petit peu dessus. »

**Extrait 3. Odile : « partout et en même temps »**

« [Pierre fait du foot] à Préhaut, et puis j'ai Zoé qui fait la gym à Rive-Basse, là bas. (l'enquêteur réagit à l'éloignement des deux lieux) Oui, oui ! Et là, demain, je fais... (réfléchit à leur emploi du temps, puis débite, pour marquer l'effet comique des rendez-vous simultanés) Demain matin, je mène Zoé à la gym (se reprend) à la musique, au solfège, de dix heure et quart à onze heure et quart. (hésite) Et après on remonte, on mange vite, parce qu'il faut qu'à une heure et demie, on soit, et à Rive-Basse, et à Préhaut. Ils ont tous rendez-vous à une heure et demie ! Zoé, elle s'entraîne à une heure et demie ! Et Pierre, il a rendez-vous à une heure et demie ! (Sur le mode de la litote) Donc [il y a] des fois [où] je suis un peu embêtée au niveau des horaires, parce que je ne peux pas être partout et en même temps à la fois. (Question : Oui, parce qu'ils ont pas encore l'âge de prendre les transports tous seuls) Oui, ils sont encore petits encore, il faut pas les laisser tous seuls aussi, donc il faut que j'aïlle avec Zoé à l'entraînement. (réfléchissant à une solution) Je vais laisser Pierre chez un entraîneur vers une heure et quart, et (puis à une autre) Ou je garde Pierre, de toute façon, je dois aller à Chateaufort, donc il faut que j'aïlle le voir. »

Ces passages sont significatifs de la manière dont ont pu évoluer les enjeux de cette présence maternelle, tout en étant l'occasion d'une affirmation de la lourdeur de cette présence pour Odile – qui pose parfois des problèmes insurmontables comme le double rendez-vous de Pierre et Zoé – et d'une justification du faible engagement de Romain. Celui-ci est structurel, car il est probable que Romain travaille tout particulièrement aux heures où ses enfants ont des activités périscolaire, lui-même étant amené à gagner une part importante de ses revenus sur du temps périscolaire. L'entretien se déroule à un moment où Romain et Odile sont installés durablement dans leur maison, et où leur mode de vie s'est relativement stabilisé notamment autour des contraintes professionnelles de Romain (et notamment en termes d'horaires, donc), Odile adaptant son activité professionnelle en fonction des besoins de présence, qui se recomposent au fur et à mesure que ses enfants sont tous scolarisés à Fontcretz.

La situation d'entretien avec un couple « installé », notamment au sens de la résidence, atteste aussi par là les moments en commun que permettent leurs situations respectives – travail « de mère » pour Odile et horaires très spécifiques de Romain, qui entraînent une présence en pointillé au domicile, mais peuvent aussi favoriser les travaux encore à faire dans la maison. Aussi, quand Odile dit que son conjoint n'est pas souvent là, on peut comprendre qu'elle fait allusion aux moments où les enfants sont également présents, bien que les échanges qui suivent montrent et valorisent également une vie de famille et de voisinage, en particulier les week-end, à laquelle Romain est manifestement associé. De la même façon, la formation musicale est explicitement associée à un apport spécifique de Romain, Odile faisant remarquer que c'est une « richesse » qu'elle n'a pas eu dans sa propre enfance ; on peut également se demander si le football ne relève pas d'abord des intérêts de Romain dans le cas de Pierre. Quoiqu'il en soit, il faut comprendre cet enjeu du couple, sur lequel nous reviendrons au chapitre 4 – en comparant ce cas à celui d'un autre couple parental où le père est devenu musicien professionnel – comme un élément d'estime de soi « collective », face à certaines difficultés économiques qui sont mises en évidence dans l'entretien et font l'objet d'un travail de justification au cours de celui-ci.

**Extrait 4. Romain : « ça ne rentre plus en ligne de compte »**

Odile : « (Et à l'époque, vous étiez installés depuis longtemps, à Bourneuf ?) Non, on est resté deux ans à Salan. Et on a vécu deux ans à Bourneuf. Et Pierre est arrivé [alors qu']on venait juste d'emménager à Lacharité, à côté de Rivigne. On a vécu deux ans là-bas aussi, et après on est venu s'installer ici. (C'est pour le travail que vous aviez déménagé ?) Oui, surtout. (Avec des hésitations) C'est à dire qu'il est musicien. Donc il bouge... Il va là où il y a des cours donc... Bon enfin, là, depuis quelques années, ça fait déjà quelques temps qu'il a ses cours, donc à Montfort. [...] En association... Et puis des orchestres aussi. C'est vrai que bon, il arrive aussi... C'est

vrai que nous... Sa carrière, elle est un peu spéciale, donc... Il s'est lancé ! »

Romain : « Je crois qu'à un certain moment, ça ne rentre plus en ligne de compte. »

Par ailleurs, la perception par l'enquêteur de la situation est elle-même prise dans une relation d'enquête plus ancienne où les enfants étaient parties prenantes, à l'occasion de ma première visite de l'école puis de quelques séjours à la garderie périscolaire. Il se trouve que Pierre m'avait ainsi posé des questions sur mon enquête, auxquelles j'avais répondu de bonne grâce, frappé de cet intérêt mais aussi d'un mode de demande qui marquait à mes yeux à la fois une certaine confiance en lui et à mon égard. J'avais également eu quelques interactions avec Zoé (plus sur le mode du jeu). Bien qu'on ne puisse pas nécessairement ici tirer aucune conclusion définitive à ce sujet, en particulier parce que ces impressions relevaient sans doute d'une familiarité précoce depuis le tout début de mon enquête sur Fontcretz, j'avais noté que les trois enfants me semblaient à la fois « en bonne santé », « bien dans leur peau » et « bien élevés ». Ce type de perception, qui mobilisait à la fois une perception corporelle, morale, voire intellectuelle, pouvait ainsi jouer sur mon appréhension du discours d'Odile en termes de présence auprès des enfants, notamment sur sa réception comme discours reposant sur une certaine légitimité éducative. En soi, il s'agissait du côté de Pierre et Zoé d'une aisance relationnelle vis-à-vis d'un tiers adulte entrant en relation à la fois avec leurs parents et avec certains des adultes s'occupant d'eux à l'école, c'est à dire dans un cadre somme toute assez ponctuel, dont on ne saurait extrapoler des enseignements généraux, mais il entraînait en résonance avec une réception relativement favorable de l'enquête et de son objet par Odile, l'ensemble de ce contexte m'ayant convaincu *in fine* de demander à faire l'entretien. On est peut-être par là en présence de certains mécanismes de *recommandation* réciproque, qu'il ne faut pas surinterpréter mais qu'on peut intégrer dans le système d'hypothèse à faire sur leur cas, parmi toutes les ressources symboliques accréditant l'idée d'une certaine « réussite » du couple parental en tant que tel, qui permet de conjurer et justifier efficacement certains éléments objectifs qui pourraient marquer, au contraire, une fragilité voire une illégitimité.

La situation d'Odile par rapport à l'emploi relevait en partie d'une ambivalence. Certes, elle pouvait renvoyer de façon positive à ses efforts en matière éducative, que ce soit sur la période où les enfants étaient scolarisés ou sur la période antérieure (nous allons tout de suite y revenir), en remontant jusqu'à la naissance de Pierre, ou comme un risque lié au fait de ne pas *assurer* davantage les revenus du couple, face à la fragilité qu'on pouvait prêter à la situation de Romain, mais aussi face aux conditions dans lesquelles le couple accédait à la propriété. En premier lieu, les conditions d'accès à la propriété ne

sont pas très clairement élucidées, les seuls éléments abordés dans l'entretien étant qu'ils ont acheté la seule maison qui correspondait au budget qu'ils s'étaient fixés, et qu'ils n'auraient pas dû y arriver (« on a eu du bol ») : il semble qu'il y ait eu un prêt bancaire, mais qu'il n'ait été possible qu'*in extremis* (ce que nous ignorons, c'est dans quelles conditions, à moins qu'il y ait eu une aide de la part des parents de Romain, par exemple sous la forme d'une caution, voire d'un prêt). Quoiqu'il en soit, achetée dans des conditions financières limites, la maison fait l'objet de travaux très étalés dans le temps, à la fois pour des raisons financières et de manque de temps, Romain assurant lui-même ces travaux. On assiste ainsi, suite à une question de l'enquêteur sur la tenue de comptes, à une négociation sur la manière de rendre compte de l'état de cette maison « pas finie », qui montre assez bien comment la situation prend sens avant tout par rapport à ce qu'elle peut marquer pour les enfants, mais aussi sur la manière de rendre compte de leur situation financière et notamment de la variabilité de leurs revenus dans le temps. Or, à ce moment précis, la question posée met aussi en jeu l'autonomie financière du couple, suite au fait que la tension financière et la tenue de comptes sont rapportées à une intervention du père de Romain, qui semble remonter à la période où ils étaient à Lacharité et sur le point d'emménager à Fontcretz.

**Extrait 5. Odile : « pense à ta famille ! »**

« Il avait mis un peu la pression à Romain [en lui disant quelque chose comme :] "Ta famille, pense à ta famille ! Il faut savoir où tu vas, combien tu as fait de téléphone, d'électricité, ta maison, et tout !" »

L'affirmation de l'autonomie du couple est un des enjeux de l'entretien, que ce soit du côté d'Odile où cela renvoie d'abord à l'époque où elle s'est émancipée de sa mère en rejoignant sa sœur à Salan après le décès de son père (« je n'ai pas voulu être une charge pour ma mère »), mais aussi à l'enjeu de la prise en charge des enfants par la suite, ou du côté de Romain, où cela renvoie également aux difficultés financières surmontées.

**Extrait 6. Romain : « assumer notre truc »**

« On avait quand même un peu la volonté d'assumer notre truc, donc... On voulait vraiment "booster" notre projet, [nous] assumer [nous-même, assumer] notre truc entièrement ! "J'ai pris une décision, on peut le supporter !". Il y a le plaisir de dire : "Bon. J'ai réussi tout seul." [...] Tu le fais seul, et puis tu réussis ! C'est comme quand on a des projets. Je pense que le fait d'avoir des enfants, c'est quand même un... c'est vraiment un projet personnel, à faire à deux. Point. C'est pas... on ne fait pas des enfants avec les voisins ou... »

Si l'installation de ce couple paraît fragile et menacée en permanence, elle tend ainsi à l'être de moins en moins au fur et à mesure que ces difficultés sont surmontées l'une après l'autre. Il reste que l'insécurité économique persiste et pèse sur ce qui est possible

et ce qui ne l'est pas et pourrait dans une certaine mesure devenir un stigmate. L'un des éléments de cette insécurité ou de cette instabilité est lié aux aides auxquelles ils ont droit mais peut-être surtout au fait qu'Odile travaille ou non. Cette explication est d'abord retardée et comme contenue par Odile dans le passage sur les comptes, où elle le présente comme une sorte de manie de son beau-père, avant de laisser Romain (re)donner l'explication sur l'irrégularité de ses revenus, alors même qu'elle en a déjà fait état plus tôt dans l'entretien, précisément à propos des conditions matérielles dans lesquelles ils sont devenus parents.

**Extrait 7. Odile : « Je travaille, je ne travaille plus »**

Romain : « C'est à dire que [pour] nous, aussi, les finances du foyer (hésitations) c'est assez complexe, pour gérer [le budget]. Ce sont des revenus différents à différents moments, sur différentes époques, différents emplois, et cetera. Tous les ans, c'est différent (*intervention d'Odile : ce ne sont jamais les mêmes : tous les ans, il y en a un autre. Ça fait des périodes...*) Il n'y a rien comme routine, ce n'est pas comme quelqu'un qui a un job fixe, disons, un fonctionnaire – admettons – tout est cadré à la base et puis ça roule, et ça se passe jusqu'à la retraite : on ne se pose pas de question. À la limite. C'était assez complexe. Et puis, dans l'année, il y a des choses qui disparaissent, d'autres qui apparaissent. Un coup, on a droit à des aides ; après, on n'y a plus droit. Donc... Du coup, on est amené à passer [du temps] sur quelque chose d'un peu complexe pour pouvoir un peu [s'y retrouver]. (*interruption d'Odile : je travaille, je ne travaille plus*) Voilà, à un moment donné, on est amené à avoir une idée assez claire du [budget]. »

De la même manière, et de façon liée puisque ce sont d'abord des raisons financières qui tendent à retarder les travaux, le « chantier » de la maison « pas finie » tient à la fois du défi ludique, d'un espace possible de valorisation de la débrouille et de la créativité à travers ce qui a été déjà obtenu et d'une certaine menace symbolique qui a d'autant plus de poids qu'elle porte sur les enfants et leur qualité de vie (Romain : « Il y a des moments où on est un peu les uns sur les autres. »), et que cela prend la forme d'une comparaison avec les conditions de logements des enfants chez qui leurs enfants vont jouer. On voit par là qu'Odile et Romain ont été fréquemment, voire en permanence, sur le fil du rasoir, notamment en ce qui concerne leur situation financière et que, si ils assument voire valorisent, d'une certaine manière, cette prise de risque, ils reconnaissent qu'elle a pesé lourd, et peut encore leur peser, qu'il s'agisse d'améliorer leurs conditions de logement, de choisir les loisirs coûteux qu'ils offrent à leurs enfants (des activités sportives et artistiques pendant l'année, coûteuses, ne serait-ce qu'en déplacements, un stage dans une grande équipe de football dans une autre région pour Pierre plutôt qu'un séjour de ski, du camping pendant l'été et un séjour à Disneyland, mais pas de vacances en famille trop coûteuses par ailleurs, etc...).



## **Travail, affiliations et éducation parentale**

Or, ce sont bien les conditions d'activité professionnelle *et* le type de disponibilité domestique d'Odile qui informent en premier lieu ces conditions de vie, qui procèdent des conditions matérielles d'entrée dans les carrières parentales. C'est bien par l'examen attentif de la mise en place de ces conditions matérielles, depuis le moment de la mise en couple d'Odile et Romain jusqu'à celui de la scolarisation de Pierre à Fontcretz que l'on peut rendre compte de la forme qu'a prise la maisonnée de prise en charge sous la forme d'une valorisation symbolique du travail masculin, si instable soit-il ici, et d'une relativisation du travail professionnel d'Odile malgré son importance économique objective, au profit du travail « maternel ». Enfin, il est essentiel de rappeler que cet entretien a lieu précisément à un moment où Odile, en réalité, cherche à retrouver du travail à la faveur de la scolarisation de ses trois enfants, mais aussi parce que l'importance de sa présence ne concerne plus dès lors que le temps périscolaire, ce qui crée une certaine ambivalence. Au demeurant, l'aspect le plus positif qu'elle met en avant à propos de son dernier travail (interrompu par la faillite de son employeur) tient à la commodité de ses horaires à temps partiel, mais aussi à l'efficacité qu'elle avait acquise dans le travail domestique en sachant disposer d'un temps plus limité. Nous rejoignons par là les remarques faites plus haut en ce qui concerne l'articulation entre temps professionnel et temps dévolu aux enfants. Il reste à préciser les éléments dont nous disposons ici sur la mise en place de cette articulation et de la manière dont Odile donne des éléments pour contextualiser ce primat du temps dévolu aux enfants dans son cas.

### **Extrait 8. Odile : « ma tâche de mère »**

« Je cherchais du boulot à temps partiel, pour pouvoir (cherche la bonne formule) ne pas déléguer ma tâche de mère à quelqu'un. Voilà. Même si, de temps en temps, je vais demander à ma mère de venir, ou demander à une copine, qu'elle me dépanne si c'est indispensable. Mais je ne veux pas rentrer dans des trucs réguliers et que je trouverai... Là, non... »

### **Extrait 9. Odile : « je ne prendrai pas n'importe quoi »**

« Et donc, comme c'est très difficile dans cette recherche de trouver du boulot qui convienne avec des enfants. (Oui, par rapport aux horaires...) Oui, voilà. Et là, donc, je suis de nouveau au chômage suite à la faillite, à la liquidation, au dépôt [de bilan de mon employeur]. Et là, bon, je suis contente, parce que je sais que j'ai... (cherche ses mots) je peux chercher du boulot pendant douze mois, donc ça me laisse le temps de chercher un boulot comme je veux. (Là, y a le chômage.) Oui, il n'y a pas beaucoup, parce que (hésite) (Oui, parce que c'était du temps partiel.) Oui, et puis, de toute façon, là où j'étais, là, je gagnais deux-mille neuf-cent francs par mois] en montant et descendant tous les jours. Donc, je me dis que bon, là, je vais y gagner, [même si] de temps en temps, il faut que je descende dans Rivigne, mais bon ! Je pense que j'ai un an pour chercher un boulot qui corresponde [...] Donc, je cherche sérieusement,

mais je ne prendrai pas n'importe quoi. (Oui, justement, c'est bien d'avoir un peu le temps de se retourner.) D'ailleurs, à l'ANPE, ils me disent : " mais je ne peux absolument pas prendre le poste ? " " non ! " et ça, et non spontanément, quitte à ce que j'élève des poulets ! Mais je ne planterai pas ma famille ! Et, par contre, y a une dame à Aridon, qui est partie travailler à Nice. (pause) Elle n'a pas divorcé ! Elle est toujours avec son mari, mais il est là [à Aridon]. Il y a les deux filles, et pourtant, Sidonie est petite. Clara, elle a un an de plus que Pierre. Elle est en CM2. (Oui je les connais je crois. [note de transcription : de la garderie périscolaire, où elles sont justement présentes à chacun de mes passages]) Tu connais Clara, et Sidonie. Sidonie est en CP. Elle a eu sept ans. Et donc elle était au chômage, elle cherchait du boulot et elle en a trouvé un à Nice, elle n'a pas hésité. Et ils se voient très rarement : mais là, elle est venue je pense, même pas depuis cet été. Ça, moi, je ne peux pas ! »

En premier lieu, la dernière expérience professionnelle, qui a donné lieu à une indemnisation dont Odile bénéficie encore au moment de l'entretien, même si elle en relativise l'importance, permet de réaffirmer l'importance et la valeur de la présence et du temps maternels, ce que contribue à permettre l'allocation chômage. De la même façon, Odile a pu bénéficier d'une allocation parentale d'éducation (APE) dès la naissance de Clément et d'une allocation chômage entre la deuxième et la troisième naissance, qu'elle a voulu rapprochées. En effet, Zoé étant née en 1993, elle n'a accès à l'APE qu'au troisième enfant. La formation en 1998 correspond aux trois ans de Clément, c'est à dire à la fin de l'APE. On voit qu'Odile ne cesse de travailler volontairement que lorsqu'elle dispose de revenus de compensation.

**Extrait 10. Odile : « tout grouper »**

« (ton plus enjoué, après avoir parlé de ses démêlés avec son employeur) Donc j'ai arrêté. J'ai fini ma grossesse. Et j'ai élevé Zoé ! Et alors après, très vite, je suis retombée enceinte. Alors j'ai dit (prend son élan) "Maintenant, avant d'aller chercher du travail, je vais tout grouper !" Alors on fait les enfants : éducation parentale, et tout : je n'ai pas travaillé jusqu'en 1998, et après, en 1998, j'ai dit " Bon, il faudrait peut-être travailler, parce que..." Donc, j'avais fait une remise à niveau au GRETA<sup>124</sup>. [Elle repasse son BEP de secrétariat] »

À l'époque, ce choix de « tout grouper » a contribué à ce qu'elle ne poursuive pas son employeur de l'époque qui l'avait licenciée pendant la grossesse, ceci bien qu'elle soit consciente qu'il s'agissait d'un licenciement illégal, puisqu'il a eu lieu à un moment où elle était arrêtée suite à des complications médicales de la grossesse qui l'obligeaient à s'aliter. Or, ce moment est d'autant plus crucial que cet emploi correspondait au départ à des conditions idéales de son point de vue, Pierre étant gardé en crèche parentale les matins, au moment où elle travaillait, c'est à dire en termes de disponibilité horaire, de

<sup>124</sup>Les Greta (GRoupement d'ETAbliissements), nés de la loi du 16 juillet 1971 sur "l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente", regroupent des établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées) qui « fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes ». cf. <http://www.education.gouv.fr/cid4163/qu-est-ce-qu-un-greta.html> (mise à jour : mai 2007)

présence maternelle, mais aussi de non-délégation du « travail de mère ». Si Odile affirme pour elle-même qu'elle a « beaucoup primé la famille », et donne en pratique mais aussi en paroles une priorité à l'emploi de son mari (nous allons y revenir), on peut constater en recoupant les différentes séquences de sa carrière professionnelle et de son entrée dans la carrière maternelle qu'elle n'en a pas moins utilisé toutes les possibilités disponibles à l'époque pour accéder à des revenus de remplacement lorsqu'elle ne travaillait pas, comme l'illustre ce délai d'un an qu'elle se donne pour retrouver un emploi correspondant à ses attentes.

#### **Extrait 11. Odile : un petit boulot**

« Moi j'avais un petit boulot. Bon Romain, il a toujours eu... un travail plus important. Mais le travail tel qu'il est... On était sorti du cadre scolaire ! »

#### **Extrait 12. Odile : des conditions idéales**

« Et donc, on est allé vivre à Lacharité. Et après, donc, Pierre est arrivé. Et après (pause) juste en face, il y a un petit laboratoire de produits cosmétiques, là [où on habitait]. Et bon, Pierre, il avait quoi, un an... Quant à chercher du travail, donc... Je suis allée me renseigner là. Elle me dit "Très bien, j'ai besoin de quelqu'un". Et... très bien ! Donc, je n'avais que la rue à traverser, j'étais au boulot, j'y allais tous les matins. Et ça allait très bien parce que Pierre, il n'y avait que les matins où je le mettais un peu à la crèche. Ça, la crèche, j'ai toujours [apprécié]. Comme c'était un ensemble d'enfants, c'est pas quelqu'un qui s'occupait spécialement de mon gamin. C'était comme s'il était à l'école, au départ. Donc la crèche, oui, j'ai adoré. C'est là que j'ai été enceinte de Zoé. »

Au moment de son licenciement, Odile joue une carte qui correspond selon toute probabilité à un projet qu'elle avait de faire trois enfants : comme on l'a vu, on peut penser qu'elle tire parti de son indemnisation du chômage pour avoir rapidement Clément et toucher alors l'APE jusqu'à sa scolarisation puis entrer alors en formation. Il faut tenir compte à ce sujet du fait que sa deuxième grossesse se passe assez mal et a suscité certaines inquiétudes. En outre, il faut également revenir sur le discours d'Odile par rapport à l'emploi, qui accrédite l'idée qu'elle n'accepte pas (ou plus) n'importe quel emploi chez n'importe quel employeur : cela se traduit par des exigences de temps, mais aussi de qualité du travail et par le refus de travailler dans des conditions conflictuelles, que ce soit avec l'employeur (« De toute façon, je vais pas bosser avec des cons, quoi. ») ou avec une clientèle (cf. *infra*). Dès lors, ce licenciement « libère » le projet du troisième enfant, au sens où il facilite, entre autres, leur recherche d'une maison pour accueillir une famille plus importante, le passage du statut de locataire à celui de propriétaire, dans une zone plus campagnarde, mais surtout le recours au dispositif de l'APE *in fine*.

**Extrait 13. Odile : « comme quoi je te suis »**

« On est parti vers Bourneuf, j'ai fait caissière à Bourneuf. Après, de caissière à Bourneuf, je suis passée hôtesse d'accueil. Le grand [supermarché]... c'est maintenant Auchan. Donc voilà, j'ai travaillé là. Et puis après, j'en avais marre d'être caissière, et ça tombe bien, parce que mon mari, il travaillait dans un magasin de musique [...] et il donnait des cours. Et au fur et à mesure que les années passaient, il avait de plus en plus de cours : il avait toujours ses cours à Montfort. Et, arrivé un moment, il avait plus de cours à Rivigne, qu'à Montfort, et il m'a dit " on va se rapprocher de Rivigne ". Et donc, j'ai dit " oui oui oui ". Donc là, moi, j'ai démissionné. "Comme quoi je te suis, et j'arrêteraient d'être caissière !" (rit puis corrige :) Caissière et hôtesse d'accueil! »

Le second déménagement et le congé parental, loin de tomber du ciel ou d'être imposés par ce seul événement du licenciement abusif, sont préparés par leur précédent déménagement depuis Bourneuf où, d'abord caissière dans un hypermarché passé sous l'enseigne Auchan, elle est devenue hôtesse d'accueil. Ce nouveau travail, qui semble correspondre à une promotion objective, l'amène à un contact beaucoup plus conflictuel avec la clientèle, dont il faut gérer les réclamations et les tensions qui vont avec, et correspond à des horaires beaucoup moins favorables à l'accueil d'un premier enfant.

**Extrait 14. Odile : « des horaires un peu craignos »**

« Caissière, ça allait encore. Mais après, hôtesse d'accueil, c'était chiant, parce que quand tu es hôtesse d'accueil, tu es à l'accueil, donc les gens viennent tout le temps pour t'engueuler, parce que le truc qu'ils ont acheté ne marche pas, parce qu'en fait, on leur a compté un truc de plus qu'ils n'avaient pas pris et alors on se fait toujours engueuler ! Voilà, alors comme on a des horaires un peu craignos : le magasin finissait à dix heures le soir. Donc [...] sur les cinq jours qu'on travaillait, il y en avait trois où on finissait à dix heures. Donc, [à] dix heures et demi, j'étais à la maison, le temps de faire les courses et tout... Oh la la ! C'était... Et donc, je me suis dit : "je n'ai pas envie de vivre ça". Donc, (un peu de malice, ton plus enjoué) j'ai décidé... donc j'ai arrêté le boulot. Et on est allé vivre à Lacharité. Et après, donc, Pierre est arrivé. »

Se dessine en même temps un projet lié à la double localisation du travail de Romain, à un moment où ce dernier espère pouvoir mieux gagner sa vie grâce au travail sur Rivigne, qui les amène également à quitter une ville assez importante pour habiter à la campagne, étape qui va déboucher sur l'accession à la propriété à Fontcretz. Là encore, on peut donc voir que la relativisation de l'insertion professionnelle d'Odile est liée, certes, à des espoirs d'ascension professionnelle de son mari et à un primat (ici géographique) donné formellement à son travail, mais on voit aussi que le facteur déclenchant est tout autant une insatisfaction d'Odile face à son travail et aux perspectives qu'il offre, notamment en termes d'ascension professionnelle déjà réalisée, et aux problèmes qu'il ne manquerait pas de poser en présence d'enfants, du point de vue des usages du temps, point qui pose problème à la fois par rapport aux horaires de Romain et au refus relatif de déléguer la prise en charge quotidienne voire la garde des

enfants (bien qu'ici, il puisse en partie s'agir d'une reconstruction, sur laquelle nous allons revenir). Enfin, sa formulation du projet (« comme quoi je te suis ») accrédite l'idée qu'elle a pu justifier sa démission par un rapprochement de conjoint et donc bénéficier des ASSEDIC, outre ses droits pendant le congé de maternité, après quoi elle trouve cet emploi dans le laboratoire de cosmétiques à Lacharité, qui lui permet d'atténuer fortement le « choc » d'un retour au travail du point de vue de la prise en charge de ses enfants, sur le modèle d'une anticipation de l'entrée à l'école.

### « Je ne planterai pas ma famille »

Le discours d'Odile sur la présence maternelle se construit par opposition à d'autres situations, qui l'aident à en dégager certains traits significatifs, non sans recourir à certaines formes de *pathos*, de mise en scène des enjeux et des sentiments liés à cette logique de présence maternelle qui en montre la charge affective, en particulier lorsqu'il s'agit d'insister sur le fait que les enfants sont encore petits. Or, le modèle du couple autonome avec enfants qu'elle cherche à valoriser et mettre en place en dépit des risques qui y sont associés ici s'oppose fortement à la situation qu'elle a connue dans son enfance, telle qu'elle la présente : faible présence de sa mère, fortement mobilisée sur son travail (et cela à un âge que ses enfants, en particulier, n'atteindront que dans le futur, ce qui donne tout son sens à l'affirmation selon laquelle « elle n'acceptera pas n'importe quoi »), forte implication de sa grand-mère dans son éducation et sa prise en charge, qu'elle décrit avant tout comme une marque du désintéret de sa mère, et non comme un lien privilégié qu'elle valoriserait, présentation de la structure de la maisonnée de prise en charge comme problématique (voire pathologique, comme semble en témoigner à l'inverse la description qu'elle fait des relations entre sa mère et sa sœur aînée), notamment à propos de l'aide aux devoirs qui lui est refusée par sa mère, ce qui semble corroborer le caractère profondément électif en apparence des relations de prise en charge, même si on peut penser qu'en réalité, c'est simplement la grand-mère qui assure l'essentiel du « maternage » et du travail domestique sur la séquence de temps qui est décrite. De ce point de vue, on ne sait pas sur quoi se fonderait la relation entre le père et la seconde sœur, mais on peut noter que c'est celle des trois qui a le mieux réussi professionnellement par l'accès à la profession d'infirmière ainsi qu'à un rôle social, comme pompier, et que c'est également la première de la fratrie à avoir eu des enfants, alors que la sœur aînée est caissière et n'accède ni à la maternité ni à une vie de couple.

#### Extrait 15. Odile : « dans les jupons de ma mère »

« Quoiqu'elle n'est pas mariée, donc elle est aussi beaucoup, dans les jupons de ma mère... voilà. (L'aînée ?) Oui. Elle a quarante-et-un an. Elle n'est pas mariée. Alors quand on part en voyage, c'est avec ma mère, et [...] avec ma mère, et on va faire des courses avec ma mère. »

**Extrait 16. Odile : « la famille, elle s'est assez partagée »**

« La famille, elle s'est assez partagée, du fait qu'il y ait trois adultes et trois enfants. (hésite un peu) Ma mère, elle s'est beaucoup attachée à ma sœur aînée. D'ailleurs, ce qui fait que... moi, je ne sais pas si c'était... Elles sont toujours ensemble ! Bon, moi je trouvais peut-être que face à certaines choses, quand même, c'était violent. Mon autre sœur, s'était pas mal attachée [à] mon père, et moi, j'étais assez avec ma grand-mère. »

**Extrait 17. Odile : « on n'a pas les gens avec des bisous et de l'argent »**

« Moi, quand même, quand on ne me faisait pas faire mes devoirs... Je n'avais pas les facilités de ma sœur aînée, donc c'était "oui, mais ta sœur elle n'aurait jamais voulu que je l'aide, ta sœur !". Ça a toujours été comme ça, avec moi. Même si elle m'avait fait des bisous (hésite) les bisous, pour moi, c'était vraiment... Bon, c'était des bisous, mais ce n'était pas du tout ce que je recherchais, c'était quelque chose.. Bon, on n'a pas les gens avec des bisous et de l'argent ! »

Ce passage sur l'indisponibilité de sa mère est donc essentiel, et il est significatif qu'il soit abordé en référence à l'école : d'une certaine manière, la description qu'en fait Odile incorpore le lien qui pourrait être fait entre cette absence de la mère dans la maisonnée et la faiblesse des sentiments maternels qui en sont, en partie, la résultante. On peut noter, par ailleurs, ce que n'est pas cette mise en cause de sa mère : elle ne la décrit pas comme un monstre et refuse d'employer le terme de rejet. C'est au contraire sous la forme d'un désordre familial (et non strictement individuel) ressenti comme tel par Odile (et auquel sa grand-mère aurait remédié) qu'elle décrit la situation et le sentiment d'abandon qu'elle a éprouvé. Enfin, il faut souligner qu'une part de ce désordre est imputé au caractère imprévu de sa naissance, qui apparaît comme d'autant plus source de désordre rétrospectivement qu'existe une norme de l'enfant désiré, qui s'impose même aux naissances imprévues aujourd'hui dans un contexte où les femmes sont supposés maîtresses de leur fécondité<sup>125</sup> et où les naissances sont supposées désirées au sein d'un couple, en général<sup>126</sup> (cf. le chapitre 4) : tout se passe comme si la naissance d'Odile avait soulevé une contradiction avec la volonté de sa mère de travailler, contradiction qui n'aurait été résolue que grâce au travail domestique et à la présence de sa grand-mère, dont on peut se demander dans quelle mesure elle n'a pas contribué à souligner auprès de sa petite fille le caractère « anormal » de la situation, comme pourrait l'indiquer, entre autre, cette idée que sa grand-mère se soit « fait avoir ».

**Extrait 18. Odile : « moi, je suis un accident »**

« (Et toi, tu travaillais, avant ?) Alors, moi, je travaillais, oui. Et c'est vraiment, j'ai beaucoup primé la famille, quand même, parce que j'ai...

<sup>125</sup>Cf. Henri Lériidon, 1995, *Les enfants du désir*, Paris : Julliard, réédition Poche, Paris : Hachette « Pluriel ».

<sup>126</sup>cf. Luc Boltanski, 2004, *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, « NRF Essais ».

(hésite) Bon, je ne peux pas dire que je ne m'entends pas avec ma mère mais j'ai toujours trouvé qu'elle ne s'est pas assez occupé de moi, parce que j'avais ma grand-mère à la maison. Et ma grand-mère était (n'achève pas sa phrase)... Ma mère, elle avait un métier : elle partait carrément des demi-journées. Elle travaillait aux chèques postaux à Nantes. Alors elle partait le matin de sept à deux heures de l'après midi... [...] Elle était au Contrôle, pour contrôler les impayés et tout. Mais comme ma grand-mère était là, c'était elle qui faisait tout le ménage, ma grand-mère, donc elle faisait à manger, elle faisait le ménage et cetera... Et puis en fait je trouvais que ma mère me laissait un peu tomber ! C'est vrai ! (Mais c'était quand tu étais petite ?) Oui, toute petite. Elle ne venait pas me chercher à l'école, parce que bon, c'est vrai qu'elle travaillait, donc ma grand-mère - je ne sais pas si elle la faisait marcher ou quoi - Mais enfin bon, j'aurais vraiment préféré que ce soit ma mère qui vienne me chercher à l'école ! Bon ben c'était ma grand-mère... Et ma mère, elle ne me faisait pas faire mes devoirs. Elle était là, elle tricotait des trucs, mais (hésite) elle n'était pas très maternelle, en fait. Pas très maternelle, oui. Et j'ai toujours trouvé que [...] (Tu as senti une différence avec tes sœurs ?) Oui, parce que moi, je suis un accident. »

**Extrait 19. Odile : « Elle ne m'a pas rejetée »**

« Parce qu'elle m'a... Je reconnais qu'elle a toujours été gentille quand même avec moi, malgré son indifférence, qui [...], je pense, [était quelque chose d'] inconscient, elle a... (hésitations) Elle ne m'a pas rejetée : elle me faisait des bisous, et tout, mais elle ne s'occupait pas de moi comme elle s'occupait de ma sœur... »

**Extrait 20. Odile : « ma grand-mère s'en était aperçu »**

« Ma grand-mère m'a élevée. Elle s'occupait de moi. Et comme j'étais un accident, au début, déjà... du fait de... ma mère... Elle n'en avait pas trop parlé, et puis après, quand je suis arrivée, elle ne s'était pas trop occupée de moi ; donc ma grand-mère, comme elle s'en était aperçu, du coup elle s'occupait de moi. Et bon, [...] je faisais tout avec ma grand-mère. Et quelque part, en grandissant, je me dis que... ce n'est pas grave, mais je sens inconsciemment que je lui en veux. Il faudrait peut-être que j'aie fait une thérapie. »

Ce passage ouvre sur un questionnement auquel nous ne répondrons pas ici, celui de savoir à quelle normalité Odile a pu se référer pour construire sa propre entrée dans la carrière maternelle par opposition à ce qu'elle me décrivait si clairement (et objectivement ?) comme un désordre, et notamment quelles ressources symboliques elle a pu mobiliser pour ce faire, comme l'indique aussi la référence implicite à des références psychanalytiques (rôle de l'inconscient dans l'attitude de sa mère, possibilité d'une psychothérapie pour elle-même), qui peut aussi relever d'entrepreneurs de morales auxquels elle aurait pu être confrontée par la suite, qui informeraient tout autant cette conception du rôle de mère. Ici, cependant, il nous est nécessaire de nous raccrocher au récit et aux recoupements qu'il permet pour mettre en avant les logiques concrètes matérielles et temporelles mobilisée pour définir une « obligation de présence maternelle ». En effet, la mobilisation des rapports entre Odile et sa mère n'est pas seulement un repoussoir qui donne sens aux pratiques maternelles d'Odile contre celles

de sa mère, et donne peut-être d'autant plus de force à la définition d'une obligation de présence maternelle qui ne lui est pas propre par ailleurs. L'argument de la présence quotidienne procède d'ailleurs autant d'un refus de déléguer à sa propre mère (comme cette dernière délèguait à sa mère ou belle-mère) que d'une simple volonté de présence exclusive : cette affirmation selon laquelle elle n'a jamais voulu que sa mère l'aide procède aussi, nous semble-t-il, d'un prolongement d'une certaine logique où, une fois refusée à Odile, l'aide de sa mère ne pouvait plus être acceptable du moins sur une base régulière<sup>127</sup>.

**Extrait 21. Odile : « ce que je n'ai pas eu, je l'ai apporté »**

« Par contre, moi, après, quand j'ai pris ma vie de couple en main, et compagnie... Je n'ai jamais voulu qu'elle nous aide ! [...] Ça, je pouvais être enceinte comme ça (geste), avec Clément, avec Zoé, qui n'avait que quinze mois et non, je me démerdais, je voulais vraiment... Même encore, [pour] les enfants, je me trompe sûrement [...] je pense que [...] ils me reprocheront sûrement des choses. Mais je sais que ce que moi je n'ai pas eu, je l'ai apporté ! C'est vrai que ma mère, elle ne venait jamais me voir faire mon sport, elle ne venait jamais me voir. Bon, comme je faisais gym... - c'est pour ça, j'y vais demain. Pierre, il a une coupe à Chateauneuf au foot. Donc je vais aller à Chateauneuf. Et dimanche, il a une compétition de judo au Montat, bon ben j'y ai passé mes deux après-midi mais... (Ah oui, il fait foot et judo !) Et musique ! Quand il y a les auditions, ça ne va pas arrêter, côté musique. Et c'est vrai que je passe un temps énorme à les trimbaler - Zoé fait de la gym et de la musique. »

Chose essentielle, enfin, la même logique permet aussi de comprendre sa trajectoire d'entrée dans une carrière professionnelle, qui a été mise en suspens et relativisée comme on l'a vu, mais aussi peut-être un certain rapport à l'école. En effet, le décès de son père semble avoir marqué l'éclatement de cette maisonnée, avec le départ des deux sœurs les plus jeunes (même si la deuxième est peut-être partie plus tôt) en accélérant son émancipation très précoce vis à vis de sa mère, pour qui elle ne veut pas « être une charge ». Ce départ accentue ainsi les effets des difficultés scolaires d'Odile, puisqu'elle se donne juste le temps d'achever son BEP de secrétariat, auquel elle échoue, avant de partir rejoindre sa sœur à Salan, dont le rôle a probablement été déterminant pour l'accès à son premier emploi, à l'hôpital. Ce premier emploi s'avère une expérience traumatisante, notamment de par le contact avec des malades en fin de vie. C'est à Salan qu'elle devient alors caissière et qu'elle rencontre Romain, avant d'aller habiter avec lui à Bourneuf et de se marier. Dans ce contexte, le relatif désinvestissement professionnel d'Odile est également informé par ces difficultés scolaires, liées dans son récit à un désinvestissement maternel, non simplement au sens de cette « indifférence » dont parle Odile mais surtout au sens où ce projet de départ ne semble pas avoir été l'enjeu d'un

<sup>127</sup>Nous avons en effet vu dans le passage cité plus haut qu'elle envisageait parfois de demander à sa mère de la dépanner.



conflit, comme si l'éclatement de la maisonnée allait de soi, en l'absence de toute intervention de sa mère ou d'autres membres de la famille pour la retenir ou l'inciter à obtenir son diplôme. Peut-être, au demeurant, cette logique d'émancipation économique qui prime sur un investissement dans les études qui aurait peut-être été de toute façon problématique n'est-elle que soulignée par le tableau que donne Odile de ses relations avec sa mère : il se peut que d'autres événements soient entrés en ligne de compte. Ainsi, on ne sait rien ici de ce qu'il est advenu de la grand-mère (décède-t-elle ou devient-elle dépendante ?), ni des ressources de sa mère à la mort du père, ouvrier qualifié de l'aérospatiale (a-t-elle obtenu, par exemple, une pension de réversion ?).

Par son parcours professionnel et la profession de son père, mais aussi de sa sœur aînée, Odile semble appartenir aux fractions qualifiées des classes populaires : dans une telle configuration sociale, en effet, la rupture sociale précoce à l'âge adulte avec la maisonnée où elle avait été élevée peut avoir constitué, du moins pour les générations antérieures, une forme « normale » d'accès à l'âge adulte. Odile elle-même parvient à accéder à des emplois qualifiés (ou qualifiants ?), même avant sa formation au GRETA. Par son mariage et par leurs appartenances locales, mais aussi par le parcours de sa mère (mais sans qu'il y ait eu transmission, dont on observe même un double refus), elle semble se situer au sein de classes moyennes caractérisées par une certaine prééminence de l'emploi masculin, qui contraste avec la situation chez ses parents. On peut supposer que la norme de présence maternelle qui est énoncée au long de l'entretien est commune aux deux milieux, mais cela pose problème par rapport à la position de sa propre mère, qui rendait peut-être problématique, d'abord, la perspective de l'arrivée d'un troisième enfant. C'est d'ailleurs là un autre aspect de la primauté accordée à la famille, à savoir une priorité dans le temps, aboutissant à ne pas trop retarder la naissance du premier enfant, en faisant également en sorte que ses enfants connaissent leur grand-père paternel, qui touche aussi l'enjeu du rapprochement des naissances entre elles. Or, ces traits renvoient eux-mêmes à un certain type de parcours maternels, puisqu'ils excluent les études longues, sauf pour des jeunes femmes ayant leur premier enfant en cours d'études, mais aussi effectivement certains investissements professionnels féminins, dans certains contextes, qui rendent sans doute plus difficiles des naissances rapprochées. Au delà de ses zones d'ombres, le cas d'Odile permet ainsi de rendre plus visibles et explicites certains enjeux de l'interaction entre l'entrée dans la carrière maternelle et les carrières professionnelles féminines, jusque dans la signification sociologique des normes d'âge d'entrée dans la maternité.

## Petites et grandes catastrophes

### « Dérèglement » et assignation maternelle

Toutes les fragilisations ne relèvent pourtant pas d'un rapport à l'emploi problématique dès le départ, ni d'un lien explicite établi entre l'adhésion à des valeurs familiales et une problématique du travail incommode. Il n'en est que plus intéressant de confronter le cas d'Odile à celui d'une voisine de son hameau, qu'elle ne cite pas bien que Clément et Zoé aillent voir leur petite voisine (nous reviendrons sur ce point). Nadine, fille unique d'ouvrier qualifiée, ancienne épicière du village de Fontcretz, a eu sa fille unique Deborah vers quarante ans avec Grégory Roche, qui a travaillé notamment pour mes parents, sur le toit la maison de ma grand-mère paternelle. L'arrivée de Deborah (qui a un an et trois mois au moment de l'entretien) survient au sein d'un concours de circonstances assez fâcheuses voire franchement dramatiques, qui rendent assez impensable le maintien de l'épicerie, et en rendent ardue même la liquidation : maladie puis décès du père de Nadine, qui assurait une partie des horaires d'ouverture, pendant la grossesse, abandon par le père de Deborah, qui a pourtant reconnu sa fille au départ, difficultés à réguler les repas de Deborah après sa naissance, exigeant une alimentation presque continue pendant la journée, et qui sont rapportées, par ailleurs, au propre dérèglement alimentaire de Nadine pendant la grossesse qui aurait ainsi « calé » Deborah sur une alimentation continue voire franchement anarchique. De ce fait, la situation avant la naissance de Deborah a d'emblée pesé assez lourd, par la charge que pouvait alors constituer la boutique, en termes de présence au quotidien, qu'elle en poursuive seule l'activité ou qu'elle doive trouver des repreneurs, redoublant ainsi de problèmes économiques l'angoisse qu'a pu amener la maladie de son père. Ces difficultés à la fois économiques et familiales se prolongent ainsi d'une autre manière, et rendent impossible une reprise de l'activité, sachant le coût et le risque que représentent son interruption.

#### **Extrait 22. Nadine : « on mangeait n'importe quand tout le temps »**

« Elle a mis un mois pour reprendre le poids de naissance. Alors c'était vraiment assez difficile. Et, là dessus, moi, au niveau clinique j'étais très mal conseillée [...] on m'a donné des médicaments, des machins. En fait, j'étais vraiment en train de galérer quoi, ça c'est terrible. Et puis ça donnait rien, quoi. [...] Ben, la solution, c'est un peu ce que je pensais moi, c'est que, étant donné la vie que j'avais eu pendant ma grossesse – j'étais complètement détraquée, je mangeais n'importe quand, et elle aussi, donc... Bon, on mangeait n'importe quand tout le temps, quoi. Et elle, en fait, ce qu'elle réclamait, elle réclamait tout le temps à manger. Et bon, il y avait un problème de lait... (Elle n'arrivait pas à prendre un rythme ?) Oui, le rythme, elle ne pouvait pas le prendre... De toute façon, un enfant tu veux lui faire prendre (s'interrompt) On [ne] lui a fait [re]prendre [du poids] que... en lui donnant tout ce qu'elle voulait, comme elle voulait, quand elle voulait. »

**Extrait 23. Nadine : « il fallait être à côté toute la journée »**

« Et bon, c'est vrai que ça a mis trois mois pour se régler un petit peu, pour qu'elle prenne [son poids]... Un petit laps de temps... Et après, elle prenait... une demie-heure trois quarts d'heure entre les biberons. Mais sinon, c'était constamment le biberon, constamment, tout le temps. [...] Sauf la nuit, parce que la nuit, elle ne prenait pas le biberon. En plus, la nuit, elle ne voulait pas... Elle ne voulait rien : elle dormait, et c'était fini. (pause) Donc elle ne pouvait pas prendre de poids. C'est pareil. [...] Elle sautait toujours le biberon de la nuit, alors ça, elle l'a toujours sauté. Et si on la réveillait la nuit, elle faisait une colère, épouvantable. [...] Enfin c'était pas bon. (Oui, elle a toujours eu son propre système, son propre tempérament.) Tout à fait, tout à fait. Et moi, j'ai été obligée de trouver une astuce, parce que tenir un bébé sur les bras, même quand il est petit, donner le biberon toute la journée, c'est affreux. [...] On a mal au bras, on ne peut plus, je veux dire... Enfin, c'est fini. [...] Et puis bon... j'avais le baby-relax, et puis je la mettais dedans, en fait, là... c'était bien. Et puis je lui calais le biberon avec [...] des serviettes et puis voilà, on [y arrivait comme ça] [...] Et toute la journée, on était là ! Il fallait être à côté, mais bon... Au moins, je pouvais faire au moins un petit quelque chose, quand même... (Et alors ça, ça a calmé le niveau régurgitation) Tout s'est arrêté. »

**Extrait 24. Nadine : « ça ne servait absolument à rien »**

« Mon père est tombé malade au moment où moi, j'étais enceinte. J'ai donc décidé de restreindre l'activité de mon entreprise... Et puis bon, ben, j'ai essayé de vendre [...] mais sans y arriver parce que... c'était galère. Je n'y suis pas arrivée [...] il y avait des problèmes [...] Donc, il fallait y être... pour essayer de ne pas perdre mes clients. Et puis je me suis aperçue que je n'arrivais à rien avec ça. C'est vrai que ça ne servait absolument à rien tout ça. »

En effet, dans le cas de Nadine et de son activité, on peut penser que l'accueil d'un enfant eût été problématique même en l'absence de ces difficultés, compte tenu de la double obligation de présence pour s'occuper de sa fille et pour tenir la boutique. Cette rupture possible, liée à l'assignation aux soins quotidiens, se trouve ici sensiblement accusée pendant les trois premiers mois de Deborah, le travail maternel étant explicitement centré sur la survie de Deborah, et permanent. Tout se passe alors comme si les difficultés s'étaient accumulées et lui enlevaient les soutiens sur lesquels elle aurait pu compter, en premier lieu le père de Deborah, que ces difficultés auraient contribué à faire fuir, même si l'on peut se demander sous quelle forme il aurait été en mesure d'aider efficacement Nadine et Deborah, n'étant dès le départ, notamment, pas associé à la tenue de la boutique.

**Extrait 25. Nadine : « si on n'avait pas eu la PMI pour nous porter secours »**

« Si on n'avait pas eu la PMI pour nous porter secours... Parce que bon, le père de la gamine, quand il a vu qu'il y avait des problèmes, il s'est barré. Donc il nous a laissées un peu toutes les deux dans la panade, et puis voilà. »

**Extrait 26. Nadine : « la solution »**

« Là, il y a le médecin de la PMI qui est monté, et elle m'a trouvé la solution, tout simplement. [...] Et bon, c'est ce qu'on a fait avec madame Cal... Moi, elle m'a dit "bon, maintenant, il n'y a que cette solution. Il faut lui donner [...] Il faut qu'elle prenne du poids ! Donc, si elle a faim, vous lui donnez ! Et vous lui donnez n'importe quand ! Et c'est elle qui réglera elle-même, à la longue." »

S'instaure alors un soutien organisé notamment par la PMI, en premier lieu autour de cette alimentation quotidienne assurée par Nadine, et sous la forme d'un suivi médical à domicile, etc... motivé par l'enjeu de la reprise de poids de Deborah, condition de sa survie. En second lieu, le même médecin coordonnant l'intervention de la PMI fait le nécessaire pour que Nadine bénéficie de l'aide d'une travailleuse familiale à son domicile, lui permettant même de s'occuper de la vente de sa boutique qui a lieu au mois de décembre, c'est à dire lorsque Deborah a trois ou quatre mois, ce qui donne à penser que cette travailleuse familiale a pu être amenée à garder ou nourrir Deborah, point que l'enquêteur a alors du mal à suivre sur le moment<sup>128</sup>. Il est intéressant de noter, dans tous les cas, que l'abandon de la part de Grégory a pu motiver plus facilement l'intervention de la PMI, qui relève ici d'une prise en charge coûteuse, bien qu'elle soit limitée dans le temps, et avec laquelle il est en tout cas mis en relation, même si on peut se demander quelle forme aurait pu prendre la participation de Grégory à la prise en charge de sa fille, et s'il eût été en mesure de se substituer aussi efficacement à cette intervention de la PMI.

**protection rapprochée, secteurs professionnels menacés**

Le parcours professionnel de Nadine, par ailleurs, sans doute marqué par cette naissance (et cette mise en couple ?) tardives, renvoie également à plusieurs formes de professionnalisations successives, relativement fortes, tout en étant marqué d'emblée par une certaine instabilité. En premier lieu, Nadine entame des études de droit, mais doit travailler, sans expliquer dans quelles conditions elle a ainsi dû les interrompre.

**Extrait 27. Nadine : « il fallait que je travaille »**

« J'étais partie pour faire des études de droit et puis j'ai arrêté, parce qu'il fallait que je travaille, donc... je n'avais pas fait suffisamment [d'études], et pour trouver, quand on n'a pas vraiment fait suffisamment d'études, pour commencer à travailler, on fait un peu ce qu'on trouve. »

Elle travaille alors au greffe du tribunal pendant semble-t-il une période assez courte, avant d'être embauchée dans une entreprise de chaudronnerie (équipementier

<sup>128</sup>Un indice d'assignation des mères au « maternage » chez l'enquêteur ? Dans tous les cas, cette intervention apparaît limitée dans le temps, ce qui ne contredit pas cette assignation, ni ne constitue une dépossession : on n'est pas ici, notamment, dans une logique qui pourrait aboutir au placement de Deborah. De ce point de vue, on peut penser que la qualification de cette intervention reste avant tout sanitaire, et non sociale, comme l'illustre bien le fait qu'il s'agisse de la PMI.

automobile), qui ferme au bout de trois ans et demi, mais où elle se forme en comptabilité, remplaçant une comptable qui suit son mari sur Carval mais aussi l'épouse du patron qui préfère se limiter au secrétariat. Son embauche même se fait *explicitement* dans le rejet des formes légitimes actuelles d'accès à l'emploi, fondées sur des titres scolaires ou sur des compétences correspondant à des expériences professionnelles objectivées sur un CV, sans doute grâce à une familiarité familiale avec l'automobile, qui constitue à tout le moins une forme de recommandation (même si le travail qu'elle effectue est très distinct de celui que fait son père) mais aussi un moyen d'accéder à l'information, en particulier sur les possibilités d'embauche, comme le montre son arrivée chez Carnot après la fermeture du concurrent chez qui elle travaillait : le futur patron connaît personnellement son père et sait qu'elle cherche du travail.

**Extrait 28. Nadine : « je lui ai dit que je ne savais rien faire »**

Nadine : « Et en même temps, moi j'ai trouvé une place dans l'automobile, parce que... bon, ça s'est trouvé comme ça. J'ai eu un entretien et puis comme mon oncle était dans l'automobile, mon père dans l'automobile, je pense que c'est pour ça, parce que je lui ai dit que je ne savais rien faire. Peut-être par rapport à mon environnement de jeunesse. Mais c'est vrai que je me suis présentée à cette place en disant que je ne savais rien faire. Je savais à peine taper à la machine, et encore, je n'avais jamais appris, donc j'avais appris par moi-même au tribunal, c'est tout... Et je n'allais pas vite : j'avais bien prévenu ! [...] Et le patron m'a dit : "Vous savez pourquoi je vous ai embauchée ? Parce que vous m'avez dit que vous saviez rien faire, parce que la fille qui est venue avant vous, elle savait soi-disant tout faire, mais en réalité, c'était pas vrai, tiens !" »

**Extrait 29. Nadine : « on faisait des échanges »**

Nadine : « Et à l'époque, moi, je travaillais à Lorda. Et parmi les concurrents donc, il y avait Carnot... qui était concurrent mais ils s'entendaient bien. Et moi, j'allais chercher parfois des pièces parce que, chez Carnot pour Lorda, on faisait des échanges, parfois, quand il y en avait un qui n'avait pas ça ou ça. Et quand je me suis retrouvée... que ça a fermé... Lorda... Quelques temps après, ils sont venus, ils ont vu mon père, enfin, le patron a vu mon père, et lui a dit "ben est-ce que votre fille elle cherche toujours du travail, parce que, comme moi, j'ai la comptable qui s'en va." »

Cette expérience débouche sur une connaissance assez intime de la gestion de l'entreprise qui se concrétise au moment du départ du patron à la retraite, mais aussi par une prise en main de la comptabilité qui lui a donné une certaine autonomie, même si une partie de ce fonctionnement lui a échappé. Aussi, on peut penser que ce n'est pas par hasard que ce soit à l'issue de cette expérience qu'elle souhaite se mettre à son compte. On peut d'ailleurs y voir les effets d'une double proximité sociale : d'abord, par son père et le rôle qu'il joue dans la possibilité même d'accéder à un emploi de ce secteur, entre ouvriers qualifiés qu'on pourrait dire « de type artisanal » et petits entrepreneurs, dans le secteur automobile, noués, sans doute, au cœur même des relations de travail

quotidiennes mais aussi dans une certaine porosité entre les deux milieux du point de vue des trajectoires d'emploi observables dans certaines familles<sup>129</sup>, mais aussi par le type de relation avec le patron et le fonctionnement de l'entreprise qu'entraîne son apprentissage du travail de comptabilité.

**Extrait 30. Nadine : « ça ne pouvait pas durer éternellement »**

Nadine : « Ça a été vendu... Le patron partait à la retraite. Malheureusement, parce qu'il a été remplacé par le gendre [...] Alors on a fait marcher l'affaire... J'ai fait marcher... moi au bureau, et les anciens au magasin. [...] Seulement, ça ne peut pas durer éternellement. Un patron qui va jouer à la pétanque toute la journée, qui s'en fout... [...] Alors, ça pouvait tenir le coup tant qu'il y avait les anciens. Parce que moi, au départ, je me trouvais avec un ancien, là, qui était un génie, qui s'occupait du magasin, qui était habitué avec monsieur Bouledoux à tout faire... Là, ça allait impeccable, parce que dès qu'il y avait un problème au magasin, il venait me voir, il me disait "bon, il faudrait faire ça comme ça, comme ça"... En plus, il n'était pas couillon, il avait son bac, à l'époque, c'était pas si mal, il savait se démerder. Donc on faisait le truc. Il n'y avait pas de problème. Mais après, du jour où il a été parti, je me suis retrouvée déjà avec quelqu'un qui était moins bon que ça, beaucoup moins... au niveau du magasin... [...] Alors là, ça a été un peu plus compliqué. Mais seulement, le problème, c'est qu'il s'est disputé avec le patron, il est parti... Alors après, je me suis retrouvé avec un... alors là, qui lui, avait passé sa vie les mains dans les poches. (pause) Et puis voilà, petit à petit, bon, ça a dégénéré. [...] Et avant que ce ne soit complètement flambé, bon, ça a été vendu. [...] On tournait fort, hein, ça tournait fort, seulement, après, les gens, ils se sont dégoûtés. Il fallait qu'ils aillent chercher des pièces trois à quatre fois, ce n'étaient jamais les bonnes. Ils donnaient toujours des conneries, et le magasinier, il ne connaissait plus rien. [...] Ça fait partir un peu tout le monde, ça c'est sûr. Les achats, zéro, parce que le patron n'était jamais là au magasin, au niveau des fournitures, alors c'était n'importe quoi... [on rachetait] des trucs qu'il y avait déjà [...] Tout s'est mis à déconner. [...] Bon, les anciens, au fur et à mesure qu'ils partaient à la retraite, on ne remplaçait pas. Alors, on a vivoté, comme ça... »

**Extrait 31. Nadine : « les habitudes étaient trop ancrées »**

Nadine : « (Plus d'informatique !) Ah non c'était archaïque ! Mais au moins, ça apprend à tous les niveaux ! [...] En plus, il m'avait présentée à l'expert-comptable... il me dit : "Maintenant, moi, je ne m'en occupe pas. Vous vous débrouillez avec l'expert-comptable. Vous vous débrouillez, vous vous organisez." Alors j'ai changé tout le truc, parce que c'était tellement archaïque et lourd que j'ai dit « jamais je ne m'en sortirai ». Mais à le faire manuellement... je ne pouvais pas changer tout. Alors j'ai dû passer à un truc qu'on pouvait faire à la saisie, quand même, en effet, mais... Bon, ça, il m'a laissé le changer. Je me suis entendue avec l'expert-comptable... Il [le patron] ne savait pas ce que je voulais, ce dont je voulais lui parler. Il a fallu que je commande ce que je voulais... Après, je le lui ai présenté, il m'a dit "OK, bon, vous faites comme ça". Ça, je l'ai organisé. Mais après, changer le reste, malgré tout, ça c'était impossible, les habitudes étaient trop ancrées... »

<sup>129</sup>cf. Renaud Orain, 1995 (mai), *Analyse d'un entretien sur le thème de la socialisation par l'École et par la Famille*, Mémoire de sociologie de 2<sup>e</sup> année, Malakoff : ENSAE, sous la direction de Florence Weber.

S'agissant de l'épicerie, le projet qu'elle met en œuvre puis la forme que prend son activité elle-même correspondent là encore à un concours de circonstances, qui inclut sa candidature *a minima* sur le débit de tabac, l'ambition importante de son projet initial de dépôt-vente, même si elle envisage d'abord de « commencer petit », par une brocante incluant un « coin-dépôt-vente », le retrait de l'autre candidat, mais surtout, une fois son activité lancée (ce qui n'allait pas de soi pour elle), l'importance de la demande locale existant sur le village. Toutes proportions gardées, on est, comme pour l'entreprise de chaudronnerie, dans le cas de petites entreprises sous-capitalisées (même si dans le premier cas, on est davantage en présence d'une dépréciation du capital, notamment humain, objectivement important au départ), où le soutien et les pressions de la mairie jouent un rôle important, mais aussi cette demande des clients, qui requiert une forte présence de la part de Nadine et des approvisionnements astreignants, en particulier du côté des denrées périssables. Cruciale est la question de l'emplacement du local, dans le bourg, au pied de l'église, alors que Nadine habite un hameau excentré, dans une zone devenue résidentielle du fait du remplacement des "anciens" par des familles avec de jeunes enfants, qu'elle ne "rejoint", avec Deborah, qu'*ex post* et au prix de la destruction de son activité, malgré l'arrivée de repreneurs : en effet, le fonctionnement de la boutique comporte des moments de forte affluence, en particulier en début et en fin de journée, et le week-end, quand les clients viennent acheter le pain et/ou le journal, acheter des approvisionnements d'appoints (alimentaires) et plus généralement du tabac, qui constituait l'objet initial de l'activité.

**Extrait 32. Nadine : « il y a une demande assez importante »**

Nadine : « De toute façon, c'est vrai que moi, je m'adapte facilement aux situations qui se présentent, alors... Tu vois, c'est comme ça que je me retrouve parfois à faire des choses qui sont pas toujours dans mes cordes, peut-être. (Pour faire plaisir...) Faire plaisir, ce n'est pas le mot, [...] Quand j'ai posé la candidature pour le tabac, bon, c'est peut-être que quelque part, ça me convenait. Maintenant, entre le tabac et l'épicerie, c'est vrai [que] ça fait deux. Après, tout ce qui s'est greffé dessus... (Vous aviez pris un peu une opportunité et puis...) ne sachant pas du tout ce que ça allait donner. (pause) Parce que pour moi, je pensais pas qu'il y ait une... Parce qu'il y a une demande, quand même, assez importante... Il y a une demande assez importante, et... (pause) Je ne sais pas. Moi je ne savais pas que les gens allaient être aussi exigeants, qu'il allait falloir plein de choses... Non, je ne pensais pas. Je croyais qu'avec très peu, je pourrais passer. »

**Extrait 33. Nadine : « j'avais moins que le salarié »**

Nadine : « Parce que [dans] une SARL, j'aurais pu me mettre avec quelqu'un, travailler avec quelqu'un, bon sûrement, on aurait pu se mettre comme ça, et on aurait pu travailler ensemble. À la limite, on aurait pu peut-être faire quelque chose. Si on avait eu un local un peu plus grand. Bon. Mais là, que faire ? Sinon, mon père, qui était à la retraite, voilà ! Parce que, quand j'ai vu qu'un salarié, ça... moi, j'avais moins que lui pour vivre...

On ne pouvait pas continuer comme ça. Avec un salarié, oui, mais [...] j'avais moins que le salarié. »

Il convient justement de s'interroger sur la continuité de la boutique, mais aussi sur sa signification au sein des systèmes de sociabilité qui se recomposent. On peut penser, en effet, que la rentabilité de l'épicerie est problématique dans la mesure où Nadine devrait pour l'assurer embaucher un salarié, mais n'a pas les moyens de le rémunérer durablement, ou bien s'associer : par contraste, les repreneurs sont un couple dont les enfants sont adultes, et se partagent les heures d'ouverture, mais sans doute tout le travail annexe, dont une partie est due à la taille de l'entreprise et à sa forme juridique, ce qui ici revient au même. L'activité de Nadine est ainsi toute entière liée à un double système d'obligations, administratives d'un côté, à travers les contrôles d'autant plus divers que son activité est diverse, et qui génèrent un important travail, sociale et économique de l'autre, à travers les sollicitations de sa clientèle, mais aussi par cette obligation de présence, dont on peut se demander, au delà du respect des horaires, si elle ne joue pas aussi sous la forme d'une injonction émanant de tout un réseau d'acteurs, clients mais aussi mairie qui en est l'initiatrice tout en ayant elle-même répondu à des sollicitations.

**Extrait 34. Nadine : « j'avais prévu de faire autre chose »**

Nadine : « Et madame Miralo qui me dit (imitation, voix stressée) "Hé, ne nous laissez pas tomber, vous aussi, ne nous laissez pas tomber !" J'ai dit "mais qu'est-ce que vous voulez ? Que je vous laisse tomber... oui, mais moi... je n'ai pas prévu !" Je n'avais pas prévu... J'avais prévu de faire autre chose, en plus... Je n'ai pas prévu [...] Voilà comment je me suis retrouvée avec l'épicerie. Et alors, au dernier moment, ça a été la panique. Parce qu'il n'y avait rien. Il a fallu tout trouver. Trouver un local... [...] "Où c'est que je vais le faire, maintenant ? Alors [...] je vais avoir les tabacs, mais où c'est que je vais le mettre ? Parce que moi, je n'avais réfléchi à rien. »

Nadine rend en effet avant tout un service aux personnes, puisqu'elle leur permet d'éviter d'avoir à descendre à Rivigne pour faire leurs courses « de proximité », mais aussi par l'espace de sociabilité qu'elle ouvre dans une commune où ils sont rares, voire inexistants, en l'absence d'autres commerces. Cette sociabilité constitue sans doute une certaine continuation ou consolidation de ses liens avec des personnes extérieures au hameau, mais *in fine* se retourne contre elle lorsqu'elle ferme l'épicerie et qu'elle a la sensation que personne ne se soucie de ce qui lui arrive.

**Extrait 35. Nadine : « il fallait tout faire »**

Nadine : « Et beaucoup de manutention, et c'est vrai que quand on [a] [...] une surface de magasin beaucoup trop petite pour se faire livrer et avoir des prix... Tout [...] s'est coincé et... (pause) Une structure qui ne permettait pas d'avoir quelqu'un un an à temps complet, non plus, puisque moi, j'ai embauché, mais à temps complet, ça n'était quand même pas possible.



Disons que j'ai perdu.... Bon, j'ai quand même été bénéficiaire un peu tous les ans, sauf évidemment la dernière année [...] bon, l'épicerie, c'est une chose : il y avait des heures de présence à faire [...] Mais je faisais tout : je faisais la comptabilité, je faisais tout. Et encore, il y avait mon père qui m'aidait, mais encore, on n'arrivait pas à tout avoir impeccable. On ne pouvait pas y arriver, à avoir tout impeccable. Et moi, je voulais essayer de faire de mon mieux, mais il y avait toujours... Alors il fallait préparer la commande de tabac avant le lendemain matin, huit heures. Bon. Après, il fallait faire ça, il fallait faire ça, et il y avait des dates. Bon, il y a toujours des choses à respecter. Et alors, de tous les côtés, on est tiraillé, parce que... (hésite) c'est la saison de ça (pause) c'est ça... (3 fois) Alors, de tous les côtés, il faut accumuler 36 activités pour... (plein de trucs à surveiller) Oui voilà. Et à tous les niveaux, alors, on est bloqué par les services fiscaux, les douanes... toutes leurs obligations, quoi, tout ce que ça implique de lourdeurs. Enfin bon pour moi, c'est ça qui m'a... (Des papiers à remplir...) (soupir) Des papiers, les structures... Moi, je n'avais pas une SARL, interdiction... Tout comme ça, tout qui m'a bloqué, ça [a] fait... »

Le point important est ici que l'activité en elle-même était intenable, et qu'elle n'aurait pas pu durer, d'une certaine manière : ici encore, la participation de Grégory n'est jamais évoquée comme option, même si cela serait sans doute difficile à envisager rétrospectivement par rapport au moment où il a « laissé tomber » Nadine et Deborah... Bref, Nadine s'est trouvée totalement piégée par la réussite relative de cette épicerie, mais elle était tout autant piégée par la demande à laquelle elle répondait et par les obligations que celle-ci générait. Structuralement, la naissance de Deborah est ce qui permet une rupture de ces obligations, même si la rupture est nettement plus violente qu'elle n'a pu l'anticiper, et même s'il reste possible que Deborah soit au départ née d'un « accident » : dans tous les cas, on ne peut pas savoir ici, par exemple, si le dérèglement alimentaire de Nadine et son état psychologique anticipaient cette rupture (dans l'angoisse) ou s'ils étaient simplement liés à l'inquiétude que suscitait l'état de son père, l'un n'étant pas exclusif de l'autre. Il reste que si l'activité était bénéficiaire, elle ne permettait pas d'accéder à des revenus suffisants, surtout par comparaison avec le travail fourni, mais elle a permis de payer des cotisations sociales, qui ont pu jouer un rôle important, même si Nadine comme l'enquêteur ne disent rien, ni de son congé maternité, ni de la structure de ses revenus actuels, ni de ce qu'il lui restera une fois la vente définitivement liquidée.

**Extrait 36. Nadine : « je n'ai pas été aidée »**

Nadine : « Non, non, franchement, je n'ai pas été aidée, parce qu'au niveau de Fontcretz à proprement parler, je ne sais pas... À l'époque, j'ai [...] cessé le commerce, bon... je ne dis pas que tout le monde m'a laissée tomber, non, il y a quelques personnes qui ne m'ont pas laissée tomber. En particulier, deux personnes qui ne m'ont pas laisser tomber. Mais bon, après, je ne vous dis pas les personnes ! Personne ne s'est préoccupé [de savoir] si je n'étais pas en train de crever [...] C'est fou. Et après, c'était même pire. Il y en a certaines même qui se sont mis à me tourner

le dos du jour au lendemain, comme si elles ne me connaissaient pas. C'est là qu'on voit. On apprécie. »

**Extrait 37. Nadine : « trop de travail »**

Nadine : « Et il y avait trop de travail. Il y avait beaucoup trop de travail. C'est de la folie. Moi je disais "là, je suis en train de faire ma cure de sommeil". (pause) Maintenant. Je commence ma cure de sommeil. Enfin, ma cure de sommeil... parce que je dors des nuits de huit heures. Bon, ça, ça ne m'était pas arrivé depuis sept ans. Et l'année dernière, je ne pouvais pas. Je dormais encore des nuits de 3-4 heures, 5 heures maxi. Et j'étais encore dans l'engrenage (cherche ses mots) où on n'a pas le temps. »

**Ancrage local, système d'obligations**

Le fait est que les ressources dont disposait Nadine, en premier lieu en travail, ne seraient qu'à travers l'aide de son père, sont mises à rudes épreuves, mais que la venue de Deborah et la maladie de son père sont venues non seulement réduire à rien ces ressources (du point de vue du maintien en activité), mais aussi instituer une autre obligation, plus fortement instituée, mais dans un autre espace social, sur une autre échelle géographique, via d'autres formes de légitimité : la survie de Deborah et sa prise en charge quotidienne. Se dessine aussi à plus long terme la question de la prise en charge de sa mère. À ce titre, nous postulons ici que ce n'est pas un hasard si la situation où elle s'est trouvée après la naissance de Deborah a entraîné un écrémage radical et une restriction de son espace de sociabilité aux Fermes et à « certaines personnes », tout comme il peut à terme poser un problème nouveau de décalage par rapport aux sociabilités entre parents – ou entre mères – une question qui n'apparaît qu'en creux dans l'entretien, là encore. De la même manière, les deux personnes qui font exception à la désertion générale ne sont pas citées par hasard : l'une vient en aide, comme on va voir, pour aider Nadine à « tenir » pendant les nuits où elle achève d'apurer ses comptes : or, cherchant les motivations de cette dame, elle en vient finalement à la connaissance qu'elle avait du décès de son père et à une familiarité avec celui-ci.

**Extrait 38. Nadine « elle aimait bien mon père »**

Nadine : « Et après, j'ai d'autres personnes qui se sont dévouées, et qui sont venues... (en jubilant) moralement me soutenir d'une façon différente [...] "allez, il faut que je t'aide à faire la comptabilité !". Quand je faisais les travaux, ma comptabilité ici, c'est vrai que je n'y arrivais pas... Dans la journée, je ne pouvais pas travailler : j'étais obligée de travailler la nuit. Parce que Deborah dormait la nuit. Alors la journée, je restais... je m'occupais de la petite, et la nuit je travaillais. Alors au bout d'un moment, elle a vu que ça n'allait pas du tout. Et elle me dit "non, on va le faire ensemble, ça ira beaucoup plus vite" [...]. Bon, elle ne savait pas le faire. Mais moralement... (ça vous a soutenue...) Ah oui, c'était productif. (Elle venait la nuit pour vous...) Elle est venue passer des nuits avec moi pour me soutenir... Et pour m'aider, pour me dire [...] "Allez ! Il ne faut pas s'endormir devant l'ordinateur ! Allez !". Et elle me soutenait, et puis bon, mais c'est vrai que c'était sympa. (Ça a payé.) Ah oui [...] Bon, elle... (hésite) D'accord, elle avait peut-être la possibilité de le faire, que

d'autres n'avaient pas. Mais... (Oui, enfin, je suppose que peut-être au niveau des attentions des gens...) Oui, [...] [il] faut bien voir les choses... D'abord, elle aime bien les bébés. Bon en plus, elle était souvent... on avait de bons contacts. Je ne sais pas, elle connaissait bien mon père, elle aimait bien mon père, tout ça, elle voyait que c'était un peu pour ça... Je pense que ça a fait un tout... Et puis comme elle avait le temps [...] Je pense que ça m'a assez servi à quelque chose... Oui, c'était madame Charon. Son mari est venu brancher le convecteur dans la chambre pour la petite. Bon, c'était gentil. [...] C'est vrai que [...] j'avais des chauves-souris aussi. Alors je ne savais pas comment faire... Il est venu me faire ça aussi. À chaque fois, c'est pareil, elle m'aidait un petit peu... J'osais pas trop demander, mais bon... »

Bref, si on ne peut tout à fait démontrer le rôle d'une évaluation morale, largement implicite – Nadine serait traitée, non comme une fille-mère, c'est à dire comme une personne infréquentable (parce que déviante ou simplement parce que la fin brutale de l'épicerie correspond à la fin d'un statut social local et des scènes où il se manifestait, supposant une reconversion, qui ne va pas de soi, des relations avec les clients, outre qu'à l'ouverture même de l'épicerie s'était déjà manifestée une rupture avec certains habitants du Guet) mais comme une orpheline – on peut tout de même dire que c'est la continuité des contacts qui rend possible ce type d'aide, où l'on retrouve le rôle du père de Nadine, comme si sa seule présence facilitait ou légitimait ces contacts sociaux et leur continuité au delà de sa mort. De la même manière, l'intervention même de la PMI est prise dans une logique locale, à travers la deuxième personne à ne pas s'être détournée de Nadine, qui se trouve résider aux Bois, c'est à dire dans le secteur du terrain utilisé par les parents de Nadine pour camper dans son enfance : dans ce dernier cas, il n'y a pas d'invocation du père de Nadine, même si on peut se demander dans quel contexte cette dame commence à s'occuper d'elle. Il reste que c'est cette personne et sa fille qui servent d'intermédiaires à l'intervention de la PMI, qui rend possible une mobilisation concrète autour de la survie de Deborah (et peut-être un détachement plus durable vis à vis des problèmes de la boutique), à partir de quoi la logique d'institution, mais aussi les liens personnels noués avec les personnes impliquées (dont madame Cal) prennent le relais, comme en témoigne leur mobilisation dans un autre registre au décès du père de Nadine.

**Extrait 39. Nadine « elle m'a envoyé tout le monde »**

Nadine : « (Par rapport à la PMI : [...] Comment vous les avez connus, je veux dire, c'est aussi madame Cal qui vous a mis en contact ?) Non, la PMI, c'est madame Derol qui me les a envoyés quand elle a vu la panade dans laquelle j'étais. Et qui avait dit "moi je ne peux pas tout faire". C'est une dame qui habite aux Bois, et qui s'est occupée de moi quand elle a vu que j'étais dans la panade. Et elle me dit... (D'accord. Donc elle connaissait...) Oui, voilà, elle connaissait... puisque sa fille... (hésite) c'est madame Autain... [...] elle est doctoresse, sa fille est doctoresse, elle s'occupe du conseil municipal, tout ça, donc... (hésite) Et elle-même, déjà, elle connaissait quand même pas mal de personnes. Elle m'a envoyé tout le monde, elle

venait voir si ça allait, comment ça se passait, et cetera, et cetera. Elle m'a donc aidée de ce point de vue là. »

Il faut conclure sur ce cas où tout n'est pas élucidé, loin s'en faut, mais où, malgré la difficulté à réenquêter, les éléments déjà présents nous semblent suffisamment suggestifs pour mériter d'être exposés. Nous le ferons en revenant au sujet qui nous occupe ici, à travers la question fondamentale de l'insécurité économique, du risque et des opportunités qui se manifestent à travers le parcours de Nadine : abandon des études, lié à une nécessité qui n'est pas explicitée, mais est sans doute d'ordre économique *et* familial, abandon du secteur d'activité du droit, marqué par la difficulté des concours administratifs et par l'intervention des univers professionnels de son père et de son oncle, opportunité d'une formation comptable, installation à Fontcretz qui semble un compromis entre vivre à Rivigne et vivre à Mondor ou à Bois-des-Plages, mais qui s'éloigne d'autant plus du mode de vie visé ou rêvé qu'on l'envisage par rapport à la situation actuelle d'isolement social objectif de Nadine, accentuant le caractère inadapté de la maison, candidature sur la boutique de tabac et sélection mais aussi évolution de celle-ci vers une épicerie, en raison des obligations locales assurées par celle-ci, vie maritale avec un homme qui sombrera plus tard dans l'alcoolisme et la quitte au pire moment, gestation de Deborah, puis maladie et décès de son père, dérèglement alimentaire pendant cette période et mobilisation autour de la survie de Deborah dans les mois qui suivent sa naissance, cambriolage de l'épicerie après la vente, achat du tabac à la place des nouveaux acquéreurs, non encore agréés auprès de la SEITA : on voit que le destin social de Nadine dépend étroitement d'opportunités qui se présentent, mais aussi, semble-t-il d'un rapport particulier au risque, d'un système particulier d'obligations, qui dépendent de ses appartenances locales, par l'intermédiaire de socialisations familiale et professionnelle marquées, qui se retournent contre elle à certains moments.

Tout cela peut émaner du travail, dans des secteurs économiques menacés, moins peut-être par leur inadéquation par rapport à une demande, que par leur statut d'isolats locaux tributaires de collectifs qui s'avèrent fragiles à la longue, comme cette équipe d'anciens de l'entreprise de chaudronnerie qui ne sont pas remplacés, que leur métier n'existe plus, ou qu'il ne soit plus question d'embaucher des jeunes qu'ils pourraient former, comme le duo père-fille, doublement et simultanément menacé par la grossesse tardive de Nadine et la mauvaise santé (l'âge ?) de son père. Curieusement, la mère de Nadine ne fait pas partie de la maisonnée qui prend en charge la boutique, mais la possibilité qu'elles forment une maisonnée est envisagée implicitement après la disparition du père, et cette maisonnée existe lorsqu'elles sont à Bois-des-Plages, et peut-être à travers l'achat de la

nouvelle camionnette. Il reste qu'on peut s'interroger sur le type de rapport au travail qui se dégage de ce parcours, présenté sur le mode du goût, de l'inclination, mais aussi de la transmission d'un rapport aux objets. En même temps, cette transmission ne prend pas la forme d'un accès à des métiers masculins, de même que les études entamées par Nadine n'ouvraient guère sur l'automobile : il reste que l'activité de Nadine a reçu un soutien de son père à différents stades, en particulier lorsqu'elle s'est mise à son compte, et que c'est le décès de ce dernier qui a précipité la fin de cette activité<sup>130</sup>.

**Extrait 40. Nadine « j'aimais énormément la pièce détachée »**

Nadine : [Après le passage où elle explique le métier de son père, sans transition] : « Moi j'aimais bricoler. J'ai travaillé pas mal dans l'automobile, et j'aimais travailler dans l'automobile, j'aimais bien. J'aime bien... J'aimais bien dans les pièces détachées automobiles... (Vous êtes bricoleuse, en fait ?) (grosse voix) Mais j'adore bricoler, j'adore ça. Mais la boustifaille ! Ce n'était pas mon domaine ! Je n'aimais pas. Autant j'aimais énormément la pièce détachée, autant... Enfin, je ne vendais pas, normalement, j'étais au bureau. Bon, je surveillais la comptabilité. Mais quand il y avait besoin [...] je passais au magasin parce que j'aimais ça. Je passais au magasin, et puis [...] je recherchais les produits sur les catalogue et c'était moi qui mettais les tarifs à jour, bon : je me faisais plus que la comptabilité, je faisais la comptabilité et la mise à jour des tarifs et des... (Là, vous parlez de...) [...] De pièces détachées automobile, de là où je travaillais avant. Là où j'ai travaillé 7 ans. 7-8-9-10 : j'ai travaillé 10-11 ans dans l'automobile. »

Le point fondamental tient peut-être alors à l'interaction forte entre les appartenances locales de Nadine et ces logiques de protection rapprochée<sup>131</sup> mais aussi ces logiques d'emploi dont nous avons eu un aperçu, et qui, loin d'entrer en contradiction avec les systèmes de protection sociale d'État, s'y articulent ici très fortement. Nous les voyons jouer sur différents plans et à différents moments, mais dans cette optique, le moment essentiel en est peut-être, comme chez Odile, le moment de l'abandon des études (universitaires ici), qui entraîne une intervention du père dans le cas de Nadine et de sa seconde sœur dans le cas d'Odile. Dans chacun des cas, est invoquée une nécessité extérieure, liée explicitement à la charge qu'elle représente chez Odile, par rapport à sa mère, et à une nécessité extérieure de trouver un travail dans le cas de Nadine. Cependant, à l'inverse, aucun espace local ne se constitue pour valoriser une autonomie chèrement conquise par un jeune couple : il n'y pas de couple et l'autonomie matérielle de Nadine est problématique, que ce soit par rapport à sa mère, aux dispositifs qui lui viennent en aide, aux quelques personnes qui l'assistent ponctuellement pendant la période de « panade ». Le père de Deborah n'a été associé ni à la boutique, qu'il aurait pu maintenir à flot bien qu'on puisse en douter ici – pas de mariage « en gendre » envisagé

<sup>130</sup>En outre, l'entretien ne permet pas de préciser quelle était la charge de travail de son père.

<sup>131</sup>cf. Robert Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard, collection « L'espace du politique », ainsi que les précisions sur cet entretien qui sont présentées en annexes.

– ni à la prise en charge de Deborah une fois celle-ci née : il se peut même qu'il ait lui-même dépendu un temps de Nadine (au moins pour son logement) avant de l'abandonner avec leur fille. Il n'y a donc pas non plus de maisonnée de prise en charge qui puisse au moment de l'entretien se constituer autour de Deborah et de Nadine : cette dernière est complètement renvoyée sur son travail maternel et domestique, et par là, Deborah étant relativement « tirée d'affaire », sur l'amélioration de son habitat, visant à terme l'accueil de sa mère à Fontcretz ou une vente de la maison, sans doute pour s'installer à Bois-des-Plages.

Ce dernier cas, malgré sa complexité ou plutôt grâce à elle, a comme intérêt de venir en appui à nos arguments au sujet d'une certaine généralité des phénomènes de fragilisation de l'insertion professionnelle, s'agissant d'une femme ayant un fort ancrage professionnel. D'un autre côté, il préfigure la partie suivante en ce qu'il montre les poids d'affiliations qui ne se laissent pas réduire aux affiliations professionnelles. Nous allons à présent tenter de compléter la question de l'articulation entre ancrage professionnel et maternité *au delà de* la visibilité ou même de l'existence d'une fragilisation professionnelle, voire au delà de leur assignation au *care* et à la prise en charge quotidienne des enfants, pour prendre en compte l'ensemble des segmentations sociales qui informent l'ancrage professionnel des jeunes mères, sa solidité, mais aussi les formes sociales qui rendent pensable ou possible le maintien sur la scène professionnelle lorsque l'enfant paraît. Nous ne ferons que confirmer par là l'importance à cet égard de l'ancrage de l'activité féminine dans le couple et des ressources dont sont porteuses les jeunes femmes qui s'engagent dans la carrière maternelle, en particulier en fonction de leur milieu social d'origine, de l'action qu'il a pu avoir sur leur trajectoire scolaire et professionnelle, mais aussi sur les formes de *protection rapprochée* dont elle peuvent ou non disposer à l'arrivée de leur premier enfant.

## **Chapitre 3**

# **Maternité et carrières féminines de passage à l'âge adulte**

### **Des jeunes mères plus ou moins professionnalisées**

#### **D'Odile à Suzanne**

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, la sélection de nos enquêtées par un type d'habitat et surtout par un type d'enquête donné a favorisé la rencontre d'un collectif – les jeunes mères qui se sont investies dans l'Association des Parents d'Élèves à Fontcretz puis ont démissionné en bloc peu avant mon arrivée sur ce terrain – sélectionnant<sup>132</sup> un certain type de mères, qu'on pourrait qualifier de mère particulièrement disponibles, et particulièrement investies dans leur travail maternel. Le terrain de Fontcretz constitue néanmoins un cadre de comparaison intéressant, en ce qu'il permet de voir jouer non seulement des nuances dans cette conception du « travail maternel », mais aussi des différences d'ancrages dans le travail : on a vu que les offres de modes de garde y étaient peu développées pour les enfants de moins de deux ans, ce qui pose un problème pour des jeunes mères attendant un premier enfant. C'est ainsi qu'Odile, notre premier exemple, et présidente de l'APE, a eu Pierre quand elle habitait Lacharité, et que l'arrivée sur Fontcretz avait coïncidé avec un retrait plus durable de la scène professionnelle.

Suzanne, elle, a eu son aînée Lana en 1997, alors qu'elle habitait déjà Fontcretz et l'a fait garder par une assistante maternelle habitant Le Guet, qui est le « bourg » le plus proche<sup>133</sup> de son domicile de l'époque. D'un niveau de formation initiale proche de celui d'Odile (elle a fait un CAP de couture en Bretagne, la région d'origine de son père, où ses parents se sont stabilisés en 1980, quand elle avait dix ans), Suzanne pousse plus loin et affirme davantage son usage des droits sociaux associés à son ancrage initial dans

---

<sup>132</sup>Nous reviendrons plus en détail sur ce point à la fin du chapitre 6.

<sup>133</sup>Nous parlons ici de « bourgs » pour les anciens clochers regroupés au sein de la commune de Fontcretz, à savoir essentiellement Le Guet et Fontcretz, Le Repli ayant été complètement déserté et de ce fait placé en dehors de ces enjeux à partir de son repeuplement, et entre lesquels subsistent, réanimées par des groupes réputationnels qui se sont plus ou moins renouvelés par rapport au passé agricole de la commune, des querelles de clocher (au sens propre s'agissant de la disparition du Repli) plus ou moins ancestrales. Autour de ces bourgs, le relief particulier du plateau calcaire, strié de petits valons inhabités en général, et l'organisation traditionnellement dispersée des exploitations agricoles, expliquent une disposition en « hameaux » qui s'espacent sur la route principale qui relie Fontcretz à Rivigne, et se prolonge dans la direction de Péronne, ou lui sont reliés par des impasses (qui rejoignent les vallées par des chemins). C'est le cas de L'Îlot, des Fermes (où l'habitat est plus ancien), des Bois et du Roc.

le travail, qui est associé à son ancrage dans le couple : en effet, elle a fait sa vie avec un ancien « collègue », en quelque sorte, par rapport auquel sa propre position n'était pas moins élevée (cf. *infra*). Ancienne employée de l'hippodrome de Jonchères, qui gère tous les gymnases-clubs de Paris, elle y a débuté à mi-temps comme opératrice, puis a complété son mi-temps en tant qu'aide comptable : elle y a rejoint son ex-petit ami (ami d'enfance) dont la sœur travaillait sur place et qui, ne trouvant pas d'emploi à Lorient pour vivre avec elle, a ainsi trouvé une place aux cuisines de l'hippodrome et l'a fait venir. Par contraste avec les difficiles premières expériences professionnelles d'Odile, Suzanne estime avoir ainsi eu accès à des opportunités exceptionnelles d'emploi, mais aussi de formation professionnelle (« il n'y a qu'à Paris que tu trouves ça », juge-t-elle) pour exercer ce travail d'aide-comptable, et a apprécié le mode de vie parisien, tout en vivant dans une banlieue favorisée, travaillant pour une clientèle fortunée (dont elle ne parle guère cependant, n'étant sans doute pas en contact direct avec elle).

**Extrait 41. Suzanne : « À Paris, c'est bien quand tu es jeune »**

Suzanne : « À Paris, c'est bien quand tu es jeune. Moi, je me rappelle, quand j'y suis montée (souple) C'était super. En plus, j'habitais à Jonchères. C'est une très belle banlieue, Jonchères. Je n'avais aucune contrainte parisienne, ni transport, j'étais à pied pour aller à mon travail, dans un cadre... professionnel. Donc moi, Paris, j'ai adoré ! J'allais au restaurant, au théâtre : tous les trucs de Paris. »

C'est la naissance de son couple avec Laurent, en décembre 1991 (elle a alors 21 ans), qui travaille également aux cuisines du club hippique, qui entraîne indirectement leur départ de Paris, et leur installation à Rodez, où Laurent a la famille de son père, et où ils lancent à deux une entreprise de « courses à domicile » (livraison de courses chez des particuliers), s'inspirant apparemment de services existant à l'époque sur Paris<sup>134</sup>. Laurent, qui est, selon les mots de Suzanne, « très indépendant », s'était déjà mis à son compte en Aveyron, en construisant une piste de quad (sorte de motos tout-terrain à trois roues) : après une première année faste, il avait gaspillé ses gains et n'avait pu récupérer de quoi rembourser ses dettes, et était alors remonté à Paris pour « se refaire ». Après six mois, leur activité « marchait bien » mais sans doute pas suffisamment : « il aurait fallu réinvestir », et c'est le moment où Laurent reçoit une offre d'emploi pour travailler comme commercial : tous deux « ont eu peur » de s'endetter à nouveau, ce qui coïncide avec un projet d'enfant, qu'ils diffèrent d'abord, du fait que Laurent débute son travail en Lozère, département qui ne plaît guère à Suzanne (nous y reviendrons au chapitre 5), puis qu'ils concrétisent une fois que Laurent a pu rejoindre le Barrant, grâce à un poste qui s'est libéré dans la même entreprise.

<sup>134</sup>Ce type de service a dû quasiment disparaître avec leur internalisation dans les supermarchés, ainsi que le développement de sites permettant de commander un panier de courses sur internet, dont certains sont d'ailleurs des filiales des groupes de grande distribution.



Le couple de Suzanne s'est ainsi constitué dans un milieu professionnel, dans des circonstances délicates et sans doute difficilement tenables à long terme, vu qu'elle y devait sa place à son ex-petit ami et indirectement à la sœur de celui-ci, et c'est aussi en tant que partenaire de travail, pour monter leur affaire, que Suzanne a accompagné son futur mari<sup>135</sup>. À ce stade de son histoire, et sachant qu'elle a totalement cessé de travailler depuis la cessation de leur activité d'indépendants, on pourrait considérer son cas comme analogue à celui d'Odile, et il l'est sans doute par les statuts occupés. De plus, Odile a retravaillé après la naissance de Pierre, alors que Suzanne a suivi une formation, passant un BEP de comptabilité, ce qui, en fin de compte, prépare peut-être mieux un retour ultérieur vers l'emploi. En pratique, cependant, Suzanne formule explicitement une logique qui nous semblait implicite dans le parcours d'Odile, avec des exigences plus grandes en termes de revenus et de maintien d'un certain ancrage professionnel, qui traduit aussi des anticipations plus optimistes quant à ses chances de retrouver facilement du travail à l'issue de ses huit années hors de l'emploi.

**Extrait 42. Suzanne : « je suis toujours dans le bain »**

Suzanne : « Huit ans sans travail. (silence) Voilà. (Oui, et tu veux retravailler.) Ah oui. À mi-temps. Pas à temps plein. C'est pas une question financière, c'est une question d'équilibre. Et... (C'est un peu aussi, le fait, je suppose, d'avoir une formation, de savoir faire des choses, professionnellement, c'est dommage.) Oui, déjà, oui, ça me plaît, ça serait dommage ; et puis bon, c'est vrai qu'on n'est pas reconnue à la maison. On a dû te le dire plusieurs fois. Femme au foyer, ce n'est pas du tout reconnu... (Oui, de nos jours...) Oui oui. Et c'est vrai que le regard des autres... Bon, ça va [parce] que moi, c'est par choix, et que j'assume très bien mon choix, (hésitations) et puis [parce] que je suis payée. (C'est à [dire]...) Je suis payée à rester à la maison, je reste [ici pour] élever mes enfants. Demain, [si] je ne suis plus payée, je reste dépendante de mon mari à 100%. Non. (acquiescement de l'enquêteur) Non, parce qu'avec tout ce qui se passe... ([tu as besoin] d'avoir un peu d'indépendance...) Oui, oui : c'est important. Et puis même de voir des gens, à l'extérieur... (et puis [...] certes, huit ans auront passé, je suppose, mais enfin, il ne faut pas forcément laisser passer non plus plus de temps...) Non. Non, et puis je vois, déjà, [qu']au niveau informatique (coup) Je ne suis pas larguée, parce que bon, mon mari est... a été... responsable commercial. Donc je l'aide. Donc il est à la pointe au niveau logiciels, donc je suis toujours dans le bain. »

**Extrait 43. Suzanne : « je n'ai jamais arrêté de me faire rémunérer »**

Suzanne : « J'ai arrêté de travailler, mais je n'ai [...] jamais arrêté de me faire rémunérer. (Oui. Oui oui d'accord.) Donc pour moi, rien n'a changé... (Et donc c'était du même ordre qu'un salaire...) Oh... Moi je ne sais pas, mais de toute façon, moi, à Paris, j'étais bien payée. En Province, tu l'es beaucoup moins. (hésitation) Mais bon, j'ai toujours eu quelque chose d'équivalent au SMIC. C'est raisonnable aussi »

<sup>135</sup>De fait, elle me présente d'abord leur départ de Paris comme résultant de ce projet de monter une affaire, donc de raisons professionnelles, avant que l'interrogation sur les circonstances de son arrivée à Paris la pousse à parler de la raison « sentimentale » de ce départ en Province, qui renvoie à son premier couple.

Son discours mobilise ainsi à la fois une maîtrise particulièrement explicite des droits sociaux qu'elle peut faire jouer, droit à une formation, droit à une allocation d'éducation, et tout particulièrement les périodes où il faut avoir travaillé pour avoir accès à ces différentes prestations. Tout en affirmant que ce n'est pas une « question financière », l'équilibre qu'elle revendique est aussi un équilibre des ressources auxquelles lui donne accès sa position d'ayant-droit, son affiliation, qui renvoie (temporellement, juridiquement) à son ancrage professionnel initial et crée aussi un équilibre (relatif, certes) dans l'apport de ressources avec l'apport de son conjoint. Or, cet équilibre relève, tout aussi explicitement, de la conscience d'un risque de rupture toujours possible, bien que leur couple « marche bien » : cela est revendiqué, et on en a plusieurs indices, ne serait-ce que par le fait que Suzanne est l'une des rares enquêtées à avoir abordé les difficultés de reconstitution des rapports de couple après l'arrivée de leur premier enfant, qui nous semble un point important dans les cas où la prise en charge des enfants est un domaine presque exclusivement maternel dès le départ.

On pourrait penser, à ce titre, que la formation de Suzanne n'est qu'un moyen particulièrement rusé d'avoir accès à un substitut d'allocation parentale à une époque où elle n'est de droit qu'à partir du deuxième enfant. Dans cette hypothèse, il s'agirait d'une enquêtée particulièrement ingénieuse dans l'usage (voire le détournement ?) des prestations lui permettant de s'occuper de ses enfants plus ou moins à plein temps tant qu'ils ne sont pas en âge d'être scolarisés. Elle en rit d'ailleurs avec une certaine jubilation. Et en envisageant de travailler à mi-temps, Suzanne ne compte d'ailleurs guère, dans un premier temps, accroître leurs revenus. Mais on aurait tort de ne voir là qu'un usage cynique voire abusif des droits existants, parce qu'en réalité, Suzanne joue réellement sur les deux tableaux (familial et professionnel) en faisant jouer ses droits, ce qui constitue une manière efficace d'articuler entrée dans la carrière professionnelle et maintien d'un certain ancrage dans le monde du travail, où son conjoint joue également un rôle, l'aide de Suzanne pouvant à la fois le pousser dans sa propre carrière, mais aussi aider cette dernière à garder par exemple une maîtrise de l'outil informatique. C'est ainsi qu'elle a pris au sérieux sa formation : sa réussite au BEP en atteste, mais aussi le fait qu'elle assiste à des cours dans les matières où elle « n'est pas très bonne » (il ne s'agit pas nécessairement d'une obligation au sein du dispositif).

**Extrait 44. Suzanne : « c'était tip-top »**

Suzanne : « J'ai passé mon B.E.P. Compta, Lana avait (cherche) six mois. (Donc en fait, le fait de faire cette formation, c'était un peu pour avoir les diplômes qui correspondaient à ce que vous saviez déjà faire.) Oui, voilà, voilà (acquiesce encore). Et puis, comme je ne voulais pas laisser ma fille... (C'est vrai, il y avait la possibilité de faire ça à domicile.) Être payée à rester à la maison... ah oui oui. C'était tip-top ! (Payée par...) Les A.F.R. [...] Disons qu'il faut

avoir travaillé : tant de temps, avoir moins de vingt-six ans. Je crois que c'est tout, comme conditions [...] pour toucher les A.F.R., et donc on te paye 4700 francs, je crois. Oui, c'était bien, oui. Oui oui. [...] Donc tu fais tes cours à la maison. Avec le CNED. Et j'allais aussi au GRETA<sup>136</sup> pour les matières où je n'étais pas très bonne. »

**Extrait 45. Suzanne : « 8 ans sans travail »**

Suzanne : « Là, j'étais payée pendant deux ans, donc ça allait bien. Mais après, je n'avais plus rien. Et comme après, j'ai fait Théo. (C'était prévu ?) Oui, oui oui oui, mais peut-être pas aussi près, mais bon : il est arrivé, après quoi (rires) C'était très bien comme ça ! Et donc, avec Théo, ça m'a permis de prendre 3 ans de congé parental. (D'accord.) Parce que il faut avoir travaillé 2 ans dans les 5 ans qui précèdent la naissance du deuxième enfant. [...] Donc [le congé parental] m'a duré 3 ans. Et je suis tombée enceinte de Manon, qui est née aux 3 ans de Théo. Donc j'ai reconduit mes 3 ans. (D'accord, donc 3 ans + 3 ans.) Voilà. Donc ça va faire depuis 95, en fait, [que] je ne travaille pas, et je reprendrai pour les 3 ans [de Manon]. Donc ça fera 8 ans. Oui. 8 ans sans travail. (silence) Voilà. »

Sa critique des formations au GRETA, même si elle est en partie formulée (en complément) par l'enquêteur, va également dans ce sens. Mais c'est surtout, en fin de compte, le paiement d'une nounou – ce qui a bien dû jouer un rôle dans le fait que Suzanne ait pu se présenter avec succès à son BEP – qui la positionne le plus clairement du côté des actives, malgré l'usage partiellement « maternel » qu'elle a eu de ce temps. Or, un tel investissement financier n'aurait pas eu de sens si Suzanne n'avait pas dans une certaine mesure respecté la logique de la formation : elle aurait d'ailleurs pu se contenter des cours par correspondance. En réalité, Suzanne s'approprie la double logique des prestations dont elle bénéficie : même si on peut douter que l'AFR s'adresse explicitement à des jeunes mères désirant préparer à long terme un retour à l'emploi, mais plutôt à des jeunes non encore insérés professionnellement (comme l'illustre la limite d'âge, et la moyenne d'âge du public qu'elle croise au GRETA), la formation semble plus utile dans son cas qu'elle ne l'est, du moins localement et d'après le témoignage de cette enquêtée, pour ce public ciblé. La « seconde chance » que constitue cette formation joue ainsi mieux pour une jeune femme qui sait que le temps lui est compté (elle atteint cette limite d'âge l'année où elle obtient son BEP) et qui, ancrée déjà dans le monde du travail, estime peut-être mieux la valeur du diplôme qu'elle cherche à obtenir, surtout dans la perspective de l'arrivée d'un deuxième enfant, à la suite de laquelle elle a demandé l'APE.

**Extrait 46. Suzanne : « Enfin moi, ça m'a aidée ! »**

Suzanne : « Enfin, le GRETA... c'est pas terrible ! (C'est un peu décevant ?) C'est un peu décevant, dans le sens que les gens y vont... Il y a beaucoup de formation qui sont payées aux gens, comme ça, qui sont au chômage, et qui les prennent... (un peu sans conviction, quand même) Ah oui. Oui oui, tout à fait. Et là-bas, il n'y a aucune autorité, c'est un peu du laisser-aller,

<sup>136</sup>cf. note sur les GRETA au chapitre 2.

donc ceux qui veulent travailler, travaillent, mais il y en a beaucoup qui sont là et qui ne veulent pas travailler. (C'est une ambiance délétère, un peu...) Oui, il n'y a pas beaucoup d'autorité au niveau des profs. (Enfin, ce n'est pas évident quand on s'adresse à des adultes.) Non (4 fois). Non, et puis [...] il y avait beaucoup de jeunes, au GRETA. (Mais des jeunes...) Oui, des jeunes, qui ont... (dans les vingt ans, déjà...) Voilà. Non, ce n'était pas terrible ! Enfin, moi, ça m'a aidée ! (En fait, tu étais motivée.) Voilà. Moi, j'étais motivée... (pour reprendre le travail après en fait.) Voilà. »

On pourrait penser qu'il n'y a que des nuances entre le cas de Suzanne et celui d'Odile, nuances qui s'affirment d'autant plus qu'Odile a des enfants plus âgés : son benjamin, Clément, a l'âge de Lana. Je la rencontre à un moment où elle a malgré tout subi un revers professionnel, et se réinvestit autrement auprès de ses enfants, à travers le soutien logistique à leurs activités, enjeux qui ne fait que s'annoncer chez Suzanne, qui souhaite d'ailleurs travailler à mi-temps. Comme nous l'avons suggéré, la principale différence tient à la solidité de l'ancrage de Suzanne dans le travail et à ses qualifications différentes, mais aussi à l'ancrage même de ce travail au sein de son couple : Suzanne et Laurent ont en effet travaillé par deux fois dans la même entreprise, la seconde fois en tant qu'indépendants, bien que la forme juridique de cette association ne nous soit pas connue (pas plus que les modes d'association éventuelle de la famille de Laurent en Aveyron). Il n'est pas exclu, étant donné le type d'emploi auquel a accès Laurent (représentant de commerce dans une entreprise de taille au moins régionale) qu'il y ait une possibilité d'embauche pour une secrétaire comptable dans son entreprise.

Par rapport à Odile, qui a également une formation de secrétaire, le petit plus de la comptabilité, et le fait d'avoir pu débiter (son premier emploi stable) dans un bassin d'emploi plus important, a durablement éloigné Suzanne des emplois de service plus proches d'emplois ouvriers, et comportant des conditions d'horaires et de contact avec des patients<sup>137</sup> ou des clients (à leur service direct) plus astreignantes que le travail d'aide comptable ou même d'opératrice de saisie. Là encore, le type d'entreprise où elle l'a exercé joue un rôle fondamental, même si Suzanne ne parle ni en bien ni en mal de ce tout premier travail à temps partiel, et ne précise pas, en particulier, à quelle norme de rendements elle était (ou n'était pas) assujettie. Enfin, les conditions dans lesquelles elle a rencontré Laurent, dans une période professionnelle plutôt faste, pour participer au montage de leur entreprise, sont elles-mêmes porteuses d'une égalité formelle, non nécessairement en termes d'importance respective du travail de l'un et de l'autre, mais avant toute chose de la visibilité au sein même du couple de cet ancrage de Suzanne dans le travail, qui non seulement le rend suffisamment légitime, même en présence d'enfants, mais le fait aller de soi. C'est ce dont témoigne l'effort consenti pour avoir le

---

<sup>137</sup>Odile a d'abord travaillé à l'hôpital de Salan et vécu là une expérience assez pénible, pour laquelle elle juge rétrospectivement qu'elle était trop jeune.

BEP, et c'est pour cette raison qu'elle explicite le refus d'être femme au foyer, refus d'un label qui correspond pourtant à la situation qu'elle vit au moment de l'entretien (et pour trois années encore), mais aussi refus de ne pas avoir son salaire ou un équivalent de ce salaire : être payée pour s'occuper de ses enfants.

Le rapport au travail de Suzanne, qui fonde son ancrage, son affiliation par le travail, et sa parfaite connaissance des droits sociaux qui sont attachés à cet ancrage, trouve lui-même son origine dans une volonté ancienne d'émancipation, en premier lieu vis à vis de son père (dont elle partage, dit-elle, le « caractère breton », un motif qui lui semble suffisant pour expliquer la difficulté de la cohabitation), qu'elle quitte dès dix-huit ans pour prendre un appartement à Lorient et vivre avec son premier petit ami. Or, d'après Suzanne, *ce n'est pas* pour vivre avec ce jeune homme qu'elle est partie du foyer de ses parents, avec qui cela ne semble pas avoir posé de problème, mais bien pour obtenir cette émancipation économique et résidentielle, qui fonde, par ailleurs, son rapport à l'argent, puisqu'ayant au départ vécu de petits boulots avec un compagnon qui n'en trouvait pas (mais peut-être cherchait-il une situation plus stable), et n'ayant rien « demandé à ses parents »<sup>138</sup>, c'est le moment où elle a commencé à tenir ses comptes et à développer un rapport à l'argent, qui est par ailleurs un élément de l'éducation qu'elle a reçue. Indépendamment de l'analogie qui est proposée par l'enquêteur entre comptes du budget et rationalité calculatrice, qui se manifeste encore, et encore avec une certaine jubilation, à propos de la gestion des prêts, limités en durée (limitation des intérêts à payer, mais tout de même sur quinze ans), et assortis de différents dispositifs (maîtrise des différentes aides et droits liés à l'accession à la propriété – prêt à taux zéro – à l'emploi de Laurent -prêt à 1% – prêt pour l'équipement électrique conforme à une norme de confort supérieure, Aide pour le Logement enfin), l'élément le plus explicite de cette rationalité est porté par le maintien affirmé d'une rémunération qui lui semble *grosso modo* identique, et qui fonde en partie la valeur de ce qu'elle fait, même à la maison.

Enfin, ce n'est peut-être pas tout à fait un hasard (ou par le simple fait d'avoir été trésorière) si Suzanne s'est trouvée au centre du conflit entre l'APE, les instituteurs et les autres parents, car elle est aussi celle qui met le plus explicitement en cause la position ou la posture d'autorité des enseignants, sur laquelle elle ironise (« détenteurs du savoir »), tout en dénonçant leur manque de communication et leur manque d'écoute auprès des parents, dont elle a également été une des représentantes. Ainsi, elle estime que le fait que les autres parents n'osent pas adresser leurs critiques en face aux

---

<sup>138</sup>C'est là encore un trait qu'elle partage avec Odile, à ceci près que celle-ci n'avait plus son père, et est allée plus jeune rejoindre sa propre sœur, ne faisant pas partie d'un couple, qui s'est constitué à Salan, et tributaire d'un bassin d'emploi plus restreint.

instituteurs (ici tous pris en bloc, ce qui surprend l'enquêteur) relève d'un manque de communication (et non d'un manque de légitimité, ou de cohérence, de ces critiques). Même après la dissolution de l'APE, Suzanne reste d'ailleurs une mère qui parvient parfois à imposer sa volonté aux enseignantes en dépit du fonctionnement des petites classes mais aussi des normes professionnelles (et du savoir mobilisé par ces normes) : c'est ainsi que j'apprends que Théo est privé de sieste, sans doute dans le but qu'il soit fatigué le soir, et n'empêche pas sa petite sœur de dormir la nuit, ce qui recoupe aussi ce que dit Suzanne de l'énergie inépuisable de ses enfants. Elle ne craint pas non plus pendant l'entretien de faire valoir une compétence (une expertise ?) parentale face à ces enseignants pour qui « ça ne va jamais ».

**Extrait 47. Suzanne : « pour améliorer la vie des enfants »**

Suzanne : « Et il y a le problème avec les instits. Il n'y a aucun dialogue - enfin, c'est très difficile, le dialogue avec les instits. Si tu restes en tant que parent, et que tu leur laisses la place d'instit qui incarnent le savoir tout va bien. Si tu pars, en leur remontes, en leur disant "tiens, ce serait bien, si on pouvait faire ci, si on pouvait faire [ça]". Si on prend un peu d'initiative pour améliorer la vie des enfants, ça ne va plus du tout. Ça ne va plus-du-tout. C'est eux qui décident, et nous, tout ce qu'on peut dire, ce n'est pas bien. Ça ne correspond pas, ce n'est pas adapté, c'est ci, c'est ça... »

**Extrait 48. Suzanne : « On vous le dit »**

Suzanne : « On était le tampon, mais on s'en prenait plein la tête ! Combien de fois je leur ai dit : "Attendez ! Nous, on n'est pas là pour s'en prendre plein la tête. On vous dit ce que les parents nous disent : à vous d'améliorer ou de ne pas améliorer. Si les gens n'osent pas venir vous parler, il faut bien vous dire qu'il y a un problème. Je ne sais pas, il y a un manque de communication au niveau des gens. Je ne sais pas, moi. On vous le dit. Maintenant, vous pouvez en faire ce que vous voulez. Mais vous le savez que tels parents disent ça. Tels parents : pensent ça. Bon." »

Bien sûr, ce qu'on peut déduire de ce discours sur la position de Suzanne dépend en partie de la validité qu'on pourrait ou non prêter à son analyse, mais ce qui nous importe ici tient davantage aux valeurs d'initiative qu'elle mobilise ici. Or, il est probable que la réaction des instituteurs, probablement inadaptée, tient aussi au fait qu'ils n'étaient pas habitués à ce que des critiques des parents remontent de cette manière : Suzanne serait relativement atypique de ce point de vue, qui tient aussi à la manière dont elle a pris son rôle de représentante à cœur. Rien de comparable chez Odile, bien qu'elle partage totalement l'analyse de Suzanne sur le rôle de « tampon » de l'association, et qui insiste bien davantage sur les torts des parents et de la mairie, donnant un bilan plus nuancé des attitudes des instituteurs. Ce qui est ainsi spécifique à Suzanne, c'est cette volonté de prise d'initiative, voire de pouvoir, qui renvoie peut-être aussi à son rapport particulier à la scène professionnelle, et dont le rapport initial à la carrière, qui est l'inverse de celui

d'Odile, pourrait être l'un des éléments, comme si Suzanne recherchait dans l'investissement parental la même marge d'initiative qu'elle recherchait auparavant sur la scène du travail. Cette différence se retrouve aussi dans l'*hexis* corporelle de l'une et de l'autre, telles qu'elles ont été perçues par l'enquêteur, même si, là encore, les différences d'âge des enfants peuvent avoir joué<sup>139</sup>.

**Extrait 49. Suzanne : « je voulais monter »**

Suzanne : « Non, à Paris, moi je voulais travailler. Je voulais monter. [Bien sûr que oui] : je n'avais pas d'enfant. Non, il fallait que je monte ! »

L'intérêt de la comparaison entre Suzanne et Odile est pour nous de faire ressortir des différences d'ancrage professionnel qui ne renvoient pas ici à une différence très claire de niveau d'étude ou d'origine sociale, bien qu'on puisse noter que Suzanne avait eu son CAP, et qu'Odile a fait une simple « mise à niveau », sans mentionner l'obtention d'un diplôme. Bien au contraire, c'est au sein même du couple et des modes d'accès à l'âge adulte et d'émancipation que le contexte est différent, en particulier dans le rôle respectif joué par les conjoints, ceux-ci ayant pu jouer un rôle dans la professionnalisation de l'une (Suzanne), mais aussi dans l'âge auquel s'est jouée cette émancipation, multipliant les fragilités pour Odile, et fortifiant Suzanne dans sa quête d'indépendance, dans sa volonté de monter. Enfin, Suzanne est aussi celle qui s'étonne le plus de la reconversion de ses intérêts à l'arrivée de son premier enfant, et ce, malgré le fait que son interruption d'activité se soit produite avant la naissance de Lana, mais indemnisée et tournée vers une formation, donc une perspective de réemploi ultérieur, et pour qui la découverte des affects qu'elle ressent en s'occupant de sa fille (aspect qui est moins valorisé pour les enfants suivants) prend le plus un caractère de découverte, de reconversion explicite : il est vrai qu'Odile a déjà eu un neveu assez proche, en l'aîné de sa sœur, dont elle a pu s'occuper quand elle était à Salan. Mais c'est aussi le choc, entre autres de ce « trop-plein d'amour » dont elle parle, qui constitue la surprise, aussi bien que d'un certain désinvestissement par rapport à la perspective de retravailler.

**Extrait 50. Suzanne : « J'étais métamorphosée »**

Suzanne : « Tu ne vois plus la vie [de la même façon], tu [cesses de ne penser] qu'à toi [...] Donc c'est vrai que tu as tendance... Enfin bon, je vois, pour

<sup>139</sup>On peut d'ailleurs se demander si ce type de différences, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas ici, faute de les avoir vues exprimer par des enquêtés plutôt que par l'enquêteur, ce qui véhiculerait le risque de plaquer ses catégories de perception en dehors de toute objectivation sur le terrain (et malgré l'intérêt qu'il pourrait y avoir par ailleurs à s'affranchir ici du nécessaire tact sur ces sujets en arguant de l'anonymisation du matériau d'enquête), ne recouvrent pas un des sens possibles de cette dévalorisation des femmes au foyer, fondée sur des représentations mettant aussi en jeu les corps, en plus de mettre l'accent sur des mises en situation singulières. « Primer la famille », comme le dit Odile, ce pourrait aussi avoir le sens de faire prévaloir les corps des enfants sur le corps de l'adulte qui s'en occupe, renoncer à en maintenir certains aspects de séduction, de jeunesse, de dynamisme, voire de pouvoir, en le mettant de côté, voire en l'oubliant. De ce point de vue, si Suzanne parle de l'âge et d'une certaine relativisation de l'engagement professionnel, on peut douter qu'elle ait rendu les armes sur ce terrain.

moi : c'était secondaire. (se reprend) Autant, si : j'y attachais de l'importance... Je voulais monter, je voulais prendre des responsabilités. Quand j'ai eu Lana, mais (s'exclame) je m'en foutais de tout ça ! C'était ma fille ! Le premier, tu es un peu... (ça t'a surpris, ce changement ?) Ah oui, énormément. (exclamations) C'est fou ! Je n'ai jamais été attirée énormément par les bébés. Et du jour au lendemain [j'étais] métamorphosée ! Mais même ma mère ne me reconnaissait plus ! Incroyable ! J'avais un trop-plein d'amour pour ma fille, ça déborde [de] partout ! Mais je me rappelle [que] je disais à ma mère, un jour : "Je pense à adopter un enfant, parce que j'ai trop d'amour. J'ai trop d'amour en moi, je vais étouffer ma fille. Il faut que j'en donne à un autre enfant ! (Mais c'était pour adopter tout de suite ?) Ah oui, oui oui ! Non, elle a dit "stop, stop, repose-toi, va faire un sieste, ça ira mieux après !" (rires) Ah oui, pour le [premier]... Bon, ça m'a passé avec le deuxième, ça ne me l'a pas fait. »

On voit par là que c'est la *relativisation* de l'insertion professionnelle (et ici, des aspirations), qui constitue un phénomène assez général (mais probablement pas universel), plus qu'une *fragilisation* (sur ce terme, on pourrait hésiter quant au cas de Suzanne, même si s'éloigner pendant huit ans de la scène professionnelle présente évidemment des risques), dont nous avons vu qu'elle touche statistiquement une minorité des statuts d'activité des jeunes mères à la naissance du premier enfant, dans les années 1990 : nous en voyons ressortir certains traits communs entre Odile et Suzanne, au delà des différences d'ancrage professionnel, qui ne se limitent pas ici à leurs situations d'activité respectives (nominales). Nous avons déjà vu cette logique à l'œuvre dans les usages des allocations de chômage, qui marquaient davantage cet ancrage et ne déterminaient pas une recherche d'emploi moins active que chez des jeunes femmes comparables, mais sans enfant. De ce fait, on peut s'interroger, sur la conscience qu'ont ces enquêtées, entre autres de l'état du marché du travail là où elles se sont installées<sup>140</sup>, et si les usages de l'Allocation Parentale d'Éducation précipitant un retrait plus durable de l'activité peuvent s'interpréter en faisant de ce dispositif un facteur propre, comme s'il jouait indépendamment des stratégies d'entrées dans les carrières maternelles, et du lien qu'elles entretiennent avec les modes d'ancrage dans le travail qui leur préexistent, et déterminent, avec ou sans APE, une articulation plus ou moins problématique entre maternité et retour à l'emploi. Bien sûr, le fait que Suzanne ait commencé à s'occuper de sa fille en bénéficiant d'une allocation de formation est un fait assez spécifique, et il ne s'agit pas ici de nier qu'une reprise du travail après huit ans d'interruption ne soit assez difficile, mais il faudrait aussi raisonner sur les dispositifs qui prennent en compte directement ou indirectement ces formes de retrait du marché du travail pour favoriser le retour à l'emploi, finalement peut-être moins problématique qu'à partir d'une situation de chômage de longue durée chez une personne n'ayant pas bénéficié de garanties

---

<sup>140</sup>À ce titre, le rejet de la Lozère pourrait bien être plus qu'une simple question de climat ou d'urbanisation.



comparables valorisant, par exemple, un travail d'éducation parentale. Il nous semble ainsi essentiel de ne pas regarder l'APE uniquement comme un équivalent d'un « salaire maternel », ni de la défunte allocation de salaire unique, à plus forte raison, en ce qu'il crée et manifeste des droits liés à un ancrage initial dans le travail, qui sont propres à la personne qui en use.

### **Un conjoint disponible**

Qu'en est-il, à présent, chez des jeunes femmes pour qui l'ancrage professionnel est plus continu, et marqué par un maintien dans un emploi mieux protégé ? Nous élargirons ici la comparaison avec Suzanne et Odile en les comparant à Sandrine, autre jeune mère ayant fait partie de l'APE, mais semble-t-il moins directement impliquée<sup>141</sup>, et qui est infirmière à l'hôpital de Rivigne. Nous renvoyons en annexes la présentation d'un jeune couple d'enseignant venant d'avoir leur premier enfant au moment de l'enquête, mais sur Préhaut, pour éviter d'allonger inutilement cette démonstration. On peut partir en premier lieu de cet usage de l'allocation parentale d'éducation qui, chez Sandrine, lui permet de se mettre à 80%, de même que son mari Guillaume, qui, cuisinier à la cantine des cheminots (notons ici la proximité de sa qualification avec celle de Laurent Rodier au départ, lui aussi cuisinier quand il rencontre Suzanne), bénéficie en outre du passage aux trente-cinq heures au moment de l'entretien.

Certes, la disponibilité en temps est très différente de celle des deux autres membres de l'APE rencontrées, mais deux points s'en dégagent : au premier enfant, Sandrine, aussi bien que Suzanne et Odile (la première ayant fini de préparer son diplôme en confiant Lana à une nourrice, sans doute à temps partiel, la seconde ayant trouvé un travail à mi-temps et mis Pierre à la crèche à Lacharité les matins), a pu garder son aînée Doris les après-midi, en la confiant le matin à une assistante maternelle agréée proche de son domicile de l'époque, à Croix. Dans un second temps, elle a limité son engagement professionnel tout en tentant d'obtenir de meilleures conditions de travail après l'arrivée du deuxième enfant, puisqu'elle abandonne le travail de nuit à ce moment-là, et passe à 80% avec un congé parental. Il faut savoir, par ailleurs, que, comme chez Odile, la deuxième grossesse se passe moins bien, puisqu'elle est arrêtée dès le quatrième mois, en octobre 1998. Comme chez Odile, encore, cette seconde grossesse coïncide avec l'achat d'une maison à Fontcretz, l'accession à la propriété, le déménagement. Cependant, le motif est quelque peu différent puisqu'on peut penser que le licenciement d'Odile par le laboratoire de cosmétique a pu précipiter leur projet d'accession à la propriété, ce qui donne la mesure des vraies raisons de l'importance première accordée à

---

<sup>141</sup>D'ailleurs, elle me vouvoie, là où Suzanne et Odile m'ont assez facilement tutoyé, du moins une fois que j'étais entré dans leur groupe d'interconnaissance.

l'emploi de Romain, outre les raisons liées à l'agrandissement de la famille, tandis que, chez Sandrine, le déménagement correspond à la vente imminente de la maison dont ils sont locataires.

Ce qu'on peut d'emblée souligner ici, c'est que du point de vue du prolongement de l'assignation auprès des enfants au delà du congé maternité, ces trois femmes ont eu à peu près la même stratégie à l'arrivée du premier enfant, même si Suzanne a privilégié un investissement à plus long terme (en formation) là où Odile a repris un emploi, et Sandrine bénéficié de sa titularisation, ce qui donne une première idée des différences d'ancrage dans le travail et des protections dont bénéficiaient les unes et les autres. Chacune avait à peu près joué ses chances d'insertion professionnelle, Suzanne et Odile ne pouvant, pour des raisons différentes, espérer mieux que ce qu'elles avaient déjà eu (du moins pas avant un certain nombre d'années), tandis que Sandrine a misé sur sa titularisation pour ne pas trop retarder l'arrivée du premier enfant, principalement en raison de sa différence d'âge avec Guillaume, qui avait dix ans de plus, soit 35 ans à l'époque. Il y a donc stabilisation puis retrait chez Suzanne et Odile, stabilisation et retrait partiel conjoints chez Sandrine, dont l'ancrage professionnel correspond au diplôme d'état d'infirmière en premier lieu, à une insertion dans un service où elle ne se sent pas menacée, et où ses anticipations sont correctement ajustées à la gestion de la main d'œuvre dans le service (il n'y a pas lieu de cacher une grossesse, par exemple), à un milieu professionnel à la fois plus important, plus féminisé, et où il y aurait plutôt une pénurie d'infirmière qu'une pénurie d'emploi, les principaux problèmes mentionnés par Sandrine étant plutôt liés à la pénibilité des horaires tournants et des gardes, aux conditions de travail, et éventuellement au caractère répétitif de celui-ci. Pourtant, malgré cette norme<sup>142</sup> partagée du travail maternel à mi-temps quand le premier enfant paraît, les trois enquêtées divergent quant à la façon de le valoriser, le champ lexical mobilisé par Sandrine faisant davantage apparaître la pénibilité de la prise en charge quotidienne (« c'est du boulot »), et insistant davantage sur les bénéfices escomptés à plus long terme.

**Extrait 51. Sandrine : « elle est très "diable" »**

Sandrine : « J'avais envie. (Comme ça, ils ont une jeune maman...) Et un vieux papa ! Si il m'entendait ! (rires) Non, une jeune maman [...] Doris, je l'ai eue, j'avais [...] vingt-quatre ans. Vingt-quatre ans, c'est pas mal ! Voilà, et Camille, bon, on l'a fait en suivant, parce que ma foi, Doris est très sage... Donc on s'est dit "ma foi, on va continuer sur la lancée", on a bien travaillé, et, voilà... Et Camille, elle est "diable". Voilà... (Camille, elle est "diable" ?) Oui. [...] Comment dire, elle est [...] "diable", ce n'est pas méchant, elle a le diable... (Elle est très agitée ?) Elle est [...] pleine de vie, quoi. Pleine de vie, pleine de bêtises... (Ah, à son âge...) Elle a vingt mois. (Elle marche, elle parle ?) Elle marche depuis juin : juste à treize mois, elle

<sup>142</sup>cf. M-A.Barrère-Maurisson *et alii*, 2000, *op.cit.*

a marché. Mais elle a marché à quatre pattes très tôt, donc c'était des bêtises à quatre pattes, à s'accrocher aux rideaux... [...] Et Doris ne nous a jamais fait ça : elle a toujours été très sage, alors nous, on la posait, on ne l'entendait pas : l'enfant idéal, l'enfant rêvé. (se reprend) Enfin, l'enfant rêvé. Camille aussi est... C'est vrai que ça vous incite à en faire un second rapproché, [alors] que, quand vous avez un premier qui est un terrible... »

**Extrait 52. Sandrine : « deux en bas âge, c'est du boulot »**

Sandrine : « Donc vous avez vu Doris. Il y a Camille aussi, qui a vingt mois. (Oui.) Et qui est aujourd'hui chez une nounou. J'essaie de temps en temps de m'accorder des journées, des journées tranquilles, entre guillemets. (Ouais, parce qu'à cet âge là, elle est...) Disons que deux en bas âge c'est occupant, c'est du boulot ! Donc ça, de temps en temps, ça fait du bien de pouvoir avoir une journée pour s'occuper du quotidien sans avoir les enfants dans les jambes. »

Elle fait ainsi davantage ressortir le caractère astreignant de la prise en charge d'enfants en bas âge, et elle ne fait pas mystère d'avoir quelque peu déchanté à l'arrivée de Camille, qui s'est révélée beaucoup moins facile que sa grande sœur. Or, Sandrine dit explicitement avoir eu Camille aussi tôt précisément parce que Doris était le « bébé idéal » : elle se trouve ainsi amenée à prendre en charge deux bébés simultanément, en particulier, vraisemblablement, pendant la période du congé maternité et du déménagement sur Fontcretz, bien qu'il faille également rendre compte du rôle de Guillaume. Le contexte même de l'entretien illustre le besoin de « souffler » de Sandrine, qui s'en justifie d'ailleurs, alors qu'en réalité elle effectue un travail domestique à cette occasion (du repassage en l'occurrence). Il est vrai que les choses changent considérablement entre Manon, dernière née de Suzanne, qui n'a que trois mois et a l'air particulièrement commode, et Camille qui a plus d'un an et demi, et semble plus « difficile ». En outre, le « pli » pris par Suzanne d'emmener Manon partout est lié au fait qu'elle la garde entièrement, alors qu'en pratique, la garde de Camille se partage entre Sandrine et Guillaume à leur domicile et la nounou à Cappel, tandis que Doris va à l'école à Fontcretz, dans l'autre direction par rapport à leur trajet professionnel. La rareté du temps disponible pour faire des courses, du repassage ou du ménage permettrait donc moins de souplesse dans l'organisation même si Camille ne requerrait pas cette vigilance.

Le point particulièrement intéressant ici, c'est qu'une partie assez importante de l'effort de prise en charge quotidienne semble fournie par Guillaume – ce qui ne débouche pas nécessairement sur un égalitarisme des contributions au travail domestique : on peut deviner une certaine assignation de Sandrine au linge (repassage « maniaque » compris, ce qui rend le travail plus lourd), au ménage et aux courses – et qui semble lié entre autres au fait que l'arrivée de Doris corresponde à une demande ou une attente de sa

part, à trente-cinq ans. De fait, c'est à l'arrivée de Doris que Guillaume trouve sa place à la cantine des cheminots, ce qui correspond à une diminution de ses revenus, mais à une amélioration de leur « qualité de vie » et à un salaire horaire sans doute supérieur, et c'est alors lui qui l'amène chez la nounou le matin, moment où Sandrine récupère ses heures de sommeil, avant de reprendre Doris l'après-midi. En revanche, Guillaume termine tôt son travail : à 15h30. De la même façon que pour Suzanne, on peut donc développer l'idée que l'ancrage de Sandrine dans le travail se joue en partie au sein de son couple, ce qui se traduit notamment par le fait que c'est lui qui l'a suivie quand elle faisait ses études d'infirmière à Rivigne, leur couple s'étant formé en 1989 quand elle avait dix-sept ans et lui vingt-sept. En revanche, il semble qu'il « impose » son propre ancrage barrantais, auquel elle semble beaucoup moins attachée, bien qu'elle y voie également des avantages, du fait de la proximité des grands-parents : elle ne s'attarde guère d'ailleurs sur la famille de Guillaume à Grebelon, dont elle se sent séparée par une différence d'âge trop importante.

**Extrait 53. Sandrine « il assure énormément »**

Sandrine : « Bon, c'est sûr qu'au niveau salaire, il a perdu, mais bon, comme on dit, en qualité de vie, il y a gagné. [Il] faut faire des choix, parce que les choix sont vite faits dans ces cas-là... je crois que c'est un âge... Je pense que vous avez envie d'autre chose. (pause) Profiter de vos enfants (Oui, lui aussi, il voulait en profiter un peu, de ses enfants.) Ah, oui oui. Bon, et puis c'est vrai qu'il est très méconnaissable, il s'occupe très bien... Je ne vous l'ai pas dit, mais c'est vrai qu'il m'aide... Enfin, je veux dire, il assure énormément ! Quand je suis du soir, par exemple, je finis à vingt-et-une heures, donc c'est lui qui trime tous les jours jusqu'à huit heures, mais il s'occupe des filles... (Oui, il ne le fait pas parce qu'il est obligé.) Non non, il le fait vraiment sans soucis : il me récupère les filles à l'école, il me les... (reprend sa phase) Le soir, j'arrive, elle sont baignées, elles sont au lit, enfin, il assure vraiment ! Et c'est sûrement pour ça aussi, que j'ai... [...] qu'on a fait le second en suivant. Parce qu'enfin [...] je ne sais pas si... quand il n'y en a qu'un qui galère à tout faire... parce que bon, il y a quand même des galères ! Il y a quand même des galères, il y a même des jours où tout n'est pas rose, il ne faut pas le... Il faut le dire ! Oui. Mais oui, c'est sûrement pour ça, aussi, qu'on a fait la seconde aussi rapprochée ! »

Quoiqu'il en soit, on voit par là trois formes d'ancrage au sein du couple en fonction de l'insertion professionnelle de chacun des deux époux, qui renvoie à une certaine définition de l'homogamie : Odile est la plus hypergame<sup>143</sup>, ce qui correspond à l'ancrage le plus fragile et au rapport le plus distancié au travail ; Suzanne, au départ assez homogame, reste reconnue comme active au sein de son couple, mais articule maternité et retrait temporaire du travail au moment même où Laurent accède à un emploi plus rémunérateur et plus stable, qui semble jouer fortement dans la concrétisation du projet d'enfant. Enfin, Sandrine est peut-être légèrement hypogame, au sens où c'est son propre

<sup>143</sup>Lorsque nous parlons d'hypogamie ou d'hypergamie, nous prenons le point de vue de l'épouse.

ancrage professionnel qui semble primer, du moins quand il s'agit de s'installer à proximité de Rivigne (plutôt que de Saint-Fiacre), mais aussi d'organiser un système de garde où la contribution de Guillaume correspond en premier lieu aux contraintes horaires de Sandrine en dehors des heures de la nounou, les parents de Sandrine étant encore infirmiers et gardant leurs petits enfants exclusivement à leur demande, tandis que ceux de Guillaume les gardent surtout en cas de problème particulièrement délicat (maladie ?).

Il faut noter qu'en tant qu'enquêteur, j'ai été surpris par l'accueil et le rapport de Sandrine au thème de l'entretien, qui m'ont paru peu enthousiastes (une impression qui se rapproche de celle que j'ai pu avoir avec la présidente de l'association des Assistantes maternelles du Barrant, madame Lelong, elle aussi en voie de reconversion), et qui contrastaient avec ceux de Suzanne (je n'avais pas encore vu Odile en entretien à ce moment-là), ou même de Carole, une autre infirmière rencontrée par l'intermédiaire de la chorale, mais dont les enfants étaient plus grands, et qui m'a surtout parlé de sa relation avec son aînée Marine (6 ans) – et avec son propre père. Il se peut que l'efficacité des gestes d'une infirmière diplômée (voire l'ancrage de son travail même dans le champ du soin) fasse un peu écran à l'efficacité du soin à la prime enfance, lui ôtant beaucoup de sa magie ou de sa nouveauté, bien qu'aucune de ces deux jeunes femmes n'ait travaillé à ma connaissance dans un service accueillant des tout-petits. Il se peut même que le travail de soin pris dans sa généralité ait perdu de son intérêt, en particulier, aux yeux de Sandrine, qui songeait à se présenter au concours de professeur des écoles (une passerelle liée à son diplôme). Cependant, c'est moins le contenu du travail qui semble importer dans cette perspective de reconversion que le type de disponibilité horaire qu'elle associe à la profession d'enseignant. Aussi, notre analyse de ce contexte d'enquête est avant tout affaire de rapport au temps au moment de l'entretien et ce, à différentes échelles : en premier lieu, Sandrine a beaucoup moins bien vécu sa seconde grossesse, qui a conduit à un arrêt de travail nettement plus long, d'octobre 1998 à mai 1999, congé maternité inclus. L'assignation au soin est donc beaucoup plus importante, en parallèle, qu'à l'arrivée de Doris, et il est plus que probable qu'en dépit de la difficulté de cette grossesse, Sandrine ait été amenée à s'occuper de Doris, qui n'est entrée à l'école qu'en septembre 1999 (ce qui explique au passage son rapport plus distant avec l'Association des Parents d'Élèves où elle était nouvelle venue, Doris étant plus jeune que Clément ou Lana).

Ceci contribue largement à expliquer le recours à l'Allocation Parentale d'Éducation : entre juin et septembre 1999, Sandrine a repris le travail de nuit à 80%, mais après une interruption de huit mois marquée par une grossesse difficile et un déménagement dans

un village où ils ne connaissent personne. Elle avait alors deux filles en bas âge (six mois et 32 mois en septembre 1999) au lieu d'une seule, même si elle les faisait peut-être garder par la nounou de Camille par ailleurs. Or, c'est pendant la période de juin à décembre 1999 que Sandrine « ne dort plus » le matin, moment où elle parvenait à récupérer après la naissance de Doris. On peut comprendre que dans ces conditions générales, et même jusqu'à décembre 2000, moment où elle est passée de jour, Sandrine soit passée par « des galères », terme qu'elle emploie à plusieurs reprises, et que ses conditions de vie générales, d'horaires, de récupérations, aient pu devenir intenable pour elle.

Certes, nous n'en savons pas assez pour analyser complètement les conditions dans lesquelles s'est joué l'accueil de Camille : ainsi, il pourrait y avoir un lien entre la grossesse difficile, la prise de recul vis à vis du travail, une certaine fatigue générale, et le « caractère » particulier de Camille, qui a sans doute dû se faire une place avec une maman moins disponible et plus fatiguée, en général, que pour sa grande sœur au même âge, rendant doublement plus astreignantes les après-midi où elle reprenait ses enfants, tentant de rééditer le système de garde qui s'était instauré à la naissance de Doris. Cependant, nous en savons assez pour rendre compte de cette fatigue générale, qui a pu littéralement la dégoûter (si goût il y avait) des activités de soin : ce changement d'attitude passe d'ailleurs par le rapport aux objets, amenés à disparaître de la maison dès que possible, pour marquer la fin de la « période couches », mais on a de bonnes raisons de penser qu'il s'agit d'un changement parce qu'elle s'attendait à quelque chose de beaucoup plus facile. Bref, tout indique que Sandrine vivait très bien ses après-midi lorsqu'elle ne s'occupait que de Doris, et a vécu avec beaucoup plus de difficulté les après-midi avec Doris et Camille, moment où le travail infirmier de nuit a ainsi pu devenir particulièrement problématique.

**Extrait 54. Sandrine : « on continue la chaîne »**

Sandrine : « Donc elles ont deux ans d'écart, oui. C'est rapproché, quand même (à voix basse) C'est rapproché. Et bon, tant qu'on y est... Enfin, on se disait : "tant qu'on est dans les couches, et dans les biberons, et dans les sacs à langer"... (Vous aviez le rythme !) Oui, mais c'est vrai. On avait envie. Mon mari avait [envie]. Bon [il] avait regretté... Par contre, on savait qu'on en voulait deux, au minimum deux, donc on s'était dit : "Bon, si ça se passe bien, on continue la chaîne". C'est un choix ! C'est un choix de quelques années de biberons, de tables à [langer], tout ce qu'il faut pour bien en profiter, après, le plus loin possible... C'est un choix, après... Enfin, ça, ça dépend des gens, il y en a qui disent qu'il faut profiter pleinement du premier. (Et prendre le temps ?) Voilà. Est-ce qu'on passe à côté de quelque chose, nous ? Peut-être, je n'en sais rien. Ce n'est pas facile ! (silence) Tout dépend comment est le premier, je pense aussi : sérieusement, Doris aurait été comme Camille, je pense que la seconde aurait tardé à venir. Un peu plus, j'aurais attendu un peu plus.

(Ouais.) C'est vrai que Camille est usante... (se corrige à nouveau) pleine de vie, quoi, en tout cas avec moi. »

**Extrait 55. Sandrine : « je débarrasse »**

Sandrine : « Sinon, au niveau matériel, un enfant... je ne sais pas, on a dû vous dire ce qu'il fallait... C'est vrai que c'est le premier qui coûte le plus cher, parce que c'est le premier, il faut un lit, il faut une table à langer. [...] On nous a offert la chambre pour Doris. On nous a offert le parc, on nous a offert la chaise. Non, on nous a offert pas mal de choses. On nous a offert la chaise haute. (Quand même, il y a eu des frais.) Ça dépend, mais il y a toujours... Et puis même, je veux dire, pour un premier enfant, vous avez toujours envie d'acheter. [...] Vous avez envie. Pour un second, vous avez tout. Enfin, surtout nous, à deux années d'écart... (Oui, vous avez tout...) On avait tout, quoi. Moi, je n'ai pas eu de frais supplémentaires pour Camille. (Vous n'aviez pas donné ou prêté...) Non. Je ne veux pas ! Non non... Là maintenant, j'ai dit "Je me sépare de tout ! Je vends, je donne, je [...] débarrasse ! »

À une plus petite échelle (de temps), enfin, et compte tenu de ce désenchantement relatif vis à vis du travail quotidien de mère – du moins à ces âges là, car tout démontre qu'elle attend avec impatience le moment où ses filles auront davantage d'autonomie –, Sandrine me reçoit à un moment où elle « souffle » un peu par rapport au travail parental : le repassage est d'ailleurs une activité élective, où elle trouve peut-être une détente particulièrement efficace. La télé est et reste allumée quand l'enquêteur arrive, ce qui ne manque pas d'établir un certain rapport d'enquête – peut-être fondé sur un malentendu : il est très probable que pour Sandrine, la télévision ne fasse que fournir un fond sonore *et visuel*, là où l'enquêteur voit une *activité* qui risquerait d'être démobilisante par rapport à l'entretien ; or, on n'entend guère le son de la télé sur la bande. Quoiqu'il en soit, il est plausible que, dans un moment où elle prend un peu de recul par rapport à l'action maternelle, Sandrine ait ressenti comme un parasitage le sujet même de l'entretien, qui la renvoyait symboliquement « dans les couches ». Cette situation contrastait avec les attentes d'un enquêteur rarement reçu par des enquêtées aussi désabusées ou peu disponibles (pour des raisons que nous avons établies plus haut). Ce qui est intéressant, c'est moins ce décalage (qui s'explique aisément, comme nous l'avons vu) que le fait qu'elle ait tout de même accepté la visite, joué le jeu de l'entretien bien au delà d'une simple réponse à mes questions, quand bien même le sujet abordé ne la motivait pas nécessairement, voire aurait pu la placer en porte-à-faux par rapport à ses amies de l'APE, plus portées à la célébration du travail maternel – même s'il n'y a peut-être aucune contradiction en réalité compte tenu du fait qu'elles s'occupaient principalement, via l'APE, des activités des enfants les plus grands, et en tout cas des enfants scolarisés (peut-être même l'APE pouvait-elle par ce biais constituer support à projections de la part de Sandrine).

Ce contraste est d'autant plus intéressant à analyser ici que Sandrine voit son ancrage dans le travail bien mieux protégé au sein de son service à l'hôpital, mais aussi dans la contribution de Guillaume au travail de prise en charge quotidienne. Du côté du travail, ses obligations familiales sont prises en compte, et, chose sans nul doute essentielle, il est pensable de faire des demandes en rapport avec ces obligations : de ce côté, Sandrine fait des anticipations correctes quant aux réactions de sa hiérarchie. Ainsi, elle ne craint pas pour sa titularisation en annonçant sa première grossesse, et effectivement, elle est titularisée sans difficultés ; sa demande de passage à 80% est plutôt encouragée que contrecarrée par son chef de service, qui y voit plutôt des avantages, prenant explicitement en compte la satisfaction au travail des personnes qui le demandent ; le passage de jour semble constituer un droit dûment reconnu (non uniquement aux infirmières) sans créer pour autant de difficultés pour maintenir les équipes de nuit, du moins à l'époque. Répétons-le, ces conditions d'articulation entre temps professionnel et temps familial (de prise en charge) renvoient à l'ancrage de ces femmes dans le travail, et tout particulièrement du fait de la qualification qui est reconnue aux infirmières dans leur milieu professionnel : elles contrastent ainsi avec les conditions dans lesquelles Odile a été amenée à quitter son emploi d'hôtesse d'accueil.

Sur le plan individuel, en effet, la fragilité de cet ancrage tient à l'absence de reconnaissance de sa qualification, même en présence d'une mobilité interne : Odile ne s'attend sans doute pas à ce que son employeur veuille la garder au point de lui proposer des aménagements horaires ; dans une certaine mesure, c'est la notion même de disponibilité pour le client (contradictoire éventuellement avec la disponibilité qu'elle souhaite avoir auprès de sa famille) qui semble constitutive de la définition de ce travail, mais cette disponibilité elle-même n'est pas suffisamment valorisante, valorisée ou simplement reconnue pour constituer un motif de s'y ancrer durablement : elle a l'impression de n'être là que pour se « faire engueuler » par les clients, sans pouvoir valoriser le fait de résoudre leurs problèmes, par exemple. D'un autre côté, le temps partiel, s'il est envisageable, ne l'est sans doute pas en renonçant aux horaires de soirée, qui semblent les plus difficiles, et qui posent problème dans la perspective de s'occuper de ses enfants. Mais c'est sans doute aussi parce qu'il n'est pas pensable pour Odile de formuler une demande en ce sens, ce qui correspond sans doute aux modes de gestion et de renouvellement de la main d'œuvre, qui jouent en retour sur la composition du collectif de travail (par l'exclusion ou le départ des plus âgées), la légitimité relative au sein de ce collectif des demandes liées aux obligations familiales, et les anticipations que peut faire une jeune femme désirant non seulement avoir des enfants, mais aussi



s'en occuper au moins à mi-temps et dans de bonnes conditions (horaires, en particulier)<sup>144</sup>. Or, il ne faut pas surestimer la distance sociale entre Sandrine et Odile, qui a une sœur infirmière, pas plus que leur rapport au travail maternel, malgré les apparences. Entre ces deux ancrages contrastés, la position de Suzanne apparaît intermédiaire du fait qu'elle a pu valider par un diplôme un acquis professionnel auquel elle donne une valeur positive, pour un ensemble de raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, tout en se saisissant des possibilités qu'elle a eues de se consacrer à ses enfants, dont il nous semble important de souligner qu'elles renvoient aussi à cet ancrage dans le travail, qui lui a donné ces droits, même si elle doit rechercher un emploi à l'issue des deux congés parentaux pour confirmer cet ancrage.

Du côté de la participation du conjoint, la contribution de Guillaume est fondamentale pour deux moments-clés que sont les week-ends et les matins à la naissance de Doris. Or, elle ne se comprend qu'à partir des conditions dans lesquelles s'est constitué leur couple, différence d'âge incluse, dans la mesure où l'arrivée de Doris est consécutive aux tout-débuts de la professionnalisation de Sandrine, là où, pour Guillaume, on se situe dans un mouvement de retrait progressif vis à vis du travail en brasserie et de ses contraintes horaires. Il constitue ainsi un de ces rares cas, invisibles dans les statistiques que nous avons utilisées (cf. notre chapitre 7), où un homme change d'emploi de façon visiblement en rapport avec la venue du premier enfant (non univoque ici, puisque le changement d'emploi *et* l'arrivée de Doris, du point de vue de Guillaume tel que restitué par Sandrine, relèvent d'un désinvestissement relatif vis à vis du travail). Loin de minorer le travail et la professionnalisation de Sandrine, la différence d'âge a plutôt joué ici dans le sens d'un investissement plus équitable (et peut-être plus durablement positif, chez Guillaume, qui a des horaires beaucoup plus faciles, surtout *ex post*, et surtout après l'arrivée de Camille, par comparaison), et le fait que leur couple ait existé pendant les études de Sandrine ne fait que confirmer cet ancrage positif.

---

<sup>144</sup>On se situe là dans deux univers confrontés à des tensions assez vives sur les coûts et la qualité du service, mais où la forme juridique de l'employeur et les conditions de professionnalisation de la main d'œuvre – et par voie de conséquence, sa rareté relative – s'opposent en tout point. Dans ces univers, on peut faire l'hypothèse qu'il existe des professionnels chargés de traduire ces tensions dans un sens conforme par exemple à la pérennité économique, ou aux intérêts des propriétaires, des entreprises, qui seraient les gestionnaires. Or, ces gestionnaires sont relativement marginaux dans la structure hospitalière, même s'ils tendent à y gagner de l'influence à mesure que se renforce le pilotage économique de l'hôpital, orienté vers la maîtrise des coûts, alors qu'ils contrôlent la grande distribution presque par définition, à la fois en tant que professions de management, aux échelons intermédiaires de l'échelle de pouvoir, et en tant que propriétaires du capital, tout en haut de celle-ci. Sur les hôpitaux, cf. la thèse en cours de Nicolas Belorgey sur *Les logiques managériales dans les hôpitaux*, Paris, EHESS, ainsi que Frédéric Pierru, 1999, « L'"hôpital-entreprise". Une *self-fulfilling prophecy* avortée. », *Politix*, n°46, pp. 7-47. Sur la grande distribution, cf. Margaret Maruani et Chantal Nicole, « La flexibilité dans le commerce : temps de travail ou mode d'emploi ? », in *L'évolution des formes d'emploi*, Paris La Documentation Française, 1989 ; Philippe Alonzo, 1998 (mars), « Les rapports au travail et à l'emploi des caissières de la grande distribution : des petites stratégies pour une grande vertu », *Travail et Emploi*, n°76, Paris, DARES, p. 37-51.

Or, cette configuration, qui semble très favorable *ex ante*, y compris par la possibilité qu'elle offre d'un travail à plein temps cumulé avec une maternité à mi-temps, semble avoir fragilisé *ex post* aussi bien l'ancrage professionnel que l'efficace du « maternage » à l'arrivée de Camille. Même passée de jour, bénéficiant de demi-journées tranquilles, sans avoir tout le temps ses filles « dans les jambes », Sandrine semble lassée, désenchantée, et ce, sur les deux registres. On a dit le caractère essentiellement *contingent* de cette impression d'enquêteur. Elle renvoie aussi au temps enfantin, dès lors qu'il est (un peu) devenu synonyme d'astreinte, et non plus (non plus uniquement, non plus *nécessairement*, non plus *performativement*) des moments privilégiés, malgré une volonté de maintenir la prise en charge du temps périscolaire : « j'essaie de ne pas trop la mettre à la garderie le mercredi », dit-elle par exemple.

Cette impression suffit ici à faire ressortir par contraste l'énergie émotionnelle considérable que requiert le travail de prise en charge quotidienne tel qu'il est célébré, et particulièrement assigné aux mères. Or, dans le maintien de cette énergie, la part d'illusion, d'idéalisation ou d'appréciation positive sur le soin et les enfants jouent leur rôle, éminemment performatif : on en oublierait que l'efficace de la prise en charge quotidienne, du *care giving*<sup>145</sup> est à double tranchant. Pas assez astreignant, il perd de son pouvoir, qui est à proportion du temps et de l'énergie émotionnelle investis : au fond, c'est ce que marque le choix d'enchaîner rapidement le deuxième enfant, sans avoir à « profiter pleinement du premier », comme elle le dit. Trop astreignant, et pour peu d'être démystifié de sa part magique de séduction, de rapport direct au corps et au bien-être de son enfant, d'« être et [d']avoir », qui ne tient que pour autant qu'il est découvert, ou redécouvert, au travers de l'enfant qui le reçoit, il tend à n'être plus que du « boulot », comme à l'arrivée de Camille. Il est d'autant plus remarquable que Sandrine manifeste ces deux risques, qui correspondent à deux expériences successives, mais peut-être aussi à l'alternance entre les deux, puisqu'elle a du temps « pour elle », pour faire de la gymnastique par exemple. Or, il serait fallacieux de voir là un rapport « malheureux » (misérabiliste ?) à la maternité chez cette enquêtée, qui « fait avec » l'expérience qu'elle en a eu, tout en recherchant des manières de sortir de la situation, recherche que marque, entre autres, le fait de vouloir se reconvertir professionnellement.

À de multiples indices dans l'entretien, on voit aussi qu'il serait tout aussi fallacieux d'imaginer que Sandrine aurait une préférence affective pour son aînée, par exemple : il se peut même que la plus « diable » ait réussi à créer une relation affectivement plus forte, dans le conflit même, que l'aînée « sage », mais pour l'essentiel, nous n'en savons rien, si ce n'est que Sandrine manifeste plutôt une adhésion aux normes dominantes

---

<sup>145</sup>cf. Joan Tronto, 1993, *op.cit.* ainsi que nos développements à ce sujet dans l'introduction générale.

d'égalité de traitement entre les enfants. La facilité ou même l'inclination à s'occuper dans la joie ou la jubilation d'un enfant donné, ou au contraire dans l'épuisement, la lassitude, voire le désenchantement, ne nous semblent pas déterminer clairement les sentiments électifs à l'égard de tel enfant. Qu'on revienne ici à « l'indifférence » de la mère d'Odile, qui renvoie sans doute bien davantage à un refus d'assumer le « travail de mère » lié à une inclination professionnelle au moment où elle est arrivée par « accident » (« *je suis un accident* »), qu'à une réelle différence d'inclination affective (« on n'a pas les gens avec des bisous et de l'argent »).

Là où il y a eu désordre (social), c'est par la possibilité relative (parce qu'elle n'était pas reconnue comme légitime par la « victime », à savoir Odile) pour cette femme de refuser son assignation au travail maternel pour l'une de ses filles (d'où le sentiment d'injustice, qui explique peut-être la force du ressentiment d'Odile), en particulier en termes de disponibilité pour elle. En revanche, le refus de donner du temps maternel a créé le manque affectif chez Odile, dans une société où ce refus, bien que possible, ne pouvait être vu que comme un « désordre », ce qu'il était peut-être objectivement dans la mesure où cette mère n'a pas eu (ou a rejeté la) conscience, apparemment, de la manière dont Odile vivait son enfance, et le fait que sa grand-mère s'occupe d'elle plus que sa mère. On voit par là la difficulté où se trouve prise toute logique de rupture avec l'assignation des mères au travail de prise en charge quotidienne des enfants, dès lors qu'une telle rupture ne serait pas protégée de toutes les logiques sociales qui vont réaffirmer le « droit de l'enfant à sa mère » indépendamment de toute autre considération, de toutes contingences et de toutes conditions socioéconomiques, entre autres : qu'on adopte le point de vue de l'enfant, conscient de ses droits et des normes de prise en charge maternelle, et on bascule dans la dénonciation de la « mauvaise mère ».

Mais à l'inverse, Suzanne et Odile ne font-elle pas « de nécessité vertu » en investissant davantage l'enquête et le « travail maternel », valorisé comme un « rôle familial » ? Sans doute, mais on ne peut ignorer en disant cela qu'un tel dénouement s'est dessiné relativement tôt *ex ante*, à travers des investissements, liés au foyer, sur lesquels nous reviendrons dans la partie suivante. Cette « nécessité » était ainsi inscrite dans la fragilité de leur rapport à l'emploi. Plus relative chez Suzanne, elle n'enclôt pas pour autant les gains affectifs et réputationnels engendrés par l'action maternelle ancrée dans le foyer, et en particulier par son caractère « absolu » : « je ne planterai pas ma famille », affirme Odile. « Maintenant c'est la famille. », indique Suzanne. À l'inverse, qu'on puisse considérer le maintien par tous les moyens de l'ancrage des jeunes mères dans le travail comme le bien suprême dans le contexte de la lutte (politique) pour l'égalité entre

les sexes, cela peut se comprendre puisque, dès qu'on compare l'assignation des mères à ce qui se passe du côté des hommes, on mesure l'immensité du chemin à parcourir.

La redéfinition de cette assignation, par exemple en direction d'une assignation conjointe – ou élargie à des maisonnées – pose question, par exemple pour l'allaitement au sein *et à la demande*<sup>146</sup>, bien que des solutions particulièrement audacieuses puissent peut-être voir le jour dans un futur plus ou moins proche, pour des femmes occupant certains emplois spécifiques, du moins. Il nous semble qu'une telle redéfinition ne cessera de se heurter à des problématiques socioéconomiques, qu'il s'agisse, à une échelle macrosociale, du détournement des politiques familiales par des visées en termes d'emplois<sup>147</sup>, ou bien, à une échelle microsociale mais aussi intermédiaire – à travers les modes de gestion de la main d'œuvre dans différentes entreprises et différents secteurs d'activité – des carrières des femmes peu qualifiées, pour qui la maternité peut constituer le support d'investissements *d'autant plus attrayants* qu'il font l'objet de soutiens pour les mères qui « se consacrent à leurs enfants ». Pour autant, l'exemple de Suzanne (si ce n'est celui d'Odile) montre que ces investissements ne se font pas nécessairement sous le régime de l'imprévoyance vis à vis de la perspective d'un retour à l'emploi, et que l'ancrage antérieur dans le travail qu'ils permettent de mobiliser dans l'exercice de certains droits pourrait bien constituer la réponse la plus adaptée à la question de l'articulation entre carrière professionnelle et carrière maternelle.

Prenons alors cette question appliquée au couple entre Sandrine et Guillaume : ce qui y est frappant et très net, c'est le primat de l'ancrage professionnel de Sandrine. Comme nous l'avons dit, ce primat est complexe étant donné que Guillaume a volontairement changé de type d'emploi pour avoir accès à plus de temps familial : en cela, on pourrait le comparer à Odile, par exemple. Or, ce qui change tout, c'est que l'ancrage « maternel » de Sandrine n'en est pas moins réaffirmé, ne serait-ce que par le fait que c'est elle qui est l'enquêtée, elle qui est à l'APE, elle qui trouve « idéal » de se consacrer aux enfants à mi-temps, là où Guillaume adapte sa participation aux contraintes professionnelles de Sandrine – travail du week-end, horaires complètement décalés de retour du travail lorsqu'elle travaille de nuit ou qu'elle est « du soir », par la suite. De la même façon, Guillaume adapte également sa participation au contrat avec la nounou – puisque celle-ci n'accueille pas les enfants le week-end, mais aussi qu'elle déclare la petite à mi-temps, ce qui limite tout de même les possibilités d'adaptation, même si il existe des marges d'arrangement. Enfin, il tire parti du passage aux trente-cinq heures, qui lui libèrent ses lundis.

---

<sup>146</sup>cf. S.Gojard, 1998, *op.cit.*

<sup>147</sup>cf. J.Fagnani, 2000, *op.cit.*

Comparativement à Odile ou à Suzanne, on voit ainsi émerger deux différences : premièrement, le primat du travail du conjoint (ici, de la mère) *n'entraîne pas* le primat de l'autre (ici le père) dans le travail de prise en charge quotidienne. Comme nous avons tenté de le montrer, un certain nombre de dispositifs dont le congé maternité permettent au contraire d'assurer l'assignation des mères à la prise en charge quotidienne des enfants *indépendamment de leur ancrage professionnel*, ce qui n'en garantit pas l'efficace « à tous les coups » : l'assignation des pères à réaliser leur stabilisation professionnelle avant d'entrer dans la carrière paternelle se déduit en partie de cette assignation, qui ne leur laisse pas vraiment ou pas efficacement d'autre place légitime. Deuxièmement, le désengagement professionnel de Guillaume est très relatif (perte de salaire, mais horaires plus favorables et statut ainsi que salaire horaire sans doute meilleurs) et volontaire, là où Odile se retire complètement du marché du travail avant de retrouver un temps partiel. On voit par là que la participation de Guillaume à la prise en charge quotidienne de ses filles était relativement contingente à cette opportunité d'embauche, alors que c'est la reprise du travail d'Odile (et sa perte ultérieure) qui se sont révélées contingentes par rapport à l'impératif de disponibilité qui était présent dans le projet même d'avoir son premier enfant. Enfin, le primat de Sandrine se voit dans la manière même dont elle reconnaît, et valorise, la participation de Guillaume : comme une chance, qui renvoie aux caractéristiques de son conjoint, notamment à son âge et à son rapport à l'emploi, ainsi qu'à cette opportunité qu'il a eue en changeant totalement de type d'entreprise, mais aussi comme un travail d'appoint du point de vue de la prise en charge quotidienne des enfants. Guillaume en « assure » la continuité, mais il n'y a personne pour assurer que Sandrine aussi « assure », car c'est elle qui en dernier recours est là pour contrôler que cette continuité se fait, même en période de « galère » : rien ne marque mieux ce rapport que l'expression « il *me* les récupère », comme si Guillaume assurait un trait d'union entre la sortie de l'école et l'arrivée de Sandrine quand elle est du soir. Il y a d'ailleurs comme une possible amertume dans la satisfaction de voir son conjoint « assurer » à ce point : quoiqu'il en soit, la confiance n'empêche pas le contrôle, quand Sandrine rentre, qui ne se limite pas à constater que les filles sont couchées, mais aussi à s'assurer qu'elles sont baignées, par exemple. À tout le moins, Sandrine, si elle semble déléguer le *travail*, ne renonce pas à la *responsabilité parentale* auquel il correspond.

Visible parce qu'elle ne va pas de soi, et n'allant pas de soi parce qu'elle est essentiellement contingente à des conditions très spécifiques d'entrées conjointes dans les carrières maternelles et paternelles, la façon dont Guillaume s'occupe de ses filles n'en devient pas pour autant objet légitime d'enquête. À son arrivée, très intéressé à lui

demander un entretien, je note sa réserve et censure la demande, que je ne sais pas comment justifier (Sandrine ne m'en a-t-elle pas dit assez ?), mais aussi le fonctionnement du couple (elle me manifeste assez l'envie de profiter de son mari), qui tendrait plutôt à me mettre poliment à la porte, si n'approchait pas en outre l'heure de la sortie des classes. C'est qu'en dépit d'une relation peut-être (sans doute ?) privilégiée avec ses filles, Guillaume est protégé de la curiosité de l'enquêteur par la primauté de son épouse sur le terrain, faite d'antériorité mais aussi de contrôle : sa participation à l'enquête comme à la prise en charge des filles passe nécessairement par la médiation de celle-ci. Nous retrouvons par là ce trait structurel de l'assignation des mères au travail de prise en charge quotidienne, qui tend à faire d'elles les interlocutrices principales et reconnus des tiers (institutionnels) qui s'occupent de leurs enfants sous un aspect ou un autre.

En cela et par d'autres aspects encore, le rapport de Sandrine au travail maternel ne nous semblerait pas spécialement différent de celui manifesté par Suzanne ou Odile, mais il se déploie dans des conditions temporelles plus dépendantes du travail, où son ancrage est plus ferme, protégé par le diplôme d'État, la titularisation, la possibilité de passer à temps partiel en restant dans le même service. Que cet ancrage puisse rendre l'articulation plus problématique sur l'une et l'autre scène, semble-t-il, ne doit pas nous faire oublier que ce sont les mêmes règles d'interprétations fondamentales que nous appliquons ici : il s'agit de jouer d'abord son ancrage dans le travail pour assurer la viabilité économique et la légitimité sociale de l'accueil éventuel d'un enfant ou de plusieurs enfants, avant de jouer sur cet ancrage pour faire valoir des droits (à aménagements d'horaires, à congés, à allocations « parentaux ») permettant d'articuler le temps professionnel et le temps maternel (et plus généralement la prise en charge quotidienne des enfants). Structurellement, cette logique générale devrait se voir encore mieux dans des secteurs d'activité où l'ancrage professionnel est marqué plus explicitement par la réussite à un concours, comme chez les enseignants : on a vu que Sandrine souhaitait accéder à la profession d'institutrice, en particulier en raison de sa compatibilité avec le temps scolaire, mais aussi du fait de l'existence d'un droit à passer ce concours (sans repasser les grades universitaires normalement requis). Nous renvoyons en annexe l'analyse du cas de Franck et Caroline, enseignants en lycée, où l'on retrouve précisément ce type d'enjeu. Nous allons à présent tenter de nous appuyer sur un corpus plus large en appui de notre démonstration.

### **Primat de l'insertion professionnelle**

Nous avons vu, dans les cas exposés ici, et plus globalement au chapitre précédent, à quel point des injonctions sociales puissantes – assignation à la prise en charge

quotidienne des enfants – tendaient à écarter les jeunes mères de l'emploi salarié, soit en le mettant en suspens par des dispositifs de congé plus ou moins propices au retour ultérieur à l'activité professionnelle, soit en le fragilisant de manière plus radicale et exclusive. Des mères peuvent résister à ces injonctions dans une certaine mesure, et notamment accéder pour certaines d'entre elles à des aménagements de leur carrière, de leur temps de travail ou à des modes de garde leur permettant d'y répondre en contenant leurs effets sur leur travail ou leur emploi. À cet égard, ce chapitre a un point commun avec ce que nous ferons plus systématiquement dans la troisième partie puisqu'il vise à décrire, comme nous le ferons alors pour les hommes, comment les femmes s'assurent une insertion professionnelle pérenne, en particulier *avant* de devenir mères, mais par des voies qui leur sont spécifiques en ce qu'elles anticipent largement sur cette assignation. Le contrôle de leur fécondité par les femmes est dès lors d'autant plus crucial que les conditions dans lesquelles elles entrent dans la maternité peuvent sceller leur destin social de manière bien plus irréversible encore que ne le fait l'entrée dans la paternité pour les hommes (dans la mesure où existe pour ces derniers la possibilité même de leur mise hors-jeu, qu'elle soit durable ou non, volontaire ou involontaire comme nous le verrons aussi dans la troisième partie), là où une écrasante majorité des femmes ne dispose guère d'une telle « option » de retrait, et ce dès la venue au monde de leur premier enfant, du fait de leur assignation.

Si ces forces sociales jouent de manière d'autant plus visible que les conditions dans lesquelles arrive un premier enfant n'ont pas été désirées, et produisent une situation délicate, en particulier en l'absence de conjoint, elles jouent plus largement en amont de la grossesse, notamment à travers les stratégies de reproduction et de transmission de différentes formes de capital et à travers l'usage de l'école et des stratégies de placement sur les marchés matrimoniaux. Or, le moment où survient un premier enfant porte la marque de ces stratégies, en premier lieu à travers l'articulation entre la période des études, celle des premières insertions professionnelles et celle de la maternité. Il porte également la marque des possibles différenciés que révèlent les origines sociales et les parcours scolaires et professionnels des femmes avant la naissance d'un premier enfant. Comme étape du cycle de vie, celle-ci permet ainsi de marquer un point d'aboutissement de l'entrée dans l'âge adulte, tout particulièrement à la lumière de ce que nous savons de la fragilisation ultérieure du parcours professionnel chez nombre de femmes. Ainsi, les maternités « précoces »<sup>148</sup> sont bien à voir comme des cas assez spécifiques dans ce sens précis, c'est à dire d'une précocité par rapport à une logique d'insertion professionnelle

---

<sup>148</sup>Cf. Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Frédérique Leblanc, 1998, *Des débuts difficiles itinéraires de jeunes parents de milieu modeste*, Paris : CSU/IRESO/CNRS, 163 p.

préalable à l'arrivée du premier enfant – bien qu'il ne s'agisse pas non plus de les confondre systématiquement avec des maternités « imprévues », par exemple.

Il faut dès lors aller plus loin et mieux spécifier cette articulation entre professionnalisation, ancrage dans le travail, et entrées dans les carrières maternelles. Notre discussion partira du constat suivant, valable aussi bien pour les hommes en couple que pour les femmes, et que nous avons commencé à démontrer au chapitre 2 : si on les lit correctement – en tenant compte de certaines réévaluations de leur situation d'activité, postérieures à la naissance du premier enfant, ainsi que de certains phénomènes de mobilités et de non-réponses – les situations des futures mères sont très proches, avant leur grossesse, de celles de jeunes femmes comparables n'ayant pas eu d'enfant sur la période d'observation, en particulier en termes d'emploi (et même en termes d'activité si l'on prend en compte l'effet des déclarations rétrospectives<sup>149</sup>). Significatif à cet égard est le fait qu'être en couple *ex post* ait si peu d'impact sur les résultats pour les femmes, qui ne jouent pas différemment leur ancrage professionnel, qu'elles puissent ou non se stabiliser au sein d'un couple, contrairement à ce qui se passe chez les hommes. On ne peut pas dire que ce soit particulièrement des femmes inactives, au chômage ou au contraire bien insérées sur le marché du travail qui ont leur premier enfant au moment d'une enquête donnée. En revanche, ce statut joue *ex post* sur la perception par les femmes de leurs situations d'activité antérieures, en particulier quand il s'agit de décrire les mois de grossesse. Mais cela n'empêche pas de faire jouer cette hypothèse, qui se dégage à tout le moins de nos études de cas : la plupart des femmes rencontrées ne sont pas entrées n'importe quand dans la carrière maternelle ; elles ont *joué*, et obtenu ou non, un ancrage professionnel plus ou moins solide, plus ou moins durable, plus ou moins favorable à la prise en charge quotidienne des enfants et au maintien de cet ancrage professionnel *ex post*, et des droits sociaux liés à cet ancrage antérieur. Il nous reste à dessiner un tableau plus précis de ces différents modes d'articulation entre ancrage professionnel et maternité, en y montrant tout le poids des segmentations sociales, et en particulier des études et des origines sociales de ces femmes.

## **Jouer ses affiliations socioéconomiques avant la maternité**

### **Études et origine sociale**

On a pu voir dans les graphiques produits au chapitre 2 que, pour une très nette majorité des jeunes femmes, la naissance du premier enfant se trouvait être postérieure à la fin des études initiales. Il existe des exceptions, qui n'ont pas toutes la même signification,

---

<sup>149</sup>Ces deux arguments nous permettront de justifier le fait que nous n'ayons pas introduit le statut d'activité avant la naissance pour produire un échantillon contrefactuel.



notamment en fonction du niveau de ces études en cours, et de la situation du conjoint. Il est en revanche essentiel de faire intervenir l'interaction entre l'origine sociale ou géographique et le niveau d'étude à la naissance du premier enfant, qui marque dans une certaine mesure la réussite scolaire antérieure, mais aussi enregistre les stratégies d'accès plus ou moins rapides au marché du travail. Certes, cette interaction est relativement semblable à ce que l'on trouve dans une population plus large, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une donnée irréversible une fois jouée l'entrée dans la vie adulte. Mais elle marque aussi ce que nous pourrions dire des effets respectifs et parfois des effets croisés de ces deux variables, qui donnent deux informations très complémentaires sur les conditions de l'ancrage professionnel initial des jeunes femmes qui entrent dans leur carrière maternelle.

Ainsi, dans les années 1990, près de quinze filles de cadre sur vingt ont fait des études supérieures avant d'avoir leur premier enfant, contre trois filles d'ouvrier ou d'employé non qualifié. Plus de 20% de ces dernières n'ont pas dépassé le niveau de la troisième (sans faire ni CAP, ni BEP) contre 2% des filles de cadre, et plus des deux tiers n'ont pas été au delà du CAP, du BEP, ou des deux premières années de lycée, situation qui concerne à peine plus d'une fille de cadre sur dix. Entre ces deux situations polaires se hiérarchisent suivant les niveaux de diplôme les filles de professions intermédiaires, les filles d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les filles d'agriculteurs, d'employés qualifiés et d'ouvriers qualifiés, tandis que les jeunes femmes dont l'origine sociale n'est pas renseignée se situent encore en dessous des filles d'ouvriers et employés non qualifiés du point de vue de leur niveau d'études. Si ces chiffres dissimulent des différences de stratégies selon l'origine sociale entre filières techniques, professionnelles et filières générales avant le baccalauréat, ou entre filières aboutissant à une professionnalisation plus ou moins rapide, on voit que ces nuances ne changent rien au constat principal. Moins pertinente apparaît la prise en compte des origines géographiques, compte tenu des différences d'origine sociale qu'elles recouvrent, mais elle nous permet de faire ressortir, chez les jeunes femmes d'origine étrangère, l'importance d'une population très peu ou pas diplômée, et celle des jeunes femmes très diplômées, filles d'immigrées ou jeunes femmes venues en France pour faire des études supérieures, y compris au sein des jeunes mères nées au Maroc, en Algérie et en Tunisie<sup>150</sup>.

Quel temps s'écoule alors entre la fin des études initiales et la naissance du premier enfant ? Cela renvoie-t-il à des difficultés plus ou moins grandes d'insertion

---

<sup>150</sup>Il existe des différences entre ces populations (notamment en terme d'ancienneté des mouvements d'immigration), mais la taille de notre échantillon ne nous permet pas de les aborder ici.

professionnelle stable ? Les mères ayant eu leur premier né dans les années 1990 ont attendu, pour plus de 60% d'entre elles, plus de cinq ans après la fin de leurs études pour avoir leur premier enfant. En outre, tout se passe comme si le temps plus important passé à faire des études plus longues était en grande partie « regagné » chez les jeunes mères d'origine sociale supérieure, tandis que celles d'origine sociale plus modeste attendent plus longtemps pour avoir leur premier enfant<sup>151</sup>. En revanche, si l'on observe un effet similaire lorsqu'on prend en compte le seul niveau d'études, il est loin d'être aussi fort et de compenser pareillement leur durée, si bien que plus de la moitié des jeunes mères ayant un niveau d'étude inférieur à la dernière année du CAP ou du BEP ont eu leur premier enfant avant 26 ans, tandis que près de la moitié des femmes ayant fait leurs études au delà d'un second cycle universitaire l'ont après 29 ans. À l'inverse, les maternités les plus tardives (au delà de 30-35 ans) touchent indifféremment tous les niveaux de diplôme (ce qui se traduit, techniquement, par une faible corrélation, proche de l'indépendance)<sup>152</sup>, et il en va de même pour l'origine sociale.

### **Homogamie et ancrage professionnel**

Cette relative similarité des distributions d'âge – et non uniquement des âges moyens, minimaux ou maximaux – pourrait s'expliquer par une plus grande sécurisation des jeunes femmes d'origine sociale élevée à *niveau d'étude donné*, les conduisant à moins différer leur grossesse. On peut supposer qu'elles ont d'autres atouts : capital social, contacts utiles, plus grande proximité avec les critères de recrutement les moins explicites, comme la manière de se tenir, en un mot l'*hexis* corporelle, les ressources linguistiques qui permettent notamment de marquer une moindre distance sociale avec les recruteurs. Ces atouts relativement spécifiques leur permettraient ainsi de mieux rentabiliser un diplôme lorsqu'elles souhaitent avoir bien entamé une carrière professionnelle avant d'avoir un enfant. Il se peut également que la situation et les revenus de leur conjoint leur permette plus facilement de prendre le risque de mettre en suspens leur carrière professionnelle et de se passer temporairement ou durablement de leur revenu d'activité. Ceci nous renvoie à la question de l'homogamie sociale, que nous étudions aussi en fonction du sens et de la valeur de l'ancrage professionnel des femmes au sein de leur couple. Ainsi, moins de 5% des filles de cadres sont sans conjoint à la

---

<sup>151</sup>D'une origine sociale à l'autre, l'écart de temps entre la fin des études et la naissance du premier enfant tend à diminuer tandis que le niveau d'études s'élève, ce qui compense l'élévation mécanique de l'âge au moment de la première maternité avec la durée moyenne des études : le premier effet tend donc à l'emporter légèrement sur le premier, lequel ne joue guère, non plus, sur la dispersion des âges à la naissance du premier enfant (selon l'origine sociale).

<sup>152</sup>Il y a à l'inverse une impossibilité d'observer certains niveaux d'étude en dessous d'un certain âge, qui entraîne un lien relativement mécanique entre le niveau d'étude atteint et l'âge au moment de la maternité, ainsi qu'une plus grande dispersion (des âges à la naissance du premier enfant) pour les niveaux d'études les plus faibles. Ainsi, ces résultats n'appellent pas de commentaire sociologique particulier, mais ils doivent être pris en compte pour comprendre les données sur lesquelles nous nous appuyons ici.

naissance de leur premier enfant, contre 8 à 9% des filles d'ouvrier ou d'employé ; 35% des filles de cadres ont un conjoint cadre en contrat à durée indéterminée contre moins de 5% des filles d'ouvrier ou d'employé, 64% ont un conjoint *au moins* profession intermédiaire, agriculteur ou indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise) en emploi stable contre 21% des filles d'ouvrier ou d'employé non qualifié, 24% des filles d'ouvrier qualifié, 16% des femmes dont l'origine sociale est non renseignée.

Par rapport aux cas que nous avons étudiés, l'un des mécanismes de cette réalisation des investissements éducatifs dans le couple<sup>153</sup> pourrait aussi tenir à la prolongation des études après la majorité, qui aurait favorisé aussi le choix d'un conjoint avec qui ces jeunes femmes ont eu leur premier enfant, choix qui permet notamment d'assurer la sécurité économique du couple, en trouvant un partenaire dont les chances d'insertion professionnelle *ex ante* sont au moins équivalentes aux leurs. Ainsi, le niveau d'étude des jeunes mères est en correspondance avec la présence du conjoint et sa situation de manière encore plus nette que l'origine sociale : 40% des jeunes femmes ayant poursuivi des études d'un niveau au moins égal à la licence sont en couple avec un cadre après la naissance de leur premier enfant, 16% avec un ouvrier ou un employé, contre respectivement 3% et 50% de celles qui sont allées jusqu'au début du lycée ou jusqu'à un BEP ou un CAP, 2% et 48% de celles dont le niveau d'étude est encore inférieur. C'est parmi ces dernières qu'on trouve la plus forte proportion sans conjoint ou ayant un conjoint sans emploi, soit 19% et 29%, contre 8% chez les premières.

Tout se passe comme si l'on était – au moment de l'arrivée d'un premier enfant – en présence d'une logique de cumul des atouts socio-économiques, le fait d'avoir un conjoint et en particulier un conjoint cadre ou diplômé, ou en emploi stable plutôt que précaire ou au chômage, renforçant en général au lieu de la compenser (mais pas toujours) la solidité de l'ancrage professionnel des jeunes mères, qu'elle soit mesurée par leur niveau d'études, leur catégorie socio-professionnelle, leur statut d'emploi initial, etc... Nous allons revenir sur cette logique dans ce qui suit, en maintenant une hypothèse générale : celle d'une corrélation générale entre l'ancrage professionnel et la solidité des affiliations des deux conjoints au moment de l'arrivée du premier enfant<sup>154</sup>.

On voit par là, aussi, que les études peuvent compenser l'origine sociale (surtout pour les femmes originaires de catégories moyennes ou de professions qualifiées), mais cet effet est d'autant plus fort que l'origine sociale est élevée, toutes choses égales par

---

<sup>153</sup>cf. François de Singly, 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Paris : PUF, collection « économie en liberté ».

<sup>154</sup>À l'inverse, nous dirons explicitement dans quels cas on retrouve une logique classique de substituabilité de l'emploi du jeune père à celui de la mère, en particulier en présence de mobilité géographique, pour un conjoint cadre, ainsi que *via* l'effet de son salaire, à *PCS donnée*.

ailleurs (cf. nos régressions logistiques présentées en annexe) : c'est ainsi qu'une femme dont l'origine sociale n'est pas renseignée a moins de chance d'avoir un conjoint et d'avoir un conjoint qui travaille à la naissance de son premier enfant qu'une fille de profession intermédiaire, toutes choses égales par ailleurs, quel que soit son niveau de diplôme (le rapport des chances est divisé par 1,5 si elles ont atteint la terminale ou au delà et 2,7 sinon). À l'inverse, une fille d'employé ou d'ouvrier non qualifié a, par exemple, *plus* de chances d'avoir un conjoint cadre qu'une fille de profession intermédiaire n'ayant pas dépassé le DEUG ou la terminale (*hors* diplômes professionnels ou techniques de l'enseignement supérieur : BTS, DUT, diplôme de professions sanitaires et sociales, institutrices) si elle a suivi des études supérieures au moins jusqu'à la licence (le rapport des chances est multiplié environ par 2,1), mais moins qu'une fille d'ouvrier qualifié (par 5,1), d'employé qualifié (par 7,5), de profession intermédiaire (par 8), de cadre (par 11,8) de même niveau d'étude. L'origine géographique joue en plus de ces effets d'origine sociale, plutôt favorablement, comparativement aux régions limitrophes (de Paris)<sup>155</sup>, pour les femmes originaires d'Île de France, de l'Est et de l'Ouest de la France, d'un autre pays d'Europe, défavorablement pour les femmes nées dans le Nord-Pas de Calais, dans un pays du Maghreb ou un autre pays étranger, toutes choses égales par ailleurs. Enfin, les mères dont le premier enfant est né avant mars 1991 avaient plus souvent un conjoint qui travaillait ou dont l'emploi était stable que celles dont l'enfant est né dans les années ultérieures. Faut-il y voir le poids d'une conjoncture globalement moins favorable dans la suite de la décennie : nous verrons en troisième partie qu'il ne s'agit pas en tout cas *a priori* d'une évolution des modes d'entrées dans les carrières paternelles qui serait perceptible dans nos enquêtes.

### **Déterminants de l'ancrage professionnel et de la PCS**

Le fait, pour une femme, d'entrer dans la carrière maternelle sans avoir travaillé auparavant fait intervenir les variables d'origine sociale et de niveau d'étude, mais il fait davantage ressortir les niveaux d'études extrêmes, inférieurs au bac pour les filles de cadres ou de profession intermédiaire, ou aux CAP et BEP pour les filles d'ouvriers ou d'employés<sup>156</sup>. D'une manière générale, le fait d'avoir poursuivi des études sans contenu « professionnalisant », même jusqu'au niveau d'une terminale générale, tend également à accroître la probabilité de n'avoir jamais travaillé avant la première grossesse. De la même façon, plus encore que chez les jeunes femmes ayant été jusqu'à une première ou une terminale générale, c'est chez celles ayant suivi des études universitaires (en particulier en premier cycle, mais en dehors des études techniques ou professionnelles

<sup>155</sup>Champagne-Ardenne, Picardie, Haute et Basse-Normandie, Centre, Bourgogne.

<sup>156</sup>Nous avons renvoyé en annexe une discussion plus détaillée sur les facteurs d'une maternité sans insertion professionnelle.

supérieures) qu'on rencontre la plus grande proportion de maternités intervenues avant la fin des études. Il faut être d'autant plus prudent sur la signification de ces situations quant aux chances d'insertion professionnelle ultérieure que le niveau d'étude et l'origine sociale sont élevés, en ce qu'elles peuvent marquer des affiliations et des protections placées hors de leur propre insertion professionnelle pour ces femmes, qu'elles soient assurées par le mari ou au sein d'une maisonnée plus large que le seul foyer parental, ce qui ne préjuge pas toujours des possibilités de professionnalisation ultérieures<sup>157</sup>.

Par contraste, l'absence d'ancrage professionnel semble concerner tout particulièrement les jeunes femmes qui ne renseignent pas d'origine sociale, et l'on peut douter que dans ce cas précis il puisse exister beaucoup d'affiliations et de protections disponibles hors de leur propres ancrages professionnels. Ainsi, cette situation accentue tout particulièrement le poids du niveau d'étude, tout en définissant un handicap par rapport à des « héritières » (même filles d'ouvriers ou d'employés non qualifiés) à niveau d'étude donné<sup>158</sup>. Il n'est pas anodin que ce niveau d'analyse établisse ce poids très lourd de l'absence d'un ascendant de référence (père, mère, ou même tuteur) ayant exercé une profession renseignée par l'enquêtée à la fin de ses études : on peut penser au cas d'Odile, bien que nous ayons connu les professions des ses parents, et qu'elle ait travaillé avant la grossesse et la naissance de Pierre, car son cas faisait ressortir également le poids assez lourd de la disparition de son père sur l'arrêt de ses études. Certaines femmes ne renseignant pas la profession du père ou de la mère ont pu être confrontées à des situations de rupture encore bien plus marquées, que ce soit par des décès ou par des dissociations familiales. Cette logique générale renforce, par contraste, ce que nous avons pu dire de l'impact de l'origine sociale, c'est à dire des ressources qui peuvent être concrètement mobilisées par les groupes d'origines des jeunes mères pour favoriser un ancrage plus solide ou plus aisé dans le travail, dans l'accès aux études, mais aussi à des professions.

Si l'on détaille maintenant à l'aide d'un modèle logit ordonné (résultats présentés en annexes) la catégorie socioprofessionnelle à laquelle ces jeunes mères ont accédé avant la grossesse, en faisant de l'absence même d'insertion professionnelle un cas limite (et nous allons voir comment ce choix se justifie), il en ressort un lien, tellement fort qu'il semble quasiment automatique, entre les niveaux d'éducation et les catégories socioprofessionnelles atteintes par les jeunes mères ayant eu leur premier enfant depuis moins d'un an dans les années 1990. Ceci tient, bien sûr, au fait que certaines

---

<sup>157</sup>Voir notre discussion en annexes sur les insertions professionnelles tardives.

<sup>158</sup>Tous les coefficients croisés sont fortement et significativement négatifs, mais se différencient significativement d'un niveau d'étude à l'autre, et sont toujours significativement inférieurs à ceux rencontrés à un niveau d'étude équivalent pour toute autre origine sociale.

professions ne sont accessibles qu'avec un cursus donné, comme les professions libérales, la plupart des professions intellectuelles, les professions liées au statut de fonctionnaire, la plupart des métiers de la santé et de l'action sociale. L'identification précise des cursus des femmes détermine largement la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi lorsqu'elles ont leur premier enfant, et ce d'autant plus que leur niveau d'étude est élevé ou que leur cursus a été dirigé à un moment donné vers l'accès à une profession via l'accès à un diplôme professionnel ou à un concours d'accès à une profession. Ce déterminisme est le plus fort chez les femmes qui cumulent un niveau d'éducation élevé *et* un cursus leur garantissant l'accès à une profession protégée ou à un ensemble de professions inaccessibles (ou quasiment) aux personnes dépourvues de certains titres scolaires. L'enseignement qui en ressort est ainsi à la fois le très fort impact du niveau d'étude et de l'origine sociale sur l'ancrage professionnel des femmes à la naissance du premier enfant, et le fait que cet impact rende également compte à un niveau plus fin du niveau de la profession atteinte dans la hiérarchie des PCS<sup>159</sup>. Et l'on y retrouve, enfin, le même poids de l'absence de profession du père renseignée sur le niveau atteint dans la hiérarchie des PCS.

## **Emplois protégés et protections de l'emploi**

### **L'accumulation des ancrages et affiliations antérieurs**

Il est important de garder tous ces points à l'esprit par rapport à ce qui se passe par la suite du côté du maintien en activité des femmes avant puis après la naissance du premier enfant. Dans les mécanismes qui conduisent à des cessations d'activité qui anticipent sur la naissance du premier enfant ou bien à un maintien jusqu'à cette date, on s'intéresse à une étape ultérieure, et on doit dès lors tenir compte de cet ancrage professionnel antérieur. On est ainsi amené à distinguer, d'un point de vue analytique, les femmes selon qu'elles abordent leur maternité, non seulement pourvues ou non d'une formation ayant une valeur sur le marché du travail, mais aussi d'une expérience professionnelle (que l'on peut repérer par l'ancienneté et la catégorie professionnelle dans le dernier emploi voire par le fait d'avoir déjà eu un emploi stable). Les jeunes mères n'ayant pas poursuivi leurs études au delà du collège ou des deux premières années de lycée sont particulièrement nombreuses, également, à élever leur premier enfant sans son père dès les premières années, ou avec un père n'ayant pas d'emploi ou pas d'emploi stable *et* à cesser toute activité professionnelle, quand elles n'abordent pas leur maternité sans avoir jamais travaillé. Leur situation risque dès lors de ressortir de

---

<sup>159</sup>cf. Annexes. De façon générale, le pouvoir prédictif du modèle semble alors plus fort, avec un plus petit nombre d'effets significatifs pour les niveaux d'études intermédiaires, ce qui tend à valider, en fin de compte, le choix d'un modèle à effets cumulés pour la PCS atteinte par les jeunes mères.

façon *cumulative*. C'est bien sur le fait de n'avoir jamais travaillé qu'il pourrait être essentiel de les distinguer, puisque l'État peut alors se substituer, non seulement au père comme pourvoyeur de ressource<sup>160</sup>, mais aussi aux deux conjoints comme pourvoyeurs d'affiliation et d'ancrage professionnel, en l'absence d'autres protections et affiliation : l'Allocation de Parent Isolé, qui appartient aux minima sociaux, exacerbe cette logique, puisqu'elle suppose que le père soit totalement mis hors-jeu *ex post*.

Le maintien dans l'emploi *avant la grossesse* semble très proche, lorsqu'on l'analyse avec les mêmes variables explicatives, du fait d'avoir déjà travaillé, du moins *si l'on y compte ensemble les femmes n'ayant jamais travaillé et celles qui s'étaient arrêtées avant leur grossesse*, alors même que l'effectif concerné par une perte d'emploi ou une cessation d'activité avant la grossesse est plus important que celui des femmes n'ayant jamais travaillé (8% de nos séquences, où elles sont surreprésentées<sup>161</sup>), l'ensemble s'approchant du quart des jeunes mères interrogées dans la première année après la naissance de leur premier enfant. En revanche, *lorsqu'on écarte les femmes n'ayant jamais travaillé*, et selon qu'on tient ou non compte des caractéristiques du dernier emploi, l'information supplémentaire fournie par la profession du père s'atténue encore plus<sup>162</sup> et ne joue que pour les filles d'agriculteur et, dans certaines spécifications, pour les femmes ne renseignant pas la profession de leur père. Ceci tient, bien sûr, au fait qu'on sélectionne dès lors une population – les femmes ayant déjà travaillé dans leur vie avant d'accueillir leur premier enfant – dont les origines sociales sont plus homogènes, ce qui n'a rien de neutre. Les origines sociales jouent néanmoins à nouveau dès qu'on les croise avec le niveau d'étude<sup>163</sup>. Celui-ci semble en effet jouer encore un rôle explicatif important, et même prépondérant si l'on ne tient pas compte des informations sur le dernier emploi occupé.

Mais on observe aussi, par exemple, que le fait d'avoir suivi des études supérieures professionnelles réduit de façon très marquée la probabilité d'une maternité combinée avec une perte d'emploi ou avec une cessation d'activité pour une origine sociale *moyenne* (fille d'ouvrier ou d'employé qualifié, de profession intermédiaire, mais pas fille d'indépendant) alors que l'effet en est quasi-nul pour les filles de cadre, chez qui

<sup>160</sup>cf. Nadine Lefaucheur, 1991, « Maternité, famille, État » in Georges Duby, Michèle Perrot, Françoise Thébaud (dir), *Histoire des femmes en Occident. Tome 5 : le XX<sup>e</sup> siècle*, pp 577-580.

<sup>161</sup>cf. chapitre 4 et annexes

<sup>162</sup>En pratique (comme d'ailleurs pour les maternités sans insertion professionnelle initiale), il s'agit en partie d'un problème d'effectifs pour décrire la variété des situations rencontrées et en partie d'un problème d'information disponible sur les liens existant encore avec les parents et beaux-parents au moment de la naissance du premier enfant (au delà de purs mécanismes d'hérédité sociale).

<sup>163</sup> Bien qu'il eût pu être plus satisfaisant de prendre en compte le diplôme, celui-ci est codé de telle façon qu'il impose de traiter à part les femmes en cours d'études à un moment donné, ce qui nous posait problème pour certains de nos traitements (il renseigne, en fait, le diplôme le plus élevé atteint). Pour des raisons d'homogénéité, nous avons ensuite continué à préférer le niveau d'étude dans les parties de notre travail où nous aurions pu sans problème accepter une telle restriction.

seul le fait d'avoir atteint au moins le niveau de la licence se traduit par un effet significatif sur la probabilité d'entrer dans leur première grossesse en continuant à travailler (par rapport aux filles de profession intermédiaire qui sont allées jusqu'à une terminale générale ou un premier cycle). Ce type de résultat suggère des modes d'usage assez différents des études, et impliquerait de croiser niveau d'étude, situation du conjoint, et origine sociale pour décrire réellement la façon dont interagissent origine sociale, études, insertion professionnelle et choix du conjoint.

Quoiqu'il en soit du poids de l'origine sociale, ici fortement médié par ce que nous savons du niveau d'étude et de l'ancrage professionnel antérieur (et par l'homogénéisation relative des femmes ayant déjà eu un ancrage professionnel), le rôle des niveaux d'étude inférieurs au lycée, s'il est réduit par la prise en compte des caractéristiques du dernier emploi, reste significatif, ce qui montre bien que ses effets ne sont pas réductibles aux caractéristiques du dernier emploi ainsi prises en compte, que ce soit la profession, l'ancienneté ou le fait qu'il s'agisse d'un emploi stable du privé, du public ou précaire. À l'inverse, les différents niveaux d'étude supérieurs ressortent peu par rapport à la situation de référence (femmes qui sont allées jusqu'à une terminale générale), à l'exception de celles qui ont préparé une profession sanitaire et sociale, et, dans une bien moindre mesure, les femmes ayant préparé les concours d'enseignement secondaire ou suivi un troisième cycle ou une grande école<sup>164</sup> : les professions et les statuts atteints se combinent avec la qualification pour favoriser un maintien dans l'emploi avant la première grossesse.

### **Des emplois plus ou moins protégés**

L'accès au secteur public apparaît particulièrement favorable à un maintien des jeunes mères dans leur emploi ; comparé à la situation de référence (niveau : terminale générale, dernier emploi avant la grossesse : emploi stable du privé), le rapport des chances entre avoir continué ou débuté un travail après le début de grossesse et avoir cessé de travailler avant est multiplié par environ 3,7 pour les femmes exerçant un emploi stable du public et par près de 5 si elles avaient une qualification dans les professions sanitaires et sociales (soit par 18 environ si elles cumulent ces deux caractéristiques). En dépit de cet effet marqué, *presque*<sup>165</sup> *mécanique* du fait des doubles protections par la qualification et par le statut dont bénéficient les emplois concernés, il

---

<sup>164</sup>Dans ces deux cas, le coefficient et le  $\chi^2$  de Wald sont réduits par la prise en compte du fait d'avoir eu ou d'avoir un emploi stable du public parmi les modalités expliquant le maintien dans l'activité avant la grossesse.

<sup>165</sup>Dans un modèle logit, une modalité ayant un effet mécanique conduit à une non-convergence du modèle pour la modalité en question, son coefficient étant « théoriquement » infini, et ne permettant pas de calculer une probabilité comprise strictement entre 0 et 1. Cependant, ici, nous raisonnons en cumul d'effets de deux modalités, ce qui conduirait plutôt à des biais dans l'estimation.



convient plus encore d'insister sur l'importance des bas niveaux d'études, qui se cumulent éventuellement avec des statuts plus ou moins précaires pour aboutir à des pertes d'emploi ou à des cessations d'activité plus fréquentes.

Les femmes ayant exercé un emploi précaire, les ouvrières et employées non qualifiées, celles qui n'avaient pas dépassé un ou deux ans d'ancienneté dans leur dernier emploi entament plus souvent leur première grossesse (aboutissant à l'accueil d'un enfant) sans avoir d'emploi que celles dont l'ancienneté était supérieure ou inconnue, avaient un emploi stable, en particulier public. Ceci nous renvoie aux cas rencontrés sur Fontcretz dans notre chapitre précédent, mais ces derniers constats, si évidents qu'ils puissent paraître, permettent de préciser le lien qu'il s'agit d'établir entre les stratégies d'insertion professionnelle féminines et les stratégies d'accès à la maternité. Il serait dès lors souhaitable de décrire plus finement le dernier emploi en termes de secteur d'activité et de profession voire de contenu et d'organisation du travail, en étudiant au préalable ces politiques de gestion du personnel et de gestion des âges et des genres au sein de différents secteurs d'activité ou de certains types d'entreprises, mais on ne peut ici utiliser de tels renseignements que pour les personnes présentes dans l'enquête suffisamment tôt par rapport à la naissance de leur premier enfant pour qu'elles aient répondu moins d'un an après leur cessation d'activité ou perte d'emploi ; c'est pourquoi nous rangeons ces questions parmi celles qui ne peuvent être traitées dans le cadre de cette démonstration.

### **Précarité et période du congé maternité**

L'arrêt pendant le congé maternité légal concerne quant à lui une assez faible minorité de femmes qui travaillent avant la naissance de leur premier enfant (et environ 3% de la totalité des femmes présentes jusqu'au bout de la période d'observation) : pour autant, relativement à la durée assez courte du congé maternité sur la période que nous envisageons, on ne peut pas qualifier de « rares » ces interruptions d'activité, qui sont visibles sur un des graphiques proposés dans le deuxième chapitre. Il se produit surtout parmi celles qui ne se sont pas arrêtées avant, lorsqu'elles avaient un emploi précaire, moins de cinq ans d'ancienneté, un niveau d'études inférieur à une terminale générale, toutes choses égales par ailleurs, et rarement pour les femmes ayant fait des études supérieures préparant à des professions sanitaires et sociales. On observe également plus souvent ce scénario lorsque l'enfant est né avant la troisième enquête, et moins souvent lorsqu'il est déjà né avant la première enquête<sup>166</sup>. En outre, les femmes ayant eu leur

---

<sup>166</sup>On peut se restreindre aux seules femmes dont l'enfant atteint 18 mois sur la période d'observation, et est donc nécessairement né avant la première ou la deuxième enquête. Dans un sens inverse à ce qu'on constate avant le congé maternité, on observe alors plutôt des effets plus marqués des différentes variables explicatives, sauf en ce qui concerne la situation du conjoint, et bien sûr le rang de l'enquête suivant la

enfant moins de cinq ans après la fin de leurs études s'arrêtent moins souvent que celles qui l'ont eu entre cinq et neuf ans après, y compris en tenant compte de leur ancienneté, tandis que celles originaires de l'ouest de la France s'arrêtent plus souvent. La particularité des pertes d'emploi se produisant pendant le congé de maternité légal est que les femmes qui gardent leur emploi cessent également de travailler (temporairement) en pratique, sauf exceptions que nous n'avons pas étudiées ici, tandis que celles qui le perdent auraient dû en principe bénéficier d'un report au delà de la durée du congé légal, y compris dans le cas d'un emploi à durée limitée.

Le fait qu'on voie tout de même jouer la précarité de l'emploi et l'ancienneté, mais aussi le niveau d'étude amène à s'interroger sur la capacité du droit du travail à protéger les salariées de manière homogène, même s'il faudrait ici plus d'éléments pour établir de tels résultats et montrer qu'ils ne relèvent pas aussi d'un plus grand flou dans certaines réponses. Il faut peut-être aussi prendre en compte le fait que le congé maternité comprend le moment de la naissance, où certaines démissions pourraient être observées. Des logiques de mobilité liées au conjoint sont également possibles<sup>167</sup>, bien que la présence d'un conjoint et sa situation d'activité ne jouent aucun rôle, et que celui d'un revenu élevé ne soit pas significatif, ce qui contraste avec ce qui est observé avant la grossesse. Certes, les « circonstances de cessations d'activité » qui sont renseignées par ces femmes sont majoritairement à relier à une cessation d'activité codée comme volontaire, notamment pour « raisons personnelles », un quart se déclarant après coup non disponible pour rechercher un emploi, tandis qu'un autre quart invoque une fin de contrat (les démissions n'apparaissent guère lorsqu'on se restreint aux femmes observées jusqu'aux 18 mois de leur enfant). Mais nous avons vu avec l'exemple d'Odile (certes pour sa deuxième grossesse, qui lui ouvrirait droit à un congé parental), que rien n'interdisait une juxtaposition de l'abus, liée à une vulnérabilité de son ancrage dans le travail, et d'un retrait de l'emploi assumé comme « volontaire », assorti, dès lors, d'une indisponibilité pour travailler *et* d'une mobilité géographique. Aussi, ces différentes causes ne s'opposent pas, ce qui maintient notre interrogation.

### **Une hypothèse générale**

Notre hypothèse générale porte sur les stratégies d'articulation entre carrière professionnelle et accueil du premier enfant. Elle renvoie au fait que les femmes jouent leur ancrage professionnel (fût-il gagé sur un diplôme et sur l'ancrage d'un conjoint pouvant *favoriser* le retour à l'emploi, comme nous l'avons vu chez Suzanne) avant leur

---

naissance. Les mêmes raisons peuvent être invoquées pour l'expliquer, une partie des cessations d'activité pendant le congé maternité pouvant être liée à des déménagements (cf. chapitre 4).

<sup>167</sup>cf. chapitre 4.

entrée dans la carrière maternelle. C'est dès lors une double opposition qui apparaît derrière ces résultats : chez des femmes bien insérées sur le marché du travail ou bénéficiant de garanties sur leur emploi futur ou sur la valeur future de leurs qualifications, le fait de s'engager dans la maternité *en gardant leur emploi ou non* semble surtout les différencier selon qu'elles ont accès, d'une part à des aménagements dans l'articulation entre le temps de travail et le temps consacré à leur famille, d'autre part à des modes de gardes suffisamment appropriés pour que leur maintien dans l'activité soit compatible avec leurs propres exigences relatives à l'accueil futur d'un enfant (telles qu'elles l'anticipent au sein du couple). Chez des femmes qui n'en bénéficient pas, mais chez qui, d'une part, la situation du conjoint fournit un apport et une sécurité suffisants pour leur permettre une cessation d'activité temporaire, et chez qui, d'autre part, il est possible de gager le retour vers l'emploi sur la qualification déjà acquise, voire sur une protection plus explicite (congé parental, démission à l'issue du congé maternité avec reclassement dans un délai suffisamment rapproché), le rôle des hauts niveaux d'étude se brouille quelque peu au profit de différences dans les emplois occupés. Chez des femmes moins assurées de pouvoir retrouver un emploi, en particulier du fait d'un niveau d'étude inférieur à la terminale, la première maternité semble, à l'inverse, coïncider avec une pérennisation dans un statut lorsque leur grossesse commence, soit *hors de l'emploi*, en particulier lorsqu'elles n'avaient bénéficié dernièrement que d'un emploi précaire, soit dans un emploi plutôt stable. Rappelons (cf. chapitre 2) que ces « statuts *hors de l'emploi* » ne sont pas étrangers à l'ancrage professionnel antérieur, puisque c'est de cet ancrage que la plupart des femmes tirent des droits sociaux, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'une indemnisation du chômage : nous analysons en effet le maintien dans l'emploi, et non dans l'activité (chômage compris).

Les femmes qui déclarent le plus souvent ne pas souhaiter travailler sont également celles dont les chances objectives de trouver un emploi sont les plus faibles, c'est à dire les moins diplômées, et surtout celles dont le diplôme est investi d'une valeur professionnelle faible, mal définie ou dévaluée dans les années 1990, celles qui n'ont jamais travaillé, ou ont travaillé dans des emplois d'ouvrière ou d'employée, notamment non qualifiés. On peut dire par là que le retrait du marché du travail dont s'accompagne le plus souvent leur maternité est « subi »<sup>168</sup>, au moins dans le sens où l'accueil du jeune enfant et ses exigences spécifiques notamment dans l'usage qu'elles peuvent avoir de

---

<sup>168</sup>L'enquête Emploi ne permet pas de trancher quelles sont les parentalités choisies ou subies *ex ante*, et notamment de savoir dans quelle mesure certaines de ces femmes qui ne travaillent plus ou n'ont jamais travaillé avant ont « choisi » ou « accepté » de se retirer du marché du travail pour élever leur premier enfant.

leur temps s'ajoute à leurs chances particulièrement faibles de trouver un emploi, en particulier lorsqu'il faudrait que cet emploi leur permette de financer un mode de garde, *et* leur permette d'organiser leur emploi du temps en conséquence, et en particulier lorsqu'il n'y a pas de soutien financier du conjoint. À cet égard, il est particulièrement notable que la situation où le conjoint est au chômage se rapproche à ce point de celle où il n'y a pas de conjoint du point de vue des abandons d'activité antérieurs au congé maternité.

### **Attendre un « mauvais moment » ou s'appuyer sur le conjoint**

#### **Maternités précoces, maternités tardives**

Au fur et à mesure que nous étudions des événements faisant intervenir la donnée de l'accueil du premier enfant, fût-ce sous forme d'anticipations au stade de la conception même, il nous faut de plus en plus faire intervenir les stratégies d'articulation entre maternité et carrière professionnelle. Près du quart des jeunes mères considérées s'est ainsi, soit arrêté de travailler au moins une fois avant la fin du congé légal de maternité, soit n'a jamais travaillé, tandis qu'environ un cinquième interrompt son activité au moins une fois *après* la naissance du premier enfant. À ces constats, la prise en compte du temps écoulé depuis la fin des études d'une part et de la situation du conjoint d'autre part apporte un éclairage supplémentaire sur le devenir de l'ancrage professionnel au début de la première grossesse. Les stratégies de fécondité interviennent ici sur le caractère tardif ou précoce de la première maternité dans le cycle de vie, et particulièrement, comme nous l'avons vu, par rapport à l'insertion professionnelle initiale. Ceci va nous permettre de mieux spécifier, en relation avec nos cas ethnographiques, la signification relative de l'ancrage professionnel des jeunes femmes compte tenu des modes d'insertion qui leur sont accessibles dans un secteur ou un bassin d'emploi donné, et de la signification de cet ancrage au sein du foyer.

En premier lieu, la précocité de la grossesse est associée à deux phénomènes jouant en sens inverse : un phénomène d'ancienneté de l'insertion professionnelle qui tend à sélectionner des femmes entrant dans la grossesse pourvues d'un emploi voire d'un emploi stable, et un phénomène de report plus tardif de la grossesse chez les femmes ayant des difficultés d'insertion professionnelle, et qui apparaît très nettement lorsqu'on prend en compte les caractéristiques du dernier emploi exercé avant la naissance du premier enfant, en particulier l'ancienneté. Tous les coefficients deviennent très significatifs<sup>169</sup> et se lisent alors de la manière suivante : *compte tenu de son insertion*

---

<sup>169</sup>La part du  $\chi^2$  expliquée par la précocité de la grossesse est presque doublée lorsqu'on prend en compte l'insertion professionnelle antérieure, alors que celle du niveau d'étude est presque divisée par trois, ne jouant plus que par les effets non pris en compte par ce qu'on sait de cette insertion.

*professionnelle avant la grossesse*, plus une femme a attendu pour avoir son premier enfant, plus il est probable que la grossesse fasse suite à une perte d'emploi ou à une cessation d'activité ; inversement, moins elle a attendu, et plus elle s'y maintient. Si cet effet n'est aussi clair que lorsqu'on prend en compte les caractéristiques de l'emploi antérieur, il est visible quelle que soit la spécification pour les femmes qui ont attendu plus de 15 ans depuis la fin de leurs études. Plus du quart de ces mères « tardives » a cessé de travailler avant le début de leur grossesse, contre 16% de l'ensemble des femmes ayant travaillé au moment où elles accueillent un premier enfant. Ce point est particulièrement éclairant des différences d'accès à la maternité selon le type d'insertion professionnelle : si on peut penser que certains types d'investissement féminin dans la carrière professionnelle sont particulièrement antithétiques avec l'accueil d'un jeune enfant, et aboutissent dès lors à ce que la maternité coïncide avec une rupture professionnelle, il faut surtout garder à l'esprit que 63% des femmes ayant eu leur premier enfant au moins quinze ans après la fin de leurs études n'ont pas atteint le niveau du lycée (cursus techniques y compris) contre 41% du total, 18% contre 38% ont poursuivi des études supérieures. En outre, la corrélation entre un enfant tardif et un faible niveau d'étude est plus marquée lorsque ces femmes ont travaillé avant d'accueillir leur premier enfant que lorsqu'elles n'ont pas travaillé en particulier en l'absence de diplôme renseigné ou pour un niveau d'étude ne dépassant pas le collège.

Une fois prise en compte l'insertion professionnelle antérieure et en particulier l'ancienneté et les protections dont bénéficient ou non les femmes dans leur emploi avant leur première grossesse, non seulement on peut relever que plus la grossesse est reportée à un moment tardif et plus ce moment coïncide avec une rupture professionnelle, perte d'emploi ou cessation d'activité, mais on peut ajouter que *ces configurations qui opposent maternité et emploi* sont en particulier corrélées avec une moindre protection de l'emploi, des niveaux d'études inférieurs et, sans doute, une plus grande difficulté à concilier ultérieurement emploi et maternité, en particulier au niveau de l'emploi du temps. On peut alors conjecturer que cet emploi du temps offre sans doute une plus grande difficulté à trouver un travail offrant des conditions compatibles avec l'accueil d'un très jeune enfant, dont la conséquence probable est, pour les mêmes raisons, une plus grande difficulté à retrouver un emploi ultérieurement. Quoiqu'il en soit, ces résultats font ressortir ainsi des catégories de femmes pour qui les emplois, et les conditions d'accueil du jeune enfant qui leur sont accessibles, opposent de façon particulièrement marquée activité féminine et accueil du jeune enfant. C'est peut-être lorsque la cessation d'activité ou la perte d'emploi précède la grossesse que cette logique est la plus visible, alors qu'elle tend vraisemblablement à s'atténuer une fois que l'enfant

paraît, en particulier grâce aux protections légales dont bénéficie l'emploi des femmes pendant leur grossesse. D'autres types de retraits de l'activité peuvent aussi apparaître après l'arrivée du premier enfant, compte tenu du fait que ces femmes se sont maintenues dans l'emploi au moins au début de la grossesse : nous avons vu dans notre chapitre précédent l'importance de cette modalité de retrait d'activité, ainsi qu'avec celui de Suzanne, dans le présent chapitre.

En second lieu, *une fois pris en compte l'insertion professionnelle et le niveau d'étude de la (future) mère*, un revenu élevé du conjoint tend légèrement à favoriser le fait que la première grossesse fasse suite à une perte d'emploi ou de retrait d'activité<sup>170</sup> : elles s'arrêtent plus souvent si elles étaient en couple avec un homme gagnant au moins 12000FF par mois qu'avec un homme gagnant moins de 8000FF<sup>171</sup>, tandis que les femmes dont le conjoint gagne entre 8000 et 12000FF s'arrêtent moins souvent de travailler<sup>172</sup>. Les femmes en couple avec un ouvrier ou un employé qualifié entament quant à elles moins souvent leur première maternité après une perte d'emploi ou une cessation d'activité, privilégiant par là un maintien dans l'emploi, mais cela ne vaut pas lorsque le conjoint est absent ou sans emploi : en considérant comme exogène le travail du conjoint renseigné après la naissance, il apparaît en effet qu'elles se sont moins souvent arrêtées avant la grossesse en couple avec un ouvrier ou un employé qualifié qu'en couple avec un homme de profession intermédiaire, situation dont ne se distingue en revanche guère celle des femmes en couple avec un cadre. En revanche, les femmes n'ayant pas de conjoint ou dont le conjoint est sans emploi après la naissance du premier enfant (les deux effets étant remarquablement proches) ont elles même plus souvent cessé de travailler avant le début de leur grossesse, et ces effets sont tout à fait robustes face aux différentes variantes que nous avons introduites dans le modèle.

---

<sup>170</sup>On constate aussi ces différences de stratégies selon les revenus du conjoint mais aussi selon sa catégorie professionnelle après le début de la grossesse, les situations moyennes (conjoint ouvrier, employé, profession intermédiaire) étant les plus propices à une bi-activité dans le couple, tandis que les femmes en couple avec un homme gagnant un salaire élevé s'arrêtent plus souvent qu'on ne pourrait s'y attendre à l'approche de l'arrivée du premier enfant, *sans que cela compense jamais les différences dues au niveau d'étude et à la classe sociale dans leurs niveaux d'activité*.

<sup>171</sup>La situation de référence englobe les femmes sans conjoint, mais cette modalité apparaissant par ailleurs en clair dans la régression, cela en neutralise en principe l'effet et il faut alors tenir compte du coefficient correspondant.

<sup>172</sup>Cependant, cet effet n'est pas très marqué et il n'est significatif que pour une certaine spécification des autres variables explicatives ; il ne l'est notamment pas lorsqu'on introduit dans l'analyse le fait que le dernier emploi avant la grossesse soit un emploi stable chez un employeur relevant de l'État et des collectivités locales : il existe alors près d'une chance sur cinq qu'on ait le  $\chi^2$  de Wald observé sous l'hypothèse d'indépendance entre le salaire du conjoint et la poursuite d'activité de la femme au moins jusqu'au début de grossesse.

### Stabilité professionnelle, homogamie et sexuation des parentalités

S'il est raisonnable de penser que les revenus de remplacement<sup>173</sup> jouent ici un rôle pour les femmes dont le conjoint a une situation précaire<sup>174</sup>, l'effet d'homogamie sociale *apparente* qui en ressort est lui-même digne d'être commenté, car le rôle des allocations de parent isolé, de soutien familial et celui de l'allocation pour jeune enfant ne suffit pas à expliquer que l'absence de revenus du conjoint ou l'absence du conjoint jouent systématiquement dans le sens d'une grossesse sans activité professionnelle (une fois prise en compte l'insertion professionnelle antérieure) : ce sont bien à notre sens les phénomènes de sélection du conjoint, en particulier en tant que père potentiel qui rendent compte en premier lieu de ce phénomène<sup>175</sup>, phénomène qui pourrait ne pas se produire s'il était plus fréquent, par exemple, que des femmes très bien insérées professionnellement fassent un enfant avec un homme au moment où celui-ci rencontre des difficultés professionnelles, ou encore avec un homme ayant dès le départ une situation nettement moins favorable qu'elles sur le marché du travail.

En fait, c'est l'asymétrie fondamentale entre les conditions masculine et féminine d'entrée respective dans la maternité et la paternité *et* d'articulation avec la carrière professionnelle qui intervient ici, telle que nous avons commencé à la décrire à partir de ces données. Les femmes qui cumulent les signes d'une désinsertion professionnelle sont aussi celles qui tendent à associer maternité et retrait de l'activité. Elles sont les plus nombreuses à se décrire comme *ne souhaitant pas travailler*<sup>176</sup> alors qu'elles ont précisément les chances objectives les plus faibles de pouvoir travailler lorsque leur enfant paraîtra. Or, ce sont aussi *a priori* celles qui sont confrontées aux formes d'emploi les moins compatibles avec leur maternité, par leurs conditions de travail et d'emploi, d'horaire, mais aussi par les difficultés d'accès à des modes de garde

---

<sup>173</sup>Rappelons que dans le cas où une mère élève son enfant seule, elle peut alors bénéficier d'une allocation de parent isolé (qui est un minimum social), ou d'une allocation de soutien familial, sans préjuger d'autres prestations non spécifiques.

<sup>174</sup>On pourrait arguer dans un premier temps que ce sont ici les prestations familiales sur condition de ressources (conjoint au chômage) ou de situation familiale (femmes seules) qui jouent le rôle de *trappe à inactivité* en encourageant les femmes les plus démunies (notamment du fait de la situation du conjoint) à associer première maternité et cessation d'activité, tandis qu'elles joueraient moins pour des femmes dont les conditions d'emploi et celles de leur conjoint sont meilleures, en favorisant au contraire un retrait de l'activité lorsque ces revenus s'accroissent et surtout sont plus assurés. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de femmes ayant bénéficié d'une première insertion professionnelle avant leur première grossesse débouchant sur l'accueil d'un enfant, de sorte que l'inactivité ne saurait ici se traiter sous le seul angle des effets des prestations sociales sur l'emploi des femmes, s'agissant de femmes élevant leur premier enfant, parfois seules.

<sup>175</sup>Cette question sera discutée en détail dans la troisième partie.

<sup>176</sup>À l'inverse, chez les pères, la prise en charge quotidienne de leur enfant ne s'impose ni comme une obligation absolue ni comme un espace d'accomplissement personnel pouvant compenser une désinsertion professionnelle, qui signifie l'impossibilité de jouer un rôle de pourvoyeur du revenu principal du foyer pour les pères. Cette spécificité de l'ancrage professionnel des hommes procède de notre démonstration générale, même si nous en détaillerons les modalités seulement dans la troisième partie.

appropriés, à des coûts abordables, ne serait-ce que par la sélection de leur habitat (on renverra ici aux questions abordées au chapitre 1 ainsi qu'aux chapitres 4 et 6). Or, c'est sans doute dans les fractions de classes les plus durement touchées par la crise de l'emploi non qualifié et par la hausse de la précarité que les identités masculines sont associées de la manière la plus étroite à la séparation des espaces et des domaines de compétence masculin et féminin, et à la valorisation du rôle du père comme *bread winner*, pourvoyeur des ressources monétaires du ménage<sup>177</sup>.

De ce constat, nous pouvons proposer une explication assez simple et classique, mais qui n'est pas forcément souvent invoquée dans les analyses portant sur la répartition des tâches au sein du couple : celle que le « choix » du conjoint, en particulier lorsqu'il s'agit d'un conjoint avec lequel on « fait un enfant », pour reprendre les termes indigènes (et hors des cas où la « décision » d'avoir un enfant s'est faite *hors de tout couple*, en particulier s'il n'y avait eu ni cohabitation, ni mariage, s'il y a eu une rupture antérieure à la constatation de la grossesse, à la décision de ne pas avorter, ou s'il s'est agi d'une relation « sans lendemain »), en particulier dans ce qu'il doit à l'origine sociale et surtout au parcours scolaire des conjoints et plus largement à leurs trajectoires sociales, surdétermine massivement la place respective du père et de la mère par rapport à l'emploi d'une part et au travail de prise en charge du premier enfant d'autre part, une fois que celui-ci paraît. Plus précisément, l'hypothèse que l'on peut faire et qui ressort assez clairement des caractéristiques respectives des conjoints, c'est qu'une majorité des femmes en couple à la naissance de leur premier enfant l'est avec un homme dont les chances objectives d'insertion professionnelle et incidemment, les chances de pourvoir de façon durable aux besoins du ménage en ressources monétaires, sont au moins égales aux leurs, notamment en termes de diplôme et d'expérience professionnelle, et cela est logique si l'on fait l'hypothèse (malheureusement non vérifiable ici) que les femmes ayant elles-mêmes fait des études dans une optique d'insertion professionnelle durable ont d'autant plus de chance de trouver au cours de leur cursus ou dans leur début de carrière des hommes disposant d'atouts au moins égaux et des dispositions similaires à l'égard de l'emploi et du travail<sup>178</sup>. La conséquence supplémentaire qu'on peut en tirer,

---

<sup>177</sup>Pour en rendre compte, une analyse économique statique de ces phénomènes n'est nullement impossible, mais il faudrait peut-être qu'elle soit une analyse en terme d'avantages comparatifs au sein du couple, et ceci d'une manière large, c'est à dire tenant compte non seulement des gains féminins et masculins sur le marché du travail, mais aussi des coûts et des gains, y compris symboliques, associés au travail domestique et à la prise en charge quotidienne des enfants, et qui sont eux étroitement liés au genre, aux autres propriétés sociales des personnes, et peut-être à leur possibilité de produire ou reproduire un discours rendant compte de leurs pratiques et permettant aussi de défendre leur respectabilité. En effet, une partie de ces coûts et de ces gains sont d'ordre réputationnel, et dépendent par conséquent de l'espace social où se situent les personnes considérées.

<sup>178</sup>C'est ce que nous développerons dans la deuxième partie, et avons déjà entrevu dans le chapitre 2 : lorsqu'à l'inverse, ces chances apparaissent compromises par le chômage ou une situation précaire, on « perd » de vue ces couples en plus grand nombre dans l'enquête.



est que de telles dynamiques dans la formation des couples et surtout, dans leur pérennité jusqu'à la naissance du premier enfant, renforcent indirectement la sexualisation des tâches au sein du couple en prédéterminant ce qui se passera à la naissance du premier enfant du côté de la carrière de la mère et du côté de celle du père – y compris dans le choix du moment où l'enfant paraît.

### **Le retour sur la scène professionnelle**

Le titre du présent paragraphe doit se comprendre en référence à ce que nous avons dit du congé maternité et de l'assignation qu'il instaure des mères à la prise en charge quotidienne de leur enfant sur un temps plus ou moins long, mais continu au départ : qu'il y ait ou non un maintien dans l'emploi, se traduisant ou non par un retour immédiat sur le lieu de travail une fois fini le congé maternité, par une perte d'emploi indemnisée ou non, ou par un statut explicitement « au foyer », la quasi-totalité des mères étudiées passe un temps de plusieurs semaines à distance de la scène professionnelle<sup>179</sup>, et c'est pourquoi nous étudions conjointement ici maintien et retours en activité (ceux-ci pouvant bien évidemment se produire au delà de la séquence d'observation). Quels sont, dès lors, les déterminants d'un retour plus ou moins différé sur la scène professionnelle après la naissance du premier enfant ?

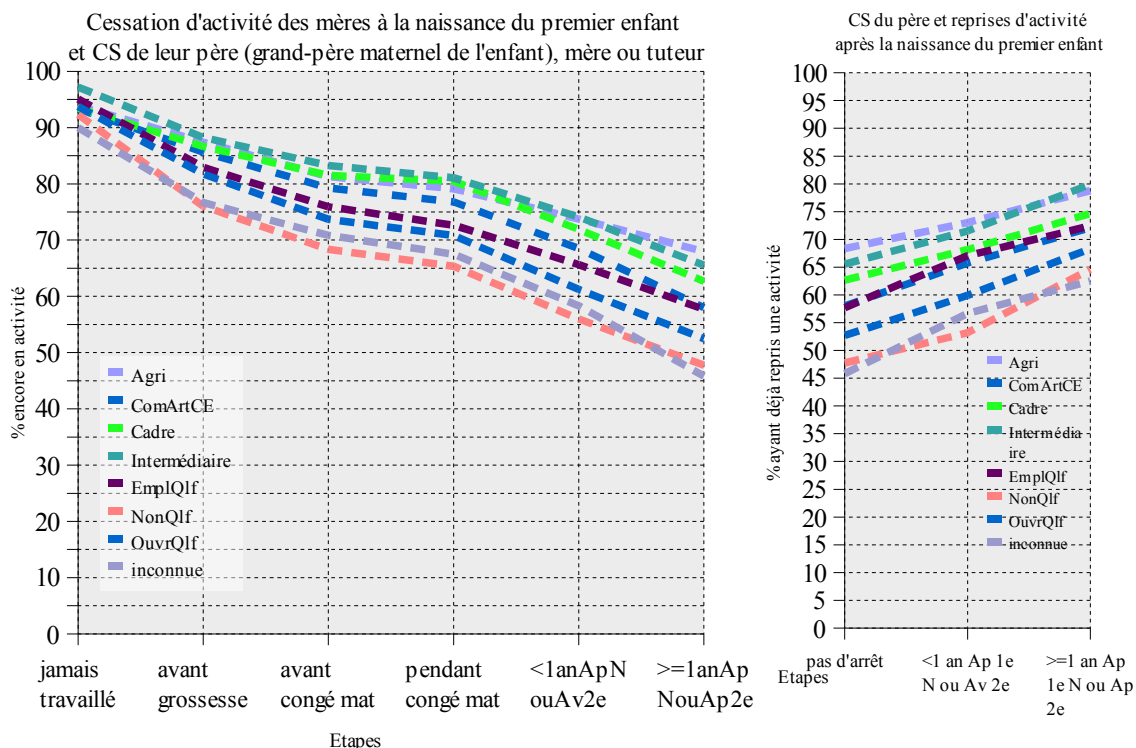
### **L'affiliation antérieure**

Relativement limitées, les différences liées à la qualification du père (c'est à dire du grand-père maternel de leur enfant) n'en sont pas moins tenaces, même si elles jouent principalement à travers des différences de niveau d'étude, et vraisemblablement aussi de réussite professionnelle, directement ou indirectement (nous allons y revenir), ce qui fait que nos graphiques leur donnent un pouvoir discriminant plus significatif que ne l'établissent des analyses « toutes choses égales par ailleurs ». La singularité des filles de cadres et celle des filles d'agriculteurs, ainsi, n'en sont que plus remarquables, mais non démontrées par ces mêmes analyses, en partie parce que leurs effectifs sont insuffisants (comme le montrent des coefficients élevés mais sujets à une incertitude plus grande que sur d'autres variables), en partie du fait que les filles de profession intermédiaire (modalité de référence) se caractérisent par un maintien très marqué dans l'emploi, ce

<sup>179</sup>Sur les conditions matérielles des retraits de la scène professionnelle, nous n'avons guère d'autres éléments (dans l'enquête emploi) que l'accès à des allocations de perte d'emploi. Nous manquons de données précises sur le contexte des cessations d'activité et des pertes d'emploi, dans la mesure où les femmes peuvent choisir entre des « circonstances » formelles, comme une démission, un licenciement ou une fin de contrat, et des motifs comme des « raisons personnelles ». Nous pouvons nous appuyer sur les motifs de non-disponibilité pour une recherche d'emploi, qui sont un peu plus précis, mais le fait de se restreindre aux femmes se déclarant indisponibles met à l'écart beaucoup des cas sur lesquels on aimerait en savoir plus. En fait, le questionnaire suppose implicitement qu'il existe une forme de déconnexion logique entre le fait de perdre un emploi et le fait de ne pas en reprendre ou en retrouver un, alors même que la frontière entre ces deux éléments complémentaires expliquant le non-emploi peut avoir tendance à se brouiller quand les femmes ne retravaillent pas sur une longue période.

qui empêche de mieux faire ressortir les filles d'agriculteur, tandis que la spécificité des filles de cadres est en partie médiée par l'effet des hauts revenus du conjoint dont nous avons parlé plus haut.

**Graphique 4. Cessations et reprises d'activité en fonction de l'origine sociale**



**Base :** toutes les séquences d'observation (ménages) où le premier enfant est né au plus tôt un an avant la première enquête et a atteint au moins l'âge de 18 mois au cours de cette séquence<sup>180</sup>.

**Explication :** À gauche, l'ordonnée indique *en cumulé* la proportion de femmes qui, ayant travaillé avant ou après la naissance de leur enfant, ne se sont pas arrêtées de travailler, ou se sont arrêtées après le moment indiqué<sup>181</sup>. À droite, elle indique la proportion de femmes ayant déjà repris une activité (même si elles se sont arrêtées ensuite) ou n'ayant jamais arrêté à la date indiquée.

**Lecture :** sur l'ensemble des jeunes mères dont la profession du père de la mère ou du tuteur à la fin des études ne nous est pas connue, 90% avaient déjà travaillé avant, 76% étaient en activité avant la grossesse (ou avaient repris une activité après avant de s'arrêter de nouveau<sup>182</sup>), 70% avant le congé maternité, 67% pendant ce congé, 58% moins d'un an après la naissance du

<sup>180</sup>Pour étudier ce qui se passe après la naissance du premier enfant, il convient de disposer de suffisamment d'informations postérieures et donc notamment de pouvoir se placer suffisamment *tard* par rapport à cette naissance. En effet, la proportion de femmes qui s'arrête de travailler au moins une année après la naissance du premier enfant est étroitement dépendante du temps écoulé depuis la naissance au moment de la troisième enquête. Nous éliminons ainsi les enfants nés entre la deuxième et la troisième enquête et une partie de ceux nés avant la deuxième : la fin de la période considérée s'arrête plus tôt (avant juin 2000). De plus, on se limite pour ce suivi à des séquences d'observations complètes ou presque. L'attrition est alors importante, mais elle l'est nettement moins qu'avant la naissance.

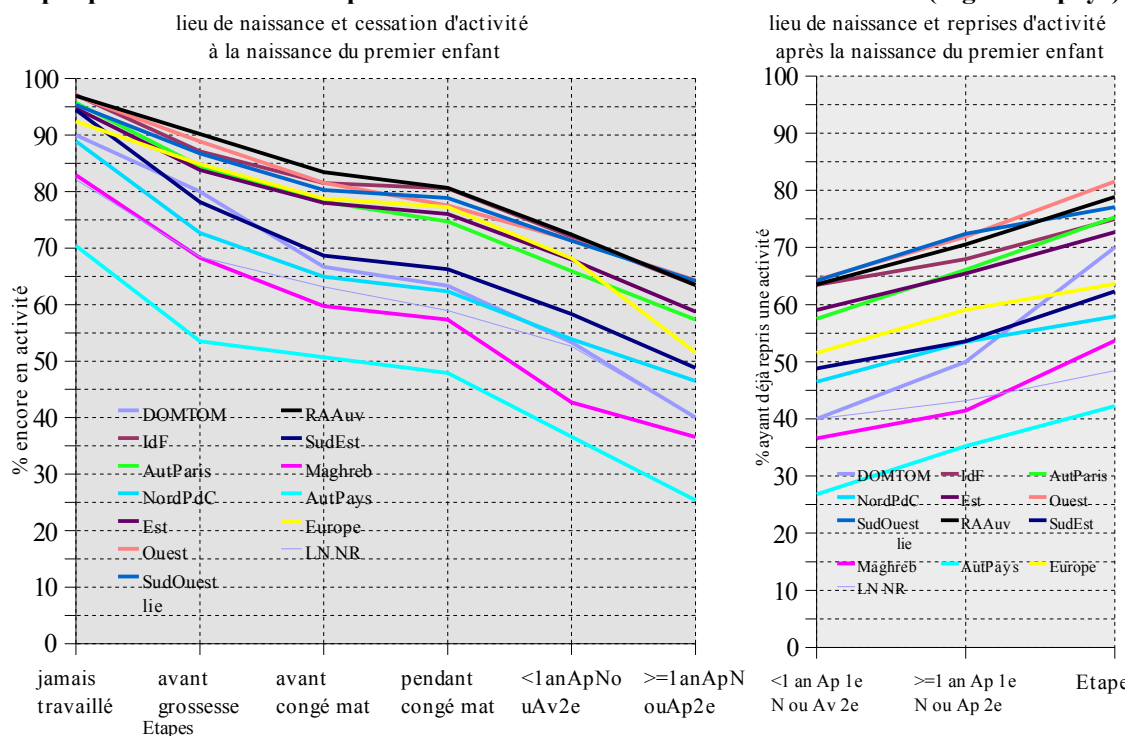
<sup>181</sup>Pour déduire de ce graphique la proportion de femmes qui travaillent à la fin de la période d'observation, il faudrait y ajouter la proportion qui, s'étant arrêtée avant, a depuis repris un travail (graphique de droite).

<sup>182</sup>Du fait que l'on raisonne ici en cumulé, on n'enregistre que la dernière cessation d'activité : une femme ayant arrêté avant la grossesse, repris un travail, puis arrêté au delà des 18 mois du premier né (ou de la naissance d'un deuxième enfant) est comptée comme ayant travaillé jusqu'à cette date ultime. En revanche, une femme ayant repris dans les mêmes conditions mais sans avoir à nouveau arrêté est comptée comme ayant travaillé jusqu'à la grossesse, et apparaîtra, en revanche, dans les reprises.

premier enfant, ou avant la naissance du deuxième si il naissait pendant la période d'observation, et 45% au delà. Parmi ces mêmes femmes, 45% ne s'étaient donc jamais arrêtées, 57% s'étaient arrêtées mais avaient repris une activité moins d'un an après la naissance du premier enfant ou avant la naissance d'un deuxième et 62% en tout au delà (en cumul).

Les différences liées à l'origine géographique soulèvent de nombreuses questions : si les modèles « logit » montrent en principe que ces effets sont à distinguer de simples différences liées au niveau d'étude, il aurait fallu, sans doute, introduire également les régions habitées voire caractériser l'emploi local. Les effets d'origine géographique pourraient en effet alors être rapportées au parcours résidentiel, et en particulier aux différences de mobilité géographique, et aux possibilités objectives d'échapper à sa région voire à son quartier d'origine, qui jouent aussi bien pour les femmes que pour les hommes, ce qui nous renvoie au chapitre suivant. La spécificité des femmes originaires du Maghreb et des autres pays extra-européens ressort notamment bien, et inclinerait à tenter aussi de vérifier si elles ne se concentrent pas, lorsqu'elles travaillent, dans des professions particulièrement difficiles à concilier avec l'accueil de leur premier enfant comme avec la gestion d'un mode de garde, sans doute en liaison, dans le second cas, avec le fait qu'il s'agit plus souvent de mouvements migratoires relativement plus récents, qui aboutissent à la concentration dans des emplois qu'il faudrait décrire avec plus de précision (la prise en compte de la PCS et du secteurs d'activité détaillés ne nous ont guère apporté d'éclairage supplémentaire sur ce point précis).

**Graphique 5. Cessations et reprises d'activité en fonction du lieu de naissance (région ou pays)**

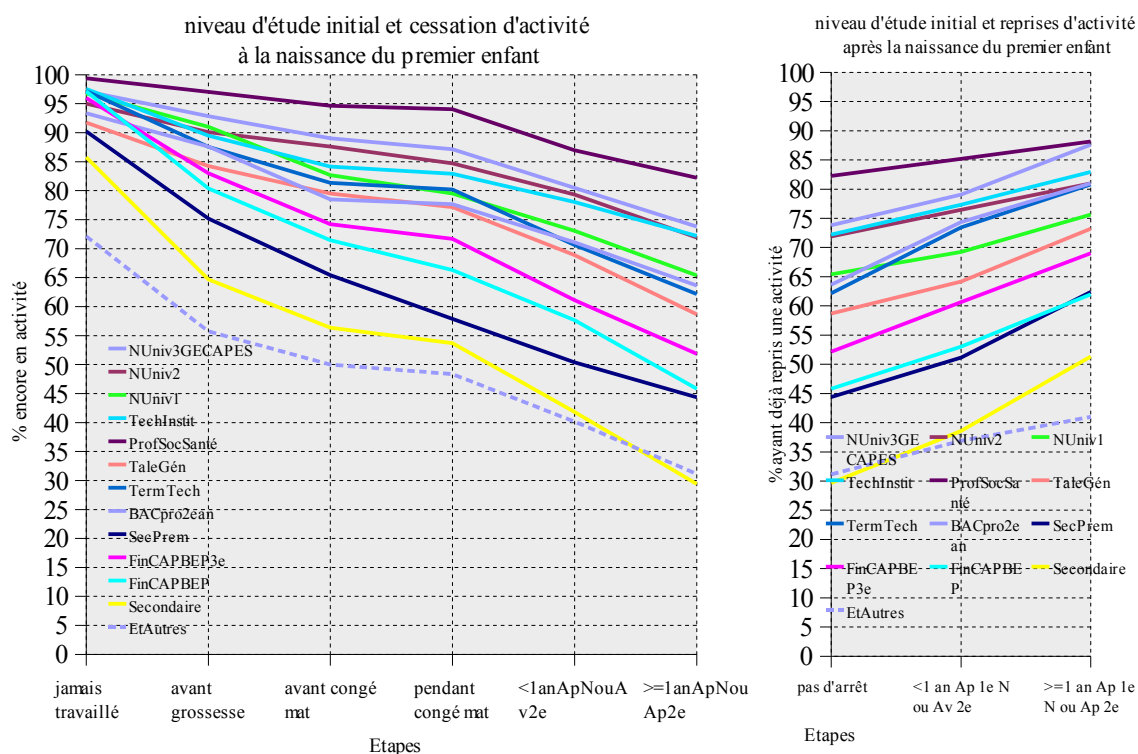


Lecture : cf. le graphique précédent.

Comme avant la naissance, le poids des études initiales est très marqué. Plus les femmes ont un niveau d'étude élevé, plus elles tendent à se maintenir dans le travail (chômage compris) après la naissance de leur premier enfant, y compris lorsqu'on prend en compte d'autres caractéristiques : c'est le cas, notamment, des femmes ayant suivi un cursus technique court, tandis que les femmes qui détiennent un diplôme professionnel ou technique de l'enseignement supérieur ou du second cycle sont celles qui s'arrêtent le moins, toutes choses égales par ailleurs, parmi celles qui travaillaient déjà avant la naissance du premier enfant. Certes, parmi les femmes ayant été jusqu'au niveau de la terminale, une certaine proximité se maintient entre celles qui ont préparé un bac professionnel ou technique et celles qui ont suivi une terminale générale ou un premier cycle universitaire, les premières se maintenant moins souvent dans leur travail que les secondes en comptant les cessations d'activité postérieures à la naissance de leur enfant. En revanche, les femmes qui ont préparé un bac professionnel ou technique recommencent également beaucoup plus vite à travailler, ce qui les ramène quasiment aux niveaux d'emploi des femmes qui sont allées jusqu'au second cycle universitaire.

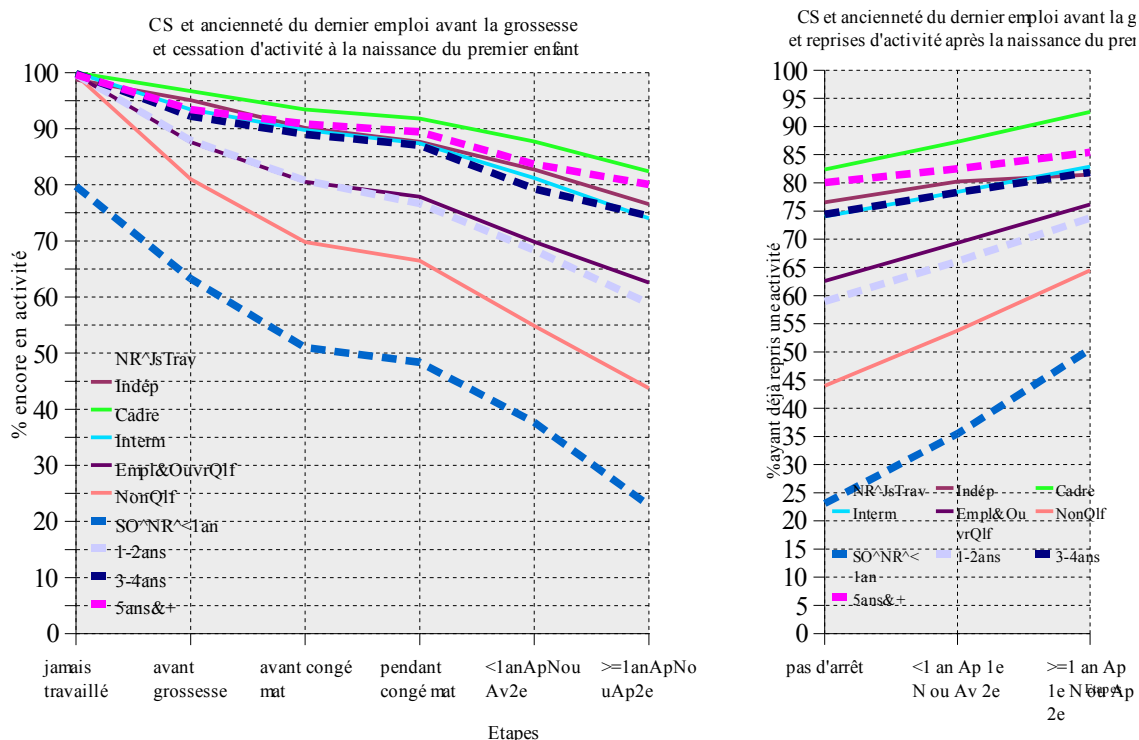
Chez celles qui ont suivi un cursus technique court, CAP ou BEP, et plus encore chez celles qui ne sont pas allées au delà du collège, ou même d'une seconde ou d'une première, en revanche, les cessations d'activités creusent fortement l'écart avec les femmes plus diplômées et les reprises d'emploi ne les compensent pas. Les femmes ayant préparé un troisième cycle, une grande école, ou les concours d'enseignement du second degré, qui s'arrêtent à peine moins souvent de travailler après la naissance de leur premier enfant que celles qui ont suivi des études supérieures plus courtes ou plus orientées vers un débouché professionnel précis, et plus souvent, notamment, que celles qui ont suivi des études sanitaires et sociales, reprennent également beaucoup plus vite un travail après la naissance de leur premier enfant, ce qui les ramène presque au niveau d'emploi de ces dernières. On voit par là que, si les chances objectives de trouver un emploi jouent très fortement, en particulier sur les niveaux d'emploi finaux, d'autres différences existent entre les femmes qui ont suivi différents cursus, en particulier dans le moment où certaines d'entre elles cessent de travailler, ainsi que dans la rapidité avec laquelle elles reprennent le travail.

**Graphique 6. Cessations et reprises d'activité en fonction du niveau d'études**



Bien que les écarts les plus marqués apparaissent avec la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi avant la naissance, ces différences semblent en partie mieux décrites par la prise en compte d'autres variables, parmi lesquelles ressort particulièrement le niveau d'étude, lorsqu'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs » : toutefois, les femmes cadres s'arrêtent significativement moins souvent que les professions intermédiaires après la naissance de leur premier enfant, et reprennent également plus vite un emploi, tandis que celles qui ont exercé un emploi non qualifié s'arrêtent significativement plus souvent, toutes choses égales par ailleurs. Ceci tend à confirmer les différences d'ancrage dans le travail que nous avons discutées plus haut sur nos différents cas. Au total, les femmes ont d'autant plus de chance de s'arrêter après la naissance de leur premier enfant que leur dernière profession était moins qualifiée, et d'autant moins qu'elles avaient déjà plus d'ancienneté avant la naissance de leur premier enfant.

**Graphique 7. Cessations et reprises d'activité en fonction des caractéristiques du dernier emploi (PCS et ancienneté)**



**Lecture :** sur l'ensemble des jeunes mères ne renseignant pas d'ancienneté dans leur dernier travail, (dont celles n'ayant jamais travaillé), 80% avaient déjà travaillé, 63% étaient en activité avant la grossesse (ou avaient repris une activité après avant de s'arrêter de nouveau<sup>183</sup>), 50% avant le congé maternité, 48% pendant ce congé, 37% moins d'un an après la naissance du premier enfant, ou avant la naissance du deuxième si il naissait pendant la période d'observation, et 25% au delà. Parmi ces mêmes femmes, 25% ne s'étaient donc jamais arrêtées, 35% s'étaient arrêtées mais avaient repris une activité moins d'un an après la naissance du premier enfant ou avant la naissance d'un deuxième et 50% en tout au delà (en cumul).

#### Ambivalences d'un retour à l'emploi plus ou moins rapide *ex post*

Mais au delà des formes d'ancrage dans l'emploi *ex ante*, le retour à l'emploi des jeunes mères oppose deux logiques, qui renvoient à l'articulation, à l'arrivée du premier enfant, entre, d'une part, les enjeux stratégiques du maintien des jeunes mères dans le travail *ex ante*, que ces enjeux renvoient à l'affirmation d'une professionnalisation forte, ou à des nécessités liées au mode de vie, à l'habitat (remboursements d'emprunt) et, d'autre part, les formes d'offre de travail, de gestion de la main d'œuvre, et d'offres de modes de gardes qui leur sont accessibles compte tenu de leur ancrage professionnel, certes, mais aussi géographique, familial, et plus largement de la maisonnée de prise en charge qui peut se constituer.

<sup>183</sup>Du fait que l'on raisonne ici en cumul, on n'enregistre que la dernière cessation d'activité : une femme ayant arrêté avant la grossesse, repris un travail, puis arrêté au delà des 18 mois du premier né (ou de la naissance d'un deuxième enfant) est comptée comme ayant travaillé jusqu'à cette date ultime. En revanche, une femme ayant repris dans les mêmes conditions mais sans avoir à nouveau arrêté est comptée comme ayant travaillé jusqu'à la grossesse, et apparaîtra, en revanche, dans les reprises.

C'est ainsi que les taux d'emploi féminins s'accroissent *plus vite* chez les femmes qui avaient initialement la *plus faible* ancienneté, résultat qui n'est pas significatif « toutes choses égales par ailleurs », sans doute du fait de l'hétérogénéité des situations des femmes considérées, mais qui apparaît tout de même dans les régression en particulier lorsqu'on prend en compte le moment où les femmes ont eu leur premier enfant par rapport à la fin de leurs études. Ce fait même incite à prendre en compte des logiques qui se font jour lorsque l'enfant paraît, qu'elles soient ou non anticipées, via le moment où ces femmes ont eu leur premier enfant. Nous avons ainsi supposé que, dans des types d'emploi particulièrement problématiques à articuler avec l'accueil d'un jeune enfant, la première grossesse tendrait à coïncider avec une cessation d'activité.

La question du maintien dans un emploi pourrait aussi être liée au type d'emploi et de conditions de travail auxquels ces femmes ont accès, et pas seulement dépendre de leur difficulté éventuelle à retrouver un nouvel emploi ultérieurement. Ainsi, les femmes qui, ayant une ancienneté supérieure à cinq années, se sont arrêtées de travailler – et c'est là que se situe la nuance – ne reprennent pas plus vite un emploi que celles qui avaient une ancienneté faible : or, 40% d'entre elles occupaient un emploi non qualifié d'ouvrière ou d'employée contre 44% de l'ensemble des femmes ayant perdu ou quitté un travail avant ou après la naissance de leur premier enfant, et 35% un emploi d'ouvrière ou d'employée qualifiée, une proportion identique à celle de l'ensemble. Près de la moitié d'entre elles déclare d'ailleurs ne pas souhaiter travailler à la fin de la période d'observation contre 40% de l'ensemble des femmes qui se sont arrêtées avant ou après la naissance de leur premier enfant et moins du tiers de celles qui avaient un ou deux ans d'ancienneté. Nous retrouvons ici une logique que nous avons étudiée au chapitre 2 à propos du « travail intenable », mais cette fois s'agissant de femmes qui ont des anciennetés relativement importantes chez leur employeur au moment où elles s'engagent dans leur carrière maternelle.

À l'inverse, il se peut que des femmes moins bien insérées au départ du point de vue de l'ancienneté et des droits sociaux auxquels elle leur donne accès, aient de ce fait une plus forte incitation à retrouver un travail ou leur travail, ne serait-ce que pour maintenir un ancrage professionnel, plus ou moins résistant à des retraits d'activité temporaires. Ainsi, les femmes joueraient aussi leur reprise du travail en fonction de ces risques, tels qu'elles les perçoivent. Par exemple, chez les femmes ayant suivi des études techniques ou professionnelles d'un niveau au moins égal à la terminale, la rapidité à reprendre un emploi pourrait refléter des dispositions à l'égard du travail salarié et de l'éventualité de devenir « femme au foyer ». Ces disposition auraient pu elles-mêmes jouer sur leur orientation scolaire (qui privilégie, justement, une insertion professionnelle plutôt

accélérée par rapport à une terminale générale, y compris quand l'orientation dans ces filières est subie) ou bien être encouragées par ce parcours antérieur, que ce soit pendant leur scolarité, avant cette orientation, ou à l'occasion de leur insertion professionnelle. Mais on peut se demander si cette rapidité du retour à l'emploi ne reflète pas aussi le fait que ces jeunes femmes ont plus à perdre en se maintenant plus longtemps éloignées du travail, du fait que leurs spécialisations pourraient alors se dévaluer rapidement, et les mettre au même niveau que des jeunes femmes moins diplômées<sup>184</sup>.

Nous pouvons arguer que nos hypothèses sont plutôt complémentaires : là où les femmes se sentent menacées dans leur affiliation au travail, si elle est insuffisante à leurs yeux du point de vue des sécurités qu'elle offre, notamment face aux besoins économiques du foyer parental ou aux investissements réalisés, comme dans le cas de l'accession à la propriété, elles le reprennent plus vite, dans la mesure où elles le peuvent, et en fonction de la nécessité où elles s'y trouvent, que cette nécessité soit socioéconomique et immédiate, ou renvoie au maintien d'un ancrage menacé dans leur travail. Là où cette affiliation est largement réalisée et leur donne la possibilité de faire jouer les droits associés à leur ancrage dans le travail, elles hésitent d'autant moins à les faire jouer que leur maintien sur la scène professionnelle est plus problématique, ne serait-ce qu'au regard de la prise en charge de leurs enfants. Sur ces questions, nous renvoyons aux trajectoires de Suzanne et Odile, et à la comparaison que nous avons tenté de construire dans la première partie de ce chapitre.

On a vu comment Suzanne répondait à ce risque d'éloignement de la scène professionnelle ou le conjurait grâce à son conjoint. Il faudrait aussi se demander, en usant d'autres sources, si les modes de garde disponibles sont les mêmes pour des femmes ayant un niveau d'étude donné, dans la mesure où ce dernier peut jouer indirectement sur la résidence, via l'accès à des emplois plus ou moins spécifiques, et donc sur les modes de garde accessibles mais aussi sur la proximité avec la famille, et enfin sur les critères d'admission d'un enfant en crèche, compte tenu des revenus du couple. Le cas des femmes ayant ici les plus hauts niveaux d'étude pose des questions similaires, dont on peut penser qu'elles ne recevraient pas les mêmes réponses ; il faut remarquer, cependant, qu'un tiers environ de ces femmes très diplômées ayant repris rapidement un travail n'avait pas achevé ses études au moment de la grossesse, ce qui peut rendre leur insertion professionnelle plus fragile. Pour des raisons différentes, on considère là des femmes dont le parcours aboutit à une professionnalisation peu

---

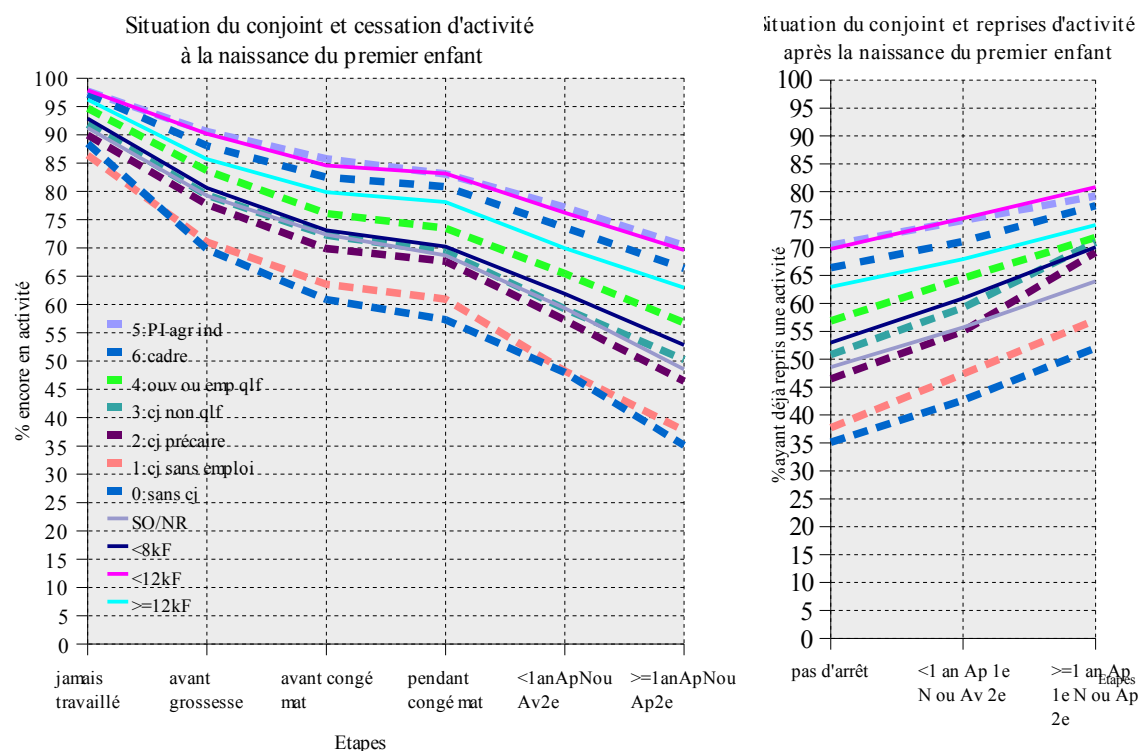
<sup>184</sup>Les spécialités de formation codées pourraient nous aider ici si leurs modalités n'avaient pas été modifiées à plusieurs reprises, difficulté à laquelle le temps ne nous a pas permis de trouver une solution.



susceptible d'être remise en question par la maternité, mais aussi à des cessations d'activité qui, pour être minoritaires et temporaires, ne sont pas négligeables.

Comme nous l'avons abondamment commenté en ce qui concerne les cessations d'activité précoces, l'absence de conjoint joue encore plus défavorablement sur les cessations postérieures à la naissance, ce qui montre bien à quel point le revenu du conjoint peut être complémentaire de celui de la femme pour *permettre* le maintien de celle-ci dans l'emploi, fût-ce à temps partiel. L'effet de cette situation sur les reprises d'emploi est également défavorable mais de façon non significative. À l'inverse, les femmes en couple avec un conjoint ouvrier ou employé non qualifié reprennent *plus vite* le travail que celles dont le conjoint est de profession intermédiaire, toutes choses égales par ailleurs, ce qui permet d'observer un rattrapage : ce rattrapage existe également pour celles dont le conjoint occupe un emploi précaire, mais il n'est pas significatif pour les seuils usuels de probabilité. Ce pourrait être un effet analogue au retour rapide sur la scène professionnelle des femmes ayant suivi des études techniques professionnelles jusqu'à la terminale, mais il faut aussi se demander si ne jouent pas en partie des effets liés à l'offre de modes de garde (crèche en particulier), qui se conjuguent avec des données liées à la situation locale de l'emploi, certaines zones où se concentrent encore des emplois non qualifiés pouvant être encore favorables à l'emploi de ces femmes. On observe d'ailleurs un effet similaire mais non significatif de la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi occupé par la jeune mère. En revanche, si l'effet d'un revenu élevé du conjoint est encore visible ici, il ne joue guère significativement sur la probabilité de reprendre rapidement un emploi, alors que l'effet en est très marqué et significatif, toutes choses égales par ailleurs, sur les cessations d'activité tardives, ce qui conserve *grosso modo* les différences de niveau d'activité final.

**Graphique 8. Cessations et reprises d'activité en fonction du conjoint et de sa situation**



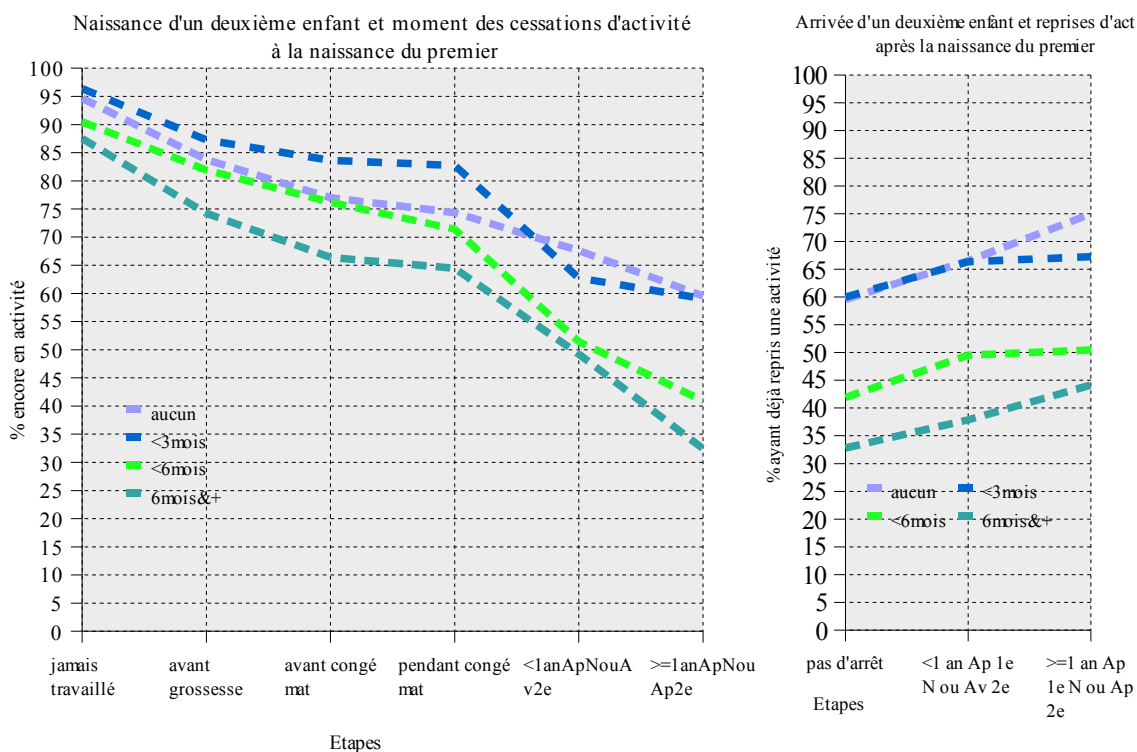
Enfin, plus on parvient à suivre nos enquêtés tard par rapport à la naissance du premier enfant, plus tend à intervenir la naissance du deuxième. Or, nous avons souligné l'impact bien plus fort de la naissance d'un puîné sur les taux d'activité des jeunes mères, compte tenu des droits plus importants que leur donne leur ancrage antérieur dans le travail dans les années 1990. Au demeurant, la réforme de 2004 ne devrait faire que renforcer la logique qui voit les jeunes femmes jouer leur ancrage professionnel avant l'arrivée du premier enfant, puisqu'au delà du caractère symbolique de l'extension de l'APE au premier enfant sous le nom de *complément de libre choix d'activité*, ce dernier n'ouvre des droits qu'en cas d'ancrage professionnel continu dans les deux années précédant la naissance du premier enfant<sup>185</sup>, et pendant une durée plus brève. Les femmes qui font un deuxième enfant sur la séquence d'observation de l'enquête se sélectionnent déjà massivement parmi les femmes qui ne se sont pas maintenues sur la scène professionnelle pendant leur première grossesse. Elles s'arrêtent également beaucoup plus après la naissance du premier enfant, en particulier si le deuxième enfant survient tôt après le premier, et reprennent moins souvent le travail, toutes choses égales par ailleurs, comme on pouvait s'en douter compte tenu de l'évolution des taux d'emploi féminins à la naissance des enfants suivants.

Même lorsque le deuxième enfant est différé, on visualise à quel point les reprises d'activité ne compensent pas les cessations, puisque celles-ci continuent de se produire

<sup>185</sup>Ou d'un substitut permettant de payer des cotisations d'assurance vieillesse.

après la naissance, tout juste compensées par les reprises, d'où en fin de compte la stabilité du taux d'inactivité et du taux de chômage des jeunes mères observées avant les trois ans de leur premier enfant. Le bilan qu'on peut notamment visualiser à l'aide de ces graphiques, ne pourrait qu'être contrasté et provisoire, comme l'est l'objet même de cette thèse, qui ne saurait embrasser l'ensemble des carrières parentales ou professionnelles de nos enquêtés, bornés que nous sommes à des séquences d'observation brèves à une échelle biographique. Il nous a cependant permis de faire ressortir des contrastes et des ambivalences, qui tiennent notamment à la rupture de statut qu'instaure la naissance du premier enfant à travers l'institution du congé maternité. Celle-ci, on le voit, constitue à la fois un puissant opérateur de l'assignation des jeunes mères à la prise en charge quotidienne du premier enfant, mais aussi une puissante incitation (parmi d'autres, qui sont nombreuses et variées) à réussir une insertion professionnelle stable et offrant des protections non seulement au moment de la grossesse et de la prime enfance, mais aussi au delà et pendant la scolarisation des enfants.

**Graphique 9. Cessations et reprises d'activité en fonction de l'arrivée d'un deuxième enfant et de son âge au moment de la troisième enquête**



Cependant, il vient un moment où les femmes se stabilisent dans un statut donné. L'ancrage de leur travail ne renvoie pas alors qu'à leurs droits sociaux, mais aussi à la signification qu'a cet ancrage au sein d'un couple parental, ou d'une maisonnée de prise en charge possible, comme au sein de groupes professionnels dont elles font partie, et des groupes de pairs. Il faut aussi tenir compte alors d'un ancrage local, et plus généralement des ressources qui rendent ou non pensable le maintien dans l'emploi au

delà de la maternité, et qui rendent ou non pensable une maternité dans le contexte d'un ancrage professionnel donné. C'est vers ce complexe d'ancrages, d'affiliations, d'appartenances locales et de parentés pratiques, tel que nous pouvons l'observer une fois un enfant présent que nous allons à présent nous tourner, non seulement parce qu'il interagit avec la solidité ou la fragilité, par delà l'arrivée du premier enfant, de l'ancrage professionnel des jeunes mères, mais aussi parce qu'il constitue une condition matérielle fondamentale de l'accueil du premier enfant, et qu'il fonde en partie par là le sens des ancrages professionnels, mais aussi des carrières parentales.

**Deuxième partie : Foyer parental et  
cadre matériel d'accueil du premier  
enfant**

## Chapitre 4

### Cadre de pensée, biais empiriques

« Les monographies de familles qui devaient recenser leurs budgets, leurs conditions de vie, leurs mœurs, leur passé, leur patrimoine, supposaient toujours ce corps plein de la cellule familiale que l'on retrouve au centre du diagramme comme sa cible, le fondement des "valeurs sociales", le socle de l'édifice social. » Isaac Joseph, 1977, « Tactiques et figures disciplinaires » (Du foyer aux territoires, p 200) in Isaac Joseph, Philippe Fritsch, Alain Battégay, 1977, *Disciplines à domicile : l'édification de la famille*, Fontenay-sous-Bois, Recherches.

#### Couple, logement et cadre de vie

##### Enjeux conjoints, enjeux écologiques

Nous avons vu dans la première partie de cette thèse que, touchant aux enfants et tout particulièrement à leur survie, certaines injonctions s'étaient plus particulièrement adressées aux femmes, certes du côté de la prise en charge quotidienne *ex post*, mais aussi de l'accès des mères à certaines garanties et affiliations *ex ante*. Ce primat logique correspond à un primat des enjeux de prise en charge une fois l'enfant présent, du fait de l'assignation première des mères à la prise en charge quotidienne de leurs enfants, mais il correspond aussi au fait que les maternités se jouent à la fois, dans la France des années 1990, avant *et* après la naissance du premier enfant. Cette double caractéristique fait dans une certaine mesure des maternités à la fois un modèle d'articulation temporelle entre carrière personnelle et professionnelle avant la naissance du premier enfant et carrière « parentale », et une matrice concrète du partage du travail de prise en charge, notamment dans son efficace, qui prédétermine largement la forme que peut prendre la participation des pères à la prise en charge quotidienne de leurs enfants, du fait de ce primat des mères. Or, compte tenu de la force de cette institution des maternités telle que nous avons tenté d'en rendre compte, d'autres questions se posent au sujet de la participation des pères à l'accueil du premier enfant, questions que nous allons poser dans notre troisième partie, mais aussi du cadre matériel plus général au sein duquel cet accueil est assuré.

C'est sur cette question, très vaste, que nous allons nous pencher à présent. Nous allons également restreindre ce questionnement en nous limitant aux aspects de ce cadre matériel et de l'accueil du premier enfant qui engagent ces carrières, notamment au sens où ils mettent en jeu une responsabilité parentale. Une telle restriction est cohérente avec l'objet général de ce travail, et s'est avérée nécessaire pour qu'il soit réalisable avec

nos matériaux empiriques. Dans cette optique, nous traitons des articulations entre ces carrières parentales et les carrières antérieures des hommes et des femmes, en tant que leur donnant accès à certaines ressources et statuts porteurs de protections mais aussi d'appartenances, en particulier grâce aux insertions professionnelles antérieures. L'objet de cette partie est dès lors d'étudier ce qui fait l'objet d'une définition conjointe des responsabilités parentales ou affecte conjointement ces entrées dans les carrières parentales. Parmi ces responsabilités, l'existence d'un couple permettant de penser l'engendrement des enfants comme un projet conjoint est un aspect particulièrement essentiel<sup>186</sup>, qui n'est pas rabattable sur la simple question du « couple » comme relation conjugale entre deux personnes : nous verrons pourquoi en détail dans notre chapitre suivant. Dans la période et les séquences que nous allons étudier ici, il va moins que jamais de soi que le couple, comme relation affective ou sentimentale, puisse se transformer en une unité pérenne de prise en charge des enfants : plus précisément, on peut douter que sa pérennité en elle-même ou sa plénitude comme forme de relation exclusive, puisse en elle-même constituer une ressource autosuffisante. En même temps, il semble pouvoir être présenté comme un bien par certains enquêtés, peut-être parce qu'il englobe alors dans leurs propos d'autres dimensions, dont la moindre n'est pas de marquer une vie commune préexistante, qui englobe vie matérielle, travail domestique et articulation entre une « vie de couple » au sens large et les carrières personnelles, qui n'est pas indépendante des sentiments qui l'accompagnent.

Nous allons dès lors nous poser trois questions à travers cette deuxième partie, pour lesquelles nous proposons un cadre général dans le présent chapitre :

La première question portera sur la pérennité du couple parental dans la France des années 1990, telle qu'on peut l'observer à partir des sources que nous exploitons dans le cadre de ce travail de thèse, y compris à travers le mariage dans une période qui a vu la part des enfants premiers nés d'un couple marié devenir minoritaire à la fin des années 1990, et sur ses limites, c'est à dire les cas où le couple cesse d'exister ou d'être visible, mais aussi ceux où il ne préexiste pas à l'arrivée du premier enfant, et ceux où il coexiste avec d'autres formes de cohabitation, d'autres collectifs de prise en charge. La seconde question porte sur la signification que peut ou pourrait avoir pour les femmes et les hommes la pérennité du couple, comme *injonction* conjointe de garantir un certain cadre matériel qui effacerait en quelque sorte les conditions matérielles et les ressources qui permettent à un tel cadre de *tenir*, notamment grâce aux soutiens et aux affiliations personnelles de ses membres et de leurs appartenances en dehors du couple, à une

---

<sup>186</sup>Sur cette dimension du « projet », et la possibilité de la penser sous l'angle d'un manque, cf. Luc Boltanski, 2004, *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris : Gallimard, « NRF Essais ».

époque où la pérennité du couple parental n'est plus adossée à une institution comme le mariage indissoluble (sauf en cas de « faute »), entre autres parce que le fait que certaines alliances s'appuient sur des protections et des appartenances plus larges que le seul couple est devenu soit très rare, soit illégitime. Cette « normalité » ou cette « régularité » du couple parental est ainsi l'aspect principal que nous allons à présent étudier dans ses différentes significations, mais aussi dans ses limites, pour mieux revenir aux rapports complexes que cet enjeu de sa pérennité entretient avec les responsabilités parentales conjointes et personnelles pour tout ce qui touche au devenir des enfants, et avec l'encadrement de ces responsabilités par le droit, les formes de protections étatiques de l'enfance « en danger », les systèmes de pensées qui organisent la prise en charge des enfants et de leur devenir dans un cadre familial. La troisième question portera sur les autres aspects écologiques de l'accueil du premier enfant qui apparaissent comme mettant en jeu des responsabilités parentales quant au devenir des enfants, et qui en particulier ressortissent à la manière dont l'installation durable, la stabilisation d'un couple dans un cadre ou un environnement, un habitat, un logement donnés, apparaît comme une manière d'articuler leur propre devenir (comme personnes, comme couple, détenteurs de certaines ressources, bénéficiant de certains droits et de certaines affiliations) et celui de leurs enfants, en conjurant certains périls liés à ce cadre de vie ou en faisant valoir les chances qu'il offre à l'égard du bien-être de ces enfants, de leur avenir, de leur équilibre, précisément parce qu'il est *vu* comme étant l'environnement où ils seront élevés.

Pour traiter ces trois questions, nous allons présenter un cadre de pensée, touchant d'abord à la question de la pérennité du couple comme cadre où sont accueillis et élevés des enfants, ensuite aux questions d'inscription résidentielle et locale qui informent le cadre matériel où sont élevés les enfants d'un couple ou d'une femme. Nous étudierons en particulier la question de la stabilisation et de la néolocalité comme type de parcours familial et résidentiel ayant pris une grande importance en relation avec l'extension du salariat, et tendant à donner une importance plus grande au couple et au foyer parental, par rapport à des maisonnées de prise en charge plus larges. Dans la suite de ce chapitre, nous allons tenter de relier ces questions aux données qui permettent de décrire le cadre où sont accueillis les enfants premiers nés d'un couple ou d'une mère dans les enquêtes Emploi, ainsi qu'aux problèmes que posent ces données et leur exploitation, en particulier en longitudinal, et le fait que les configurations les moins pérennes soient plus difficiles à étudier dans le temps. Nous reprendrons alors plus en détail ces deux aspects dans les deux chapitres qui suivent celui-ci, en relation avec des études de cas



précises, en tentant de la même manière de recontextualiser ce matériau empirique au regard de ses limites et de ses biais<sup>187</sup> spécifiques.

### **La promotion problématique du « couple parental »**

Nous partons ici d'une hypothèse historique assez simple, selon laquelle on est passé d'une société où le divorce était rare, et où l'enjeu du couple était en réalité rabattable sur l'enjeu du mariage, qui fournissait le cadre nécessaire à la légitimation des enfants, à une société où il ne l'est plus que dans certains milieux sociaux, voire où il sert à résoudre des questions plus spécifiques, mais non sans rapport avec le foyer et les enfants, et où l'enfant est considéré, du fait de la généralisation de la contraception, du planning familial, du suivi gynécologique des femmes et de la dépénalisation de l'avortement, comme devant être désiré par un couple stable avant d'être conçu, puis être accueilli au sein de ce couple, selon des modalités relativement variables selon les formes de couple parental considérées comme légitimes. Nous tenterons d'étayer cette hypothèse au moyen d'une synthèse bibliographique limitée visant à faire le point sur ce qu'on sait des normes gouvernant cette écologie de l'accueil des enfants et de leur évolution.

Dans les débats autour de « la famille » ou « des familles »<sup>188</sup>, de « l'enfance » et de sa « protection » en particulier dans le plus jeune âge, le rapprochement d'un enjeu du couple et de l'enfance occupe une place de choix dans les préoccupations, les fantasmes et les problèmes réels perceptibles ou énoncés au sujet des mères élevant leur enfant sans habiter avec « le » père, « un » père ou un beau-père, jusque dans les dénominations successives ou concurrentes données à ces situations. L'hypothèse historique qu'il s'agit ici de proposer est celle de la recherche, par un ensemble disparate d'acteurs des politiques sociales, du champ de la petite enfance et des sciences humaines et sociales (où psychologues, démographes mais aussi auteurs féministes jouent un rôle important) d'un cadre légal et sémantique permettant de remplacer les garanties que ne fournit plus le mariage par « autre chose ». Ces garanties portaient sur la pérennité de la cellule familiale de base chargée de l'accueil et de l'élevage des enfants, elles en faisaient un cadre légitime, qui servait en même temps à réguler la sexualité et la reproduction et les

---

<sup>187</sup>Le terme de biais, nom masculin dont l'étymologie semble controversée, désigne une ligne ou une direction oblique, et possède deux sens figurés. Le premier désigne un moyen détourné pour atteindre un résultat, ce qui suggère l'existence d'un obstacle à l'usage de la ligne droite (*prendre un biais*), ou encore une façon détournée, oblique, de voir une chose, ou un problème, ce qui permet parfois de mieux voir ce qui était caché. Le second désigne une erreur, une fausse route : le sens utilisé en statistiques relève clairement de cette seconde acception, tout en étant assez subtil puisqu'il désigne en général l'erreur que l'on fait en calculant un indicateur sur des données d'enquête comme si l'on était *directement* en présence de la population visée et de l'information même que l'on souhaite connaître. Il est parfois nécessaire, à l'inverse, de *biaisier* pour avoir des informations valides qui ne sont pas directement livrées par une enquête statistique, mais peuvent l'être partiellement par des moyens indirects. En général, les méthodes de sondages visent à éviter aux utilisateurs d'enquêtes de se livrer à ce genre de contorsions.

<sup>188</sup>cf. par exemple Rémy Lenoir, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris : Seuil.

modalités de l'accès à l'âge adulte. La permanence d'une population exclue du mariage ne faisait, sans doute, que renforcer la cohérence de ce modèle, jusque dans les craintes ou les fantasmes qui s'appliquaient aux représentations de ces populations et des « dangers » qu'elles véhiculaient. L'émergence du travail des femmes dans les bourgeoisies, l'exode rural et la généralisation du salariat, la diffusion de techniques de contraception d'une efficacité sans commune mesure avec les méthodes antérieures (ce qui inclut leur coût social et humain, par rapport à la méthode longtemps la plus efficace à savoir le retardement du mariage et le maintien sous tutelle des personnes des deux sexes qui n'avaient pas réuni les conditions matérielles à leur « installation » en couple), le recul des valeurs religieuses associées au mariage et plus largement d'un type de contrôle social que ne permettent plus les logiques de néolocalité dominantes, en ville, dans les classes moyennes et supérieures salariées, l'instruction des femmes et leur accès à certaines positions intermédiaires voire parfois plus élevées sur le marché du travail, en particulier dans la fonction publique, la santé, l'action sociale, mais aussi dans les administrations publiques et le travail de bureau (secteur privé compris), en plus des emplois de service et d'emplois ouvriers plus ou moins traditionnels, ont réuni un certain nombre de conditions rendant possible, dans le climat politique de l'après-guerre, la progression des droits des femmes dans l'accès au vote (en 1945), à une activité professionnelle (en 1965). Ces changements ont été enregistrés, sur la même période (de l'après-guerre) que l'institution d'un congé maternité obligatoire et indemnisé en 1945, la reconnaissance de l'autorité parentale de la mère en 1970, l'égalité des droits entre enfants légitimes et naturels en 1972 (mais avec le maintien de la distinction jusqu'en 2005), l'autorisation de l'IVG dans le cadre de la loi Veil et le remboursement de la contraception (autorisée depuis 1967) en 1974, la loi sur le divorce en 1975 qui dépénalise l'adultère, supprime l'obligation de domicile commun héritée du code Napoléon (la femme devant « suivre son mari à son domicile »), crée un divorce par consentement mutuel et un divorce pour rupture de la vie commune. Ces changements sociaux et légaux conjugués, s'ils ont accru la comptabilité des divorces, des avortements, mais aussi diminué le nombre de grossesses « non désirées » menées à terme, ont peut-être moins fragilisé le mariage en le vidant de sa substance ou en mettant en péril sa pérennité, qu'ils n'ont tenté d'en étendre certaines garanties à des situations maritales qui n'en relevaient pas, ce qui a pu tout aussi efficacement contribuer au déclin de l'institution, tout en visant à préserver certains des « biens publics » qui lui restaient attachés, en premier lieu les obligations indissolubles associées à l'exercice « conjoint » de l'autorité parentale<sup>189</sup>.

---

<sup>189</sup>cf. Irène Théry, 1993, *Le démariage, justice et vie privée*, Paris : O.Jacob : « le modèle de la famille indissoluble », pp 327-336.

La reconversion « sémantico-légale » entreprise à partir des années 1970 vise ainsi entre autres à concilier (sinon dans la réalité, du moins dans l'idéal et dans l'énoncé des obligations parentales) ces principes avec la reconnaissance des droits des femmes puis de ceux de l'enfant (tels qu'ils sont énoncés dans la convention de l'ONU ratifiée par la France en 1990), mais aussi celle de certaines situations de fait qu'il n'est plus question de stigmatiser dans le débat public. Irène Théry parle à ce sujet d'un « mouvement très puissant de ce demi-siècle, celui qui identifie la famille à partir de l'enfant, et non plus à partir du couple »<sup>190</sup> et parle de « mariage maintenu » à propos de l'autorité parentale conjointe, en notant que « à partir du moment où l'on ne conçoit des droits et des devoirs parentaux qu'unilatéraux ou "couplés", l'union libre avec enfants ne donne des droits égaux que si, par la preuve du couple de fait, elle devient ce que l'union légitime devient par le mariage : un vrai couple, une vraie famille »<sup>191</sup>. Au delà du débat sur le caractère « tutélaire » de cette « philosophie législative » où l'État se voudrait le « berger de la parentalité »<sup>192</sup>, il est intéressant de se pencher sur les enjeux de la « parentalisation » du vocabulaire, en premier lieu dans les textes de loi et le débat public, en ce qu'elle permet au moins formellement de respecter à la fois « l'intérêt de l'enfant » et la possibilité de ruptures conjugales, mais aussi, dans un autre domaine, de neutraliser la sexuation des pratiques et les déséquilibres dans le partage des tâches, dans la distribution du droit de garde et du pouvoir de décision entre hommes et femmes. En second lieu, elle fournit un cadre visant à conjurer un certain nombre de désordres associés à la dissociation parentale, qui déborde largement de ce cadre légal et public, puisqu'elle peut informer les pratiques des parents eux-mêmes et de leur entourage, d'une condition « écologique » *ex ante* à la gestion du risque associé à la dissociation conjugale une fois le premier enfant présent. Reste en suspens alors la question du pourquoi de *l'exclusivité* de ce cadre, c'est à dire de l'impasse faite à la fois sur les situations où même le « couple parental » n'est qu'une fiction (généralement par défaillance ou exclusion plus ou moins totale du père) et sur les « parentés pratiques » qui peuvent s'y substituer ou les rendre tenables.

### **Néolocalité et stabilisation**

L'accent mis sur le couple parental par les différents systèmes de pensée qui s'appliquent au devenir des enfants et de leur parent, et plus largement du devenir d'une population sur un territoire donnée, a également des dimensions résidentielles et démographiques, qui touchent entre autres à l'articulation entre les différentes étapes du cycle de vie, et le fait que l'on trouve ou non dans un environnement donné des familles comportant plus

---

<sup>190</sup> *op.cit.* p 330.

<sup>191</sup> *Ibidum*, p 332

<sup>192</sup> *ibid*

de deux générations, des systèmes de prise en charge faisant intervenir ces différentes générations dans la prise en charge des dépendants, et des règles de résidence et d'accès à l'âge adulte permettant ou non des échanges de service dans la parenté. Ceci veut dire qu'un environnement matériel donné, dans un quartier, une ville, une certaine unité géographique et sociale, n'a pas la même signification, en particulier s'agissant de la prise en charge quotidienne des enfants et de leur devenir à plus long terme, selon que ces enfants s'inscrivent dans des systèmes d'affiliations où se trouvent déjà pris leurs parents, en particulier dans la parenté mais pas exclusivement, ou qu'au contraire cet environnement proche ne renvoie qu'à un habitat donné et au cadre où ils seront accueillis dans le futur.

Pour mieux faire percevoir ces ambivalences du cadre matériel dès lors qu'on le réfère à des appartenances locales, nous renvoyons par exemple au travail classique de Wilmott et Young sur un quartier de l'Est londonien, baptisé *Bethnal Green*, qu'ils comparaient alors (en 1953 et 1955) avec une nouvelle banlieue de relogement appelée *Greenleigh*. Les conséquences politiques de ce travail nous intéressent tout particulièrement, en ce que les auteurs y notaient, comme conséquence de la dispersion des familles dans le cas des jeunes couples relogés à *Greenleigh*, l'effritement de tout un réseau social protecteur qui tirait sa force à la fois d'un ancrage local de longue durée, de la densité des échanges quotidiens, et du fait que ces protections et ces sociabilités s'appuyaient sur une parenté très dense et extrêmement proche géographiquement. Ce faisant, les auteurs notaient l'importance du nouveau logement, comme motif déterminant de l'installation à *Greenleigh* (il s'agissait largement de reloger des ménages habitant des logements vétustes ou détruits dans les bombardements de Londres), mais aussi comme quelque chose qui offrait un meilleur cadre pour les enfants (« best for the kiddies »), sans que pour autant soient explicités les schèmes de pensée qui auraient permis de rendre raison d'une telle problématique. Ce qui nous intéresse ici tient à la fois aux conclusions politiques, mais aussi morales qu'en tiraient ces auteurs au sujet de ces modes de vie centrés sur le logement mais aussi sur la famille nucléaire, sur les conditions de travail domestique des femmes qui s'étaient installées à *Greenleigh*, et des nouveaux rapports de voisinage définis comme nettement plus méfiants et distants qu'à *Bethnal Green*. Certes, on ne peut pas vraiment montrer que la vitalité des réseaux sociaux et des échanges dans la parenté, en particulier du côté du travail de prise en charge des enfants, ait remis en cause l'existence ou l'autonomie de la famille nucléaire à *Bethnal Green* : les pratiques décrites laissent d'ailleurs la place à une certaine diversité dans la fréquence du recours à la « Mum », et dans la centralité de celle-ci et de son domicile pour ses filles ; en revanche, en dépit des provenances variées des résidents de

*Greenleigh*, l'étude, certes moins intensive et détaillée, semblait indiquer une certaine homogénéisation des pratiques, du fait de la coupure géographique mais aussi sociale instaurée par le déménagement ainsi que par les logiques d'ascension sociale qui l'accompagnaient parfois. C'est cette coupure, que les auteurs présentaient comme largement subie à l'époque, qui inaugurerait une nouvelle vie présentant déjà nombre d'analogies frappantes avec les représentations actuelles de la vie (et en particulier des usages du temps libre, de la nécessité du recours à la voiture) dans les banlieues résidentielles, en dépit des changements sociaux intervenus depuis en Angleterre et en France.

Une partie des phénomènes qui rendent compte d'un certain degré de néolocalité dans la France des années 1990 peut certes dans certains cas tenir à des politiques de relogement comparables à celles qu'observaient Wilmott et Young dans la proche banlieue du Londres de l'époque, mais elles seraient bien plus souvent imputables aujourd'hui aux modes d'entrée dans la vie active des hommes et des femmes, aux affiliations qu'ils en tirent dans une société salariale comme la nôtre, qui tendraient à primer, tendanciellement et prioritairement, sur ce que Robert Castel a appelé la *protection rapprochée*, qui semblait particulièrement importante à *Bethnal Green*. En même temps, il faut bien remarquer que la protection rapprochée peut être analytiquement distinguée aujourd'hui, dans certaines fractions des classes moyennes et supérieures à capital immobilier en particulier, des simples questions de résidence des jeunes couples : c'est ainsi qu'un jeune couple qui emménage dans un appartement qui fait l'objet d'une donation de la part de la famille d'un des deux conjoints peut être considéré comme bénéficiant à ce moment précis d'une *protection rapprochée*, non au sens d'une proximité géographique bien entendu (la famille d'origine peut au même moment habiter à des milliers de kilomètres), mais du fait que cette protection relève de l'appartenance de ce couple à un groupe de parenté, et dans la mesure où cette donation relèverait bien d'une forme de protection, dont le signe pourrait être par exemple que la dépendance plus grande du couple à l'égard de ce type d'aide a primé sur un impératif d'égalité entre descendants.

À l'inverse, les ouvriers de *Bethnal Green* bénéficiaient d'une double protection rapprochée, mais qui était bien tributaire de leur appartenance à un espace local assez circonscrit, en ce qu'elle était liée d'une part à des échanges de travail domestique, féminin en particulier, qui dépendaient entre autre d'une proximité résidentielle marquée, d'autre part à des systèmes d'accès à l'emploi local qui faisaient plus ou moins jouer un système de recommandation au sein de la parenté, et dont Wilmott et Young voyaient en même temps régresser l'importance, du fait du plein emploi qui tendait à

prévaloir dans l'Angleterre de la deuxième moitié des années 1950. Ces problèmes de protection se posent donc *a priori* différemment selon les époques et les classes sociales, et en particulier selon les types de ressources qui peuvent être mises à la disposition des descendants pour les aider lorsqu'ils vont avoir des enfants, voire pour les inciter à en faire. C'est précisément à l'égard de ce type de questionnement qu'il faudra ainsi signaler les limites de cette recherche, qui renvoient aussi à celles de son objet, qui ne portait pas en particulier sur les transmissions entre générations ni mêmes sur les mobilisations familiales en tant que telles<sup>193</sup>. De fait, si les contributions ou les protections assurées dans le cadre de la parenté ou des familles d'origine, et qui sont de nature à jouer dans les ressources matérielles<sup>194</sup> disponibles pour élever un enfant, font partie des résultats marquants qu'on pourra tirer de nos études de cas du chapitre 6, nous n'avons pas construit nos enquêtes empiriques comme devant nous donner des résultats systématiques sur ces questions.

De même, nous allons voir que l'enquête Emploi est fort peu adéquate pour évaluer des degrés de néolocalité, matrilocalité ou patrilocalité. Une part de nos conclusions n'auront dès lors de sens que si l'on peut raisonner à l'échelle de la génération des seuls parents – par exemple si nos enquêtés eux-mêmes raisonnent de cette manière – dans un cadre assez strictement néolocal en réalité, faute de quoi interviennent les logiques d'installation de la génération antérieure, ainsi que la façon dont elles affectent les ressources disponibles dans un espace local pour la deuxième génération, si celle-ci y demeure. Pour dépasser malgré tout ces limites dans le cadre de nos matériaux empiriques et bibliographiques, nous allons tenter d'étudier ces questions à un niveau national, en nous appuyant sur les exploitations réalisées à partir de l'enquête Emploi sur l'ensemble des enfants premiers nés en France dans les années 1990. Ceci va nous pousser à revenir sur l'articulation entre cette question de la néolocalité et celle du cycle de vie, qui traverse ce travail.

À la fin de notre chapitre 6, nous tenterons de revenir sur certaines des racines historiques d'une certaine définition du cadre matériel dans lequel nos enquêtés envisagent d'élever de jeunes enfants, comme un cadre implicitement ou explicitement néolocal d'installation, par rapport à des époques où de telles logiques se sont introduites

---

<sup>193</sup>On aurait ainsi pu, à partir d'un « événement » comme la naissance du premier enfant d'un couple, travailler sur une séquence de temps à partir des points de vue et de la part prise à cet événement par différents membres du réseau de parenté, à l'occasion de visites, cadeaux, *et cetera*, ou encore prendre comme objet les parentés quotidiennes constituées au sein d'une maisonnée de prise en charge du même enfant. Dans le présent chapitre, nous travaillons néanmoins sur la signification de ces mobilisations à l'égard de l'enjeu que crée la mise en place d'un foyer comme cadre stable ou part officielle et visible des maisonnées de prise en charge.

<sup>194</sup>Comme nous le verrons dans le cas d'Aline, ces ressources sont également symboliques, et constituent en même temps un moyen et un aiguillon à se rapprocher du champ de l'enfance, y compris professionnellement, mais comme une injonction de devenir mère jeune.

massivement et ont posé des problèmes sociaux, sanitaires et politiques à une toute autre échelle, tout en représentant des ruptures bien identifiées, qui posaient le problème de la gestion prévisionnelle des populations. Ceci nous permettra d'établir un autre type de lien entre l'histoire récente que nous racontons et l'histoire plus longue des racines de l'hygiénisme et des modes d'industrialisation de la France. Nous pourrions alors poser une conjecture quant aux liens entre cette histoire et les systèmes de pensée, mais aussi les outils empiriques et mentaux qui ont été à notre disposition dans cette recherche pour appréhender les parentalités et leur cadre matériel. Commençons ici par traiter les éléments issus de nos traitements statistiques sur l'enquête Emploi, d'une part du point de vue des femmes enquêtées, qu'elles soient mères depuis moins d'un an ou qu'elles soient dans une position comparable dans leur cycle de vie<sup>195</sup>, d'autre part du point de vue des séquences de cohabitation (c'est à dire des ménages, en longitudinal) dont nous pouvons disposer grâce à la répétition de l'enquête trois années de suite dans chaque aire géographique tirée au sort dans la série d'enquêtes 1990-2002.

**Tableau 4. Situations maritales des femmes par rapport à une naissance survenue ou non depuis moins d'un an**

| Enfant né avant la<br>Situation<br>maritale : | ... 1e enquête    |                    |             |                               | ... 2e enquête    |                    |             |               | ... 3e enquête    |                    |             |               |
|---|-------------------|--------------------|-------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|-------------|---------------|-------------------|--------------------|-------------|---------------|
|   | « se<br>ules<br>» | non<br>mari<br>ées | mari<br>ées | Effecti<br>fs. <sup>196</sup> | « se<br>ules<br>» | non<br>mari<br>ées | mari<br>ées | Effecti<br>fs | « se<br>ules<br>» | non<br>mari<br>ées | mari<br>ées | Effecti<br>fs |
| aucun enfant                                  | 58%               | 25%                | 18%         | 3591,1                        | 56%               | 27%                | 18%         | 3444,3        | 53%               | 28%                | 20%         | 3131,7        |
| naît 1er enfant                               | 8%                | 34%                | 59%         | 3589,0                        | 7%                | 36%                | 57%         | 3444,0        | 8%                | 38%                | 54%         | 3130,0        |
| naît enfant puîné                             | 7%                | 20%                | 73%         | 3515,8                        | 6%                | 20%                | 73%         | 3294,8        | 5%                | 25%                | 70%         | 2904,2        |

Lecture : 7% des 3444 jeunes mères dont le premier enfant est né moins d'un an avant la première enquête se trouvaient sans conjoint (pour une naissance entre mars 1989 et mars 2000). La proportion similaire chez les femmes sans enfants comparables *ex ante*, compte tenu de leur position dans le cycle de vie (situation maritale exclue), était de 56%.

<sup>195</sup>Nous développerons davantage le traitement qui est derrière cette appellation dans le 8<sup>e</sup> chapitre. Les différences entre les vagues qui sont distinguées ici ont fait l'objet d'une note, que nous renvoyons en annexe.

<sup>196</sup>Il ne s'agit de l'effectif réel que pour les femmes qui viennent d'avoir leur premier enfant. L'effectif pondéré (par la probabilité *ex ante* d'avoir eu un premier enfant *ex post*) est quasiment le même pour l'échantillon contrefactuel des femmes sans enfant, qui est à la fois nombreux et hétérogène et permet par conséquent une bonne représentation de toutes les catégories les plus susceptibles d'avoir un premier enfant, tandis que l'échantillon des femmes qui viennent d'avoir un autre enfant ne peut être calé qu'imparfaitement, ce que reflète le poids total inférieur. Nous reviendrons plus loin sur cette différence d'effectif total observée à propos des hommes.

**Tableau 5. Types de séquences observées selon la présence d'un père et d'autres adultes**

| Séquences de cohabitation observées<br>type de « ménages » * durée  | toutes, sur<br>3 années<br>d'enquêtes | dont : bébé<br>présent dès<br>la 1 <sup>e</sup> année | dont : bébé<br>présent la 3 <sup>e</sup><br>année | dont :<br>séquences<br>complètes     |
|---|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| Total (y.c. sans mère identifiable)   | 5502                                  | 3542  | 4492  | 2369                                 |
| Champs : mère présente et<br>identifiable, soit <i>en % du total</i>  | 5478<br>99,6%                         | 3529<br>99,6%   | 4471<br>99,5%                                     | 2359<br>99,6%                        |
| dont (1) : père absent ou parti avant la<br>fin de la séquence (mère "seule")   | 549<br>10,0%                          | 252<br>7,1%   | 365<br>8,2%                                       | 111<br>4,7%                          |
| dont (2) mère habitant seule<br><i>en % du total</i><br><i>en % des pères absents ou partants</i>   | 430<br>7,8%<br>78,3%                  | 174<br>4,9%<br>69,0%                                  | 299<br>6,7%<br>81,9%                              | 76<br>3,2%<br>68,5%                  |
| dont (2) avec d'autres adultes<br><i>en % du total</i><br><i>en % des pères absents ou partants</i>   | 119<br>2,2%<br>21,7%                  | 78<br>2,2%<br>31,0%                                   | 66<br>1,5%<br>18,1%                               | 35<br>1,5%<br>31,5%                  |
| dont (3) avec grands-parents<br><i>en % du total</i><br><i>en % des pères absents ou partants</i><br><i>en % des cohab°s avec d'autres adultes</i>  | 97<br>1,8%<br>17,7%<br>81,5%          | 64<br>1,8%<br>25,4%<br>82,1%                          | 47<br>1,1%<br>12,9%<br>71,2%                      | 22<br>0,9%<br>19,8%<br>62,9%         |
| dont (1) « couple parental stable »<br><i>en % du total</i>   | 4929<br>90,0%                         | 3277<br>92,9%   | 4106<br>91,8%                                     | 2258<br>95,7%                        |
| dont (2) cohab°s avec d'autres adultes<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i>   | 162<br>3,0%<br>3,3%                   | 120<br>3,4%<br>3,7%                                   | 130<br>2,9%<br>3,2%                               | 92<br>3,9%<br>4,1%                   |
| dont (3) avec grands-parents<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des cohab°s avec d'autres adultes</i>  | 63<br>1,2%<br>1,3%<br>38,9%           | 49<br>1,4%<br>1,5%<br>40,8%                           | 41<br>0,9%<br>1,0%<br>31,5%                       | 31<br>1,3%<br>1,4%<br>33,7%          |
| dont (3) avec d'autres adultes<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des cohab°s avec d'autres adultes</i>  | 99<br>1,8%<br>2,0%<br>61,1%           | 71<br>2,0%<br>2,2%<br>59,2%                           | 89<br>2,0%<br>2,2%<br>68,5%                       | 61<br>2,6%<br>2,7%<br>66,3%          |
| dont (2) « familles nucléaires »<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i>   | 4767<br>87,0%<br>96,7%                | 3157<br>89,5%<br>96,3%                                | 3976<br>88,9%<br>96,8%                            | 2166<br>91,8%<br>95,9%               |
| dont (3) mise en couple observable<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des « familles nucléaires »</i>  | 147<br>2,7%<br>3,0%<br>3,1%           | 98<br>2,8%<br>3,0%<br>3,1%                            | 108<br>2,4%<br>2,6%<br>2,7%                       | 61<br>2,6%<br>2,7%<br>2,8%           |
| dont (3) couple non marié (au départ)<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des « familles nucléaires »</i>   | 1672<br>30,5%<br>33,9%<br>35,1%       | 1105<br>31,3%<br>33,7%<br>35,0%                       | 1283<br>28,7%<br>31,2%<br>32,3%                   | 686<br>29,1%<br>30,4%<br>31,7%       |
| dont (4) se marient pendant la séquence d'observ°<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des « familles nucléaires »</i><br><i>en % des couples non mariés au départ</i> | 245<br>4,5%<br>5,0%<br>5,1%<br>14,7%  | 205<br>5,8%<br>6,3%<br>6,5%<br>18,6%                  | 262<br>5,9%<br>6,4%<br>6,6%<br>20,4%              | 214<br>9,1%<br>9,5%<br>9,9%<br>31,2% |
| dont (3) couple marié (dès le début)<br><i>en % du total</i><br><i>en % des couples</i><br><i>en % des « familles nucléaires »</i>  | 2948<br>53,8%<br>59,8%<br>61,8%       | 1954<br>55,4%<br>59,6%<br>61,9%                       | 2585<br>57,8%<br>63,0%<br>65,0%                   | 1409<br>59,7%<br>62,4%<br>65,1%      |

**Champ** : séquences de cohabitation observées dans les séries des enquêtes Emploi allant de



1990-1992 à 2000-2002 et comprenant l'arrivée ou la présence d'un enfant né entre la date d'enquête précédente et la première enquête dans l'aire et l'identification de sa mère.

**Définition** : Suivant le contexte, nous parlons indifféremment de séquence de cohabitation<sup>197</sup> observée ou de ménage, selon que nous voulons insister sur la stabilité des frontières du groupe de personnes correspondant ou au contraire sur des mouvements d'arrivée ou de départ. Dans ce dernier cas cependant, si nous nous autorisons à faire remonter l'existence du ménage aux deux années précédant l'arrivée du premier enfant (cf. infra), particulièrement pour suivre ce qu'il est advenu de sa mère et éventuellement de son père avant sa naissance, nous n'avons pas suivi le devenir d'un ménage au delà du départ d'un enfant et de sa mère (le cas rarissime où l'enfant part sans sa mère étant exclu de nos bases à ce stade). On peut justifier cette exclusion par le fait que le départ de l'enfant et de sa mère change la nature du ménage et en particulier des « causes communes » susceptibles d'orienter l'action de ses membres, faute de pouvoir observer s'il y a ou non maintien d'une maisonnée de prise en charge de l'enfant initialement accueilli sans maintien de la corésidence.

**Légende** : on a représenté en jaune pâle les colonnes qui correspondent à un sous-échantillon complet, représentatif de la tranche démographique considérée une année donnée, soit la première ou la troisième année d'enquête ; pour détailler les différentes configurations, on utilise une présentation hiérarchisée : lorsqu'on identifie une sous-catégorie, on diminue la taille des caractères et on exprime le poids de la population concernée en proportion des groupes qui les englobent aux différents niveaux de détail retenus ; en conséquence, les % en italique s'additionnent seulement entre lignes ayant la même taille de caractère.

**Lecture** : parmi l'ensemble des ménages observés (quelle que soit la durée où l'enquête enregistre leur présence – colonne 1), 245, soit 4,5% du total des 5478 ménages où la mère est présente et identifiable, sont des couples qui, non mariés au départ, se marient avant la fin de la séquence d'observation. Ce même effectif représente 5% de l'ensemble des 4929 couples « stables » observés, 5,1% des 4767 « familles nucléaires » (absence d'autres adultes) et 14,7% de l'ensemble des 1672 couples stables non mariés au départ.

**Commentaires** : Ce tableau détaille les séquences de cohabitation (ménages) rencontrées dans l'enquête Emploi en donnant la répartition analogue lorsqu'on se limite aux séquences incluant la première enquête dans l'aire, la troisième, et les trois années successives<sup>198</sup>.

<sup>197</sup>Ces séquences, de durée variable en fonction des différentes mobilités mais aussi des non-réponses d'une année sur l'autre, ne sont pas du tout représentatives des séquences de cohabitation « réelles » dans la population française. En outre, elles n'ont rien à voir avec ce qu'on appelle les « configurations familiales », qui sont en général considérées comme des données stables dans le temps.

<sup>198</sup>Il est à noter qu'en l'absence de saisonnalité – ce qui est relativement raisonnable lorsqu'on parle de la résidence officielle et qu'on se situe à une période de l'année (mars ou janvier) qui n'est pas connue pour faire apparaître un pic des déménagements –, on peut faire l'hypothèse (à partir d'une modélisation simple des durées de cohabitation observées) que l'ordre de grandeur respectif des configurations observées – y compris les plus transitoires – ne dépend pas de l'échelle temporelle de l'enquête ni de sa périodicité en coupe. Ceci signifie que l'enquête ne devrait pas trop sous-estimer (ni surestimer) la proportion de séquences d'accueil d'un bébé au sein d'un ménage complexe une année donnée. En revanche, en longitudinal, deux cas se présentent :

- Lorsqu'on prend en compte l'ensemble des séquences observées, on peut supposer que les déménagements d'un groupe domestique complet (donc, notamment, sans éclatement du couple lorsqu'il y a couple, et sans mise en ménage lorsqu'il s'agit d'une mère seule) se traduisent par des doublons statistiques, c'est à dire par une population qui est comptée deux fois, même si les ménages réellement enquêtés correspondent dans la plupart des cas à des groupes domestiques différents. À l'inverse, on peut penser que les situations transitoires de passage des mères par la maisonnée des parents ou des beaux-parents, de mise en couple, de séparation donnent lieu statistiquement non à des doubles comptes statistiques stricto sensu, mais plutôt à un dédoublement de ces populations qui apparaissent d'un côté au sein de l'ensemble des couples mobiles « perdus » ou « gagnés », de l'autre au sein des mères seules ou cohabitant au sein de maisonnées complexes. Ces situations ne seront donc pas surreprésentées en tant que telles, mais ce dédoublement se traduit par une confusion entre les couples qui déménagent (ou emménagent) et les couples dont l'éclatement se traduit par un abandon du domicile conjoint et, par là, par une légère surreprésentation des groupes pérennes mobiles (couples déménageant ensemble et mères seules mobiles) au sein des séquences observées.

- Lorsqu'on se limite aux séquences complètes, on supprime tout simplement ces catégories surreprésentées, mais aussi les configurations les plus instables (qui n'étaient pas surreprésentées), qui ne subsistent donc qu'à la condition de se figer une fois pour toute dans la situation relevée au moment de la

## Prédominance et pérennité des couples

Les enquêtes Emploi ne constituent pas, loin s'en faut, la meilleure source pour suivre en détail le devenir des couples et encore moins l'organisation des collectifs de prise en charge, mais elles permettent néanmoins de montrer que les couples stables sont effectivement le cadre dominant d'accueil du premier enfant au sens résidentiel dans les années 1990, en France métropolitaine. Toutefois, la proportion de mères seules y est de l'ordre de 10% et tend à augmenter de la première à la troisième année. Des maisonnées plus larges que le couple sont également visibles à travers des séquences de cohabitation dans un cas sur vingt, mais tendent à ne pas durer sur les trois années d'observation que permet l'enquête. Les mères avec enfant sont dès lors l'unité d'observation pertinente pour étudier l'existence et le devenir des couples. On constate aussi que le suivi de ces personnes sur trois années accroît la marginalité des situations s'écartant de ce cadre dominant, du fait des procédures d'enquête en vigueur. En s'appuyant sur des « ménages », la plupart des enquêtes classiques de l'INSEE sont en effet dans l'incapacité de suivre l'essentiel des ruptures conjugales : seuls les couples stables peuvent être suivis en majorité sur trois années après la naissance du premier enfant. De même, les groupes plus larges que la famille nucléaire définie autour d'un couple pivot (constitué d'une personne de référence et de son conjoint) sont difficiles voire impossible à décrire et à suivre, non seulement du fait que les liens entre les personnes s'y écartent du modèle de la famille nucléaire<sup>199</sup>, mais aussi du fait de leur perpétuation par delà des recompositions apparentes, que ce soit par des logiques de proximité résidentielle ou de retours temporaires<sup>200</sup>. Inversement, on n'y suit quasiment jamais la mère et son enfant sur trois années (ni même sur deux) après la naissance.

## Couple parental et stabilité des ménages

Je me suis appuyé dans la définition d'un projet d'exploitation statistique sur mon travail de terrain et sur ses difficultés, mais aussi sur la réflexion autour de « maisonnée et parentèle »<sup>201</sup>, dont je n'avais pas disposé sous une forme aussi aboutie lorsque je travaillais sur mon propre terrain. Il s'agissait alors non seulement de comparer mon travail ethnographique et les monographies de famille mises en place dans le cadre des séminaires de F. Weber au Laboratoire de sciences sociales, mais aussi de définir ce qu'il était possible d'observer dans une enquête statistique comme l'enquête Emploi, notamment à travers la définition de certains des termes qui posaient problème en

---

première enquête, sans déménagement ultérieur, ni séparation, ni remise en couple.

<sup>199</sup>cf. R.Orain, 2004, *op.cit.*

<sup>200</sup>cf. Florence Weber, Séverine Gojard, Agnès Gramain (dir.), 2003, *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France contemporaine*, Paris : La Découverte.

<sup>201</sup>F.Weber, 2002, *op.cit.*

longitudinal. Il devenait ainsi de plus en plus utile voire nécessaire de prendre position sur la signification à donner aux termes de foyer, de ménage, de maisonnée, de couple, et nous avons alors défini « nos » ménages comme des séquences de cohabitation observées, contingentes non seulement aux problèmes habituels de collecte des données, mais aussi aux logiques de mobilité des personnes et des groupes domestiques, ainsi qu'à l'articulation dans le temps des problèmes de collecte, de mobilité, mais aussi de définition de la position des personnes au sein d'un ménage, dès lors que ce ménage est défini comme une séquence de cohabitation. Il nous a paru nécessaire en particulier de distinguer analytiquement des séquences de prise en charge (des maisonnées) et des séquences de cohabitation « quotidienne » ou « officielle » (des ménages) pour mieux penser l'intrication pratique des deux dans des cas « normaux », mais aussi la persistance de situations plus atypiques à cet égard. Par ailleurs, nous décelions des séquences de cohabitation en général assez brèves avec des ascendants, d'autres parents ou d'autres proches, c'est à dire notamment une forte mobilité de mères avec jeune enfant accueillies au sein de ménages complexes (en général incluant les grands-parents maternels de l'enfant considéré).

Trois critères se rejoignent dans la définition des ménages « normaux » accueillant un premier enfant : celui du *nombre*, qui pousse à mettre de côté les cas les plus rares comme « atypiques », celui de la *pérennité* d'une configuration donnée, qui pousse à regarder ce qui se passe lorsque l'on se concentre sur un échantillon apparié sur deux ou trois années d'enquête, favorisant ainsi les configurations les plus stables dans le temps, celui de la *complexité*, laquelle rend plus difficiles à *traiter* des groupes (et de leur devenir) faisant apparaître des liens de filiation et d'alliance complexes entre les adultes présents et l'enfant accueilli, tout particulièrement dans le cas où le père ou la mère n'est pas la personne de référence du ménage. Or, une étape importante a été de se donner les jeunes mères comme unité d'analyse, y compris pour suivre le devenir des pères, et il faut bien constater que les « ménages complexes » le sont non seulement par le nombre de leurs membres et la diversité des liens existant entre eux, mais aussi par la diversité des logiques qui président à leurs recompositions éventuelles, logiques qui peuvent typiquement inclure des tensions autour de l'autonomie matérielle et résidentielle des jeunes adultes, mais aussi la prise en charge d'ascendants en situation de dépendance, d'adultes ou d'enfants handicapés ou traversant une situation de crise, etc<sup>202</sup>... De ce point de vue, nous avons limité notre population aux ménages n'accueillant pas plus d'un enfant qui ne soit pas en âge (légalement) de travailler (moins de quinze ans), ce

---

<sup>202</sup>Cf. F. Weber *et alii*, *op.cit.*

qui limitait les logiques concurrentes à la prise en charge parallèle d'autres adultes, c'est à dire des cas peut-être plus atypiques, mais pas nécessairement plus rares.

Rappelons d'abord que l'accueil du premier enfant implique la mère dans la quasi-totalité des cas : quelle que soit l'approche retenue, en coupe ou en longitudinal, de la première à la troisième année d'enquête, les situations où la mère est soit impossible à identifier au sein du ménage, soit absente, ne représentent jamais plus d'un cas sur deux-cent. Dès lors qu'on néglige les 24 séquences correspondantes (où l'on compte 14 pères vivant avec leur enfant en l'absence de sa mère, qui ne sont pas tous des « pères seuls »), nos unités d'observations comprennent donc toujours une mère accueillant son premier enfant – né, ici, dans l'année précédant la première enquête dans l'aire pour la série des enquêtes Emploi réalisées entre 1990-1992 et 2000-2002 – soit 5478 séquences. À partir des trois points de vue détaillés plus haut, on peut ensuite remarquer que l'accueil du premier enfant au sein d'un couple ou « famille conjugale », constitue dans les années 1990 la configuration dominante puisqu'elle concerne de l'ordre de neuf enfants sur dix : 4929 séquences, soit 90,0% du total, englobent la présence du père<sup>203</sup> c'est à dire la présence d'un couple du début à la fin de la séquence observée.

À l'inverse, la proportion de femmes sans enfants comparables *ex ante* à être en couple n'est que de 42%, ce qui illustre assez bien, dans une logique de cycle de vie, le rôle propre crucial de la mise en couple lorsqu'on ne tient compte que des autres indices de la position dans le cycle de vie : on pourrait dire que cette part est majoritaire parce que ne pas être en couple est l'élément déterminant qui empêche ces femmes « comparables » d'accéder à la maternité, même si on ne peut, par ailleurs, le considérer comme exogène. La « stabilité », quant à elle, est incluse (du moins en partie) dans la définition de ces couples : en effet, un couple n'apparaît ici comme tel que s'il est « stable », c'est à dire si le père reste présent jusqu'à la fin de la séquence observée, et il s'agit d'une stabilité postérieure à l'arrivée du premier enfant. Chez ces couples, 162 soit 3,3% cohabitent avec d'autres adultes à un moment ou à un autre de la séquence *où le bébé est observé*<sup>204</sup>, dont 63 avec les grands-parents, et 99 avec d'autres adultes. On pourrait donc de façon assez indolore exclure ces cas, mais il faut noter en outre que ces cohabitations

<sup>203</sup>En l'absence d'élément pertinent sur ce point, il n'est pas possible ici (sauf à de trop rares exceptions) de différencier entre pères et beaux-pères des enfants considérés. Par ailleurs, cette distinction ne serait opératoire dans l'optique de ce travail que s'il était possible non seulement d'identifier des beaux-pères, mais aussi de savoir à quel degré le père est ou non « hors-jeu » du soutien familial ou de la garde de son enfant. Il faudrait notamment vérifier dans quelle mesure, et à partir de quel moment la présence aussi précoce (avant trois ans) d'un beau-père serait possible sans une mise « hors-jeu » du père.

<sup>204</sup>On a démontré que, dans le cas où la mère est identifiée sans ambiguïté (c'est à dire lorsqu'elle est la personne de référence ou son conjoint sur au moins une année de la séquence de cohabitation), elle est présente, à quelques cas près, lorsque l'enfant l'est. En l'absence d'indices plus probants, on a alors repéré des mères par le fait qu'elles étaient présentes lorsque leur enfant était présent, et absentes dans le cas contraire, ce qui avait pour enjeu de ne pas écarter pour des raisons purement « techniques » (de non-identification de la mère) les cas de séquences brèves qui nous intéressent ici.

impliquent donc plus rarement les grands-parents que d'autres apparentés (et plus rarement encore, des personnes classées comme « amis » ou autres), au contraire de ce qui se passe chez les mères seules. En outre, si la part de ces cohabitations tend à fléchir, en coupe, de la première à la troisième année, ce fléchissement est uniquement le fait des ménages comptant des grands-parents, alors que celle des autres ménages est stable, et plus importante encore lorsqu'on prend en compte les seules séquences complètes. On peut faire l'hypothèse que la plupart de ces cas correspondent à des situations où ce sont les jeunes parents qui hébergent des membres de leur parentèle, ce qui les placerait en situation d'« aidant » et non d'« aidés », c'est à dire ne disqualifie en rien leur autonomie formelle ou officielle en l'espèce.

Ceci constitue donc un indice supplémentaire de la validité de l'appellation de « couple stable », en particulier pour les couples qui entrent dans la carrière parentale après avoir réuni un ensemble de garanties matérielles et statutaires « minimales » (et entre autres du point de vue de l'accès plus ou moins autonome à un logement « adapté »). Enfin, ces « familles conjugales » constituent une configuration relativement « simple », notamment du point de vue de l'interprétation qui peut y être faite du rôle joué par chacun en fonction de son lien avec le bébé, de ses différentes caractéristiques sociales (tout particulièrement de sa situation d'activité), de l'interprétation même de cette coresidence, et surtout des possibilités de suivi longitudinal, ce qui nous renvoie à la pérennité de la présence de chacun des membres du ménage sur la séquence d'observation. À l'inverse, sur les 549 séquences mère-enfant sans cohabitation avec le père ou avec rupture de cette cohabitation, 119 soit 21,7% de ces séquences comportent en réalité la présence de parents ou de proches, dont 97 (17,7% de ces mères « seules ») avec les grands-parents<sup>205</sup>. Ces configurations « complexes » ont donc un plus grand poids en cas de père absent<sup>206</sup>, mais elles semblent relever dans tous les cas (surtout lorsque le père est présent jusqu'à la fin de la séquence de cohabitation observée) d'une logique d'hébergement temporaire chez les grands-parents, qui survient plus rarement dans la troisième année que dans la première, et plus souvent lorsque le père est absent que lorsqu'il est présent jusqu'au bout, alors même que les pères sont absents dans moins d'un cas sur dix.

---

<sup>205</sup>Il est à noter que l'enquête ne permet pas, à l'exception de certaines erreurs de codage significatives – ainsi des conjoints notés comme « amis » une année où la personne de référence est un des grands-parents – de différencier grands-parents maternels et paternels.

<sup>206</sup>Répétons, malgré la relative rareté des séparations observables, qu'il peut s'agir d'un père présent en début de séquence, et que l'absence ici mentionnée signifie une absence du foyer, et non une absence totale vis à vis du système de prise en charge. Derrière la logique binaire de l'absence du domicile parental peuvent se cacher des logiques d'éloignement plus ou moins graduel du père (même si le moment de rupture que constitue la fin de la coresidence constitue bien une discontinuité), dont deux cas extrêmes (qui tendent à sortir de notre problématique en l'espèce) pourraient être le père « inconnu » et le père « à son insu ».

Revenons encore sur la notion de « stabilité » au vu de ces résultats pour les mères seules, en les comparant pour les différentes bornes temporelles des séquences de cohabitation. Ainsi, si l'on compte un noyau de 111 mères seules pouvant être suivies du début à la fin de la séquence d'observation, soit une proportion de moins de 5% des séquences complètes, ce sont, répétons-le, 549 séquences au total soit 10% de l'ensemble des séquences observées (quelles qu'en soient les bornes temporelles) qui font apparaître l'absence initiale ou le départ du père. En coupe, la proportion de mères vivant avec leur enfant, toujours en l'absence du père, augmente légèrement de la première année à la troisième, en restant dans un ordre de grandeur intermédiaire entre 5 et 10%, soit de 7 à 8%. Or, on montre par ailleurs que les mères et leurs premier enfant restent rarement au sein d'un ménage complexe, et que les mères seules sont plus souvent « perdues » dans l'échantillon. Et lorsque l'on veut suivre le devenir des personnes sur les trois années d'enquête (auxquelles s'ajoutent les renseignements rétrospectifs recueillis la troisième année) en longitudinal, ces cas ne représentent plus que 8% des séquences dites « complètes », tandis que ce que nous appelons ici par commodité les « familles nucléaires », c'est à dire des unités, stables dans leur composition, avec un père, une mère et leur premier enfant, représentent 92% de ces séquences complètes. Bien entendu, on ne dispose plus, en outre, que de cas très particuliers parmi les ménages « atypiques » (père absent *ou* autres adultes présents) lorsque l'on se restreint aux séquences de trois ans, qui représentent une minorité des ménages considérés une année donnée (que ce soit la première ou la troisième), alors qu'une majorité des couples « stables » observables une année donnée sont interrogés les trois années (ceci n'est cependant plus vrai lorsqu'on étudie les couples dont le premier enfant naît entre la première et la deuxième enquête ou entre la deuxième et la troisième, en raison notamment de l'importance des mobilités géographiques conjointes avant la naissance du premier enfant). Ceci signifie que ces cas sont à exploiter avec une grande prudence en longitudinal, en raison de l'inadaptation de la source, mais, s'il peut être justifié de les exclure pour suivre ce qui se passe sur trois années consécutives, il reste que cette éviction n'est pas obligatoire, lorsqu'on utilise l'enquête Emploi pour les années 90, à condition de garder à l'esprit que cette stabilité (dans l'enquête) n'a aucune raison d'avoir la même signification que pour un couple stable.

Inversement, les mères seules et les ménages complexes peuvent dans une certaine mesure remettre en question la notion même d'un foyer parental (même en construction) pour une minorité significative d'enfants premiers-nés (qui serait donc de l'ordre de un sur dix), notamment dans le sens où cette notion exclurait des ruptures dans la composition des groupes domestiques accueillant le premier enfant, ou prescrirait une

forme rigoureusement autonome de la vie familiale comme mode d'exercice conjoint des paternités et maternités quotidiennes. En tout cas, concevoir, dans les années 90, l'entrée dans la carrière maternelle comme une affaire de couples, en les évacuant, pose donc problème : on ne peut négliger l'existence de ces séquences. Ainsi, si raisonner sur des séquences observées ne permet pas de prétendre à une quelconque représentativité statistique, cela se justifie ainsi, néanmoins, par la possibilité de rendre visibles ces configurations « atypiques », c'est à dire à la fois instables, complexes, certes minoritaires, et relativement « déviantes », que constituent les ruptures conjugales, les mises en couple postérieures à la naissance du premier enfant et les accueils au sein de la maisonnée des grands-parents. Notamment, dans le cas de la séparation du couple parental, nous allons démontrer que celle-ci débouche le plus fréquemment sur le départ conjoint des deux parents du domicile initial<sup>207</sup>.

La conclusion principale de ce moment de notre recherche a aussi à voir avec le chapitre qui prolongera celui-ci, et elle est indissolublement méthodologique *et* empirique : la quasi-totalité des enfants est accueillie au sein d'un groupe domestique comprenant au moins leur mère, la plus grande partie au sein d'un couple parental stable constituant une famille nucléaire au sein d'un même logement, les exceptions représentant *en ordre de grandeur* un dixième des séquences de cohabitation observées sur les trois premières années. Ceci rend structurellement possible d'étudier conjointement le devenir des membres de ces familles nucléaires, considérées comme des unités relativement stables, autonomes et solidaires. Ce résultat est tellement classique qu'il est rarement explicité. À l'inverse, les exceptions existent et permettent d'insister sur un point extrêmement important, d'un point de vue méthodologique et empirique, à savoir que les formes socio-économiques de relations entre de jeunes parents et leurs enfants au sein de maisonnées de prise en charge ne peuvent pas être définies indépendamment des séquences de temps où ces maisonnées existent, ni indépendamment des formes de corésidence qui en constituent le cadre, ni enfin, du cadre spatial et temporel dans lequel ces formes sont ou non mobilisables. Il faut dès lors être extrêmement attentif à la double dimension spatiale et temporelle de la notion de maisonnée<sup>208</sup>.

---

<sup>207</sup>Ce fait social rend impossible l'observation des séparations, comme en témoigne l'ordre de grandeur de l'effectif des séquences considérées, qui passe de un à cinq lorsque l'on passe des séquences complètes à l'ensemble des séquences observées, et ceci sans que l'on puisse décrire ce fait en termes de « doubles comptes », approche qui ne saurait être valide que s'il s'agit de mobilités géographiques *sans* recomposition. Dans le cas des grands-parents accueillant la mère et l'enfant sans le père, il s'agit le plus souvent d'un passage dont on peut valablement démontrer la brièveté compte tenu d'un taux de perte raisonnable chez ces types de ménages. Dans le cas où le couple cohabite avec d'autres adultes, il s'agit plus fréquemment d'un hébergement par ce couple d'autres adultes, et ce sont ces derniers qui partent – éventuellement, mais ces couples « hébergeants » sont rares et leurs trajectoires ne se distinguent pas suffisamment de ceux des autres couples parentaux pour qu'ils « ressortent » dans l'étude.

<sup>208</sup>Celle-ci fait en effet intervenir le degré de proximité résidentielle, qui peut aller soit jusqu'à la corésidence soit jusqu'à l'habitation de logements distincts mais appartenant au même village, au même

## Mariages et mises en couple

Comme nous l'avons vu dans l'avant-propos de cette partie, montrer que l'enjeu du couple stable est bien un enjeu qui s'adresse aux deux parents est d'autant plus important compte tenu des logiques de sexuaction que nous avons commencé à mettre à jour dans la première partie de ce travail, aussi bien que des dynamiques d'enquêtes qui ont davantage privilégié une parole des mères sur les différents terrains, et fait des mères nos unités d'observation dans l'exploitation de l'enquête Emploi. En particulier, comme nous le montrerons dans la troisième partie, les logiques de sélection des pères légitimes passent essentiellement et massivement par une *stabilisation* au sein d'un couple. Il n'en est que plus important de souligner l'importance *pour les mères* de l'enjeu d'être en couple stable *avant* de s'engager dans la maternité, même si les exceptions y *existent* (au sens où des mères seules sont bien visibles de l'ordre d'une fois sur dix). Cette importance ne ressort jamais aussi bien que si on les compare avec des femmes dont la position dans le cycle de vie est la même compte tenu du temps écoulé depuis la fin de leurs études, de leur origine sociale et de leur âge si elle sont encore en cours d'étude. Les résultats du tableau qu'on va lire sont saisissants en cela, car ils montrent que le fait d'être devenues mères *ex post* singularise considérablement les femmes du point de vue de leur situation maritale (qui est également une situation observée *ex post*). Pour le dire autrement, les caractéristiques d'âge, de niveau d'étude, de position dans le cycle de vie en somme (situation maritale exclue), se traduisent par une proportion nettement majoritaire de femmes seules chez celles qui sont sans enfant. Mais la venue d'un enfant semble également figer cette situation maritale, quelle qu'elle soit, *dans tous les cas observables sur plus d'un an*<sup>209</sup> : ainsi, 8% des femmes en couple non marié et 3% des femmes mariées sans enfant la deuxième année d'enquête étaient seules et déjà présentes l'année précédente. Les mêmes proportions sont négligeables lorsqu'un enfant est présent. Inversement, seulement 83% des femmes mariées l'étaient déjà l'année précédente sans enfant contre 92% lorsqu'un enfant était présent.

---

quartier, voire au même pâté de maison. Mais elle repose aussi et concurremment sur des séquences de vie en commun, dont la signification est étroitement dépendante des moments et de la « cause commune » considérés.

<sup>209</sup>Nous allons revenir *infra* sur ce point essentiel. Rappelons qu'en « dynamique », c'est à dire en travaillant sur des séquences d'observations portant sur deux ou trois années, il nous faut toujours tenir compte de la sélection des ménages par leur stabilité résidentielle et par leur réponse réitérée à l'enquête, les séquences tronquées correspondant soit à des mobilités résidentielles, soit à des non-réponses sur l'une des trois années d'observation. cf. R. Orain, 2004, *op.cit.*



**Tableau 6. Évolution des situations maritales et des réponses à l'enquête des femmes par rapport à la naissance d'un premier enfant**

| Femmes présentes la première année                        | Naissance d'un enfant |             |         |           |          |                 |             |         |           |          |                   |             |         |           |          |
|---|-----------------------|-------------|---------|-----------|----------|-----------------|-------------|---------|-----------|----------|-------------------|-------------|---------|-----------|----------|
|   | aucun enfant survenu  |             |         |           |          | naît 1er enfant |             |         |           |          | naît enfant puîné |             |         |           |          |
| Situation postérieure % selon situation la première année | « seules »            | non mariées | mariées | Perdu(e)s | Ensemble | « seules »      | non mariées | mariées | Perdu(e)s | Ensemble | « seules »        | non mariées | mariées | Perdu(e)s | Ensemble |
| « seules »  | 98%                   | 8%          | 3%      | 55%       | 58%      | 81%             | 1%          | 0%      | 11%       | 8%       | 84%               | 2%          | 1%      | 9%        | 7%       |
| non mariées   | 2%                    | 89%         | 15%     | 28%       | 25%      | 15%             | 95%         | 8%      | 36%       | 34%      | 4%                | 94%         | 5%      | 25%       | 20%      |
| mariées   | 0%                    | 3%          | 83%     | 17%       | 18%      | 4%              | 4%          | 92%     | 53%       | 59%      | 12%               | 4%          | 95%     | 66%       | 73%      |
| Effectif (100%)   | 1383                  | 498         | 495     | 1214      | 3591     | 193             | 748         | 1723    | 925       | 3589     | 176               | 454         | 2133    | 753       | 3516     |

**Lecture :** 98% des femmes réenquêtées et célibataires sans enfants à la deuxième enquête étaient déjà célibataires au moment de la première enquête contre 55% des femmes qui n'ont pas été réenquêtées (« perdues »). Au total, 58% des femmes sans enfant enquêtées la première année étaient célibataires.

**Champs :** mères et femmes sans enfant enquêtées<sup>210</sup> la première année après la naissance d'un enfant en fonction de leur situation maritale initiale (échantillons contrefactuels pour les femmes sans enfant et les mères d'un enfant puîné).

| Présentes la deuxième année                | Naissance d'un enfant |             |            |                 |                 |             |            |                 |                   |             |            |                 |
|--|-----------------------|-------------|------------|-----------------|-----------------|-------------|------------|-----------------|-------------------|-------------|------------|-----------------|
|  | aucun enfant survenu  |             |            |                 | naît 1er enfant |             |            |                 | naît enfant puîné |             |            |                 |
| Situation la deuxième année première année | « seules »            | non mariées | mariées    | Effectif (100%) | « seules »      | non mariées | mariées    | Effectif (100%) | « seules »        | non mariées | mariées    | Effectif (100%) |
| « seules »                                 | 96%                   | 3%          | 1%         | 1530,3          | 92%             | 5%          | 3%         | 170             | 87%               | 5%          | 8%         | 149,9           |
| non mariées                                | 4%                    | 82%         | 14%        | 588,8           | 3%              | 81%         | 15%        | 875             | 1%                | 81%         | 18%        | 538,8           |
| mariées                                    | 1%                    | 3%          | 96%        | 460,4           | 1%              | 2%          | 98%        | 1619            | 1%                | 1%          | 98%        | 2073,5          |
| "Gagnées"                                  | 48%                   | 35%         | 17%        | 1086,1          | 15%             | 32%         | 53%        | 999             | 11%               | 22%         | 67%        | 760,3           |
| <b>Ensemble</b>                            | <b>55%</b>            | <b>25%</b>  | <b>20%</b> | <b>3665,6</b>   | <b>10%</b>      | <b>29%</b>  | <b>61%</b> | <b>3663</b>     | <b>7%</b>         | <b>18%</b>  | <b>75%</b> | <b>3522,6</b>   |

**Lecture :** 96% des femmes sans enfants célibataires déjà enquêtées la première année sont toujours célibataires au moment de la deuxième enquête contre 48% des femmes qui n'avaient pas été enquêtées. Au total, 55% des femmes sans enfant enquêtées la deuxième année sont célibataires.

**Champs :** femmes enquêtées la deuxième année distinguées suivant la naissance d'un enfant (échantillons contrefactuels pour les femmes sans enfant et les mères d'un enfant puîné).

En effet, le deuxième point qui importe ici est justement qu'on peut y lire le mariage comme une garantie supplémentaire de stabilisation du couple et de solidité de son statut social face à la perspective de l'arrivée d'un premier enfant. On peut donc voir les jeunes mères comme des femmes qui ont statistiquement rassemblé davantage de garanties que l'ensemble des femmes qui en seraient à une position comparable dans le cycle de vie *si l'on ne tenait pas compte de leur situation maritale*. Nous avons déjà montré dans notre chapitre précédent qu'au sein des jeunes mères, le fait de se mettre en couple au moment où naissait le premier enfant – voire après sa naissance – marquait une précocité relative (du point de vue de ces garanties statutaires) de l'entrée dans la carrière maternelle, plus encore que le fait de déménager dans cette période. Cependant, il existe aussi une minorité d'entre elles qui rencontrent néanmoins une situation où le père est (ou devient) invisible à l'enquête, et en premier lieu parce qu'elles n'ont pas eu

<sup>210</sup> Stricto sensu, ces tableaux croisent la situation maritale la première année d'une naissance et la possibilité de l'observer l'année suivante, mais compte tenu de la rareté des remises en couple, on peut faire comme si ça reflétait le devenir des unions elles-mêmes.

accès à de telles garanties. Cette proportion, de l'ordre de 7 à 8% est relativement irréductible au sous-échantillon considéré comme le montre le tableau et on peut montrer que cela peut correspondre à une relative stabilité dans le temps entre le début et la fin des années 90, alors que le recul du mariage par rapport à l'accueil d'un enfant au sein d'un couple non marié y apparaît fort rapide, sachant que l'on ne substitue des vagues de naissances décalées que d'un an à chaque fois. Ce constat est particulièrement essentiel pour caractériser la naissance du premier enfant et ses premières années comme un moment de stabilité de la configuration familiale qui délimite le foyer<sup>211</sup>, y compris si le père n'y est pas visible, et même si cette stabilité ne s'applique pas nécessairement à ce qui se passe par la suite.

En revanche, et en particulier compte tenu des gains et des pertes – liées en partie aux mobilités résidentielles – il n'est pas possible d'extrapoler les *changements* de situation maritale observés pour les femmes *conservées dans l'échantillon d'une année sur l'autre à l'ensemble* des jeunes mères ou des femmes sans enfant, car les logiques de mobilité résidentielle interagissent différemment avec le devenir du couple en présence ou en l'absence d'enfant : ainsi, en l'absence d'enfant, les femmes qui sortent de l'échantillon (non-réponses comprises) sont moins souvent célibataires initialement que celles qui y sont conservées, alors que c'est l'inverse en présence d'enfant. L'effet est encore plus marqué sur les entrées dans l'échantillon, car il s'y ajoute des mobilités liées à des ruptures conjugales qui sont *plus* fréquentes chez les jeunes mères, essentiellement du fait de la part initiale prédominante des mères en couple puisque nous pouvons prouver indirectement que les mères en couple ne tendent guère plus souvent à se séparer de leur conjoint que les femmes sans enfant qui leur sont comparables<sup>212</sup>. Dans tous les cas, ces mobilités (liées à une rupture conjugale), rapportées aux seules femmes en couple, sont moins observables lorsqu'un enfant est là que lorsqu'il n'y en a pas.

---

<sup>211</sup>Notons au passage, du fait de l'enjeu du couple justement, et de l'importance d'autant plus grande au quotidien de la maisonnée de prise en charge lorsque le père est hors-jeu, la difficulté sémantique à parler de foyer s'agissant de mères (apparemment) « seules », en tout cas au sens résidentiel.

<sup>212</sup>Autrement dit, il s'agit d'un effet de structure. Sous l'hypothèse générale que les taux de réponse des femmes en couple soient toujours au moins égaux à ceux des femmes seules, alors on peut montrer que le taux de séparation des mères en couple la première année devrait être au maximum de 13% (et il paraît plus raisonnable de la supposer de l'ordre de 10%), tandis que celui des femmes en couple sans enfant devrait être au moins égal à 7% entre la première et la deuxième année d'enquête. Si les échantillons en coupe des deux premières années d'enquête étaient chacun parfaitement représentatif des deux populations visées et que les proportions de mises en couple étaient les mêmes parmi les conjoints qui emménagent depuis une même unité géographique que parmi l'ensemble des couples de la deuxième année, on obtiendrait des taux de séparation sur un an de 10% aussi bien chez les femmes en couple (la première année) sans enfant (au bout de deux ans) que chez les jeunes mères. Notons que c'est là une proportion importante pour des changements sur une seule année : nous allons voir plus loin qu'il y a des raisons de penser qu'elle ne se maintient pas à ce niveau au delà d'une année dans le cas des jeunes mères, de même que les mises en couple, d'ailleurs, sur la même période.

Nous allons maintenant relever un certain nombre d'indices tendant en outre à montrer que les mères seules ne se mettent pas moins souvent en couple que les femmes seules sans enfant : peut-on *observer* des mises en couple par rapport aux situations maritales initiales sur trois ans ? Répondre à cette question suppose d'articuler plusieurs informations. Nous observons certes quelques mises en couple chez les femmes célibataires qui sont réenquêtées dans le même logement sur une séquence complète, mais leur nombre (une quinzaine, soit entre 5 et 10% des mères initialement seules<sup>213</sup>) ne permet pas d'en tirer des résultats significatifs. En revanche, nous observons une part non-négligeable de femmes en couple non marié initialement qui se marient après la naissance de leur enfant, soit près de 15% des personnes en couple initialement non mariées, parmi les séquences observées. Ce taux est, de façon remarquable, très proche entre les mères et les femmes sans enfant. Précisons toutefois que, si l'on observe très peu de jeunes mères, en couple après avoir été seules après la naissance d'un enfant, c'est avant tout du fait de la faible part de mères initialement seules (effet de structure) : en fait, au total, les unions des jeunes mères (au sens de séquences de cohabitation observées) sont significativement plus « stables » au delà de la première année de leur premier enfant, du point de vue de la stabilité résidentielle du couple, des séparations pouvant être observées *et* de la réponse à l'enquête.

**Tableau 7. Issues des cohabitations et des périodes sans conjoint observées au bout d'un an à partir de la première année suivant la naissance d'un enfant<sup>214</sup>**

| Issue observées selon la situation un an après la naissance<br>Cas : | Cohabitation :   |                       |                       |                        |                 | Femme « seule » : |           |              |                        |                 |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|-------------------|-----------|--------------|------------------------|-----------------|
|  | Restent ensemble | séparation observable | partent en même temps | logement non réenquêté | Effectif (100%) | Reste seule       | en couple | Déménagement | logement non réenquêté | Effectif (100%) |
| aucun enfant   | 62%              | 4%                    | 19%                   | 15%                    | 1515,2          | 65%               | 3%        | 20%          | 12%                    | 2071,9          |
| naît 1er enfant  | 74%              | 2%                    | 14%                   | 10%                    | 3319,0          | 58%               | 5%        | 23%          | 14%                    | 270,0           |
| naît enfant puîné  | 79%              | 1%                    | 13%                   | 7%                     | 3280,4          | 63%               | 8%        | 22%          | 7%                     | 234,4           |

Lecture : 62% des cohabitations se poursuivent ET sont observables (dans un logement réenquêté) l'année suivante pour les femmes sans enfant (susceptibles d'avoir un enfant avant la première enquête) qui étaient en couple initialement (enquêtées la première année). 65% des femmes initialement seules sont réenquêtées dans le même logement et toujours seules.

**Tableau 8. Issues des cohabitations et des périodes sans conjoint observées au bout d'un ou deux ans à partir de la première année suivant la naissance d'un enfant**

| Issue observées selon la situation un an après la naissance<br>Cas : | Issue cohabitation : |                       |                       |                        |          | Issue femme célibataire |                |              |                        |          |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------|-------------------------|----------------|--------------|------------------------|----------|
|  | Restent ensemble     | séparation observable | partent en même temps | logement non réenquêté | Effectif | Reste seule             | Mise en couple | Déménagement | logement non réenquêté | Effectif |
| aucun enfant   | 44%                  | 6%                    | 28%                   | 22%                    | 1515,2   | 46%                     | 4%             | 32%          | 18%                    | 2072,0   |
| naît 1er enfant  | 56%                  | 3%                    | 24%                   | 18%                    | 3319,0   | 37%                     | 10%            | 34%          | 19%                    | 270      |
| naît enfant puîné  | 64%                  | 2%                    | 20%                   | 13%                    | 3280,4   | 33%                     | 14%            | 38%          | 15%                    | 234,4    |

Lecture : 44% des cohabitations se poursuivent ET sont observables (dans un logement

<sup>213</sup>Cela est valable pour les bébés nés avant la première comme avant la deuxième enquête.

<sup>214</sup>Ce tableau donne les mêmes informations que le tableau 9 mais présentées différemment.

réenquêté) sur les trois années d'enquête pour les femmes sans enfant (susceptibles d'avoir un enfant avant la première enquête) qui étaient en couple initialement (enquêtées la première année), 6% se terminent par une séparation observable, 28% par un départ sans séparation observable, 22% par une non-réponse sans séparation observable. 46% des femmes initialement seules sont réenquêtées dans le même logement et toujours seules, 4% se sont mises en couple, 32% ont quitté un logement réenquêté sans se mettre en couple, 18% restent seules jusqu'au moment où le logement n'est plus réenquêté.

On observe significativement plus souvent des périodes de célibat se terminant par une mise en couple après la naissance d'un enfant que sans enfant. En même temps, si l'on tient compte des informations que nous avons sur la provenance des personnes qui sont observées en couple la deuxième année (cf. *infra*), il apparaît ainsi plus rare, en proportion des personnes en couple *et* en proportion du total, que les femmes en couple proviennent d'un lieu différent de leur conjoint (logement, commune ou arrondissement, département ou pays différents)<sup>215</sup> si elles ont un enfant qui était déjà né la première année d'enquête. Il n'est pas non plus plus fréquent que les deux proviennent de lieux indistincts (même commune ou arrondissement, même département, même pays). Mais, compte tenu de ce que nous savons de la proportion de personnes seules dans l'enquête Emploi chez les jeunes mères, et à condition de supposer qu'une part négligeable de ces personnes faisait partie d'un autre couple un an avant (du moins chez les jeunes mères), cela conduit à supposer qu'en fait, *une part plus importante de personnes initialement célibataires s'est mise en couple chez les jeunes mères que chez les femmes sans enfant*<sup>216</sup>, tout en étant compatible avec la proportion observée de pères invisibles, et avec son augmentation.

Des mises en couple sont également décelables juste avant la naissance du premier enfant. La mobilité *et* les mises en couple « observables » sont ainsi plus fréquentes lorsqu'on se place juste après la naissance que plus d'un an après (cf. tableaux 9 et 10), alors que, de façon assez raisonnable, il n'y a guère de différences pour les femmes sans enfant qui sont en couple au moment considéré<sup>217</sup>. Comme on va le voir pour l'ensemble

---

<sup>215</sup>Nous avons construit une variable qui distingue les conjoints qui emménagent selon leurs provenances respectives, qui sont renseignées avec un niveau de détail différent selon qu'ils proviennent de la même ville, du même département, ou non, ou d'un pays étranger. Cette information permet de distinguer les couples dont les deux membres proviennent de la même unité géographique (que celle-ci inclue ou non le logement actuel, et que ce soit la ville habitée, un département, un pays) de ceux dont les deux membres proviennent d'unités différentes et se sont donc nécessairement mis en couple à cette occasion. On repère donc une partie des mises en couple et on compte ensemble les couples ayant emménagé d'un même logement précédent et ceux qui habitaient déjà une même unité géographique. Par exemple, une partie importante des mises en couple à Paris nous est inaccessible par cette méthode.

<sup>216</sup>En revanche, rapporté au nombre de femmes en couple une année donnée, la proportion d'unions de moins d'un an serait moins importante chez les mères.

<sup>217</sup>En outre, on constate, de façon assez claire chez les femmes sans enfant et de façon moins marquée chez les jeunes mères, que mises en couple observables et arrivées d'une même localisation sont plus fréquentes lorsque l'on considère des couples interrogés la troisième année que lorsqu'il s'agit de la première année d'interrogation. En premier lieu, on passe d'un échantillon calé sur des parents d'un premier enfant né d'avril 1989 à mars 2000 à un échantillon calé sur des parents d'un premier enfant né d'avril 1991 à mars 2002 : ce résultat pourrait donc correspondre à un accroissement de la mobilité dans

des éléments ressortissant à la constitution d'un foyer comme cadre « favorable » à l'accueil d'un premier enfant, la constitution d'un couple ayant une résidence commune, au sens de mise en ménage, semble *plus probable avant* la naissance qu'après, et il est logique que cela soit encore plus marqué pour les mères qui accueillent un enfant puîné : seulement 2% des couples observés dans la troisième année de leur premier enfant se sont mis en couple en venant de lieux différents l'année précédente, et 7% sur l'ensemble de la séquence observée, contre respectivement 7% et 19% si l'enfant est seulement dans sa première année à la troisième enquête. La mobilité résidentielle est elle-même plus faible après la naissance qu'avant. Ainsi, on peut affirmer pour *au moins* un cinquième des mères d'un premier enfant interrogées après sa naissance, et *au moins* 8% des mères d'un enfant puîné – les proportions réelles, qui ne sont pas accessibles avec cette source, pouvant être supérieures, selon les proportions des conjoints provenant d'une même unité géographique à s'être mis en couple à l'occasion de cette mobilité – que la mise en couple, au sens d'emménagement dans une résidence commune, remonte à moins de trois ans (ce qui rapproche leur situation de celle des femmes sans enfant). Dans ces mêmes tableaux, on observe des phénomènes de stabilisation analogues dans l'échantillon des femmes sans enfant quand il est calé sur la position dans le cycle de vie de mères ayant eu un enfant deux ans plus tôt.

### **Mères « seules », pères invisibles**

Dans l'échantillon de l'enquête Emploi, l'origine de l'absence du père n'est généralement pas observable après la naissance d'un premier enfant, et encore plus avant la naissance, où les gains et pertes de cet échantillon sont structurellement plus importants et les futures mères non identifiables si elles ne sont pas réenquêtées au moins une fois après la naissance de leur premier enfant. En gardant les mères comme unité d'analyse, il est possible en revanche de préciser les variables susceptibles d'entraîner une absence du père au sein des ménages accueillant un premier enfant, et de les comparer à ceux qui n'en accueillent pas, à position équivalente de la femme dans le cycle de vie, situation maritale *non comprise*. Ceci fait ressortir les logiques sociales d'homogamie pouvant interférer avec l'enjeu du couple entre la fin des études et l'accueil du premier enfant : si les mères seules se rencontrent dans tous les milieux sociaux, elles sont néanmoins moins dotées, à la fois du point de vue du diplôme et de l'origine sociale, que les mères en couple *ex ante*. Nous allons dès lors insister sur l'effet spécifique très fort d'une origine sociale non renseignée, comme indice que les jeunes mères dans ce cas

---

ces nouvelles générations de parents et de parents « potentiels ». En second lieu, il se peut que les personnes « arrivantes » soient mieux représentées dans l'échantillon sortant, ou plutôt que les personnes enquêtées les années précédentes et n'ayant pas déménagé depuis aient un moins bon taux de réponse au bout de trois enquêtes que ces nouveaux arrivants qui n'ont pas été déjà sollicités pour l'enquête (quoique celle-ci soit obligatoire).

disposent moins souvent de ressources pouvant venir de la maisonnée de leurs parents, que ce soit par décès ou par rupture. On montrera en détail dans la troisième partie que l'obtention d'un statut d'emploi stable est essentiel dans le recrutement social des hommes en couple stable que sont les futurs pères, du moins quand ils nous sont visibles. Pour autant, les mères seules ne sont pas toujours en mesure de combler ce manque (de ressources notamment), puisque l'accueil du premier enfant tend au contraire à fragiliser leur insertion professionnelle *davantage* que dans le cas des femmes en couple mariées et non mariées.

Les enseignements que l'on peut tirer de l'enquête Emploi<sup>218</sup> en ce qui concerne les mères seules peuvent être résumés de la façon suivante : d'une part, les femmes tendent davantage à être en couple et ne tendent pas moins à le demeurer quand leur enfant naît, qu'il soit premier né ou puîné, que lorsqu'elle n'ont pas d'enfant ; elles tendent également plus souvent à se mettre en couple si elles ne l'étaient pas. Cependant, à côté de cette logique (massivement) dominante, on observe qu'une part croissante des mères observées se retrouve seule, car les changements inverses ne suffisent pas à compenser le nombre des séparations. Et pourtant, l'essentiel des mères seules observées l'est dès la première année : l'enquête Emploi ne nous permettant pas de savoir si elles étaient précédemment en couple, ces traitements trouveront là une certaine limite, car on ne peut observer directement le départ du père que dans une minorité de cas (1 à 2%, lorsque la future mère garde le logement jusqu'à la naissance de son enfant), à l'évidence insuffisamment nombreux pour des traitements statistiques. Ceci tient au fait que, pour un enfant né avant la troisième enquête dans l'aire (par exemple), plus de la moitié des jeunes mères n'a pas été interrogée avant la naissance de son enfant, neuf fois sur dix parce qu'elle n'habitait pas le logement, et une fois du fait d'une non-réponse. Sur la centaine de femmes restantes, seule une dizaine a déclaré vivre en couple dans ce même logement à la deuxième. Ces effectifs sont encore à nouveau à peu près divisés par deux lorsqu'on remonte le temps jusqu'à la première enquête. Les futures mères n'étant pas identifiables lorsqu'elles quittent l'échantillon avant la naissance de leur premier enfant, rien ne nous permet donc de traiter de causes de l'absence des pères en longitudinal, et cela semble lié au fait que les femmes quittent le plus souvent leur logement lors de ces ruptures. On peut également penser que la proportion de cas où il n'y a jamais eu

---

<sup>218</sup>Il est bien évident que nos raisonnements ne remplacent pas une véritable étude qui nécessiterait d'utiliser une source plus complète sur les mouvements de mise en couple et de séparation, mais ils sont utiles pour nous permettre de ne pas sous-estimer les changements de situation maritale puisqu'une part non négligeable de ces changements s'avère observable avec les seules informations disponibles dans l'enquête Emploi. Ils nous montreront également la différence entre un raisonnement sur les dynamiques à une échelle microsociale et un raisonnement sur les flux et les situation observées « en coupe » à une échelle macrosociale. On va voir, notamment, que l'intrication des mobilités résidentielles et des logiques d'union et de désunion ne brouille en rien les hypothèses que l'on peut faire sur ces dernières.

cohabitation avec le père biologique est non négligeable, en particulier pour les très jeunes mères, mais rien ne permet de le démontrer à partir de cette source.

On peut, en revanche, caractériser les mères seules par rapport aux mères en couple. Les résultats détaillés sont présentés en annexe. Du point de vue de l'origine sociale, il ressort avant tout que ce sont les femmes issues d'ouvriers ou d'employés non qualifiés (mais aussi dans une moindre mesure les filles d'ouvriers et d'employés qualifiés), ou ne renseignant pas d'origine sociale (refus de répondre, femmes dont le père ne travaillait pas au moment de la fin de leurs études, ou ne travaillent pas si elles sont en cours d'étude, orphelines sans père ni mère ni tuteur<sup>219</sup>) qui sont les plus nombreuses à se trouver sans compagnon ou mari après la naissance d'un premier enfant (plus d'une sur dix). Les femmes de nationalités algérienne, maghrébine, turque<sup>220</sup>, ou ayant acquis la nationalité française à l'âge adulte (naturalisation, mariage, etc...) sont également plus nombreuses dans ce cas que les françaises (10% contre 7%) et les autres femmes de nationalité étrangère (5%). Du point de vue du diplôme et du niveau d'étude, plus d'une jeune mère sur dix ayant un niveau d'étude inférieur à la terminale est sans compagnon ou mari, de même que près de trois femmes sur vingt ne renseignant aucun diplôme, en cours d'études, ou titulaires d'un diplôme médico-social sans baccalauréat général. Ceci concerne moins d'une jeune mère bachelière sur vingt, 4% des titulaires d'un baccalauréat général et d'un diplôme médico-social, moins de 3% des titulaires d'un diplôme supérieur. Plus de 10% des femmes sans emploi (inactives ou au chômage) avant la naissance de leur premier enfant sont dans ce cas, et presque le quart de celles qui étaient en formation (plus du quart de celles qui le sont encore après la naissance). Enfin, près de trois femmes sur vingt, ayant fini leurs études depuis au moins 15 ans au moment où naît leur premier enfant, sont seules. Ces résultats, à l'exception du dernier, font avant tout ressortir le lien entre une situation initialement précaire des jeunes femmes et une invisibilité du père (ce qui, répétons-le, n'exclut pas totalement un soutien financier, qui ne nous est pas connu) : rappelons qu'ils peuvent s'expliquer en partie par l'accès à un « meilleur » marché matrimonial pour les jeunes femmes qui font des études, en particulier lorsque ces études ont des débouchés professionnels favorables à un emploi stable, et en particulier après le baccalauréat, puisque la plupart des jeunes femmes sont majeures voire disposent d'une autonomie accrue dans leur quête éventuelle d'un conjoint, et que les conjoints potentiels parmi leurs condisciples – ou dans un milieu étudiant plus large – ont plus de chance d'accéder à un emploi stable et

---

<sup>219</sup>Certaines de ces situations correspondent donc à une reproduction de la maternité « sans père », mais rien ne permet d'affirmer que ce ne sont pas, comme on va le voir, d'autres handicaps associés à l'absence du grand-père maternel qui favorisent la reproduction de cette forme particulière de précarité.

<sup>220</sup>Le nombre d'enquêtées ne permet pas de distinguer valablement les nationalités de ce groupe, ni d'étudier d'autres nationalités ou groupes de nationalités.

donc de pouvoir faire face à leurs obligations en cas de paternité. De façon plus générale, le diplôme, l'origine sociale, mais aussi, dans une certaine mesure, la situation d'activité avant la naissance de ces jeunes femmes, sont eux-mêmes à considérer comme des indices sur l'ensemble des protections et des atouts dont elles disposent, ensemble de « capitaux » parmi lesquels les chances d'accéder à la maternité avec un père faisant face à ses obligations ne seraient qu'un cas particulier.

Quoiqu'il en soit de ces logiques macrosociales, les situations d'activités de ces mères seules font apparaître un cumul de handicaps et de contraintes à la naissance du premier enfant : ainsi, près du tiers des mères seules est au chômage après la naissance contre moins du quart qui l'était avant, près de cinq sur vingt (23%) sont inactives contre trois sur vingt avant (16%)<sup>221</sup>, une sur vingt est encore en formation après la naissance de son enfant contre une sur dix avant. Moins de la moitié a un emploi stable avant la naissance et cette proportion tombe à un peu plus du tiers d'entre elles après la naissance alors qu'elle passe de 64% à 60% pour les femmes mariées et de 57% à 51% pour les femmes en couple non mariées. On ne constate donc pas une inactivité plus faible qui compenserait l'absence de conjoint (malgré d'éventuelles priorités dans l'accès aux crèches lorsque ces femmes travaillent) ; plus important apparaît l'effet de l'accueil du jeune enfant, et les problèmes – de garde notamment – qu'il pose. De ce fait, l'accueil du premier enfant au sein d'un couple apparaît *a contrario* corrélé à une meilleure préservation de leur emploi pour les femmes au moment où naît le premier enfant, soit que les ressources du couple rendent plus souvent possible de financer un mode de garde, soit que la position sur le marché matrimonial soit en partie (comme nous l'avons déjà dit) une conséquence de la manière dont les femmes peuvent capitaliser leur trajectoire scolaire et professionnelle à la fois comme un moyen de se maintenir dans l'emploi *et* d'avoir de meilleures chances sur le marché matrimonial, soit que l'existence d'une allocation de remplacement<sup>222</sup> les pousse plus nombreuses vers l'inactivité, et ce d'autant plus que la différence avec leur salaire éventuel est insuffisante pour financer un mode de garde<sup>223</sup>, soit que l'accueil d'un enfant rende quasi-impossible une recherche

<sup>221</sup>Mais 25% après contre 13% avant la naissance si l'enfant est né avant la troisième enquête, c'est à dire en incluant des réponses appariées et non des réponses rétrospectives.

<sup>222</sup>Revenu minimal, l'allocation de parent isolé (API) est versée en complément des autres sources de revenus pour atteindre environ 700€ par mois pour un premier enfant, et peut être versée jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de trois ans. L'allocation de soutien familial, de l'ordre de 80€, est versée sans conditions de ressources aux mères qui élèvent seules leur enfant sans aucune aide de l'autre parent. Aucune de ces prestations ne fait l'objet d'une question dans l'enquête Emploi (à la différence du RMI).

<sup>223</sup>De ce point de vue, il est logique, dès lors, que la proportion de femmes inactives en couple devienne plus importante que celle des femmes seules pour les enfants suivants, puisque cela ouvre aux premières le droit à un revenu de remplacement, l'allocation parentale d'éducation (APE) : cependant, cela ne se traduit pas par le même taux de chômage, car les femmes éligibles à l'APE sont initialement des actives employées, *a priori* bien insérées sur le marché du travail, et qui renoncent volontairement à travailler pour s'occuper de leurs enfants, alors qu'on peut penser que beaucoup des mères seules qui touchent l'API souhaiteraient éventuellement travailler, mais sont dans l'incapacité matérielle de trouver un emploi



d'emploi<sup>224</sup> ou encore le respect des contraintes horaires de leur emploi initial, y compris lorsqu'elles ont, par exemple, une place en crèche. On observe de toute façon un effet encore bien plus net de la naissance sur l'activité chez ces mères seules que chez les mères en couple, comme nous l'avions vu au chapitre 2 sur le cas de Nadine, et on peut arguer que toutes ces explications ne se contredisent pas mais tendent à se lier pour fragiliser leur insertion professionnelle, peut-être durablement. Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître l'effet de variables comme le diplôme et l'origine sociale, qui jouent sur tous ces mécanismes à la fois, même si ce sont les aspects dynamiques de ce phénomène qui le rendent particulièrement cumulatif.

Après la naissance, nous observons également une cinquantaine de séparations (en nombre plus petit si la naissance est observée après la première enquête et non avant), le solde se traduisant par une légère augmentation du nombre de jeunes mères seules parmi celles qui sont réenquêtées. Si on compare un échantillon en coupe et celui qui lui fait suite dans la deuxième année de l'enfant, on constate ainsi que le nombre de mères seules enquêtées s'est accru plus vite que l'échantillon total de jeunes mères, ce qui fait passer leur taux de 7,5% à 8,5% des jeunes mères (mais seulement de 7,1% à 8,5% pour un enfant né entre la première et la deuxième enquête). De façon concomitante, les mères célibataires sont plus nombreuses parmi les mères « gagnées » (154 sur 999, 44,4% d'entre elles le sont, contre 27,3% de l'ensemble des mères), c'est à dire non enquêtées lorsque leur enfant avait moins d'un an mais déclarant qu'elles étaient présentes dans le logement à la date de l'enquête précédente. Mais elles sont également plus souvent « perdues » que les mères en couple (100 sur 925, 37,0% d'entre elles contre 25,8% de l'ensemble des mères enquêtées) après une première enquête lorsque leur enfant a moins d'un an.

**Tableau 9. Provenance des couples observables la première année d'enquête, pour un enfant né depuis moins d'un an (échantillon entrant)**

| <i>Provenance l'année d'avant :<br/>Cas :<br/>Avant la première année...</i> | <i>Habitaient tous deux le même logement</i> | <i>Habitaient dans la même commune ou le même arrondissement, le même département, le même pays</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> |
|--|--|---|---|-----------------|
| <i>aucun enfant</i>  | 68%  | 19%   | 13%                                       | 1515,2          |
| <i>naît 1er enfant</i>   | 66%  | 28%   | 6%  | 3319,0          |
| <i>naît enfant puîné</i>   | 78%  | 19%   | 3%  | 3280,4          |

compatible avec la prise en charge de leur enfant.

<sup>224</sup>Nous aurions des résultats en ce sens, mais ils ne sont pas significatifs, faute d'effectifs suffisants qui répondent aux questions correspondantes.

**Tableau 10. Provenance des couples observables la deuxième année d'enquête, pour un enfant naissant avant la première enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre)<sup>225</sup>**

| <i>Provenance l'année d'avant :</i><br><i>Cas :</i><br><i>Avant la première année...</i> | <i>Habitaient tous deux le même logement</i> | <i>Habitaient dans la même commune ou le même arrondissement, le même département, le même pays</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> |
|--|--|---|---|-----------------|
| <i>aucun enfant</i>  | 67%  | 20%   | 13%                                       | 1642,2          |
| <i>naît 1er enfant</i>   | 78%  | 20%   | 2%  | 3314,0          |
| <i>naît enfant puîné</i>   | 82%  | 17%   | 2%  | 3277,3          |

**Tableau 11. Provenance des couples observables la troisième année d'enquête, pour un enfant naissant entre la deuxième et la troisième enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre)**

| <i>Provenance</i><br><i>Cas :</i><br><i>avant la 3e année...</i> | <i>L'année précédente...</i>                 |  |   |                 | <i>Depuis le début de la séquence observable</i> |  |   |                 |
|--|--|--|---|-----------------|--|--|---|-----------------|
|  | <i>Habitaient tous deux le même logement</i> | <i>Habitaient la même commune, etc..</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> | <i>Habitaient tous deux le même logement</i>     | <i>Habitaient la même commune, etc..</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> |
| <i>aucun enfant</i>  | 63%  | 23%                                      | 14%                                       | 1479,6          | 29%  | 44%                                      | 27%                                       | 1479,2          |
| <i>naît 1er enfant</i>   | 64%  | 29%                                      | 7%  | 2894,0          | 25%  | 56%                                      | 19%                                       | 2894,0          |
| <i>naît enfant puîné</i>   | 76%  | 21%                                      | 3%  | 2753,3          | 41%  | 51%                                      | 8%  | 2753,3          |

**Tableau 12. Provenance des couples observables la troisième année d'enquête, pour un enfant naissant avant la première enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre)**

| <i>Provenance</i><br><i>Cas :</i><br><i>avant la 3e année...</i> | <i>L'année précédente...</i>                 |  |   |                 | <i>Depuis le début de la séquence observable</i> |  |   |                 |
|--|--|--|---|-----------------|--|--|---|-----------------|
|  | <i>Habitaient tous deux le même logement</i> | <i>Habitaient la même commune, etc..</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> | <i>Habitaient tous deux le même logement</i>     | <i>Habitaient la même commune, etc..</i> | <i>Habitaient en des lieux différents</i> | <i>Effectif</i> |
| <i>aucun enfant</i>  | 69%  | 19%                                      | 12%                                       | 1759,7          | 37%  | 39%                                      | 23%                                       | 1759,2          |
| <i>naît 1er enfant</i>   | 79%  | 19%                                      | 2%  | 3276,0          | 42%  | 51%                                      | 7%  | 3276,0          |
| <i>naît enfant puîné</i>   | 86%  | 13%                                      | 1%  | 3234,6          | 56%  | 40%                                      | 4%  | 3234,6          |

Les tableaux présentant nos résultats comparant femmes sans enfants, mères accueillant un premier enfant, et mères accueillant un enfant puîné permettent ainsi de montrer indirectement, compte tenu de l'augmentation de la proportion de pères invisibles et de sa concomitance avec les mobilités entrantes et les phénomènes de non-réponses, que les séparations postérieures à la naissance d'un enfant se traduisent le plus fréquemment par un abandon conjoint du logement, quand ce n'est pas par une non-réponse (sachant qu'un logement non réinterrogé peut être vide, occupé par un nouveau ménage, ou par le même). Au total, moins de 2% des cohabitations observées à partir de la première année se traduisent par le départ d'un des conjoints, tandis que près des trois quarts se

<sup>225</sup>But : observer la fréquence de mises en couple et de séparations au delà d'un an après la naissance d'un premier enfant.

poursuivent jusqu'à la dernière année observée et près du quart se terminent par un départ simultané des conjoints ou une non-réponse. Dans ces conditions, il est surtout important de garder à l'esprit cette composition des mobilités entrantes comme sortantes dans notre démonstration, sachant qu'il est si rare d'observer un conjoint après le départ de l'autre. De ce fait, les ruptures d'union font partie de la mobilité observable des mères, et si nous n'avons pas de réel moyen d'en chiffrer l'importance au sein de cette mobilité, nous pouvons néanmoins montrer qu'elle est non négligeable. Ainsi, les mères seules emménagent significativement plus souvent que les mères en couple un an à deux ans après la naissance de leur premier enfant<sup>226</sup>, alors que l'on ne constate rien de tel sur le fait d'être ou non réenquêtée : nous pensons que ces emménagements de mères seules font souvent suite à des ruptures conjugales, celles-là mêmes dont nous ne pouvons observer les prémisses, puisqu'elles débouchent sur une mobilité résidentielle.

Autant nous avons relevé la stabilisation des couples en amont de la naissance du premier enfant et insisté sur le nombre de mises en couple observables à ce moment précis – au sens où l'on constate les deux événements d'un emménagement depuis moins d'un an, que l'on ne peut dater, et de l'arrivée d'un premier enfant, que l'on peut dater – autant on peut arguer que ces mises en couple se font plus rares à mesure que l'on avance dans le temps au sein des couples observés à un moment donné : 19% des couples se sont rejoints à partir de lieux différents dans les trois années précédentes à l'issue de la troisième année d'enquête si leur enfant est né depuis moins d'un an (depuis la deuxième enquête), seulement 7% au total si leur enfant est né depuis deux à trois ans. Tout se passe comme si malgré ses imperfections (en particulier du côté de la possibilité de comprendre comment s'articulent les différents événements dans le temps), notre source statistique permettait bien de mettre en évidence l'arrivée de ce premier enfant comme une période critique, où l'on observe à la fois des rattrapages, qui voient les couples s'installer malgré la précocité et les éventuels risques pris par rapport à cette stabilisation du foyer qu'il s'agirait de marquer d'autant plus fortement qu'elle mettrait en jeu un cadre d'accueil du premier enfant, mais aussi une certaine

---

<sup>226</sup>On analyse la probabilité d'avoir emménagé depuis moins d'un an chez les personnes enquêtées la deuxième année d'enquête pour un enfant né avant la première ou la deuxième année d'enquête : ceci permet de comparer les facteurs de la mobilité entrante à ceux qui jouent sur l'ensemble des pertes. Les variables explicatives sont la présence ou l'absence d'un conjoint et le statut matrimonial, leurs situations respectives du point de vue de l'emploi, leurs dernières qualifications renseignées, leurs salaires respectifs, les conditions de logement, une variable croisant l'âge à la naissance, le niveau d'étude et le temps écoulé entre la fin des études de la mère et la conception du premier enfant, et enfin deux variables dichotomiques repérant pour chaque échantillon les enfants nés le plus tôt ou le plus tard. Pour la présence du conjoint, la situation de référence est d'être en couple non marié (et on constate alors que les femmes mariées emménagent significativement moins souvent). On utilise pour ce faire des situations antérieures qui sont déclarées rétrospectivement si les personnes emménagent (réponses rétrospectives), alors qu'elles ont été renseignées sur le moment pour les personnes habitant le logement au moment de l'enquête précédente (réponses appariées) : ainsi, en l'espèce, on utilise une situation maritale à un moment différent, c'est à dire respectivement dans la première et la deuxième année.

irréversibilité de l'invisibilité du père (et de l'absence de couple parental observable au sein de l'échantillon de l'enquête Emploi) au delà de cette période critique.

## **Résidence et territoire**

### **Stabilité, mobilité résidentielle et caractéristiques des logements**

#### **Un indice de la position dans le cycle de vie ?**

Plusieurs indices concourent à faire des mobilités résidentielles un analyseur de la position dans le cycle de vie et en particulier de la « stabilisation », pensée comme un système d'ancrages protecteurs constituant un cadre matériel « approprié » à l'accueil d'un premier enfant ou de plusieurs enfants. Nous traiterons dans un premier temps du moment où interviennent des mobilités, ce qui n'est pas sans conséquence sur le suivi temporel des ménages accueillant un premier enfant dans l'enquête Emploi, point sur lequel nous reviendrons aussi dans la dernière sous-partie de ce chapitre. Dans un second temps, nous référerons la position dans le cycle de vie à un certain nombre d'indicateurs qui différencient les jeunes parents entre eux – y compris du point de vue de leur insertion professionnelle initiale voire de celle de leur conjoint. Enfin, nous nous référerons aux caractéristiques de l'habitat connues dans cette enquête pour nous demander dans quelle mesure l'inadéquation de l'habitat ne constitue pas en elle-même un indice de cette précocité, qui peut éventuellement relever d'une impréparation (relative). Les normes régissant l'accueil du premier enfant au sein du foyer parental semblent ainsi avoir, sinon pour objet, du moins pour effet indirect de conjurer la violence symbolique potentielle des aspects proprement matériels de l'accueil des jeunes enfants au sein d'un foyer, et c'est sur ce point précis que nous pouvons faire le lien avec l'économie de nos enquêtes de terrain et avec les cas qu'il nous a été possible d'observer ou de traiter.

En premier lieu, et d'une manière générale, les jeunes mères dont le premier enfant est né depuis moins d'un an ont déménagé à peu près aussi souvent que les jeunes femmes en couple qui leur sont comparables : une proportion de l'ordre du tiers était déjà dans le même logement. Cette proportion tend à diminuer à la deuxième et à la troisième enquête (toujours pour un premier enfant né dans l'année précédente) du fait de l'attrition, qui est plus importante dans les ménages stables, les ménages interrogés pour la première fois ayant toujours de meilleurs taux de réponse que ceux qui sont réinterrogés<sup>227</sup>, sans que cela change le résultat. De manière plus frappante, mais parfaitement compréhensible au regard de ces phénomènes d'attrition, moins d'un tiers des jeunes mères dont l'enfant est né entre la deuxième enquête et la troisième enquête

---

<sup>227</sup>cf. R. Orain, 2004, *op.cit.*

(et un peu plus du tiers des femmes en couple sans enfant *ex post*) ont pu être suivies sur les trois années consécutives de l'enquête. À l'inverse, et en dépit de l'importance de ces mêmes phénomènes d'attrition, 56% des jeunes mères en couple peuvent être suivies sur les trois années *consécutives* à la naissance de leur premier enfant, contre 43% des femmes en couple *ex post* et près des deux tiers des couples accueillant un enfant puîné. Ainsi, on enregistre une plus grande stabilité résidentielle *après* la naissance, notamment chez les personnes qui ont déjà déménagé une fois, ce qui permet d'obtenir des informations sur les trois années postérieures à la naissance pour une majorité de femmes, quand leur enfant est né avant la première enquête (mais pour une minorité des femmes en situation de chômage ou de précarité, et de femmes dont le conjoint est au chômage – configuration qui était déjà statistiquement rare). À l'inverse, on ne peut suivre qu'une minorité de femmes au delà d'une année *avant* la naissance de leur premier enfant.

Comme nous l'avons souligné, ce phénomène de stabilisation résidentielle après la naissance du premier enfant interagit avec la stabilité du couple : c'est ainsi que très peu de séparations sont observables au sein d'un logement donné, tandis qu'une part importante des emménagements chez les femmes en couple sans enfant sont le fait de conjoints arrivant de provenances géographiques différentes, chose qui est nettement plus rare chez les jeunes mères. Il est important de revenir sur ce point, bien que nous en ayons déjà en partie traité dans notre chapitre précédent : qui dit « stabilisation » dit en effet stabilisation du couple en premier lieu, ce qui différencie statistiquement les couples chez lesquels s'observe l'arrivée d'un premier enfant de ceux chez qui l'on n'observe aucun enfant sur la séquence d'observation. Nous verrons dans la troisième partie de cette thèse tout l'enjeu de cette stabilisation au sein du couple en ce qui concerne l'accès des hommes à une carrière paternelle légitime, en termes de recrutement social des pères quotidiens visibles. Le statut matrimonial pour les femmes en couple pourrait ainsi faire partie des attributs ou indices tendant à indiquer que la naissance du premier enfant a été préparée longtemps à l'avance ou qu'au contraire elle est relativement « précoce ». Nous avons vu que les femmes mariées emménagent (significativement) moins souvent que les femmes non mariées : c'est vrai toutes choses égales par ailleurs. De façon assez prévisible, le mariage apparaît ainsi associé, dans les années 1990, à la stabilité résidentielle et à certains indices d'une préparation plus ancienne à la venue d'un enfant : il pourrait aussi s'inscrire dans certains types d'affiliation spécifiques, à proportion de ce qu'y investissent également les parents et beaux-parents de la jeune mère. À l'inverse, les mères seules emménagent

significativement plus souvent que les femmes non mariées, du moins pour un enfant né avant la première enquête<sup>228</sup>.

Dans l'immédiat, nous poursuivons notre démonstration en comparant les jeunes mères mobiles et les autres, en faisant l'hypothèse que les mises en couple relèvent d'une stabilisation plus tardive encore que les seuls déménagements : certains indicateurs permettent alors de montrer la concordance des mobilités avec une certaine précocité de l'arrivée du premier enfant, en particulier par rapport à la date de la fin des études.

### **Naissances précoces et mobilités géographiques**

Les jeunes mères et les futures mères sont d'autant plus susceptibles de déménager qu'elles sont en cours d'études ou ont fini leurs études depuis peu de temps. En particulier, les jeunes femmes encore en cours d'étude ou ayant fini leurs études depuis moins d'un an au moment de la conception de leur enfant habitaient majoritairement un autre logement avant la naissance de leur enfant, alors qu'une majorité de mères habitait le même logement sinon : bien entendu, il peut ainsi s'agir d'une mobilité liée à un autre événement du cycle de vie que l'arrivée du premier enfant : fin des études, mise en couple éventuellement, mais cela ne change guère le constat d'une « précocité », étant donné le caractère atypique (par leur précocité, justement, dans le cycle de vie), de ces modes d'entrée dans les carrières maternelles. De la même façon, on peut observer une majorité des jeunes femmes sur trois années *après* la naissance de leur premier enfant lorsqu'elles avaient achevé leurs études depuis cinq années au moins au moment de la conception de leur enfant, la moitié si elles les avaient finies depuis un à quatre ans, 44% si elles ne les avaient pas finies un an avant. Les mêmes phénomènes se produisent pour les *arrivées* observées dans l'échantillon *après* la naissance du premier enfant (qui sont la contrepartie des départs chez les mères que l'on n'observe pas jusqu'au bout). Et l'on observe également la même chose quand on regarde ce qui se passe pour des jeunes mères dont l'enfant est né entre la deuxième et la troisième enquête : on ne peut observer sur deux années *avant* la naissance de leur enfant qu'un peu moins de la moitié des femmes ayant achevé leurs études depuis quinze ans ou plus, un peu moins de quatre sur dix si elles les ont achevées depuis cinq à quatorze ans, environ le quart si elles les ont

---

<sup>228</sup>Elles ne s'en distinguent pas de manière significative si on part d'un enfant né avant la deuxième ou la troisième enquête, ce qui peut être lié à la dégradation des taux de réponse pour les mères en couple qui sont stables résidentiellement, qui tend à accroître les proportions apparentes d'emménagements chez les mères en couple pour un enfant né avant la deuxième et la troisième enquête, tandis que les taux de réponse des mères seules seraient moins sensibles, dans cette hypothèse, à leur mobilité : par exemple, une mère seule qui emménage (par exemple après une rupture) n'aurait pas forcément une « propension à répondre à l'enquête » – c'est à dire à accepter un rendez-vous de l'enquêteur INSEE et à être disponible pour le recevoir dans ses temps de présence sur l'aire considérée – moindre qu'une mère seule restant dans le même logement.

finies depuis un à cinq ans, et 3 fois sur vingt quand elles ne les avaient pas achevées un an avant la conception de leur premier enfant.

Par ailleurs, ce sont moins souvent des cadres, des professions non salariées ou des professions intermédiaires qui ont emménagé l'année de naissance de leur premier enfant, et plus souvent des ouvrières et des employées non qualifiées. 78% sont en couple avec un salarié stable contre 88% chez les sédentaires (66% en cas de mise en couple observable) ; 10% vivent avec un salarié précaire et 12% ont un conjoint au chômage, alors que ces proportions ne sont que de 6% chacune lorsqu'elles habitaient déjà le même logement ; 22% des mères qui ont emménagé avaient un conjoint employé ou ouvrier non qualifié et 17% un conjoint de profession intermédiaire, alors que 15% qui habitaient déjà le même logement avaient un conjoint non qualifié et 22% de profession intermédiaire (respectivement 28% et 16% parmi celles qui arrivent d'une autre localisation que ce conjoint). Les jeunes mères qui emménagent sont plus nombreuses à ne pas indiquer de profession du père (grand-père maternel de leur enfant) que celles qui habitaient déjà le même logement, et moins nombreuses à avoir un père indépendant ou agriculteur, ce qui marque aussi l'importance des affiliations antérieures aux études dans ces deux cas (cf. nos développements à ce sujet en première partie). Elles sont également plus nombreuses à être issues d'employés qualifiés ou professions intermédiaires<sup>229</sup>, et elles ont un peu plus souvent un CAP et un peu moins souvent un baccalauréat, mais il n'y a guère de différence significative pour d'autres diplômes, qu'ils soient plus ou moins élevés. Nous percevons peut-être ici un effet des logiques de néolocalité particulièrement affirmée chez les jeunes femmes issues de classes moyennes, et en particulier chez celles qui à la fois ont obtenu un diplôme permettant un accès rapide au marché du travail sans devoir recourir à un soutien prolongé de la famille d'origine pour les études (le CAP). L'importance de leur travail au sein du couple tendrait dès lors à être moins bien reconnue, et leur ancrage sur la scène professionnelle à être moins solide. Les maternités précoces par rapport à la stabilisation résidentielle se traduisent alors peut-être davantage par une logique de gageure que dans d'autres configurations : accéder rapidement à un logement approprié indépendant, en faisant peut-être jouer un rapprochement de conjoint<sup>230</sup>.

« Toutes choses égales par ailleurs », les femmes les plus mobiles au moment de la naissance de leur enfant restent également celles qui ont attendu le moins longtemps depuis la fin de leurs études avant d'être enceintes (voire, qui n'avaient pas fini leurs

---

<sup>229</sup>On voit par là que la profession du conjoint donne ici une information différente de celle du père.

<sup>230</sup>Ceci nous renvoie au cas d'Odile, mais il faudrait des combinaisons d'indicateurs pour savoir si les régularités statistiques que nous mettons à jour ici relèvent bien d'une logique similaire. Inversement, il nous faudrait mieux comprendre ce que signifie la détention du CAP selon la génération considérée.

études) à âge et niveau d'étude donnés<sup>231</sup>. Cet effet est marqué, en particulier, pour les femmes ayant un niveau d'étude relativement faible (ne dépassant pas le niveau du collège, hors CAP et BEP), mais aussi pour les jeunes mères qui avaient un niveau d'études supérieur et avaient moins de 24 ans au moment de la conception de leur enfant. Dans ce sens précis d'un temps plus ou moins important écoulé depuis la fin des études, les maternités « précoces » débouchent bien sur une instabilité résidentielle relative. Aux enquêtes suivantes, on constate qu'un bas salaire (moins de 8000FF par mois) de la femme accroît la probabilité d'avoir emménagé depuis moins d'un an : il pourrait certes s'agir d'une érosion plus marquée des taux de réponses chez ces femmes à la deuxième et à la troisième enquête, mais aussi d'un rattrapage des conditions de logement dans des cas où l'accès à un « logement approprié » pour l'accueil d'un premier enfant pèse davantage dans le budget du foyer.

L'emploi précaire du conjoint un an avant entraîne également plus souvent un emménagement à la naissance qu'un emploi stable, ainsi que le chômage pour un enfant né avant la première enquête : on peut dans une certaine mesure<sup>232</sup> interpréter ces situations comme le fait de « n'avoir pas attendu » (ou *pu* attendre) d'accéder à l'emploi stable pour devenir père, emploi stable qui peut être vu à bien des égards comme la norme des entrées dans la paternité que nous observons. Il semble que la profession du conjoint joue aussi un rôle, mais de manière différente selon la vague d'enquête<sup>233</sup> : à la première et à la troisième, on constate ainsi que le fait pour le conjoint d'être cadre accroît la probabilité d'avoir emménagé, sans doute pour des motifs de mobilité professionnelle. Les femmes qui étaient au chômage *l'année d'avant* ont plus de chances d'emménager que celles qui avaient un emploi stable. À plus forte raison, les femmes qui ne renseignent aucune profession présente ou passée (parmi lesquelles on compte en

<sup>231</sup>cf. Annexes.

<sup>232</sup>Seulement « dans une certaine mesure », car il faudrait tenir compte du niveau de diplôme de celui-ci voire d'autres attributs facilitant ou bloquant l'accès à un emploi stable, le fait que l'accès à un emploi stable soit de moins en moins automatique et de plus en plus problématique pour les jeunes générations étant une des caractéristiques de la période étudiée, en particulier chez les moins bien « dotés » à leur entrée sur le marché de travail. Mais il est intéressant de garder à l'esprit que les situations des jeunes pères observés contrastent plutôt avec ce mouvement de fond. Cf. troisième partie.

<sup>233</sup>Rappelons que nous analysons ici une mobilité résidentielle déclarée : les non-réponses jouent ici seulement dans la mesure où elles sont corrélées avec la mobilité et différentes selon la vague d'enquête. En particulier, pour un enfant né avant la deuxième ou la troisième enquête, les personnes stables sont sélectionnées par le fait qu'elles acceptent de répondre à nouveau à une enquête à laquelle elles ont déjà répondu, alors que celles qui emménagent ont des chances négligeables d'avoir déjà été enquêtées l'année précédente dans leur précédente habitation (1 sur 300 environ, en moyenne). Dans ces conditions, il faudrait peut-être privilégier les résultats qu'on obtient pour un enfant né avant la première enquête, puisque dans ce cas tout le monde répond pour la première fois, mais cette hypothèse ne permet pas vraiment d'expliquer toutes les différences. En outre, les fluctuations dues à l'échantillon aréolaire peuvent également jouer un rôle, ainsi que le fait que certaines modalités concernent moins d'une centaine de personnes sur l'ensemble des vagues d'enquêtes : l'effet peut en être dévastateur si une modalité « rare » s'assortit d'une concentration résidentielle du (petit) groupe étudié. Cependant, signalons aussi que nous travaillons sur un échantillon d'aires un peu moins de quatre fois plus important que celui d'une seule année, correspondant à onze sous-échantillons, ce qui devrait réduire les effets de grappe.



particulier celles qui n'ont jamais travaillé) ont significativement plus de chances d'avoir emménagé dans l'année, quel que soit le rang de l'enquête. En revanche, celles qui avaient un emploi stable à temps partiel avant la naissance ont plus de chances que celles qui avaient un emploi stable à temps complet d'avoir habité le même logement, pour un enfant né avant la première enquête : on voit par là le rôle du temps partiel à ce moment précis comme stabilisateur, ou marque d'une stabilisation professionnelle, *en particulier* s'il s'agit d'un temps partiel choisi<sup>234</sup>.

### **Le symptôme d'ancrages moins protecteurs ?**

Nous avons commencé à rendre compte dans la première partie et en particulier dans le chapitre trois d'un lien entre des entrées particulièrement tardives dans les carrières maternelles<sup>235</sup> et une insertion professionnelle problématique du point de vue de l'accueil d'un enfant en bas âge, l'accès relativement rapide à un emploi stable pouvant chez les femmes favoriser à *certaines conditions* – et en particulier pour des niveaux de diplômes élevés et donnant accès relativement facilement à des emplois stables – une accession plus rapide à la carrière maternelle. Ces résultats rendaient compte ainsi des logiques d'accumulation de certaines affiliations et ressources liées à l'ancrage des jeunes mères aussi bien dans les systèmes de protection sociale, en particulier en lien avec la solidité et la stabilité de leur propre insertion professionnelle, qu'au sein de systèmes de protection rapprochée (qui sont plus ou moins protecteurs par ailleurs) en rapport ou non avec un ancrage local. Il faut bien évidemment compléter cette analyse, et nous avons commencé à le faire en évoquant la situation du conjoint et – plus fondamentalement du point de vue qui nous intéresse ici, à savoir les liens entre ancres professionnels, conjugaux, familiaux et accès à un certain cadre matériel pour élever ses enfants – ce que nous avons appelé « ancrage » du travail professionnel féminin dans le couple. Il faut aussi bien voir que la « précocité » que nous discutons ici relève des conditions écologiques de l'accueil d'un premier enfant, là où nous avons discuté dans notre première partie des ancres et affiliations professionnels des jeunes mères, qui se jouent antérieurement à l'arrivée du premier enfant. Les résultats apparaissent bien différents<sup>236</sup> ici, dans la mesure où les mobilités résidentielles visibles dans l'enquête Emploi – en particulier les emménagements, qui seuls permettent de différencier explicitement et rigoureusement phénomènes de mobilité et de non-réponse – font à la fois ressortir une précocité de l'arrivée du premier enfant par rapport à l'entrée

---

<sup>234</sup>Cf. le chapitre 2 où nous avons vu que les jeunes mères à temps partiel le déclaraient plus souvent comme choisi que les jeunes femmes qui leur étaient comparables.

<sup>235</sup>Cf. chapitre précédent : « attendre un "mauvais moment" ou s'appuyer sur le conjoint » qui décrit deux stratégies complémentaires de l'articulation entre insertion professionnelle et maternité, en particulier le passage sur les maternités précoces.

<sup>236</sup>En fait, ils nous apprennent autre chose.

dans la carrière parentale, et une certaine concomitance de cette précocité avec des statuts professionnels initialement précaires ou fragiles, y compris pour le conjoint.

C'est ainsi que les jeunes mères qui emménagent au moment de la naissance de leur enfant (quelques mois avant ou quelques mois après) étaient plus souvent inactives ou au chômage que celles qui habitaient déjà le même logement. Et cela est encore plus marqué pour les jeunes mères qui se mettent en ménage avec le père en arrivant de deux provenances différentes. Le proportion de chômeuses est elle aussi plus élevée chez les jeunes mères après la naissance de leur premier enfant en cas d'emménagement que sans déménagement (22% contre 14%, et 31% en cas de mise en couple observable) : il faut noter, comme nous l'avons fait au chapitre 2, que ce classement en chômeuses plutôt qu'inactives peut alors manifester d'autant plus leur volonté de retravailler que l'ancrage professionnel était mieux reconnu au sein du couple et que ces jeunes mères ont des opportunités de retrouver un emploi à partir de leur nouvelle résidence. Alors que le taux de temps partiels (en emploi stable) augmente de 10 à 14% chez les jeunes mères sédentaires, il stagne à 9% en cas de déménagement. Enfin, la diminution de l'emploi stable après la naissance est plus marquée chez les mères qui déménagent, si bien que 47% contre 63% en disposent après la naissance de leur enfant (34% si une mise en couple est observable). La mobilité géographique est donc associée pour ces femmes à une plus grande fragilisation sur le marché de l'emploi. On peut d'abord penser que certains déménagements se traduisent par une perte de leur emploi, quel que soit le motif du déménagement proprement dit : c'est ainsi que 22% de celles qui recherchent un emploi après l'emménagement et la naissance de leur enfant déclarent avoir démissionné (le libellé de cette question précisant : « y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé ») alors que ce n'est le cas que de 10% des femmes qui n'ont pas déménagé ; inversement, 14% de ces dernières déclarent avoir cessé toute activité « pour s'occuper de (leur) famille, de (leurs) enfants, pour raison de santé, etc. », chose qui ne concerne que 10% des femmes qui emménagent (et moins encore si l'on inclut celles dont on observe la mise en couple).

On détecte là, sans doute, certains des cas où la mobilité résidentielle – et le projet de construction d'un foyer qu'elle sous-tend peut-être – et l'éventuelle mobilité professionnelle du mari se conjuguent avec l'arrivée d'un enfant pour instaurer et probablement pérenniser un partage sexué des rôles au sein du foyer, qui encourage alors la mère à se retirer du marché du travail. Ceci nous renvoie évidemment aux analyses que nous avons proposées dans notre deuxième chapitre, en particulier encore au cas d'Odile, chez qui l'on remarquait cette concomitance des mobilités résidentielles

avec une certaine fragilité de l'ancrage professionnel, en même temps qu'un *report* relatif de l'entrée dans la carrière maternelle compte tenu de l'âge auquel elle avait cessé ses études, ce qui n'excluait pas, par ailleurs, une certaine précocité de cette entrée du point de vue du critère de l'âge biologique ainsi que de certains indices matériels, comme la situation de Romain. Sur ce cas précis, comme sur d'autres, il semble un peu insuffisant de se contenter d'expliquer le retrait du marché du travail par le déménagement, qu'il soit lié à un idéal résidentiel ou à une promotion du conjoint. Une telle modalité d'analyse ferait l'impasse sur la question essentielle que devient alors la solidité de l'ancrage antérieur de ces jeunes mères sur la scène professionnelle (et des affiliations dont il serait porteur) – telle qu'elle peut être reconnue en fonction de leur formation initiale, d'une formation ultérieure ou d'autres formes de validations de leurs expériences professionnelles, mais aussi de sa reconnaissance dans leur couple (qui dépend des conditions dans lesquelles celui-ci s'est formé à cet égard des positions professionnelles respectives des conjoints). Ceci nous ramène, en particulier, à l'articulation entre l'ancrage professionnel et un projet ou un désir d'enfant, mais aussi plus simplement au fait que l'arrivée d'un premier enfant soit ou non pensable ou envisageable (même *ex post*) au sein du foyer.

On l'a vu, les jeunes femmes qui emménagent au moment de la naissance de leur premier enfant tendent à être plus jeunes que les femmes sédentaires ; elles ont également moins souvent un emploi stable, et le déménagement accentue encore ce niveau plus faible d'activité : pour un enfant né avant la première enquête, près des deux tiers (65%) des femmes sédentaires en couple ont un emploi stable avant la naissance et 63% après la naissance, tandis que parmi les femmes qui emménagent d'une même unité géographique que leur conjoint, ces proportions sont de 55% et 47% (43% et 34% si elles proviennent d'un lieu différent, cas où il s'agit nécessairement d'une mise en couple). Nous proposons pour ce constat deux explications complémentaires: en premier lieu, les femmes ayant réussi leur insertion<sup>237</sup> sur le marché du travail sont plus susceptibles d'avoir un logement approprié ou d'avoir accédé à la propriété : 47% vivent dans au moins quatre pièces, 86% peuvent disposer au moins d'une pièce en plus des chambres pour leur couple et leur enfant (dont plus de la moitié deux pièces ou plus), 44% habitent en maison individuelle, contre 37%, 83% et 34% chez les chômeuses, 36%, 76% et 32% chez les femmes au foyer. 40% sont propriétaires ou accèdent à la

---

<sup>237</sup>Les chiffres donnés dans les notes qui suivent correspondent aux situations à la deuxième enquête pour un enfant né depuis moins d'un an. Nous nous fondons donc sur la situation après la naissance, mais le constat est le même, *mutatis mutandis*, si l'on part d'une situation antérieure à la naissance, sachant que les statuts de ces femmes ne restent pas inchangés, et que les femmes sédentaires passent relativement souvent à temps partiel dans le cadre d'un emploi stable, ce qui contribue, incidemment, à expliquer que le taux d'emploi stable diminue aussi peu.

propriété, contre 15% des chômeuses, et 18% des femmes au foyer. Ces éléments tendent donc à limiter leur propension à une mobilité si elle est due à la seule volonté d'améliorer les conditions de vie et en particulier de logement du ménage, et montrent par ailleurs toute l'importance du salaire de la mère dans l'accès à un logement approprié à l'accueil du premier enfant, même si ces analyses ne remplacent pas une étude du poids budgétaire du logement à ce stade du cycle de vie. On peut supposer qu'elles sont également moins susceptibles de devoir quitter un logement de façon non volontaire, de par leur situation financière meilleure, en particulier en cas de biactivité, et du fait qu'elles occupent moins souvent un logement du parc locatif « libre » (hors parc social). En second lieu, elles sont moins susceptibles de suivre un conjoint dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles propres à celui-ci. L'accès à un logement « approprié » à l'accueil d'un premier enfant se joue donc largement avant sa naissance<sup>238</sup>, comme nous allons le voir.

## **Populations, logements, territoire et emploi**

### **Des logements appropriés ? Un état des lieux**

Les différents indicateurs sur les conditions de logement dont nous disposons tendent à montrer que les femmes qui déménagent quittent fréquemment un logement présentant certains inconvénients quant à l'accueil du jeune enfant, alors que celles qui emménagent après la naissance de leur premier enfant ont des conditions de logement légèrement meilleures que les mères sédentaires, en particulier si le déménagement se produit dans la deuxième année de l'enfant, et malgré ce que nous avons dit de leur précocité sur d'autres plans. Il convient de remarquer que ces indicateurs, qui portent sur le statut d'occupation et le type d'immeuble, d'une part, et sur le nombre de pièces d'autre part, sont étroitement corrélés<sup>239</sup> : ainsi, moins de 80% des accédants à la propriété, 70% des propriétaires et 56% des locataires en maison individuelle (HLM y compris) disposent d'au moins quatre pièces, contre 42% des propriétaires en immeuble,

---

<sup>238</sup>À l'inverse, les indicateurs de profession, de qualification et de situation d'activité des jeunes mères en couple et de leurs conjoints jouent de manière plus contrastée après la naissance du premier enfant, où on peut songer à d'autres logiques de mobilité, faisant intervenir plus fréquemment une promotion du côté de l'emploi (ou de l'habitat), ce qui n'empêche pas, comme nous l'avons vu *supra*, les parents les plus « jeunes » ou les plus « précoces » de déménager toujours plus que les autres après la naissance du premier enfant, d'autant plus que le temps écoulé depuis la fin des études est court. On peut montrer, enfin, que cette logique de stabilisation résidentielle correspond à l'accès à des maisons, à des logements comptant davantage de pièces, à la propriété, à des zones rurales, sans qu'on puisse en faire nécessairement le motif principal ou unique du déménagement. Cf. R. Orain, 2004, *op.cit.*

<sup>239</sup>Ceci donne un sens à ce que nous pourrions appeler un « complexe » de l'habiter, qui renvoie aussi aux conditions de production et aux chaînes de vacances des logements. Cf. Jean-Pierre Lévy, 1998a, « Dynamique du parc immobilier et mobilité résidentielle » in Marion Ségaut, Catherine Bonvalet, Jacques Brun, *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « textes à l'appui », pp 336-344, ainsi que Catherine Bonvalet, 1998, « Accession à la propriété et trajectoires individuelles » et Jean-Pierre Lévy, 1998b, « Habitat et habitants dans l'espace résidentiel » in Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : PUL.

moins du quart des locataires en immeuble non HLM, moins du cinquième des locataires en immeuble HLM. Concrètement, et en lien avec la composition du ménage, 56% des propriétaires, 77% des accédants à la propriété, 55% des locataires en maison individuelle, 44% des propriétaires ou accédants en immeuble, 25% des locataires en immeuble hors HLM, 20% des locataires en immeuble HLM disposent de deux pièces supplémentaires *en comptant une chambre pour le couple et pour chaque adulte et enfant supplémentaire*<sup>240</sup>, ce qui peut également renvoyer à la préparation de l'arrivée d'enfants puînés (cf. *infra*).

Cependant, 85% des jeunes parents en immeubles HLM peuvent disposer d'au moins une pièce en plus des chambres, contre 72% des locataires en immeuble non HLM, qui sont donc confrontés à des conditions de logement plus hétérogènes, en étant plus nombreux à habiter un deux-pièces voire une seule pièce et à devoir arbitrer entre transformer un éventuel salon ou salle à manger en chambre à coucher, ou faire dormir leur enfant dans leur chambre. Au total, 83% des jeunes parents peuvent disposer d'au moins une pièce en plus des chambres – potentiellement une pièce de réception et/ou utilisée sur des séquences de « vie familiale » (repas, télévision ou jeux par exemple), et le fait d'avoir un enfant tôt (par rapport à la fin des études) ne joue guère sur ce constat, alors que les jeunes mères n'ayant pas achevé leurs études un an avant la conception de leur premier enfant sont moins souvent en maison individuelle (29% contre 39% pour l'ensemble des jeunes mères), et moins souvent propriétaires ou accédant à la propriété (13% contre 26%). Par ailleurs, il n'est pas anodin de constater que les jeunes parents en couple sont *plus* nombreux à être *locataires* en maison individuelle (y compris en HLM) que propriétaires ou accédant à la propriété, alors que c'est l'inverse dans le reste de la population. On peut penser que ce type d'habitat entraîne certains coûts spécifiques, que ce soit en déplacements et en temps (les maisons individuelles accessibles financièrement à la plupart des jeunes ménages tendent à être excentrées par rapport au lieu de travail, aux commerces, etc...), en loyer ou en mensualités de remboursements d'emprunt, mais il peut être également associé à un certain nombre d'attentes concernant les modes de vie qui peuvent être recherchées pour elles-mêmes, et compenser les éventuels coûts et pénalités qui l'accompagnent, comme l'espoir de pouvoir limiter et contrôler plus facilement ses relations de voisinage, d'échapper à des quartiers ou des « cités » stigmatisés, d'avoir d'accès à un espace résidentiel plus vaste (y compris en extérieur), d'acquérir et éventuellement léguer un patrimoine. C'est ce point – essentiel – qui définirait alors aussi « l'habitat » tel qu'il est saisi par l'enquête Emploi par l'ignorance des autres aspects d'une localisation résidentielle donnée, et en

---

<sup>240</sup>Cf. annexes.

particulier de l'accessibilité des équipements urbains, faute d'introduire d'autres données sur l'environnement des logements au sens large que la seule taille des unités urbaines.

**Tableau 13. Conditions de logement et mobilités résidentielles des femmes en couple**

| Divers indicateurs des conditions de logement  | Au moins 4 pièces | Une pièce en plus <sup>241</sup> | Com-mune rurale | Habitent en maison individuelle | Propriétaires ou accédant à la propriété | 2 pièces ou moins | En immeuble locatif privé | HLM en immeuble | Effectif <sup>242</sup> |
|--|-------------------|----------------------------------|-----------------|---------------------------------|--|-------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------|
| <i>Arrivées dans un logement enquêté la deuxième année, pour un premier enfant né depuis moins d'un an</i>                     |                   |                                  |                 |                                 |  |                   |                           |                 |                         |
| Déjà là avant  | 43%               | 82%                              | 26%             | 42%                             | 30%                                      | 16%               | 26%                       | 16%             | 1864                    |
| « revenantes »   | 35%               | 80%                              | 20%             | 26%                             | 17%                                      | 18%               | 41%                       | 19%             | 157                     |
| Arrivent d'une même UG   | 45%               | 89%                              | 22%             | 38%                             | 23%                                      | 10%               | 30%                       | 22%             | 943                     |
| Arrivent d'UG différentes  | 30%               | 67%                              | 18%             | 28%                             | 14%                                      | 29%               | 38%                       | 23%             | 187                     |
| <i>Départs d'un logement enquêté à la deuxième enquête, après la naissance du 1<sup>er</sup> enfant</i>                        |                   |                                  |                 |                                 |  |                   |                           |                 |                         |
| Restent dans le même logement  | 47%               | 88%                              | 26%             | 43%                             | 31%                                      | 11%               | 24%                       | 18%             | 2347                    |
| Quittent un logement réenquêté   | 29%               | 71%                              | 17%             | 30%                             | 9%                                       | 27%               | 42%                       | 20%             | 449                     |
| Logement non réenquêté   | 28%               | 70%                              | 18%             | 27%                             | 15%                                      | 30%               | 44%                       | 17%             | 314                     |
| Séparation observable (effectif)   | 4                 | 36                               | 10              | 15                              | 10                                       | 13                | 7                         | 16              | 42                      |
| <i>Arrivées dans un logement enquêté à la troisième enquête, dans la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> enfant</i>          |                   |                                  |                 |                                 |  |                   |                           |                 |                         |
| Déjà là à la 2 <sup>e</sup> enquête  | 47%               | 85%                              | 26%             | 43%                             | 31%                                      | 11%               | 24%                       | 18%             | 2352                    |
| « revenantes »   | 43%               | 82%                              | 16%             | 33%                             | 24%                                      | 11%               | 27%                       | 25%             | 111                     |
| Arrivent d'une même UG   | 56%               | 90%                              | 25%             | 45%                             | 28%                                      | 7%                | 26%                       | 20%             | 641                     |
| Arrivent d'UG diff (effectif)  | 24                | 41                               | 13              | 24                              | 10                                       | 27                | 20                        | 18              | 72                      |
| <i>Conditions de logement moyennes (rappel : premier enfant né moins d'un an avant la 2<sup>e</sup> enquête)<sup>243</sup></i> |                   |                                  |                 |                                 |  |                   |                           |                 |                         |
| À la 2 <sup>e</sup> enquête  | 43%               | 83%                              | 24%             | 39%                             | 26%                                      | 15%               | 29%                       | 18%             | 3152                    |
| À la 3 <sup>e</sup> enquête  | 49%               | 85%                              | 25%             | 43%                             | 30%                                      | 11%               | 25%                       | 19%             | 3176                    |

**Lecture :** 26% des jeunes mères en couple ayant eu leur premier enfant dans l'année précédant la deuxième enquête dans l'aire et déjà enquêtées la première année habitent une commune rurale au moment de la deuxième enquête ; ce n'est le cas que de 22% des jeunes mères arrivant avec leur conjoint d'une même unité géographique. Parmi celles qui sont réenquêtées l'année suivante dans le même logement, 26% également habitent une commune rurale contre 17% de celles qui quittent un logement réenquêté l'année suivante. En contrepartie, 25% des jeunes mères en couple qui emménagent l'année suivante (celle de la troisième enquête) en venant de la même unité géographique que le conjoint emménagent dans une commune rurale.

L'accession à la propriété apparaît ainsi explicitement comme un motif de déménagement pour les trois quarts des locataires devenus propriétaires dans l'enquête Logement de 1996<sup>244</sup> ; 52% des locataires HLM devenus propriétaires, mentionnent également le passage d'un immeuble collectif au logement individuel, et 42% l'environnement du logement (« Bruit, pollution, manque d'espaces verts, insécurité, localisation »). Les jeunes mères mariées sont ainsi plus souvent en accession à la propriété, ce qui renvoie à la fois aux usages du mariage comme cadre juridique

<sup>241</sup>Une chambre pour le couple et pour l'enfant et au moins une pièce en plus.

<sup>242</sup>NB : on donne ici l'effectif pour lequel le nombre de pièces est renseigné. L'effectif réel est supérieur pour les statuts d'occupation. Le nombre maximal de non-réponses est de 47 pour environ 3200 personnes, soit 1,5% de l'effectif total.

<sup>243</sup>On ne peut connaître les conditions de logement des personnes avant la naissance de leur premier enfant que si elles sont gardées dans l'échantillon jusqu'à l'enquête suivant cette naissance : ces conditions de logement correspondent donc simplement à celles des personnes sédentaires (dans les mois qui suivent et qui précèdent la naissance de leur premier enfant).

<sup>244</sup>Cf. Françoise Dubujet, 1999 (mai), « Les déménagements forment la jeunesse », *INSEE Première* N° 647.

facilitant ou protégeant cette accession, et à sa signification du point de vue de la stabilité du couple au sein de systèmes d'affiliation et d'alliance. Au total, la population enquêtée semble de mieux en mieux logée – même si on ne peut pas tout à fait écarter la possibilité que ce soit dû en partie à l'attrition qui est probablement plus forte du côté des ménages les moins bien logés, en particulier s'ils emménagent dans un logement peu adapté ou ont vu leurs conditions de logement se dégrader suite à un bail non renouvelé ou à une expulsion<sup>245</sup>, en partie parce que certains des ménages les moins bien logés ont néanmoins les ressources pour accéder à la propriété, louer<sup>246</sup> ou acheter à crédit une maison individuelle, emménager dans un logement comptant une à plusieurs pièces en plus. Les jeunes mères mariées sont un peu mieux logées que les autres : elles habitent notamment plus souvent un logement pouvant accueillir confortablement au moins deux enfants (au moins quatre pièces).

### **Emplois et aires résidentielles**

À partir de notre état des lieux, nous allons à présent traiter de quelques enjeux et « biais » empiriques de la saisie d'une population par son cadre matériel résidentiel, à travers la question des aires résidentielles comme moyen de saisir les trajectoires d'emploi. En effet, nous avons jusqu'à présent fait allusion à une difficulté propre à notre exploitation de l'enquête Emploi comme enquête répétée dans une même aire de logements trois années de suite. Nous allons à présent la traiter en profondeur, comme un élément significatif à l'égard du problème que pose le projet de saisir les ménages et leurs trajectoires d'emploi à travers leur espace résidentiel, c'est à dire en recourant à un échantillon d'aires géographiques. À ce sujet, les critiques qui s'adressent à l'échantillon aréolaire sont particulièrement significatives, surtout si on les met en balance avec ses avantages et son principe de construction. En effet, l'échantillon aréolaire s'appuie d'abord sur une connaissance des logements occupés par la population visée, constituée au moment du recensement de la population, complétée par des informations sur les constructions nouvelles lorsqu'elles portent sur des quantités supérieures à dix logements, mais surtout actualisée par les enquêteurs INSEE qui travaillent pour l'enquête Emploi. C'est ainsi que la plupart des redressements s'appuie sur la connaissance de la population « saisie par le logement » telle qu'elle est apparue au

<sup>245</sup>De ce point de vue, rien ne pourrait remplacer une interrogation rétrospective sur les conditions de logement antérieures, comme le permet l'appariement avec le recensement précédent.

<sup>246</sup>À la première enquête, le fait d'être propriétaire diminue la probabilité d'avoir emménagé dans l'année, tandis que le fait d'habiter une maison l'accroît, toutes choses égales par ailleurs, mais ces effets s'atténuent aux enquêtes suivantes, ce qui traduit peut-être une érosion des taux de réponse chez les propriétaires, et leur maintien chez les personnes habitant une maison individuelle. Dans un cas comme dans l'autre, celle-ci pourrait n'être qu'une étape dans un processus de stabilisation et d'accès à un habitat « approprié », comme nous l'avons vu avec l'exemple de Suzanne ou d'Odile, qui chacune sont passées par la location d'une maison individuelle, Suzanne à Fontcretz et Odile à Lacharité, avant d'accéder à la propriété sur la commune.

moment du recensement, notamment du point de vue des classes d'âge et du type d'habitat, qui renvoie surtout à la taille des agglomérations. La connaissance statistique des emplois s'appuie ainsi en réalité sur une série d'hypothèses ou d'approximations<sup>247</sup>, qu'on pourrait résumer ainsi : 1) les logements fournissent à la fois une base de sondage acceptable pour étudier la population française, ou du moins une fraction essentielle de cette population, *via* la notion de « ménages ordinaires » comprenant également les personnes qui sont rattachées à ces ménages, et un moyen de redresser une population déformée par rapport à la base de sondage grâce aux informations dont on disposait à la date du recensement sur ces logements et leurs occupants ; 2) une bonne manière de stratifier l'échantillon pour rendre compte des phénomènes d'emploi consiste à utiliser des unités régionales croisées avec des tailles d'agglomérations, qui renvoient par là à une densité de l'habitat, mais peut-être aussi à des phénomènes de densité du réseau économique et des employeurs, ne serait-ce que des employeurs publics, en liaison avec les politiques d'aménagement du territoire et de maillage du secteur public sur celui-ci.

Certes, nous surinterprétons délibérément ici les documents fournis sur l'enquête par l'INSEE, par exemple dans les INSEE-Résultats paraissant régulièrement au sujet de l'enquête, puisqu'il s'agit d'une enquête annuelle dans les années 1990. Ainsi, par exemple, si l'utilisation de l'échelon régional croisé avec la taille d'agglomération pourrait constituer une bonne approximation des logiques locales d'emploi (en particulier au niveau de la densité, du dynamisme, de la structure par secteur d'activité et par catégories socioprofessionnelles de l'offre locale d'emploi), on ne peut non plus faire abstraction de l'intérêt pratique qu'il y a pour un organisme public comme l'INSEE à décentraliser au niveau régional le travail de collecte des données et de découpage des aires d'enquête, travail qui est effectivement « sous-traité » aux délégations régionales de l'INSEE. Or, ce type de raisons « pratiques » peut lui-même faire l'objet d'hypothèses sur la structuration administrative, en ce que celle-ci, à son tour, peut aussi bien être structurante d'un certain tissu local de l'emploi, que construite en amont par des logiques qui ne sont pas qu'exclusivement politiques, en ce qu'elles relèvent aussi, non seulement officiellement, mais aussi en pratique, de modes de gestion du territoire qui se sont cristallisés au travers des réformes institutionnelles successives ayant conduit à un maillage administratif donné de ce territoire.

L'emploi privé lui-même peut ainsi se trouver régulé par des dispositifs semi-publics, ainsi que par les différentes interventions de l'État français ou de la communauté

---

<sup>247</sup>Sans que cela soit rappelé sauf dans des développements dévolus à la méthodologie de l'enquête, qu'il s'agit en général de renvoyer dans une « boîte noire » que la plupart des utilisateurs sont censés pouvoir ignorer une fois prise la décision selon laquelle l'enquête est ou non exploitable pour l'objectif qui les intéresse.



européenne, qui imposent au premier chef des unités de lieu à travers lesquelles les entreprises sont amenées à se faire enregistrer pour se mettre en règle avec certaines obligations, cotisations et taxes notamment, aussi bien que pour bénéficier de certains avantages, certaines subventions, exonérations, etc... Ce type d'hypothèse était consubstantiel à notre projet d'utiliser l'enquête Emploi pour rendre compte des relations entre trajectoires d'emploi et entrées dans les carrières parentales, qui nous paraissaient informées en premier lieu par des logiques locales d'emploi, que nous voulions pouvoir laisser de côté sans qu'elles induisent des biais dans ce travail de mise en relation et d'empilement, que nous visions avant tout pour un échelon régional. Or, on pouvait s'étonner à juste titre d'une telle démarche compte tenu des inconvénients statistiques de l'échantillon aréolaire, qui ont comme particularité d'être la stricte contrepartie de leurs avantages pratiques : effet de grappes<sup>248</sup> en premier lieu. Celui-ci correspond à des très fortes fluctuations entre différents échantillons aréolaires, qui sont essentiellement dues au fait qu'une même aire géographique de l'enquête peut concentrer une population particulièrement homogène du point de vue de ses conditions d'emploi mais aussi de chômage.

Le problème des grappes tient à la substitution d'une « population » d'aires d'enquêtes (qu'on doit enquêter exhaustivement, ce qui n'est pas exactement le cas) à une population d'individus ou de ménages, ce qui introduit par construction des fluctuations d'échantillonnage plus importantes, puisque l'échantillon est de 60 à 120 fois plus petit en nombre d'« individus » statistiques. Le cas extrême de cet effet pourrait être celui où un important employeur local a logé ses salariés à une époque donnée, les concentrant dans une zone géographique restreinte, qui peut alors correspondre avec certaines des aires découpées par la direction régionale. Si cette usine ferme en licenciant ces mêmes salariés, on pourra successivement avoir par exemple une population ouvrière stable, puis une population massivement touchée par le chômage, les départs, d'éventuelles logiques de reclassement. Plus généralement, il est admis<sup>249</sup> que l'on peut souvent mettre en évidence des strates de peuplement correspondant au développement de certaines communes, y compris purement résidentielles, en liaison avec le développement d'un bassin d'emploi donné, mais aussi avec d'autres dynamiques de peuplement, qui vont avoir certains effets sur la position dans le cycle de vie des habitants de certains

---

<sup>248</sup>On appelle grappes les unités résidentielles qui sont utilisées pour constituer l'échantillon de l'enquête Emploi et qui sont constituées, d'une part à partir des données du recensement, aboutissant à découper le territoire en aires géographiques en proportion de la population au recensement, d'autre part à partir des permis de construire de 10 logements ou plus, et qui permettent de tenir compte de la construction de logements neufs après le recensement en ajoutant un échantillon dit « spécial » au logement aréolaire *stricto sensu*.

<sup>249</sup>Cf. par exemple Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : PUL.

quartiers. On retrouve donc là un résultat de nos propres enquêtes de terrain. Or, ces effets de grappes, qui relèvent en réalité de phénomènes particulièrement pertinents dans l'étude locale des phénomènes d'emploi, de mobilité, de cycle de vie, deviennent des facteurs de biais lorsqu'il s'agit de produire des chiffres précis sur des agrégats nationaux, comme le taux de chômage, comme s'il s'agissait d'un « bruit ».

C'est pourtant en partie ce bruit qui nous permet ici de tirer parti de nos données statistiques pour comprendre comment des questions de stabilisation résidentielle peuvent interagir avec l'arrivée d'un premier enfant en mettant en jeu voire en cause des responsabilités parentales. Pour dépasser un matériau morphologique, nous allons maintenant tenter d'analyser ces questions à partir de l'exploitation plus détaillée de cas monographiques, que nous tenterons de recontextualiser à partir de notre terrain puis des données dégagées dans ce chapitre, pour mieux relier ces questions à celles des conditions matérielles des entrées dans les carrières parentales. Dans un premier temps, nous revenons donc sur la question de la pérennité du couple parental, à partir d'un cas d'éclatement de ce couple. Nous tenterons ensuite de relier cette question à celle du devenir des enfants dans des cas où le couple n'est pas fragilisé, mais où le devenir des enfants est mis en jeu d'une autre façon par le cadre dans lequel ils sont accueillis.

## Chapitre 5

### Foyer parental, foyer conjugal

« C'est récent, c'est très récent : ça fait depuis le mois d'octobre, que je suis... (soupire) Je souffle. Je vois Colin... En fait, oui, je vois que ce que je voulais, au niveau de la relation père-enfant, ne s'est pas réalisé dans le cadre de la famille, dans le couple, mais elle s'est réalisée au moment où on s'est séparé, en fait. Alors je me dis, après tout, pour Colin, voilà, maintenant... Oui, maintenant, "tu as trouvé un père"... et sa mère... Alors bon, on ne vit pas ensemble. On est séparé, mais il a vraiment ses deux parents, et dans une vraie relation parent-enfant. Donc c'était un petit peu... Pour son père, je veux dire, il n'est pas trop tard. Ce n'est pas... Il a eu trois ans, et puis après, ils ont plein de choses à vivre ensemble ! Et il a fallu en passer par là pour que... Alors après, de me dire que la venue d'un enfant, ça peut aller jusqu'à la destruction du couple, c'est difficile aussi. Il y a eu de ça aussi. Parce que c'est aussi l'arrivée de Colin qui a déclenché tout ça. Maintenant, ça aurait peut-être pu être autre chose, une autre responsabilité que la venue d'un enfant, peut-être, je ne sais pas. Ceci dit, comme engagement ultime, quand on est en couple, c'est vrai qu'avoir un enfant, ça scelle les choses, en fait. Alors que nous, c'est vrai qu'on vivait ensemble depuis dix ans... Enfin, on n'était pas marié, on n'avait aucun engagement l'un envers l'autre. Même symboliquement. Bon, on ne le souhaitait pas : il ne le souhaitait pas, moi non plus, donc c'est vrai que bon... Oui, la venue d'un enfant, ça a été... Ça peut déclencher pas mal de choses. Ça doit être un exemple un peu atypique, là, sur les parents ! »

Aline Duprez, Cappel, Rivigne, Vendredi 24/11/2000, 18h-22h

Ce chapitre repose sur l'étude détaillée d'un cas de séparation<sup>250</sup> où un couple préexistait à la venue d'un enfant, mais où le père n'a réellement eu accès à une forme pérenne de participation à la prise en charge de son enfant qu'une fois séparé de la mère<sup>251</sup>. Il fournit une illustration paradoxale des logiques précédemment retracées, qui ne sont que partiellement des logiques d'homogamie : si les hommes tendent à être hors-jeu plus souvent lorsqu'il y a cumul de handicaps sociaux pour la mère, et notamment lorsqu'elle a son premier enfant très tôt par rapport à la fin de ses études (voire avant), le fait pour une femme d'être avec un homme dont l'insertion professionnelle est plus tardive que la sienne devient problématique par rapport à son intention d'avoir un enfant rapidement. Nous chercherons à montrer, sur ce cas, la force de l'enjeu du couple pour les deux conjoints, en même temps que le caractère contingent de l'adéquation de l'économie de la prise en charge quotidienne aux normes prescrivant de faire les enfants dans un cadre conjugal, contingence qu'il devient possible de faire ressortir en comparant différentes

---

<sup>250</sup>En dépit des signes avant-coureurs, cette séparation, qui survient lorsque Colin, l'enfant du couple, a déjà trois ans, ne serait pas observable dans le cadre de l'échantillon que nous avons tiré de l'enquête Emploi. Nous y reviendrons.

<sup>251</sup>Nous renvoyons en annexe une présentation plus précise de ce cas, dans son contexte d'enquête.

séquences de cohabitation et de prise en charge, lorsque le cadre dans lequel est accueilli un enfant est affecté par des ruptures et des déséquilibres.

## **Couple désuni, couple en devenir**

### **Un cas exemplaire**

Les traitements statistiques présenté plus haut ne suffisent pas pour comprendre ce qui se passe lorsque n'est pas assurée la pérennité du couple. Nous allons recourir ici, pour compléter cette analyse, à un cas unique de séparation, dont nous analyserons plusieurs séquences, ou maisonnées, de prise en charge. Il s'agit du cas d'Aline, Luc et de leur enfant Colin, rencontrés à la garderie de Fontcretz<sup>252</sup>, bien que Colin et sa mère habitent sur le territoire de la commune de Rivigne, à proximité de l'école de Cappel : nous en prolongerons l'analyse pour introduire le chapitre suivant, puis une seconde fois, dans la troisième partie, à propos de Luc. Nous nous interrogerons également sur les raisons possibles de la richesse de ce cas. Le récit d'Aline se donne à la fois (1) comme la découverte de la défaillance puis de la défection d'un homme avec qui elle voulait faire un enfant, (2) comme une description presque clinique de ces maisonnées de prise en charge, qui tantôt relèvent de la tentative d'instaurer un cadre matériel routinier, tantôt répondent à une situation de crise, et (3) comme un ensemble de tentatives de sauvegarder ce cadre matériel qu'Aline, mais aussi Luc, considèrent comme un des tout premiers impératifs dans la prise en charge quotidienne de Colin – mais aussi pour son développement – visant par là le fait qu'elle soit conjointe et renvoie à un couple parental, conformément à une certaine vision de ce qui est son bien ou son intérêt. Cependant, le paradoxe, dans ce cas particulier, est qu'il aboutit à sauvegarder un tel cadre matériel à la fois contre les défaillances successives de Luc, *et* contre un état de leurs situations respectives qui aboutit à ce qu'Aline, sur un certain nombre de séquences, qu'on peut traiter analytiquement comme des maisonnées de prise en charge distinctes, assure en réalité l'essentiel de cette prise en charge, *à la fois* du côté des affiliations socio-économiques qu'elle investit *ex ante* dans le projet d'enfant – elle s'est stabilisée en tant que cadre dans le monde de l'Édition après des études de LEA et Communication – et du côté de la prise en charge quotidienne de son enfant *ex post*. Luc, lui, est initialement en formation pour devenir musicien professionnel, c'est à dire non seulement non stabilisé professionnellement, mais aussi privé de toute forme de gage à mettre dans la balance face à un projet d'enfant, et amené à réaliser ses investissements professionnels au moment où il deviendra père. Luc ayant d'abord réussi à trouver une place d'orchestre en Province pendant le congé maternité d'Aline, celle-ci le suit, mais il « s'éloigne » lorsqu'elle reprend son travail à Paris, et est ensuite

---

<sup>252</sup>Pour alléger cette partie, ont rouvera en annexes un certain nombre de détails supplémentaires.

hospitalisé à deux reprises en Hôpital Psychiatrique en raison d'un « état dépressif » assez grave.

Ces deux périls que sont les défaillances successives de Luc et le déséquilibre entre eux du fait de tout ce qu'Aline assure à sa place, sur tous les plans, sont un peu le corollaire l'un de l'autre : si on les analyse conjointement, on peut décrire la situation du couple comme une forme paradoxale d'hypogamie, en ce qu'elle est à la fois extrême du point de vue des statuts respectifs des conjoints au moment de leurs entrées respectives dans les carrières parentales, et relative, en ce qu'elle semble surtout correspondre à un décalage dans le temps d'environ cinq années entre leurs stabilisations professionnelles, même si la professionnalisation d'Aline peut toujours sembler plus solide à long terme que celle de Luc. Le caractère paradoxal de cette hypogamie est important dans la mesure où elle n'apparaît pas comme un danger en soi *ex ante* du point de vue d'Aline, avant que le déséquilibre qui en est la conséquence dans la manière dont la prise en charge et le développement sont garantis ne vienne saper progressivement toutes les tentatives de fonder un foyer parental avec Luc *contre* ce double péril. L'essentiel de notre propos ici est de montrer sous quelles formes il y a eu des mises en questions (et donc en péril) répétées du couple comme cadre matériel de l'accueil de Colin (mais aussi *incidemment* comme relation conjugale), et de caractériser les tentatives pour protéger ce cadre dont la pérennité du couple faisait partie, notamment en cernant mieux par là les différentes significations et représentations associées par Aline aux formes que prennent les mises en question de la norme qui voudrait qu'il coïncide toujours avec un couple parental pérenne. Ces mises en scènes sont parfois paroxystiques et dramatiques, en particulier quand il s'agit, comme elle le dit, de « protéger Colin », moments où Aline s'autorise un certain *pathos*, mais aussi très souvent rendues avec une certaine distance ironique par Aline, qui renvoie à notre sens à l'ambiguïté très profonde de la position par rapport à Luc qu'a instauré la situation d'après leur rupture. Nous y reviendrons donc à propos de ce moment particulier.

En outre, il est essentiel que nous soulignons, certes non seulement les efforts d'Aline pour sauvegarder un tel cadre, mais aussi ceux de Luc, et en particulier les efforts qui se donnent comme conjoints dans le récit même d'Aline, puisque nous ne disposons pas d'un témoignage de Luc. Car le paradoxe, en définitive, est que, plus la défaillance de Luc est patente, au fur et à mesure des échecs de ces tentatives, et plus les efforts d'Aline pour « faire tenir » le couple apparaissent comme solitaires et vains dans leur principe même, puisque seule l'implication de Luc lui-même, et la reconnaissance de celle-ci, pourrait faire tenir un couple parental. Or, en même temps, dans ce récit, l'enjeu du couple n'est qu'un aspect de l'enjeu que constitue le devenir de Colin pour Aline ; le fait

même de faire ressortir l'enjeu du couple a supposé un certain travail de reconstitution, en particulier de la position de Luc : le *leitmotiv* du récit d'Aline est davantage d'avoir voulu « préserver Colin » et par là le cadre dans lequel il était élevé, plus que le couple, en soi, qui n'en était qu'un aspect en dernière analyse. Cette remarque est particulièrement importante en ce qu'Aline ne peut pas à elle seule susciter l'implication de Luc ; bien au contraire, plus celui-ci est défaillant, plus les efforts d'Aline tendant à tout assurer, y compris la participation de Luc, en soulignent d'autant plus cruellement la fragilité, la relativité, le rôle subordonné, la carence en particulier par rapport à un modèle de responsabilité parentale du père, quel qu'il soit. Et même dans certains moments critiques où la contribution de Luc aurait pu devenir cruciale, cette logique générale en atténuée, en fin de compte, l'importance, l'autonomie, la possibilité d'en faire des attributs d'une paternité quotidienne ou d'une responsabilité parentale authentique, comme nous le verrons à propos de la maisonnée qui a précédé le départ et la défection de Luc.

Pour travailler sur un tel cas, il nous faut partir de la « fin » de l'histoire telle qu'elle nous est racontée par Aline, mais aussi telle qu'elle peut apparaître comme une histoire impliquant Luc malgré son départ, significativement décrit comme un abandon. En effet, le point de départ de notre analyse va être de traiter la signification d'une certaine ambivalence de cet événement : étonnement, loin de préluder à un abandon pur et simple d'Aline et Colin par le père de ce dernier, ce départ – passée une période d'une semaine, période de crise où Luc semble réellement et totalement hors jeu – correspond en réalité à deux maisonnées de prise en charge qui répondent *avec succès* à deux urgences successives et assez différentes : (1) la prise en charge de Colin d'une manière compatible avec la préservation de l'emploi d'Aline, devenu d'autant plus nécessaire pour gérer la défection de Luc ; (2) la « réinsertion » de Luc dans la maisonnée de prise en charge de Colin. Puis, nous remonterons au commencement, c'est à dire aux conditions dans lesquelles Colin a été conçu, et aux problèmes initiaux amenés par le projet d'enfant qu'Aline propose à Luc, en particulier au regard de l'enjeu du couple et de la transformation de ce couple en un couple parental. Dans un troisième temps, nous commencerons à analyser leur retour dans le Barrant, qui préludera à notre chapitre suivant, et tenterons d'analyser globalement la succession de séquences de prises en charge que le récit d'Aline permet d'appréhender jusqu'à son dénouement, en tentant de montrer quelles ont été les différentes manières successives de sauvegarder un certain cadre matériel pour Colin, incluant la présence et la participation de Luc. Par là, nous nous orienterons davantage vers la démonstration d'une certaine convergence entre Luc et Aline du côté des valeurs familiales, qui ne fait, au fond, que souligner la

problématique du déséquilibre des positions respectives de Luc et Aline au sein du couple parental, à l'origine du projet d'enfant d'Aline.

### **Paternité et coparentalité**

C'est à peu près au moment où Aline revient sur les circonstances du départ de Luc et aux signes qui l'auraient précédé qu'elle explicite le plus clairement une part de ce qu'elle attendait de lui depuis le début, et qu'il n'a été en mesure d'apporter d'une manière pérenne qu'une fois le couple brisé par son départ, qu'elle désigne en premier lieu comme une « vraie relation » père-enfant, une sorte de savoir-être qui ferait de Luc un vrai père. En même temps, Aline explicite l'idée que cette paternité quotidienne n'a été obtenue qu'au prix de leur séparation<sup>253</sup>, c'est à dire au prix de la perte d'un autre bien, qui s'est ainsi trouvé dissocié de la paternité, à savoir le fait de former un vrai couple, un couple qui tient malgré les difficultés, et qui aurait fait d'eux une « vraie famille » ou un « vrai foyer ». En même temps, ce faisant, Aline semble faire de nécessité vertu, car si la rupture semble avoir comme magiquement résolu la défaillance parentale de Luc, elle se donne aussi comme quelque chose sur lequel on ne peut plus revenir. Autrement dit, il y a un moment où la liquidation du couple est devenue irréversible, et si c'est la défection même de Luc qui semble sceller cette irréversibilité, qu'Aline formule ainsi : « il y a eu une décision que je n'ai pas eu à prendre », elle semble aussi assumer pour elle-même cette rupture comme quelque chose de conjoint.

#### **Extrait 56. Aline : « Colin a enfin la famille qu'il attend »**

« Donc après, je me suis retrouvée toute seule avec Colin (pause puis un peu ironique) en réessayant, toujours, de maintenir un lien... (Avec son père ?) Oui, avec son père. Qui était... (hésitations pour qualifier le changement qui s'est fait) Ça, ça s'est passé au mois de mai. Et le lien avec son père est arrivé à ce qu'on voulait qu'il soit depuis qu'on n'est plus ensemble ! Donc en fait, c'est aujourd'hui ! Aujourd'hui, Colin a un père qui s'occupe de lui ; qui aime s'occuper de lui ; qui lui téléphone ; qui... Là, par exemple, ce soir, Colin est chez mes parents... Je sais que Luc a passé un coup de fil ; parce que moi, je travaille : qu'il va l'emmener quelques jours à Paris chez des amis... Et après, ils ont le projet d'aller en Bretagne... Des choses que moi, j'ai faites avec Colin, au lieu de partir en vacances avec lui toute seule, et cetera... et qu'il n'avait jamais faites avant ! Donc au fond de moi, des fois, j'ai l'impression que du coup, Colin a enfin la famille qu'il attend depuis trois ans ; qu'il a vraiment son père ! Voilà. Il s'est fait maintenant. »

Le départ de Luc s'est en réalité présenté sur le moment comme une défection, un abandon temporaire et totalement unilatéral, et c'est Aline qui en a fait quelque chose de conjoint en insistant, « pour Colin », certes, mais peut-être aussi pour elle-même, à partir la première, sans être contrainte à « assister [avec Colin] à [son] départ ». On verra que

<sup>253</sup> Nous traiterons en détail des « métamorphoses » de Luc pour ce qui touche à la paternité dans notre troisième partie.

c'est aussi Aline qui semble donner à cette rupture une dimension irrévocable, tout en remettant très rapidement Colin et Luc en présence, désamorçant avec efficacité la défaillance de Luc, mais seulement à la fin de l'histoire. À une autre échelle, nationale, nous avons souligné plus haut que les mises en couple « tardives » se faisaient plus rares à un certain stade sur les séquences observées à l'aide de l'enquête Emploi chez les jeunes mères seules ayant eu leur premier enfant dans les années 1990, ce qui semblait instaurer une irréversibilité relative, les recompositions familiales (remises en couple, arrivées d'un beau-père) semblant encore extrêmement rares dans l'horizon temporel où nous nous sommes situés, c'est à dire avant les trois ans révolus des enfants étudiés au maximum : Aline elle-même a attendu cinq ans pour se remettre en couple et avoir un deuxième enfant avec « un instituteur », comme je l'ai appris en la rappelant en 2005. Nous allons montrer dans le cas d'Aline et Luc que cette irréversibilité correspond certes étroitement à la défection de Luc, mais aussi à cette réaction d'Aline en deux temps, qui rend possible la construction d'un autre cadre matériel que le couple, une « coparentalité », qui en préserve certains aspects mais peut aussi souligner certains manques par rapport à la référence à « la notion de famille », un « schéma classique », que nous interprétons ici avec nos termes comme ce cadre idéal qu'auraient constitué le couple et le foyer, et que d'une manière ou d'une autre, toutes les tentatives antérieures d'Aline, et de Luc jusqu'à sa défection, visaient à sauver.

Au premier abord, ce qu'Aline décrit en grande partie de la situation au moment de l'entretien est une maisonnée de prise en charge qui recourt à l'école de Cappel et à la garderie de Fontcretz (où j'ai rencontré Colin), et comprend presque à égalité des séquences de garde par Luc le mardi soir et un week-end sur deux et par les parents d'Aline, qui accueillent davantage Colin à la demande depuis que la mère d'Aline est à la retraite, Aline assurant quant à elle la prise en charge quotidienne de Colin, en particulier du côté de l'interface avec l'école, à côté de laquelle ils habitent tous les deux. Cependant, les enjeux de l'accueil de Colin par son père font l'objet d'une attention spéciale dans le récit, où il s'agit d'abord pour Aline de souligner comme une heureuse surprise – et un énorme soulagement – les efforts de Luc pour accueillir Colin à compter du moment où il a pris un appartement à Rivigne, jusque dans la manière dont il l'a associée mais aussi a demandé conseil à un ami père de famille.

**Extrait 57. Aline : « j'ai eu peur qu'il se prenne un studio »**

« Mais là, ça ne fait pas longtemps ! Luc, il a pris son appartement... il a dû terminer sa saison fin août. Oh, il a pris son appart au mois de septembre. Mais c'est vrai que je n'ai pas eu trop de... (Donc c'est assez récent...) Oui, c'est récent, en fait, mais c'est vrai que j'ai vu les choses évoluer positivement petit à petit à partir de la rentrée : parce que déjà, il a cherché un appartement, mais avec une chambre pour Colin. (pause)



Puisqu'après tout, (avec des hésitations) moi, j'ai eu peur qu'en fait, il se prenne un studio, et qu'il se mette dans l'incapacité de recevoir Colin, parce qu'on peut supposer....(D'autant que vous lui disiez rien là-dessus...) En même temps, bon, il savait que je voulais qu'il... que j'aurais préféré qu'il y ait une chambre pour Colin. Mais je n'ai rien décidé pour lui, hein ! Puis en fait après, il m'a... quand il a commencé à visiter, quand il a eu des trucs qui n'avaient l'air pas trop mal, il a... il m'a demandé mon avis, quand même (hésitante) avant de s'engager ! Et en plus, il sollicitait aussi l'avis d'un... (s'interrompt) Moi, je trouvais ça bien qu'il me dise, un peu, "je me suis confié à un autre homme", bon, qu'il participe un peu aux démarches, quoi. (pause) C'est là que j'ai vu des choses qui changeaient aussi, comme le fait qu'il prenne Colin, qu'il aille visiter avec lui... Et puis j'ai vu des petits changements : quand il venait le chercher, parce que, quand il a arrêté de travailler à sa piscine fin août, là, il a pu venir en fait le chercher, c'est à dire, lui, le chercher, et pas moi le mener ! Bon ben ça c'est vrai que ça, à mon niveau, ça changeait tout, aussi, parce que c'est lui qui venait le chercher, qui... Et puis, quand il venait (hésitation) il lui achetait un ballon, il lui achetait une brouette, enfin, il commençait à lui acheter des jouets, des trucs comme ça, des choses qu'il ne faisait jamais avant, comme de lui acheter des fringues, des joujous, tout ça. Bon, à Noël, pour ses anniversaires, tout ça, on choisissait ensemble. Mais c'est vrai que... (Vous étiez un peu le moteur...) Oui, voilà. Donc là, j'ai vu des petits changements se faire petit à petit. Et puis là, c'est vrai qu'il s'est fait... Il a des amis aussi sur Rivigne, tout ça : ils se voient souvent quand Colin y va le week-end, alors... Enfin, ils vont de tous les côtés, parce qu'il y a des amis à côté, avec des gamins qui ont l'âge de Colin. Donc il fait des goûters... Ça n'a rien à voir avec ce que j'ai connu ! [...] Et l'appartement qu'il s'est pris, Colin y a sa chambre, ses meubles, ses jouets, ses machins... Et Colin revient de chez son père en disant "Ah ! J'ai passé de super vacances !" !!! Donc c'est... Donc là, pour l'instant, il me le prend un week-end sur deux, et puis tous les mardis soirs. Bon, et puis comme, professionnellement, il bouge pas mal... On s'arrange, quoi. De temps en temps, il ne peut pas. Si là, il ne peut pas pendant quinze jours, il prend le premier week-end, c'est une petite différence. Voilà. Donc à présent, en fait... Cet été, je n'ai pas travaillé : tout compte fait, mon CDD n'a pas été renouvelé, donc je me suis un peu occupée de Colin. Ce n'est pas plus mal : on venait de se séparer. Son père s'est installé chez ses parents dans l'est du département, donc je lui emmenais, pour qu'il puisse aller travailler sur une piscine... Il surveillait dans une piscine... il était maître-nageur... Donc je lui emmenais, j'allais le rejoindre dans l'est du département. »

Plus précisément, Aline joue dans cette configuration le rôle de garant ou témoin de la « bonne paternité » de Luc, qui se donne presque comme une conversion, une métamorphose, en tout cas, comme un comportement qui semble en contradiction avec l'attitude qu'il a eu juste avant mais aussi juste après son départ. Mais le plus important pour nous est que c'est même à ce moment précis que semble se dessiner une forme de coparentalité dans l'avis qu'il lui a demandé, c'est à dire de quelque chose qui pourrait remplacer le couple et régir leurs relations au delà de la rupture pour tout ce qui concerne Colin. Rien de tel touchant à l'accueil de Colin par les parents d'Aline, et si une telle différence renvoie bien sûr aux défaillances antérieures de Luc, et en particulier aux enjeux de sécurité qu'elles activaient (nous allons y revenir), il nous semble aussi qu'Aline prend comme sur elle, au sein de son discours, cette fabrication d'un père qui

« s'est fait maintenant ». En fait, tout est dit comme si la manière dont Luc s'occupe de Colin, l'accueille chez lui, engageait sa propre responsabilité, et en tout premier lieu une injonction de garder à Colin ce père quotidien. Plus en filigrane, cela montre aussi l'établissement d'un cadre de garde partagée qui est à la fois rassurant par rapport au type de relations qu'Aline aurait pu craindre de voir s'installer entre eux, mais aussi une sorte de moindre mal, qui vise aussi à conjurer la perte du « couple ». Nous allons y revenir.

De ce fait, ce qu'on pourrait présenter comme la rémission de troubles du comportement engendrés par cette paternité non ou mal assumée souligne en même temps le caractère finalement *conjoint* des efforts d'Aline et de Luc pour mettre en place cette paternité quotidienne, et un cadre de la prise en charge de Colin où Luc occupe une place reconnue, bien que mineure au quotidien, par rapport à celle d'Aline : un week-end sur deux, les mardis soirs, mais aussi des périodes de vacances où Aline travaille, sachant qu'elle n'est en CDI que depuis peu au moment de l'entretien. La situation, telle qu'elle est décrite par Aline, établit ainsi une certaine coparentalité au delà de la rupture, notamment dans le fait qu'elle puisse lui demander de mieux tenir compte de ses propres impératifs une fois rassurée sur cette question de la paternité – suite à certains abus de Luc pendant la période antérieure. Significativement, cette coparentalité prend également la forme d'efforts pour produire, au delà du fonctionnement quotidien de la garde de Colin et de la part qu'y prend Luc, ce qu'Aline appelle des « séquences de vie familiale normale » (hors enregistrement), où elle dîne avec Colin et son père, ou encore passe du temps avec Luc et Colin ensemble. Bref, l'ensemble de cette situation est présentée par l'enquêtée comme une forme de divine surprise du côté de Luc, par rapport à ce qu'elle aurait pu craindre au moment de la rupture – nous y reviendrons plus en détail. Dès lors, si une part de ce discours fait de cette situation un moindre mal, c'est d'abord du point de vue du cadre matériel au sein duquel est élevé Colin, en particulier compte tenu de l'image qu'elle donne de ce couple sur la période ayant immédiatement précédé la rupture au regard de leurs rapports au moment de l'entretien, qui souligne à quel point la situation s'est normalisée du côté de la paternité quotidienne.

**Extrait 58. Aline : « le deuil »**

« Alors c'est vrai que, quand on est seul avec le gamin, c'est différent, on est... Moi, je me sens décalée par rapport à mes collègues qui n'ont pas d'enfants, quand ils font la fiesta, (inaudible) tout ça quoi. Puis en même temps... Oui, c'est à dire que quand je suis invitée chez des couples avec des enfants – ce qui arrive, donc j'emmène Colin dans ces cas-là.... Mais moi, j'ai pas encore fait trop le deuil de... (le deuil) Oui, le deuil d'une famille quoi ! Quelque part, quand vous passez une soirée avec un couple, avec chacun de leurs enfants, tout le monde est là. Ben moi, je me sentais... je suis toute seule avec Colin, et des fois je (hésite – inaudible) Oui, même si je sais que (sur le ton de la plaisanterie) bon, c'est peut-être des gens qui vont divorcer plus tard, et cetera, ça me

provoque peut-être un truc... Enfin, j'ai l'impression que pour Colin, ben j'ai raté quoi. Donc c'est un peu difficile comme position. [...] C'est vrai que je me suis tout de suite dit que par rapport à Colin, par rapport au quotidien, pour que ce soit vivable, il fallait qu'on [s'entende] tous les deux [...] Pour se faire des amis, de toute façon, il faut avoir le temps de sortir, d'aller faire un truc avec des amis, ça fait un mois que j'essaye de trouver un créneau qui convient, si c'est pas le soir où j'ai pas Colin, pour payer une baby sitter, qui vienne me le chercher à l'école, qui me le ramène ici qui... C'est plein de choses à mettre en place ! (Ou alors il faut arranger ça avec son père.) Voilà, oui, alors... c'est vrai que son père... Des fois - je ne me fais pas de soucis (hésitation) Ce n'est pas encore... Des fois, moi j'ai l'impression que, même maintenant qu'il va mieux... (hésite) Peut-être qu'il aimerait qu'on se remette ensemble, et cetera, alors que je ne suis pas du tout dans cette idée. Enfin, pour moi c'est clair que maintenant c'est terminé. Parfois, j'ai l'impression que pour lui, ce n'est pas très clair. »

En même temps ou plutôt parallèlement, malgré ces circonstances paradoxales, ce discours procède aussi d'une forme de déploration sur « la destruction du couple », une certaine dramatisation symbolique de la séparation, mais pensée à l'échelle de Colin. Celle-ci motive pendant un temps le fait de donner une place à Luc, dès le début de la rupture, à un moment où il n'est pas en demande, et où les efforts de Luc n'ont pas encore eu lieu, ce qui a pu jouer très efficacement pour ramener Luc dans la maisonnée de prise en charge de son fils *in fine* : cette période particulière a ainsi repris à zéro, et dans des conditions plus difficiles d'éloignement géographique, le pari initial à l'origine du projet d'enfant. Il semble qu'Aline en rende compte avec une certaine ironie, comme si elle avait été sceptique à l'époque, sur les chances que cela produise quelque chose du côté de Luc, du fait des circonstances de son départ. Significativement, ces parenthèses, « séquences de vie familiale normale », qu'Aline cherche aussi à marquer, conjurent symboliquement une rupture qui est présentée par elle comme irréversible, alors même que Luc semble vouloir revenir avec elle. Or, Luc est en même temps présenté comme seul responsable de la rupture. De fait, c'est la manière dont il les a abandonnés, sans se préoccuper de la manière dont elle allait devoir s'organiser pour faire face, alors qu'elle travaillait en CDD, CDD qui devait se transformer en CDI, et le jour de la fête des mères, qui caractérise le mieux ce départ comme une faute au regard de sa paternité, et au regard du couple. À supposer que le couple pût se refonder au delà de cette rupture, la défection qui en avait nié la pérennité et tout particulièrement la solidarité de Luc, si dérisoire soit-elle au regard de son attitude à l'époque de sa défaillance, semble suffire à écarter toute possibilité que le couple renaisse du point de vue d'Aline. Il se pourrait même qu'elle considère que Luc ait besoin que la rupture se pérennise pour qu'il ne « replonge » pas, la rupture semblant avoir été le déclencheur d'une reprise en main<sup>254</sup>.

---

<sup>254</sup>En cela, elle perçoit peut-être l'intérêt de cette configuration, qui est que Luc, dans son propre logement, puisse exercer ses responsabilités de manière autonome *à temps partiel*, état des choses qu'ils ont échoué à faire advenir lorsque Aline était présente et palliait tous les manques de Luc.

Au moment de l'entretien, le couple se présente donc, comme support d'une famille qui ne peut plus exister, et comme un bien dont on déplore la perte pour Colin, alors même que ce dernier semble s'être le mieux adapté à la nouvelle situation, en particulier au regard des craintes de traumatisme psychique que nourrit Aline au fil de l'entretien, et qui orientent en grande partie son action en vue de prévenir de tels traumatismes, en particulier dans la sauvegarde des relations père-fils, et plus largement du cadre matériel au sein duquel Colin se trouve accueilli.

Tout se passe comme si Aline ne pouvait pas revenir sur une certaine dramatisation de la situation de dissociation, qu'il s'agit ainsi de conjurer, en particulier en maintenant non seulement la participation de Luc à la prise en charge de son fils, qui donne accès à quelque chose que Colin n'avait pas avant, mais aussi ces parenthèses, ces séquences de vie familiale normale, qui ne font que mieux souligner le manque que constituerait l'absence de « famille normale » pour Colin : notons au passage que nous analysons ici la représentation qu'en donne Aline, et non le sens que de telles séquences *pourraient* avoir si Aline ne se référait pas à cette norme familiale. Ce qui est intéressant pour nous ici, en effet, c'est certes l'image de normalité qu'Aline cherche à produire, et qui peut d'une certaine manière disqualifier tout ce qu'elle fait, puisqu'il est clair qu'elle ne peut plus offrir à Colin un « vrai foyer » où elle vivrait en couple avec son père, logique qui tendrait à faire qu'elle n'en fasse jamais assez, et qu'aucune réparation ne puisse jamais combler l'état des choses dont elle se sent responsable, en dépit de l'absence de prise qu'elle a eu sur le départ de Luc. Mais il s'agit en même temps de réguler des relations quotidiennes, en particulier au moment où Colin va de chez sa mère à chez son père et vice-versa, et d'écarter un certain nombre de spectres relatifs à ce type de relations, notamment une situation qui verrait Colin seul en interaction avec son père et sa mère, qui ne feraient que le porter chez l'un ou chez l'autre, sans entrer en interaction. En somme, il semble qu'Aline craigne des relations qui soulignent sans cesse la violence symbolique de la rupture, et en particulier ce qu'elle appelle des « rancunes » ou des rancœurs, et qu'elle ait besoin de cette justification pour qualifier ou caractériser les efforts qu'elle fait en l'espèce. Il n'est pas anodin que cette motivation (qui n'est pas exclusive de relations post-conjugales qui pourraient être bonnes en l'absence de justifications de cet ordre) ait en particulier pour effet d'instaurer le silence vis à vis de tout ce qu'elle reproche à Luc, depuis sa défaillance jusqu'à sa défection, le lien entre les deux étant peut-être au cœur de ces reproches.

**Extrait 59. Aline : « la plus mauvaise voie »**

« (Il fallait que vous assumiez quelque chose dont vous n'aviez pas décidé au moins le moment...) Ah non, pas le moment ! Non, parce que ça n'allait pas, mais, moi j'étais toujours ancrée dans mon truc "papa, maman,

l'enfant". J'étais dans la structure qui devait tenir. Donc, même si c'était un fiasco complet, au niveau du couple... Alors en plus, c'était du leurre ! (Récit entrecoupé de soupirs de désillusion) Parce que j'organisais des trucs, alors, quand Luc était encore là, c'était le week-end... On va se balader, alors on emmène Colin voir les chevaux à Cretz Petit. Et en même temps, c'était du leurre, parce que Luc, il suivait, mais il n'avait pas envie de le faire, vraiment pas ! Ou alors, le printemps arrivé, il faisait beau... Où on va en barque, là, du côté de Lechatel ? Le printemps, c'était beau, mais il n'avait pas envie non plus ! (Elle cherche à résumer la situation de l'époque) Alors je décidais des trucs, je me suis rendue compte... Après, Colin, qu'est-ce-que je lui faisais ? C'était simplement que je nous faisais faire des trucs, comme n'importe quelle famille peut faire le dimanche, des sorties, mais en fait, c'était un leurre ! Parce que moi, j'avais envie de le faire, Colin me suivait, mais Luc n'avait absolument pas envie de le faire ! Ça n'avait rien d'une sortie familiale, parce qu'il y en avait une qui était très motivée, et l'autre qui n'avait absolument pas envie de le faire ! Alors je ne l'avais pas décidé, mais en même temps, ce n'est pas plus mal que ça se soit fait, parce que ça aurait pu traîner encore longtemps et pourrir la situation ! Et, là, peut-être que Colin aurait morflé beaucoup plus ! Parce qu'il y aurait eu une espèce de famille hypocrite, qui est composée, parce que voilà, moi, j'aurais tenu ça à bout de bras, en disant "Non : on va faire ceci, on va faire cela" !!! Je les ai traînés au ski en février, je faisais les fêtes ! Non, le schéma, il fallait que ce soit "la famille". Et en fait, je ne l'ai pas décidé... (Ça vous a fait prendre conscience...) Alors là, j'ai compris que ça ne servait à rien, tout ça, qu'on ne décide pas pour quelqu'un. Vraiment, ça ne servait à rien ! Alors là, j'étais peut-être dans la plus mauvaise voie qu'il pouvait y avoir pour Colin, parce que j'essayais de faire tenir un truc qui ne tenait pas ! Et le paradoxe, c'est que je n'étais maître de rien du tout, puisque, de toute façon, Luc, "Royal !", il pouvait décider de s'en aller sans se préoccuper de ce qu'on allait devenir : parce que c'est vraiment ce qui s'est passé ! »

Or, d'une certaine manière, la dissociation conjugale est tout ce qui reste de la situation antérieure de défaillance de Luc. Aline dépeint ainsi la situation juste avant, en soulignant qu'elle ne saurait regretter la rupture (ce qui permet d'ailleurs de la penser comme une rupture et non comme une défaillance *stricto sensu*), comme le cumul de l'état dépressif de Luc et ce qu'elle appelle une « famille hypocrite », qu'elle tenait à bout de bras<sup>255</sup>. Or, malgré cette rationalisation *a posteriori* d'une décision « qu'elle n'a pas eu à prendre », la vision qu'a Aline de sa propre action et des inconvénients qu'elle peut rencontrer quotidiennement en tant que mère célibataire, en l'absence de Luc, mobilise cette « passion » de Colin, présenté comme une victime potentielle<sup>256</sup>, jusque dans les excès où pourrait sans cesse l'entraîner sa volonté permanente de conjurer ou de compenser cette situation.

**Extrait 60. Aline : « rester la même »**

« Moi, ce que je retiens de tout ça, c'est que moi, ça n'a jamais... quelque part, moi, dans mon attitude par rapport à Colin, comment dire, je n'ai

<sup>255</sup>Nous verrons qu'à bien des égards, ceci décrit l'action d'Aline jusque dès le démarrage d'un projet d'enfant.

<sup>256</sup>Je renvoie ici à l'usage du terme « passion » dans l'ouvrage de Laurence Gavarini, présenté en introduction de la présente thèse.

jamais compensé quoi que ce soit. Je n'ai jamais changé mon attitude de mère parce que son père était comme ça. Je veux dire que je suis restée dans un rapport... Je n'en ai pas fait trois tonnes de plus, avec Colin, comme si je voulais excuser son père, ou compenser le fait que son père n'était peut-être pas à la hauteur, n'arrivait pas à... Je veux dire qu'avec Colin, j'ai, je n'ai pas... J'ai essayé de... (de rester la même ?) Oui, pour que ça ne fausse pas mes relations avec lui, moi, de ne pas me mettre à changer, à tout accepter, à ne plus... à tout lui passer parce que "ah le pauvre, son papa est à l'hôpital !", à tout... parce que je me disais "si en plus moi, dans ma relation avec Colin, je me mets à compenser", à ne plus être... (Vous aviez peur de faire ça ?) Ah oui, moi j'avais peur, à un moment donné, j'avais peur de dériver et de... parce que je me disais que Colin, depuis qu'il était né, par rapport à son père, il en avait vu pas mal quoi... Puis bon, il avait vu, quoi... (des choses assez dures...) oui, des choses assez dures. Donc bon je me disais, "si en plus, toi tu te mets à... si tu changes ton rapport avec lui, à cause de ça, je veux dire, ça va être complètement faussé, quoi, pour lui !". Qu'au moins, qu'il y ait un des deux parents qui reste comme il est, quoi, naturel dans sa relation. Qui tienne le coup, qui soit... Et donc, du coup, je ne l'ai pas plus choyé, enfin, je veux dire, pour les punitions, je ne l'ai pas puni dix fois plus, mais je ne l'ai pas moins grondé, je ne l'ai pas... Et puis je l'ai toujours déculpabilisé, quoi, depuis que son père a... à partir du moment où il a eu six mois, Colin, je lui ai toujours dit, quoi qu'il se soit passé, que son père soit à l'hôpital psychiatrique, ou que son père ne soit pas bien, et cetera, je lui ai toujours dit, que ça n'était... Bon, je lui ai expliqué tout ce... Bon, que son père n'était pas bien, mais que ce n'était pas sa faute, qu'il n'était pas responsable... Que ce n'était pas la mienne non plus. À la rigueur, que quelque part, ce n'était pas la faute de Luc non plus... Là je pense que psychologiquement, il y avait des choses qui traînaient depuis l'enfance, et qui s'étaient passées et qu'il ne contrôlait pas. Bon... ça, c'est lui qui a fait son chemin, qui a fait sa thérapie, et puis... Il y avait des choses à faire, et, voilà, qui lui ont explosé à la figure quand il était père. Donc, j'ai toujours expliqué à Colin que ce n'était pas sa faute, que ce n'était pas... Voilà. Donc pareil, et cetera, et surtout : je ne voulais pas que lui, il ait une angoisse par rapport à ça. Je ne voulais pas qu'il démarre une psy... qu'il se mette, déjà tout petit, à développer de graves problèmes psychologiques (rire jaune)... parce que ses parents n'assuraient pas, parce qu'il aurait une angoisse, dans la mesure où on lui assure.... Je sais bien que, quelque part, il n'a pas passé tout ça sans morfler à un moment ou à un autre, genre, j'espère que ça ne ressortira pas plus tard, enfin, que j'aurai été assez convaincante et cohérente avec lui pour lui expliquer que ce n'était pas sa faute et que bon... Mais ça ne va peut-être pas... Pour le moment ça va. Enfin, pour l'instant, il n'a aucun problème. (Oui, il a l'air assez... d'être dans son truc, gentiment...) Oui oui. Il fera son petit bonhomme de chemin. »

Autrement dit, c'est Aline elle-même qui voit comme un désordre ou une anomalie, d'autant plus dramatique qu'il est désormais impossible de revenir dessus, le fait que son fils ne puisse pas *avoir* ce vrai foyer uni qu'elle aurait voulu lui offrir. C'est encore dans l'intérêt de Colin qu'elle ne saurait toucher à ce cadre matériel qui s'est mis en place après la rupture, et qui a comme effet indirect de réduire au silence la part de Luc dans l'échec de ce projet avorté de couple et de foyer parental. Ce qu'il nous importe de souligner ici, en fin de compte, c'est cette forme de double *peine*, qui additionne aux difficultés proprement matérielles ou relationnelles liées à la prise en charge de Colin et à la coparentalité, un regret, une déploration, voire une dramatisation – en ce qu'elle

mobilise une forme de mise en scène de la situation, de ce cadre, où il s'agit sans cesse de conjurer des images négatives qui pourraient la connoter, et qui en même temps informent significativement l'action d'Aline, et celle de Luc, une fois ce dernier stabilisé à Rivigne.

**Extrait 61. Aline : « ça m'a complètement engagée »**

« Colin, ça se passe bien, tu as du travail. Mais... peut-être parce que je ne suis pas... parce que honnêtement, ça ne me renvoie pas une image positive de moi. Peut-être parce que le mieux, ça aurait été peut-être de réussir à ce que Colin ait un père et une mère qui soient ensemble, et qui vivent bien ensemble. Parce que peut-être que je me positionne encore par rapport à ça. (J'étais peut-être excessif : peut-être qu'au moins, vous voulez qu'il n'y ait pas quelque chose qui lâche dans ce qui reste.) C'est peut-être ça aussi. Oui. Certainement. Certainement, parce que quand il y a un truc qui a lâché en septembre, je me suis écroulée, donc je sais que je tiens aussi sur les choses comme le travail. Pour tenir j'ai besoin de ça. Colin, il est là. Je travaille, je peux faire différentes choses, mais c'est une autre relation que je lui apporte avec ça, en fait. Si je ne l'ai plus, si il y a ça qui s'écroule... Au delà même d'une image positive que ça renvoie, je crois que chez moi, c'est une nécessité. Pour assumer. Parce que : par rapport à Colin, depuis qu'il est né, toujours, ça a été de me dire que lui, il n'a pas demandé à vivre cette situation – la situation qui se déchire dans le couple. Je veux dire qu'il n'a pas demandé à venir. Donc maintenant, j'en assume la responsabilité financièrement... pas de payer mais d'assurer ! Je ne peux pas me permettre de lâcher, je n'en ai pas le droit, parce que je l'ai voulu, et qu'il est là. Et que c'est un choix. Et la maternité, moi, ça m'a complètement engagée ! À tel point que début septembre, ce qui aussi a aidé, c'est que je me suis dit : "Qu'est-ce que tu fais, là, tu lâches complètement ? Tu finis sous antidépresseur, là, sous anxiolytiques ? Et puis tu n'est plus capable de t'occuper de ton fils, tu es obligée de faire appel aux parents, grands-parents, et cetera ?". Et puis après, je me suis dit : "Non, je n'ai pas le droit de faire ça !". Je ne peux pas lâcher, je n'ai pas voulu faire ça. C'était une joie d'avoir un enfant, et c'étaient aussi des responsabilités »

C'est aussi une « peine » *que l'on se donne*, une forme d'énergie émotionnelle spécifique dont il est ainsi rendu compte. Le passage où Aline définit la maternité comme quelque chose qui l'a « totalement engagée » nous semble particulièrement significatif à cet égard, dans ce que dit Aline de son action. D'un autre côté, il éclaire à lui seul ce qui met en continuité les différents aspects de son récit qui se réfèrent à un enjeu du couple. La nouvelle situation correspond à une nouvelle fragilité qu'Aline s'est découverte au regard de l'emploi, une fois Luc parti ; c'est d'abord cette situation qui, liée à la concomitance d'une perte d'emploi et de la mise en place d'une nouvelle routine après la rupture, est décrite avec une force émotionnelle singulière, portée à la fois par une forme de détresse (ne plus pouvoir « tout assumer ») et par la réaffirmation de cet engagement – d'autant plus fortement qu'à ce moment précis, Luc ne s'était pas encore ressaisi. L'enseignement qu'on peut en tirer à ce moment de l'entretien tient moins au fait qu'Aline ait besoin de travailler pour mettre en place un cadre matériel pour élever

Colin, car c'est un point dont nous verrons qu'il est à l'origine de son projet de maternité, même si son importance est bien évidemment rehaussée par la défection de Luc à ce moment-là, qu'à l'ensemble des figures de la défaillance parentale qu'elle convoque à ce moment-là. L'une d'entre elles est la dépression, au sens où ce moment de doute l'a aussi vue se demander si elle n'allait pas à son tour « basculer » ou « sombrer » comme l'avait fait Luc (« finir sous antidépresseurs »), mais le principal (n'est) « pas de « payer, mais d'assurer », financièrement, mais aussi pour rester « capable de [s']occuper de [son] fils », point où elle réalise à quel point son ancrage professionnel compte, et dont le corollaire serait de « [faire] appel aux parents, grands-parents, et cetera ». Et c'est ce même passage où Aline avoue qu'elle « se positionne toujours par rapport » à un « mieux », qui serait « que Colin ait un père et une mère qui soient ensemble, et qui vivent bien ensemble ». Ici, on voit à la fois que l'enquêteur cherche à passer par dessus la déploration de ce manque pour mieux comprendre les injonctions que s'adresse Aline, mais cette dernière nous livre peut-être par là d'autant mieux ce qu'elle retirait concrètement de la vie en couple, à savoir l'idée que, aussi défaillante qu'elle ait été, aussi « hypocrite » qu'elle la juge rétrospectivement, elle ait eu cette fonction de lui permettre d'engager l'avenir, et d'ignorer à quel point cet engagement reposait essentiellement sur elle et sur les garanties matérielle qu'elle apportait.

### **Des « séquences de vie familiale normale »**

Nous nous sommes attardés sur la situation à la fin de l'histoire d'Aline et Luc, telle qu'elle m'a été racontée par Aline en novembre 2000, moment où Colin avait trois ans, en raison de l'aspect de cet entretien que nous mobilisons pour ce chapitre. Nous y avons énuméré un certain nombre de paradoxes de la situation étudiée, d'ambivalences, de contradiction, qui relèvent à des degrés divers, d'un changement de statut et de signification de cette vie de couple à l'arrivée d'un enfant : d'une situation qui est largement traitée comme une situation *de fait*, qui n'engage(ra)it que fort peu l'avenir – et cela est fort net lorsqu'il est question du mariage, sachant qu'elle s'est mariée par la suite avec le père de Milan, son deuxième enfant – on est passé à une situation porteuse d'injonctions très fortes, qui tendraient à faire du maintien de la solidité du couple une injonction presque indépendante de la bonne entente quotidienne des conjoints, au profit d'une nécessité que nous avons définie comme la constitution d'un cadre *matériel* engageant l'avenir – et c'est en ce sens que c'est un cadre « matériel » et non uniquement « relationnel ». C'est pour cette raison que nous avons insisté sur la signification très différente de la mauvaise volonté de Luc, qui est signe de sa défaillance ou de sa mauvaise santé mentale avant sa défection, mais devient rétrospectivement un signe avant coureur de son départ, et de la totale vanité des efforts d'Aline pour faire tenir un



foyer où Luc ne peut plus être considéré rétrospectivement comme un membre fiable ni même loyal, et sur qui on pouvait compter. Dans ce sens-là, le fait que Luc ne parvenait pas à « assumer sa paternité quotidienne », un point qui devient essentiel dans le récit d'Aline dès lors qu'elle en aborde la séquence barrantaïse, n'a eu d'impact sur la solidité du couple que dans la mesure où son départ disculpait Aline, dans une certaine mesure, de cette décision qu'elle n'avait « pas eu à prendre », qui aurait pu être une totale mise hors jeu, et prend la forme de ce départ, dont la signification semble elle-même complexe par ailleurs. Ce départ a en quelque sorte clarifié une situation où la participation de Luc était toujours problématique, soit qu'il « n'assume pas » au quotidien, pendant le mois de mai 2000 où Aline avait repris un CDD, ce qui pouvait générer des craintes du côté de la sécurité de Colin, soit qu'il perde son emploi ou parte en Hôpital Psychiatrique, dans la période antérieure, soit qu'il manifeste simplement son mal-être, progressivement décrit par Aline comme un signe de son « refus d'assumer sa paternité », refus décrit comme « inconscient » et générateur d'une « culpabilité » « au point de s'en rendre malade ».

D'un autre point de vue, il clarifie une situation où la culpabilité a progressivement changé de camp, point sur lequel nous reviendrons à propos des conditions dans lesquelles Colin a été conçu, au sens où il devient progressivement de plus en plus clair *ex post* que c'est bien Luc qui a un problème (par ailleurs peu ou mal expliqué, ce qui justifie la référence à des problèmes issus de l'enfance, ou encore à la relation à sa mère<sup>257</sup>), et non sa situation matérielle ou la problématique de sa participation à la prise en charge de Colin. Nous reviendrons dans la troisième partie de la thèse sur les éléments dont nous disposons pour démontrer à partir du récit d'Aline que Luc ne va mal et n'a de difficultés à accepter sa paternité quotidienne que dans la mesure où le cadre quotidien de prise en charge de Colin ne lui laisse aucune place reconnue : fondamentalement, une telle problématique relève d'un « enjeu du couple » bien compris, c'est à dire compris dans toute sa dimension matérielle. Mais nous pouvons d'autant mieux faire ressortir un tel enjeu que nous nous passons de points qui feront l'objet d'un développement plus centré sur la question de ces paternités quotidiennes socialement légitimes, et que nous acceptons pour ce qu'elle est la dimension de défaillance psychique de Luc : phénoménologiquement, *ex post*, la « problématique » de Luc est bien celle d'une *incapacité* non voulue, non assumée, non acceptée et ce, par lui-

---

<sup>257</sup>On voit très nettement dans l'extrait 27 le caractère déculpabilisant de la référence (plutôt psychanalytique) aux troubles psychiques et à un rôle de l'inconscient, qui permet à Aline de ne pas considérer le comportement de Luc comme ayant relevé d'une faute, ce qui est sans doute important dans leurs relations quotidiennes, mais aussi pour qu'elle accepte l'idée qu'il aille subitement mieux, qui relèverait d'une forme de « parcours » un peu mystérieux, à la fois guérison aidée par une psychothérapie et forme de maturation psychique de Luc.

même plus que par Aline, à la limite – du moins avant sa défection – à assumer sa paternité quotidienne, que celle-ci prenne la forme de soins à Colin, ou d'un travail assurant leur établissement dans le Barrant.

À l'inverse, le point que nous avons déjà établi à propos de la séquence qui précède immédiatement son départ, à savoir le fait que les efforts d'inclusion d'Aline ne fassent que souligner cruellement cette défaillance, apparaîtra d'autant plus clairement que nous aurons d'un bout à l'autre traité de l'ensemble de cette défaillance comme d'une défaillance *du couple*, qui contient à la fois les efforts d'Aline et le fait qu'elle ait pu assurer un cadre d'accueil protecteur pour Colin, que Luc soit défaillant ou non, et les propres défaillances de ce dernier. Il faut au passage souligner le besoin de parole d'Aline, qui est l'une des clés de l'entretien, dans la mesure où la situation nouvelle tend (à nouveau, pourrait-on dire) à la placer *écologiquement* dans la situation d'assumer cette rupture au quotidien, et de devoir sans arrêt la pallier, au moment même où elle peut enfin rendre compte du passé qui a précédé cette situation comme relevant exclusivement de la défaillance de Luc, puis de sa défection. En quelque sorte, Aline a d'autant plus besoin de mettre en récit ce passé que le présent la met sans cesse en position de faire face aux inconvénients pratiques et symboliques de l'absence de couple au quotidien, pour Colin et pour elle-même. Le passage que nous avons déjà cité à propos de sa période de chômage nous semble emblématique à cet égard, comme s'il montrait l'instabilité de sa position personnelle, et la difficulté de devoir assumer seule ce cadre matériel pour lequel le couple serait tellement préférable à ses propres yeux. De façon plus stigmatisante, au delà d'une amélioration certaine du point de vue de la paternité de Luc et de leurs relations de *coparentalité*, ce présent la mettrait presque en position de devoir refuser un retour à une « normalité » qu'elle regrette si intensément, lorsque Luc semble d'après elle souhaiter qu'ils se remettent en couple (cf. *supra*).

Inversement, les efforts de Luc, qui ont tendu à sa stabilisation professionnelle (relative) comme enseignant en musique, et à son installation dans un logement avec une pièce pour Colin, puis à se socialiser assez rapidement auprès de collègues de travail avec femmes et enfant, lui donnent le « beau rôle », en particulier vis à vis de Colin. Ils lui offrent ainsi des moments privilégiés avec son fils (principalement vacances, week-ends, jeux, promenades, établissement de contacts avec d'autres enfants), alors qu'il est amené à jouer un rôle relativement mineur face aux difficultés éducatives ou matérielles quotidiennes sur lesquelles Aline met l'accent à son propre niveau, et plus généralement dans le fait de maintenir le cadre éducatif qu'elle décrit dans plusieurs passages malgré le « traumatisme » de la rupture, dans la mesure où il a « suffi » que Luc « s'en sorte » professionnellement, résidentiellement, et marque efficacement une volonté de jouer un

rôle paternel auprès de son fils pour pallier un manque plus fondamental qu'Aline ne pouvait apporter sans Luc : *construire* aussi bien « un père » qui « aime s'occuper » de son fils, qu'un cadre de prise en charge où Aline peut « souffler », c'est à dire recommencer à compter sur le père de son fils pour assurer une part de la prise en charge quotidienne et une certaine coparentalité. D'une certaine manière, Aline est bien la bonne interlocutrice à l'égard de l'enjeu du couple, non pas parce que cet enjeu ne ferait pas sens pour Luc, et aurait été complètement absent de son action, mais parce qu'elle est celle qui est en position de devoir justifier quotidiennement de l'absence du couple comme brisure qu'elle se trouve en position de devoir pallier sans cesse, sans pouvoir faire état de la défaillance et de la défection de Luc, en particulier en présence de Colin. Nous avons vu pourquoi plus haut, et c'est très net dans la manière dont elle rend compte à son fils de la fin du couple au moment de la première semaine de rupture, en insistant sur le fait de ne pas mettre l'accent sur les carences de Luc quand elle parle à Colin, fait que l'on peut renvoyer à l'injonction de préserver les rapports entre Luc et son fils, qui est plus forte que le besoin qu'elle pourrait lui prêter de comprendre les tenants et les aboutissants de la rupture : ici, du même coup, Aline chasse sans le dire le soupçon de vouloir régler ses comptes avec Luc par Colin interposé, ou de déverser en partie sur son fils le poids de la rupture. Elle commence par lui dire qu'« il n'y est pour rien », et conjure ainsi toute connaissance des causes objectives de la défaillance du couple qui pourrait constituer un poids pour Colin. Cette annonce est donc sans doute le moment où elle a commencé à prendre sur elle ce poids quotidien que constitue à ses yeux la ruine du cadre conjugal, devenu synonyme de ce qu'elle appelle une « famille normale » à l'arrivée de Colin.

Il nous semble, dès lors, d'autant plus suggestif de souligner le passage où Aline évoque les sociabilités de Luc, et note, semble-t-il avec une certaine perplexité, qu'il fréquente surtout des couples avec enfants, ce qui l'amène à s'interroger sur une démarche « palliative » de Luc lui-même : là où elle même cherche surtout à garder intact un certain cadre éducatif – où elle déplore aussi l'apparition de ce qu'elle appelle des « comportements d'enfant unique chez Colin » –, et en particulier l'organisation quotidienne de la maisonnée de prise en charge, tout en étant largement privée de certaines sociabilités, et en éprouvant une certaine distance aussi bien avec des jeunes collègues célibataires qu'avec celles qui sont en couple avec des enfants. Tout se passe comme si Aline ne comprenait que trop cette démarche, en ce qu'elle rejoint le sentiment de perte et de responsabilité qu'elle peut ressentir, tout en étant revenue pour elle-même du « leurre » qu'a pu constituer, mais vue rétrospectivement, la vie de famille qu'elle tentait d'instaurer avec Luc et Colin. Dans ces conditions, on peut définir un fil

conducteur à notre analyse, qui permet de rendre compte de l'ensemble de l'action de Luc et Aline par rapport à l'enjeu du couple, qui est que cet enjeu n'a jamais été, en dernier recours, qu'un aspect parmi d'autres du système de garantie que mettait en place Aline en vue d'accueillir Colin. Nous allons tenter de montrer qu'à chaque séquence, qu'il s'agisse d'une « crise », c'est à dire d'un tournant dramatique qui préfigure une recomposition de la maisonnée de prise en charge de Colin, ou d'une de ces maisonnées quotidiennes, l'enjeu du couple, en lui-même, peut toujours être considéré comme *subordonné* à ce cadre matériel. Il l'est d'un point de vue rationnel (en valeur et en finalité), mais aussi affectivement, au sens où le bien de Colin a une valeur affective supérieure à la sauvegarde du couple, qui lui est en réalité subordonnée, en dernier recours. Le problème d'Aline est alors que la pérennité du couple puisse à un moment donné ne plus être une chose sur quoi elle peut compter comme faisant partie de ce cadre, alors même qu'Aline débute l'entretien en relativisant l'importance des questions matérielles au profit des questions de maturité psychologique et de rapport plus ou moins responsable et « assumé » à la parentalité, vue comme un système de dispositions psychiques à l'égard de l'enfant, et trahi bien davantage par les gestes ou la manière de faire que par la volonté consciente. Cette relativisation des questions matérielles (amenées par l'enquêteur dès le début) devient alors un des fils conducteur de cet entretien, sur lequel elle revient à de nombreuses reprises.

À notre sens, la « fin de l'histoire » nous montre ainsi qu'Aline privilégie ce cadre matériel qui s'est mis en place au départ de Luc, et dont l'irréversibilité ne marque rien d'autre que le poids du passé, dans le sens où, si regrettable que soit la « destruction du couple » parental, Aline n'est en aucun cas prête à troquer le cadre matériel tel qu'il s'est constitué au moment de l'entretien, où elle parvient à assurer une certaine sécurité et une certaine stabilité, et où la participation de Luc est en fin de compte restée relativement secondaire, non au sens où cela ne serait pas important que le père de Colin se soit finalement « fait », mais où il n'est qu'un paramètre parmi d'autre d'une situation où elle a été contrainte de penser la prise en charge de Colin indépendamment de son père, c'est à dire non pas tellement toute seule qu'extérieurement au couple parental. Tout comme nous l'avons fait à propos de la pérennité des ménages comme séquences de cohabitation, le couple apparaît ainsi aux yeux mêmes d'une mère qui se pense comme définitivement séparée du père de son enfant, alors même que ce dernier est revenu dans le jeu et semble même proposer un « retour à la normale », comme la référence ultime, même au delà de la rupture, et même pendant celle-ci<sup>258</sup>, en particulier par rapport à un schéma de prise en charge qui donnerait trop d'importance à sa famille d'origine. Nous

---

<sup>258</sup>Nous allons revenir *infra* sur l'efficace de la rupture...

l'avons vu à propos du moment où Aline avait perdu son emploi en CDD dans le Barrant, mais c'est également vrai de la séquence où elle fait garder Colin chez sa mère à Bordères, au moment où Luc la quitte : il ne s'agit à aucun moment d'une installation, mais d'une mobilisation dictée par une double nécessité, où il s'agit à la fois, d'abord de préserver Colin du spectacle du départ de Luc et du couple « qui se déchire », dont Aline pressent qu'il aurait pu dégénérer en conflit ouvert si elle même était restée spectatrice de ce départ (elle parle de « cris » et de « pleurs »), puis de s'en occuper quotidiennement à un moment crucial où Aline est en train de jouer une stabilisation professionnelle (la transformation d'un CDD en CDI), c'est à dire, en définitive, de préserver un emploi, qui devient en même temps la principale ressource qu'Aline peut investir dans cette prise en charge de son fils. De fait, l'embauche d'Aline faisait suite à une période où les allocations liées au rapprochement de conjoint venaient à échéance, et où Luc lui-même avait d'abord perdu son emploi, et avait été par ce fait renvoyé à la maison auprès d'elle et de Colin, avant de retourner en HP, puis de revenir pendant la recherche d'emploi d'Aline.

Stratégiquement, cette reprise marquait ainsi une nécessité pour Aline mais aussi pour le foyer d'assurer une rentrée d'argent suffisante : il faut savoir que la maison qu'elle occupe lui coûte 3000FF de loyer par mois, ce qui est relativement élevé pour une telle localisation et par rapport aux « salaires barrantais », qu'elle juge généralement peu élevés. Par ailleurs, on remarque aussi qu'au moment de l'entretien, Aline se situe explicitement par rapport à la situation d'autres mères seules qui se contenteraient de l'API (à laquelle la défection de Luc et sa situation au moment du départ de ce dernier lui auraient donné droit) : c'est à ce moment précis qu'est formulé le rôle qu'elle donne à son insertion professionnelle comme cadre matériel. Or, ce qui est particulièrement significatif, c'est que le départ de Luc ait menacé (symboliquement plus que réellement – cf. *infra*) la pérennité de cet emploi, en le privant de son appui pour la garde de Colin pendant cette période d'un mois (mai 2000) où celui-ci était devenu crucial. De sorte que ce départ sonne comme une double trahison, du point de vue du couple, comme nous l'avons souligné, mais aussi du point de vue de son travail *et*, ce qui est plus important, du point de vue de la prise en charge de Colin et de leur solidarité dans celle-ci, ainsi mise à mal d'une manière irréversible : c'est le cadre matériel où se trouve élevé Colin, comme responsabilité solidaire du couple, qui se trouve ainsi faire l'objet d'un abandon, d'une fuite de la part de Luc, et ce, de manière irréversible, et à travers le problème bien concret que pose la garde de Colin, prise en charge par Luc au quotidien depuis qu'Aline a repris le travail. À ce stade, il faut s'interroger sur cette situation où Luc prenait seul en charge Colin au quotidien, et en particulier se demander si elle ne posait pas un

problème à Aline, compte tenu de son regard sur l'attitude de Luc : le moment où Aline semble avoir pris conscience que Luc « n'assumait pas sa paternité quotidienne » est celui où Luc était investi d'une responsabilité quotidienne *de fait* dans la prise en charge de Colin, tout en ne semblant l'accepter que « comme un devoir de vacances ».

**Extrait 62. Aline : « ce devoir d'être père »**

« Il fallait qu'il soit un père. Voilà. Mais il ne l'avait pas accepté, à tel point... Et alors, il culpabilisait à tel point qu'il en était malade. Alors il essayait : il le faisait. Mais il le faisait... Et puis, des fois, il y a des choses qui trahissaient ça, c'est qu'il mettait... enfin, qui montraient qu'il n'était vraiment pas à ce qu'il faisait, c'est qu'il me mettait Colin dans son bain. Il lui remplissait la baignoire, il le mettait dedans. Et puis il sortait de la salle de bain, il éteignait la lumière, il fermait la porte : avec Colin dans la salle de bain ! Vraiment, enfin des trucs... (sans le faire exprès...) Oui ! Parce qu'il n'était pas... parce que, si son attention... si il n'était pas dans ce devoir d'être père, si il ne s'obligeait pas à le faire... Il n'était pas dedans mais voilà. Donc.. (C'était une tension...) Pour lui ? (Oui, de s'imposer de s'en occuper...) Oui, voilà, il s'imposait de s'en occuper, parce qu'il fallait qu'il soit père, parce qu'il avait un fils. Alors qu'au fond de lui, il n'était absolument pas père, il refusait cette paternité. (Ça devait être rassurant.) Complètement ! (rit jaune) Oh la la ! J'en sors à peine, là ! »

Le dialogue qui a lieu à cette occasion, tel qu'il nous est restitué par Aline, souligne ce fait et cette importance du cadre matériel d'accueil de Colin, mais aussi la position de Luc à cet égard : au fond, Luc ne nie pas sa défection, ni sa culpabilité, et Aline ne conteste pas la vérité de ses réponses. Par là, il y a une double vérité du discours d'Aline sur le fait que Luc « n'assume pas sa paternité quotidienne », qui prend une vérité beaucoup plus concrète et consciente que sur la séquence qui s'achève, la maisonnée qui est rompue, où cette situation était presque porteuse d'un danger pour Colin. C'est donc que ce cadre lui-même était fragilisé par l'attitude et le malaise de Luc. Il faut y ajouter que la question de la garde de Colin était en passe d'être résolue quelques mois après par sa scolarisation. Dès lors, quelle que soit la place future de Luc dans la maisonnée de prise en charge *avec scolarisation* telle qu'elle se dessinait au moment où il est parti, le soir du dimanche 28 mai 2000, elle n'était pas d'être durablement un père au foyer, et elle ne se déroulait pas dans des conditions où ce travail domestique aurait valorisé non seulement le « plaisir » qu'Aline aurait attendu qu'il en retire, mais aussi le niveau de confiance minimal – et par là, vraisemblablement, de confiance en lui-même de Luc – qui aurait pu s'établir pendant cette séquence précise : dans cette configuration, l'assignation de Luc à la prise en charge de Colin répondait bien à une nécessité pratique qui en appelait à la solidarité du couple, c'est à dire à la loyauté de Luc, mais cette assignation n'était en rien investie positivement par Luc ni par Aline, et renvoyait bien davantage par là aux problèmes psychologiques de Luc, qui avaient joué, dans la phase

antérieure, à la fois dans la perte de son emploi, d'une part, qui justifiait à elle seule<sup>259</sup> qu'Aline recommence à travailler une fois ses propres allocations de rapprochement de conjoint épuisées, et dans la manière dont Luc s'occupait quotidiennement de Colin, d'autre part, soulignée par son psychiatre à Aline, et dénoncée par celle-ci quand elle pouvait l'observer, quand la manière dont Luc s'occupait de Colin était directement placée sous le regard d'Aline, un regard qui semblait de plus en plus inquiet.

On voit par là que, tout en étant placée sous le régime d'une nécessité impérieuse, tout en en appelant à la loyauté de Luc à l'égard de son foyer, c'est à dire de Colin et Aline, sa présence à ce moment précis et son assignation à la prise en charge de son fils est pour le moins problématique pour l'un et l'autre membre du couple, car elle se fait à un moment où Luc est disqualifié, fragilisé, défaillant *à la fois* sur le terrain de la prise en charge matérielle du foyer, de ses dépenses, de sa sécurité économique, et sur celui des soins quotidiens à Colin, qu'il prend en charge seul à ce moment-là, mais probablement sans être totalement investi d'une réelle autonomie en ce domaine, paradoxalement, du fait des inquiétudes d'Aline (voire du sentiment qu'elle pouvait avoir d'abandonner son fils, sentiment aussi à l'œuvre lorsqu'il s'est agi de le confier à sa « nounou », qui rompt la continuité de la présence maternelle : nous y reviendrons). On se situe à ce moment précis dans une mise à l'épreuve de Luc du côté de la prise en charge quotidienne, qui succède à son échec à se stabiliser professionnellement mais aussi à la résurgence des troubles mentaux qui semble s'en être ensuivie, et qui voit Aline jouer sa propre stabilisation professionnelle avec de bien meilleures chances de succès d'une part, tout en commençant à voir les défaillances de Luc sur la scène domestique d'autre part. Cette situation n'était à aucun moment vue comme une chance, ne serait-ce que parce que le discours d'Aline sur cette période montre qu'elle préférerait s'occuper elle-même de Colin, pour pallier les défaillances de Luc et sauvegarder un certain « cadre de vie », en premier lieu lorsqu'ils s'étaient installés dans le Barrant. Dès lors, cette mise à l'épreuve ne se donne pas comme telle, mais comme un renvoi problématique de Luc au foyer, comme *faute de mieux*, qui est porteur d'une tension qui a été balayée, dans le récit *ultérieur* d'Aline, par le départ de Luc, puisque ce départ a ainsi remplacé cette tension par une toute autre situation où il fallait gérer sa défection.

**Extrait 63. Luc : « je ne suis pas bien »**

« (Oui, si il n'y a pas eu de mise en mots, en plus, avant...) Ben, tout simplement, il s'est levé ; il a commencé à faire un sac ; il m'a dit : "Il faut que je m'en aille, ce n'est plus possible, je ne suis pas bien !" Voilà. C'était sans doute une façon de dire "je suis pas bien avec vous" ! Et puis voilà ! "Je ne trouve pas, je n'y arrive pas, je n'y arrive pas." Et sans...

<sup>259</sup>On a vu plus haut qu'il eût été probable qu'elle reprenne un emploi, même si ces circonstances n'avaient pas été si pressantes à cet égard.

qu'est-ce qu'il a dit de plus ? Et je n'ai pas posé de questions, en fait. Parce que je crois que là, moi, j'y étais... Là, par contre, moi, oui, j'ai eu l'instinct de mère qui est ressorti, et j'ai voulu protéger Colin. Je n'ai pas voulu qu'il assiste à quoi que ce soit. Je n'ai pas voulu déclencher... Je n'ai pas voulu demander des comptes, je n'ai pas voulu poser de questions... trop. Parce que je savais que moi, de mon côté, ça allait faire sortir des... ça allait provoquer peut-être une dispute, des pleurs, des cris, et je ne voulais pas que Colin assiste à ça. Je n'avais vraiment pas envie de... Je ne voulais pas qu'il voie ça, je ne voulais pas qu'il voie son père faire son sac et partir, je ne voulais pas assister à un truc pareil. (Parce qu'il était là ?) Il était là, oui. Donc, du coup, en fait, je lui ai simplement demandé si c'était vraiment... Je lui ai rappelé que c'était le jour de la fête des mères. Il m'a dit "je sais". Apparemment, ça ne changeait rien. Et, après, je lui ai dit "mais tu fais ton sac, carrément, tu veux t'en aller : tout de suite !" Et il me dit "oui" ! Et c'est là que je suis... Et alors moi, c'est le truc de... C'est vraiment la mère qui est ressortie à ce moment-là, vraiment, parce que je lui ai dit "Bon, il est hors de question que Colin voie ça ! Si tu veux faire ton sac, prendre toutes tes affaires et tout, tu le fais, mais Colin et moi, on s'en va. On ne reste pas là pour assister à ton départ." C'est à dire que du coup, moi j'ai fait vite un petit sac, et je suis partie chez mes parents : c'était un dimanche, comme... on pouvait faire des fois avec Colin, quand on allait manger chez mes parents, dimanche... Je ne voulais pas... Voilà. Donc, du coup, j'ai éloigné Colin, parce que je n'ai pas voulu qu'il assiste à ça. Si il y avait des choses à régler, je n'avais pas envie qu'il assiste à ça, alors je suis partie avec Colin chez mes parents. Et puis j'y suis restée une semaine, le temps que Luc prenne un peu toutes ses affaires. »

Ce départ lui-même se donne en fait comme une reconnaissance de sa défaillance par Luc où il dit « être trop mal », et il nous semble légitime de postuler que ce « mal-être » porte sur la situation de prise en charge, et sur leurs places respectives au sein de celle-ci. En effet, on a vu que la situation était par elle-même problématique tout particulièrement au sein du couple, Aline *laissant* Luc s'occuper de Colin tout en exerçant un contrôle vigilant, d'autant plus justifié qu'il répondait à certaines carences de Luc, comme l'épisode où il laisse son fils dans la salle de bain en éteignant la lumière. Dès lors, ce qu'avait signifié d'abord l'embauche d'Aline, c'était un relâchement de ce contrôle, mais pas nécessairement des craintes et du manque de confiance qui pouvaient le fonder. La participation de Luc à la prise en charge de Colin, en particulier considérée au sein du couple parental, était donc fondamentalement sapée de l'intérieur sur la période même où il aurait pu avoir une chance d'y jouer un rôle positif : le dialogue qui nous est restitué par Aline cadre totalement avec l'idée qu'il se sent incapable de continuer à affronter cette situation, qui alterne avec les retrouvailles du week-end, qu'elle décrit comme cette « famille hypocrite » qu'elle porte à bout de bras, et où elle est manifestement en charge de Colin y compris à travers l'observation critique et inquiète de la manière dont Luc s'en occupe.

Ce qu'on ne sait pas, c'est comment se traduisaient, vis à vis de Luc, les inquiétudes d'Aline, voire ses regrets à laisser Colin avec son père : le moins qu'on puisse dire, c'est



que la situation de l'époque ne semble avoir satisfait personne. Même si, par ailleurs, on peut penser que la reprise du travail par Aline n'avait pas uniquement comme sens de pallier une défaillance de Luc puisqu'elle souhaitait retravailler, il est logique de penser qu'elle intervenait peut-être plus tôt en raison même de cette défaillance. C'est d'autant plus important que Luc, à ce moment-là, n'a peut-être pas eu droit à des indemnités de perte d'emploi quand il ne travaillait pas, hospitalisations mises à part : nous n'avons pas de détail sur la manière dont la sécurité sociale prenait ou non en charge ses hospitalisations, par ailleurs. On peut également se demander si Luc, renvoyé au foyer, n'a pas subi de plein fouet une « adaptation » de Colin<sup>260</sup>, qui n'est guère évoquée dans le récit un peu incomplet qu'en donne Aline – nous avons vu qu'il est éclipsé par la rupture qui s'en est ensuivie. Ceci donne un sens assez concret à ce que Colin pourrait avoir « compris » à ce moment-là (cf. *infra*), où son père s'improvisait nounou sans en avoir eu réellement le choix, ni les moyens de s'y préparer dans les meilleures conditions, s'agissant de s'occuper d'un enfant de deux ans et demi qui n'était pas encore scolarisé, et dans la suite d'un double échec professionnel – rupture de ses débuts comme musicien professionnel, puis impuissance à se stabiliser – qui était en même temps, en l'occurrence, l'échec d'un projet qui lui aurait redonné une toute autre place au sein du couple et de la maisonnée de prise en charge, même si on peut penser aussi que la situation antérieure voyait déjà Aline assurer une part des ressources bien plus importante qu'il n'y paraissait, et même si on peut dire que c'est peut-être du côté de cette stabilisation professionnelle de Luc que ce projet correspondait à une forte prise de risque.

On peut donc tout à fait concilier cette hypothèse avec l'idée, qu'elle avance, d'une forme de représailles à très longue distance par rapport à l'idée que l'arrivée de Colin lui aurait été imposée depuis le début par Aline, en particulier à travers le fait que la défection ait eu lieu le jour de la fête des mères : on peut penser, en effet, que ni l'un ni l'autre ne sont réellement « à la fête », même si Aline semble avoir sauvé les apparences du côté du couple, profitant peut-être de retrouver son fils, et qu'il y a bel et bien là, de la part de Luc, une absence de *bonne* volonté, pour le moins, s'agissant de ne pas la lui gâcher. Ajoutons enfin que Luc invoque également, pour relativiser les conséquences de son départ, la possibilité pour Aline de s'adresser à sa mère et à sa parentèle sur Bordères, ce qui est effectivement la solution mise en œuvre par Aline : il souligne par là à quel point Aline dispose des ressources (en l'occurrence du côté de sa famille d'origine) pour

---

<sup>260</sup>Pour reprendre les termes employés pour les modes de garde professionnalisés, simplement ici dans le sens d'un changement de statut de Luc, et des rites d'interaction qui préparaient une certaine transmission de la responsabilité à Luc, sachant que dans la période antérieure, Aline s'était occupée de Colin au quotidien.

pallier la défaillance du couple que crée la défection de Luc. On ne peut donc pas vraiment balayer l'idée qu'il y ait quelque malveillance de la part de Luc, ce qui se manifeste aussi peu après lorsque Aline lui amène Colin et juge sa demande pour s'occuper de son fils (cet extrait est renvoyé en annexe). Et on peut également penser à juste titre que, comme nous le verrons, il y a bien là de la part de Luc une envie (consciente ou inconsciente) de faire payer à Aline les conditions dans lesquelles Colin est arrivé pour lui. En tout cas, ce départ montre à nos yeux que Luc n'arrivait pas à accepter, consciemment ou inconsciemment, son assignation à la prise en charge de Colin<sup>261</sup>, mais que ce refus de ce qu'Aline appelle sa « paternité quotidienne » procédait en même temps d'une remise en cause de leurs places respectives dans ce système de prise en charge et des conditions dans lesquelles elles s'étaient faites, quand bien même un tel fonctionnement était temporaire.

**Extrait 64. Aline : « c'est moi qui avais fait un enfant »**

« Donc, ça c'est vrai, ça, c'est adapté à un enfant, tu vois : le jour de la fête des mères ! Luc, il marche pas mal avec ça. Donc... (Ah, il a fait exprès ?) Ah je ne sais pas. Je ne sais pas, mais c'était juste au moment... c'était un dimanche. Je n'ai jamais... je ne suis pas revenue là-dessus après. Peut-être ! C'était symboliquement "Voilà, tu as voulu être mère... Tiens ! Voilà ! Fête bien ta fête des mères, je ne voulais pas d'enfant..." Des fois, je me suis demandée si ce n'était pas ça. Franchement. Pourquoi il m'a fait le coup, pas un jour avant. Ou peu de temps après. Ou ça, c'est vrai qu'on peut se poser la question. C'était assez symbolique, quand même ; moi j'y ai pensé ! Je me suis dit que c'est moi qui avais fait un enfant, c'est moi qui ai voulu être mère, c'est moi qui... alors que lui, il n'était pas d'accord au départ, comme je vous l'ai expliqué avant. »

Or, ce départ ne verbalise nullement une telle malveillance : certes, Luc pare à l'accusation de déloyauté en soulignant qu'Aline a les ressources pour s'occuper de Colin sans perdre son emploi, mais son propre départ n'a rien de « royal » (le terme employé par Aline) : il marque plutôt la déroute que constitue la reconnaissance par Luc de sa propre défaillance. Rien n'est plus significatif à cet égard que la réponse à la question « qu'est-ce que je vais dire à Colin ? »<sup>262</sup> : on peut se demander ce que Colin est censé avoir « compris depuis longtemps » à ce moment précis, alors même qu'Aline n'envisage pas cette question, et dit que « c'était sans doute vrai » : s'agit-il de la carence de Luc, de la défaillance du couple lui-même, de l'idée que Luc aille trop mal pour bien s'occuper de lui ? Peut-on penser qu'à ce stade, Colin lui-même n'était pas rassuré lorsque sa mère partait et que son père s'occupait de lui ? Au delà de l'absence d'indices en réponse à ces questions, on peut penser que le caractère vague de cette affirmation selon laquelle

<sup>261</sup>Nous reprendrons plus en détail dans la troisième partie le rôle que peuvent avoir joué les aspirations professionnelles de Luc à ce moment précis.

<sup>262</sup>Nous renvoyons le récit du départ de Luc en annexes en raison de sa longueur.

Colin « a compris » peut désigner la situation du couple et du foyer prise dans son ensemble, qui comprend la défaillance de Luc, mais aussi le regard d'Aline sur celle-ci, et sa propre difficulté, peut-être, à gérer les situations de transmission : le fait qu'Aline « assure » pour deux et qu'elle contrôle avec une certaine appréhension, voire du ressentiment le travail domestique de Luc fait partie également de cette situation.

Elle définit aussi les conditions dans lesquelles Luc fuit le foyer et ses responsabilités : Aline a en effet repris en main à ce moment là l'accès à la scène professionnelle et à des ressources et à des affiliations professionnelles durables, tout en n'ayant nullement investi Luc de la confiance qui va avec sa responsabilité objective sur la scène domestique, et c'est le moins qu'on puisse dire. Il se peut alors que le fait qu'Aline n'ait « pas posé de questions », outre qu'il renvoie aux reproches qu'Aline craignait de lui adresser devant leur fils sur ses défaillances antérieures, renvoie aussi à une absence de surprise réelle, voire à un certain soulagement sur un autre plan, celui de ne plus avoir à confier son fils à un homme à qui elle ne faisait pas tout à fait assez confiance pour s'en occuper, tout en étant condamnée à *faire avec* par sa propre tentative de stabilisation professionnelle, nécessitée par la défaillance de ce même homme, et par des normes familiales qu'elle n'imaginait pas pouvoir transgresser, du côté du maintien du couple, qui faisaient qu'elle s'interdisait à elle même de chasser Luc, de le quitter, de le stigmatiser pour ses carences, ou même simplement de cesser de le soutenir, du moins ouvertement : ce serait là la décision qu'elle n'a « pas eu à prendre ».

**Extrait 65. Aline : « j'avais complètement laissé tomber »**

« Et voilà, et donc, janvier-février, il est retourné habiter ici... J'ai recommencé à travailler au Printemps. Et puis en fait, ce qui s'est passé, c'est que moi je tenais le coup, parce que la notion de famille était toujours très importante pour moi, donc quitte à sacrifier une vie de couple, moi, j'étais dans un mauvais... par contre au niveau de la vie de couple, qui doit quand même exister au sein de la famille, moi, j'avais complètement laissé tomber ! Mais on était ensemble, parce que voilà, Colin, il fallait qu'il ait ses deux parents. Je me raccrochais toujours à cette idée ! Et bon, peut-être que j'y croyais encore un peu aussi : je croyais peut-être que Luc... Il faisait son chemin ; il faisait sa thérapie ; il était suivi, alors bon... Il y a des gens qui reviennent de loin, mais bon, il faut bien reconstruire quelque chose. Et puis, en fait, je n'ai pas eu trop le choix ! C'est que fin mai, Luc a fait son sac et il est parti ! Du coup, ça a entre guillemets arrêté le problème : "ça a arrêté", enfin, je veux dire... Il y a eu une décision, que je n'ai pas eu à prendre ! C'est à dire que là-dessus, je n'ai pas dû attendre que la situation évolue, ou n'évolue pas, puisqu'en fait, c'est lui qui a décidé ! »

Inversement, le départ de Luc nous dit à quel point il ne se sent plus capable à ce moment précis de s'occuper de son fils ; et si l'on prend en compte que le refus de s'occuper de Colin n'a pas été durable, mais propre à interrompre cette période, on peut en déduire qu'il ne s'adressait pas à Colin mais bien à Aline, et à la place problématique

qu'il occupait dans la prise en charge de son fils, c'est à dire dans le couple, certes comme relation conjugale, mais, d'une manière qu'on ne peut sans doute pas abstraire de cette relation (ou non relation), comme cadre de la prise en charge de son fils. Une telle déroute semble avoir été le seul dénouement à cette « carence », puisqu'elle a permis à Luc de reprendre sa carrière musicale *et* de devenir un « vrai » père, y compris en disposant d'un logement pour accueillir son fils, et en entrant dans de nouvelles relations avec Aline, où cette paternité quotidienne est beaucoup mieux reconnue dans le cadre de la coparentalité du couple désuni qu'elle ne pouvait l'être dans le couple comme élément des maisonnées de prise en charge antérieures, et où la négociation permet aussi de créer une relation relativement pacifiée entre eux, très en décalage avec les désordres familiaux qu'Aline semble avoir en tête quand elle parle de « couple qui se déchire », ou qu'elle invoque les raisons de son départ pour Bordères dès que Luc lui a annoncé son propre départ, « pour protéger Colin ».

On peut douter que cette possibilité ait été présente comme une option au moment de la défection de Luc, mais on peut arguer que Luc a résolu d'une autre manière que celle anticipée par Aline la mise en danger du cadre dans lequel Colin était accueilli par les défaillances de son père, tout en prenant pour lui seul la responsabilité (ou l'irresponsabilité en quelque sorte) de rompre le couple parental comme cadre d'accueil, y compris en transgressant la norme de loyauté au sein du foyer, mais aussi en soulignant, d'une manière qu'Aline elle-même reconnaît au moment de l'entretien, l'impasse de cette « famille hypocrite », qui sauve les apparences. La référence à la fête des mères est alors celle d'un décalage dans la prise de conscience, au sens où il faut que ce soit Luc qui montre, par sa fuite, que ce ne sont plus que des apparences que marquent les petits événements familiaux que sont une sortie familiale ou une Fête des mères, et non plus un investissement positif du côté de Luc. Nous avons vu que c'est sur ce non-investissement de Luc qu'Aline n'a plus aucune prise, et ce, d'autant plus qu'elle le contraint à participer, puisque ça ne vient pas de lui. Cette autre vérité de la fuite d'un homme, c'est donc aussi d'avoir révélé à Aline sa propre impuissance face à la défaillance de Luc, une fois celle-ci devenue défection. Or, cette vérité, une fois installée comme un fait, durcie par les hospitalisations et les échecs professionnels successifs de Luc, ne pouvait éclater que par ce départ : Luc seul peut prendre sur lui (consciemment ou inconsciemment, sous la forme d'une initiative ou d'une déroute) le fait que la destruction du couple se fasse par sa propre mise à l'écart, bien qu'elle soit temporaire, parce qu'il est des deux celui qui vit au quotidien la problématique de sa place *illégitime* socialement, de sa participation vacillante au sein de ce couple parental, là où Aline fait face seule aux difficultés quotidiennes pour faire tenir ce cadre et pour

l'associer au delà de ses carences, tout en les percevant d'une manière de plus en plus aiguë et problématique.

Dès lors, la rupture a sa propre efficacité, qui ne permettrait sans doute pas à Aline de revenir sur la représentation qu'elle se fait de Luc, malgré son évolution, comme d'un homme qu'elle a vu particulièrement peu à son avantage en plusieurs situations cruciales ou emblématiques, au regard de la paternité, mais aussi au regard du couple. Ceci a nécessairement un retentissement sur le plan affectif, sur celui du degré de confiance qu'elle peut avoir en lui par la suite, et peut en même temps générer une certaine dissonance dans le cadre de leurs nouvelles relations, où cela ne se manifeste plus à l'époque de l'entretien. Plus fondamentalement, c'est Aline qui a eu à traduire symboliquement, à ce moment-là, la défection de Luc sous la forme d'une « rupture conjugale », c'est à dire comme quelque chose qui aurait été une décision conjointe de se séparer : leur dialogue, puis le dilemme d'Aline s'agissant d'en parler à Colin, sont très significatifs à cet égard. De ce fait, les circonstances mêmes de cette rupture ont amené Aline à l'assumer seule symboliquement, d'abord par le rite du départ à Bordères, puis en prenant en charge d'expliquer cette rupture à Colin, ce qui donne une dimension supplémentaire à la défection de Luc, mais nous donne un élément très significatif sur l'action d'Aline : même la rupture crée un certain cadre matériel, dont elle doit rendre compte à Colin, y compris avec l'idée de prévenir des risques de troubles psychologiques futurs, même dans ce cadre, elle lui présente cette rupture comme quelque chose de conjoint. Et de fait, elle l'a été, puisque Aline a obligé Luc à respecter ce rite, et par la suite, a réussi à le ramener dans la maisonnée de prise en charge de Colin, avec un succès qu'elle n'espérait plus. Comme nous l'avons dit, on peut se demander jusqu'à quel point le départ de Luc, sa défection, n'était pas une réponse à une tension qu'ils ressentaient tous deux entre une situation dangereuse et frustrante et leurs aspirations, chez Aline à offrir à Colin une vie familiale heureuse et soudée et à défaut, à s'occuper elle-même de Colin pour lui assurer le meilleur cadre éducatif possible, tout en pouvant retourner travailler, et chez Luc, à travailler voire à retenter sa chance du côté d'une carrière musicale, mais aussi à avoir une situation lui permettant d'apporter une contribution mieux reconnue dans ce cadre<sup>263</sup>.

## **Gageures et failles**

### **L'« accident » et le projet : un déséquilibre irréductible...**

Après avoir traité de la fin de l'histoire, nous allons en remonter les prémisses, avant de revenir sur ce projet de sauvetage décisif du couple qu'a constitué l'installation du

---

<sup>263</sup>Comme nous l'avons souligné, nous préciserons ce point dans la troisième partie.

couple dans le Barrant, et qui nous servira à introduire les enjeux de l'habitat, objet de notre chapitre suivant. Notre hypothèse fondamentale, à laquelle répondra notre troisième partie sur les conditions matérielles d'entrées dans une carrière paternelle socialement légitime, est qu'une certaine forme de déséquilibre face au projet d'enfant était contenue d'emblée dans les conditions qui ont précédé la conception de Colin, mais aussi dans la manière dont Aline a misé sur son couple avec Luc pour devenir mère, en tentant d'associer Luc à ce projet. Luc n'a pas à cette époque réuni les conditions nécessaires pour entamer une carrière qui s'avère très tardive, même pour un musicien professionnel, compte tenu des conditions dans lesquelles il y est rentré : apprentissage tardif de la contrebasse, rareté des offres, et positionnement sur le marché du travail le plus concurrentiel en France, à savoir Paris. À l'inverse, Aline est très solidement installée dans une carrière de cadre d'édition chez Nature Édition, et encline à se réorienter vers l'Édition pour Enfant, qu'elle considère à la fois comme le domaine le plus valorisant professionnellement – du côté de la créativité qui y prévaut d'après elle. C'est aussi le domaine qui correspond le mieux à la reconversion de ses intérêts en direction des enfants, à mesure qu'ils arrivent chez ses « doubles cousines »<sup>264</sup>, d'une part, et chez des couples d'amis, d'autre part. La situation d'Aline à cet égard l'amène ainsi à considérer comme envisageable l'arrivée d'un enfant, certes au sens où elle se sent prête à fournir à la fois la situation professionnelle stable que ne peut mettre Luc dans la balance, mais aussi à travers cette reconversion de ses intérêts en direction d'un projet d'enfant.

Pour bien comprendre le cadre dans lequel Aline pensait ce projet, il faut préciser que cette dernière y associait Luc de bonne foi, non comme devant garantir quoi que ce soit *ex ante* ou *ex post* pour assurer la prise en charge de cet enfant – et nous allons voir que c'est bien là en dernier recours ce qui posait le problème de la place de Luc de son propre point de vue – mais comme père futur de cet enfant qu'elle voulait, père dont elle entendait qu'il soit présent. En somme, ce qu'Aline avait misé sur Luc, c'était la continuité de sa présence, et donc la continuité de son couple, vu comme le cadre et la relation qui pouvaient leur permettre, à elle et à Luc, de fonder une famille. Il est dès lors tout à fait significatif qu'Aline, face à ma problématique d'enquête qui mettait l'accent sur ces conditions matérielles, tente d'en relativiser l'importance, puisque c'est ce qu'elle avait été amenée à faire pour convaincre Luc qu'ils pourraient avoir un enfant sans mettre en péril sa carrière de musicien professionnel. Pour ce faire, il lui fallait relativiser l'importance qu'il y avait à ce que Luc dispose d'une situation stable pour assurer une certaine sécurité sur le plan matériel, mais aussi euphémiser le fait que cette

---

<sup>264</sup>Il y a une double alliance entre deux fratries, à savoir que la tante d'Aline du côté maternel a épousé son oncle du côté paternel.

garantie, elle l'apportait déjà elle-même. Il fallait au contraire les placer sur un pied d'égalité en insistant sur l'idée que l'un et l'autre pourraient travailler en trouvant une nounou, c'est à dire en mettant hors-champ le fait embarrassant (pour des raisons que nous étudierons dans la troisième partie) que le travail d'Aline permettait d'engager l'avenir et d'entretenir Colin, alors que le travail de Luc pouvait ne pas être un enjeu à cet égard, lui permettant de différer autant qu'il le voulait une stabilisation professionnelle.

Du côté de la situation de Luc, loin de prendre à la légère ses réticences, il semble bien qu'Aline ait attendu relativement longtemps avant d'évoquer le sujet, et qu'elle ait avant toute chose cherché à le convaincre de sa totale liberté future pour s'occuper de sa carrière musicale, Aline fournissant à elle-seule (mais implicitement) les garanties matérielles nécessaires, que ce soit du côté de la prise en charge de son enfant, quitte à payer toute seule un salaire d'assistante maternelle, et du côté financier. La manière dont elle prend en compte les réticences de Luc est ainsi terriblement ambiguë puisqu'elle comprend « qu'il veuille jouer son rôle de père » – et toute la suite de l'histoire montre à quel point elle aura été capable de lui faire une place dans des situations extrêmes – mais qu'elle y répond en proposant un cadre d'où il pourrait potentiellement être absent, puisqu'elle se sent capable de tout assurer à elle seule, Luc étant alors pour ainsi dire théoriquement totalement libre de donner le contenu, la forme, l'ampleur qu'il veut ou qu'il peut à sa paternité, du moment qu'il adhère au projet d'Aline en lui faisant un enfant. Le problème dans les conditions d'exercice de cette liberté est qu'elle ne permet pas d'emblée à Luc de se *projeter* dans une situation où son rôle est nécessairement flou : en réalité, Aline ne semble pas s'être rendu compte à ce moment précis qu'elle proposait à Luc une véritable transgression à ses propres valeurs familiales, au sens où elle acceptait d'emblée qu'il ait une carrière professionnelle à privilégier par rapport à son enfant dans l'ordre des priorités, tout en ayant la possibilité de *jouer* son entrée dans la carrière paternelle, mais au quotidien, dans la *fréquentation* de son enfant, sans qu'il ait un rôle très clair à jouer auprès de cet enfant, puisqu'il était tout aussi clair qu'elle le déchargeait également des soins quotidiens, assurés par elle ou par une assistante maternelle. En ce sens, la situation qui est proposée à Luc reflète d'une certaine manière le fait qu'il s'agisse d'un projet d'enfant pour Aline, mais pas pour Luc, en ce qu'elle le décharge *a priori* de toute responsabilité matérielle à l'égard de cet enfant à venir, même si elle n'exclut pas, par ailleurs, qu'il puisse en quelque sorte *s'emparer* d'une telle responsabilité.

Il s'agit moins ici pour nous de tenter de supposer un aveuglement d'Aline quant à ce dilemme de Luc, que nous étudierons plus en détail dans la troisième partie, que de

montrer à quel point le projet d'enfant, une fois posé comme une priorité dans le cadre du couple que souhaitait conserver Aline pour en faire un couple parental, rendait presque nécessaire, et en tout cas relativement cohérent, ce type de réponse. Or, une telle réponse, qui faisait fond sur le couple, contenait aussi en puissance la négation du couple *comme collectif de prise en charge*, en ce que cette prise en charge aurait permis de reconnaître de manière un tant soit peu équilibrée au quotidien une contribution, même inégale, de chacun sur le versant des garanties *ex ante* aussi bien que sur celui de la prise en charge quotidienne *ex post*. Dès lors, il ne suffit pas de souligner à quel point « le ver était dans le fruit » dès le départ de ce point de vue, au sens où Luc et Aline auraient été condamnés à des transgressions du côté de leurs propres valeurs familiales et de ce que ces valeurs demandaient à leur couple d'être (et qu'il ne pouvait pas être), dès lors que l'enfant, au lieu d'être une virtualité, est devenu un enfant présent, Colin. Il faut également relever à quel point la réponse qu'Aline proposait à Luc sous la forme d'une gageure pouvait représenter un défi séduisant malgré les risques : essayer de réussir à être « père » en étant libre de tout cadre et de toute obligation, c'est à dire en jouant de sa seule motivation personnelle, aussi bien du côté de la carrière professionnelle que de la paternité, en posant par hypothèse que non seulement il aurait sa place, mais que ses efforts quels qu'ils soient, du côté de sa carrière, pour s'occuper de son enfant, ou pour se stabiliser professionnellement et asseoir sa propre contribution aux dépenses, pourraient s'appuyer sur cette solidarité du couple. Faut-il souligner aussi à quel point il est probable que le projet d'enfant proposé à Luc testait aussi sa loyauté à l'égard du couple en l'amenant à prendre en compte la problématique d'Aline, que constituait son désir d'avoir des enfants jeune, et en tout cas, d'avoir des enfants tout court, autant qu'elle-même prenait en compte celle de Luc, qui était de ne pas ruiner ses chances de trouver une place d'orchestre ?

Le travail de persuasion exercé par Aline n'était dès lors que plus efficace du fait qu'il prenait formellement en compte les deux problématiques, jusque dans le risque pris par le couple. On ne peut sans doute pas, d'ailleurs, décrire la fin de l'histoire, que nous connaissons, comme une pure mécanique, une dynamique qui aurait été implacable, et dont l'aboutissement aurait été la « destruction du couple », bien qu'Aline elle-même se pose ce type de question, à partir d'un risque trop important qui aurait été pris au départ. En effet, ce risque était à la fois connu des deux partenaires, puisque chacun était prévenu que la position de Luc allait être au mieux problématique et inconfortable au début, et euphémisé du point de vue de la situation de domination implicite d'Aline dans la future maisonnée de prise en charge qu'il contenait, domination sur les deux tableaux des garanties socio-économiques fournies *ex ante* et de l'organisation de la prise en



charge d'un enfant *ex post*, qu'Aline entendait bien contrôler et coordonner, en déchargeant d'autant plus Luc qu'elle entendait lui laisser une « place de père » qui devait reposer sur une volonté *sans responsabilité définie* de la part de celui-ci. Ce faisant, Aline euphémisait cette domination probable et future – mais à ce stade, il faut souligner que cette domination allait être accentuée par les défaillances successives de Luc – au sein du couple parental, tout en l'accentuant par le fait même de ne pas penser les responsabilités de Luc, et de lui montrer qu'elles lui donneraient un rôle d'appoint qui *pouvait* devenir plus important une fois résolue la question d'une stabilisation professionnelle, comme cela se ferait après son départ et la rupture du couple. Ce qui était difficile à anticiper, semble-t-il, c'était que le risque matériel puisse ébranler le couple lui-même en y créant ce que nous appelons un déséquilibre dans la reconnaissance de la responsabilité de chacun quant à la prise en charge de leur enfant, quotidienne et à plus long terme.

La situation problématique de Luc au regard de la paternité, et du couple comme enjeu de départ, peut s'éclairer au regard de celle de Romain, musicien lui aussi, mais déjà professionnalisé à son entrée dans la carrière paternelle, à laquelle a prélué leur déménagement plus près de Rivigne, où il espérait avoir davantage de travail, et le « rapprochement de conjoint » utilisé par Odile pour s'occuper de son fils avant qu'elle ne trouve une place en crèche et un travail à mi-temps : nous développerons cette différence entre Romain et Luc par rapport à la possibilité d'une gageure, mais il faut bien noter que cette gageure porte aussi sur la forme que prend le couple ici, en donnant d'emblée une prééminence au travail de Romain, c'est à dire une place reconnue dans la maisonnée de prise en charge, là où Aline garantit une protection salariale et un cadre de prise en charge quotidienne, pour répondre à une précarité non seulement plus grande objectivement *ex ante*, mais aussi par comparaison avec ce qu'elle apporte elle-même du côté de la stabilité professionnelle. Il faut dès lors montrer sur quel couple Aline a fait fond, dans la mesure où elle était privée de quelque chose que Romain et Odile avaient du fait même de la situation professionnelle très différente d'Odile, à savoir d'une configuration où Romain avait une responsabilité reconnue dans le projet d'enfant. Cette responsabilité était celle d'assurer sur le plan professionnel, là où Luc n'était pas réellement sommé d'assurer quelque garantie que ce soit ni sur le plan professionnel, ni sur le plan de la prise en charge quotidienne : en ce sens, les efforts de Luc étaient d'emblée disqualifiés du point de vue de la prise en charge de Colin, au sens où il n'était pas vital qu'ils aboutissent ! D'une certaine manière, Aline anticipait à l'avance leur échec en assurant pour deux, mais aussi en montrant, sans que cela soit dit, que sa propre sécurité professionnelle devait *a priori* suffire, mais aussi être nécessaire...

C'est cette ambiguïté produite par l'euphémisation de la domination d'Aline dans le projet d'enfant qui d'une certaine manière en faisait un projet qui n'était reconnu comme projet du couple que d'une manière problématique, alors qu'il s'agissait sans ambiguïté d'un projet pour Aline, que Luc pouvait d'autant moins s'approprier qu'il n'y avait pas de place reconnue, en particulier au sens d'un domaine où exercer sa responsabilité. La phrase qu'elle utilise pour décrire la conception de Colin traduit bien cette ambiguïté : « on va dire que c'était un accident, au sens où il l'a fait, mais pour le regretter aussitôt ». C'est ce que traduit également le malentendu entre eux quand Luc tente, d'une manière frénétique et infructueuse de passer des concours d'orchestre, au point d'échouer à son concours du conservatoire. On peut dire que Luc jouait par là sa place dans la maisonnée de prise en charge, non pas au sens où Aline entendait lui faire une place tout en prenant toutes les responsabilités pour elle, mais au sens où il s'agissait en premier lieu de se soustraire à la déviance morale que nous avons définie plus tôt, celle d'avoir à s'occuper de sa carrière en la mettant au dessus de sa participation à la prise en charge de son enfant. Il est symptomatique à cet égard que la relation qu'en donne Aline semble montrer une totale absence de prise en compte du rôle (prééminent) qu'Aline allait être amenée à jouer, qui est comme une réponse à la paternité sans responsabilité<sup>265</sup> qu'elle lui a proposé et où il semble qu'il ait accepté de rentrer au moins le temps d'un acte sexuel. Autrement dit, Luc veut peut-être d'autant plus « tout » assurer qu'il est plutôt en position de ne « rien » assurer.

Ceci rend compte par là d'une autre dimension de ces tentatives, qui apparaissent dans le récit d'Aline comme une des formes que prennent les reproches plus ou moins violents que lui adresse Luc au sujet des conséquences de la venue de Colin sur sa carrière, mais aussi au sujet plus général des conditions dans lesquelles ils ont envisagé d'avoir un enfant. Plus fondamentalement, en effet, on peut faire l'hypothèse que, pour Luc, ne pas accélérer ses tentatives d'accès à la carrière de musicien professionnel eût été ratifier l'absence de responsabilité que lui proposait Aline sans que cela soit bien sûr formulé ainsi, quand bien même cette absence de responsabilité eût été pensée comme quelque chose de provisoire. À l'inverse, le fait de tout tenter pour avoir une place d'orchestre, pour liquider son problème de carrière professionnelle, était aussi par là une façon de signifier à Aline son refus de la situation qu'elle lui avait proposée pour avoir un enfant, refus qui se manifeste d'abord par des reproches quant à un échec programmé de sa carrière<sup>266</sup> – et nous avons bien vu à quel point la position d'Aline à cet égard répondait

---

<sup>265</sup>Cette réponse, qui est en quelque sorte un refus des conditions matérielles de sa paternité, pose ensuite le problème du refus de sa paternité quotidienne, tel que le pose Aline. Nous discuterons de ce problème au chapitre 7, dans la troisième partie, à propos de la paternité de Luc.

<sup>266</sup>Il se peut d'ailleurs qu'il y ait là un implicite quant aux ressources dont disposait Luc dans le couple pour mener à bien sa carrière musicale avant l'arrivée de Colin, que ces ressources soient venues d'Aline,

bien plus à une éventualité où il serait durablement en échec qu'à celle où il aurait réussi à se stabiliser. Il faut noter au passage que cette attitude de reproche général est un choc pour Aline et quelque chose qui l'a profondément déstabilisée par rapport à l'image qu'elle avait de la grossesse comme d'une période plutôt heureuse et consensuelle, qui aurait préfiguré le foyer qu'elle entendait fonder avec lui. D'une certaine manière, tout se passe alors comme si, en luttant sans succès contre une transgression que pourrait constituer son absence de ressources pour apporter ses propres garanties face à la venue d'un enfant *ex ante* et la position particulière qu'aurait été de devoir investir sa carrière professionnelle en ayant un enfant, Luc avait insensiblement été entraîné vers une autre transgression, contre la solidarité du couple et les ménagements normalement dus à une jeune femme enceinte, contre la participation et l'adhésion morale au projet d'enfant qu'Aline attendait de lui, une fois enceinte, et contre son propre geste.

**Extrait 66. Aline : « il n'en profitait pas »**

« J'aurais voulu en profiter, mais j'aurais voulu qu'il en profite avec moi. Alors pour moi, c'était... accueillir un enfant : on l'avait fait à deux. J'avais un schéma très traditionnel de la (esquisse "mère", puis corrige) de la famille. C'était très... deux parents ensemble... on a des gamins, on fonde une famille... Et donc je n'en profitais pas, puisque je voyais qu'il n'en profitait pas. Non, non, il fallait que lui aussi, il apprécie ça ! Il fallait que... Mais lui, ce n'était pas la peine ! Il était trop stressé, trop angoissé par la situation ! Donc c'est vrai qu'à ce moment-là... Moi, je ne peux pas dire que je me suis sentie devenir mère, ni quoi que ce soit : au quotidien ça n'était vraiment pas ça. (registre plus intime, à la limite de l'audible) La culpabilité... les choses comme ça... »

À ce sujet, Aline dit à un moment de l'entretien, pour justifier tout ce qu'elle attendait de Luc compte tenu du fait qu'il soit resté, qu'ils l'ont « fait ensemble », mais aussi cette phrase curieuse, qu'elle conteste aussitôt : « on va dire que c'était un accident » ; ici, l'élément accidentel tient au fait qu'Aline soit tombée enceinte à l'occasion de ce qu'Aline présente comme un moment d'illusion (« peut-être qu'il s'est cru assez fort »), mais surtout comme quelque chose qu'elle n'explique pas et dont elle n'a pas la clé, et qu'on peut aussi penser comme un moment de faiblesse, puisqu'il a vu Luc entériner une situation où il se lançait dans la paternité en étant assez démuné en face de ce qu'apportait Aline (cf. notre analyse *supra*). Il y a donc une double contradiction entre le fait que Luc doive dès lors assumer les conséquences de ce geste, en tentant de conquérir une place qui n'est pas définie à l'avance dans une situation où Aline prendrait en charge Colin en le déchargeant à l'extrême, et l'aveu de faiblesse que constituent à la fois le fait d'avoir « cédé » à la pression que lui mettait Aline, et de le lui reprocher ensuite. Mais ces contradictions contiennent surtout une double transgression des valeurs familiales et du couple par Luc, transgression d'autant plus destructrice que le

---

des parents de Luc, ou de Luc lui-même.

point de vue d'Aline s'est ensuite trouvé conforté à la fois par l'obtention d'une place d'orchestre par Luc dans l'Est de la France, à un moment où il s'était « radouci », suite aux difficultés médicales survenues en fin de grossesse pour Aline, et par l'excès même de l'attitude de reproche de Luc, tandis que par la suite, le fait qu'Aline le suive avec Colin pendant le congé maternité est destiné à rassurer Luc sur l'idée ou le fait qu'ils forment « une famille ». De fait, les reproches de Luc tournent à vide une fois la grossesse irréversiblement engagée, même si l'incertitude du statut et de la place de Luc dans la maisonnée de prise en charge ne cessera de se poser et d'être rappelée, jusqu'à la période qui précède l'entretien. C'est également le cas, dans un premier temps, de ses tentatives d'insertion professionnelle.

On voit par là qu'Aline a misé son entrée dans la grossesse sur une certaine vision du couple, qui faisait abstraction du problème matériel que posait la situation à venir pour Luc, non tant du fait de sa double prééminence et des éventuelles relations de domination qui s'ensuivraient, que du vide relatif qu'instaurait le fait qu'Aline puisse le décharger presque totalement de sa responsabilité parentale. Ce vide n'apparaît jamais aussi bien que dans la manière dont elle présente les injonctions auxquelles obéissait Luc, *manière de voir* (ou de ne pas voir) qui laisse justement dans l'incertitude ce que pourra être la paternité pour Luc. De cette manière, la grossesse, comme gestation, préfigure déjà le déséquilibre à venir entre eux et donc dans le couple, où c'est toujours ce qu'apporte Luc qui sera problématique, au delà de sa présence. On peut discuter longuement de la possibilité qu'aurait eu Luc d'accepter plus profondément le pari d'Aline, et donc ce statut qui le déchargerait au sein de la famille (sous la forme d'une gageure) : nous allons également étudier l'arrivée du couple dans le Barrant comme une tentative pour donner, au moins provisoirement, une certaine prééminence à Luc sur la scène professionnelle. Il reste que si on l'analyse au sein du couple comme cadre matériel destiné à garantir les conditions d'accueil d'un premier enfant, il est pour le moins problématique de définir la place de Luc. Or, d'une certaine manière, la principale chose que peut avoir un homme pendant la gestation de son enfant, c'est le fait de pouvoir agir sur ce cadre matériel, de pouvoir le garantir, en particulier dans le début de grossesse, lorsque n'interviennent pas encore les techniques médicales ou corporelles de mise en relation qui sont possibles avec le fœtus. C'est bien pourquoi il est toujours essentiel de rappeler dans cette analyse la visibilité que peut plus ou moins avoir le fait qu'Aline soit en position de décharger Luc sur le plan matériel, tout en mettant l'accent sur l'action de l'un et l'autre membre du couple au regard des valeurs familiales prônées par Aline, mais qu'on peut aussi déceler dans l'action de Luc.

Le projet d'Aline est relativement déviant du point de vue de ses propres valeurs familiales, en ce qu'il ne laisse de place à Luc *que* sur le plan de sa présence quotidienne. Elle s'y situe dans un « schéma » qui méconnaît l'importance des questions matérielles pour Aline elle-même, alors même que cette importance est déterminante (mais peut-être sans qu'elle l'évalue) dans la valeur qu'elle accorde à son propre travail. On pourrait même arguer que cette importance des questions matérielles au sens large rehausse celle de la présence et de la participation de Luc, au delà du motif psychologique de préservation d'un père « quotidien » pour l'équilibre psychique de Colin. L'idée d'un cadre matériel stable et protecteur semble ainsi avoir profondément joué dans sa loyauté à l'égard de Luc, qu'elle n'a en fin de compte jamais laissé tomber au moment de l'entretien, en dépit de ses défaillances. Nous l'avons vu en analysant le moment même de la rupture, provoquée par la défection de Luc, mais assumée et expliquée par Aline. De ce fait, le rétablissement de Luc pourrait avoir constitué une cause commune pour le foyer (qu'il s'agissait ni plus ni moins, dès lors, de sauver), mais qui représentait un poids un peu trop lourd pour une jeune femme éloignée au départ de plusieurs centaines de kilomètres des deux familles d'origine.

### **... qui contraste avec des valeurs familiales partagées ?**

La question qu'on peut poser dans cette étude de cas à propos de l'enjeu du couple tient donc, en dernier recours, à la signification de ce dernier : nous avons souligné l'importance, dans le cas d'Odile et Romain, de la mise en place d'une configuration qui rehaussait l'importance prise par le travail de Romain en dépit de sa précarité et de son irrégularité relative, et du caractère de gageure mobilisée positivement *ex post* qu'avait pu revêtir le fait de surmonter ces obstacles matériels, en misant sur la pérennité du couple, marquée, entre autres, par un mariage un an avant la naissance de Pierre. À quel point peut-on dire que dans leur cas, la solidité du couple et sa solidarité reposait sur le fait que chacun soit en mesure d'apporter des garanties complémentaires face à l'arrivée d'un enfant, et face aux incertitudes matérielles dont elle s'accompagnait pour eux ? Dans quelle mesure, à l'inverse, pourrait-on présenter le couple d'Aline et Luc comme initialement miné de l'intérieur face à un projet d'enfant où Luc aurait été déchargé de toute responsabilité, une situation qu'il n'a à l'évidence jamais acceptée, bien que ses défaillances l'aient d'autant plus conduit à être déchargé *de facto* des principaux attributs de sa responsabilité parentale. Aurait-il été possible que ce déséquilibre se résorbe, ou qu'il puisse être surmonté en misant sur le couple, sa solidité et sa solidarité reposant sur la loyauté de l'un et l'autre membre du couple ? Nous avons vu que Luc avait été associé *de facto* à la prise en charge quotidienne de son fils, à de nombreuses reprises : sa

participation était même devenue cruciale au moment même où il l'a quittée et où elle travaillait et misait sur son embauche en CDI.

En premier lieu, cette vision repose sur un double déni du déséquilibre dans le cadre matériel de l'accueil d'un enfant qui se préfigure. Du côté de Luc, il y a un certain déni des garanties apportées par Aline et par son emploi, et du caractère non vital pour la prise en charge de Colin d'apporter aussitôt un surcroît de garanties matérielles : il se comporte comme si l'arrivée de Colin se faisait dans une situation dangereuse, qui ne reflète que sa propre précarité et surtout son refus d'être déchargé de ses responsabilités. Du côté d'Aline, il y a symétriquement un déni de la situation d'infériorité ou d'extériorité potentielle de Luc d'un point de vue matériel, qui pourrait l'amener à réagir en lui donnant un rôle plus important du côté de la prise en charge quotidienne de Colin, par exemple, mais sur laquelle elle n'insiste pas pour dissiper ses inquiétudes au sujet de sa carrière musicale. Ce déni ou cet évitement est donc quelque chose de relativement conjoint *ex ante*, à la différence qu'Aline semble accepter par avance toute forme de contribution mais aussi de déchargement de Luc, là où ce dernier semble comme mettre en scène une volonté de « tout assurer » qui ne fait que souligner l'impossibilité pour lui d'engager l'avenir, et en particulier son avenir professionnel, du moins dans les premiers temps de la grossesse de sa compagne.

Face à une configuration qu'on peut donc décrire comme bancale, déséquilibrée, problématique sur ce plan du cadre matériel apporté par le couple, à quels éléments peut-on dire que recourt ce couple pour passer outre cette problématique ? On peut en premier lieu relever l'omission par Aline de sa propre stabilisation professionnelle quand elle évoque ses discussions avec Luc : ici, en réponse à la question générale posée par l'enquêteur au début de l'entretien, qui insiste sur les conditions matérielles pour accueillir un premier enfant, il s'agit moins pour Aline d'euphémiser sa double prééminence, *ex ante* sur le plan des garanties matérielles et des affiliations, protections et ressources auxquelles elle a accès, *ex post* sur celui de la prise en charge quotidienne de Colin, que de relativiser plus fondamentalement l'importance de toute la question « matérielle » dans l'accueil d'un premier enfant, plus ou moins rabattue sur l'enjeu de stabilisation professionnelle, tout en soulignant l'importance prééminente à ses yeux de cette prise en charge quotidienne, qu'elle présente comme une situation concrète débarrassée de toute forme d'astreinte ou de responsabilité pour Luc. On voit pourtant clairement que ce qui rassurait Aline à cet égard tenait beaucoup à sa situation personnelle – cela est simplement dit ailleurs, à propos de la montée du désir d'enfant chez elle – et ce d'autant plus que le couple était dans une résidence néolocale, à Paris, par rapport à deux familles d'origines situées dans le Barrant.

Un tel projet familial, compte tenu des risques et du déséquilibre qu'il contenait, ne peut réellement se comprendre que si on tente de mieux spécifier le type d'attentes dont il procédait, les représentations de la vie familiale, mais aussi les ressources matérielles et symboliques dont procédaient les une et les autres, sur lesquelles Aline s'appuyait pour ainsi *faire fond* sur son couple, et pour souhaiter avoir un enfant avec cet homme et pas avec un autre, à ce moment précis et pas à un autre. Le récit d'Aline à propos de cette période restitue précisément ce cadre, qui certes s'appuie sur son travail, sur son couple, sur la comparaison avec des couples d'amis ayant eu leur premier enfant, et sur l'arrivée d'enfants chez ses cousines, dont l'une était infirmière, mais l'autre pionne ainsi que son compagnon. Il est essentiel de remarquer au passage à quel point ce cadre de départ, dans lequel elle pensait la possibilité de faire un enfant, et orientait en particulier cette construction dans le sens d'un argumentaire pour convaincre Luc, apparaît comme quelque chose qui est toujours<sup>267</sup> investi par Aline, qui reconstitue avec précision ses désirs de l'époque, ses discussions avec Luc, et un certain nombre de scènes qu'elle met en rapport avec son projet de faire un enfant.

Mais ces différents événements auraient eu moins d'importance en soi s'ils n'étaient pas entrés en résonance avec deux ressources symboliques – dont on a vu qu'elles recouvraient aussi des ressources matérielles – permettant de donner un cadre concret à son désir d'enfant, qu'elle réinvestit dans ses discussions avec Luc. Le premier cadre était la vie familiale telle qu'elle se déroulait dans la maison de sa grand-mère à Bordères, prenant à l'époque la forme de maisonnées qui duraient le temps d'un séjour où les descendants de la grand-mère d'Aline étaient là, arrière-petits-enfants compris, et où la prise en charge des enfants apparaissait moins comme une charge en soi que comme une activité facilitée par le nombre des femmes (et des hommes ? Aline ne nous en parle guère à propos de Bordères) susceptibles de s'en occuper, Aline comprise, et pour elle comme une forme d'apprentissage valorisant : c'est en grande partie au sein de ce cadre qu'Aline pouvait commencer à se penser « très concrètement » comme une mère dans un certain futur, et ce d'abord en s'occupant de ses petites cousines, mais aussi en y investissant une part de ce savoir puisé dans la fréquentation des éditeurs pour enfant, et dans la lecture de manuels de puériculture.

---

<sup>267</sup>On pourrait bien sûr y voir une reconstruction *a posteriori*, mais la question de savoir à quel point c'est là une relation fidèle de ce qu'elle pensait sur le moment nous importe moins, compte tenu de l'échec relatif de ce projet et de la forme très particulière de regret ou de déploration que cela entraîne chez elle, que les valeurs et les représentations dont elle anime ce récit, qu'il nous semble plus conséquent de restituer comme une forme de continuité dans le temps que comme un cadre qu'elle aurait plus ou moins reconstruit *a posteriori*. En bref, il ne serait que plus intéressant de constater qu'Aline ait formulé ses attentes déçues à l'égard de son couple avec une telle netteté, précisément *parce qu'elles* ont été déçues et qu'elle a été amenée à multiplier les tentatives de sauver un cadre qui se dérobaient – parce qu'en dernier recours, *et par hypothèse*, il ne dépendait pas que de sa propre volonté ou mobilisation, mais impliquait celle de Luc. Cf. *supra*.

**Extrait 67. Aline : « je m'occupais beaucoup des petits de la famille »**

« Franchement, je pense que souvent, le milieu dans lequel on évolue aussi, ça aide à... Ça augmente un peu... Bon, on peut avoir envie d'avoir un enfant : ça reste un truc comme ça, un jour, j'aurai un enfant, mais si... (Ça reste une idée...) C'est vrai que je trouve que quand l'environnement est... Enfin, chez moi, ça a beaucoup joué, en fait. (Quand on voit le bébé aussi, oui.) Oui, quand on voit le bébé. Puis, moi, j'ai commencé, j'aimais beaucoup m'en occuper. C'est vrai que j'ai eu des copines, qui ont eu des enfants, et à la rigueur, moi, je n'en avais pas, mais elles me demandaient des conseils, parce que c'est vrai que j'avais pas mal... (Oui ?) Je m'occupais beaucoup des petits de la famille, quand j'étais là, et j'aimais bien. Moi, le côté : s'occuper des bébés, j'adore ça. À la rigueur, c'est un moment que j'apprécie vraiment beaucoup, quand il est tout petit. (Vous vous retrouviez souvent avec vos cousines ?) Oui, en vacances. (C'est là que vous avez...) Oui, parce que là, elles, elles se reposaient un peu, donc, elles me les confiaient facilement. Donc voilà, on s'en occupait. Et puis c'est... Quand on se retrouvait, on se retrouvait dans un village, dans la maison... Ma grand-mère a une maison, mes parents y sont, bon, toute la famille... C'est un peu la maison de famille, donc tout le monde venait, donc c'est assez dynamique ! Tout le monde arrive. (C'est où ?) À Bordères, c'est sur la route de \*\*\*. (Bordères ?) Donc c'est vrai... Moi, en plus j'étais à Paris : j'étais un peu loin de ma famille. Et quand je revenais ici, il y avait tout le monde, il y avait cette maison... Je trouvais ça très dynamique ! On arrivait là : toute la famille arrivait. Il y avait les gosses au milieu, tout... C'était vraiment... Oui, pour moi, c'était ça, la famille ! (amusement) Des bébés qui pleurent au milieu avec tout le bazar ! Mais c'était gai ! C'était... (Vous partagiez un peu les repas ; tout ça...) Oui, voilà. Ça c'était sympa ! »

Le second cadre était celui des conditions dans lesquelles les parents d'Aline avaient eux-mêmes fondé une famille, avec des ressources en revenus assez modestes au départ, mais en réalité aussi dans des conditions de double emploi stable, sa mère étant préparatrice en pharmacie et son père employé de banque devenu cadre par promotion interne. Ce que valorisait par là Aline ne tenait pas, bien sûr, à des conditions matérielles qui auraient été transposables à ceux de son propre couple. Ce faisant, elle faisait en effet l'impasse sur la ressource matérielle qu'avait constitué la proximité de Bordères pour sa cousine « pionne » et le fait d'y habiter pour ses parents (en particulier pour avoir accès à un logement), comme protection rapprochée. Elle ne tenait pas non plus compte de leur double emploi relativement stable, surtout dans cette génération de ses parents, du côté des affiliations professionnelles. En revanche, elle parvenait à valoriser un « schéma » familial, qui mobilise dans son récit, selon le cadre d'énonciation et notamment la séquence à laquelle il s'applique, à la fois un système de valeurs et de dispositions, une manière de penser et d'engager l'avenir, et une forme de solidarité familiale, faisant *comme si ce complexe devenait une forme de ressource symbolique relativement autonome, abstraction faite de ses conditions et de son fonctionnement matériels*. En même temps, l'important était qu'elle puisait là comme un réservoir d'expériences où les mobilisations familiales étaient à chaque fois de nature à triompher des difficultés matérielles, à partir du moment où elles seraient pensées au



sein du couple, et où la solidité de ce couple, loin d'être ébranlée par ces difficultés, serait comme cimentée par la présence d'un enfant. De fait, cette analogie avec les difficultés qu'avaient connu ses parents, les mois où ils étaient "justes" financièrement, ou bien avec la question de la précarité matérielle de sa cousine et de son compagnon, si elle ne permet pas de penser les difficultés de Luc ni la configuration matérielle spécifique à son couple avec Aline, en particulier une fois Colin présent, semble bien nous dire quelque chose de l'énergie qu'a déployé Aline pour que le cadre matériel du foyer parental ne cède pas et ne mette à aucun moment Colin, ni son avenir, en danger ou dans une situation qui pouvait lui paraître périlleuse de ce point de vue.

À cet égard, la manière dont son père est parti d'un petit grade avant de monter à la faveur d'une promotion interne, fait dans une certaine mesure partie de ce modèle si on le considère comme un certain ordonnancement temporel : avoir fondé une famille dans une logique de gageure, c'est à dire dans son cas en partant d'une situation matérielle présentant des incertitudes plus ou moins grandes sur l'avenir. Aline, devenue cadre plus vite, pouvait avoir la sensation de marcher sur ses traces à un détail près : elle n'avait toujours pas d'enfant. De cette façon, le « schéma familial » investi par Aline était aussi un schéma de passage à l'âge adulte, où il n'était pas absurde de faire des enfants avant de s'être stabilisé professionnellement, au sens où cela permettait aussi de marquer une certaine prééminence des enjeux familiaux, et en particulier de la prise en charge quotidienne des enfants, ici vue à travers le prisme de l'âge – être "en forme", c'est à dire notamment en mesure d'affronter le quotidien. Bref, en étant stabilisée professionnellement et en ayant attendu, à cause de Luc, l'âge de 29 ans pour avoir un premier enfant, Aline n'était pas confrontée qu'au problème de Luc *ex ante* : elle vivait une contradiction assez profonde entre les valeurs qui fondaient son projet d'enfant et la réalité de leur situation, qui aurait pu « avec moins que cela » leur permettre d'avoir un premier enfant. De plus, il suffisait qu'elle se retrouve enceinte de lui pour échapper à cette contradiction, du moins, à partir du moment où Luc serait consentant. De ce point de vue, il n'est pas anodin qu'Aline ait ainsi proposé de considérer les difficultés de Luc pour rentrer dans sa carrière professionnelle comme quelque chose qui pouvait être pensé comme une « difficulté matérielle » (parmi d'autres) relevant d'une mobilisation du couple, et non d'une faiblesse de Luc au sein de ce couple, dans ce qu'il y apporterait une fois un enfant présent.

De fait, avoir des enfants jeune était précisément l'un des points qui faisait le plus sens quant à la valeur relative du projet d'enfant face aux questions matérielles dans la famille d'Aline, puisqu'il était précisément l'un des traits spécifiques de ce modèle familial, certes gagé à la fois sur de la protection rapprochée et sur des emplois stables

dans le cas de ses parents, mais aussi sur certaines formes de mobilisations *au sein du couple*, mobilisations dont nous pouvons faire l'hypothèse qu'elles étaient d'autant plus de nature à triompher de ces difficultés qu'elles s'appuyaient sur ces protections, et que ces protections passaient relativement inaperçues, pouvant alors signifier que les difficultés matérielles restaient à la place qui *devait* être la leur : des contingences, qui n'auraient fait que renforcer ce cadre familial, en ne le mobilisant que mieux *ex ante*, et en prouvant *ex post* à quel point il pouvait prévaloir sur elles puisqu'il était le cadre au sein duquel il devenait possible de les surmonter. Le récit d'Odile et Romain nous en offre un équivalent, sachant qu'Odile, conjointement avec Romain, est l'une de nos enquêtées qui valorise de la même façon le fait d'avoir des enfants jeune, face aux risques économiques et en particulier, face à la précarité d'un conjoint musicien, et que Romain lui-même fait valoir la pérennité du couple comme le motif essentiel pour avoir eu des enfants sans attendre une stabilisation professionnelle plus ou moins hypothétique. Et les deux récits se rapprochent encore précisément quant à la place accordée au travail par rapport aux valeurs familiales, une place qu'il convient de relativiser, pour mieux faire une place à autre chose, jusque dans les intérêts que l'on investit, même au sein de la situation de travail elle-même.

Si ce récit est assez révélateur d'une disposition à l'égard du travail largement acquise dans sa famille, Aline insiste tout autant par là sur des scènes de familles pensées sur le mode d'un temps quotidien, où sont mises entre parenthèses ces éventuelles difficultés matérielles, et qui sont d'abord des scènes d'enfance (« les enfants au milieu ») qui appartiennent au temps des rituels familiaux des vacances et du week-end, d'autant moins perçus comme des rituels, par ailleurs, que le déroulement de ces séquences est perçu sur le mode du « naturel », sans cérémonial particulier, comme le marque d'ailleurs le statut du désordre, ou le regard sur les pleurs d'enfant, sur cette ambiance « gaie », presque présentée comme un paradis perdu au regard de la rupture de son propre couple avec Luc (la famille « qui se déchire »), et des séquences de vie familiale que nous avons évoquées plus haut. Au fond, dans l'ordre dans lequel les choses se déroulaient, il aurait fallu en somme que Luc collabore à ces scènes de familles pour fonder, idéalement par la seule efficace de ces dernières, la solidarité de couple qui aurait pu être réinvestie aussi bien dans sa carrière de musicien, dans une autre carrière professionnelle, mais aussi dans sa participation à la prise en charge de Colin.

*A contrario*, on peut se demander si le déni des questions matérielles et l'accent mis par Aline sur une certaine forme de maturité psychologique qui a fait défaut à Luc face à l'arrivée de son enfant ne montre pas qu'elle se positionnait par rapport à des troubles familiaux *propres* à des situations de *stabilité professionnelle et matérielle* relative des

couples, où les seules situations envisagées auraient renvoyé à la question de la prise en charge quotidienne *ex post*, non parce que les protagonistes auraient pris à la légère la nécessité de se prémunir *ex ante* face à l'arrivée d'un enfant, avant même d'envisager une maternité ou une paternité, mais parce que cette nécessité avait beaucoup moins de chances de se trouver prise en défaut dans la génération antérieure, à l'époque des trente glorieuses et du « baby boom », en particulier sous la forme d'un déséquilibre tel que celui qu'anticipent puis vivent Luc et Aline. On voit d'ailleurs que le péril principal anticipé par Aline est que Luc se sente exclu *ex post* face à une dyade mère-enfant trop exclusive, et la principale digue érigée contre ce péril est l'action symbolique d'Aline pour montrer à Luc qu'ils forment une famille. À l'inverse, la situation de Luc lui apparaît comme un problème transitoire, qui peut être résolu d'une manière ou d'une autre, y compris peut-être par une renonciation de Luc à cette carrière de musicien à laquelle il aspire. Nous n'insistons pas ici sur le caractère irréconciliable d'une telle vision avec le point de vue de Luc. Ce qui nous importe ici est de faire ressortir les valeurs familiales dont Aline investit, par là, son couple, qui rendent pensables, notamment, cette séparation des sphères, entre questions matérielles des garanties économiques et questions éducatives, affectives ou psychologiques des relations parents-enfants : le couple tend à être pensé indépendamment des situations professionnelles de l'un et l'autre et de leur accès à des garanties socio-économiques quant à la venue de Colin, et qui amènent Aline à croire qu'il suffira qu'elle montre à Luc qu'il a sa place au sein de telles scènes familiales pour dissiper ses craintes.

**Extrait 68. Aline : « prouver qu'on formait une famille »**

« Il a fait son... C'est vrai, ce que beaucoup font, lorsqu'ils sont... Parce que, des fois, c'est vrai que la femme, aussi, est fusionnelle avec son enfant... Elle ne s'occupe plus de son conjoint. Ça arrive souvent, ça ! Moi, j'ai essayé de ne pas le faire, et c'est pour ça que j'ai suivi Luc, d'ailleurs, que je ne suis pas restée à Paris avec Colin : pour prouver qu'on formait une famille tous les trois, qu'on ne le rejetait pas. (veut nuancer) Bien sûr que j'étais dans un truc fusionnel avec Colin ! Quand je l'ai fait garder, que je suis repartie travailler, je rentrais en pleurant le matin ! Et le soir, si mon métro n'arrivait pas, je crois que je pleurais sur le quai, parce que j'avais cinq minutes de retard ! »

Pour comprendre l'efficace de ces scènes, il faut revenir sur une séquence bien particulière, qui correspond au congé maternité d'Aline après la naissance de Colin, mais est également préfigurée par l'obtention d'une place d'orchestre par Luc dans l'Est, et avant cela, par son radoucissement, déjà perceptible lorsqu'il assiste à une échographie (sans qu'on sache si il a résolu son problème matériel à ce moment-là) et se déclare très ému, puis à la naissance de Colin, lors de laquelle il est également présent, un fait qui est présenté par Aline comme n'allant pas du tout de soi, notamment de son propre point

de vue et compte tenu des attitudes antérieures de Luc. Cette séquence relève d'une véritable série de prouesses organisées par Aline pour suivre Luc tout en s'occupant de Colin en faisant en sorte que cette mobilité permanente ne le pénalise pas, un peu comme si ils étaient partis en vacances, mais en gérant à la fois les contraintes du travail de Luc – pour qu'ils puissent le suivre malgré cette très grande mobilité – et les besoins spécifiques d'un bébé de moins de trois mois. Ici, il faut souligner le rôle que jouent d'une part leur réseau amical, puisqu'il leur permet de se loger sur une partie du temps, et d'autre part les ressources d'Aline pendant le congé maternité, qui lui permettent aussi de continuer à payer la location de leur appartement sur Paris, tout en les installant par exemple dans un gîte – qui a comme particularité d'être bien équipé pour s'occuper d'un bébé, et dont elle a manifestement géré la réservation. Aline, qui présente explicitement cette période comme un effort qu'elle a consenti pour montrer à Luc qu'ils formaient une famille, effort qui semble d'autant plus couronné de succès que cette séquence se passe bien, et qu'il lui permet de valoriser une autre forme de détachement à l'égard des normes de préservation des nourrissons d'une trop grande mobilité. Plus fondamentalement, outre la jubilation rétrospective dont le récit est l'occasion, cette prouesse d'Aline semble aussi montrer en acte à Luc la possibilité d'accueillir un enfant dans des conditions matérielles précaires en apparence, en en faisant non un stigmaté, mais au contraire une forme de réussite exemplaire de ses valeurs familiales.

**Extrait 69. Aline : « je le faisais suivre »**

« (C'est un bon souvenir en fait.) Ah oui, ces premiers mois-là, oui, c'était bien. Quand, je me rappelle, le soir venu, on était allé se balader à \*\*\*, je l'avais super emmitouflé, parce que là-bas il neigeait, parce que vraiment, c'était... Il faisait un temps ! Il était petit, donc... Alors c'est vrai qu'il était emmitouflé comme un petit esquimau ! Mais c'est vrai que je le faisais suivre, j'étais... Et j'ai les photos de moi, poussant la poussette de Colin, dans cette neige, en plus ! Donc lui, il était emmitouflé ! Il y avait une capote par dessus la machine ; on l'emmitouflait avec une couverture ; on sortait quand même ! Et il n'a pas été malade. Je n'ai jamais montré ces photos à ma mère ! Elle m'aurait tuée ! [...] Mais par contre, c'est vrai que je respectais quand même ses... Partout où j'allais, les tétées, elles ne changeaient pas : c'était les mêmes heures ; je le couchais à peu près aux mêmes heures ; si je pouvais sortir, j'allais me balader... Mais enfin, je veux dire que ça n'était quand même pas n'importe quoi ! Même en changeant d'endroit, en allant chez des amis, en allant à \*\*\*, en bougeant, j'essayais quand même de conserver son rythme. Comme aujourd'hui, si je vais dîner chez des amis, et que j'emmène Colin, on prend... En gros, on discute, il reste là, mais sur le coup... Bon, surtout s'il a école le lendemain, à huit et demie-neuf heure, je le mets... Enfin, là où je suis, je le couche quand même. Je ne le laisse pas veiller sous prétexte qu'on n'est pas à la maison. (revient à \*\*\*, dans l'Est) Les seules choses auxquelles je faisais attention, c'était si il fallait le faire suivre, et tout ça, même la batterie, les stérilisateurs, les machins, les trucs, Mais chaque fois que j'allais à un endroit, il fallait qu'il y ait un... Il fallait que le bébé, j'aie ses affaires à lui : son nid d'ange à lui, bon tout ça, son monde, son univers, je le faisais suivre, quoi en fait, ses peluches, ses machins, je prenais les

mêmes, je remplaçais, je continuais à peu près le même truc. (Il n'y avait pas le lit ?) Un lit ? Je faisais avec le lit qu'il y avait sur place ! Enfin, c'étaient des lits à barreaux, comme celui qu'on avait à la maison. Mais sinon, je recréais un peu son univers à lui. Bon, je me renseignais si il y avait un pédiatre pas trop loin, au cas où il aurait été malade, parce que ça peut toujours arriver, si il faisait de la fièvre ! Oui oui, j'étais parti avant, j'avais fait faire une ordonnance avec tout ce qu'il fallait au cas où, effectivement, il aurait de la fièvre, un problème, et cetera. J'étais partie avec catalgine, doliprane... Donc, j'avais à peu près tout ce qui... Pour moi, ça allait ! Et j'ai constaté que c'était tout à fait faisable de bouger rapidement, je me suis pas mis de... (barrières...) Non, en me disant "il est trop petit, il ne faut pas le bouger trop !" (Même le gîte, ils avaient un lit à barreaux ?) Oui, c'était un super gîte, en plus ! Vraiment c'était un truc tout neuf avec une cheminée, des inser... De toute façon, si il n'y avait pas eu de lit à barreau, j'aurais démonté le sien, je ne sais pas ! Ou, je ne sais pas, j'aurais acheté un lit pliant, ou un lit parapluie. »

On peut dès lors en retirer une obligation essentielle qu'Aline met en avant à l'égard de la famille, qui est une obligation de *présence* : en effet, la mobilité d'Aline, Luc et Colin est moins un bien en soi, même narré comme une prouesse, qu'une mise en œuvre de cette injonction de la proximité, qui veut qu'Aline suive Luc, mais seulement dès lors qu'elle le peut sans mettre en danger Colin et un certain cadre matériel d'accueil de celui-ci, en particulier, à cet âge-là, sur le plan de la préservation de sa santé et de sa sécurité psychologique, apportée peut-être en dernier recours par l'injonction qu'elle se fait de ne pas trop s'en faire – dans l'idée que la principale source d'angoisse pour Colin eût été, plus que cette mobilité, une angoisse venant d'Aline, d'où la possibilité d'une prouesse dans ce registre, qui valorise en même temps sa faculté d'organisation et une aptitude à faire face à des situations limites « sans s'affoler »<sup>268</sup>. D'un autre côté, cette séquence est d'emblée restreinte à la durée du congé maternité : ils ne cherchent pas à s'établir dans l'Est ; ils gardent l'appartement à Paris pendant la durée de cette séquence ; Aline prépare ensuite sa reprise du travail sur Paris. La clôture de cette séquence montre qu'Aline elle-même ne met pas, à cette époque, ces valeurs de coresidence quotidienne au dessus des garanties matérielles qu'elle tire de son emploi<sup>269</sup>. Comme nous l'avons souligné sur un plan général, l'usage qu'elle fait de son congé maternité renvoie nécessairement aux affiliations socioéconomiques qu'elle retire de son parcours antérieur : la démonstration est ainsi minée de l'intérieur dès le départ, non seulement par ce retour programmé, mais aussi par la réinterprétation qui peut être faite de la séquence où elle a suivi Luc, qui est à la fois une séquence de construction d'une scène familiale temporaire, parce que menacée par son retour programmé, et une séquence de prise en charge quotidienne de Colin avant tout par Aline, à un moment où Luc, pris par

<sup>268</sup>C'est un autre leitmotiv de l'entretien, tout particulièrement vis à vis de Colin.

<sup>269</sup>Nous ne voulons pas suggérer par ailleurs ici, qu'elle aurait *du* l'abandonner : nous ignorons si elle s'est posé la question. Nous essayons simplement d'insister sur un certain déséquilibre de fait qu'introduisait à nouveau le retour sur Paris (cf. *infra*).

le travail d'orchestre, et sans doute valorisé par le fait que la famille le suit à ce moment-là (donnant une forme de légitimité *pratique* à ce travail, en ce qu'il modèlera temporairement les mobilités et l'organisation familiales), ne peut guère investir un temps ni un degré de responsabilité comparable à Aline sur cette séquence.

Dans un second temps, le retour sur Paris voit Aline tenter d'aménager le passage à une organisation avec une assistante maternelle, et par là son propre rapport à la prise en charge quotidienne de Colin, ce qui dans une certaine mesure maintient et réaffirme son lien avec lui, tandis que prend fin brutalement à la fois l'essentiel du temps familial qui pouvait exister lorsque la famille suivait Luc et son travail de répétition, et la légitimité que cela pouvait donner à ce travail. Bref, la place matérielle qu'occupait Luc lui est non seulement retirée, mais quelque peu niée *a posteriori*, si l'on interprète la résidence de Colin comme le signe de la prééminence de l'emploi d'Aline. En fait, comme nous l'avons vu plus haut à propos de la période ultérieure, la prise en charge de Colin et la préservation de son emploi font un bloc aux yeux de cette dernière, au sens où elle entend travailler. D'un autre côté, il y aurait eu énormément à perdre à quitter cet emploi stable et plus rémunérateur pour suivre Luc dans l'Est : nous allons revenir sur ce point à propos de l'installation du couple dans le Barrant. Ce qui nous semble ici essentiel, c'est que le retour sur Paris et la période qui s'ensuit, qui voit Luc s'éloigner et rentrer moins souvent, redéfinit directement l'importance respective de l'emploi de Luc et de celui d'Aline, laissant béante une question qui faisait l'objet d'une action particulièrement résolue de la part d'Aline, à savoir comment passer du temps ensemble, et comment permettre à Luc d'être auprès de Colin et d'elle. C'est à ce moment précis qu'a pu être réactivé le péril (déjà abordé à propos de sa situation *ex ante*) que représentait pour Luc le fait de devoir jouer son insertion professionnelle sans qu'elle soit autre chose qu'un élément qui l'éloignait de son fils et le plaçait matériellement plus ou moins hors jeu.

Inversement, on peut penser que les retours sur Paris l'éloignaient un peu de la vie (et de la sociabilité) d'orchestre, en particulier compte tenu des modes de transport disponibles pour faire les trajets, et qu'il s'est trouvé doublement en difficulté sur les deux scènes, à proportion de la relative facilité que pouvait constituer la parenthèse antérieure, en ce qu'elle requerrait peu d'efforts de sa part pour assurer sa présence sur la scène domestique, grâce aux efforts d'Aline, qui facilitaient également par là cette insertion professionnelle. Aline a ainsi montré la possibilité du pari qu'elle lui avait proposé, mais en ne laissant à cette démonstration qu'une séquence de temps délimitée par son propre investissement professionnel, qui une fois revenu sur le devant de la scène, rend d'autant plus illusoire la contribution de Luc à la prise en charge quotidienne de Colin qu'elle a pu lui apparaître importante au départ. Or, au delà de cette part d'illusion, l'efficace de la

séquence du congé maternité passé à suivre Luc dans l'Est peut aussi avoir été de le convaincre, non seulement de la possibilité pour lui de jouer sa carrière et sa paternité en même temps, conviction dont nous voyons qu'elle était programmée pour être démentie brutalement, mais aussi de la valeur de ce temps familial passé auprès d'elle et de Colin, à plus forte raison qu'il lui était alors facile d'en disposer en parallèle d'une certaine réussite de son projet professionnel. Comme nous l'avons vu plus haut à propos de la période antérieure, Luc est présenté comme un homme qui « veut être un père », mais qui pour des motifs alternativement matériels et psychologiques, n'en a pas les moyens, l'aspect psychologique étant lié à la contradiction interne que peut vivre Luc dans ses propres motivations, tandis que l'aspect matériel est lié à une situation de *double bind*, comme le fait de devoir démissionner de son orchestre pour voir son fils tous les jours, ou d'être condamné à s'éloigner de son fils, si il veut garder sa place d'orchestre.

Or, cette contradiction nous importe moins ici que sa signification par rapport au couple, en ce que la situation qui voit Aline reprendre le travail voit Luc assumer désormais seul un désordre familial (son éloignement), qui résulte avant tout de cet état de déséquilibre que nous avons abondamment décrit auparavant, et qui se trouve comme rehaussé par le fait pur qu'est la prééminence de l'insertion professionnelle d'Aline comme fait organisateur de toute la prise en charge de Colin, alors même que Luc a un emploi au moment considéré, et qu'elle même souffre de devoir reprendre le travail en confiant Colin à une tierce personne, qu'elle conçoit comme un substitut maternel, sans plus se soucier en apparence de gérer la question de la présence de Luc. De cette mise en difficulté de Luc, dont nous avons dit qu'elle lui faisait vivre exactement la situation qu'il avait crainte aussi bien du côté de la loyauté envers le groupe familial et de la possibilité pour lui de la concilier avec sa vocation, que de la place problématique qu'une telle situation lui laissait auprès de son fils, dans la maisonnée de prise en charge, il nous faut retenir un élément, qui est précisément le conflit de loyauté tel que le ressent Aline chez Luc, dès lors qu'elle commence à imaginer, à tort ou à raison, que celui-ci a mis en place une « double vie », c'est à dire eu une liaison amoureuse dans l'Est, mais que nous préférons ici interpréter simplement comme ce conflit entre son travail d'orchestre et sa présence auprès de Colin et Aline. En effet, il y a là un conflit de loyauté (ou avec une déloyauté supposée) qu'Aline ressent et qui semble avoir miné Luc d'une manière extrêmement forte, au point d'aboutir à son hospitalisation en Hôpital Psychiatrique, et ce conflit porte précisément sur la présence de Luc et sur la fréquence de ses visites, ce qui nous semble prouver qu'il avait intériorisé cette valeur familiale, tout en étant posé comme seul responsable de cet éloignement. Nous avons souligné que cette séquence avait en quelque sorte sommé Luc de faire des efforts pour préserver

cette vie familiale instaurée dans l'Est, ce qui signifie qu'il est à ce moment là devenu celui dont le seul effort aurait consisté à maintenir sa présence (coûteuse) sur les deux scènes, sans disposer de gratifications en retour, les retours de Luc à Paris ne pouvant guère apporter de réconfort comparable à ce dont il disposait dans la séquence précédente.

L'exemple de Romain nous montre par contraste le type de disponibilité y compris en période de week-ends que peut requérir le travail d'orchestre, qui sont justifiés par Odile par l'importance du travail de Romain pour la famille et sa survie économique, et par une spécificité qui lui est ainsi reconnue de bonne grâce, au prix de l'investissement d'Odile, et par une localisation résidentielle essentiellement dictée par l'intention de concilier l'accès à un certain habitat (cf. chapitre suivant) avec les déplacements professionnels de Romain, qui a lui aussi une double localisation professionnelle (Rivigne et Montfort). À l'inverse, une fois Aline repartie, et une fois ce départ entériné comme un ordre des choses qui est conforme à l'intérêt de Colin, préservation de l'emploi d'Aline en tête si l'on peut dire, l'investissement professionnel de Luc devient d'autant plus illégitime au regard des valeurs familiales de présence qu'il est astreignant et l'empêche de rentrer même les week-ends. Il est dès lors particulièrement significatif qu'Aline renvoie l'interprétation de ce désordre non seulement à une déviance familiale – un éloignement non plus seulement géographique, mais psycho-affectif – mais aussi à une déloyauté par rapport au couple, par ailleurs objectivement fragilisé. Par là, nous entendons moins contester cette hypothèse que montrer comment elle fait sens, à nouveau, par rapport à l'enjeu du couple parental, qui amène progressivement la responsabilité de sa faible présence sur Luc seul, sans que ce dernier soit en mesure de résoudre ce conflit avec sa vocation professionnelle, qui suppose une forme de loyauté aux collègues de l'orchestre aussi bien qu'une forme de fidélité à son propre projet professionnel. Or, c'est ce projet professionnel qui a au départ motivé l'installation du couple sur Paris, où Luc souhaitait faire une école de jazz, après une première phase à Carval. À ce moment, le récit d'Aline montre bien que, du côté de ses propres études, elle a quelque peu improvisé pour le suivre à cette occasion.

Le cadre matériel à l'intérieur duquel raisonnait Aline était au départ néolocal : nous y reviendrons au chapitre suivant. C'est ce dont témoignait leur installation relativement durable à Paris, au départ en relation avec le projet professionnel de Luc, Aline tentant de s'adapter aux opportunités nouvelles d'études sur Paris en s'orientant vers le tourisme, puis revenant à ses études de communication, avant de réussir si efficacement sa carrière professionnelle qu'on peut se demander si elle ne palliait pas d'emblée une certaine inconsistance de Luc dans ce domaine, en particulier au regard de la possibilité



d'envisager ou non de faire un enfant. Ceci éclaire dès lors l'évolution de leurs positions respectives *ex post*, qui a fait de la stabilisation professionnelle d'Aline un bien qui avait plus de valeur que la défense de ce projet de Luc, tout particulièrement une fois Colin arrivé. Mais on peut également dire que les décisions prises avant l'arrivée de Colin éclairent autrement la décision d'installation à Paris, en ce qu'Aline adhérait peut-être moins en soi à ce projet professionnel à l'époque, et en particulier aux contraintes durables qu'il eût pu entraîner, non seulement pour la fondation d'une famille, qu'il retardait, mais aussi, ultérieurement, pour sa vie quotidienne. Le sujet était relativement difficile à aborder frontalement, compte tenu de l'incertitude plus générale pesant sur la carrière de Luc, qui n'avait pas réellement débuté avant la naissance de Colin. Or, si ce n'est pas l'adhésion à ce projet qui avait pu l'amener à suivre Luc, alors c'est pour faire sa vie avec lui qu'elle le suivait, comptant, semble-t-il, sur la solidité de son couple pour sortir de l'impasse que pouvait laisser présager cette hésitation. Ici, les caractéristiques de Luc, comme ses valeurs familiales, son comportement en société en général et en présence d'enfant en particulier semblent avoir eu un certain poids, non seulement dans le projet d'Aline d'avoir des enfants avec lui, plutôt que d'en faire avec un autre, mais plus fondamentalement, par là, dans le fait qu'Aline ait suffisamment cru à leur couple pour croire elle-même à ce qu'elle proposait à Luc, et qui était, pensons-nous ici, réfléchi de longue date : proposer d'elle-même une telle gageure à cet homme, de le décharger à l'avance, de tout garantir par elle-même.

**Extrait 70. Aline : « quelqu'un qui aime les enfants »**

« Quand il s'ouvrait un peu, c'était tellement l'angoisse que moi, j'ai commencé à psychoter aussi, en fait ! Et puis il n'en profitait pas ! Alors que c'est quelqu'un qui aime les enfants, qui a un bon contact avec les gens, et cetera... Mais là, il se tenait à l'écart. »

Et il nous semble que cet « enjeu » mis dans la balance consistait bien dans cette stabilité du couple, dans ce choix de miser sur le couple, abstraction faite des conséquences morales ou psychologiques que pourrait avoir le fonctionnement qu'elle lui traçait. Nous avons vu, et Luc voyait sans doute partiellement, que le pari de le décharger d'avance, sans attendre même un début de professionnalisation, signifiait d'une certaine manière qu'Aline refusait de miser sur la carrière de Luc, en se prémunissant contre un report indéfini de son démarrage. En même temps, en misant sur le couple, Aline misait aussi sur une certaine vision de l'homme qu'était Luc, en faisant par là abstraction de ce que cet homme avait à mettre en jeu, pris individuellement, dans un tel projet au moment où ils s'y lançaient, compte tenu de ce dans quoi il s'était engagé, et qui l'avait poussée à le suivre, non tant intentionnellement que causalement : de fait, il y avait là comme un malentendu entre eux sur ce que signifiait leur couple, en

particulier au regard de la place respective de ces deux perspectives d'avenir que constituaient un projet d'enfant, et une carrière de musicien professionnel pour Luc. Ce faisant, son projet d'enfant, et plus encore l'arrivée de Colin, *ex post*, aboutissait non à les « libérer » de ces questions matérielles d'emploi ou de ressources financières, mais finalement à figer l'état très déséquilibré entre eux et surtout très instable et incertain des responsabilités prises par chacun<sup>270</sup> par rapport à Colin : nous avons bien vu comment la fin du couple avait pu à l'inverse instaurer un certain équilibre et une certaine coparentalité au moment de l'entretien. Nous croyons que ce point de départ permet de montrer le caractère illusoire et surtout profondément contingent de cette *mise de départ*, non parce qu'on ne pourrait pas jouer la stabilité du couple face à des difficultés matérielles, mais parce qu'on ne peut voir le couple en soi comme une ressource autonome sans prendre en compte ce qu'y apporte chaque conjoint de protections et d'affiliations antérieures, qu'elles soient professionnelles ou liées à une « protection rapprochée », en particulier sous forme d'aide provenant de la famille élargie.

### **Le retour dans le Barrant, sauvetage ou mise à l'épreuve ?**

Nous avons tenté d'interpréter les séquences successives de prise en charge de Colin comme autant de situations hantées par une menace sur le couple, vu comme cadre matériel de prise en charge de Colin devant faire une place à son père, et à une forme de déséquilibre qui minait depuis le départ ce cadre du côté de la contribution de Luc, de sa valeur relative, quelque peu fragilisée, et de la part de responsabilité qu'elle l'amenait à prendre sur lui, tantôt prise en défaut, tantôt niée ou faisant l'objet d'une certaine décharge de la part d'Aline. À cet égard, la parenthèse symbolique du séjour dans l'Est et sa conclusion par l'éloignement de Luc pourrait à elle seule rendre compte, sinon de la dépression de Luc, du moins d'une part non négligeable de ses causes, sans exclure d'autres causalités, qui pourraient expliquer plus en amont, pourquoi pas, le choix d'une carrière professionnelle particulièrement risquée – ce qui au fond ne change rien au risque pris du point de vue du couple. Or, il faut insister ici en premier lieu sur la loyauté d'Aline à l'égard de Luc quand prend fin sa première hospitalisation, ou, plus exactement, peut-être, à l'égard de l'idée qu'elle se fait du couple, qui est d'autant plus frappante que ce sont des déviances assez graves qui se sont manifestées, et que cette loyauté répond à une anticipation par Luc des effets de sa propre défaillance : il a eu peur de la (ou de les) perdre. Cela est d'autant plus marquant que les troubles mentaux de Luc semblent avoir accentué ses difficultés, non du côté de son éloignement, qui

---

<sup>270</sup>C'est évident du côté de Luc, selon sa situation professionnelle, son état moral ou psychologique, ses hospitalisations, mais la prise en charge quotidienne de Colin par Aline a également considérablement varié selon qu'elle s'en occupait quotidiennement ou non, d'abord à la faveur du congé maternité, du rapprochement de conjoint, puis dans le Barrant, ayant perdu un CDD, pour « compenser » le départ de Luc.

prend fin une fois qu'il est rentré de sa première hospitalisation, mais de sa situation professionnelle, puisqu'il est clair, bien qu'implicite, qu'il a perdu sa place d'orchestre, et vraisemblablement aussi du côté de sa participation à la prise en charge quotidienne de Colin, puisque, pendant ce temps, le système de garde avec la nounou de Colin se maintient comme avant, préservant ce dernier.

**Extrait 71. Aline : « il n'avait rien brisé »**

« (Ça l'a cassé, aussi, le séjour en hôpital psychiatrique, ou ça l'a...) Ça l'a remis sur pied. Ça l'a remis sur pied, mais pas longtemps, en fait, c'est à dire que le mois lui a permis de se reposer, de faire le point. Il ne m'avait pas perdue, alors, je pense qu'il avait peur de ça. Rien n'était perdu avec Colin non plus. Ça avait juste été du temps... Je pense qu'il a vu qu'il n'avait rien brisé, qu'on est encore là, qu'on ne se sépare pas ; qu'avec tout ça, j'avais des rancœurs, mais que bon, j'allais les travailler, un petit peu, essayer de trouver, d'arranger les choses. En fait il est rentré, il était super-content : ça s'est très bien passé. »

À l'inverse, cette organisation qui dépend entièrement des garanties apportées par Aline ne peut que souligner à quel point elle assure d'autant plus le quotidien que Luc est défaillant, non plus seulement sur le plan matériel, économique, mais sur un plan psycho-affectif, qui va voir Aline mettre en doute, plus tard, et rétrospectivement, l'intégrité de la paternité de Luc, c'est à dire de sa volonté d'assumer sa paternité quotidienne. Il n'est pas anodin que ce soit sur le terrain de la présence quotidienne qu'ait eu lieu la déroute de Luc, et que les contradictions de sa situation se soient reportées sur lui, car le fait que la crise le mette en cause sur ce terrain donne raison à Aline : au fond, elle ne lui demandait « que » d'être présent physiquement, mais aussi affectivement et moralement, difficultés matérielles mises à part, et il se révèle incapable d'assurer cette présence alors même qu'ont semblé se dissiper ces mêmes difficultés matérielles.

À ce stade, il est important de montrer que, loin d'être aveugle à la situation de contradiction qu'avait connu Luc, la solution envisagée pour « sauver le couple » apporte des réponses à presque toutes les impasses de la période antérieure : elle redonne symboliquement de l'importance à Luc et à son activité professionnelle, puisqu'il doit aller dans le Barrant en éclaireur trouver un travail, pour permettre à Aline de démissionner ; elle amène Aline à démissionner dans un second temps, c'est à dire à faire prévaloir par un sacrifice très concret – que nous allons nuancer – la prééminence, qu'elle a posée, des valeurs familiales sur des valeurs plus matérielles que supposerait la référence à l'argent. Le déménagement dans le Barrant a un caractère relativement irrévocable, que n'avait pas la parenthèse où Aline suivait Luc dans l'Est : cette fois, elle le suit pour s'installer (nous y reviendrons au chapitre suivant). Et de fait, pendant cette parenthèse, le projet semble réussir dans un premier temps, même si il semble porteur

d'un danger qu'Aline réévalue postérieurement, qui est à nouveau de permettre à Luc de « fuir le quotidien » familial, puisqu'il ne vit pas avec Aline et Colin pendant la phase préalable, et qu'elle constate qu'il va mieux à cette occasion. Or, justement, ce qui est intéressant ici, c'est que Luc vit bien cet éloignement alors que le précédent célibat géographique s'était soldé par une crise d'angoisse : on semble momentanément dans une période de mobilisation pour sauver le couple et la famille, et pour jouer la place de Luc dans celle-ci. Parallèlement, le risque pris par Aline par rapport à sa carrière professionnelle apparaît conséquent, à la hauteur de l'enjeu. Dès lors, c'est l'échec final de cette tentative qui détermine ici le regard qu'Aline porte sur elle rétrospectivement.

Là encore, si l'on prend au sérieux l'idée que l'emploi d'Aline comme la pérennité du couple parental valent avant toute chose comme des garanties construisant un cadre matériel pour engager l'avenir de Colin, l'élever et le protéger, alors il est d'autant plus intéressant de comparer les types de garanties dont dispose Aline avant et après son déménagement. Ici, on peut souligner deux choses : l'ensemble des séquences envisagées montre qu'à aucun moment, Aline ne pouvait se permettre d'être, au sein du couple, celle qui déciderait de la rupture, même quand elle a, selon ses propres termes, des « rancœurs » ou des « rancunes » à l'égard de Luc. Or, avant l'échec de cette tentative, on peut faire l'hypothèse que le diagnostic sur la capacité de Luc à assumer sa paternité quotidienne n'a pas été posé avec la clarté qu'il aura par la suite : on se limite donc au constat, plus neutre, que « Luc va mal », qui va d'ailleurs se répéter. *A fortiori*, la réponse à ce mal-être semble plutôt lui donner une chance du côté matériel, puisqu'elle lui donne l'occasion d'exercer une responsabilité essentielle dans le projet de s'installer dans le Barrant.

On sait qu'à Paris, Aline, dans la mesure où elle veut sauvegarder ce couple parental, se trouve particulièrement démunie face à la pathologie de Luc. L'intervention de la mère de ce dernier pour les convaincre de retourner dans le Barrant apparaît ainsi comme un moyen de pouvoir au besoin renvoyer Luc dans sa famille en cas de crise, sans avoir à faire face en même temps à la prise en charge de Colin – et c'est bien ce qui se passe tant qu'elle ne l'a pas rejoint dans le Barrant. Or, cette protection rapprochée fait en même temps surtout intervenir la proximité de Bordères, dont ils sont bien plus proches que de Quenant une fois installés. Au moment du départ définitif de Luc, plus tard, qui constitue précisément la crise qui va montrer l'efficacité de ce système de double protection par chaque parenté respective, Aline fait garder Colin grâce au réseau d'interconnaissance constitué dans le village autour de sa tante, tandis que Luc retourne chez ses parents. De ce fait, même si cette crise n'est pas nécessairement du type de ce qui était envisagé par Aline ou Luc, cette proximité résidentielle avec l'une et l'autre

parenté était un point crucial, qui est par ailleurs explicitement pris en compte par Aline parmi les problèmes que lui posait la localisation parisienne, même si, assez curieusement, en revanche, elle ne la mentionne pas comme ayant influé sur leur installation dans le Barrant. Certes, l'intervention de la mère de Luc semblait avoir été déterminante dans ce projet, en particulier pour que ce soit le Barrant, mais on peut penser qu'Aline avait ses propres raisons d'y retourner, et à tout le moins, que c'était là une solution plutôt rassurante par rapport au projet d'élever Colin à la campagne : nous reviendrons plus en détail sur cette ambivalence dans notre chapitre suivant, et nous y insisterons notamment sur ce projet précis, et sur les enjeux propres qu'il véhiculait, tout en approfondissant la question de l'ambivalence de l'installation quant au rapprochement vis à vis des deux familles.

Pour l'instant, nous nous limitons à ce que mobilise une telle décision quant à l'enjeu du couple, mais il y a un fil conducteur entre ces deux aspects du foyer que sont ici le couple d'une part, et l'environnement où Colin était élevé d'autre part, qui est que, du point de vue des garanties matérielles face à la situation de suivi psychiatrique de Luc, il nous semble probable que l'emploi d'Aline à Paris soit apparu comme relativement dérisoire face aux enjeux de prise en charge de Colin en cas de défaillance plus grave de Luc ou du foyer. Plus exactement, il nous semble que le fait qu'elle eût été prête à l'abandonner à ce moment précis, en dépit de la valeur qu'avait ce travail, est un fait significatif d'un certain ordre des priorités que valorisait Aline, d'une part, mais que c'est aussi une action qui tire son sens du fait qu'elle répond à des périls qui portent sur le cadre même où Colin était élevé.

Or, c'est à ce moment précis que l'on sait que la nounou devait déménager, ce qui fragilisait un élément stratégique de ce cadre matériel, comprenant une prise en charge affective et l'entretien de Colin, sur lequel Aline avait insisté fortement, et il apparaissait sans doute d'autant plus problématique de perdre ce substitut maternel (explicite), que la situation où se trouvait la famille apparaissait comme dangereuse pour Colin, sur le plan affectif et psychique. Le fil conducteur du récit d'Aline pour ce qui touche à Colin est toujours celui d'avoir voulu le protéger, quel que soit le moment narré, en particulier des désordres ou problèmes pouvant affecter le cadre dans lequel il était accueilli, qu'Aline le désigne comme sa « vie quotidienne », son « cadre de vie », ses « repères ». Ainsi, au moment où Aline semble, en apparence, privilégier par dessus tout – en tout cas, par dessus son emploi – l'enjeu du couple et l'injonction de donner une chance à Luc pour qu'il puisse exercer une véritable responsabilité parentale au sein de la maisonnée de prise en charge de Colin, elle agit en réalité avant tout pour sauvegarder le cadre matériel d'accueil de Colin, quitte à démissionner de son emploi, non parce que cet

emploi serait devenu moins important que la sauvegarde du couple, mais parce que cet emploi est devenu une ressource insuffisante face aux menaces que fait peser sur Colin l'état de Luc, dans l'idée que ce n'est pas elle qui va chasser Luc.

À l'inverse, il ne s'agira pas de nier la gageure et la chance authentique que constituait cette mise à l'épreuve pour Luc, sur laquelle nous reviendrons au début de la troisième partie : elle nous semble d'autant plus faire sens que le cadre matériel qu'essayait de sauvegarder ou de reconstruire Aline, en s'appuyant sur Luc réellement et de bonne foi, incluait bel et bien, comme nous l'avons vu, la sauvegarde du couple parental, et la reconnaissance d'un rôle actif pour Luc au sein de celui-ci. *A contrario*, une fois avéré l'échec de Luc, d'abord sur le terrain professionnel, puisqu'il se retrouve au chômage, puis en tant que père quotidien, une fois placé sous le regard d'Aline qui en parallèle était aussi revenue dans le Barrant pour s'occuper de Colin, et occupait donc une place d'autant plus prééminente à cet égard, l'enjeu du couple n'en apparaît que davantage subordonné à la sauvegarde de ce cadre matériel. Si, en effet, Aline s'est largement appuyée – comme nos enquêtées présentées dans nos chapitres 2 et 3 – sur les droits auxquels son parcours professionnel antérieur lui donnait accès pour garantir, sans que cela se voie trop par ailleurs, la sécurité économique du couple face à cette gageure, la défaillance de Luc sur le terrain professionnel puis sa nouvelle dépression la contraignent à nouveau à chercher un emploi, et à restaurer ce cadre matériel, ce qui nous ramène au mois de mai 2000, où Aline, embauchée en CDD, laisse Luc s'occuper de Colin, tout en n'étant que faiblement rassurée pour Colin, compte tenu de ce qu'elle en voit les week-ends, et sans illusion sur l'état de leur relation conjugale, après une séquence qui les a vus, après le retour de Luc de sa dernière hospitalisation, cohabiter peut-être plus étroitement que jamais, au moment où Aline cherchait du travail.

Ce moment de tension particulier, que nous avons voulu restituer avec précision – en tentant de montrer qu'il faisait à ce moment précis de la garde de Colin un domaine où l'action de Luc aurait pu, au moins temporairement, devenir un maillon essentiel de cette prise en charge, tout en faisant peser un risque sur Colin, plus ou moins avoué par Aline – reste une énigme à nos yeux, par le fait même qu'il n'ait pas pu être restitué à cause de la suite des événements. Luc a-t-il simplement « refusé sa paternité », comme la suite ne le montre pas ? A-t-il profité de l'occasion pour se venger de cette paternité imposée sur celle qu'il en rendait responsable (hypothèse qu'Aline énonce, sans tout à fait trancher si elle y croit vraiment) ? Ou a-t-il dû assumer lui-même de protéger Colin de sa propre défaillance, craignant de continuer à s'en occuper tout seul dans une situation de déroute où il n'aurait pas vu d'issue dans la situation du fait de sa défaillance ? Nous avons vu qu'il reconnaît cette défaillance dans une certaine mesure, au moment où il justifie son

départ, le dimanche 28 mai 2000, même s'il ne dit pas s'il est trop « mal » par rapport à Colin ou par rapport à Aline : peut-être est-ce alors surtout du fait de l'impossibilité, pour lui, de faire abstraction de la question de confiance que pose le regard d'Aline sur sa « paternité quotidienne ». Cette dernière ne peut alors que garder sa prééminence face à l'enjeu de « protéger Colin » et c'est encore ce qu'illustrent assez bien leurs relations au delà de la rupture.

En partant, Luc n'a pas seulement protégé Colin contre lui-même ou contre un accident domestique dont il aurait pu être responsable, comme semble le suggérer l'anecdote de la baignoire, mais il s'est aussi donné les moyens de reprendre à zéro, avec un certain succès au moment de l'entretien, sa carrière de musicien, et d'en faire un moyen pour accueillir son fils et lui apporter quelque chose de spécifique, et en premier lieu cette présence non plus quotidienne mais hebdomadaire, en même temps qu'il conquiert par là une autre place dans la prise en charge de son fils, et « fait » un père, un homme qui semble avoir surmonté ses épisodes dépressifs, et qui « assume sa paternité quotidienne », selon les termes d'Aline. Par là, la nouvelle situation n'a fait que confirmer la prééminence d'Aline dans un nouveau cadre pour lequel nous avons employé le terme de coparentalité, mais qui préserve un des aspects de l'enjeu du couple : non le maintien d'une unité conjugale pérenne (et de ce point de vue, cette situation est fragile, en particulier au regard du souhait d'Aline d'avoir un jour un autre enfant, implicitement avec un autre homme), mais celui d'une maisonnée qui fait cause commune pour élever Colin et où la responsabilité principale (officielle) est partagée entre Aline et Luc, même si ce dernier joue un rôle second, aussi bien pour conjurer le spectre d'une rupture qui aurait été plus complète ou plus violente que pour conjurer celui d'une dépendance à l'égard des familles d'origines, qui contribuent à préserver ce cadre « parental ».

## Chapitre 6

### Dans quel cadre élever ses enfants ?

*« Ce n'est pas lui qui possède sa maison ; c'est bientôt sa maison qui le possède. Elle opère sur lui une transformation complète... et donne à sa vie une sécurité et une quiétude absolument ignorées de l'ouvrier nomade. Avec une maisonnette et un jardin, on fait de l'ouvrier un chef de famille digne de ce nom, c'est à dire moral et prévoyant, se sentant des racines et ayant autorité sur les siens. » E.Cheysson, 1886, « La question de l'habitation ouvrière », *Revue d'Hygiène*. Cité par Lion Murard et Patrick Zylberman, 1976, *Le petit travailleur infatigable : villes-usines, habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Recherches.*

#### Cadre matériel et devenir des enfants

##### De la « Goutte d'Or » à « Cappel »

Le cas d'Aline nous permet de faire directement le lien entre le chapitre précédent et celui que nous entamons à présent, en reprenant l'analyse que nous avons proposée des motifs de l'installation dans le Barrant : nous en avons vu tout le caractère dramatique, comme moyen de sauver le couple et plus largement le cadre d'accueil de Colin, en particulier en se rapprochant des deux familles d'origines, et par là en pouvant disposer plus facilement d'une « protection rapprochée ». En même temps, nous avons vu que cette double ressource n'était pas explicitement invoquée comme motif de ce déménagement, bien qu'on voie très bien son rôle crucial après le déménagement, et bien que son absence à Paris fasse partie de ce qui pouvait poser problème. À Paris, le couple d'Aline et Luc était initialement un couple néolocal, où l'ancrage professionnel d'Aline tendait à primer, en particulier une fois Colin né et le congé maternité achevé, dans le maintien de la résidence principale du couple à Paris. Nous avons insisté sur le cadre matériel qu'Aline et Luc tentaient de sauvegarder en s'installant dans le Barrant, et dont la pérennité de leur couple n'était qu'un aspect, bien qu'il fût primordial pour Aline du point de vue des valeurs familiales auxquelles elle tentait de se conformer dans l'accueil de Colin (d'autant plus que le couple semblait explicitement menacé). Cette installation tend à faire formellement primer ces valeurs – un peu comme nous l'avons vu, aussi, dans le cas de la carrière d'Odile Valon. En même temps, ce sont encore les ressources qui viennent du côté d'Aline qui sont les plus disponibles en cas de défaillance de Luc, et il est significatif, à cet égard, que Luc se soit installé chez ses parents dans un premier temps pour chercher du travail, avant que la petite famille ne se réunisse temporairement chez les parents d'Aline, avant de trouver finalement la maison à Cappel. On a vu comment cette matrilocalité temporaire (uxorilocalité durable) avait



pu jouer un rôle clé, en particulier par rapport aux craintes qu'avait Aline depuis les épisodes psychiatriques de Luc, en vue de mieux protéger Colin en cas de défaillance plus grave.

En même temps, la gestion de cette situation de crise est l'occasion de faire prévaloir et primer d'autres aspects des normes qui régissent l'accueil d'un premier enfant, face à d'autres périls que la seule défaillance psychologique de Luc : évoquer leur déménagement est également l'occasion d'articuler un certain discours sur le « cadre de vie » à un fil conducteur essentiel du récit d'Aline qu'est l'injonction d'élever Colin dans les meilleures conditions possibles, en le protégeant de certains dangers ou désordres liés à leur environnement proche et qui pouvaient rester acceptables en l'absence de Colin, et qui ne le sont plus une fois qu'il est là. On voit aussi par là le lien entre cet environnement qu'Aline juge d'autant plus dégradé qu'il contient le cadre où elle élève un fils et une certaine mise en jeu de l'avenir de Colin par cet environnement ou par ce cadre, ou par certains de ses désavantages et dangers. Or, ce cadre est menacé par le double péril que constitue, d'une part, le départ programmé de sa nounou, substitut maternel et affectif (« j'ai pris la plus jeune, et la plus affectueuse ») qu'elle considère dès lors comme d'autant plus irremplaçable (sauf par elle-même), qu'elle est aussi un moyen d'offrir à Colin des conditions de logement dont elle-même ne dispose pas, et par l'état psychologique de Luc, d'autre part. Ce sont ces deux « problèmes » qui permettent de décrire la situation comme peu rassurante, précisément en ce qu'elle définit en partie le cadre où Colin pourrait être amené à grandir, ou non.

**Extrait 72. Aline : « je n'ai pas eu envie de l'élever à Paris »**

« Il y a un truc qui a décidé (le déménagement), qui était par rapport à la venue de Colin. Ça a aussi... dans les choses qu'on fait après... Moi ça faisait longtemps que j'habitais à Paris, ça faisait longtemps que j'avais envie d'habiter à la campagne. Alors... et la venue de Colin a précipité cette décision. C'est à dire que bon, on en avait parlé, souvent. Seulement, je ne savais pas trop comment faire, il était dans une profession où ça se tient surtout sur Paris. Lui il aurait pu envisager, si il avait réussi à faire les... s'il avait mené à... s'il n'avait pas eu de place d'orchestre, il se serait peut-être résolu à prendre des cours ici, et à éventuellement faire des aller-retour à Paris ponctuellement pour travailler sur des répétitions d'orchestre, c'est éventuellement quelque chose qu'on avait envisagé, mais sans jamais pousser beaucoup plus loin la réflexion. Enfin, ça restait du domaine, comme ça... Par contre, quand Colin est né, ça s'est... (C'est devenu un projet.) Oui, moi, je n'ai pas eu envie de l'élever à Paris, en fait ! Ça me déprime, moi ! Je n'ai pas eu envie de rester à Paris... (Le quotidien ? Le fait que la vie soit comme ça, chez sa nounou à la Goutte d'or, ça jouait aussi, par rapport à ces considérations ?) Oui, c'est à dire qu'à Paris, moi, je n'avais pas non plus de... je n'avais pas les moyens, on n'avait pas les moyens d'avoir un super-appart', d'avoir des conditions de vie hyper-agréables : d'avoir un jardin, d'avoir tout ça, donc... Et Colin, il grandissait. Et puis donc, c'était : ou on reste ici, mais nous, si on avait voulu acheter quelque chose, le mieux, c'était un deux-pièces, et point final ! Et donc, il y avait ces... Oui, il y avait un

peu... Oui, à la Goutte d'Or, ça commençait un peu à [me poser un problème]. Alors bon, je me disais "qu'est-ce qu'on fait, on déménage... est-ce qu'on a vraiment envie de rester ici ou est ce que..." Moi, je me posais vraiment la question. »

D'autres inquiétudes se manifestent à travers la coexistence avec des bandes de jeunes dans un quartier qu'elle décrit comme « chaud » (la « Goutte d'or ») : ce problème se traduit avec le plus d'accuité par la présence de « seringues » dans un bac à sable dans le square le plus proche de leur domicile, qu'elle présente comme pas assez propre, situé dans un environnement bruyant. On dispose là d'une sorte de raccourci symbolique qui dit assez la coexistence dangereuse, jusque sur le plan sanitaire, entre deux populations que sont les « bandes à pitbull » et les jeunes mères, parents ou nounous accompagné(e)s d'enfant, raccourci d'autant plus efficace que son flou rend possible d'imaginer le pire : on imagine bien sûr que la seringue a été abandonnée par un toxicomane, qu'elle avait peut-être encore son aiguille, que son utilisateur était peut-être porteur d'une maladie grave, comme le sida ou l'hépatite B, qui aurait pu se transmettre à un enfant. Plus fondamentalement, l'objet incongru dans un tel cadre, qui marque un danger, lie aussi ce danger à la coexistence de ces deux populations : certes, « ça a cartonné » à des heures nocturnes, quand les enfants n'y étaient pas, mais les toxicomanes ou les dealers laissent des traces de leur passage, et finalement, c'est le quartier (ou ses « bandes ») qui « marque » le bac à sable, qui en devient inutilisable, envahi par les bruits venus du quartier, trop sale, et qui motive l'évitement, la fuite vers un autre square proche du quartier...

**Extrait 73. « ça me rendait folle »**

« (Elle habitait loin, sinon [la nounou] ?) Non. Enfin, avec une poussette, ça faisait dix minutes un quart d'heure à pied, puis après je partais en métro. Disons que par rapport à mon trajet du travail, ça faisait un petit détour. À part ça, on était dans un quartier pas terrible, parce qu'à ce moment-là, on habitait dans le dix-huitième à Paris. Côté mairie du dix-huitième, c'est tranquille, mais elle, elle habitait à la Goutte d'Or. Donc c'était assez chaud. Donc bon, généralement, quand on passe avec un gamin... (On ne se fait pas [agresser] ?) On ne se fait pas [agresser], non. Mais bon, c'était quand même un peu... C'est toujours des bandes avec un pitbull, et cetera... Moi, ça me rendait folle. D'ailleurs, quand je passais avec ma poussette, Colin, il était au niveau des pitbulls, ça ne me plaisait pas trop ! Ça arrivait, des soirs, où ça a cartonné, il y avait un square à côté, on ne pouvait pas emmener Colin, on ne pouvait pas y aller avec Colin, parce qu'il y avait des seringues dans le bac à sable, et cetera, il y avait du bruit... C'était pas très propre... On a été obligé d'aller dans un square un peu loin mais qui était plus tranquille au moins. »

Or, curieusement, si l'événement, tel qu'il est restitué à l'enquêteur, renvoie sans doute à une mobilisation ou à une indignation dans le quartier, il est ici simplement mentionné au passage, certes pour justifier leur départ du quartier et de Paris, mais *a posteriori*. À

l'inverse, tout se passe comme si à l'époque, Aline avait eu un problème avec son quartier en particulier et avec le fait d'élever Colin à Paris en général, mais avait *fait avec* : le problème du square se réglait en s'éloignant un peu du quartier, ou en valorisant des quartiers adjacents (la mairie du XVIII<sup>e</sup>). De plus, le problème du logement trop petit et trop sombre était relativisé par le fait que l'appartement de la nounou, lui, était au contraire grand et lumineux. Dans sa forme même, quand il s'agit de mentionner ces éléments concrets, la « déprime » d'Aline à l'égard du fait d'élever Colin dans ce quartier est rendue avec une certaine distance presque clinique, par là presque humoristique (mais elle devait rire un peu jaune à l'époque) sur le mode de la litote, de l'*understatement* : « ça ne me plaisait pas trop ». Et si d'autres passages marquent encore plus clairement le lien entre ces aspects du cadre de vie quotidien et leur projet de partir, ils ne mobilisent guère l'idée d'une menace directe ou permanente, ce qui montre qu'en même temps, il lui était possible de relativiser une telle stigmatisation du quartier, tout en soulignant tout ce que Colin en particulier y a gagné *ex post*.

**Extrait 74. Aline : « pour Colin c'était bien »**

« Ça allait dans le sens du fait que moi, j'étais contente de venir ici pour Colin. Parce que là-bas, quand même, effectivement, c'était la Goutte d'or, on était dans des appart' sombres, on était... La qualité de vie était beaucoup mieux, donc pour Colin, c'était bien. Mais bon, "il va se retaper, il va finir par aller mieux"... depuis qu'on était parti, effectivement, il allait un peu mieux. »

On pourrait arguer que le fait qu'Aline marque la problématique du quartier « chaud » tantôt par des allusions et par une figure de style, tantôt par des constatations objectives et cliniques, à froid, plutôt que par un discours plus directement investi d'une inquiétude ou d'une indignation au premier degré, par exemple, ne rend que mieux le caractère difficile à tolérer de ces images marquant un désordre, un abandon du quartier à des périls qui deviennent inacceptable pour un enfant aussi petit aux yeux de sa mère. De la même manière, elle argumente avec précision *en quoi* « ça [la] rendait folle » de croiser des bandes avec des chiens d'attaques, là encore en soulignant une proximité physique – entre Colin et la gueule du pitbull – comme si elle se défendait par avance de vouloir stigmatiser le quartier ou même ces bandes de jeunes. C'est aussi tout le paradoxe d'un quartier populaire en plein Paris, c'est à dire avec des loyers parisiens, et de l'impossibilité d'accéder à des quartiers plus « protégés » sans s'éloigner de la métropole, surtout compte tenu de la situation de Luc.

Ces éléments permettent ainsi à la fois de mesurer combien les enjeux du « cadre de vie » étaient essentiel pour Aline, mais touchaient au premier chef le cadre de vie de

Colin, plus que le sien propre, non par un altruisme abstrait, mais par l'enjeu d'une responsabilité parentale qui ne fixe pas au même endroit la frontière entre le tolérable et l'intolérable une fois l'enfant présent, et à quel point d'autres considérations bloquaient tout départ vers « la campagne », qui touchaient à l'emploi d'Aline, aux projets de carrière musicale de Luc, mais d'une manière plus générale, par là, à la stabilité du cadre matériel d'ensemble dans lequel était élevé Colin. À cet égard, la nounou de Colin semble avoir joué un rôle fondamental, non seulement dans le moment où ils ont déménagé, mais aussi par rapport à cet enjeu d'une certaine stabilité du « cadre de vie » de Colin : l'extrait qui suit marque à la fois la coïncidence entre leur déménagement, et celui de cette nounou, et une certaine problématique des déplacements de la nounou avec Colin, qu'elle emmène chez sa sœur « fatiguée », ce qui ne plaît guère à Aline. On y remarque aussi, au passage, que la maisonnée de prise en charge de Colin se confondait, aux heures où il était accueilli chez elle, avec celle de son fils, et qu'elle le traitait un peu comme s'il avait fait partie de la famille, de la même manière que lorsqu'elle le filme et donne la cassette à la mère. Or, ce passage peut être mis en regard de celui où Aline a suivi Luc dans l'Est, même si le tempo des déplacements n'était pas le même... En fait, de même qu'elle s'efforçait d'emmener avec elle un certain nombre d'éléments de stabilités minimaux, à commencer par le doudou, Aline a en quelque sorte validé le cadre de vie de Colin chez la nounou, mais non chez la sœur de cette dernière – ce qui est aussi une manière de dire que Colin n'a pas vocation à être *accueilli* chez celle-ci. Comme nous l'avons souligné plus haut, partir et abandonner la nounou n'allait pas de soi, mais il se peut aussi qu'alors, d'autres signes avant-coureurs du départ de cette dernière aient à leur tour contribué à rendre illusoire le maintien de ce cadre matériel où Colin était accueilli.

**Extrait 75. Aline : « elle était très "famille" »**

« Vers la fin, c'était un peu plus compliqué avec la nounou, parce qu'au moment où nous, on a décidé de venir ici, de déménager, elle a, elle aussi, essayé de déménager, alors ça devenait un peu... Le problème, chez elle, c'était un peu... [...] Et puis des fois, je trouvais qu'il y avait... J'avais voulu un milieu très familial, mais parfois je trouvais que... Colin, des fois, elle me l'entraînait à... Elle était très famille, mais alors, elle l'entraînait à droite à gauche, constamment ! Des fois, j'aurais bien voulu qu'il se repose un peu ! (qu'elle ne l'emmène pas partout.) Oui, pas partout, pour une fois enfin on le fait, quoi, mais il y a des moments... bon, elle n'est pas obligée, dès qu'il y a une petite crise familiale, de s'y précipiter avec Colin ! Du style : "oui, ma sœur n'était pas en forme, alors j'ai été la voir avec Colin !". Alors bon... Voilà, des trucs comme ça ! Sinon, vraiment, c'était une nounou... C'est vrai que quand on est parti, elle était... elle pleurait à chaudes larmes... C'est vrai que Colin l'a pleurée aussi quand on est parti. Par contre après, il l'a oubliée, complètement ! Si je lui en parle... ça resurgirait peut-être si on la revoyait, je ne sais pas... Il n'a aucune mémoire de cette nounou ! »

Le même souci de stabilité résidentielle pensé par rapport au fait d'élever Colin se retrouve à propos de la maison qu'ils occupent au moment de l'entretien, malgré ses inconvénients ; et on peut ajouter que le cadre paysager et naturel en fait lui-même partie, et pas uniquement pour Colin. C'est ainsi que les ballades dans la campagne font partie de ce que valorise Aline après leur installation dans le Barrant, et de séquences de temps ainsi consacrées à des sorties récréatives, mais qui pourraient aussi avoir été pensées comme régénératrices, dans un certain sens, puisqu'elles correspondent aussi à des tentatives de sortir la famille par Aline, à un moment où elle et Luc se sont retrouvés à la maison avec Colin après la dernière hospitalisation de Luc, contre un confinement dans le logement qui devait être d'autant plus lourd que Luc allait toujours assez mal. Tout se passe aussi comme si Aline avait tenté de tirer parti de cet environnement et de son esthétique propre pour régénérer des relations familiales en voie de délabrement, certes sans succès en l'occurrence. Il nous semble que par là, l'ensemble de la démarche faisait sens. En outre, il faut dès lors souligner qu'elle ne l'a pas fait au hasard, ni n'importe où : la régénération tient aussi à la fois à un retour aux sources, dans leur département d'origine à tous deux, et à la réactivation d'une protection rapprochée, qui explique en partie leur localisation, dont on peut également dire qu'elle devait favoriser l'emploi d'Aline et Luc sur place, puisqu'ils se sont installés au plus près de la préfecture et par là du principal bassin d'emploi du département, et qu'elle évitait une installation en ville, puisqu'on peut penser qu'Aline préférerait vivre à la campagne au vu de son usage des ballades, ou des avantages du jardin pour un enfant. Par là, les inconvénients de cette localisation passent doublement au second plan, au sens où ce cadre est à la fois valorisé comme cadre de vie au moment de l'entretien, mais aussi, en particulier, au sens où il est un cadre de *stabilisation* pour Colin, dont il n'est déjà pas en soi souhaitable de partir, dès lors que Colin se plaît à l'école : de ce point de vue, les projets d'Aline sont quelque peu bloqués au moment de l'entretien<sup>271</sup>.

**Extrait 76. Aline : « on est bien ici »**

« Quand il fait encore bon le soir, à l'automne, quand il fait encore chaud, le soir, il est sur la terrasse : c'est difficile de le coucher quoi, il fait encore bon... Voilà ses journées, en résumé. (Il y a un jardin, là, devant.) Alors, devant, il y a un jardin, oui. Bon, Colin... Bon alors en ce moment il n'en profite pas, avec le temps qu'il fait. Sinon, le week-end, c'est vrai que quand il fait bon, je l'habille et tout, et il sort, il va dans le jardin. À côté, il y a des petits voisins, qui en plus sont très proches en âge. (Ah oui, ils ont quel âge ?) Il y a Chloé qui est à l'école avec lui, qui est à l'école avec Colin, qui a son âge, et un garçon qui a sept ans, qui est ici, ils jouent un peu ensemble. Ils savent qu'ils ne doivent pas aller sur la route, ils n'y vont jamais. (Oui, et puis en plus, là, vous êtes près, par rapport

<sup>271</sup>Par la suite, elle a attendu cinq ans pour se remarier avec un autre homme puis pour déménager, seulement dans un second temps, et Luc est resté inscrit à leur adresse dans l'annuaire jusqu'à ce déménagement : il avait pourtant un abonnement fixe à Rivigne, mais personne n'a jamais déclaré le changement de numéro.

à la route.) Oui. Voilà. Et en plus, il n'y va pas, il le sait, il n'y va pas, il ne va pas très loin. La seule fois où il l'a fait, c'était de la provocation, il l'a fait, il s'est pris une fessée, et puis il n'y est pas retourné ! Et voilà, et puis il est assez indépendant, aussi, il peut y aller facilement. Par rapport à un appart, c'est vrai qu'il peut sortir. Par contre c'est assez élevé ici, au niveau des frais, je pense notamment au chauffage, franchement. Je suis restée ici, c'est à dire, pour ne pas changer, parce que, Luc n'étant plus là, je ne voulais pas en plus changer Colin d'école : il se plaisait à cette école. Bon... (Ben, ce ne serait peut-être pas évident de trouver plus petit, ou moins cher, sur Cappel.) Voilà. Alors après, ça veut dire, descendre sur Rivigne, ça veut dire, me rapprocher un peu de mon travail : je travaille en plein centre de Rivigne. Mais bon, ça veut dire par contre prendre un appartement... Bon, maintenant, je vois Colin, quand il est chez son père - son père a un appartement à Rivigne - ça ne lui prend rien, ça n'empêche pas d'aller faire du vélo, d'aller... Voilà. (En sortant...) Mais... Non, financièrement, c'est vrai que c'est grand, ici, et que ça coûte cher en chauffage, et cetera. (Il y a un étage aussi ?) Non. (C'est les voisins en dessous ?) Non, non, les voisins sont à côté en fait. En fait, la maison, c'est pareil que... c'est pareil des deux côtés : tout est de plain-pied, en fait, chez eux comme ici. (Parce qu'on est déjà en hauteur.) Oui. On est sur la terrasse. (Donc au dessus, c'est le grenier.) Oui. Donc voilà. Oui, pour l'instant, on reste ici. Oui, je ne voulais pas lui changer sa chambre, je ne voulais pas... (Et, au niveau charge financière, c'est quand même plutôt élevé...) Oui, surtout qu'en plus, comme je suis quand même un peu restée dans le rouge, car j'ai fait connaissance avec les salaires barrantais, qui sont très bas ! Et alors bon, moi ça va, parce qu'à la rentrée, en fait, ils ne m'ont pas réembauchée tout de suite, ils m'ont fait un peu galérer... Il a vraiment fallu que je cherche du boulot ailleurs pour qu'ils finissent par avoir des propositions enfin - financièrement peut-être moins intéressantes mais des propositions de boulot. Et quand mon ancien employeur a su, là, du coup, il m'a fait venir, et puis bon, il m'a proposé un salaire à onze mille brut, ce qui est pas mal ici. Après... Mais le seul problème, c'est que la maison ici, on la loue pour trois mille francs, quand même. Et puis leur chauffage, il y en a également pour environ douze mille francs sur une année ! Et on était deux ! C'est la hauteur sous plafond aussi, qui... Ça fait beaucoup de volume, parce que en tout, il y a quatre-vingt-six mètres carrés, et au niveau volumes, c'est beaucoup de choses à chauffer. Et c'est du gaz en cuve, c'est du gaz de ville, et la cuve, ça ajoute trente pour cent sur le prix du gaz. (En plus, ça ajoute au prix.) Ben oui. Du coup... Non, parce qu'on est bien ici. Non, et moi, de Paris, j'ai vraiment apprécié d'être avec Colin à la campagne. Quand on est arrivé ici, c'est vrai qu'on avait fait le tour, c'est magnifique, c'est vrai que c'est quelque chose d'assez... (Là oui, vous avez accès à toutes les combes, ça...) Ah oui, derrière, là... c'est magnifique ! C'est vrai que c'est agréable. (Et juste à côté de l'école...) Juste à côté, je suis vraiment contente. Quand je ne travaille pas, j'y vais à pied. Mais je vais même à pied quand je descend sur Rivigne, et puis la même chose au retour. Non, c'est vrai que c'est... Non, c'est bien, c'est bien. Mais les grosses charges, c'est un petit peu... »

On a vu qu'inversement, Luc s'était installé en appartement à Rivigne après la rupture : Aline elle-même relativise les avantages de l'habitat en maison. En regard, les avantages d'élever Colin à la campagne se payent aussi au prix fort en termes de salaires, pas nécessairement compensés par un coût de la vie moins élevé, puisque la maison entraîne des coûts, particulièrement en chauffage : la localisation choisie ne correspond pas à l'accès le moins coûteux à une maison individuelle, sans compter qu'elle n'est pas en

accession à la propriété. Cappel est un endroit plutôt cher, ce qui résulte presque directement de sa localisation sur le territoire même de la commune de Rivigne. En fait, tout se passe comme si, au delà des croyances qu'Aline peut proférer sur la qualité de vie, sur ce qui pourrait constituer à ses yeux le bon cadre de vie pour élever un enfant, il avait fallu que des périls assez concrets sur le premier cadre que constituait leur vie à Paris pour qu'un déménagement fasse sens : il nous semble qu'à cet égard, son scepticisme à propos de l'intervention de la mère de Luc ne relève pas que d'une opposition à cette dernière, mais traduit assez bien le caractère contingent que pouvait avoir, bien plus que la question de la sauvegarde du couple, l'intérêt de s'installer « à la campagne » : il n'est pas neutre, non plus, qu'elle ne s'y réfère pas au Barrant, où ils ne sont pourtant pas allés par hasard, au profit de cette référence un peu générale à la « campagne », qui relève peut-être aussi de son mode de penser initialement néolocal, qui aurait pu les voir s'installer dans une autre région, si Luc n'avait pas connu les défaillances retracées dans notre chapitre précédent.

**Extrait 77. Aline : « une maman très présente »**

« [Luc] a commencé un peu à avoir des problèmes, aussi, comme ça. Et... une maman très présente aussi, ce qui explique aussi pas mal de ses problèmes... Et en fait, sa mère a commencé à dire en gros "mais venez vous installer ici, qu'est-ce que tu fais à Paris ? Ici, tu as toujours été bien !" Comme si il suffisait de se transbahuter géographiquement, pour que ça aille mieux ! Généralement, ce n'est pas comme ça que ça marche. Enfin bon, c'est vrai que moi, je me suis laissée un peu... J'ai dit "bon, on a passé une grosse crise. On a Colin. On est encore ensemble. Il ne va pas bien. Mais effectivement, on peut peut-être... c'est peut-être le moment de redémarrer quelque chose." (Tenter quelque chose...) »

Or, au delà d'un récit qui porte ici rétrospectivement sur des dispositions à l'égard de ce qu'Aline appelle le « cadre de vie », ce n'est qu'une fois le cadre matériel général d'accueil de Colin menacé par la défaillance de Luc et le départ de la nounou, c'est à dire par tout autre chose que ce qu'elle percevait de négatif dans ce cadre qu'elle ne s'est plus, sans doute, sentie capable de le sauvegarder pour Colin à Paris, en particulier comme quelque chose de stable au quotidien, et permettant d'envisager l'avenir, aussi bien sous l'angle des ressources, affiliations, protections disponibles, que de celui d'y élever Colin en le protégeant de certains risques ou manques amenés par le quartier « chaud » ou l'appartement « petit » et « sombre ». Pour le dire autrement, Aline ne mobilise les éléments proprement matériels, environnementaux ou sociaux de leur cadre de vie par rapport à l'enjeu d'élever Colin qu'une fois que d'autres éléments de ce cadre matériel, à savoir la maisonnée de prise en charge de Colin et sa fragilisation, font apparaître une menace à laquelle elle ne peut plus parer seule, et qui, concrètement, nécessite aussi d'en

rabattre par rapport à la néolocalité de ce foyer, c'est à dire par rapport à l'autonomie formelle du couple parental (qui est alors menacé) s'agissant d'élever Colin.

En même temps, ce qui est intéressant, ce n'est pas seulement cette ambivalence des significations associées à tel ou tel « cadre de vie », que nous allons retrouver plus loin dans ce chapitre, mais aussi les effets spécifiques qu'a l'arrivée d'un premier enfant sur ces significations, qui renvoie au fait que cet enfant grandisse dans tel cadre de vie, mais aussi dans une certaine stabilité ou instabilité résidentielle. Nous avons vu qu'Aline faisait explicitement du cadre de vie un motif de déménagement : l'extrait que nous avons cité faisait ainsi ressortir les caractéristiques du quartier et de leur logement, mais aussi le fait que « Colin grandissait ». Cette notation en rapport avec le devenir de Colin renvoie sans doute au fait que ce dernier n'avait pas d'autre expérience *quotidienne* que ce cadre de vie-là, ce qui posait implicitement la question de savoir si ce cadre était durable, ou souhaitable à long terme pour lui. On peut en opposer la description à celle de leur vie « de plain pied » avec un jardin et une campagne « magnifique ». En outre, c'est en même temps par rapport à son développement que la question est posée, dans la mesure où ce cadre de vie pouvait susciter des craintes encore plus grandes une fois Colin plus grand ou plus autonome... Tout se passe comme si le « cadre de vie », habitat, logement, environnement matériel mais aussi social – comme on l'a vu à travers la question des « bandes » – tendait d'autant plus à jouer le rôle de ressource symbolique, voire à faire l'objet d'investissements matériels ou symboliques renvoyant aux enfants, et au foyer comme cadre matériel où ils sont élevés, que ce cadre lui-même faisait l'objet de menaces, éventuellement d'un autre type.

### **Sortir des HLM**

Ainsi, si le retour dans le Barrant d'Aline peut apparaître comme une tentative de salut de la famille comme cadre matériel, jusque dans les détails qu'elle donne sur son usage de l'habitat, de la campagne, en bref, du logement et de son environnement, il semble aussi que ce pari s'accompagne d'une certaine désillusion, ne serait-ce que parce qu'il a avorté du côté de l'enjeu du couple, et que l'intrication des motifs de cette mobilité résidentielle, notamment sous l'aspect d'un rapprochement des familles d'origine, rend d'autant plus ambivalentes les références qu'elle fait à cette possibilité d'une *régénération* du couple, qui s'est plutôt soldée par sa destruction dans l'ordre symbolique (la « famille hypocrite »), ensuite dans les faits (la rupture expliquée à Colin), et enfin dans la difficulté même du deuil de ce cadre (la coparentalité qui « fonctionne » mieux que le couple pour « faire un père »). Rétrospectivement, il semble plutôt que ce soit à la mère de Luc qu'elle prête une telle croyance dans les vertus d'un retour dans le Barrant. Cette ambivalence est elle-même significative, en ce que, comme



nous l'avons suggéré et comme nous allons le montrer, il devient malaisé de définir des enjeux de l'habitat et des normes de l'habiter si ceux-ci ne sont parés de vertus *que* dans la mesure où ils permettent de conjurer un péril bien concret ou visible. C'est la raison pour laquelle un certain surinvestissement de l'habitat, marqué par des exigences démesurées sur le logement, peut en lui-même être considérée comme une forme de désordre familial aujourd'hui, en particulier comme forme masculine d'investissement familial. Nous allons le voir chez Nadir, qui dénonce ces voisins qui s'offrent une belle maison en privant leurs enfants de vacances. Ici, des reconversions des valeurs familiales se sont opérées de manière socialement différenciée en redéfinissant notamment la valeur du temps familial auprès des enfants, en particulier du côté du temps masculin. Le récit d'Aline, de son côté, illustre assez bien ce type d'attentes lorsqu'elle nous restitue son regard sur Luc sur la période où il s'occupe de son fils « sans y prendre plaisir ». Nous en avons également traité à propos des Valon, chez qui une certaine précarité de l'habitat et de la chambre qui manque pour loger Zoé séparément de ses deux frères, peut devenir, paradoxalement, une manière de valoriser implicitement une certaine hiérarchie des valeurs familiales, qui privilégie les efforts pour envoyer par exemple Pierre chez les Girondins de Bordeaux, plutôt que de l'en priver en s'assurant de finir les travaux plus vite.

Le cas de Nadir, que nous approfondirons au chapitre 9, propose un exemple d'accession à la propriété explicitement pensée et théorisée comme une conjuration des périls associés à une origine ouvrière dans un « grand ensemble ». Cette accession se fait après l'arrivée du premier enfant et une période où il a habité le même ensemble HLM que dans sa jeunesse, dans une période légèrement antérieure à celle que nous étudions pour la naissance de son premier enfant (la fin des années 1980) dans un lotissement proche des HLM qu'habite toujours, au moment de l'entretien, son frère, ouvrier et père d'une famille de sept enfants. C'est « l'opportunité » d'une opération immobilière géographiquement très proche des HLM qu'il habite à l'époque de l'opération qui rend sans doute pensable l'accession à la propriété, comme nous allons le voir. En même temps que Nadir justifie son installation en pavillon, comme une forme de promotion qui marque aussi une forme de réussite professionnelle, la réussite au concours de la RATP et l'accès à un statut sécurisé et préservé, il fait le lien avec le désenchantement qu'il a éprouvé en voyant ce que devenaient ses camarades ayant suivi les mêmes études de BEP de mécanique générale. La modestie de la promotion et la satisfaction d'avoir échappé à ce destin, en particulier pour ses enfants relèvent à la fois d'un sentiment de satisfaction, et d'une amertume face au « manque de considération » que reçoivent les ouvriers, mais aussi de mépris pour certains de ses anciens corésidents.

Or, Nadir semble cultiver en même temps une certaine forme de fidélité à ses appartenances locales, quartier, amis « dans tous les corps de métier », qu'il oppose à la fois à la grande banlieue, pour sa vie culturelle, et à Paris, qu'il juge « trop froid ». C'est qu'une telle stratégie résidentielle est inséparablement sociale, et fait fond sur les ambivalences des usages possibles de l'espace dans cette proche banlieue de Paris fortement structurée en quartiers (possibilité d'accès à la propriété dans un habitat pavillonnaire sans changer de quartier ou de ville), mais aussi fait avec cette ambivalence du statut de Nadir, renvoyé vers les classes moyennes du côté de la composition sociale du lotissement et de son alliance avec une employée de l'URSSAF, du double salaire et de la stabilité de l'emploi à la RATP, et conservant un lien avec le monde ouvrier par son parcours scolaire, son appartenance locale et les réseaux amicaux qu'il a conservés. Cette ambivalence s'étend aussi par là à cet habitat pavillonnaire, qui n'est pas un espace auquel il semble s'identifier : en particulier, il est particulièrement peu à l'aise pour m'aider à poursuivre mon enquête sur le lotissement, me renvoyant à mon premier contact, et stigmatise ceux « qui ne pensent qu'à leur maison » et « sacrifient leurs enfants » pendant des années en les privant de vacances. De la même façon, Nadir présente comme des détails ou des « finitions » les travaux faits ou restant à faire dans la maison. Par ailleurs, il s'écarte de la norme d'une chambre par enfant (ou norme du « désentassement », que nous verrons affirmer avec force chez Suzanne : « ne pas vivre les uns sur les autres »), et voit la chambre unique de ses enfants comme un moyen de garder la famille soudée et de leur offrir un espace de jeu plus grand, tout en précisant qu'il en irait autrement s'il avait des enfants de sexe opposé<sup>272</sup>.

C'est bien que pour lui, indépendamment de la promotion que représente son parcours professionnel (cf. chapitre 9), l'accession à la propriété ne devient une « cause commune » – et à travers son récit, et malgré la présence de Béatrice, nous ne savons rien de ce que celle-ci en pense – que dans la mesure où elle permet de conjurer un certain péril, à savoir dans son cas la conjuration d'un certain destin social par une maîtrise des intimités, qui lui permet d'avoir la bonne distance à l'égard de ce qu'il appelle le « prolo », en particulier lors des fêtes de Noël, tout en matérialisant sa promotion sociale, puisqu'il s'agit aussi d'une opportunité qui lui permet de mettre en jeu une aptitude au calcul économique (« le rapport qualité-prix est correct »), tournée vers l'investissement : être maître chez lui, disposer de cette tranquillité, resserrer sur l'intimité familiale la célébration d'une fête de famille comme Noël, c'est bien refuser de

---

<sup>272</sup>Ce caractère sexué des normes de désentassement imposant une séparation minimale, celle des sexes, se retrouve dans l'inquiétude d'Odile à l'égard du moment où Zoé va grandir, redonnant de la force à l'impératif de lui faire une chambre séparée des deux garçons, en finissant les travaux – qui posent par ailleurs un problème de ressources et de temps, puisque Romain en fait l'essentiel. De même, on retrouve chez Nadir un arbitrage entre dépense d'énergie, de temps et de moyens et achèvement des travaux.

« faire partie du spectacle » (y compris celui de l'alcoolisme, qui est aussi vu ici, parce qu'il est publiquement connu, comme une forme d'indécence), mais aussi d'y participer ou d'y assister, c'est à dire échapper à un espace résidentiel qui est un espace public, mais aussi un espace de dévalorisation.

Sylvie, une autre enquêtée rencontrée en décembre 1995 à Lizy sur Ourcq, passée des HLM de cette commune proche de Meaux à la maison individuelle, mettait elle aussi en avant l'envahissement par les bruits des voisins (les disputes) comme des formes de désordre dont elle entendait abriter ses enfants, comme si il existait une forme de contagion, en premier lieu par le fait de pouvoir être spectatrice ou auditrice d'intimités familiales « malheureuses ». Il s'agit de la conversion d'une jeune femme d'origine populaire au projet d'accession à la propriété de son conjoint, ouvrier du livre, d'origine paysanne (du côté de son oncle), devenu par la suite agent de maîtrise, conversion où une certaine mise en danger sinon du devenir de son premier né, du moins de sa propre intégrité morale comme « bonne » mère de famille, semble avoir joué un rôle décisif. En effet, c'est suite à un découvert bancaire (lui même consécutif à une brève période de dérèglement financier, de dépenses en partie tournées vers ce premier enfant, alors en bas âge) qui instaure un véritable contrôle social et moral de la part d'une guichetière de banque (qui lui délivre de l'argent au compte-goutte au guichet « pour [ses] enfants »), que le discours de son mari contre leur maintien en HLM (« on jette l'argent par les fenêtres », une métaphore qui prend tout son sens quand il s'agit de maison) prend un nouveau relief<sup>273</sup>, et provoque cette conversion, qui vaut également dans le domaine éducatif, puisqu'elle instaure également un discours en direction de ses deux enfants contre les dépenses statutaires (vêtements de sport de marque, etc...). D'un autre côté, le point marquant dans ce cas précis pouvait être autant la déviance de Sylvie vis à vis des normes de propriété et d'ancrage résidentiel de son milieu social *d'accession*<sup>274</sup> que vis-à-vis des normes de bonne gestion domestique qu'aurait reçues Sylvie dans le cadre des enseignements ménagers durant ses études, auquel cas le découvert n'aurait été qu'une

---

<sup>273</sup>À l'argent « perdu » dans le loyer semble alors s'ajouter l'argent trop ou mal dépensé (pour des « conneries » d'après elle) voire celui des intérêts versés, qui font de l'accession à la propriété le véritable symbole d'une reprise en main économique (elle acquiert aussitôt un carnet de compte, qui est le support initial de son récit sur le découvert) et morale, qui relève par la suite, mais sans doute dès le départ, d'un autocontrôle, rendant d'autant plus discret et euphémisé le contrôle bancaire sur le solde du compte, qui ne donne lieu qu'à une intervention ponctuelle. Dès lors, les économies réalisées par la suite s'effacent sans doute derrière la réorganisation complète du budget et des « préférences » au sens des économistes. Il est possible que l'employée de banque ait d'ailleurs vu la possibilité de cette accession à la propriété à l'avance et ait par là adapté son intervention à une telle possibilité, ne se contentant pas de rappeler à l'ordre une cliente impécunieuse, mais se donnant les moyens de faire advenir les projets d'accession à la propriété du mari.

<sup>274</sup>On peut dire qu'il y a double ascension sociale par le mari qui progresse dans sa carrière d'ouvrier du livre vers un poste d'agent de maîtrise, mais aussi vis à vis d'une enfance « placée », qui lui a interdit notamment de faire les études qu'elle désirait. Cf. nos remarques au sujet des jeunes mères dont la profession des parents n'est pas renseignée au chapitre 4.

des modalités possibles d'activation d'un autocontrôle, et non un facteur de conversion, conversion qui eût été exogène de quelque manière que ce soit<sup>275</sup>.

Aujourd'hui comme à l'époque, ce type de cas permet en fait de faire ressortir des clivages entre différentes fractions des classes populaires, voire des contradictions internes à leurs modes de vie, en fonction de leur position dans le cycle de vie, mais aussi de certaines ambivalences quant à une position sociale qu'il s'agit soit de viser, soit de redéfinir. Ainsi, Sylvie « n'épouse » les dispositions morales et mentales d'une certaine élite ouvrière proche des classes moyennes qu'une fois prise en défaut dans son rôle de « bonne ménagère », comptable des dépenses du foyer et du bon usage de l'argent du ménage : de façon assez étonnante, ses pratiques de gestion n'engendrent un désordre que dans la mesure où elles coexistent avec un argent « facile », du fait du décalage entre le loyer HLM et le bon salaire du mari, même lorsqu'il n'est encore qu'ouvrier qualifié. Tout se passe comme si l'accession à la propriété avait rétabli une rareté de l'argent et par là la nécessité objective d'un contrôle des dépenses, *via* l'épisode du découvert bancaire, comme si Sylvie avait cherché à *prolonger* le cadre matériel et moral mis en place par le rationnement de l'argent instauré pendant la période de découvert, en remplaçant le contrôle de sa banquière par de l'autocontrôle. Cette conversion n'a rien d'automatique en ce qu'elle heurte une autre caractéristique des classes populaires dans leur rapport à l'argent, qui est de ne pas faire peser les privations sur les enfants<sup>276</sup>, mais qui s'applique sans doute d'autant moins aux fractions de ces classes qui accèdent à la propriété, mais permet peut-être d'y saisir une tension supplémentaire.

Dans un premier temps, Sylvie et son mari se sont éloignés de Lizy-sur-Ourcq, sans doute pour des raisons financières (puisque le projet survenait après une période de découvert), habitant une commune excentrée où Sylvie tisse des liens avec ses voisines, tout en s'en éloignant objectivement du fait de l'ascension sociale de son mari. Cette contradiction se cristallise avec l'achat d'une automobile de luxe, qui semble d'après elle avoir suscité à ce point la jalousie des voisins qu'ils la retrouvent saccagée. Le couple revend alors sa première maison et emménage dans un quartier pavillonnaire de Lizy peuplé surtout de personnes plus âgées, qui les rapproche ainsi des habitations HLM qu'ils avaient quittées. Un tel exemple suffirait à montrer qu'habiter en maison, pavillon, ou accéder à la propriété ne constituent pas en soi des protections objectives en particulier contre les tensions sociales ou les effets délicat d'une inscription sociale

<sup>275</sup>Cf. Francis Godard, Paul Cuturello, 1980, *Familles mobilisées. Accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages*, Nice, GERM-Plan Construction, notamment sur les privations et les normes d'ascétismes cultivées par les classes populaires en accession à la propriété dans la décennie antérieure à l'accession à la propriété de Sylvie, qui elle a eu lieu dans les années 1980.

<sup>276</sup>cf. R. Hoggart, 1970, *op. cit.*

problématique sur la vie quotidienne y compris au sein des familles, bien que Sylvie évoque par la même occasion la nécessité pour son fils de prendre un bus très tôt le matin pour se rendre à l'école d'une commune voisine. Il reste que ce second déménagement apparaît comme subi, non seulement du fait de leur attachement à cette première maison, mais aussi du fait qu'il ne renvoie plus à une moralisation des pratiques qu'il permettrait de marquer. La logique de rupture avec sa propre trajectoire, et par rapport à des milieux sociaux dont elle a pu se sentir proche, se transpose alors vers l'éducation morale de ses enfants et vers le contrôle de leur comportement scolaire, de façon significative, tout en orientant également, du fait de la contrainte financière que continue de faire peser l'accession à la propriété, les pratiques de contrôle des dépenses, réinvesties et justifiées dans le cadre de cette éducation : se priver pour ses enfants, passer après eux, mais justifier la contrainte à la fois sous une forme pédagogique, en vantant les bienfaits de la maison individuelle et de l'espace résidentiel auquel ils ont accès grâce à ces privations, c'est à dire aussi en donnant un caractère atténué aux privations que subissent les enfants, qui ne sont légitimes que dans la mesure où elles servent à leur inculquer un certain sens des valeurs ou des responsabilités dans l'usage de l'argent personnel ou de l'argent du ménage.

#### « bouger » puis se stabiliser

Avant d'en venir à une description plus générale des modalités résidentielles d'entrées dans les carrières parentales, telles que nous avons pu les appréhender à partir des informations sur les logements et sur les mobilités géographiques entrantes (c'est à dire saisies moins d'un an après un *emménagement*) fournies par les enquêtes Emploi, nous allons reprendre ici le cas de Suzanne Rodier (et de ce que nous savons de son mari Laurent Rodier) comme un cas particulièrement exemplaire de mode néolocal d'entrée dans les carrières parentales, fondé ici sur un schéma diachronique d'émancipation économique, sexuelle, résidentielle, suivi d'une stabilisation, d'une moralisation et de la conjuration de certains risques qui pourraient émerger d'une telle émancipation et de son inscription dans un univers résidentiel où ni Suzanne ni son mari n'ont eu au départ d'attaches locales, ce qui pose à notre sens d'une manière spécifique les enjeux réputationnels liés à cette installation. Mais son cas permet également d'envisager explicitement le lien entre des expériences résidentielles connues dans la génération antérieure et des normes qui se manifestent avec plus ou moins de vigueur à la naissance du premier enfant, ici de façon assez explicite.

En premier lieu, il nous faut repartir de la situation économique du couple avant l'installation dans le Barrant, du rapport au risque qu'elle manifestait, et du rôle qu'y pouvait jouer Suzanne, mais aussi des conditions socio-économiques et biographiques

dans lequel ce couple se forme à Paris : à cet égard, une certaine forme d'émancipation de Suzanne semble s'être jouée en deux temps, d'abord vis à vis de son père (principalement) *via* le départ vers Paris avec son ex-ami, grâce à la sœur de ce dernier, *puis* par sa mise en couple avec Laurent, qui semble avoir rendu nécessaire leur départ conjoint, mais pourrait bien aussi l'avoir *permis* en quelque sorte, Suzanne échappant ainsi à une forme de dépendance vis à vis de ce petit ami et de sa sœur. Nous avons insisté sur le caractère assez risqué de la tentative de créer une entreprise de services qui avait suivi l'installation du couple en Lozère, et de la rupture symbolique que pouvait constituer la stabilisation professionnelle relative de Laurent dans un travail de commercial salarié, suivi par une stabilisation résidentielle dans le Barrant. À l'égard de ce choix résidentiel, la position de Suzanne semble avoir joué un rôle clé, compte tenu de son désamour pour la Lozère, son climat et sa désertification relative, alors que Laurent l'avait déjà habitée et y disposait de ressources familiales non négligeables.

De façon similaire, l'installation de Laurent à Paris, en dépit du fait que ses propres parents l'aient élevé à Paris, semble avoir marqué une rupture consécutive à un premier échec entrepreneurial en Lozère, plus problématique que le second en ce que l'entreprise avait plutôt bien démarré, mais qu'il avait dilapidé ses gains au point de devoir mettre la clé sous la porte dès que son circuit a moins attiré. Suite à cet échec, son retour sur Paris lui permet de se refaire, et aussi de rencontrer Suzanne, mais il est aussi possible que, dans la perspective d'acquérir une certaine autonomie économique, cette rupture ait pu marquer une certaine reprise en main morale et personnelle. Par ailleurs, si le récit de Suzanne montre une tendance du couple à faire perdurer, à une époque où son aînée Lana est déjà née, certains traits d'un mode de vie juvénile, comme lorsqu'elle l'accompagne en voyage d'affaire en ayant ainsi l'occasion de « faire la fête », elle montre en même temps une certaine ambivalence à cet égard : ainsi, Suzanne énonce qu'elle « ne pouvai[t] pas laisser [sa] fille », et qu'elle a assez mal vécu un voyage au Canada où elle l'a confiée à sa nounou et marraine. Ceci marque un certain ordre des choses et explique une part du sentiment de culpabilité qu'elle semble avoir ressenti à l'époque, mais, au delà de l'inquiétude à laisser sa fille loin d'elle sur une période de plusieurs jours, il semble que Suzanne ait vécu une telle séquence sur le mode d'un double désordre affectif. Ces escapades sont en effet l'occasion de faire ce qu'on ne peut plus faire avec un enfant, à savoir faire la fête sur un mode juvénile, mais c'est aussi au sens où Suzanne semble avoir ressenti même à l'époque la force de son attachement à sa fille sur le mode d'un excès ou d'un dérèglement qui aurait menacé d'« étouffer » celle-ci.

Le passage où elle raconte à sa mère le sentiment d'étrangeté qu'elle a pu ressentir face à l'émergence de ce sentiment (qu'elle décrit comme un sentiment amoureux, sans doute en premier lieu en ce qu'il y a eu de sa part une forme de conversion et de séduction par sa fille, ce qui relève ici, sans doute, d'une forme de sublimation plus que de transgression – du tabou de l'inceste, par exemple – mais est également significatif d'une ambivalence face à la force des sentiments postérieurs à la conversion, force qui apparaît en premier lieu comme inouïe, inattendue...) nous semble ainsi significatif, bien qu'il soit narré avec une certaine distance humoristique, en particulier en lien avec l'idée d'adopter d'autres enfants pour éviter d'étouffer sa fille. En effet, si on prend ce récit au pied de la lettre, on peut dire que c'est un peu ce qu'elle a fait, non en adoptant d'autres enfants, mais en ayant d'autres enfants sur le mode d'une expérience plus banale et moins euphorique de la maternité : rétrospectivement elle marque ainsi une différence très claire en particulier avec Théo, le deuxième. Ce qui nous importe ici, cependant, tient moins au degré de cette différence que sur les multiples tensions, dans ce récit, qui semblent placer Suzanne dans la situation de se créer des sortes de garde-fou moraux : en effet, nous reviendrons plus loin dans ce chapitre sur le collectif qu'a constitué l'Association des Parents d'Élève comme forme de socialisation d'un groupe de jeunes mères par une participation à la vie de l'école, groupe dont une caractéristique commune est une certaine forme de néolocalité dans cette commune, même si nous verrons aussi que cette commune est devenue *massivement* néolocale depuis les années 1970-1980, mais peut-être dans des sens variables et beaucoup plus atténués que chez Suzanne, comme nous allons le voir en reprenant aussi l'exemple de Sandrine.

Or, Suzanne est, des trois jeunes femmes que nous avons déjà comparées dans notre troisième chapitre, la seule chez qui l'installation à Fontcretz s'est faite avant même d'avoir son premier enfant, mais aussi celle dont les liens familiaux avec le Barrant sont inexistants avant cette installation y compris par ses belles-familles (rappelons que nous avons fait l'hypothèse qu'Odile avait suivi sa sœur à Salan avant d'y rencontrer Romain, et que ce dernier est originaire soit du Barrant soit d'une zone proche). Elle est également celle qui est directement mise en cause par les commérages qui accusent le bureau de l'association d'avoir détourné des fonds, puisqu'elle en est la trésorière, et c'est sa réaction personnelle qui semble avoir rendu inéluctable la démission du bureau et la dissolution de cette association. Elle est enfin, avec sa troisième fille Manon, la figure centrale autour de laquelle se reconstitue le groupe, le jour de la fête de Noël de l'école (décembre 2000), au milieu des ensembles lâches formés par les parents, les enseignants, les employées de la mairie, et qui structure cet événement, puisque ce

groupe est à la fois un repoussoir pour certains des protagonistes, et un attracteur pour d'autres, sans qu'aucun groupe antagoniste aussi clairement défini n'émerge, ce qui est une donnée en soi. Nous reviendrons sur la description de cet événement, qui permet d'objectiver ces antagonismes, notamment à travers le fait que certaines personnes entrent en relation avec Manon et d'autres non. Elle apparaît ainsi comme une figure centrale dans ce groupe, tout en constituant un cas extrême, et il n'est pas anodin pour l'objet de ce chapitre que cette centralité corresponde également à des dispositions spécifiques à l'égard de l'habitat.

À cet égard, l'exemple de Suzanne est tout à fait central comme forme exacerbée de néolocalité d'un couple et d'explicitation de normes de *l'habiter* et du rapport à « l'habitat », comme si elle était celle dont la transplantation était la plus « violente » parmi ses amies de l'APE, la contraignant en permanence à « jouer »<sup>277</sup> une appartenance locale qui se définit en fin de compte par cette quête d'un lieu de stabilisation pour élever des enfants – ce qui est banal –, lieu de stabilisation *qui n'est pas autre chose pour elle* (s'agissant de Fontcretz et même de sa région) puisqu'il a explicitement été possible de rester en Lozère – ce qui l'est moins. Nous avons souligné par ailleurs le caractère calculateur « affiché » par Suzanne, lié pendant l'entretien, sur un mode humoristique, à la profession de comptable. Or, il pourrait surtout s'agir d'un aspect essentiel de cette transplantation, qui rend d'autant plus nécessaire de contrôler étroitement les modalités d'établissement du couple dans cette région d'élection que le couple s'est éloigné géographiquement de toute forme d'assistance – et en particulier de la possibilité de constituer une maisonnée de prise en charge élargie – qui aurait pu faciliter son autonomisation à *moindres frais*<sup>278</sup> : c'est ce qui caractérise la néolocalité du couple. Mais cette néolocalité a également une dimension morale et réputationnelle, qui explique par exemple, outre le fait que l'accusation de détournement ait été faite anonymement, sous forme de commérages, que Suzanne, plutôt que de se défendre, ou de mépriser<sup>279</sup> ces commérages, ait choisi de démissionner et d'entraîner la fin de l'APE. En effet, même dans une commune où les nouveaux arrivants constituent une majorité assez écrasante dans les années 1990, il n'est pas évident que cette domination

---

<sup>277</sup>Cela se fait aussi sur le mode d'une distanciation humoristique au moment de l'entretien, dont certains échanges ressemblent à de véritables petits sketches jouant sur ces différentes significations de « l'habitat », en particulier comme lieu de (ré-)génération d'une population. « Très fertile, ici ! » par exemple.

<sup>278</sup>Il faut souligner d'ailleurs que le départ de la Lozère reproduit celui des parents de Laurent, installés à Paris, et de la famille des grands-parents paternels, passés sur Montpellier, et ne relève pas d'un éloignement volontaire vis à vis de la famille. En revanche, il implique de renoncer aux ressources qu'elle pourrait apporter, qui inclut un accès particulièrement facile à un habitat. Les maisons de familles sont dès lors ce qui reste des liens avec cette région d'origine, mais aussi des moyens de réunir ces familles élargies.

<sup>279</sup>La possibilité de mépriser des commérages, en particulier si ils ont un caractère particulièrement déformé, dépend directement de la position sociale au sein de la commune et de la possibilité de discréditer ces commérages auprès d'alliés dans ce même espace.



numérique entraîne en particulier une domination politique, ni la constitution d'un groupe représentatif, ne serait-ce que parce que ces nouveaux arrivants n'ont pas d'ancrage dans la commune sous forme d'activités professionnelles, associatives ou politiques : nous verrons ainsi la centralité de l'école à l'égard du développement de la commune, en même temps que ses limites.

Autant ces antagonismes peuvent montrer un certain rapport spécifique à ces enjeux réputationnels chez Suzanne, et montrer l'importance pour elle des « désordres familiaux » qu'elle cherche à conjurer, autant nous verrons plus loin qu'ils semblent moins l'ébranler que fournir un support à une certaine réassurance de sa légitimité éducative dans le déroulement de l'entretien, qu'illustre aussi le fait que Suzanne ait à la fois des alliées (Corinne, Coralie) et des ennemies (Madame Esposito, Evelyne André) au sein de la mairie et de l'école, ce qui en fait un personnage moins marginal ou déviant que controversé et central à la fois dans cette fraction de l'espace local, en même temps qu'il aboutit à renforcer l'absence d'espace public stable d'échange autour des enjeux scolaires et périscolaires, absence qui semble, en réalité, avoir préexisté à la dissolution de l'APE. Nous allons y revenir de façon plus globale en revenant sur le contexte de ce terrain. Ce qui nous importe ici au premier chef est de comprendre cette transplantation, et la quête de légitimité parentale qui l'accompagne, en relation avec des formes spécifiques de gestion des risques. En particulier, ce que Suzanne décrit comme une forme de caractère particulièrement bien trempé ou abrupt, qu'elle relie à ses origines bretonnes du côté de son père et dont elle fait la cause de son départ à Paris, apparaît aussi comme une forme de quête d'indépendance qui se traduit par des mobilités, et par un phénomène de stabilisation en deux temps (déjà observable dans nos résultats statistiques, sur un plus petit intervalle de temps). À cet égard, la trajectoire résidentielle et professionnelle de son père apparaît significative.

Dans un premier temps ouvrier qualifié (« tuyauteur ») itinérant, le père de Suzanne a « bougé » sur de nombreux chantiers, probablement en tirant parti de cette mobilité pour mieux gagner sa vie, mais aussi gagner en indépendance. Cette mobilité se traduit cependant par un mode de vie « irrégulier », puisque la famille habite une caravane. En outre, le lieu où la famille a envisagé de se stabiliser un temps du fait de l'abondance du travail est décrit comme « chaud », près de Marseille, sans doute du côté des activités de raffinage. Ainsi, les modalités de la stabilisation résidentielle de la famille font intervenir la scolarisation des enfants, mais aussi des craintes pour leur avenir explicitement reliées à l'environnement résidentiel d'installation. Cette préoccupation se retrouve dans la satisfaction qu'éprouve Suzanne à l'égard de l'école de Fontcretz, non seulement comme milieu « familial » où « on écoute vraiment l'enfant », mais aussi sous

l'angle du nombre et de l'encadrement des enfants : « ils sont peu nombreux, il n'y a pas de petit voyou »<sup>280</sup>. De la même façon que son père, Suzanne se dépeint elle-même, non seulement comme quelqu'un qui a connu une importante mobilité résidentielle, mais comme quelqu'un qui aimait bouger quand je lui pose la question de l'installation dans le Barrant. Or, c'est à cette occasion qu'elle indique que c'est l'arrivée d'enfant qui a été déterminante pour stopper la mobilité résidentielle du couple (« Stop on ne bouge plus »), ou plutôt sa perspective, c'est à dire la décision d'avoir des enfants. On peut remarquer à cet égard qu'une telle stabilisation est beaucoup plus précoce que celle de son père, les conditions économiques n'étant pas les mêmes, la stabilisation du père de Suzanne s'étant jouée sous la forme d'une mise à son compte, tandis que la stabilisation de Laurent passe par l'abandon des projets de mise à son compte.

**Extrait 78. Suzanne : « on va faire construire »**

« (Et par rapport à la Bretagne, le Barrant... est-ce qu'au départ, vous auriez voulu revenir en Bretagne à un moment donné...) Non. (Ou est-ce que c'était aussi un choix de vie, un choix de ne pas retourner dans cette région...) C'est pas « ne pas retourner »... (Enfin, ne pas s'y installer ?) Non, quand je suis partie, après, je n'ai pas réfléchi. Je n'ai eu aucunement l'intention de « m'installer » vraiment quelque part... En plus, moi, j'étais habituée, et j'aimais bouger. Et donc : je suis partie à Paris, « je suis partie à Paris ». De là, je suis partie ailleurs, « je suis partie ailleurs », c'est... Au contraire... Mais c'est vraiment quand j'ai eu des enfants que j'ai dit « Stop, on ne bouge plus ! ». (Mais ça a été : après les avoir eus... ou ça a été : avant...) Après. (Avant de les avoir, vous vous êtes dit... « bon, on va peut-être se poser quelque part pour avoir des enfants » ?) Alors disons : quand on a décidé d'avoir les enfants, on s'est dit : « on choisit Rivigne ». Alors on choisit Rivigne, on va faire construire, on va faire des enfants... et tout ça. (Donc vous aviez... c'était un projet un peu...) Oui. En Lozère, on ne l'aurait pas fait. En Lozère, ça ne nous plaisait pas... Donc c'était hors de question de s'installer là-bas, de faire construire, d'avoir des enfants... (Toujours le climat...) Ah oui : c'est affreux... Affreux ! Et puis, il n'y a rien, avec ça : il n'y a rien, rien, rien ! »

Comme aspect singulier de la trajectoire de Suzanne, son « caractère breton » semble fait d'un mélange d'indépendance ombrageuse et d'affirmation de soi (on peut penser au « cheval d'orgueil » de Pierre Jakez-Elias), mais aussi d'une forme d'endiguement de cette affirmation du « caractère » par des dispositifs de moralisation qui se mettent en place en rapport avec un certain souci de la protection des enfants et de leur avenir, en premier lieu *via* une stabilisation résidentielle, en second lieu dans des formes de rapport au voisinage qui visent à protéger la réputation du groupe familial néolocal. Dès lors, l'élément qui nous semble significatif dans cette carrière d'entrée dans l'âge adulte tient peut-être moins à un « caractère » dans sa dimension purement psychologique, que

<sup>280</sup>J'ai été frappé lors de quelques séquences d'observation à la garderie, où l'on me dépeignait l'un des enfants quasiment comme un voyou en graine, par la caractère relativement inoffensif et même pathétique des manifestations d'irrespect de cet enfant, qui me semblait relativement coupé des autres enfants et donc peu susceptible de les entraîner, en même temps que je voyais bien qu'il pouvait être assez accaparant et perturber la prise en charge et la surveillance des autres enfants.

dans les modalités d'ancrage social de Suzanne qui permettent de jouer une certaine forme d'indépendance tout en contenant les risques de déviances morales qui sont associées, à chaque fois, à la manière spécifique dont Suzanne s'expose à des jugements moraux qui pourraient menacer son intégrité. Malgré l'euphémisation par la situation d'entretien compréhensif, en effet, chaque épisode que nous avons repris *contient* des aspects potentiellement scandaleux, ne serait-ce que par la manière dont Suzanne le sous-entend, par des allusions, et par sa distance comique à ce passé. Cette possibilité d'un scandale n'est pas liée à une *immoralité* de Suzanne, mais précisément au contexte par rapport auquel à chaque fois elle s'émancipe ou s'affirme, c'est à dire en étant transplantée dans un espace local où cette affirmation ne va pas de soi. De la même façon, le caractère breton sert peut-être surtout de stéréotype euphémisant, permettant d'atténuer les conflits engendrés par cette problématique de l'affirmation sur des scènes néolocales où elle n'est pas attendue, en gérant jusqu'au niveau personnel le fait de ne pas pouvoir faire l'unanimité, tout en disposant d'alliées fortes.

Or, en même temps, les deux pôles temporels où s'opère cette affirmation problématique sont situés l'un très en amont de la formation du couple<sup>281</sup>, l'autre très en aval de la naissance du premier enfant, c'est à dire peu après l'entretien<sup>282</sup> : entre ces deux événements, qui ont l'intérêt pour nous de montrer très concrètement cette forme d'exposition et les formes de mise en danger objectifs qu'ils contiennent, on peut dire à l'inverse que Suzanne manifeste, dans sa stratégie résidentielle, des normes particulièrement marquées, explicites, contraignante. Cette stabilisation elle-même prend la forme d'une rupture abrupte, qui semble faire écho, par anticipation, à la conversion maternelle (cf. *supra*) : « stop on ne bouge plus ». Parmi les traits qui ressortent de cette stabilisation, on peut retenir qu'elle est financièrement possible, mais aussi qu'elle est décrite dans le récit sous la forme d'une utilisation experte des possibilités de prêts, que nous avons déjà soulignée au chapitre trois. Dès lors, ce qui

---

<sup>281</sup>Fuir son père avec son petit ami, puis tromper ce petit ami avec un *outsider* qu'il lui a lui-même présenté, dans l'entreprise où sa sœur l'avait fait rentrer, dans un espace social où le point de vue de l'amant trahi va tendre à primer sur le sien. De fait, la simplicité brutale et amusée avec laquelle Suzanne retrace cette étape essentielle de sa biographie tient peut-être avant tout au fait que la formation de son couple avec Laurent a pris la forme d'une péripétie dans une succession de tribulations : dès lors, le point de vue de l'*ex* devient non pertinent, outre qu'il est impossible à restituer, et une certaine distance morale en résulte de la distance à ces événements, qui prend une dimension humoristique, laquelle tient peut-être aussi à la surprise qu'éprouve Suzanne à me retracer aussi facilement cet épisode (alors que cela est – de fait – nécessaire à la cohérence de son récit).

<sup>282</sup>Il s'agit de sa position au sein de l'APE au moment de celle-ci, mais Suzanne fait également l'objet d'autres accusations de la part des institutrices et de l'ASEM, qui témoignent peut-être moins strictement d'une déviance de ses pratiques éducatives en soi, que du rapport de force (ou ici d'évitement) que marque leur incapacité à la convaincre (ou le fait qu'elles n'essaient pas de la convaincre), par exemple, que laisser Theo faire la sieste à l'école ne l'amènera pas nécessairement à moins bien dormir le soir, ou à perturber le coucher de sa petite sœur de trois mois. Il pourrait encore s'agir d'une divergence sur le bon écart entre enfants, qui marque la mobilisation d'enjeux éducatifs différents ici.

ressort de ce récit, c'est la mise en œuvre particulièrement résolue d'un ensemble de prescriptions explicites touchant à l'environnement en premier lieu résidentiel où Suzanne compte élever ses enfants. En dépit de leur caractère assez axiomatique dans le discours de Suzanne, il y a dans ce discours des éléments de justifications tendant précisément à témoigner d'une conscience particulièrement aiguë des risques associés à une trop forte instabilité résidentielle, à une trop forte promiscuité (ne pas « vivre les uns sur les autres »), à la vie en appartement ou à la ville : Fontcretz est d'abord un endroit pour avoir une maison, et au départ Suzanne et Laurent louent la maison qui jouxte le terrain qu'il vont acquérir plus tard, semblant ainsi vouloir garder la même vue et la même inscription résidentielle.

L'enjeu d'avoir une chambre distincte pour chaque enfant avant même leur naissance apparaît presque comme rigide à cet égard, et cela est significatif par rapport à ce qu'en disent Odile et Romain, qui quant à eux diffèrent même les travaux pour donner une chambre à Zoé, alors même que, comme ceux d'Odile et Romain, les enfants de Suzanne vont jouer dehors et chez les voisins et ne sont pas confinés dans leur chambre, ce qui donne une dimension fantasmatique à l'idée que manquer d'une pièce puisse marquer une quelconque promiscuité. Or, en fait, on ne peut comprendre une telle formulation du cahier des charges de la maison sans prendre en compte à la fois les différences quant à la perception des risques pesant sur les enfants qu'il s'agit d'élever dans un cadre donné, et quant aux ressources mises en jeu dans cette installation. Là où Odile et Romain se sont installés graduellement, et ont acquis une maison dans des conditions financières périlleuses, mais en faisant une bonne affaire qui semblait hors de portée de prime abord, Suzanne et Laurent ont quant à eux fait construire leur maison, après la naissance de leur fille aînée, et par référence à la maison de leur voisin qu'ils avaient commencé à habiter, en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles pour se rapprocher de cet « idéal ». Mais cela nous semble lié au fait même que cette stabilisation se soit jouée comme une rupture dans le cycle de vie dont s'est ensuivie une reconversion morale, à l'époque même où Suzanne découvrait sa maternité, et consécutivement à une première rupture dans le cycle de vie que constituait leur stabilisation : à l'inverse, Odile ne s'est stabilisée que graduellement, et en échappant à des conditions de travail problématiques dans la perspective d'avoir son premier enfant (cf. chapitre 2). De la même manière, Suzanne insiste beaucoup sur les événements religieux qui ratifient solennellement leur installation : leur mariage civil à Fontcretz suivi un an après d'un mariage religieux à Rivigne, le baptême des deux premiers enfants dans la même église, qu'elle semble s'étonner que l'enquêteur ne connaisse pas.

C'est dès lors cette combinaison d'une certaine perception du risque et d'une certaine capacité d'investissement permise par les ressources *du couple* (et par le rapport de Suzanne à la scène professionnelle que nous avons étudié au chapitre trois) qui nous semble caractéristique d'un certain rapport à l'habitat et à la fondation d'un foyer parental fortement néolocal. Mais ce rapport, cette perception du risque, cette capacité d'investissement, résultent eux-mêmes d'une structure d'opportunité qui renvoie en fin de compte à cette néolocalité très forte du couple, et qui semble reproduire celles de leurs parents respectifs, parents de Laurent installés à Paris, et parents de Suzanne tardivement retournés en Bretagne : origines géographiques fortement distinctes, ruptures successives avec les alliances antérieures, trajectoires résidentielles mouvementées. Le contraste entre ce parcours et cette stabilisation prend précisément son sens en ce qu'il enclot à la fois les risques pris et les opportunités qui ont permis la stabilisation ultérieure. Ainsi, Suzanne a un niveau de formation (CAP de couture) similaire à celui d'Odile, même si cette dernière n'a pas obtenu son CAP de secrétaire avant de partir, et la raison semble en être une certaine rupture familiale, même si elle ne procède pas du tout de la même logique sur le plan du rapport à l'école. En revanche, contrairement à l'installation d'Odile à Salan, celle de Suzanne à Paris puis son embauche au Club Sportif de Paris lui donne accès à des opportunités de formation, à un niveau de vie plus élevé, et à un espace social et résidentiel un peu particulier, l'ensemble ouvrant un éventail de possibilités relativement plus grand par rapport à ses chances objectives initiales, qu'elle pense sur le mode de l'exceptionnel : « il n'y a qu'à Paris que tu as ça ». La position de Laurent est assez différente du fait des ressources et des appuis dont il a pu bénéficier dans sa famille, mais il nous semble que ces ressources s'inscrivent également dans des logiques de mobilité géographique porteuses d'opportunités mais aussi de risques et de désordres spécifiques, qui semblent d'autant mieux rendre compte des déterminants de cette stabilisation.

### **Contextualisations**

Dans ce qui précède, nous avons sélectionné des cas rencontrés sur des terrains différents qui nous ont semblé faire ressortir de façon significative les enjeux associés au fait d'élever ses enfants dans un cadre matériel donné. Il nous a semblé que parmi les traits communs à ces différents cas prédominait une forme de néolocalité relative, porteuse à la fois de chances, notamment d'ascension sociale, mais aussi de risques associés à cette forme de néolocalité. Ces risques comme ces chances sont intimement articulés les uns aux autres, et ne prennent tout leur sens (en imprégnant les stratégies résidentielles ou du moins ce qui nous en a été dit *a posteriori*) que dans la perspective d'élever ses enfants dans un cadre matériel donné. En même temps, ces différents cas

font ressortir un cadre temporel plus large que la naissance du premier enfant avant sa scolarisation. C'est l'une des raisons pour lesquelles le cas de Suzanne nous a paru particulièrement exemplaire, par la précocité de l'arrivée sur Fontcretz et des stratégies résidentielles formulées à l'égard de la stabilisation résidentielle puis de la construction d'une maison destinée à accueillir les enfants du couple, sur le modèle de la première maison habitée en location sur la commune. Nous avons montré dans le chapitre 4, la prédominance d'un degré zéro de la néolocalité qui en est le seul aspect que l'enquête Emploi permette d'appréhender simplement<sup>283</sup>. Cette néolocalité tient au fait d'occuper un logement indépendant de celui des parents ou beaux-parents pour élever ses enfants, en montrant notamment l'instabilité des formes résidentielles qui s'écartaient de cette autonomie résidentielle formelle.

*A contrario*, la néolocalité telle que nous l'avons entendue dans le cas de Suzanne fait ressortir des notions plus larges et plus dynamiques, mettant en jeu des logiques de ruptures résidentielles, mais aussi économiques et affectives, suivies d'une stabilisation dans l'espace néolocal où je l'ai rencontrée. Dans une certaine mesure, rien n'y va de soi et il nous a semblé que c'était dans la compréhension globale de la trajectoire du couple que l'on pouvait rechercher ses caractéristiques et son économie matérielle et morale. En outre, la compréhension du cas de Suzanne s'appuie ici implicitement sur la comparaison avec les autres jeunes femmes que nous avons rencontrées à Fontcretz dans le cadre de l'APE, et sur la caractérisation de ce groupe par rapport aux autres parents de la commune, et finalement sur la comparaison que l'on pourrait ici ébaucher entre les différents terrains qui ont servi de matériaux empiriques dans le cadre de cette thèse. Elle supposerait ainsi, pour aller plus loin, de comprendre plus en profondeur les sources sociohistoriques de ce modèle particulier d'installation résidentielle parentale néolocale, mais aussi de situer ce modèle par rapport aux modèles qui seraient dominants aujourd'hui d'installation ou d'inscription résidentielle au moment de la naissance du premier enfant. Nous allons bien sûr tenter de penser la centralité de ce modèle comme modèle d'habiter s'agissant d'élever ses enfants dans un cadre matériel donné, mais aussi comme modèle périphérique au regard des enjeux éducatifs qui sont privilégiés à notre époque s'agissant du problème essentiel qui nous sert de fil conducteur, à savoir les modes de gestion du devenir des enfants qui s'adressent à leurs parents et tout particulièrement aux conditions dans lesquelles ils entrent dans les carrières parentales. Or, une telle analyse demande un certain niveau de réflexivité à la fois sur nos résultats et sur les conditions concrètes de production des différents matériaux empiriques que nous mobilisons ici, statistiques comprises, conditions qui

---

<sup>283</sup> À cet égard, le recensement pourrait constituer une source intéressante.

jouent elles aussi sur les éléments de contextualisation qui sont ainsi portés à notre connaissance pour informer l'inscription socioéconomique des foyers parentaux étudiés dans les statistiques aussi bien que dans les enquêtes de terrain.

Pour toutes ces raisons, nous allons tenter ici de recontextualiser les différentes enquêtes de terrain utilisées dans la présente thèse, en gardant comme fil conducteur l'enjeu d'élever ses enfants dans un cadre donné, mais aussi la façon dont la structure des ressources et l'inscription locale interagissent avec une appréhension spécifique de cet espace local, dont nous supposons ici qu'elle varie en fonction des enjeux liés au devenir des enfants, ce qui peut complètement en changer le sens et l'échelle d'appréhension. Par là, nous reviendrons également très brièvement sur une question que nous nous étions posée au commencement de ce travail, qui portait sur la socialisation des parents dans un certain espace local. Comme il s'agit de recontextualiser un cas que nous avons présenté comme central (celui de Suzanne), cet effort de recontextualisation n'est en rien symétrique et nous allons privilégier la description du terrain de Fontcretz à travers la description de l'APE, de deux « quartiers » du village, puis la comparaison entre cette commune et une autre commune périurbaine, avant d'ébaucher une comparaison avec les trajectoires rencontrées à Tresmes dans deux quartiers, Georges Seurat et Les Mares, où nous déclinerons sur différents plans cette centralité des modes d'habiter décrits par Suzanne. Cette entreprise de contextualisation débouche sur un début de généralisation à partir de nos matériaux statistiques tirés de l'enquête Emploi, que nous allons ensuite tenter de relier à une perspective historique plus large sur ces questions, pour enfin revenir de façon plus réflexive sur les limites même de l'objet (ici) et des approches empiriques que nous avons pu mobiliser et pour clore ce chapitre de la thèse en revenant sur cette ambivalence fondamentale des significations de l'habitat.

### **Un groupe de mères mobilisées...**

En prenant la garderie de l'école communale comme point de départ d'un terrain sur Fontcretz, commune que j'avais habitée pendant ma scolarisation secondaire et où étaient installés mes parents depuis 1984, et en m'informant d'abord auprès de la secrétaire de mairie (bien au fait des naissances et des arrivées récentes) puis de la maire de Fontcretz, je cherchais avant tout à cerner les modes de garde utilisés par les résidents de cette commune. C'est là sans doute l'élément principal qui les a amenées à m'orienter vers la garderie, dont le personnel constituait par ailleurs un des tout premiers postes de dépense de la municipalité, et un des tout premiers services qu'elle rendait à la population des parents de la commune – service qu'elle me décrivaient comme « très apprécié ». Comme je cherchais à voir surtout des parents d'enfants « petits », non scolarisés ou depuis peu, la garderie devenait le principal point d'ancrage de l'enquête,

initialement, puisqu'elle accueillait les enfants dès deux ans : nous allons voir que c'était là un point important. *A contrario*, outre l'absence de crèche à proximité, les assistantes maternelles étaient moins absentes de la commune que *peu visibles*, c'est à dire non territorialisées, un peu de la même manière que j'ignorais s'il était possible de demander une place en crèche à Rivigne. Suzanne (la trésorière de l'APE) avait d'ailleurs, pendant un temps, placé son aînée Lana chez une assistante maternelle au Guet. Maryse Vicinello, l'une des employées municipales gérant en alternance la garderie, la surveillance des repas et le nettoyage des locaux scolaires et périscolaires (école, préaux, préfabriqué servant pour les repas et la garderie) avait elle-même été assistante maternelle quelques années auparavant. À l'inverse, l'assistante maternelle qui garde Camille, la cadette de Sandrine, habite<sup>284</sup> Cappel, qui est sur le trajet de ses parents lorsqu'ils se rendent au travail.

Le fait que je me sois *replié* sur les jeunes mères qui avaient géré en dernier l'Association des Parents d'Élèves juste avant sa dissolution ne tient pas à une impossibilité de contacter d'autres jeunes parents : c'est ainsi que, avec l'accord de Coralie Rouget, l'un des deux agents ayant préparé le diplôme d'ATSEM, et qui surveillait le départ des enfants à la grille, j'avais amassé un certain nombre de contacts ; j'avais aussi constaté qu'il était plus difficile de m'identifier auprès des personnes sans passer par Coralie ou un autre intermédiaire. En outre, ceux-ci auraient eu l'avantage de sélectionner les parents des enfants les plus petits d'une part, puisqu'il était impossible dans leur cas de les laisser rentrer seuls, ou même de les attendre sur le parking sans aller à la grille, les parents suffisamment mobilisés et disponibles pour aller encore chercher des enfants plus âgés, ou encore ceux qui habitaient le plus loin de l'école. Je restais en outre à plusieurs reprises à la garderie pour aborder les parents venant chercher leurs enfants plus tard, ou pendant le mercredi. Mais à mesure que le temps que je pouvais consacrer à ce terrain se contractait, je privilégiais les personnes avec qui existait une forme de recommandation ou de familiarité : c'est ainsi que Coralie m'avait plus ou moins recommandé de m'adresser à Suzanne (l'ancienne trésorière) et à Sandrine, et que Suzanne à son tour me permit de rencontrer deux de ses voisines. Odile, l'ancienne présidente, quant à elle, était la mère d'élève que j'avais croisée lors de ma première visite à l'école, qui m'avait parue intéressée et ouverte à mon projet d'enquête, et dont le fils aîné Pierre, avait par ailleurs manifesté lui-même de l'intérêt pour ma présence (nous avons esquissé au chapitre 2 un début d'analyse de ce système de « recommandations croisées »). À l'inverse, les enfants filtraient l'enquêteur, au sens où j'avais plus de mal à oser aborder les parents de ceux qui semblaient les plus

---

<sup>284</sup>Nous nous permettons ici d'utiliser le présent pour l'époque de notre terrain qui remonte déjà à 2000-2001.



intimidés par ma présence à la garderie<sup>285</sup>, sans parler de ceux qui auraient été franchement hostiles.

Or, ces logiques d'évitement *mutuel* me semblent renvoyer à un usage du temps dans ces moments particuliers qui se déroulaient à la grille de l'école ou à la garderie, à l'issue d'une journée de travail (« parental », « domestique », ou professionnel) : on peut en particulier renvoyer à notre analyse du cas d'Odile. Ce n'est en effet pas un hasard si j'ai croisé Odile et non une autre jeune mère *dans* l'école, juste après l'heure de la fermeture, puisque cela renvoie à l'éthique de disponibilité qu'elle développait<sup>286</sup>, et aux relations particulières (non exemptes de conflit par ailleurs) qu'elle avait pu développer avec les institutrices. Or, cette façon de s'attarder contrastait assez nettement avec la manière dont d'autres pères ou mères de famille ne s'attardaient pas, qu'ils viennent chercher leurs enfants pendant la « dernière récréation » avant la garderie du soir ou pendant les heures de garderie proprement dites. Mais on peut se demander, aussi, si les faits qui ont abouti à ce que Coralie me « recommande » [à ?] Suzanne et Sandrine, ne tenaient pas précisément aux investissements en temps de ces dernières, non seulement dans les activités de l'association, mais aussi au delà de ces activités, dans leur disponibilité pour échanger autour de leurs enfants, en premier lieu, et des problèmes plus ou moins importants de l'école : tout une partie de l'entretien avec Odile et Romain est d'ailleurs occupé par une discussion autour du chantier inachevé de la cour de l'école, qui compte encore quelques trous dans la cour couverts par des palettes en bois, plusieurs mois après la dissolution de l'APE (en janvier 2001), et qui posent un problème de sécurité. Au delà du consensus autour du problème de sécurité, cette discussion montre à quel point Odile reste un acteur important et bien informé (après une période de travail, où elle est disposée à ne reprendre un emploi qu'à certaines conditions de compatibilité avec son emploi du temps de mère disponible<sup>287</sup>) sur les enjeux scolaires de tous ordres. C'est ainsi que Suzanne tout comme Odile ont été aussi représentantes des parents d'élèves.

On peut à la fois penser que l'Association des Parents d'Élèves (APE) a favorisé ou renforcé cette position sociale, tandis que l'Allocation Parentale d'Éducation est ce qui rend possible durablement la disponibilité d'Odile pour sa famille : mais ce qui est frappant dans les modalités selon lesquelles Odile, Suzanne, et Sandrine ont été

---

<sup>285</sup>C'était le cas du petit Voisin, dont la mère me paraissait elle-même assez « timide ».

<sup>286</sup>Rappelons qu'un des symboles les plus marquants du désintérêt qu'elle reprochait à sa mère était que celle-ci ne venait pas la chercher à l'école et refusait de l'aider pour les devoirs, point que nous avons tenté de relier à un certain *désinvestissement scolaire* qui se donne comme subi à l'origine. Corrélatif à ce désinvestissement, une volonté d'émancipation très précoce, l'ayant conduite, à la mort de son père, à suivre sa sœur infirmière à Salan où elle rencontre Romain, semble en même temps faire sens comme consensus « de couple » autour de l'affirmation de leur foyer, en particulier au moment des fêtes de Noël.

<sup>287</sup>cf. chapitre 2

recrutées pour prendre le relais de l'association, c'est cette menace de la dissolution, qui se répétait périodiquement. Nous savons pour Odile à quelles dispositions relier cet engagement. Sandrine comme Suzanne soulignent qu'il s'agissait de rencontrer d'autres parents d'élèves, mais aussi d'une interpellation venue du bureau sortant (par le biais d'une lettre) : il est logique que le témoignage de Sandrine soit plus distancié, du fait qu'elle n'y était que depuis une année au moment de la dissolution. Autre personne qui m'est alors recommandée par Coralie, Rebecca Sondel, auxiliaire de puériculture, qui fonde la chorale du village au moment de l'enquête, a animé l'APE, sans doute au moment de sa reprise par l'équipe que je rencontre. Sa fille cadette Marie-Salomé, est très copine avec Zoé Valon, qui a le même âge (7-8 ans). Tout se passe comme si les conditions matérielles de l'enquête (et en particulier sa temporalité) m'avaient orienté de manière de plus en plus irrésistible vers ces mères investies, cet investissement se traduisant par leur participation à l'APE, aussi bien que par une disposition plus grande à désertier pour quelques années la scène professionnelle, mais aussi à valoriser ce « travail parental », et à minimiser ses effets sur les revenus en particulier : nous avons souligné toute la force affective de cette conversion chez Odile (« je ne planterai pas ma famille ! »). Ces jeunes femmes avaient comme autre caractéristique d'avoir eu leur dernier enfant depuis relativement peu de temps, ce qui les amenait à rejoindre l'APE sans en avoir connu l'usure, aucun de leurs enfants n'étant par ailleurs scolarisé à Rivigne à l'époque.

Inversement, on peut se demander ce qui fait la spécificité de ce petit groupe, dont je ne connais que trois jeunes mères, mais aussi quelles sont les circonstances qui les ont rendues visibles, y compris au delà de la dissolution de l'association : Suzanne souligne, en effet, que l'association faisait déjà l'objet de critiques récurrentes une dizaine d'années auparavant. Odile et Suzanne prononcent exactement le même diagnostic de fond : l'APE, comme les représentants des parents d'élèves (qui sont souvent les mêmes personnes) sert d'intermédiaire entre les demandes ou les mécontentements, mais aussi le désinvestissement des parents, et les instituteurs ou la mairie<sup>288</sup>. Dans le second cas, on touche aux prérogatives des institutrices, dont Suzanne souligne qu'elles s'accommodent mal dans la pratique d'une intervention des parents, en particulier dans le cadre (semi-public) des Réunions de Parents d'Élèves. Dans le premier cas, c'est avec une plus grande latitude, puisque l'association comble un « vide » du côté des sorties voire de l'animation périscolaire, mais se trouve en butte aux critiques savantes ou institutionnelles des institutrices, soucieuses de rendre utiles ces sorties sur le plan

---

<sup>288</sup>Odile parle d'un manque de solidarité sur la commune, qui à l'évidence ne s'applique pas à leur « quartier » des Fermes, mais peut-être autant à l'attitude de la mairie que des parents vis à vis du temps « périscolaire ».

pédagogique, et dont la discussion semble avoir véritablement bloqué les projets de sorties, d'après le tableau que m'en donnait la plus jeune institutrice, fraîchement nommée, mademoiselle Lindon, qui avait les CP et Grande Section de Maternelle : de la même façon, un rapport commandé à la Fédération Léo Lagrange de la Région que nous avons lu et que nous présenterons plus loin, déplore l'absence de *projet pédagogique* au niveau de la garderie, qu'il relie au manque de qualification du personnel, un « manque » qui empêche la création d'un véritable Centre de Loisir agréé auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il se peut alors que la fin de l'APE ait été hâtée par cette nouvelle manière de répondre aux demandes en direction du temps périscolaire, ce qui pourrait être intéressant par rapport à cette question du « vide » ou du « manque » de projets, d'animations en direction des enfants. Au moment de l'enquête, la disparition de l'APE semble davantage relever de « vieux démons », qui refont inlassablement le vide : l'indifférence critique des autres parents non investis, peu enclins à y aller de leur poche ou à donner un coup de main, mais utilisant parfois les parents de l'APE pour relayer leurs critiques ou demandes, l'usure des parents investis, qui peinent à trouver des repreneurs, l'utilisation de l'Association pour gérer une partie du secteur périscolaire. En 1990, Evelyne André, future ATSEM en 2000, était la trésorière de l'APE. Coralie Rouget, Corinne Moreau, qui est la secrétaire de mairie et ma principale alliée et informatrice au départ, et Christine Miralo, le maire, faisaient partie du conseil d'administration, et en 1995, l'association gérait le paiement des demies-journées de garderie. Dix ans plus tard, l'association semble s'être distanciée de la mairie, qui a fini par la « lâcher », tout en recherchant des moyens d'institutionnaliser davantage les possibilités d'animation locale et de sorties, après avoir obtenu la construction de nouveaux locaux pour l'école. Début 2000, l'Association des Parents d'Élèves, non encore dissoute, n'était citée nulle part dans la rubrique « vie associative » du bulletin municipal, tout en apparaissant trois fois dans le calendrier des animations prévues pour l'an 2000 (une soirée carnaval, un loto et une bourse aux vêtements), mais pas pour les sorties qu'elle organisait.

Evelyne André, qui a eu son concours d'ATSEM, apparaît à la fois comme un agent exemplaire du fait de sa promotion côté mairie, qui a encouragé sa formation et celle de Coralie Rouget, et en pratique – dans son travail quotidien – comme celle qui est associée au plus près à madame Esposito, la directrice de l'École Maternelle, qui a les élèves les plus petits, c'est à dire ceux qui nécessitent le plus d'accompagnement (y compris affectif), surtout ceux qui sont accueillis dès 2 ans. C'est également elle qui accompagne les plus petits des enfants de la garderie à la sieste le mercredi, qui a lieu dans les locaux de l'école. Invité par Christine Miralo au goûter-spectacle de Noël de

l'école organisé par la mairie le lundi 18/12/2000, je constate l'atomisation des parents, à l'exception du petit groupe plus compact et soudé formé autour de Suzanne et Manon Rodier, qui a trois mois, et qui passe dans les bras des personnes qui se joignent au petit groupe, d'autres évitant le groupe, ce qui objective les antagonismes. Corinne Moreau, la secrétaire, qui semble en bon termes avec les différents acteurs présents, fait partie des personnes qui « accueillent » ainsi Manon, de même que Coralie, de façon plus discrète. À l'inverse, Evelyne André me grommelle quelque chose à propos de ces gens qui « se mettent à part »<sup>289</sup>, et Christine Miralo se tiendra à l'écart du petit groupe, de même que les institutrices. Se sentant (à tort ou à raison) pris entre deux feux, charrié par ses enquêtées, l'enquêteur ne saura où se mettre et finira après le spectacle et le goûter par aider à débarrasser faute de savoir se fixer sur l'un des deux groupes antagonistes.

Si l'on a pris le temps ici de résumer cette scène et d'en restituer l'interprétation « immédiate » de l'époque, c'est moins pour analyser le ou les conflits qui traversent une petite communauté éducative plus éclatée que soudée, que pour objectiver la transformation de ce groupe de jeunes mères mobilisées en groupe de copines, d'autant plus soudées qu'elles ont été montrées du doigt, et prolongeant les activités en commun en faisant ensemble de la gymnastique à Préhaut (c'est à dire en fuyant Fontcretz : c'est aussi le cas de Corinne, mais c'est Sandrine qui les attire sur cette autre commune, avec laquelle nous allons filer la comparaison). Pour autant, même s'il semble être question de s'occuper de soi ou de son corps (la gym) et de rompre un isolement social (les copines), ou de dépasser des sociabilités de voisinages, qui passent justement par les enfants, comme nous l'avons encore vu dans le cas d'Odile et Romain, qui déploraient dans un premier temps l'arrivée d'un voisin célibataire âgé aux Fermes, il s'agit toujours d'un groupe de mères, comme le montre le rôle attracteur de Manon, que les proches ont le droit de prendre dans leurs bras, mais aussi la réussite « heuristique » de l'enquête dans ce *milieu*. Nous avons déjà souligné chez Suzanne la valorisation d'un certain volontarisme et d'un certain franc-parler, qui semble le pendant de l'investissement d'Odile dans ce qu'elle appelle son « rôle de mère » : on retrouve une justification analogue chez Sandrine, qui est de l'ordre d'un refus du repli domestique (« il ne faut pas être timide »), mais qui ne rend pas nécessairement compte de tout son investissement dans l'Association, sans doute moins important par ailleurs que ceux des deux autres.

---

<sup>289</sup>C'est une heure auparavant qu'arrivé en avance, j'ai justement parlé avec Evelyne et madame Esposito de l'importance de la sieste des enfants, et l'institutrice et l'ATSEM se joignent pour déplorer que Suzanne leur impose que Théo son deuxième enfant, qui a cinq ans, ne fasse pas la sieste, de crainte qu'il ne soit pas assez fatigué le soir et ne dérange sa petite sœur. Cf. aussi les extraits de l'entretien de Suzanne à propos de sa perception de l'énergie de son fils cadet et de la difficulté de s'occuper de trois enfants, qui permettent de comprendre ce qui se joue ici, même si, à l'époque, l'enquêteur se sentait plus proche du point de vue de l'institution.

On pourrait s'inscrire en faux contre l'idée d'un « milieu de parents », surtout restreint à trois cas, si l'on ne précisait qu'il s'agit peut-être davantage d'un « milieu » au sens d'un dispositif d'habitat destiné à conjurer toute immoralité et à normer et contrôler les interactions quotidiennes<sup>290</sup>. Par leur trajectoires résidentielles et de passage à l'âge adulte, nous avons d'abord montré au chapitre trois les contrastes entre Odile, Suzanne et Sandrine : si la dernière est du Département ainsi que son mari et exerce la même profession que ses parents infirmiers, tout en s'étant rapprochée de Rivigne, où elle a effectué ses études, la seconde et la première se sont davantage éloignées de leur région d'origine, et valorisent une certaine logique de rupture géographique (voire professionnelle ?) avec leurs familles d'origine, que nous avons tenté de relier à leurs rapports respectifs aux investissements scolaires voire affectifs (dans le cas d'Odile, c'est plus net). Or, les trois cas font surtout ressortir le « hasard » de se retrouver à Fontcretz, qui n'est au départ qu'un moyen d'avoir une maison, d'y accéder à la propriété de surcroît, ce qui ne les empêche pas de valoriser certains aspects positifs de leur mode de vie dans cette commune, que ce soit sous l'angle des sociabilités enfantines de quartier<sup>291</sup> ou de la qualité de l'environnement. La côte qui monte de Rivigne (que j'appelle « Le Raidillon » ici) a même failli décourager Sandrine de s'installer sur la commune, avant qu'elle ne s'y résolve pour des raisons financières.

Comment en particulier rendre compte de ce « manque » relatif, que me retrace un couple d'enseignant habitant Préhaut, Franck et Caroline, qui affirme qu'elle n'aurait pas pu vivre à Fontcretz, défini « par défaut » comme trop loin de la ville, trop dépourvu de commerces ? Nous allons développer plus loin la comparaison avec cette commune plus proche de Rivigne et dont le développement est plus ancien : d'autres enquêtées, assistantes maternelles, soulignent la possibilité de se déplacer à pied à Préhaut, d'avoir un centre accessible avec des enfants, sans prendre l'automobile, point qui devient essentiel par rapport à la problématique de la responsabilité de l'assistante maternelle, si celle-ci doit s'étendre au transport des enfants en voiture. Pour aller plus loin, il faut bien sûr revenir à la question financière, qui fait du statut « sous-développé » de Fontcretz un atout attirant certaines tranches de revenu : pour Odile et Romain, l'accession à la propriété semble relever d'une chance inespérée. Pour Sandrine et Guillaume, il s'agit de la meilleure offre. Suzanne et Laurent y ont trouvé une location pour un an et s'y sont plu avant de faire construire à côté de leur ancienne maison de locataires. À travers

---

<sup>290</sup>cf. Lion Murard et Patrick Zylberman, 1976, *Le petit travailleur infatigable : villes-usines, habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éditions Recherches. Le problème en ce qui nous concerne est que l'étude de ces auteurs ne s'étend pas aux usages de l'habitat par les ouvriers moralisés, et en particulier aux types de sociabilités ouvrières qui ont pu se développer à côté du travail.

<sup>291</sup>Qui étonnamment passent totalement inaperçu dans l'enquête FLL, peut-être du fait du biais de l'enquête, qui renvoie implicitement à des activités structurées, et non à des jeux d'enfants dans leur voisinage, poursuites et regroupements.

elles, nous voyons se constituer un groupe de mères mobilisées, qui ont en commun d'être comme transplantées dans cet « habitat », dont elles ignoraient tout avant d'y venir, mais dont on peut penser qu'elles n'ignoraient pas les manques potentiels. Or, malgré leurs déboires, elles partagent une certaine satisfaction à l'égard de l'école ou de cette vie enfantine de quartier ou de hameau. Ce groupe définit en creux mais *a posteriori* la nature de ce que nous avons appelé une « stabilisation » : il ne s'agit pas d'un enracinement, malgré l'attachement de Guillaume à son département d'origine, sur lequel Sandrine ne se prononce pas, tout en soulignant l'avantage d'habiter à proximité des parents et beaux-parents ; en fin de compte, c'est l'accessibilité financière de la maison qui a primé, en particulier sur le fait d'habiter dans la vallée, plus du côté de Serboucle. Il y a donc une certaine logique néolocale, qui peut aller de la rupture avec les parents à un éloignement mesuré<sup>292</sup> : en tout cas, même chez Sandrine, le couple s'est formé tôt par rapport à cette émancipation, au sens où son conjoint travaille déjà lorsqu'elle s'installe à Préhaut avec lui ; chez Odile interviennent le décès de son père et son émancipation vis à vis de sa mère ; chez Suzanne, l'émancipation vis à vis du père<sup>293</sup>. Ceci nous renvoie au lien, souligné au chapitre 3, entre logiques de rupture au moment de l'émancipation, et investissements scolaires plus fragiles, qui sont d'abord liés à ce qui se passe au moment d'arrêter les études. Enfin, cette valorisation du couple coïncide avec cette logique néolocale, au sens où l'autonomie résidentielle a besoin d'être affirmée même par rapport à la belle famille.

En dépit de leur appartenance à une association, nous ne procéderions pas à un rapprochement entre les cas de ces jeunes mères si une telle tentative ne nous semblait pouvoir donner un sens à la construction de leur groupe, au sens où toutes se sont mobilisées et ont cherché, avec suffisamment d'énergie pour que cela contribue à définir un début d'appartenance sociale, à se définir par rapport à l'espace (pour ne pas dire village, ou ville) où leur enfant était scolarisé, en particulier quand il s'est agi de répondre à un « manque » ou à un « vide » probable : manque d'activités, manque de sorties, mais aussi manque d'investissement de la part des parents d'élèves. Loin de souligner le rôle des ragots ou des enjeux de pouvoir dans la dissolution de cette énergie, elles y insistent sur une forme de manque : absence de communication, absence de solidarité, demandes qui restent sans réponse, discussions qui n'ont pas lieu<sup>294</sup>, manque d'investissement de la part de la collectivité en somme, qu'il s'agisse de la mairie ou d'un espace public qui semble ne pas exister, au moins s'agissant de l'école. Or, nous avons vu qu'en même temps qu'elle constate cette désertion ou cette

---

<sup>292</sup>Je retrouve un peu la même logique chez Franck et Caroline (*cf. supra*).

<sup>293</sup>Suzanne ne cite sa mère que par référence à ses origines normandes, et à son goût pour la Bretagne.

<sup>294</sup>Il y a là sans doute un discours commun, qui est ici « resservi » à l'enquêteur.

indifférence critique des autres parents, Suzanne, en particulier, se félicite de l'écoute qui est prodiguée à ses enfants scolarisés (Théo aussi bien que Lana), du caractère « familial » de l'école : le manque de communication avec les « instits », qu'elle dénonce au sujet des problèmes des autres ne s'applique pas à elle et à ses enfants (ce qui va presque de soi compte tenu du fait qu'elle est celle qui osait formuler les demandes ou les critiques des autres parents). Bref, il y aurait là ce que Suzanne appelle des « intérêts qui se recouvrent », en particulier quant à l'importance donnée aux enfants, qui renvoie à la réception de la menace de disparition de l'Association, qui a fini par se concrétiser.

N'y a-t-il pas alors une contradiction entre ces intérêts « parentaux » et l'installation dans un espace dont nous allons tenter de mieux caractériser les « manques », liés à un vide « urbain », voire à un refus de l'urbanisation (lui-même peut-être contradictoire à long terme) ? Que signifie dès lors ce primat qui semble accordé à un « habitat », défini d'abord par l'accès à une maison individuelle, accès auquel sont comme subordonnées les autres qualités de l'habitat, ou du tissu urbain environnant, non sans que soient valorisés un certain nombre d'autres traits ? Un début de réponse tient dans le fait que, dans les récits de Suzanne et d'Odile, l'installation en maison individuelle se soit comme ensuivie d'un certain « projet parental », nullement identique ni articulé de la même manière dans chaque cas, ni avec le même type de trajectoire résidentielle. Chez Sandrine, les choses sont loin d'être aussi claires, mais si l'on en juge par l'énergie déployée à rechercher un logement en tant que propriétaire, et par la rapidité avec laquelle elle s'est investie dans l'APE, il n'apparaît pas non plus absurde de postuler un certain lien entre le rapport à l'habitat et le rapport à l'enfance, pour le dire autrement, et tout particulièrement dans le rapport au temps consacré aux enfants (qui ne joue pas dans le même espace de contraintes, comme nous l'avons souligné dans le cas de Sandrine, assujettie à des rythmes professionnels qu'elle a eu du mal à suivre après la naissance de Camille).

### **La pérennité de l'école, enjeu d'un repeuplement constant**

Au delà de la spécificité et de la centralité de ce groupe de mères, nous allons à présent tenter de dégager les caractéristiques du peuplement de Fontcretz, telles qu'on peut les déduire du recensement de 1999 et d'autres indices, et notamment celles qui concernent l'arrivée sur la commune de parents ayant eu leurs enfants sur place ou auparavant. Pour ce faire, nous allons décrire ce village comme un dispositif d'habitat, qui est de manière assez inséparable un dispositif démographique, qu'on pouvait rapporter à des enjeux locaux de renaissance de la commune. Nous avons tenté de décrire certaines des temporalités que l'enquête a permis de mettre au jour, qui seules permettraient d'analyser les caractéristiques de cet espace qui font sens par rapport au fait d'y élever des enfants.

Première chose : tout comme pour notre enquête elle-même, l'école et la garderie sont centrales du point de vue de l'analyse du développement de la commune. Ainsi, la plupart des équipements communaux se regroupent autour de l'école et de la mairie : foyer rural, terrains de tennis et de boules, nouveau cimetière, « club house », terrain « omnisport » (et postérieurement, installation de l'épicerie en face). Cette installation s'est faite parallèlement au développement de la commune. Ce lieu a une grande qualité de neutralité au regard de rivalités de clochers qui ne sont pas encore éteintes, voire se réactualisent à travers des commérages voire des incidents plus violents<sup>295</sup>, tout en étant de ce fait à la fois trop proche de la départementale, toujours dangereuse – et qu'il est difficile de déplacer sans d'importants travaux – et à l'écart des différents hameaux, ce qui n'en fait pas, ou pas encore, un centre de village, bien qu'il soit utilisé et visité<sup>296</sup>.

Trait d'union entre la saisie par l'habitat et l'étude d'un milieu de parents, l'école et la garderie étaient le moyen de fixer une population stable, qui était la condition de leur survie et de leur pérennité, et de ce qui constituait des signes du dépérissement de la commune dans les décennies antérieures. C'est en cela qu'elles étaient centrales, y compris du point de vue d'enjeux de l'habitat, et c'est pour cela qu'elles ont constitué le lieu d'observations répétées, en même temps que d'un constat : les parents les plus accessibles à l'enquête, c'est à dire ceux dont j'ai eu facilement les coordonnées, ne serait-ce que parce que ces coordonnées étaient déjà relativement accessibles avant la dissolution de l'APE, ceux dont on m'a donc donné les coordonnées, qui ont accepté l'enquête, les entretiens, ceux qui avaient des rapports personnels avec les agents de services (en particulier Coralie, qui était chargée de surveiller l'interface essentielle avec les parents que constituait la grille de l'école), sont ceux qui dans une certaine mesure, s'étaient impliqués dans une association qui faisait d'eux un collectif de parents ou de mères (cf. note *supra*), c'est à dire de personnes qui se définissaient comme tels, et en particulier devaient leur présence sur la commune à l'attrait ou aux possibilités que celle-ci offrait d'élever des enfants dans certaines conditions matérielles.

En premier lieu, Fontcretz constitue ainsi un point d'arrivée, mais plus que cela : un lieu de stabilisation résidentielle, où il s'agit d'élever ses enfants pendant leur scolarité primaire voire secondaire, dans un certain cadre (sur lequel on trouvera des précisions en annexes). Précisons tout d'abord que cette caractéristique est propre non à la totalité de la population mais au développement de la commune, passée de 135 habitants en 1968 (contre 727 en 1872, la crise du phylloxera n'ayant pas encore produit tous ses effets à cette date) à 666 en 1999, auxquels on pourrait adjoindre 21 « doubles comptes »

---

<sup>295</sup>cf. chapitre 2 et annexe pour le témoignage de Nadine, l'ancienne épicière, à ce sujet.

<sup>296</sup>Par exemple, une chorale s'y est montée peu après mon arrivée et nous avons nos répétitions au foyer rural.



habitant d'autres logements (dans d'autres communes) en même temps, qui sont en général des étudiants, et dont on peut comparer l'effectif à celui des écoles, qui accueillent 58 enfants de la commune en tout en primaire et en maternelle (sur un total de 74 enfants accueillis, dont 8 proviennent de la commune voisine d'Aridon), tandis que le nombre d'enfant de 11 à 20 ans est évalué à 96 en septembre 2000 par la mairie, et le nombre des moins de 20 ans à 195 (29,5% de la population totale) au recensement de mars 1999<sup>297</sup>. Ces traits visibles dans les chiffres ne correspondent pas nécessairement à l'équilibre politique de la commune, pouvant valoriser des résidents plus anciens, et moins encore à une identité historique, qui peut se référer à des traces de présence humaine remontant à l'époque gallo-romaine, un château effondré en 1912 et démoli dans les années 1970, et marque surtout une identité agricole et viticole (plus récemment, avec une grande parenthèse depuis la crise du phylloxera jusqu'au renouveau de l'appellation AOC après guerre), jamais totalement effacée mais concernant une minorité des résidents de la commune.

S'il est un lieu où s'affirme la prédominance numérique des nouveaux arrivants, néanmoins, ce sont précisément les écoles maternelle et primaire, ce qui correspond à la définition de notre objet empirique, et aux enjeux premiers de l'encouragement relatif qui a été donné au développement du village par la mairie : s'il s'est sans doute agi à une époque de ne pas perdre l'école du village, l'un des buts poursuivis par la municipalité à la fin des années 1990 est davantage de ne pas perdre son quatrième instituteur, à cheval sur les grandes sections et le CP. Pour ce faire, l'école accueille donc les enfants des communes voisines et la garderie fait de même : cette politique contraste particulièrement avec celle poursuivie par Préhaut, qui compte deux groupes scolaires et dont le développement, nettement plus ancien, est aussi plus équilibré en ce sens qu'il semble assurer le renouvellement des populations scolarisables, poussant le maire à réserver la scolarisation sur place aux enfants habitant la commune, malgré les demandes assez fortes (et du coup, conflictuelles) émanant notamment de personnes travaillant sur place. Fontcretz, à l'inverse, ne peut maintenir les effectifs des écoles d'une décennie à l'autre – puisque les enfants sont accueillis entre 2 et 12 ans – qu'en attirant sans cesse de nouveaux résidents, qui à leur tour accèdent à la propriété et tendent, au moins pour une part importante, à vieillir avec leur maison, tandis que leurs enfants, pour la plupart, iront s'installer dans d'autres communes, en particulier s'ils poursuivent des études supérieures<sup>298</sup>.

---

<sup>297</sup>Outre les données publiées du recensement, disponibles en ligne sur le site [http://www.recensement.insee.fr/RP99/rp99/page\\_accueil.paccueil](http://www.recensement.insee.fr/RP99/rp99/page_accueil.paccueil), nous tirons parti ici du rapport de la Fédération Léo Lagrange de la région, comprenant une enquête sur les attentes des jeunes et de leur famille sur la commune, et que j'ai pu me procurer à l'issue du terrain.

<sup>298</sup>Mon propre cas exacerbe cette logique puisque je suis arrivé au collège et n'ai ainsi jamais été scolarisé

Nous touchons par là ce qui caractérise le mieux le développement de Fontcretz, et sans doute de nombre de communes analogues : son développement renvoie à sa position géographique au sens où il s'agit d'un « lieu » bien situé du fait du développement de Rivigne (qui ne se réduit ni au vin, ni au tourisme) dans les années 1970, mais aussi de la région et de sa métropole. Or, si l'on admet que l'enjeu principal de l'installation de ces nouveaux arrivants soit une renaissance de la commune grâce aux enfants qu'elle accueille – peut-être d'ailleurs cet enjeu ne se réduit-il pas au seul maintien des écoles ou de la garderie – il faut dès lors reconnaître que les bénéfices à long terme d'un tel accueil lui échappent s'ils ne sont pas remplacés par de nouveaux arrivants, les enfants à partir du collège faisant peu « vivre » la commune (tout en lui coûtant une participation aux dépenses des collèges publics de 20000F par an au début de la décennie) : il faut d'ailleurs remarquer qu'une partie des nouveaux arrivants a des enfants de plus de 12 ans (cf. *infra*), lesquels ne seront jamais scolarisés sur place, ce qui ne peut qu'accuser cette désertion progressive des enfants plus grands, qui se manifeste par exemple par une assez faible demande de leur part en matière d'équipements sportifs sur place, ou d'activités lorsqu'il n'en ont pas, et par une sociabilité extracommunale prépondérante d'après l'enquête de la FLL (cf. *supra*).

De fait, la stabilisation de ces arrivants a aussi pour effet de limiter les possibilités de renouvellement de la population accueillie dans l'école communale dans le bâti existant, même si celle-ci tire parti de l'accueil d'enfants d'autres communes, dont le développement semble obéir aux mêmes ressorts fondamentaux. C'est ainsi que la renaissance du village et son développement apparaissent fortement liés à la constructions de maisons individuelles neuves et à l'urbanisation de nouvelles zones, même si cela coexiste avec la rénovation de l'existant dans certains cas (c'est le cas du hameau des Fermes, que nous allons un peu détailler), ainsi qu'avec la construction de nouvelles maisons chez les résidents de longue date, accédant ainsi à un habitat « moderne », parfois pour mettre en location leur ancienne maison une fois rénovée. Les graphiques suivants montrent néanmoins la rareté de ces locations (qui correspond par ailleurs à la rareté des locations de maison individuelle, qui est un phénomène plus général que nous avons relevé à l'aide de l'enquête Emploi).

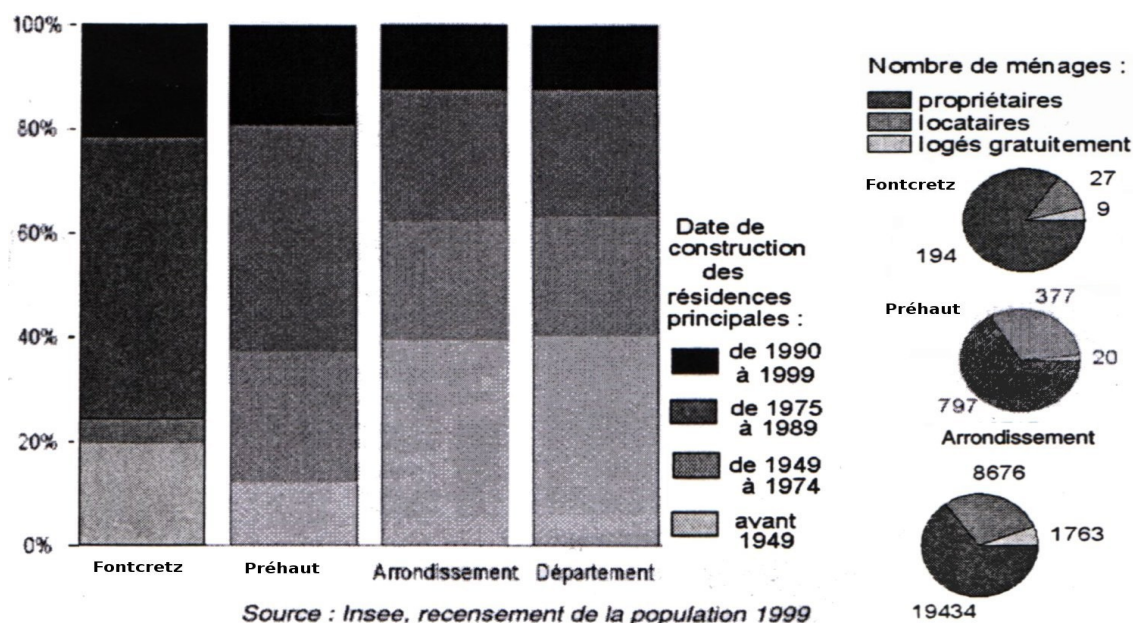
Nous pouvons illustrer la conjonction qui existe entre repeuplement et construction par l'importante corrélation qui existe à Fontcretz entre l'âge des personnes de référence (célibataires des deux sexes et hommes en couple<sup>299</sup>) et l'ancienneté des bâtiments au

sur place, mais à Rivigne, puis dans la métropole régionale et enfin à Paris.

<sup>299</sup>En réalité, le statut de personne de référence tend à sélectionner des pères de famille et seulement secondairement des célibataires et des mères seules : à Fontcretz, le sondage au quart sous-représente les moins de 40 ans, qui ne sont que 10 sur 51 à avoir été tirés (dont aucun des 25-30 ans, qui sont 8 dans le total). Parmi ces 10, on compte 2 mères seules et 8 couples (dont 7 biactifs). À Préhaut, on en obtient 75

recensement de 1999 : en premier lieu, plus des trois quarts des bâtiments de la commune ont été achevés depuis 1975 au recensement de 1999, 17% avant 1915 et moins de 8% entre 1915 et 1974, un maximum étant construit entre 1982 et 1989 ; par comparaison, le développement de Préhaut est observable une décennie plus tôt : 21,5% des logements habités ont été bâtis entre 1968 et 1974, 63% après 1975, 10% avant 1915 et moins de 6% entre 1915 et 1967 (6,5% à Fontcretz et 3,9% entre 1968 et 1974). À Fontcretz, toujours, 51% des personnes de référence âgées de moins de 40 ans habitaient un logement construit après 1990<sup>300</sup>, 72,5% en tout, un logement construit depuis 1982, 82,4% au total un logement construit après 1975 (et 14% un logement construit avant 1915) ; à Préhaut, ces proportions cumulées sont de 38%, 59% et 70% (et 88% de logement construits au total après 1968, soit 19% de ces personnes de références qui habitent des logements construits entre 1968 et 1974).

**Graphique 1. Comparaison entre deux communes proches de Rivigne**



sur 285 (légère surreprésentation) dont 8 mères seules et 12 célibataires des deux sexes. Sur l'aire urbaine de Rivigne sans Rivigne (dont le peuplement est plus jeune et plus célibataire : à 50% pour les moins de 40 ans), on peut estimer à 22% la proportion des moins de 40 ans (la même qu'à Fontcretz et un peu moins qu'à Préhaut), dont 77% de couples, moins de mères seules (7% ) et autant de célibataires qu'à Préhaut (16%), sans doute du fait de l'existence de petites villes dans cette aire urbaine. Les résultats en prenant les communes associées dans la communauté de communes de Rivigne sont très similaires. Il reste que la prédominance des couples dans cette tranche d'âge reste une données solide, et qui semble plus accusée à Fontcretz.

<sup>300</sup>Inversement, 58% de ces constructions étaient occupés par des personnes de référence de 40 ans et plus, ce qui signale quelques réaménagements résidentiels visibles chez des résidents déjà propriétaires (agriculteurs en particulier : j'en connais un cas aux Fermes, un autre dans le bourg de Fontcretz), mais sans doute aussi des arrivées plus tardives, avec des enfants plus grands : les parents de l'enquêteur, qui se sont installés en 1984 mais dans un bâtiment restauré, étaient d'ailleurs dans la tranche d'âge supérieure au moment de leur installation. Rappelons que ce qui rend décisif l'installation de jeunes parents sur la commune dans les années 1990, c'est leur rôle dans le maintien de l'école. À l'inverse, il faut nuancer cette hypothèse début 2000, du fait des efforts de la commune pour commencer à occuper ou intégrer « ses » adolescents (cf. le rapport FLL).

Tout ceci contribue à définir le rapport entre une configuration d'habitat et de populations « fixées » et le fait que les populations en question accèdent pour la plupart à la propriété, fût-ce de manière différée, comme dans le cas de Suzanne. Ce que nous cherchons ici à souligner, c'est le caractère stratégique et, pour ainsi dire, auto-entretenu de ce type de développement, en particulier du point de vue de la mairie. À ce titre, rien n'est plus éclairant que la comparaison avec Préhaut, dont le territoire comporte un hameau situé sur le plateau, entre Cappel et Fontcretz, Seaux, que le maire de Préhaut se refuse à développer : il souligne le coût futur d'un tel développement s'il fallait installer des égouts pour desservir ce type d'habitat, sur le plateau calcaire, et dénonce à l'inverse l'impasse future de l'utilisation de fosses septiques dans un tel habitat. *A contrario*, la ville de Rivigne a bel et bien réalisé de tels investissements pour une partie de Cappel, bourg du plateau faisant partie de son territoire communal. Or, le développement de Préhaut, plus ancien que celui de Fontcretz, a également été bien davantage pensé en amont en termes d'urbanisation, d'abord en direction de la ZAC des Aviateurs (qui s'est établie sur un ancien terrain d'aviation désaffecté suite à la création d'un autre aérodrome), puis plus récemment dans une zone appelée Beaulieu, située entre la ZAC et le bourg historique de Préhaut, vouée ainsi à servir de trait d'union entre les deux bourgs. Que ce soit par la présence des HLM, d'un Centre Social de Prévention, ou par l'absence de menace ressentie sur les effectifs des écoles primaires, Préhaut est ainsi en mesure de contrôler davantage son développement, qui tend à se ralentir dans les années 1990, et qui se limite au moment de l'enquête à la construction d'un nouveau lotissement à côté de la nouvelle mairie, dans ce nouveau quartier de Beaulieu servant de trait d'union entre le bourg historique de Préhaut et la ZAC, qui avait accueilli l'essentiel des populations nouvelles fixées sur place à partir des années 1960. On voit qu'en contrepartie, les ménages de moins de 40 ans y sont bien davantage susceptibles de trouver à se loger dans du bâti existant, que ce soit dans les HLM ou dans les pavillons : c'est le cas du couple d'enseignants que nous avons présenté en annexe.

Un tel développement ne peut que s'ébaucher sur Fontcretz, qui ne bénéficie pas par ailleurs d'investissements comparables (même à son échelle) à ceux qu'a pu recevoir la ZAC des Aviateurs à Préhaut, ou même le lotissement de Solus (sur la rivière mais de l'autre côté de Rivigne) et le hameau de Cappel, sur le plateau. Début 1995, le bulletin d'information municipal commente ainsi la construction de cinq logements sociaux à Fontcretz pour le mois de juin de la même année : « Cela va permettre à cinq familles d'habiter dans une commune rurale et de profiter des avantages de la vie à la campagne »<sup>301</sup>. C'est ainsi que la municipalité a respecté ses obligations en matière de

---

<sup>301</sup>Ce qui est ironique, c'est que les habitants de ces maisons « bénéficient » aussi de toutes les pénalités dont nous allons parler plus bas, en particulier de la proximité de la route départementale, mais aussi d'un

logements HLM (entraînées par le dépassement d'un seuil légal de population) en ayant sans doute plus à y gagner qu'à y perdre, sans pour autant y consacrer des ressources énormes, ni en investissement, ni en terrain. Le POS révisé de 1999 prévoit de même la construction de cinq nouvelles « villas » à proximité de la mairie. En creux, ce développement correspond donc au vieillissement et au non-renouvellement de la population paysanne (à quelques exceptions près), ainsi qu'au départ de nombre des jeunes ayant grandi dans la commune : je connais un seul exemple dans ma génération de jeune devenu ouvrier agricole, Voisin<sup>302</sup>, et deux jeunes ayant repris une exploitation familiale (dont une fille, dont l'exploitation est une des plus importantes et qui emploie le jeune Voisin, et un garçon, qui s'est marié et a eu des enfants, et dont la famille aurait des liens de cousinage avec la grand-mère paternelle de l'enquêteur). Il correspond aussi à la différence entre le prix du terrain agricole (vigne comprise) et celui du terrain à bâtir, dans le contexte d'un plan d'occupation des sols relativement souple, qui favorise d'abord la « densification » de l'habitat là où existent déjà les équipements minimaux (eau et électricité essentiellement), où les anciens chemins se goudronnent et se prolongent peu à peu, mais plutôt à proximité de l'habitat existant : on pourrait aussi bien y voir une volonté d'attirer les nouveaux arrivants avec une politique de développement pragmatique que l'accompagnement d'un développement somme toute assez anarchique, visant à protéger les terres agricoles, qui tendent à occuper les crêtes et leurs pentes, mais non les combes<sup>303</sup>.

### **Une commune éclatée : installations, stabilisations, instabilités**

#### **Un lieu de stabilisation résidentielle pour de jeunes parents**

La problématique d'un tel terrain peut se résumer ainsi à l'échelle de la commune : dans quelle mesure, avec quelles pénalités et limites, et dans quel cadre matériel et social, ce village rural et (très partiellement) vinicole en train de se repeupler assez rapidement après les années 1970 et une phase de déclin qui l'avait vu descendre à un peu plus d'une centaine d'habitant, suite à la crise du phylloxera et à la rareté relative des possibilités locales d'emploi, peut-il apparaître dix, vingt ou trente ans plus tard comme un habitat approprié pour élever de jeunes enfants pour des parents dont la majorité travaille à Rivigne, et par là susceptible d'attirer de jeunes couples ayant de jeunes enfants ou sur le point d'en avoir ? Nous allons voir que certains traits de ce développement contiennent pour ainsi dire les pénalités qui lui sont associées. Mais il faut aussi en partie, pour

---

espace très exigü (sans jardin notamment) et clôturé, bien qu'elles aient été construites en prenant sur un terrain agricole plutôt vaste. Autre symbole : le garage y occupe une part importante de l'espace.

<sup>302</sup>Il préside par ailleurs la société de chasse et a un enfant unique de quatre ans environ, mais la mère de celui-ci n'a pas accepté l'enquête.

<sup>303</sup>Cf. les éléments présentés en annexe

comprendre de tels atouts, les situer à nouveau par rapport à ceux des communes voisines.

En premier lieu, deux atouts : la proximité de Rivigne, de ses emplois, commerces et infrastructures, situé à une distance s'échelonnant de 7 à 13 km environ selon le point de la commune où l'on se trouve (davantage dans la zone la moins urbanisée) ; une métropole régionale<sup>304</sup> à un peu plus de 100 km, 1h en train, et une grande ligne reliant celle-ci à Paris avec un arrêt à Rivigne ; le prix modéré des terrains et des maisons à vendre dans certaines zones, surtout par rapport aux autres communes situées à une distance comparable de la préfecture et de ses zones d'activité ou d'emploi (commerces, administrations, mais aussi industries de construction électrique et de sous-traitants du bâtiment). Le renouveau de Fontcretz est ainsi en relation directe avec l'arrivée de personnes ayant des emplois sur Rivigne et ses environs<sup>305</sup>, même si cette donnée générale, macroscopique, ne correspond pas nécessairement à la diversité des situations dont j'ai pu avoir connaissance (personnes dont le travail est plus excentré, chômeurs, RMistes, travailleurs indépendants installés sur la commune), sans compter les familles paysannes, quel que soit le poids de la viticulture et de la vente du vin de Rivigne dans leur activité. Nous avons vu que le développement de la commune repose avant tout sur la construction de maisons individuelles depuis les années 1970, parfois au sein de lotissements, ou sur le repeuplement de petits hameaux qui se sont parfois presque totalement vidés de leurs habitants, comme Les Fermes ou le Repli. La spécificité de ce repeuplement est de tirer parti de ces petits hameaux qui bourgeonnent autour de la route principale reliant la commune à Rivigne, axe secondaire desservant des communes plus excentrées et qui pose aussi des problèmes de sécurité routière, particulièrement importants quand il s'agit d'y vivre avec de jeunes enfants, ou même des animaux domestiques.

Élever ses enfants à la campagne (à proximité d'une ville moyenne de province) – mais n'est-ce pas plutôt le moyen de vivre dans une maison individuelle et de devenir propriétaire ? - et aller travailler à la ville ? Nous l'avons vu au chapitre 2, en particulier pour les cas de Suzanne et d'Odile, ce double cadre peut correspondre à la division sexuelle du travail – la mère élève les enfants à Fontcretz pendant que le père travaille à

---

<sup>304</sup>Cette métropole est à la fois ville universitaire, pôle hospitalier avec un CHU réputé (ce qui est important pour le suivi pédiatrique, entre autres), centre d'industries de pointe et compte quelques « Grandes Écoles »

<sup>305</sup>Qu'on prenne comme population Préhaut, Fontcretz ou la communauté de commune de Rivigne (sans Rivigne), on trouve de 16% (à Fontcretz) à 19% (à Préhaut) des actifs travaillant sur la commune, et environ  $\frac{3}{4}$  des actifs travaillent dans la zone d'emploi de Rivigne, dont toutes font partie. Pour Préhaut, qui « constitue » avec Rivigne une « unité urbaine », les deux tiers des actifs y travaillent, ce qui donne une idée du poids de Rivigne dans cette zone d'emploi. Sur la communauté de commune sans Rivigne, 2% travaillent dans un autre département de la région, et 2% dans une autre région.

Rivigne – du moins tant que les enfants ne sont pas scolarisés pour ces nouveaux arrivants, mais nous avons également vu au chapitre 3 que mobilité résidentielle des couples, mobilités professionnelles des jeunes ou futurs pères, ancrage professionnel des femmes, plus ou moins solide, en particulier au sein du couple, doivent s'analyser conjointement. En dehors de la vigne et des quelques artisans de la commune, il peut aussi apparaître ici ou là un début d'activité touristique, en particulier au Repli, plus à l'écart de la guirlande de crêtes qui s'étagent le long de la départementale. De façon extrêmement suggestive par contraste, le site internet de Préhaut<sup>306</sup> définit cette autre commune comme une « ville à la campagne », en insistant par là sur l'importance des installations (commerces, infrastructures sportives, modes de garde, etc...) situées sur la commune ou à proximité, et sur une certaine idée de la qualité de vie en plein air, à proximité de champs, d'espace boisés plus ou moins à l'écart de l'urbanisation. À l'inverse, Fontcretz, aussi bien par sa population au recensement que par ses infrastructures, n'a plus d'un village que l'école, la garderie périscolaire, la mairie et l'épicerie que celle-ci a plus ou moins soutenue<sup>307</sup>, et qui sera relocalisée en face de la mairie quelques années après notre enquête, et le foyer rural, si l'on veut, qui abrite l'essentiel des activités hors travail possibles sur la commune (gymnastique, chorale, qui naît peu après mon arrivée). L'unité historique du village étant elle-même problématique – puisqu'il regroupe des clochers rivaux de longue date – les nouveaux arrivants, ou du moins ceux qui justement sont là pour élever leurs enfants dans une maison à la campagne pas trop loin de Rivigne, constituent par là un élément fédérateur, en premier lieu comme nous l'avons vu en ce qu'ils ont permis de conjurer le spectre d'une disparition de l'école communale, sans cesse menacée.

Abcès de fixation et cordon ombilical de ces quartiers résidentiels ruraux à bon marché, la départementale et ses bolides qui la traversent souvent à très vive allure, camions compris, au rythme des migrations quotidiennes de l'ensemble des habitants qui se sont installés sur les communes du plateau, mais aussi de quelques transporteurs routiers : Fontcretz subit ainsi les nuisances du développement de cet axe « résidentiel » et de ses migrations quotidiennes. Contradiction entre élever ses enfants à la campagne et ne pouvoir les accompagner à l'école qu'en voiture, puisque l'école est au bord de cette route dangereuse ; même chose pour aller à l'épicerie lorsque celle-ci sera installée en face de l'autre côté de la route, ou pour les maisons HLM construites elles aussi en bord de route ; ou cohérence dans la nécessité permanente de l'automobile : pour le travail,

---

<sup>306</sup>Le principal contraste étant peut-être que Préhaut ait eu un site internet dès 1998, en lien avec la bibliothèque, alors que Fontcretz n'en dispose toujours pas en 2007, tout en ayant une page sur celui de la communauté de communes de Rivigne, ainsi que sur Wikipedia.

<sup>307</sup>cf. le chapitre 2 et sa présentation de l'expérience de Nadine à ce sujet, ainsi que les détails que nous donnons sur ce cas en annexe.

les courses, voire les activités des enfants<sup>308</sup> ? En fait, plus qu'une contradiction, il y a là un dédoublement, ou la possibilité d'une double vie, comme l'illustrent assez bien certains passages de l'entretien avec Nadine : trajets en voiture, vie centrée autour des déplacements pendulaires quotidiens, dont l'essentiel (travail, scolarité secondaire, activités) se passe à Rivigne, d'un côté, et possibilités de promenades sur les chemins qui passent par les combes (supposant par là un certain rapport au temps, puisque la moindre promenade peut durer une bonne heure au moins), ou d'une vie de hameau ou de « quartier »<sup>309</sup>, centrée d'abord sur les enfants et leurs jeux, peut-être aussi sur les animaux domestiques : nous allons ici développer ce point à propos du hameau des Fermes, qui a des atouts particuliers de ce côté-là.

Dans une certaine mesure, l'enquête sur Fontcretz produit ses meilleurs résultats chez des enquêtés qui ont été en mesure de tirer le meilleur parti de ces atouts de la commune, tout en étant peut-être particulièrement aptes, dès lors, à souligner les failles intrinsèques de ce développement : les jeunes mères de l'APE sont en effet particulièrement peu en prise avec des enjeux locaux qui seraient extérieurs à l'école ; elles n'ont pas cherché à faire partie du Conseil Municipal, mais ont tenté d'organiser, fédérer, mobiliser (au moins financièrement) une communauté de parents où elles sont restées extrêmement minoritaires : l'enjeu des activités périscolaires est à cet égard particulièrement significatif, puisqu'il relève avant tout d'une demande qui s'adresse à la mairie ou à l'école, mais où l'association a contribué financièrement à parité avec la mairie, sans être reconnue à la hauteur de cet engagement ; il est également significatif d'une certaine organisation de l'habitat, puisqu'un centre de loisir en milieu rural existe de l'autre côté de Rivigne, sur une commune plus excentrée que Fontcretz, mais qu'il faut le rejoindre en bus ou en automobiles. Elle souligne les limites de la vie locale, en particulier au regard de ce qu'elle peut offrir aux enfants, passé un certain âge, en termes d'activités : or, ce « vide relatif », qui pose problème au regard du « développement » des enfants en fin de primaire, sans parler de ce qui se passe après, mais surtout pour les enfants qui n'ont pas la possibilité, pour une raison ou pour une autre, de bénéficier de ce qui existe sur Rivigne ou Préhaut en termes d'activités sportives ou artistiques, est dans une certaine mesure un des atouts de l'enquête puisque, pendant une période recouvrant en gros l'entrée en maternelle, le village semble au contraire disposer de certains atouts : l'école et sa scolarisation des enfants dès deux ans ; la garderie et son tarif de 7,50F la demie-journée, solution particulièrement avantageuse ; les activités se

---

<sup>308</sup>Symétriquement, au delà de onze ans, il est assez logique pour un jeune d'avoir l'essentiel de ses activités sur Rivigne, où les déplacements sont même facilités, dans les années 1990, par la mise en place de plusieurs lignes quotidiennes de minibus, qui desservent Seaux et Cappel, mais pas Fontcretz.

<sup>309</sup>Rappelons que c'est Odile qui désigne ainsi le hameau des Fermes, qu'elle habite.



rapprochant de celles d'un centre de loisir, offrant une adaptation à la vie en collectivité. Au demeurant, du fait de cette présence d'enfants de deux à trois ans, une partie importante<sup>310</sup> du travail des agents municipaux consiste à s'occuper de ces enfants, qu'il s'agisse d'en prendre soin, de les accompagner aux toilettes, de les entourer un peu d'affection, ou de leur proposer des activités, tirant ainsi parti de l'autonomie des plus grands, qu'il s'agisse pour ces derniers de jouer ou de faire leur travail scolaire, accentuant par là l'ennui de ces derniers à la garderie. Le travail de l'ASEM ne se différencie que pendant le temps scolaire, auprès des petite et moyenne section de la maternelle.

### **Hameaux, quartiers et limites de l'échelon communal**

Par sa disposition en îlots, hameaux, « quartiers » en impasse, le développement de Fontcretz semble réaliser certains aspects d'un programme hygiéniste<sup>311</sup> dont les promoteurs ne sont plus des employeurs ou des médecins, mais les habitants nouveaux et anciens du village, les seconds permettant aux premiers de s'installer ou du moins ne les en empêchant pas. Cependant, la question des circulations entre habitations et du retrait des habitations par rapport aux circulations entre domicile et travail a pris la signification d'un danger beaucoup plus direct et physique pour les enfants, même si il peut garder aussi des traces de ce qu'il signifiait à une époque où l'automobile était réservée à quelques privilégiés (cf. notre citation d'un journal local qui présente la commune). Nous avons ainsi souligné le problème de la sécurité routière, qui prend un *pathos* particulier lorsqu'il s'agit de jeunes enfants<sup>312</sup>, et menacerait par ailleurs l'un des attraits de cette vie de « quartier » dont nous allons parler, s'il n'était désamorcé pour une bonne part des nouveaux arrivants par leur installation sur des crêtes desservies par des voies en impasse. Ce développement reproduit d'abord la disposition des hameaux historiques : les paroisses sont au confluent de plusieurs de ces crêtes ; la route départementale suit elle même la plupart du temps une ligne de cols, bordée de chemins vicinaux, qui suivent d'abord les crêtes transversales avant de descendre dans les combes. Ce qui est saisissant dans cet habitat, qui peut avoir au départ joué un rôle défensif (voir de loin, pouvoir se réfugier dans les combes voire rallier le château du Repli), et facilité la mise en culture des coteaux qui en descendent, c'est sa conformité avec la constitution de quartiers alvéolaires, comme autant de culs de sac, évitant autant

---

<sup>310</sup>Cette part est jugée excessive du point de vue du rapport FLL, qui réclame un poste d'animateur et l'amélioration des activités proposés aux plus grands dans le cadre d'un projet pédagogique qui viserait à constituer un véritable Centre de Loisir agréé.

<sup>311</sup>cf. L. Murard, P. Zylberman, 1976, *op.cit.* sur la déclinaison de ce programme dans le cas particulier des villes minières.

<sup>312</sup>cf. Viviana Zelizer, 1985, *Pricing the Priceless Child*, chapitre 1 à propos de l'élimination des enfants de l'espace des rues au début du XXe siècle

le danger que les regards des automobilistes, bref, facilitant la mise en place d'intimités<sup>313</sup> et le contact visuel direct avec la campagne (champs de coteaux et îlots boisés, en particulier en fond de combes), qui suppose surtout de ne pas voir (ou pas trop) route, tour hertzienne, ligne à haute tension et même maisons. La prolongation de l'habitat existant a toute son importance puisqu'elle facilite l'accès aux équipements de base – eau, électricité, téléphone – qui ne l'étaient pas forcément pour des habitations plus anciennes, ou construites en dépit du plan d'occupation des sols, et qu'elle évite la plupart du temps de désaffecter les terres agricoles, sauf de manière assez marginale, la surface plantée n'ayant pas tendance à augmenter beaucoup par ailleurs (cf. notre cliché du plan d'occupation des sols en annexes).

Cas éclairant, le hameau des Fermes – le plus excentré sur la départementale par rapport à Rivigne, qu'habitent à la fois Nadine et Odile – peut à la fois avoir abrité une occupation assez ancienne, dont le passé fait l'objet d'une partie importante de l'entretien avec Nadine, et devenir « un quartier » dans la bouche d'Odile, ce qui est assez significatif de sa reconversion et de la transformation de sa population, de paysanne travaillant sur place à citadine, travaillant à Rivigne ou dans des zones d'activités du département, que la présence de Nadine, et son goût particulier pour l'histoire de la commune, permettent de mieux comprendre. En effet, Nadine est à la fois le témoin de cette transformation, qui voit le vieillissement de cette population largement paysanne et qui n'a tiré parti qu'en minorité de la renaissance du vin de Rivigne, la disparition graduelle de ceux qu'elle appelle « les anciens » du village et qui ont connu la vie d'une communauté paysanne, comme Monsieur Bezout<sup>314</sup> et une protagoniste relativement « problématique » de cette transformation. Ayant connu le village dans sa jeunesse, elle n'aurait guère souhaité s'y installer de prime abord. Elle y a joué un rôle social d'épicière de village, typique du nouveau Fontcretz, en particulier au regard du rôle qu'y a joué la mairie, tout en étant en butte à des commérages plutôt représentatifs de la vie proprement villageoise (ou de quartier, mais l'épicentre en est le Guet, anciennement le clocher rival de Fontcretz). Enfin, elle ne semble guère s'être mêlée aux autres jeunes parents arrivés de fraîche date. Ainsi, les enfants d'Odile viennent voir Deborah, mais Odile elle-même n'en parle pas, alors qu'elle cite nombre de ses voisins qui ont des enfants plus grands et se compare à eux en particulier du point de vue de l'habitat aussi bien que du point de vue de l'âge auquel ils ont eu leurs enfants : à cet égard, nous avons souligné le paradoxe de l'âge, puisque Deborah, non encore scolarisée au moment de

---

<sup>313</sup>cf. Isaac Joseph, Philippe Fritsch, Alain Battagay, 1977, *Disciplines à domicile : l'édification de la famille*, Fontenay-sous-Bois : Recherches.

<sup>314</sup>Ce dernier est du « Bourg » de Fontcretz : un entretien filmé avec la secrétaire de mairie, ma première informatrice sur le village, a été déposé aux archives départementales peu après son décès.

l'entretien, est la benjamine du hameau, et qu'à l'inverse, Nadine est la mère la plus âgée ayant un enfant en âge d'entrer à l'école dans les années qui viennent.

Bien entendu, cette double omission fait sans doute aussi jouer la question des possibilités d'interaction entre un jeune couple valorisant de façon très marquée la solidarité au sein de celui-ci et la jeunesse (du moins chez Odile) comme condition d'entrée dans les carrières parentales, et Nadine, qui a eu Deborah sur le tard, et dans les conditions les plus précaires qui soient du point de vue de l'enjeu du couple<sup>315</sup>. Ces conditions font l'objet des commérages les plus acerbes, qui en exagèrent sans doute ainsi le caractère déviant sur la scène réputationnelle (et bien que l'on ne puisse savoir ici si Odile et Romain ont eu réellement connaissance de ces commérages). Il n'en existe pas moins une convergence assez significative entre les deux témoignages au sujet de l'urbanisation du « quartier », en particulier au sujet du dernier agriculteur du hameau, dont les enfants sont déjà grands, mais qui s'est métamorphosé d'« ours » en voisin plutôt aimable, et dont la respectabilité passe aussi, ici, par le témoignage qui est donné par Odile aussi bien que Nadine sur ses enfants grands, Ludovic et Magali. Tout se passe comme si Tabard (qui n'est pas le seul par ailleurs à travailler dans la commune, puisque c'est également le cas de Nadine jusqu'à la fermeture de l'épicerie), d'abord hostile aux transformations de son voisinage – et en particulier à l'arrivée de Nadine, qui s'est sans doute retrouvée prise dans des conflits de transmission entre lui et son frère, et a par ailleurs bénéficié d'un prix inférieur à ceux pratiqués quelques années plus tard seulement – s'était lui-même « urbanisé » au contact de ces nouveaux voisins voire à travers le contact entre ses propres enfants et leurs enfants nettement plus jeunes, comme en témoigne l'évocation par Nadine de la fête à l'occasion du baccalauréat de Ludovic ou pour ses vingt ans, qui précède de peu mon entretien avec Odile et Romain.

**Extrait 79. Nadine : « ça s'est équilibré sur le village »**

« Il y a Ludovic qui a eu son bac, on a fêté le bac de Ludovic. Après, c'étaient les vingt ans de Ludovic. Bon, on l'a fait tous ensemble, quoi, c'est sympa. Bon, après, si c'était comme Fontcretz, ce serait trop gros. Fontcretz est trop gros pour pouvoir se permettre ça. Mais ici, on peut se le permettre. Parce qu'on n'est pas nombreux, on est vingt et quelques, et puis on réunit tout le monde, quoi. Bon, on fait une tablée de vingt personnes, c'est pas bien méchant. Vingt dessert à vingt personnes, c'est pas bien méchant. Bon, mais c'est sympa. (...) On a même dit qu'on allait faire un truc ensemble chaque... Chacun allait faire son petit bout. Un qui allait faire les dessert, l'autre qui allait faire la viande ! [...] On allait faire un repas comme ça l'année prochaine. On a dit "oui oui, on va faire un truc comme ça, c'est sympa et tout." Mais ça c'est... enfin, c'est les nouveaux qui sont... enfin, comment dire, ceux qui sont arrivés après

<sup>315</sup>Cependant, il n'y a pas d'enjeu du couple dans l'entretien, si ce n'est en creux à travers les difficultés de Nadine, ainsi que dans un aspect des commérages dont elle a souffert, voire comme une des explications possibles du manque de solidarité de la part des personnes avec qui elle avait noué des liens à l'époque de l'épicerie, voire avant.

moi, ça s'est implanté Comme l'ancien, là... Depuis qu'il s'est retrouvé avec ses deux nouveaux voisins, il est impeccable. Alors moi, il ne m'a pas acceptée.. quand je suis arrivée (siffle) Alors autant j'ai été bien accueillie au bout du village (chez René), autant là, j'ai été rejetée. Clair ! [...] D'ailleurs, on l'appelait l'ours. (rires) Un ours ! Mal léché ! En plus, il avait l'habitude de se bagarrer avec son frère, mais son frère n'était pas souvent là, alors ils se disaient des vacheries de l'un à l'autre ! Et quand son frère a été parti, c'était moi qui prenait les vacheries. (siffle) C'était pas mal !!! Mais alors, ça c'est vraiment quelqu'un qui drôlement changé. C'est quelqu'un qui a... à mesure que les enfants ont grandi, je ne sais pas, est-ce que c'est la vie qui l'a amené... les voisins qui sont arrivés... Il a changé toutes ses habitudes, il a tout changé ! [...] Il a changé pas mal... tout ce qu'il y avait avant. (Il s'est ouvert ?) Ah oui complètement. Il a les gamins qui sont là... il a des enfants super ! Enfin, ils sont grands ! L'aîné a vingt ans. Mais la petite, elle, la fille, c'est pareil, elle a seize ans, elle est super : bien, bien bien bien. (Vous aviez des problèmes avec lui mais pas avec sa femme.) Non, c'était lui qui... Bon, je pense qu'il avait vendu cette maison, et qu'il l'avait peut-être un peu en travers, il avait vendu cette maison, à l'origine, c'était pour acheter un bulldozer. Donc il a acheté le bulldozer, il s'en est servi, et il a perdu sur le bulldozer [...<sup>316</sup>] donc il s'est fait avoir financièrement. (Ah oui. Il avait investi pour ses vignes.) Oui. Et je pense qu'au départ, il voyait que je faisais des travaux (...) Et il l'avait en travers : les voisins qui continuaient à s'installer... il ne supportait pas. De toute façon, avant de me faire des vacheries à moi, il en avait fait à ceux qui venaient d'acheter à \*\*\* (...) Il ne supportait personne... Enfin, il était terrible. Et puis après non, et puis après d'un seul coup.... (Vous pensez qu'il a mis longtemps à accepter qu'il ait des nouveaux voisins ?) Oui. (dans une ancienne maison de sa famille.) Oui. Oui, je crois. Oui. Et alors après, à côté, ça s'est vendu, donc une famille est arrivée, Là-bas, dans la maison de son frère. Son frère a vendu, parce qu'il ne pouvait plus rester ici. Donc, quand les nouveaux sont arrivés. Pareil. Il n'a pas supporté. Est-ce qu'il n'a pas voulu passer pour un imbécile... (...) "Ah quand vous prenez de l'âge, c'est comme le gamin, il s'améliore" je dis "ah oui, c'est vrai que le vin de Rivigne chez vous il s'améliore !" (rires) Alors on rigole maintenant, on dit des conneries. Mais bon, sur le moment... ah oui c'était un peu folklo hein (...) c'est vrai aussi qu'il tourne mûr hein (...) Moi, c'est tombé que j'ai acheté ici à un moment où il fallait qu'il rembourse pour garder la propriété, je suppose, donc il devait être dans une période très difficile. (Ah oui, d'accord. Donc ça symbolise un peu ça, aussi...) Oui, voilà. C'était une période très difficile pour eux, pour la famille, et puis moi, je suis tombée au milieu de tout ça, alors... ah-lala-lala-lala. Alors autant là, c'était antipathique, autant maintenant, c'est super sympa. Alors bon, ça s'est équilibré sur le village. »

On retrouve aussi bien dans l'entretien avec Odile qu'avec Suzanne l'importance de cet espace du hameau, préservé des circulations automobiles qui n'est pas accessible à tous dans la commune, et permet la circulation des enfants entre les maisons. Si il s'agit d'un développement récent à l'Ilôt qui n'a pas joué au moment de l'installation de Suzanne, qui donne plus d'importance au « coin », cette question est explicitement soulevée par Odile à propos du moment où ils se sont installés aux Fermes, et ont vu d'un mauvais œil l'un des derniers agriculteurs rapprocher son habitation de la leur à l'époque où le

<sup>316</sup>Il semble que le bulldozer ait servi à remblayer un terrain pour planter de la vigne, mais que l'investissement ait tourné court pour une raison mal élucidée. Il s'est « pourri la vie » ou c'est sa vigne qui a « pourri », on ne sait.

hameau se repeuplait, préférant voir venir d'autres familles avec leurs enfants. La fête du baccalauréat apparaît ainsi comme un moment privilégié dans le processus de constitution d'un quartier, en liaison avec la réussite scolaire des enfants plus âgés, qui se joue à Rivigne jusqu'au baccalauréat et dans un espace plus large au delà, notamment dans la métropole régionale, grande ville universitaire. L'échelon communal se trouve, par là, quelque peu vidé de sa substance dès lors que les enfants dépassent l'âge de la scolarisation primaire, sauf au niveau des hameaux : en liaison avec les activités de ses enfants, Odile est déjà amenée au moment de l'entretien à les conduire à Rivigne pour les activités sportives et musicales. L'APE une fois dissoute, le groupe amical qui lui survit se retrouve à Préhaut pour la gymnastique, et se replie sur des sociabilités de quartier, pour avoir pris acte du « vide » communal, de son « manque de solidarité », ou plutôt de l'instabilité des sociabilités en dehors de celle du noyau qui travaille durablement sur la commune même.

Ma discussion avec Suzanne sur nos perceptions de cet espace local est révélatrice à cet égard : n'ayant pas connu l'école communale du fait de mon arrivée en 1984 (je rentrais en 5<sup>e</sup>), habitant une maison située au bord de la route, je ne connais guère d'enracinement personnel sur la commune tout en y ayant des origines familiales qui expliquent en partie que mes parents s'y soient installés après avoir, pendant de nombreuses années, utilisé la maison de famille comme maison de campagne à l'occasion des vacances d'été. On a vu que, dans ma génération, Voisin était le seul enfant issu de la nouvelle population qui se soit établi sur la commune, en tant qu'ouvrier agricole. Nombre des enfants arrivés plus tôt se sont dispersés à l'occasion des études ou de leur insertion professionnelle : c'est ce qui donne toute son importance à ce repeuplement constant de la commune, face au risque de vieillissement de sa population, qu'on retrouve à Préhaut, du fait d'un développement plus ancien malgré la rotation que permettent les HLM, et la construction d'un nouveau lotissement au niveau de la nouvelle mairie. C'est aussi ce qui définit un certain déséquilibre dans sa population, par rapport à Préhaut et plus encore à Rivigne.

### **Populations, territoires et emploi : gestion des risques et gouvernement des familles**

On a vu avec le cas de Nadir l'importance qu'avait pu revêtir l'opportunité d'accéder à un habitat en pavillon<sup>317</sup>, mais aussi la relativisation des « finitions » et des enjeux réputationnels dont la maison (et son degré de finition, donc) pouvaient être l'enjeu visible. Il en va de même lorsqu'on compare Odile et Suzanne au regard des normes de l'habiter de cette dernière. À cet égard, notre terrain sur Tresmes, structuré par la

---

<sup>317</sup>Nous y revenons au chapitre 9.

comparaison entre les HLM Seurat et l'opération de la rue des Chênes, ainsi qu'avec d'autres pavillonnaires rencontrés dans le quartier de la PMI des Libellules, proche d'une cité beaucoup plus importante, illustre moins une problématique d'installation ou de stabilisation sur cette commune – dont nous ne disons pas qu'elles ne puissent pas exister – que de l'intensité des inscriptions résidentielles et de l'intrication des liens tissés entre pairs, par exemple pendant la scolarité, et les liens au sein des fratries ou entre les générations. Cet aspect des stratégies résidentielles pose ainsi, pour certains enquêtés nés dans un quartier populaire comme Seurat, la question du maintien sur la commune et si possible dans le même quartier. Cette problématique est non seulement celle de Nadir, mais aussi celle de Françoise Rageot, première enquêtée, agent de service dans les écoles qui se lance dans la production d'objets relevant de l'artisanat d'art, garde des liens forts avec la partie de sa famille restée en Franche-Comté, qui fournit une maison de campagne associée à des souvenirs de vacances assez forts, mais aussi un enracinement également fort sur Tresmes et sur le quartier Seurat. Comme Nadir a un frère resté sur la cité, deux sœurs de Françoise l'habitent encore, dont l'une qui fait un entretien avec moi sur place. Il faudrait opposer ces deux cas à ceux qui partent de la ville ou du quartier, un peu sur le mode du travail qu'avaient réalisé Wilmott et Young sur l'Est de Londres<sup>318</sup>. Ainsi, les logiques que nous avons vu jouer à Fontcretz paraissent pour le moins contingentes par rapport aux logiques plus structurales et « macro », comme par exemple quant à la politique de relogement à Londres suite à la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale, ou au développement économique de Rivigne et de sa région, et « micro » comme ce qu'illustre l'étude du parcours de Suzanne, qui informent les règles de résidence très en amont des stabilisations résidentielles, qui semblent se définir en fonction de la perspective d'élever ses enfants dans un cadre matériel donné.

### **Conjectures sur la néolocalité au XX<sup>e</sup> siècle**

Sans trop davantage approfondir la dimension historique de ce questionnement dans *d'autres* directions que celle suivie dans cette thèse, on peut soutenir qu'un trait commun des différents cas et échelles d'analyse appréhendés dans ce chapitre pourrait être lui-même relié aux conditions socio-historiques, non seulement de l'apparition d'un certain regard médical, savant, philanthropique, politique, sur les classes laborieuses depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi d'une intervention morale, politique, sociale, financière parfois, sur ces classes et tout particulièrement sur leur cadre de vie et de reproduction : le foyer, le logement, l'habitat. Ce trait commun nous semble en définitive tenir à des

---

<sup>318</sup>Michael Young and Peter Wilmott, 1957, *Family and Kinship in East London*, London : Routledge and Kegan, réédition 1986 (réimpression 1990) London : Penguin Books.

enjeux qui ont recouvert un certain corps de savoir sur les risques, les dangers, les défaillances, les déviances affectant ces *milieux populaires* d'après leurs observateurs venus d'autres classes sociales, qui recouvraient des situations pensées comme nouvelles ou comme devant entraîner une action politique ou philanthropique relevant de l'avenir d'une usine, d'un bassin d'emploi, d'une ville, voire de la nation française toute entière. Ces situations de changement social, d'industrialisation, mais aussi de mises en place d'interventions publiques ou philanthropiques entraînaient ainsi un début, sinon de prise en charge, du moins de prise en compte, d'émergence puis de résurgences régulières dans les débats publics de questions comme celle des taudis et de leurs liens avec la misère des ouvriers mais aussi de leurs familles, la mortalité et tout particulièrement la mortalité infantile, la débauche, le déclin moral (la « dégénérescence »), l'alcoolisme et les cabarets, l'absentéisme dénoncé dans les usines et l'éloignement des hommes de la sphère domestique, les débuts toujours problématiques voire tragiques d'une mobilisation politique de la classe ouvrière et les dangers que les philanthropes voyaient dans les formes de sociabilités ouvrières qui se mettaient en place dans des grandes villes déjà industrialisées. Les villes minières au XIX<sup>e</sup> siècle qu'étudient Lion Murard et Patrick Zylberman<sup>319</sup>, par exemple, se sont construites en rapport avec l'expansion d'un secteur amené à tenter de regrouper en un temps limité des flux importants de main d'œuvre, c'est à dire notamment à recourir à des catégories de populations mercenaires qui posaient explicitement problème du point de vue de cette caractéristique, qui en même temps permettait de disposer d'un volant de main d'œuvre suffisant, que ne permettait pas le recrutement d'hommes plus susceptibles de se stabiliser : jeunes hommes célibataires et mobiles vendant leur force de travail, mais posant des problèmes d'absentéisme et de délinquance. Toute la problématique de ces villes semble dès lors avoir été de tenter de limiter le recours à cette main d'œuvre mercenaire en « produisant » sur place, si l'on peut dire, de bons ouvriers, et en utilisant l'habitat, non seulement pour les fixer et les amener à avoir des enfants, mais aussi pour les séparer de ces populations mercenaires.

Ce qui nous importe plus précisément ici, dès lors, c'est l'idée qu'une certaine économie matérielle touchant à la reproduction d'une population mais aussi au devenir des enfants, qu'un certain complexe de l'habitat et des vies familiales, aient été pensées comme un changement social tout à la fois désirable sous certains aspects, au moins économiques, ou bien inéluctable à tout le moins, et problématique soit par rapport à l'économie qui lui préexistait dans son articulation à la vie matérielle et à la parenté, à la terre et aux territoires, aux transmissions et aux formes de contrôle social et moral, comme dans le

---

<sup>319</sup>cf. Lion Murard et Patrick Zylberman, 1976, *op.cit.*

cadre de l'exode rural (dont on sait qu'au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale, il s'est déployé sur une longue période en France selon les régions, les crises agricoles et les différentes phases d'industrialisation, par rapport à la Grande Bretagne, où l'analyse classique<sup>320</sup> la présente comme un phénomène clairement identifié dans le temps, à savoir le mouvement des *enclosures*) soit par rapport à un certain modèle bourgeois de la vie de famille, de son économie, de ses intimités et de leur dimensions morales, l'un et l'autre de ces points de références ayant pu selon les époques avoir une dimension plus ou moins mythique, plus ou moins explicitée ou non, plus ou moins floue ou variable.

On doit également par là garder à l'esprit tous les malentendus auxquels ces situations historiques ont pu donner lieu<sup>321</sup>, sachant qu'une partie du problème tenait précisément à la diversité réelle des *populations* et des pratiques concernées, et qui tendaient à s'effacer soit derrière ce qui faisait scandale (alcoolisme, absentéismes, formes de violence ou de délinquance juvénile, formes de vie quotidienne jugées moralement dégradantes, par exemple à travers la question de la saleté, du fait de coucher à plusieurs dans un lit, *et cetera...*) soit derrière les pratiques vertueuses qu'il s'agissait de récompenser ou d'imaginer en reconstituant par exemple un mode de vie paysan complètement coupé de ses conditions matérielles spécifiques de perpétuation ou débarrassé d'aspects problématiques qu'on retrouvait dans certains aspects de modes de vie eux mêmes sans doute profondément divers<sup>322</sup>. À différentes échelles de temps, d'espace, et de positions sociales, ce complexe de l'habitat et de l'économie domestique pourrait jouer face à des dangers bien identifiés, dans des situations pouvant être comprises comme relevant de dangers différés, appelant à des investissements permettant de les conjurer. Un tel raccourci entre un niveau d'analyse macroscopique et historique, portant sur des systèmes de pensées orientés vers la préservation d'une population utile dans un territoire donné et ayant produit un corps de savoirs à la fois sophistiqués et relativement dépassés aujourd'hui, en particulier dans le champ scientifique, et *tout particulièrement* s'agissant de l'enfance et de la gestion de son devenir, et un niveau d'analyse microsocial, centré sur les pratiques de *certaines* jeunes

---

<sup>320</sup>Remontant là encore au XIX<sup>e</sup> siècle

<sup>321</sup>Cf Florence Weber, 1998, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du 20<sup>e</sup> siècle*, Paris : Belin, 1998.

<sup>322</sup>Le récit que fait Nadine de la promiscuité entre les humains et les animaux dans une famille paysanne qu'elle a connue, ou encore sur les normes de propreté, de respect du corps ou de gestion des risques sanitaires, par exemple chez René, donne une idée des évolutions considérables qui ont continué de se produire jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, au moins jusqu'aux années 1960-1970, c'est à dire à la fois longtemps après la crise du phylloxera, aux débuts du renouveau du vin de Rivigne et du développement d'une « banlieue » campagnarde de Rivigne.



parents rencontrés sur différents terrains dans les années 1990-2000, nécessiterait de comprendre quelles (dis)continuités on peut établir des unes aux autres.

Nos conjectures face à ce qui pourrait devenir un programme de recherche seraient avant tout de considérer ces questions comme relevant des mêmes problèmes d'interprétation que les liens que nous avons établis entre l'émergence du congé maternité, le développement de la puériculture et l'institution actuelle des maternités, et permettant de faire ressortir des logiques analogues, à savoir principalement autour des conditions spécifiques (historiquement) ayant permis que l'encadrement des familles devienne non seulement un objet de gouvernement *externe*, opéré par des agents présentant une certaine distance sociale avec les principaux protagonistes, mais aussi le support de leurs propres pratiques, ce qui pose aussi le problème des conditions concrètes de rencontres entre personnes de différentes classes sociales, et de leurs répercussions sur des ensembles plus larges. Par là, il semble évident qu'il faille poser (ou reposer) la question des conditions matérielles de cette forme de transmission d'un modèle ou d'un système de pensée, dont nous supposons par là qu'il n'allait pas de soi au départ, alors même que son appropriation a dû elle-même varier selon les époques et ses dimensions économiques, ainsi que selon les dispositifs de médiation permettant de substituer à une « police des familles » un contrôle social fondé sur l'inscription sociale locale des personnes, jouant sur leur réputation mais aussi sur les formes admises d'interactions entre les ouvriers et entre les familles, aboutissant, entre autres, à séparer familles et célibataires. Là encore, l'aménagement d'un chez-soi serait dès lors la matérialisation d'un certain ordre moral, mais aussi matériel, économique et social.

On pourrait parler, par là, de dispositif matériel de moralisation, que nous avons tenté d'étudier plus en détail sur le cas de Suzanne mais aussi celui de Sylvie : ce point est particulièrement frappant dans l'analyse que proposaient Isaac Joseph, Philippe Fritsch et Alain Bategay des façons de penser le domicile familial au tournant du siècle comme lieu des intimités, et nous renvoie peut-être aussi à la traduction en 1979 de l'ouvrage de Richard Sennett sur le déclin (ou la *chute*) de l'homme public<sup>323</sup>, sachant que, là encore, le niveau d'analyse et de contextualisation n'est pas le même. L'intuition qui nous amène à relier ces travaux, au delà des convergences qui pourraient apparaître entre les approches de Sennett et les travaux issus de l'héritage foucauldien dans les années 1970<sup>324</sup>, repose précisément sur l'hypothèse qu'un certain complexe de désordres et de

---

<sup>323</sup>Richard Sennett, 1979, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris : Seuil (édition originale 1974, *The Fall of Public Man*, New York : Knopf, traduit de l'américain par Antoine Berman et Rebecca Folkman).

<sup>324</sup>Une traduction française de la thèse de doctorat de R.Sennett paraît en 1980 aux Éditions Recherches, qui ont également publié les ouvrages que nous citons plus haut de I.Joseph *et alii* et de L.Murard et P.Zylberman : cf. Richard Sennett, 1980, *La famille contre la ville : les classes moyennes de Chicago à l'ère industrielle (1872-1880)*, Paris : Encre « éditions Recherches », postface de Philippe Ariès (édition

périls proprement sociaux, c'est à dire portant notamment sur la rencontre problématique entre des classes sociales dans des circonstances historiques spécifiques, comme c'est le cas dans l'émergence de la ville telle que la décrit Richard Sennett, une certaine façon de penser la réponse adéquate à ces périls qui étaient sociaux et économiques ait précisément porté le regard ou l'interrogation sur les personnes perçues à travers leur intimité (ou leur authenticité), ou sur les intimités dans ce qu'elles renfermaient ou montraient des personnes et de toute leur vie morale et quotidienne<sup>325</sup>. Mais ce n'est pas assez que de poser cette intuition générale : il nous faut aussi comprendre ici comment elle joue spécifiquement sur les questions que nous abordons dans ce chapitre et dans cette thèse.

À plus d'un titre en effet, nous débouchons, à travers un aspect très particulier de cette thèse et de notre travail empirique, sur un questionnement plus abstrait mais aussi de portée beaucoup plus générale, puisque la problématique de Sennett porte à la fois sur les représentations de ce qu'il appelle l'homme public ou sur leur instabilité, et sur une périodisation beaucoup plus large que celle que nous abordons ici. Ce questionnement ressortit aussi, d'une certaine manière, aux catégories de perception et aux formes de construction de données, notamment statistiques, sur ce que nous appelons des ménages, en particulier lorsque ceux-ci sont vus comme des familles approchées en quelque sorte *via* leur logement, selon des dispositifs qui recourent précisément à un inventaire des logements des ménages dits « ordinaires », ce qui exclut essentiellement les personnes vivant en communauté, traitées comme des situations relativement extraordinaires. Par là, il conviendrait également d'établir un lien, comme le faisait Foucault, avec les conditions dans lesquelles sont apparues les sciences sociales, et en particulier une sociologie empirique, comme au sein du mouvement leplaysien, en relation avec une certaine idée de formes familiales plus ou moins désirables. Ce qui nous intéresse ici, plus précisément, est l'idée que les dispositifs matériels portant sur la disposition du logement, les règles de construction, les premières formes de savoir prescrivant des modèles d'urbanisation planifiée, aient pu d'une manière ou d'une autre constituer une déclinaison de la manière dont certains philanthropes abordaient la gestion des risques sociaux, économiques, politiques, sanitaires, dans des périodes critiques de changement social et de recomposition des sociabilités et des formes d'encadrement des destins personnels et familiaux, vus dans leurs différentes dimensions, et qui renvoyait une

---

originale 1970, *Families Against the City: Middle Class Homes of Industrial Chicago, 1872-1890*, Cambridge, Mass.: Harvard University Press, traduit de l'américain par Anne Petry).

<sup>325</sup>La thèse de Sennett était ainsi une première formulation de ces hypothèses dans le cas particulier des classes moyennes aux tout premiers stades du développement de Chicago dans le quartier *Union Park*, thèse qui repose largement sur l'analyse des conditions morales, au sein de différentes unités familiales, de la réussite professionnelle des jeunes pères et de leurs fils issus de ces classes moyennes depuis l'époque du Grand Incendie et durant les mutations qui se sont déroulées ultérieurement dans cette ville.

partie essentielle de cet encadrement en direction de l'économie domestique au sens large.

Dans cette optique, la question du devenir des enfants aurait dès lors particulièrement exacerbé une telle logique, tout en lui conférant peut-être toute son efficacité, exactement de la même façon, ou plutôt dans les mêmes circonstances, dans la même configuration socio-historique, que la lutte contre les mortalités infantiles et les « mauvaises » pratiques concernant l'hygiène générale et la puériculture. Bien que la figure de Paul Strauss nous ait dans ce travail un peu servi de fil rouge dans nos interprétations sur l'époque qui va de la crise économique des années 1880 aux années 20, et qui a vu l'introduction du congé de maternité obligatoire et l'émergence d'interventions plus résolues ou plus intégrées contre les taudis, nous ne voulons pas par là confondre ou mélanger tous les intervenants qui se sont souciés par exemple d'introduire l'hygiène dans les classes populaires (en prêtant à ce terme une extension de sens tel qu'il pourrait aujourd'hui être traduit comme un synonyme de « modes de vie », en y ajoutant une dimension morale, médicale, écologique, esthétique et politique), en particulier concernant la diversité de leurs positions, mais plutôt nous interroger sur les conditions matérielles qui ont pu donner à certaines de ces interventions et de ces interactions entre classes sociales une portée plus durable que ne peut le laisser songer leurs échecs relatifs. C'est un peu aussi la conclusion proposée par Isaac *et alii*.

Il nous faudrait dès lors reprendre cette histoire des habitations populaires et des interventions sur celles-ci pour comprendre comment, à chaque fois, il a pu s'agir de tenter de justifier des investissements bien réels voire coûteux, comme l'était la construction de cités ouvrières pour les patrons des Mines par exemple, et comment ces investissements, y compris lorsqu'ils étaient clairement insuffisants pour résoudre les problèmes dénoncés, en particulier celui des taudis, de l'habitat ouvrier peu « accueillant » et des conditions de vie quotidiennes des familles ouvrières, prenaient toujours pour point d'application la conjuration d'un péril ou d'un désordre social à travers les familles, pour mieux leur transmettre leur propre gouvernement. Exactement comme nous l'a suggéré notre lecture sur l'avènement de la puériculture, c'est l'efficacité d'une certaine assignation reposant sur la transmission et la vulgarisation d'un certain savoir sur le devenir des enfants qui aurait dès lors pu constituer la matrice de la moralisation des familles ouvrières, via l'intériorisation des normes<sup>326</sup>, ce qui permettrait de relativiser la police des familles proprement dite, comme le faisait déjà Foucault, et

---

<sup>326</sup>Ce point est très important parce qu'il permet à certaines normes de fonctionner *via* une interaction sociale ponctuelle, et parfois singulière, en dehors d'un contrôle social permanent et de sanctions ou pénalités décelables, ou plutôt en diluant ce contrôle social dans les milieux qu'il s'agit de moraliser, à travers une imprégnation durable des catégories de perception de ces milieux.

c'est ce qui permettrait de comprendre qu'une logique hygiéniste survive à un certain discrédit des hypothèses de la médecine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>327</sup>.

### **Conclusion d'étape**

Le présent chapitre a visé à repenser la question de l'articulation entre inscription locale et carrières parentales en s'interrogeant d'abord sur le rôle qu'y joue le foyer parental comme cadre matériel d'accueil du premier enfant et dispositif d'encadrement des familles, c'est à dire en construisant, au sein des parentés quotidiennes, des dispositifs permettant d'agir sur le devenir des enfants : nous nous centrons ainsi sur les parentalités dans cette approche mais nous avons aussi dû, dès lors, nous intéresser parfois à la façon dont les autres parentés quotidiennes permettent à un tel dispositif d'être tenable et en particulier d'échapper aux formes les plus stigmatisantes de gouvernement des familles. Ceci fait dès lors du foyer un cadre matériel qui est fabriqué par la corésidence et la vie commune de ceux qu'il encadre, qu'il loge ou qu'il abrite et protège. Et c'est en raison de ce cadre et des parentés quotidiennes qu'il abrite et protège que cette vie commune peut être définie comme « familiale », non seulement à travers cette vie familiale « régulière » ou « normale », elle-même, mais aussi à travers les affiliations et ressources qui peuvent être définies comme lui étant propres à travers les inscriptions professionnelles (insertions antérieures, maintien plus ou moins solide et protégé sur la scène professionnelle) et droits sociaux issus de cette inscription (affiliation), mais aussi à travers les modes d'inscription locale qui permettent de mettre en scène et en valeur une telle vie familiale, y compris dans la façon dont fonctionnent concrètement les maisonnées de prise en charge, mais aussi dont elles construisent ou non un cadre quotidien relativement stable, en particulier face aux incertitudes économiques ou aux mobilités résidentielles qui aboutissent à couper les liens avec les ressources offertes par la parenté, que celles-ci s'effondrent ou qu'il s'agisse d'une mobilité sociale ascendante<sup>328</sup>.

Dès lors, un point essentiel est bien le rôle que joue une certaine mise en danger de ce cadre matériel dans sa pérennité, sa stabilité, en un mot sa régularité, et les modalités de (re)mise en ordre, ou de (re)mise aux normes de ce cadre matériel. Lorsqu'on étudie les enjeux liés au fait d'élever ses enfants dans un certain cadre, ce sont en définitive des logiques relativement cohérentes qui ressortent, semblant ressusciter un ancien système

---

<sup>327</sup>Cette remarque vaut en particulier pour la version française de l'eugénisme tel que la défendait Adolphe Pinard, fortement teintée de lamarckisme, auquel on préférerait sans doute aujourd'hui des hypothèses plus clairement environnementalistes

<sup>328</sup>cf. Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclat, Yasmine Siblot, 2006, *Pavillonnaires de la banlieue Nord : une ethnographie des petites mobilités sociales*, Paris : Centre Maurice Halbwachs - Mission à l'ethnologie dans les domaines architectural et urbain, ainsi que, sur la problématique des « petits déplacements sociaux », Bernard Lahire, 2004, *La culture des individus*, Paris : La Découverte.

de pensée et de normalisation des pratiques résidentielles et familiales, par le cadre matériel de la vie de famille des ouvriers, lié historiquement à l'industrialisation progressive de la France du XIX<sup>e</sup> siècle à l'après-guerre, mais aussi à la montée en puissance des médecins dans la constitution d'un savoir orienté vers la prise en charge de ces risques, qui étaient inséparablement sanitaires, sociaux et politiques autant que « familiaux »<sup>329</sup>, et à la montée en puissance de l'État comme organisateur au début du XX<sup>e</sup> siècle, de ces différentes logiques, s'appropriant – ou s'inspirant de – tous ces dispositifs destinés à générer ou régénérer une population de bons ouvriers pour en faire aussi de bons soldats ou de bons citoyens<sup>330</sup>.

Aussi, ce n'est pas un hasard si nous retrouvons, au tournant du siècle, les mêmes médecins, hommes politiques, et promoteurs de l'hygiénisme, qui se souciaient de la survie et de la santé des jeunes enfants, pour intervenir sur l'habitat de ces mêmes enfants et de leurs parents : loin de se distinguer, la question du congé maternité et de la limitation du travail féminin pour faire primer la survie des enfants, celle de la puériculture, celle des pratiques d'hygiène corporelle et ménagère et celle de la moralité des familles perçue à travers l'attractivité du foyer pour ses membres, et leur loyauté à son égard, se rejoignent, dans la question des taudis ou plutôt dans la manière dont elle fut posée par les hygiénistes. Derrière la dénonciation des mauvaises conditions de vie des « classes dangereuses », c'est une gestion des populations et du territoire ménageant l'avenir de l'un et des autres qui se dessine et une gouvernamentalité libérale qui se met en place. Pendant très longtemps, cette gouvernamentalité n'est intervenue sur ces modes de vie eux-mêmes que dans certaines limites très étroites, somme toute, ne serait-ce que parce que ses intervenants principaux n'avaient pas (encore) les moyens d'une politique d'État financée par une croissance économique durable pour éradiquer les taudis et les remplacer par des « logements sains », du moins sur une échelle systématique. Dès lors, ce manque de moyen, qui procédait sans doute aussi du refus d'un interventionnisme trop voyant ou généralisé sur « les familles » ou « la vie privée », semble à la source de cette nécessité plus durable de « cibler » ou de « doser » toujours plus investissements et interventions. Cette caractéristique est sans doute constitutive de l'efficacité d'une gestion prudentielle, qui ne s'autorise à intervenir qu'en fonction d'un danger (ou plus tard d'un « risque de danger »<sup>331</sup>), où les différents éléments du cadre matériel auront une place pour dire quelque chose du devenir des enfants.

Sur nos enquêtes de terrain, la question globale que nous avons adressée à nos

---

<sup>329</sup>Cf Rémy Lenoir, 2003, *op.cit.*

<sup>330</sup>cf. Florence Weber, 1998, *op.cit.*

<sup>331</sup>Et là encore, ne s'agit-il pas de mieux gérer les interventions et tous leurs « coûts » induits, effets indésirables, scandales inadmissible, qu'il aurait toujours fallu anticiper afin qu'il n'eussent pas eu lieu ?

enquêté(e)s (qu'il se soit agi de l'habitat, de l'aménagement du chez-soi, de la socialisation des parents ou de « tout ce qui avait rendu possible sur le plan matériel le fait de devenir parents ») a toujours fini par déboucher sur cet enjeu d'élever ses enfants dans un cadre matériel donné, en conjurant certains périls relativement spécifiques, voire contingents. Mais l'implicite de ce questionnement était de porter sur les aspects de ce cadre matériel qui renvoyaient aux responsabilités parentales pour les enquêtés, c'est à dire, en l'espèce, aux formes d'actions (ou d'inactions) parentales qui, à travers ce cadre, son amélioration, sa dégradation, les dangers auxquels il pouvait exposer les enfants, les pénalités (sanitaires, sociales<sup>332</sup>, scolaires, environnementales...) qu'il leur imposait, ou les chances qu'il leur offrait, mettait en jeu ou en cause ce que faisaient, ou ne faisaient pas, ou feraient dans l'avenir les jeunes parents rencontrés : déménager, chercher un autre emploi ailleurs, accéder à la propriété, s'installer à la campagne, avoir une maison, réaménager le logement en réaffectant les usages des pièces : chambres d'enfants, salle de bain, salon, salle à manger, cuisine, salle de jeu. Fondamentalement, une telle mise en jeu de l'avenir ressortit nécessairement à des croyances et à des savoirs mobilisés et partiellement reconstruits et mis en cohérence par les enquêtés, non seulement parce que la façon dont un cadre matériel donné permet ou non de prévoir l'avenir dépend intimement de ce qui en est saisi, perçu, interprété, par le biais de dispositifs techniques et mentaux plus ou moins sophistiqués, abstraits ou indirects, mais aussi parce que la signification de ces dispositifs mentaux n'est pas seulement donnée par un état des savoirs, des compétences ou des croyances sur ce qui serait la bonne manière de préparer l'avenir de ses enfants, mais engage aussi le degré de prise que de jeunes ou futurs parents peuvent avoir, croient ou souhaitent avoir sur le devenir de leurs enfants, et sur les interdépendances entre cette marge d'action et cette marge d'appréciation.

C'est pour cette raison précise que ce sont les trajectoires biographiques personnelles et la façon dont ces trajectoires ont rendu certains dangers plus concrets pour les personnes enquêtées qui permettent réellement d'appréhender l'usage qu'elles font de savoirs portant sur le devenir des enfants, parce que c'est par ces formes d'expériences personnelles ou sociales que ces personnes ont eu accès, non à des dangers qui affecteraient les enfants en toute généralité, mais aux dangers dont elles ont pu penser qu'ils les affectaient ou pourraient un jour affecter leurs propres enfants, et donc mettre en cause leur propre responsabilité personnelle. Ceci n'est pourtant pas un manifeste

---

<sup>332</sup>À travers les fréquentations, mais aussi l'envahissement des intimités par les signes de déroute domestique observables dans un voisinage : alcoolisme, bagarres, violences domestiques ou violences de rue, formes de sociabilités problématiques, comme à Noël dans la Cité Seurat, le « prolo » dénoncé rétrospectivement par Nadir.

relativiste, et se voudrait un encouragement à étudier les différences objectives qu'entraînent, entre autres choses, les différences de classe et la plasticité plus ou moins grande des appartenances locales sur les risques ou les pénalités objectivement subies par les personnes dans un cadre matériel qui semble le même en apparence. C'est ainsi que la sœur cadette de Françoise, mariée à un plombier et élevant ses deux filles dans la cité Seurat tout en ayant connu une ascension professionnelle tardive en devenant formatrice en informatique, se préservait de l'espace public de la cité au pied des immeubles, le jour de l'inauguration des travaux de rénovation de cette cité, en passant subrepticement, et ne me parlait jamais de la cité elle-même, mais de son logement, plutôt confortable et situé au deuxième étage d'une tour sans ascenseur, tandis qu'un de mes contacts, fondateur d'une épicerie sociale à Paris, subissait de plein fouet les logiques de conflit (y compris politique) au sein de la cité et du quartier sans pouvoir s'y soustraire<sup>333</sup>, et habitait au dernier étage un logement dont il me montrait les nombreux cafards et le mauvais état, tout en s'indignant de devoir payer un surloyer (le maximum) parce qu'il n'avait pas rendu dans les temps ou dans les formes l'enquête sociale. On voit par là, au delà des possibilités d'aménager ou de déménager, les possibilités très différenciées qu'il peut y avoir de s'identifier symboliquement ou non à son quartier ou à sa résidence, ou à certains de ses aspects les plus problématiques, notamment pour l'avenir des enfants.

---

<sup>333</sup>En particulier, son fils, très imposant physiquement et qui traînait fréquemment dans le quartier avec ses copains, faisait l'objet des accusations principales qui visaient la famille.

**Troisième partie : L'emploi stable  
comme mode privilégié d'entrée dans les  
carrières paternelles**



# Chapitre 7

## Affiliations et paternités quotidiennes : une question de légitimité sociale

### Cadre général

#### Cadre historique

Les logiques que nous étudions dans cette troisième partie portent sur une des modalités majeures d'inclusion des pères dans les maisonnées de prise en charge, mais il nous apparaît essentiel de les spécifier par rapport au problème historiographique que pourrait poser une histoire des paternités socialement légitimes. Le cantonnement de la vie domestique à la reproduction et à une production domestique située pour l'essentiel ou du moins officiellement hors des échanges économiques monétaires, l'extension du capitalisme dans la sphère marchande et l'autonomisation d'une vie économique essentialisée comme radicalement distincte de la sphère des échanges privés (la « cité domestique ») sont des phénomènes dont l'extension (sinon l'apparition) est relativement récente à l'échelle d'un temps long. Or, ils informent d'une façon décisive cette question des paternités légitimes et du lien que nous établissons entre celles-ci et les paternités quotidiennes. Saisir ces dynamiques, même de manière sommaire (puisque'on embrasse par là des questions plus larges que l'histoire des familles, de la vie privée, des pères et de la paternité, pour reprendre les labels de plusieurs fresques historiques touchant à ces questions), c'est se donner les moyens de comprendre ce que les débats actuels sur les paternités doivent, notamment, aux évolutions récentes du salariat et de la société salariale, telle que l'a définie Robert Castel par rapport à ses métamorphoses et à sa « crise » actuelle<sup>334</sup>. Mais c'est aussi avoir la possibilité de construire un invariant, par delà les « métamorphoses » des paternités légitimes, pour peu de procéder à une certaine traduction – face aux questionnements actuels que posent les paternités – entre les configurations actuelles et celles qui prévalaient dans l'ancienne société – face à des changements sociaux déjà très importants. Il faudra essentiellement entendre cet invariant comme une hypothèse de travail, qui rejoint différentes tentatives de penser ensemble économie domestique et parenté et ce, dans différents champs disciplinaires, et avec différentes thématiques<sup>335</sup>.

<sup>334</sup>Robert Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, collection « L'espace du politique ».

<sup>335</sup>Cf. entre autres François de Singly, 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Paris : PUF, collection « économie en liberté » ; Bertrand Lemennicier, 1988, *Le marché du mariage et de la famille*, Paris : PUF, collection « Libre échange » ; Nancy Folbre, 2001, *The invisible heart : economics and family values*, New-York : The New Press ; Florence Weber, 2005, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, Paris : Aux Lieux d'être, collection « Mondes contemporains ».

Ce chapitre vise ainsi à clarifier les conséquences pour notre sujet – aussi bien que l'origine – de cette hypothèse fondamentale que nous faisons quant à la place des pères dans la maisonnée de prise en charge de leur premier enfant, et corrélativement, sur le rôle qu'ils jouent quant à l'accès à des ressources monétaires, à un statut d'activité stable, non seulement pour avoir accès à ces ressources et statut *en soi* ou pour eux-mêmes, mais aussi en garantissant par là *ex ante* leur place légitime dans ces maisonnées et leur accès à une paternité quotidienne. Chose importante, cette hypothèse ne vaut (telle quelle) que pour le stade du cycle de vie que nous appelons ici « entrée dans la carrière paternelle », même si elle tend évidemment à conditionner par là les étapes ultérieures et même si on retrouve des logiques analogues à l'œuvre jouant différemment dès lors qu'elles jouent *ex post*, en aval de la prime accession à une paternité quotidienne légitime<sup>336</sup>. En particulier, les logiques de sélection sociale et d'exclusion des maisonnées de prise en charge rencontrées ne sont *en aucun cas* inférables en toute généralité à tous les cas qui conduisent à l'éclatement du couple parental dans la France des années 1990 : le cas de Luc et Aline, par exemple, n'est compréhensible qu'en relation avec l'enjeu du couple dans la genèse d'une maisonnée de prise en charge, entre les prémisses de la conception de Colin et ses trois ans, et n'est comparable qu'à des situations portant sur le même moment (ou un moment qui serait analogue de ce point de vue).

Cette hypothèse et cette précision nécessitent un rappel : d'une part, ces questions ressortissent, encore une fois, à des « conditions d'entrées dans les carrières parentales », qui constituent *ex ante* des injonctions à respecter, sans que ces injonctions se traduisent nécessairement par autre chose qu'une attente du moment propice du point de vue de certaines conditions qui ne sont pas les mêmes pour l'un et l'autre genre, et qui constituent *ex post* des conditions objectives des entrées dans ces carrières, et peuvent dès lors s'écarter plus ou moins fortement des conditions *légitimes* d'entrée dans la paternité. D'autre part, l'injonction que nous cherchons à mettre en évidence est subordonnée à la nécessité d'être en couple, puisque les « pères » rencontrés ici sont quasiment tous en couple : elle est nécessairement médiée par cette dernière au moins au

---

<sup>336</sup>La même restriction vaut *a fortiori* pour les stratégies professionnelles des hommes (ou des femmes) : non seulement nous n'étudions pas ces dernières en toute généralité, mais encore nous n'inférons pas de leur rôle primordial dans les paternités (et les maternités), de conclusions quant à la signification des stratégies professionnelles proprement dites au regard de projets ou de désirs d'enfants conscients ou inconscients, dans un sens ou dans un autre. Si nous devons énoncer une conclusion à ce sujet, alors il nous faudrait dire que l'important réside peut-être justement dans cette irréductibilité des stratégies professionnelles à une fin particulière, fût-ce la préparation d'une paternité (ou d'une maternité) future ou hypothétique. En cela, nous revendiquons bien le choix de raisonner à partir des cas d'hommes (et de femmes) ayant concrètement accédé à une paternité *ex post*, tout en nous autorisant toutes les incursions qui nous semblent nécessaires dans ce qui se passe *ex ante*. La distinction la plus intéressante passe peut-être alors davantage entre ce qui est *pensable* et ce qui ne l'est pas *ex ante* plutôt qu'entre ce qui est *programmable* ou *désirable* et ce qui ne l'est pas.

moment de la naissance du premier enfant, ce qui mérite de nouvelles précisions. En effet, comme on a commencé à le voir au chapitre 4, les mécanismes de sélection des pères légitimes (socialement) jouent essentiellement au niveau de la constitution d'un couple stable. De façon non-symétrique, mais cohérente et suggestive, les mécanismes d'exclusion, à un moment donné, des pères « illégitimes »<sup>337</sup> de la maisonnée de prise en charge de leur enfant ou du moins de la cohabitation avec ce dernier, jouent également par le biais de la fragilisation ou d'une non-constitution du couple. Armés de ces outils et de ces hypothèses, il sera peut-être alors possible de commencer à repenser certaines questions en débat comme le peu d'importance que des hommes (ou « les hommes » en toute généralité) accorderaient (ou n'accorderaient pas) à leur paternité quotidienne, au fait d'habiter avec leur enfant, de partager certains moments cruciaux de son existence, de s'en occuper – questions qui, au demeurant, ne sont pas toutes à mettre sur le même plan, en particulier du point de vue de leur importance pour les jeunes pères.

Comment se sont transformés les liens entre la participation des hommes à la vie économique, les conditions légitimes d'engendrement des enfants et d'accès à une paternité quotidienne, et l'institution chargée officiellement de garantir la reproduction, et le travail quotidien nécessaire pour prendre en charge et élever des enfants<sup>338</sup>, en interaction avec les transformations du capitalisme, du droit et de l'intervention étatique dans ces trois sphères ? Comme nous l'avons dit, cette question nécessite un travail de traduction entre notre sujet de thèse qui porte sur une courte période contemporaine (dans la France métropolitaine des années 1990) et les périodes antérieures. Ce travail repose sur l'idée, que nous avons déjà eu l'occasion de prouver dans le chapitre 4, selon laquelle le couple stable constituait le seul mode d'*entrée dans la carrière paternelle* qui pouvait être étudié dans l'enquête Emploi, mais aussi sur les terrains mobilisés dans le cadre de cette thèse. Ceci ne signifie pas que tous les « pères quotidiens » considérés se trouvent en couple *au moment de l'enquête*, en particulier dans le cadre de notre enquête ethnographique : encore convenait-il de préciser ce que nous appelons ici des pères (quotidiens). On peut dire que dans la société française, cette condition a longtemps été indispensable à l'entrée dans la paternité, les paternités illégitimes tendant à être

---

<sup>337</sup>On admettra que, s'agissant d'une thèse portant sur la France des années 1990, on sorte ici de l'ancienne acception juridique héritée d'une société où primait le mariage, pour faire primer une notion de légitimité *sociale* de la paternité, qui est d'ailleurs constitutive, en partie de la « possession d'état » telle que la définissent les juristes.

<sup>338</sup>On parle parfois de *fosterage*, terme anglais issu de l'ancien français (nous garderons l'italique en raison de sa désuétude) et synonyme d'élevage, au sens éducatif, qui n'a pas l'inconvénient de véhiculer d'analogie involontaire avec l'élevage des animaux, devenue fortement péjorative, peut-être en raison de la généralisation de techniques industrielles et des dénonciations du sort fait aux animaux d'élevage. Cf. l'article de Geneviève Delaisi de Parseval, Françoise Hurstel, 1990, « Le pardessus du soupçon » in Jean Delumeau, Daniel Roche (dir), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris : Librairie Larousse, pp 381-399.

régularisées par des mariages<sup>339</sup>, en particulier, peut-on penser, s'il s'agissait du premier enfant issu « des œuvres » du père<sup>340</sup>. De plus, raisonner en termes de « premier enfant » est sans doute anachronique s'agissant d'une société où les mortalités infantiles étaient très élevées<sup>341</sup>, d'où la difficulté à transposer nos questions à des périodes antérieures (en particulier avant le XX<sup>e</sup> siècle) autrement qu'en considérant justement le mariage dans l'ancienne société comme homologue à la naissance du premier enfant dans la société française actuelle. Nous avons ainsi tenté, au chapitre 4, de repérer quel était le statut du couple parental comme institution en germe, dont le développement aboutirait à terme à dissocier les enjeux de protection du conjoint et les enjeux de protection des enfants. En ce sens, cette homologie enregistre davantage un travail actuel de construction juridique encore inabouti (en particulier face au « problème social » des enfants qui n'ont pas de père quotidien comme de ceux pour qui cette fonction est assurée par plusieurs hommes successivement) en référence à l'enjeu du couple parental, visant à reconstituer par là le rôle que ne joue plus le mariage, qu'un effort intellectuel auquel nous procéderions en sens inverse pour trouver dans le passé un équivalent d'une institution qui serait bien cristallisée de nos jours.

En tant que double mouvement de sélection des hommes nantis, sinon de terres, de biens productifs, ou de charges héréditaires, au moins d'un métier reconnu, et d'exclusion des hommes « sans état » de la paternité sociale, l'institution de la paternité légitime passait précisément et dans les termes mêmes par l'exclusion du mariage dans l'ancienne société. L'étude de l'âge au mariage et de sa fonction de principal régulateur des naissances – un acquis assez classique pour la démographie historique – peut ainsi fournir un cadre pour aborder ces questions, cadre relativement homologue à l'étude que nous proposons du moment où les hommes entrent dans leur carrière paternelle dans les années 1990 (marquée ici par la résidence officielle déclarée lors d'une enquête statistique). Scott et Tilly (1987)<sup>342</sup> notent ainsi qu'on repoussait l'âge au mariage dans les milieux sociaux disposant d'un capital transmissible, le mariage étant explicitement interdit aux compagnons tant qu'ils n'étaient pas devenus maîtres. Ainsi, le mariage était quasiment interdit aux classes sociales où les personnes n'étaient pas nanties d'un tel capital, et les auteurs expliquent par là l'existence de situations de concubinage dans les villes, mais ajoutent aussitôt que ces situations étaient, certes, dénoncées comme scandaleuses, mais objectivement rares, et que c'est bien l'âge au mariage qui constituait

---

<sup>339</sup>cf. par exemple Jacques Mulliez, 1990, « La désignation du père » in Jean Delumeau, Daniel Roche (dir), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris : Librairie Larousse, pp 27-54.

<sup>340</sup>Dans la mesure où l'adultère faisait explicitement partie des situations interdisant une telle régularisation.

<sup>341</sup>Il en va de même de nos jours lorsque le « premier enfant » d'un couple n'est pas le premier enfant pour ses deux membres...

<sup>342</sup>Louise A. Tilly, Joan W. Scott, 1987, *Les femmes, le travail et la famille*, op. cit.

le principal régulateur des naissances<sup>343</sup>. Dans les périodes ultérieures et avec le développement du salariat, cependant, et sans même parler du mariage « en gendre »<sup>344</sup>, il semble bien que le mariage ait existé chez des salariés (où il était généralement plus précoce que chez les « nantis », en particulier chez les plus pauvres parmi les premiers), c'est à dire, par là, des formes d'association des pères à la prise en charge des enfants en dehors de la détention et la maîtrise d'un capital productif (terre notamment, ou droit de la cultiver, mais aussi appartenance à un métier) et de sa transmission<sup>345</sup>. Ce qui est intéressant par ailleurs, c'est que Scott et Tilly montrent bien que la dévolution exclusive ou non du travail salarié aux pères était contingente aux formes de gestion de la main d'œuvre qui prévalaient localement, en particulier dans des villes de mono-industrie. La naissance des enfants changeait la donne, mais leur placement pouvait être un moyen de permettre aux femmes mariées de continuer à travailler : de ce point de vue, les normes de garde des enfants au domicile des parents se sont plutôt renforcées depuis la seconde guerre mondiale, mais elles se sont d'abord appuyées sur les mères.

Qu'appelle-t-on des pères ici ? Si le terme de « père » tend aujourd'hui à véhiculer une signification biologique, associée, notamment, à la possibilité d'un examen génétique ou sérologique, cette définition n'est pas forcément à confondre avec l'importance donnée aux liens du sang et à la fidélité dans le mariage dans une société qui n'était pas pourvue des « moyens de preuve » fournis par la science moderne, qui leur donne un nouveau sens et un poids renouvelé<sup>346</sup>. C'est dire tout l'intérêt, dès lors que l'on parle de « carrière paternelle »<sup>347</sup>, de l'héritage du droit romain, qui dissociait paternité et engendrement, et associait la paternité à un pouvoir (plus ou moins discrétionnaire) de désignation, marqué par le geste rituel de prendre ou soulever (*tollere*) l'enfant, et associé à la possession d'un état : celui de chef de famille, maître au sein d'un *domus*<sup>348</sup>. On peut également faire l'hypothèse que les cas de pères « absents » correspondaient beaucoup plus souvent à des décès. *A contrario*, le contrôle social de la sexualité et sa légitimation par le seul mariage aboutissaient-ils à des mécanismes d'exclusion homologues à ceux

---

<sup>343</sup>En réalité, si l'homologie tient, il faudrait démontrer que ces situations correspondaient à des hommes faisant des études ou placés momentanément dans une situation de dépendance économique (vis à vis de leur père) ou dans un statut social durablement inférieur au statut espéré. Cf. le chapitre 8.

<sup>344</sup>cf. F. Weber, 2002, *op.cit.*

<sup>345</sup>Les auteurs citent ainsi un étonnant acte notarié formalisant la « mise en commun » des bonnes et mauvaises fortunes d'un couple démuné de richesses, mais ayant souhaité ainsi formaliser solennellement la participation des deux époux à ce qui apparaît comme une maisonnée conjugale réduite à sa plus simple expression.

<sup>346</sup>Cf. Florence Weber, 2005, *Le sang, le nom, le quotidien, op.cit.* et Geneviève Delaisi de Parseval, Françoise Hurstel, 1990, « le pardessus du soupçon », in J. Delumeau, D. Roche, *op.cit.*

<sup>347</sup>De ce point de vue, les cas d'adoption auraient fait partie de ce sujet de thèse, mais ils n'apparaissent guère comme tels au sein de l'enquête Emploi, et nos terrains ne se sont guère prêtés à la rencontre des parents adoptant.

<sup>348</sup>Cependant, les conditions socio-économiques d'accès à ce statut de *paterfamilias* ne sont qu'effleurées dans l'article, *ibid.*

des pères (socialement) « défaillants » aujourd'hui ? Existe-t-il des travaux socio-historiques montrant qui était exclu de sa paternité sociale et comment fonctionnait l'inclusion des pères dans les maisonnées de prise en charge en présence d'enfants ? Certaines notations de Robert Castel dans *Les métamorphoses de la question sociale* suggèrent en creux les pistes que nous voulons explorer ici, mais la paternité, la présence éventuelle d'enfants n'y est guère thématifiée : est-ce parce que ces choses allaient tellement de soi qu'elles sont tout aussi évidentes pour les historiens de notre époque ? Une synthèse historique comme celle coordonnée par Jean Delumeau et Daniel Roche et parue en 1990 semble globalement faire l'impasse sur cette question, comme si elle était soit évidente, soit hors-sujet, préférant globalement se focaliser sur la transformation des rapports d'autorité entre les pères et leurs fils et filles adultes d'une part, et sur les prises de position et le caractère plus ou moins accepté selon les époques de la proximité affective et physique entre les pères et leurs jeunes enfants. Pourtant, au delà de l'écart à notre propre thématique, il s'agit bien ici de la question du lien entre paternité quotidienne et paternité légitime et statutaire, posée notamment à partir de la question récurrente de la bonne distance entre un père et ses enfants.

### **Chefs de ménage et profession du père : un héritage du patriarcat ?**

Cette ébauche d'historicisation de la question des pères dans une société salariale gagne à être confrontée à deux dispositifs statistiques des enquêtes de l'INSEE (notamment) qui ont par ailleurs une grande importance pour cette thèse : en premier lieu, la définition d'un « chef de ménage » – devenu « personne de référence », sans que ce changement de sexe grammatical ne modifie son sexe effectif ou en tout cas son *genre*<sup>349</sup> – et, en second lieu, la définition de la « profession du père » pour chaque individu enquêté. On peut en partie lire de telles constructions statistiques comme des analyseurs de la manière dont les statisticiens, en cherchant à produire des outils résumant la position sociale d'une personne ou celle de l'ensemble d'un ménage, mettent en forme, par un ensemble hiérarchisé de règles abstraites de désignation, la position des hommes dès lors qu'ils sont en couple en général, et pères en particulier. Ces outils ont un impact évidemment très fort sur le contenu des statistiques sociales (et économiques), mais la façon dont ils se centrent sur des cas conçus comme centraux d'une part, et règlent les cas qui sortent de cette « centralité » est elle-même significative, dès lors qu'on fait l'hypothèse que les conventions statistiques qui perdurent sont celles qui, pour le dire vite, permettent de traduire dans l'exploitation d'une enquête des notions qui font déjà sens, soit selon le sens commun, soit selon des catégories savantes préexistantes, soit les

---

<sup>349</sup>Les actives sans conjoint (et tout particulièrement les mères) étant supposées selon ces conventions, assumer les deux fonctions de mère et de « personne de référence » (ou chef de ménage).

deux à la fois, même si elles peuvent aussi véhiculer leur propre logique (proprement statistique). Ainsi, un sociologue ou un économiste étudiant le logement ou toute autre caractéristique commune à un ménage, comme sa « consommation » traitera plus facilement une seule variable de CSP que deux à la fois, surtout s'il prend en compte des personnes célibataires : avoir une « personne de référence » répond à cet enjeu pratique, tout en usant de conventions qui ne lui sont pas tout à fait réductibles.

Il faudrait faire l'histoire de ces conventions statistiques, des usages qu'elles ont repris et des impératifs qu'elles visaient à satisfaire. Sans disposer d'un tel matériau, il s'agit ici d'en souligner deux usages fondamentaux dans les sciences sociales : celui qui consiste à traiter de la « profession du père » (soit à la fin des études, soit à défaut à la date d'enquête) comme indicateur d'origine sociale et celui qui consiste à traiter la profession du mari (voire du conjoint) comme indicateur de la position sociale de l'épouse et par extension (mais peut-être surtout) de celle des enfants. Dans ces deux cas, qui se ressemblent, et ressemblent à l'idée qu'un certain sens commun se fait de sociétés patriarcales traditionnelles, où les femmes passent de la tutelle du père à celle de l'époux, il n'est pas anodin que les catégories statistiques n'aient changé que par leur nom, même si ce changement de nom montre le primat accordé désormais à l'utilité « technique » de la notion de « personne de référence » sur l'ordre social dont elle pourrait signifier le maintien, à travers le terme de « chef de ménage »<sup>350</sup>. Ainsi, la profession du père devient « techniquement » la profession de la mère ou du tuteur s'il n'y a pas eu de père présent, mais la règle appliquée s'appuie d'abord sur des critères techniques explicites qui assurent que l'information varie le moins possible suivant le cas rencontré ou suivant l'enquêteur et qu'on sait de quoi on parle : ainsi, il ne s'agit pas d'un choix aléatoire du père ou de la mère ou encore de la personne ayant eu la position professionnelle la plus assurée, la plus durable, ou quoi que ce soit de ce genre. Et en même temps, ce « choix » du père semble répondre à un « cahier des charges » purement statistique, en ce qu'il est toujours plus probable que le père ait travaillé (plutôt que la mère) pendant la période allant de la naissance à la fin des études d'une personne enquêtée : nous voyons que ce dernier point est bien évidemment corroboré pour les années 1990 en ce qui concerne la naissance du premier enfant et plus encore la naissance d'enfants puînés, puisque ce sont des moments de recul de l'emploi féminin et

---

<sup>350</sup>Il ne s'agit évidemment pas ici de succomber à une illusion nominaliste, qui voudrait que les chefs de ménage aient été tous de « véritables » chefs (quel que soit le sens que l'on donne à ces mots), ni d'ailleurs d'exclure que certaines « personnes de référence » ne se comportent effectivement en défendant des prérogatives faisant penser à celles d'un « chef de famille ». Sur ces questions, l'évolution du droit est bien entendu à la fois un meilleur indicateur et une force sociale ayant un réel impact sur les pratiques ; cependant, le maintien de certaines logiques dans la construction d'indicateurs statistiques n'est pas pour autant un élément anodin à rabattre sur ses seuls enjeux techniques.

d'accroissement de la proportion de « femmes au foyer » en même temps que de maintien de l'emploi des pères en couple visibles.

De la même manière, la personne de référence désigne toujours au premier chef un homme en couple<sup>351</sup> ; en cas de multiplicité des couples ou d'absence de couple, c'est le fait d'être actif qui doit primer ; enfin, en cas d'incertitude, c'est la personne la plus âgée qui est désignée<sup>352</sup>. C'est ainsi que, dès lors qu'il y a couple, l'activité masculine prime sur l'activité féminine, y compris lorsque l'homme se trouve au chômage ou même inactif alors que la femme travaille (cependant, la profession du conjoint ainsi que ses autres caractéristiques font l'objet d'une variable spécifique dans le fichier « ménage » de l'Enquête Emploi) : la personne de référence est alors toujours un homme. L'activité ne prime réellement (sur le genre – au sein du couple) qu'en l'absence de couple, et il est intéressant de le dire dans les deux sens, au sens où ce primat de l'activité masculine prend tout son sens lorsqu'on sait que c'est justement quand ils sont en couple que les hommes, *considérés du point de vue de leurs chances de devenir pères*<sup>353</sup>, ont le plus de chance non seulement d'occuper un emploi, mais encore un emploi stable : contrat à durée indéterminée du secteur privé, emploi de fonctionnaire, activité indépendante. De plus, comme nous l'avons dit et comme nous le répéterons : « nos » pères ne se rencontrent qu'en couple, à de rarissimes exceptions près, dont la fréquence n'excède guère la probabilité pour l'enfant d'être orphelin de mère ! De ce fait, on pourrait dire que la règle de désignation des personnes de référence, comme la règle créant une variable d'origine sociale, incorpore une certaine vision de l'ordre social et de la place du père dans celui-ci, ce qui lui confère une certaine efficacité dans l'ordre « technique » des choses...

Ce qui importe ici, en réalité, et serait particulièrement parlant si nous pouvions disposer d'un travail d'histoire critique des statistiques travaillant, par exemple, sur la façon

---

<sup>351</sup>Il y a dans l'enquête Emploi deux types de définition du « couple », entre la définition de la personne de référence qui définit un couple comme pivot d'un groupe de coresidence, qu'on pourrait relier au fait d'avoir des revenus et un logement indépendants, et une définition du couple comme « situation » individuelle, qui nécessiterait en fait, en principe, de prendre comme unité d'observation une relation entre deux personnes (alors que la coresidence unit l'ensemble des habitants d'un logement).

<sup>352</sup>Ces cas de multiplicité de couples sont statistiquement rares dans les années 90, mais se rencontrent néanmoins, en particulier, comme on (ne) l'a (pas) vu au chapitre 4 (dans la mesure où nous avons pris en compte la présence d'autres adultes que les parents, sans se demander s'ils étaient ou non en couple), au moment de l'accueil d'un enfant né depuis moins d'un an. C'est aussi sur ces cas « atypiques » qu'on peut mettre en évidence des cas possibles de non-respect des instructions aux enquêteurs, comme lorsqu'une grand-mère veuve cohabite avec un enfant, son conjoint et un petit-enfant, tout en restant personne de référence.

<sup>353</sup>Cette expression est une autre manière de caractériser les hommes de l'échantillon contrefactuel, que l'on a précisé « rapprochés » des jeunes pères en leur donnant un poids correspondant à leur probabilité de devenir des pères à un moment donné compte tenu de leur position dans le cycle de vie *ex ante* de leur niveau d'étude et de leur origine sociale. Cette méthode permet en particulier de reproduire dans cet échantillon la structure par âge des hommes ayant eu leur premier enfant tout en tenant compte des différences engendrées par différents niveaux et durées d'études.



dont le travail des femmes a pu être progressivement pris en compte dans les statistiques sociales, particulièrement celles traitant directement ou indirectement des conditions de vie des ménages, c'est l'hypothèse que nous pouvons faire ici, selon laquelle cette incorporation procède elle-même d'une logique de *stabilisation* de l'activité professionnelle et du statut lui correspondant. La plupart des grandes enquêtes sont d'abord exploitées et financées pour ce que l'on appelle leurs résultats *primaires*, ceux qui peuvent être livrés rapidement aux services qui les ont commandés et produisent des « données de cadrage », ayant vocation à être rapidement réutilisées aussi bien dans le champ de l'expertise, pour les différents ministères et institutions d'état, dans des articles de journaux, etc... Or, on aurait tort de croire que ce type de résultat ne répond qu'à une demande immédiate à court terme, ne serait-ce que parce que cette demande elle-même nécessite de disposer d'éléments stables de comparaison d'une période à l'autre, sur une base mensuelle, trimestrielle, annuelle, quinquennale ou décennale. La construction de séries longues est également un enjeu important, même s'il n'est pas toujours directement pris en compte : tout dépend donc des configurations permettant de valoriser suffisamment les avantages d'une réforme pour qu'ils l'emportent sur ses coûts. Les derniers résultats d'une enquête périodique nécessitent ainsi la plupart du temps de fournir rapidement une série confrontant le dernier « point » de la série au précédent, qui fournit ainsi d'emblée un élément de comparaison, dans un dispositif d'enquête supposé stable. De la même manière, dès lors qu'il s'agit de fournir des données concernant les ménages sur différentes classes sociales, les enjeux de comparabilité des résultats nécessitent à la fois une continuité des indicateurs de stratification dans leur libellé même, mais aussi dans les situations auxquelles ils renvoient. Deux phénomènes importants fragilisent ainsi la significations de ces résultats : l'extension du travail féminin, tout particulièrement dans des emplois qualifiés et/ou publics et celle du chômage et du salariat précaire chez les hommes.

Ce qui est important pour nous ici, c'est qu'il soit resté préférable du point de vue des concepteurs d'enquête de ne retenir l'emploi de la mère comme substitut de l'emploi du père que si ce dernier était totalement absent au moment de la fin des études, plutôt que de tenter de prendre en compte une double activité des parents et le statut d'activité de la mère à telle époque, c'est à dire accessoirement une configuration du ménage en termes de rapport à l'emploi et, de même, de ne pas tenir compte de la mère dès qu'elle se trouve en couple officiel, partageant une même résidence. Il nous semble que l'activité féminine est moins niée, par là, que considérée comme un élément qui s'ajuste en particulier aux défaillances éventuelles des hommes – ici quand elles se traduisent par leur exclusion du ménage ou leur absence – et plus généralement aux besoins de la

maisonnée en travail maternel, domestique, et en ressources monétaires. L'activité professionnelle des hommes en couples et des pères serait alors considérée comme l'élément *stable* du statut collectif ou filial, non seulement au sens où elle l'est statistiquement, plus que celle des femmes en couple et mères, mais aussi au sens où elle *devrait* l'être d'un point de vue normatif, en particulier dans des moments critiques comme l'arrivée du premier enfant, mais peut-être aussi les études des enfants, dont la fin définit le moment dont on parle pour fixer la profession du père. Nous nous rattachons également par là à la correspondance qu'on pourrait faire entre *genre* et rapport à l'emploi (stable ou non), qui suppose aussi de le rapporter à son emprise sur le temps, les hommes adaptant, dès lors qu'ils se situent par rapport à une mise en couple stable et à une entrée dans la carrière paternelle, leurs stratégies et leurs emplois du temps à une certaine stabilisation professionnelle qui doit garantir le maintien d'un statut et l'accès à des revenus à l'arrivée du premier enfant, alors que les femmes adaptent leur rapport à l'emploi, non seulement aux gestions de main-d'œuvre spécifiques auxquelles elles sont exposées dans un secteur d'activité donné, mais aussi aux nécessités des prises en charge quotidiennes une fois l'enfant présent ainsi que pendant la *double production*, c'est à dire la gestation en situation d'emploi telle que la décrivait par exemple Anne-Marie Devreux dans la fin des années 80<sup>354</sup>, en tirant éventuellement parti si elles le peuvent des protections de leur emploi dont s'assortissent les dispositifs institutionnels de protection des jeunes enfants et des femmes enceintes (cf. chap. 2).

C'est dire si le genre ne vaut ici que s'il est croisé avec d'autres dimensions de l'inclusion des personnes dans les maisonnées de prise en charge *et* dans la vie économique (ou, de façon plus spécifique, dans le champ de la petite enfance), et cela, comme nous allons le voir, parce que la possibilité de garantir des revenus et un statut relativement stables et jugés suffisants joue, avant toutes choses, dans la sélection des hommes en couple stable, et non comme un enjeu de répartition de rôles qui seraient fixés à l'avance, comme dans une logique traditionnelle « patriarcale » ou « machiste ». Ces logiques jouent peut-être dans nombre de cas par ailleurs, mais il s'agit ici de décrire quelque chose de plus général, qui s'applique à une société dans laquelle les femmes des générations considérées (d'entrée en maternité, c'est à dire définies par la naissance de leur premier enfant et non par leur propre âge) ont globalement fait, à origine sociale donnée, de meilleures études que les hommes<sup>355</sup>, voire même ont mieux réussi leur

---

<sup>354</sup> Anne-Marie Devreux, 1988, *La double production : les conditions de vie professionnelle des femmes enceintes*, Paris : CSU-CNAF.

<sup>355</sup>cf. Christian Baudelot, Roger Establet, 1992, *Allez les filles !*, Paris : Seuil, « L'épreuve des faits » (réédition « Points Actuel »).

entrée dans une carrière professionnelle, tout en étant bel et bien statistiquement et collectivement fragilisées dans leurs carrières professionnelles à leur entrée dans la carrière maternelle (cf. chapitres 1 et 2).

Si certains de nos résultats peuvent être versés au dossier des rapports de genre, en particulier du côté de la résistance d'une certaine spécialisation au sein des couples ayant des enfants, résistance qui diffère, et s'exprime différemment, selon les milieux sociaux mais ressortit, pour le moment considéré, à une même logique fondamentale, d'autres volets de ce « dossier » sont mis en suspens, ainsi de la minoration du travail domestique comme travail féminin et exclu de la sphère marchande *et* de la minoration de nombre d'emplois féminins comme emplois domestiques ou subalternes de prise en charge déléguée<sup>356</sup> : nous considérons en effet que le moment de la naissance du premier enfant ne fait pas ressortir de manière évidente cette logique macrosociale de hiérarchisation des champs pour un sujet comme le nôtre. Au contraire, notre sujet même relève de l'investissement d'un champ de l'enfance largement féminisé, en particulier quand on raisonne à l'échelle de maisonnées de prise en charge, support de nouvelles maîtrises : la domination de ce champ par d'autres champs de la vie sociale, la présence d'hommes à des moments historiques et dans des positions clés ne se traduit pas nécessairement par des rapports de domination homologues au sein des couples, voire n'exclut pas une inversion de ces rapports dans certaines maisonnées de prise en charge. Cet argument est important pour le présent chapitre, justement parce qu'il s'agit de comprendre les modalités selon lesquelles la présence des hommes au sein des maisonnées de prise en charge valorise ou non cet apport non seulement de revenu mais aussi de garantie statutaire et d'affiliation sociale, en particulier lorsque cet apport n'apparaît pas comme décisif ou suffisant par rapport à celui de la mère, et en particulier après la naissance, pendant le congé maternité et à l'issue de celui-ci.

## **Vers une définition des « pères quotidiens »**

### **Retour sur une présence problématique**

Nous approfondirons ce point dans notre conclusion générale, en ce qu'il structure la démonstration entreprise dans cette thèse, mais il est bon de le rappeler ici : les analyses que nous allons porter sur ce que nous appelons des paternités quotidiennes (socialement) légitimes ne font pas relever ces paternités d'une institution qui aurait son autonomie, en particulier par rapport aux maternités. Au contraire, ces analyses font dépendre l'articulation entre carrières antérieures des hommes et carrières paternelles

---

<sup>356</sup>cf. Nancy Folbre, *op.cit.*, Tania Angeloff, 2000, *Le temps partiel : un marché de dupes ?*, Syros, Paris ; Margaret Maruani, Emmanuelle Reynaud, 1993, *Sociologie de l'emploi*, Paris : La Découverte (mise à jour : 1999).

d'une cohabitation durable avec le premier enfant et les suivants, et donc de la stabilité du couple *ex post*. Cette articulation dépend par là logiquement de l'assignation des mères à la prise en charge quotidienne des enfants, et ce, d'autant plus que l'on se situe à un moment où l'arrivée du premier enfant dans un foyer parental est récente. Pour différentes raisons, à l'inverse, on peut postuler que les pères élevant seuls leurs enfants pourraient devenir un peu moins rares (ou invisibles) à mesure que le premier enfant grandit et qu'éventuellement d'autres enfants arrivent, que se forment des « familles recomposées » ou que les gardes alternées deviennent un peu plus visibles. À cet égard, il nous faut à présent revenir sur le cas de Luc, puisqu'il s'agit *in fine* d'un cas de garde alternée, mais aussi, dans les séquences de la prise en charge de son fils Colin qui nous ont intéressés, d'une paternité défailante de différentes manières.

Il n'est évidemment pas anodin que nous ayons développé l'enjeu du couple parental et de sa pérennité comme cadre d'accueil du premier enfant à partir d'un tel exemple, qui s'était achevé par une séparation. Il faut aussi rappeler que c'est précisément la normalisation de la situation qui semblait avoir facilité, voire rendu possible, un souhait de parler de la part d'Aline. Cette période faisait manifestement suite à une possibilité de parole auprès du psychiatre de Luc dans le Barrant. Compte tenu de la difficulté pour elle à revenir sur ces événements dans un contexte quotidien<sup>357</sup>, ce sont un peu les mêmes raisons qui nous ont interdit dès lors d'accéder au point de vue de Luc – que j'avais pu voir à la garderie – une fois que le contact s'était fait avec Aline. Nous allons revenir sur le problème de la parole à propos de Luc, chez qui nous verrons mieux en quoi cette question peut avoir interragi avec la question de la solidarité du couple parental et de ce qui était ou non dicible. Pour l'instant, nous approfondissons le lien entre stabilisation et solidarité du couple et conditions matérielles d'une paternité quotidienne légitime, visible ou tenable.

À cet égard, la comparaison avec Romain et Odile – dont le cas illustre quant à lui la réussite d'un certain pari sur le couple, entre autres choses – interdit d'interpréter mécaniquement l'effet d'un statut nominal ou d'un type de carrière comme celui des musiciens professionnels, qui cumulent revenus irréguliers et contrats précaires. Nous disposons d'une démonstration de l'importance de l'enjeu du couple pour les deux protagonistes que sont Aline et Luc. Nous disposons, avec Odile et Romain, d'un cas où le couple est aussi mis en avant comme unité d'action solidaire contre une certaine

---

<sup>357</sup>Nous avons relevé l'isolement social relatif d'Aline, en particulier dans son travail par rapport à d'autres mères (ou pères) de familles et en comparaison avec Luc au moment de l'entretien, à l'exception d'une autre mère célibataire ; un autre aspect sur lequel nous avons assez peu insisté était la relative « déterritorialisation » de cette enquêtée jonglant entre son travail, le domicile certes à proximité de l'école de Colin, mais aussi la garderie de Fontcretz, le domicile de Luc à Rivigne, celui de ses parents à Bordères.

forme de précarité, mais au sens où cette précarité est partagée solidairement *en pratique*, et non restreinte à l'un des deux membres du couple alors que l'autre assure le quotidien. Chez Odile et Romain, cela passe par le fait que l'horizon n'est pas forcément celui d'une biactivité, comme dans le cas d'Aline. Lorsqu'elle retrace ce qui s'est joué comme débat entre elle et Luc sur l'éventualité d'un enfant, avant que ce dernier ne soit un projet commun, Aline mettait en avant cette biactivité, et insistait sur une égalité formelle entre elle et Luc que permettrait de créer le recours à un mode de garde. Leur inégalité de fait s'applique dès lors bien sûr à l'accès à la scène professionnelle (problématique pour Luc), mais aussi à la prise en charge quotidienne : Aline introduit plus tard le terme de « paternité quotidienne » mais à ce stade, elle parle pour Luc « d'avoir sa place » de père<sup>358</sup>.

**Extrait 80. Aline : « sa place de père »**

« Donc je comprenais, [l'importance pour] lui [de] l'aspect financier, je comprenais qu'il avait besoin d'avoir sa place de père, *et cetera*, et que ça passait par sa capacité financière : être capable d'assumer financièrement son enfant (soupir, ironique) Mais en même temps, ça pouvait ne jamais venir aussi... ou venir, mais quand ? Donc, ce qui fait qu'on a pas mal attendu, quand même. »

À l'égard de la prise en charge quotidienne de Colin, dans la pratique, une telle égalité ne peut exister pendant le congé maternité, en ce que ce dernier crée un lien privilégié sous ce rapport entre Aline et Colin. Or, ce congé maternité, tout en instituant la maternité d'Aline, c'est à dire en étant constitutif de l'articulation entre son travail professionnel et la prise en charge quotidienne de Colin, prolonge, dans leur cas particulier, une inégalité entre elle et Luc face au projet d'enfant<sup>359</sup>. De plus, cette période d'articulation occulte un temps, du fait qu'Aline *suit* Luc dans l'Est, leur inégalité pour ce qui est de fixer le domicile « familial » : en effet, il ne s'agit pas à cette époque d'une installation, mais d'un mode de vie instable et mobile, où ils n'habitent pas « chez eux », et où la cohabitation n'est pas destinée à durer avec Luc. En cela, il s'agit de conjurer la dissociation du couple parental et de la scène professionnelle à laquelle Luc a accès. Dès lors, la démonstration du fait qu'ils « forment une famille » par Aline *contient* sa propre contradiction. Précisément elle ne vaut, comme modalité pratique d'exercice d'une paternité quotidienne – qui ne se heurte pas encore aux contradictions que va révéler la période ultérieure – que pour un temps très limité, même si il est un peu prolongé par rapport au congé maternité légal du fait de la prématurité de Colin.

<sup>358</sup>En revanche, c'est nous qui avons introduit dans l'analyse la notion de responsabilité visible ou reconnue, pour la distinguer de la seule question de la présence de Luc *ex post*. Cette distinction est essentielle pour comprendre la divergence d'appréciation entre Aline et Luc *ex ante*, qui se manifeste violemment une fois Aline enceinte de Colin (cf. chapitre 5).

<sup>359</sup>Nous allons encore revenir *infra* sur l'ambivalence de Luc face au projet d'enfant d'Aline.

Leur inégalité pour déterminer la situation (économique et géographique) et le devenir du foyer parental est mise entre parenthèse, ainsi que le problème de la présence de Luc au sein de ce foyer ou de sa mise en question, grâce au retrait temporaire d'Aline de la scène professionnelle. Le problème de cette parenthèse demeure qu'elle ne permet pas de garantir une présence quotidienne durable de Luc sur la scène parentale. En fait, nous allons voir que, plus qu'une inégalité, c'est l'absence de poids de Luc sur ces questions qui est constitutive de sa fragilité et de son illégitimité sociale (comme père quotidien), initiale puis renouvelée sous d'autres formes, mais d'une façon contradictoire, en ce qu'elles portent sur une présence qui est définie comme souhaitable et sur une absence, un éloignement ou un manque d'implication qui sont définis comme des désordres. Mais cette présence ou cette implication sont privées de façon radicale – à des moments qu'on pourra définir comme critiques – de certains, voire de la totalité, des éléments matériels qui en affermieraient la légitimité sociale et personnelle.

Nous avons vu (au chapitre 5) que l'engendrement de Colin avait d'emblée posé le problème du rôle de Luc et vu aussi l'ambivalence, pour le désigner, entre « accident » et « projet » de ce point de vue. En effet, le projet est d'abord celui d'Aline proposé à Luc, comme projet de couple parental. L'élément accidentel intervient dans ce moment où Luc « s'est cru assez fort », moment qu'on peut décrire comme un moment de faiblesse, mais qu'on peut aussi analyser à partir des logiques de gageure, telles celle que nous avons précisément rencontrée chez Romain. Ce dernier a certainement procédé à des choix moins risqués mais peut-être aussi moins ambitieux que Luc. Nous avons noté au chapitre 2 que l'incertitude du statut avait pu provoquer des tensions, notamment à l'occasion de l'intervention du père de Romain quant à la question des comptes, mais que cette incertitude à elle seule ne suffisait pas à disqualifier Romain comme père potentiel, *en particulier* au regard de l'enjeu du couple parental. Nous avons remarqué dans un premier temps que le travail de Romain avait plus de valeur au sein de son couple que n'en avait jamais eu celui de Luc, en particulier dans la perspective de l'arrivée d'un enfant, et qu'il relève, contrairement à celui de Luc, d'un bien commun dans cette perspective. Nous pouvons noter au passage qu'Aline souligne bien plus qu'Odile l'importance des indemnités des ASSEDIC dans leur stratégie de mobilité, tout en explicitant la raison économique de ce poids, son salaire antérieur représentant d'ailleurs presque le triple de celui d'Odile : à l'inverse, nous avons vu que la valeur symbolique du travail de Romain était sans doute plus valorisée que son poids réel<sup>360</sup>

---

<sup>360</sup>Plus exactement, les ressources monétaires dégagées grâce aux droits issus du salariat par Odile apportent non seulement des rentrées d'argent vraisemblablement plus faibles, bien qu'elles soient plus régulières, mais aussi plus *discrètes* (certes non pas au sens mathématique, car elles sont peut-être plus *continues*), du fait de l'effacement relatif d'Odile de la scène professionnelle, corollaire de sa disponibilité pour ses enfants, que nous avons étudiée au chapitre 2.

dans le budget, et devenait *ex post* un moyen de valoriser une certaine rigueur budgétaire qui tient aussi de la rigueur morale, et ce d'autant plus qu'il est possible de montrer que les enfants n'en sont pas pénalisés, par exemple par rapport aux enfants des voisins (une scène sociale qui n'était pas forcément présente telle quelle à l'arrivée de Pierre, l'enrichissement de leurs relations de voisinage étant consécutif à leur installation à Fontcretz et, en parallèle, à la scolarisation de Pierre), mais surtout au « travail de mère » tel que le construit Odile.

Autrement dit, le statut social associé à un emploi donné, sous l'angle de la possibilité d'accéder à une paternité légitime, du point de vue des ressources et des garanties auxquelles il donne accès et quand bien même cet emploi est formellement précaire, dépend de sa valeur sur plusieurs scènes sociales : groupe de descendance, groupes de pairs, scène du couple qui pose la question de la valeur *ex ante* du travail masculin, qui peut se trouver rehaussée par le travail de préparation de l'arrivée du premier enfant. Il y a en effet relativisation et rejet d'une certaine promotion dans son travail du côté d'Odile après qu'elle est passée de caissière à hôtesses d'accueil, et un déménagement en rapport avec les opportunités d'emploi de Romain. Il ne s'agit sans doute pas davantage d'éviter *en soi* un déclassement de Romain ou de Luc, même si celui-ci peut avoir des conséquences lourdes par la suite. Par exemple, un tel déclassement pourrait être déjà acté (et éventuellement euphémisé) au sein d'un couple parental ; il pourrait exister des possibilités de revoir à la baisse les ambitions de l'homme ou du couple, que ce soit quant au travail, au salaire, à l'habitat, au mode de vie. Tant que l'arrivée d'un premier enfant ne vient pas ruiner des efforts considérés comme inachevés et requérant un investissement du couple dans la carrière de l'homme, ou tant que le travail de la femme n'apparaît pas de manière trop évidente comme l'apport principal non seulement de moyens mais de sécurité économiques, du moins tant que cet apport ne rend pas *mineur* ou *non pertinent* celui de l'homme, comme dans le cas d'Aline et Luc, la paternité quotidienne d'un homme n'est pas forcément remise en cause dans sa légitimité quotidienne par l'hypogamie du couple ou par un statut trop incertain de l'homme. C'est dire si notre analyse est inséparable de son aspect dynamique et ne saurait se comprendre comme une analyse statique, même si *par différence*, nous avons pu voir au chapitre 4 que la *situation ex post* telle qu'elle est enregistrée dans l'enquête Emploi pour les jeunes mères en couple ou non nous donnait des indices sur ce qui s'était passé auparavant.

Si l'élément crucial dans le cas de Luc a été le fait qu'un enfant soit proposé « abstraction faite » de sa situation personnelle, au sens où c'est Aline qui lui proposait de tout garantir, il nous semble aussi que ce cas a comme intérêt particulier que Luc malgré son (ou ses) problème(s) se soit par la suite *maintenu* durablement, c'est à dire jusqu'à ce que Colin ait eu trois ans, au sein du couple parental et en s'occupant de son fils à ce titre – bien que dans des conditions qui se sont progressivement dégradées. Il est important aussi qu'il ait pris une part importante, pendant certaines séquences, à la prise en charge quotidienne de Colin. Les « bouffées délirantes » de Luc sont importantes pour notre démonstration à cet égard, parce qu'elles surviennent à un moment où l'insertion professionnelle de Luc, et sa réussite provisoire, posent très nettement la question de la légitimité de sa présence au sein du foyer parental. Sur ce point, il est particulièrement significatif qu'Aline dise que Luc « part » (de façon répétée, pour son travail d'orchestre) puis « s'éloigne » (avec le soupçon d'une double vie motivé par l'éloignement affectif et par la raréfaction de Luc), alors qu'en réalité c'est au départ le fait d'avoir coupé la séquence dans l'Est de toute base territoriale qui a réaffirmé le fait que le foyer était à Paris et de la sorte centré sur Aline, à la fois sur son travail et sur le fait que l'organisation de la prise en charge de Colin en dépende étroitement au premier chef. C'est en définitive sur *l'action*<sup>361</sup> de cette dernière, consistant à faire suivre Colin (et elle) sans pour autant engager une réinstallation dans l'Est, donc sans compromettre son propre emploi (plus stable et plus rémunérateur), qu'a reposé cette construction de la paternité quotidienne de Luc pendant ce congé maternité. Ni l'un ni l'autre ne semblent avoir perçu à l'époque la fragilité de cet arrangement, qui s'est révélée au retour d'Aline et Colin à Paris, moment où la pertinence du travail de Luc est brutalement rabattue sur un enjeu purement personnel par l'éloignement géographique qui le sépare de son fils.

On peut décrire la situation qui s'ensuit en termes de *double bind*, au sens où on peut faire l'hypothèse que la situation de Luc le plaçait désormais, pendant cette nouvelle séquence, face à deux injonctions opposées, et dont l'opposition était particulièrement difficile à accepter pour au moins trois raisons. Premièrement, ces injonctions n'auraient pas *dû* entrer en opposition, au sens où le travail de Luc n'était pas clairement un problème « en soi », mais la dissociation résidentielle accusait par là deux faits *étroitement interdépendants* : la résidence de Colin était déterminée par le travail

---

<sup>361</sup>Une installation dans l'Est eût revêtu à cet égard des traits très différents, qui n'auraient pas eu ce caractère de prouesse de la part d'Aline, ni ce caractère d'exceptionnalité, en particulier au regard des normes de stabilité résidentielle que nous avons décrites au chapitre 5.



d'Aline ; le travail de Luc, et sa réussite dans sa carrière de musicien professionnel, n'était pas un élément décisif pour la mise en jeu de l'avenir de Colin. Ces deux éléments étaient déjà présent au moment de l'engendrement de Colin, particulièrement au début. Deuxièmement, cette opposition ressuscitait dès lors, en quelque sorte, le conflit que Luc avait perçu *ex ante* entre une entrée dans la carrière de musicien professionnel – où il ne s'était pas encore risqué à l'époque – et l'accueil d'un enfant. En effet, avant l'engendrement de Colin, Luc se plaçait face au dilemme de devoir choisir entre deux types d'investissements concurrents. Ceci posait deux problèmes de légitimité : des investissements professionnels si ils mettaient en péril sa paternité voire le couple ; de sa paternité quotidienne si il était un père sans rien avoir à apporter à son fils, un père sans travail, dénué de statut, incapable d'apporter des ressources économiques au couple parental. Comme le disait Aline, « ça le travaillait beaucoup, cet aspect des choses ». Troisièmement, cette résurrection faisait immédiatement suite à la période qui avait donné raison aux arguments en sens contraire d'Aline. En effet, le congé maternité mais aussi le congé pathologique de fin de grossesse avaient contraint Luc à « s'humaniser » et à prendre en compte les problèmes médicaux associés à la venue d'un enfant. Dans un premier temps, il avait eu à assumer symboliquement le fait d'avoir engendré un enfant qu'Aline allait garder, mais aussi le fait que le couple durait (puisqu'il ne la quittait pas), c'est à dire que ce couple était amené à devenir un couple *parental* dont Luc faisait bel et bien partie en tant que père (quotidien). Dans un second temps, dès lors, la période du congé maternité avait commencé à créer cette « relation père-fils » souhaitée par Aline, au sens où elle avait simplement permis à Luc de réussir dans une certaine mesure son entrée dans la carrière de musicien, tout en accédant en parallèle à une paternité quotidienne grâce à Aline, qui « faisait suivre » Colin et elle-même, en somme une maisonnée de prise en charge « hors-sol ».

Tout se passe comme si Aline avait utilisé cette période du congé maternité pour autoriser cette gageure d'une double entrée dans les « carrières » paternelle et professionnelle de Luc, mais en retardant de ce fait une forme de révélation brutale, qui était que cette réussite de Luc ne valait que tant que le propre travail d'Aline pouvait être mis entre parenthèses au profit de la prééminence qu'elle acquérait par là en parallèle dans la prise en charge de Colin. Cette révélation accentuait d'autant plus le *double bind* après cette parenthèse que Luc devait être alors d'autant plus dépourvu des moyens de dénoncer la nouvelle situation qu'elle découlait de façon assez continue de nécessités objectives inscrites dans ce cadre antérieur, du maintien de leur domicile à Paris, mais

aussi de la constitution d'un cadre parental. De ce cadre, il était devenu partie prenante comme père quotidien, et, comme tel, aurait difficilement pu demander à Aline une installation dans l'Est au risque de perdre le seul emploi stable du couple parental, ce qui donne une idée de la double prééminence d'Aline. Ce n'est donc pas le célibat géographique en soi qui fragilise de manière douloureuse la paternité quotidienne de Luc, mais plutôt le fait que le travail de Luc est d'autant plus vidé de toute signification pour le foyer parental, en tant que ressource ou même d'appoint, qu'il n'a aucun effet sur la résidence du couple, et qu'il devient par là facteur d'un désordre : la rareté de la présence de Luc, son éloignement, voire la possibilité d'une infidélité. Ce désordre semble alors avoir fait perdre à Luc les éléments de réassurance qu'avaient pu constituer, sur ce terrain, la présence de Colin – par le fait qu'Aline et lui le suivent, pour démarrer son travail – à l'issue d'une période qui nous semble avoir été déterminante pour instaurer cette paternité quotidienne de façon durable.

Au delà de l'idée que Luc ait pu tromper Aline pendant cette période difficile, il nous semble important d'insister sur cette très grande particularité par rapport à ce que nous rencontrerons de situations visibles dans les statistiques : la paternité quotidienne de Luc, qu'il « l'assume » ou non, est une réalité tangible *ex post*. Et en même temps, c'est une réalité problématique *ex ante* et *ex post*, parce qu'elle repose sur ce qui dans son cas, s'avère une illusion, à savoir l'idée que cette présence pourrait soit être légitime « en soi », pour que Colin « ait son père », soit être légitime parce que Luc apporterait quelque chose à Colin, dans sa prise en charge concrète, en exerçant une responsabilité socialement reconnue ou matériellement décelable dans les stratégies du couple parental. Il est dès lors extrêmement significatif que cette paternité puisse cesser d'être problématique lorsque Luc occupe une telle place dans les maisonnées de prise en charge successives de Colin, et qu'en définitive, la maisonnée la plus stable et semblant la plus durable ait été celle où il était séparé d'Aline et assurait dès lors un second foyer à Colin, avec une chambre, un temps paternel et des sociabilités spécifiques. C'est en ce sens que nous pouvons dans cette analyse décrire les raisons de la défaillance de Luc comme essentiellement « matérielles », ce qui ne revient pas ici à nier les troubles mentaux décrits par Aline ou le diagnostic médical sur lequel elle s'appuie, ou le fait que Luc « n'assumait pas sa paternité quotidienne » sur certaines séquences : en revanche, nous ne souscrivons pas à l'interprétation d'une résurgence liée par exemple aux relations entre Luc et sa mère ou à des problèmes apparus dans l'enfance, dans la mesure où une telle piste ne permet aucune articulation à laquelle nous ayons pu songer entre les

problèmes concrets qui coïncident avec les défaillances de Luc et des traumatismes antérieurs<sup>362</sup>.

### **Paternités quotidiennes et « carrières » paternelles**

Il n'est pas anodin que ce soit une enquêtrice qui nous ait ici fourni, à travers un cas particulièrement compliqué et riche en paradoxes, un des termes fondamentaux pour penser les paternités que nous étudions dans le cadre de cette thèse, et que ce soit à travers une dénonciation qui dévoile une partie des attentes qu'Aline avait vis à vis de Luc *ex post*, une fois ces attentes déçues. En effet, il s'agit pour Aline de dire, sachant la défection de Luc – et sachant qu'elle est indicible dans la plupart des situations quotidiennes une fois Luc devenu « un vrai père », qui « s'est fait » à travers leur séparation au delà de la défection – que Luc, tout en ayant été présent et loyal en apparence « rejetait sa paternité ». Ce faisant, elle énonce ce constat devant un jeune enquêteur en position de confident presque anonyme, et sans que cela risque de compromettre la nouvelle situation, que Luc n'était, tout compte fait, pas la bonne personne avec qui faire un enfant. À ce moment de l'entretien, cela renvoie pour elle à une tare originelle (construite « dans son enfance »), tare qui aurait été cachée jusqu'à l'annonce du projet d'enfant, et qu'il aurait surmontée par la suite par un travail thérapeutique. Une telle grille d'analyse met éventuellement en jeu une erreur d'Aline sur (la personne de) Luc, qui serait liée à l'appréhension qu'elle avait, aux origines de leur couple, de son comportement avec les enfants et de son « bon contact avec les gens », comme révélatrice d'une aptitude relationnelle, renvoyant éventuellement à son

---

<sup>362</sup>En revanche, « l'état » de confusion mentale de Luc peut avoir révélé des difficultés psychiques spécifiques qui ne sont pas accessibles à cette analyse et ne relèvent pas de notre objet : c'est en ce sens, comme le détail de sa vie psychique ne constitue ici ni un matériau accessible empiriquement ni un objet de ce travail, que nous traitons des événements comme l'hospitalisation en Hôpital Psychiatrique de Luc comme des « symptômes » probables d'une contradiction entre sa présence sur une scène « parentale » et une certaine forme d'illégitimité sociale à se maintenir sur cette scène, c'est à dire en y exerçant une responsabilité reconnue socialement, notamment au regard de sa vocation professionnelle. Cette présence en devient d'autant plus problématique que les problématiques se répondent d'une séquence à l'autre. Aline l'a pris en compte au point de mettre en suspens ou entre parenthèse sa propre carrière professionnelle, avec comme résultat qu'il n'y a pas eu d'illégitimité permanente, et qu'en réponse Luc semble avoir tenté de se maintenir sur cette scène avec une constance comparable à celle d'Aline jusqu'à un certain point. Il ne faut donc pas lire notre usage de ces « événements psychiques » comme une tentative de réfutation du diagnostic qui a pu être fait, ou plutôt de ce que nous en savons ; en revanche, nous contestons l'idée que l'on puisse écarter les aspects matériels que nous avons mis en avant dans une telle analyse, au sens où on en ferait de simples facteurs environnementaux « déclencheurs » d'une pathologie sous-jacente, qui elle serait inexplicable avec ces éléments. La question de savoir si ces facteurs matériels sont suffisants ou non pour expliquer ce cas particulier (tout particulièrement dans ses aspects « pathologiques », en ce que ceux-ci font dès lors l'objet d'une prise en charge médicale, mais aussi dans la parenté de Luc) reste ouverte, de même que la manière dont ils auraient pu interagir avec autre chose. Ce que nous entendons montrer, c'est qu'on peut en analyser la puissance déstabilisante d'une manière analytiquement autonome. Le plus intéressant serait peut-être alors de réfléchir à la vocation de musicien de Luc ainsi qu'à la formation et la pérennité du couple avec Aline avant le projet d'enfant de cette dernière..

équilibre psychique, mais surtout à une forme d'aptitude à cette « paternité quotidienne » qui l'intéressait au premier chef, gagée sur la solidité qu'elle prêtait à leur couple, et à ce compagnon. Mais elle permet surtout d'arraisonner le caractère dès lors incompréhensible des troubles de Luc, incompréhensible une fois installée cette paternité quotidienne, et *en dépit des* débuts objectivement difficiles<sup>363</sup>.

**Extrait 81. Aline : « au quotidien, il y avait quelqu'un quand même qui allait »**

« La crise s'est déclenchée une fin de semaine où il est revenu (nombreuses hésitations) [...] parce que bon, il avait [...] fini... Bon, ça se passait mal entre nous... forcément, puisqu'il s'était éloigné, *et cetera*. Donc [...] ça se passait mal. Moi je gérais le quotidien avec Colin, j'essayais de pas trop poser de questions, j'essayais... Je faisais passer le temps, je me disais [...] "on va voir comment ça vire". Et puis en fait [...] il est revenu (hésite) en fin de semaine, et puis il était hyper perturbé dans ce qu'il disait. Il parlait... ses phrases n'étaient plus construites, il était confus, il était... Je ne l'avais jamais vu comme ça. (Il parlait...) [...] Il était beaucoup dans la symbolique. C'est à dire qu'il interprétait... tout ce qui pouvait se dire. [...] Et puis, bon, il disait des choses assez... qui, moi, m'ont plutôt, interpellée... Il venait de perdre son grand-père deux jours avant. Et puis... (accélère) il allait chercher Colin chez la nounou, et puis il revenait en disant qu'il l'avait croisé dans la rue. (hésite à nouveau) Enfin des trucs, là, vraiment, où on commence à douter de la... (santé mentale ?) Oui. Oui, la santé mentale. Surtout quand c'est... il ne nous a jamais habitués à ça. Je veux dire : au quotidien, il y avait quelqu'un quand même qui allait. Et puis tout d'un coup, c'était des choses comme ça. Il entendait des trucs. Et... moi je ne comprenais pas. Je me disais "qu'est-ce qui se passe ?" »

**Extrait 82. Aline : « replongée dans la dépression »**

« Et en fait, à l'été 99, on a fait le déménagement. Avec Colin, on est arrivé, on s'est installé ici. Donc Luc travaillait... (corrige) Non, au moment où on est arrivé, on ne s'est pas installé, on a un peu squatté chez mes parents. Luc travaillait. Et on s'installe ici... Et au mois de septembre, Luc a fini... Il a fait une saison dans un emploi jeune en été. Il a fini une saison, donc on s'installe ici. Et, ça a duré un mois, et au bout d'un mois, il est reparti trois mois en hôpital psychiatrique ! Disons, sans les bouffées délirantes, mais replongée dans la dépression, à paraître hystérique : au point de s'asseoir sur une chaise et de ne plus en bouger. »

**Extrait 83. Aline : « se défausser [de sa paternité quotidienne] jusqu'à en être malade »**

« On a passé l'anniversaire de Colin ici, et puis il a été hospitalisé. Il en est sorti pour novembre en fait. Et puis bon, ça allait mieux, mais c'était pas ça encore ! Il travaillait un petit peu, mais pas trop. Moi je n'avais pas de boulot, par contre ! Par contre, non, c'était bien, je m'occupais de Colin ! Je lui faisais à manger... Je commençais à me dire que la famille... depuis que j'avais discuté beaucoup avec le psychiatre de Luc, à l'hôpital, j'avais quand même admis le fait que, quelque part, j'avais fait un enfant avec un homme qui n'assumait pas la paternité au quotidien, qui ne faisait pas face du tout, et qui... jusqu'à s'en défausser... jusqu'à en être malade ! (Il culpabilisait de s'en défausser.) Bien sûr. (Il ne supportait pas.) Il ne supportait pas. Bien sûr. Donc... Bon voilà... Et puis en fait, en

<sup>363</sup>Nous reviendrons à l'inverse sur la force *stabilisatrice* des situations de gageure dont la réussite est durable *ex post*. La stabilisation de Luc après leur séparation est peut-être de cet ordre.

janvier de l'année dernière, donc, ils l'ont gardé. Il est sorti pour Noël. On a passé les fêtes. Et le premier mois de l'année, de l'année deux-mille, ça a été à peu près... Et puis en fait, au mois de mai, moi, j'ai commencé à travailler dans une boîte de communication : j'avais trouvé un CDD. Lui, il travaillait un petit peu de temps en temps. Bon, ce n'est pas non plus la grande forme ! Mais bon, ça allait à peu près. Il faut dire que je l'avais vu tellement bas que je me contentais d'un état qui n'était pas trop trop... Et puis bon : Colin, il s'en occupait. Mais il ne prenait pas de plaisir, par contre, à ce moment-là. Colin, il s'en occupait, mais sans plaisir. C'est à dire qu'il le faisait comme on fait un devoir de vacance, qu'on fait... C'était... Il assurait tout avec Colin quand moi, j'ai commencé à travailler en CDD... Il faisait à manger, il le montait à la sieste, il le levait, il allait le promener. Mais il ne prenait aucun plaisir. Et vraiment, ça se voyait ! »

Elle permet aussi de composer avec une contradiction possible, lorsque Aline fait intervenir le ressentiment que Luc aurait conservé depuis la naissance de Colin (naissance qu'il n'aurait jamais acceptée en somme : « il ne l'avait pas acceptée, il rejetait sa paternité »), et qui pourrait avoir un effet fortement culpabilisant pour elle<sup>364</sup>. Or, les alternances de l'état bon ou mauvais de Luc font en quelque sorte écran à cette culpabilité possible, essentiellement parce qu'en basculant dans la prise en charge psychiatrique, l'état de Luc cesse d'être pris en charge au sein du foyer parental dont il fait partie, même lorsqu'il n'est plus hospitalisé : par l'autonomie du diagnostic médical comme diagnostic sur un psychisme donné, celui de Luc, ses troubles cessent en effet de pouvoir être renvoyés à des causes environnementales directes, qui pourraient mettre en péril le cadre dans lequel est élevé Colin. En même temps qu'un certain nombre d'indices laisse à penser que Colin lui-même est relativement hors de danger, le traitement permet dès lors de garder Luc sans menacer Colin et son développement. Cette logique générale explique précisément en quoi l'expérience de la paternité quotidienne de Luc était une situation contradictoire du point de vue du système d'injonctions qui s'y adressait à lui, et pourrait s'être traduite par des discours incohérents, des « bouffées délirantes » et un état dépressif : telle que nous l'analysons – c'est à dire comme un bien commun, pour Colin, du point de vue de son devenir, et pour ses deux parents – cette « paternité quotidienne », en tant que *présence* quotidienne, était rendue problématique par l'absence de responsabilité parentale socialement reconnue à Luc d'une manière stable, et était dès lors difficilement tenable. Précisément, le fait que

---

<sup>364</sup>C'est un des éléments possibles d'explication de l'énergie considérable et de la constance d'Aline pour assumer Colin « pour deux », tout en faisant tout pour garantir la présence de Luc, c'est à dire pour conjurer l'accusation de lui avoir fait un enfant dans le dos, ainsi que l'accusation d'irresponsabilité qui l'a accompagnée (telle qu'elle a été ébauchée par Luc, mais sans avoir de contenu concret). Malheureusement, ces efforts *confirment* structurellement une des origines de la défaillance de Luc, à savoir qu'Aline puisse assumer pour deux et que les efforts de Luc comptent dès lors pour *rien*, au quotidien, dans le devenir de Colin, même si ils renforcent l'injonction d'être quand même présent, malgré tout.

Luc aille mal<sup>365</sup> était impossible à dire du fait que cette paternité quotidienne *existait quand même*, en ayant été ratifiée par l'engendrement *difficile* de Colin et par la participation continue de Luc, sinon à sa prise en charge, du moins au foyer parental qui l'accueillait, en ayant été encouragée (comme attendue) par les efforts d'Aline en ce sens, mais aussi par leur réception par Luc. Un élément particulièrement important pour le comprendre, ainsi, tient justement dans la très grande réussite que peut avoir ébauché la séquence dans l'Est, au regard des sombres prévisions de Luc au début de la grossesse, du fait de son recrutement dans un orchestre et de la présence d'Aline et Colin, établissant et rendant possible cette paternité quotidienne et instaurant une certaine continuité entre la fin de la grossesse d'Aline (marquée par un radoucissement de Luc) et le début du travail de Luc (donnant lieu à des scènes de vie de famille sans installation durable).

**Extrait 84. Aline : « fais-le bien, au moins ! »**

« J'allais faire mes échographies toute seule ! Si, quand même, il y a eu une fois où il est venu ! Et j'ai cru que ça allait lui déclencher un petit truc, parce que c'était l'échographie du cinquième mois. Et il était hyper ému, apparemment, il me l'a dit... Il est allé chez l'échographe, avec les images, il était très ému ! Mais bon, peu de temps après, alors, il était très bien, mais dans le sens où il était très chiant, au niveau santé ! Il fallait que je ne porte rien, mais c'était le genre... j'avais l'impression d'avoir un toubib à côté de moi : "Ne mange pas ça, ne fais pas ça !". (Pas de la sollicitude.) Non, ce n'était pas de la prévenance, c'était comme si il disait : "Ah, si tu veux le faire, fais le bien, au moins !". En gros, c'était plutôt ça. C'était raide, quand même, à chaque fois ! Alors que bon, je ne me sentais pas... Pendant ma grossesse, je n'ai pas eu de problème, sauf à la fin ; mais jusqu'au septième-huitième mois, ça s'est bien passé, il n'y a pas eu de problème, je me sentais bien, je ne me sentais pas malade, je n'avais pas de contractions, donc j'ai eu une grossesse tranquille. »

---

<sup>365</sup>En fait, nous avons fini par faire l'hypothèse qu'il *était mal*, au sens où il se trouvait affronté dans le cadre d'une intimité familiale dont il était un des protagonistes, à une situation où il devait être là tout en s'y sentant illégitime (socialement), une situation où il avait sa place (une place relativement assignée et relevant d'obligations tout à fait réelles, la place du père « quotidien » selon Aline) et où il n'avait pas de place assignée *en pratique*, et où il ne devait pas se sentir « à sa place ». On notera qu'un tel schéma est incompréhensible sans penser la continuité entre scènes d'interactions symboliques dans la succession des maisonnées, au sens où Luc, comme Aline le notera à maintes reprises à propos de la période d'installation à Cappel, ne « profite » pas des moments de « vie familiale », fussent-ils rares, comme si l'agencement particulier de cette paternité si peu « quotidienne » ne lui permettait pas de s'abstraire du double problème que posait cette rareté : être trop peu là au quotidien, et l'être pour un travail qui n'était pas vital pour la maisonnée de prise en charge.

**Extrait 85. Aline : « il a eu moins d'angoisses – bizarrement »**

« C'était la fin. Quand j'ai eu ce problème, il a radouci d'un ton. Quand même, il a vu que moi, j'étais un peu fragile, à ce moment-là ! Je commençai un peu à... Il y avait des moments qui étaient difficiles avec lui ; il y avait ça qui se rajoutait, donc moi, je commençais à craquer un petit peu, donc lui, c'est vrai qu'il a... Il s'est un petit peu radouci avec moi, il a eu moins d'angoisses – bizarrement, alors que la date fatidique approchait. »

**Extrait 86. Aline : « ça s'est complètement effacé »**

« Donc, voilà pour la présence du père : il a décidé de venir à l'accouchement. Et donc, après, Colin est arrivé, plus tôt que prévu, en plus ! Et alors là, il y a quand même eu un truc par rapport à tout ce que j'avais... tous les problèmes qu'il y avait eu pendant la grossesse, aussi, ses angoisses perpétuelles et tout... Alors, quand il est arrivé, ça s'est complètement effacé ! Ça a été... Et même Luc... ça n'a pas duré longtemps, ça a duré (NR : le temps du congé maternité). »

**Extrait 87. Aline : « il était content que [Colin] soit là »**

« Bon, quand Colin est né, ça allait beaucoup mieux, il était content qu'il soit là, donc on a pu se retrouver chez des amis (NR : marque par des "voilà", "et cetera", le fait qu'elle résume un peu la situation telle qu'elle s'est un peu "normalisée" et apaisée au moment du congé maternité, du côté de Luc). Et puis après, quand on s'est installé à Paris, par contre, moi, j'ai repris mon travail ».

À l'inverse, le *retour de bâton* qu'a dû constituer la dissociation géographique de la scène parentale domestique et de la scène professionnelle pour Luc, et sa signification quant aux responsabilités respectives de Luc et Aline quant à l'accueil et à la prise en charge de Colin, si elle nous semble avoir donné raison, dans notre analyse, aux craintes de Luc, semble aussi être devenue de l'ordre d'une difficulté qu'il n'était pas possible de régler ou de verbaliser. C'est comme si la période *antérieure* avait effacé cette possibilité que Luc puisse être mécontent des conditions matérielles dans lesquelles il était devenu père, précisément parce que ce mécontentement avait été déjà surmonté dans un contexte où le changement principal pouvait être cette paternité quotidienne, devenue quelque chose de plus tangible et ayant connu une certaine réussite, selon une certaine efficacité. C'est pourquoi la manière dont les choses sont dites, en particulier le fait que ce soit Luc qui « parte » ou qui « s'éloigne », en dit long sur l'impossibilité de formuler ce que la configuration de la maisonnée révélait : l'inutilité de son travail d'orchestre du point de vue de l'accueil de son enfant, et la difficulté qu'il instaurait face à la possibilité d'une présence quotidienne. À cet égard, Aline nous donne une autre clé dans son récit, lorsqu'elle remarque, à propos du moment où elle réfléchit sur ses discussions avec Luc avant la conception de Colin, que Luc aurait eu plus de facilité à

trouver un travail de musicien d'orchestre en Province, ce qui voulait dire qu'il y avait un arbitrage à faire entre le travail d'Aline à Paris et les chances de Luc de réussir sa carrière professionnelle (cf. chapitres 5 et 6).

Tant que Colin n'était pas là, cet arbitrage pouvait rester ouvert mais hypothétique : on ne sait, d'ailleurs, si Aline n'aurait pas été prête à sacrifier sa carrière chez Nature Édition pour suivre Luc si celui-ci avait trouvé une place dans un orchestre de Province dans la période antérieure, et si Aline avait eu le temps d'organiser sa propre mobilité professionnelle d'une manière ou d'une autre. À l'inverse, une fois un certain rapport de force instauré, il semble qu'une telle évolution n'ait plus appartenu au champ des possibles pendant un temps : d'une certaine manière, Luc ne *pouvait* pas proposer un cadre *parental* alternatif, qui aurait consisté à installer leur foyer dans l'Est ; peut-être son contrat n'était-il pas suffisamment durable ou protecteur pour cela. Mais on peut aussi dire qu'au moment même où il entrait dans cette paternité quotidienne et « adoptait » son fils, il le faisait selon des modalités pratiques qui allaient dans la période suivante confirmer que finalement, cette réussite ne comptait pour rien dans sa paternité quotidienne. À cette paternité qui semblait s'être établie précisément dans un cadre quotidien (mais non durable), le célibat géographique, nécessaire pour ne pas ruiner cette réussite professionnelle, élevait un obstacle qui rendrait d'autant plus difficile à penser cette problématique, en ce que ce serait le même travail d'orchestre et le même père, mais l'un et l'autre dépossédés de ce qui avait articulé travail et paternité dans la période antérieure. Pour montrer la résistance de cette paternité quotidienne *problématique*, qui est à la fois paradoxale et profondément atypique, et qu'on ne peut penser sans prendre en compte tous les efforts d'Aline et tous les efforts de Luc pour la sauvegarder (cf. le chapitre 5), il suffit de regarder la carrière paternelle de Luc jusqu'au moment de l'entretien. C'est cette paternité quotidienne qui *l'emporte* sur la vocation de musicien, malgré son caractère dès lors fragile, illégitime, instable, jusqu'au moment où elle peut une seconde fois être rendue compatible avec le plein exercice de la paternité quotidienne, en autonomisant dans une certaine mesure l'accueil de Colin par Luc dans le cadre de la garde alternée. Cette carrière paternelle est relativement déviante au sens où il y a eu diagnostic à un moment donné, établissant, au moins pour Aline, que « Luc n'assumait pas sa paternité quotidienne », mais cette déviance est transmise au cadre parental où est élevé Colin dès lors que Luc semble « guéri » mais qu'à l'inverse Aline a dû assumer la destruction du couple parental, au profit de cette coparentalité qui devient problématique pour elle. C'est alors Aline qui se trouve amenée à parler au sociologue



qui se présente à ce moment-là de son sentiment d'étrangeté face à la nouvelle situation, par rapport à tout ce qu'elle a vu et enduré avec Luc.

Dans le cadre théorique général qui est le nôtre, nous en venons ainsi, grâce à l'analyse des séquences de prise en charge de Colin, à cette double condition matérielle des paternités quotidiennes, pour qu'elles soient tenables concrètement et socialement légitimes : elles doivent permettre aux hommes d'engager un cadre pérenne, que nous appelons foyer parental, cadre dans lequel ils puissent exercer une responsabilité parentale reconnue. Une telle responsabilité pourrait à la limite consister à prendre leur enfant en charge quotidiennement, mais elle fait plutôt valoir l'accès à des affiliations sociales, du fait de l'assignation première des mères à la prise en charge quotidienne de leurs enfants. Le plus important est dès lors que les pères contribuent à la prise en charge de leur enfant *dans ce cadre*, mais on pourrait aussi dire, à la limite, que leur présence contribue à *créer ce cadre parental* d'accueil du premier enfant, dès lors que leur contribution en assure l'autonomie, la pérennité et la viabilité économique, dès lors qu'ils prennent en charge une part non négligeable ou suffisamment visible des ressources du foyer parental et qu'ils possèdent des droits personnels (attachés au salariat ou à toute autre situation apportant des garanties comparables ou homologues) qui garantissent sa pérennité et sa viabilité, comme cadre accueillant un premier enfant, c'est à dire en partie destiné à protéger le devenir de cet enfant et des suivants. Nous allons revenir sur cette question en travaillant dans notre chapitre suivant sur des paternités plus ordinaires, ou dont la fragilité quotidienne, si elle existe, ne nous est pas visible. Les informations dont nous disposons sur les mères ayant eu un premier enfant dans les années 1990 en France *sans qu'un père soit visible au moment où est réalisée l'enquête Emploi* éclairent aussi cette question des paternités quotidiennes légitimes, car leurs situations posent précisément la question d'une présence quotidienne effective ou déclarée, d'une appartenance légitime du père au ménage selon la personne qui répond à l'enquête<sup>366</sup>.

---

<sup>366</sup>Il faut savoir, à cet égard, que si l'on reconstitue à partir des informations fournies par Aline les réponses qu'auraient pu donner Aline et Luc si ils avaient été interrogés dans le cadre de l'enquête Emploi, en mars 1998, janvier 1999 et mars 2000, le couple n'aurait pu être interrogé qu'à son domicile parisien en tant que couple biactif (sans élément sur leur éloignement géographique) les deux premières années, et monoactif (Aline n'ayant pas encore trouvé d'emploi) à Cappel lors de la dernière enquête : les seuls indices auraient alors été la précarité du statut de Luc et le salaire supérieur d'Aline pour le couple « parisien », le déménagement, la précarité de Luc et la recherche d'emploi d'Aline pour le couple « barrantais ». En revanche, le couple aurait été plus atypique en incluant une année avant la naissance de Colin, en particulier si Luc y avait été marqué comme étudiant, mais il aurait alors eu une trajectoire de rattrapage, ne laissant voir que son accession à une place d'orchestre au moment du congé maternité d'Aline.

Nous allons ainsi beaucoup insister, dans ce qui suit, sur le fait que ces paternités quotidiennes se jouent *ex ante*. Il semble que la raison principale peut en être déjà conjecturée à partir du cas de Luc et Aline, qui pose, outre la question du partage des responsabilités *ex ante*, celle des possibilités d'entrer de front dans une carrière professionnelle et dans la carrière paternelle. La principale raison qui puisse rendre compte d'un tel enjeu n'est pas propre aux paternités, en ce que les mères, comme nous l'avons vu au chapitre trois, tendent également à jouer leur insertion professionnelle avant d'avoir leur premier enfant. Mais nous avons vu que la menace qui pèse sur les mères à cet égard est leur dépendance économique à l'égard de l'État, du conjoint, ou de toute forme de protection rapprochée, et qu'elle se résout largement par l'usage des droits sociaux liés au salariat ou à un emploi protégé, selon la manière dont il protège leur retour sur la scène professionnelle sans mettre en péril le cadre où sont élevés leurs enfants. En l'absence d'une assignation aux paternités quotidiennes, à l'inverse, la menace qui pèse sur ces paternités est celle d'une *désarticulation* entre carrière professionnelle et carrière paternelle. Cette menace se résoudrait parfois sous la forme d'une mise hors jeu, c'est à dire en plaçant des hommes dans l'incapacité d'accéder à une paternité quotidienne légitime, soit qu'ils n'engendrent pas d'enfant, soit qu'ils ne fassent pas partie, pour des raisons assez variables, de la vie quotidienne de ces enfants qu'ils ont engendrés, ou n'y contribuent pas d'une manière reconnue, visible, ou socialement légitime. Dans d'autres cas, comme celui de Luc, elles se résoudraient sous la forme d'une présence défaillante et problématique, *contenant* cette désarticulation, et à travers elle la contradiction entre deux biens (et deux maux) engageant le devenir des enfants concernés : être élevés avec un père défaillant, déviant, possiblement dangereux pour eux, ou bien sans leur père. Tout dépend, ici, de ce que telle méthode empirique permet de connaître du *jeu* des parentés quotidiennes, car la distance entre ces deux modalités ne serait pas grande au point de ne pas pouvoir autoriser des situations ambiguës entre ces deux possibles. La spécificité du récit que nous avons sur Luc est dès lors de le placer clairement dans le second cas.

Exactement comme la maternité (*mutatis mutandis*), nous définissons la paternité (au sens où l'on *devient* père) comme l'articulation entre la carrière d'un homme sans enfant *ex ante* et sa carrière paternelle, définie comme sa présence, plus ou moins légitime ou plus ou moins problématique au sein d'un foyer parental *ex post* – ou au sein de la maisonnée de prise en charge de son enfant mais nous nous concentrons ici sur le foyer parental. Cette articulation serait *menacée* dès lors que cet homme n'aurait pas pu jouer,

d'une manière ou d'une autre, son accès à un certain statut *avant d'y entrer*. Une telle menace *sélectionnerait* dès lors, en premier lieu, *qui* a accès à des paternités quotidiennes socialement légitimes, au sens où sa présence et la visibilité de cette présence seraient tenables *ex post* au sein d'un foyer parental, se manifesterait sous la forme d'une présence défaillante ou problématique comme dans le cas de Luc, ou se solderait par une mise hors-jeu, comme lorsque Nadine rend visite à Grégory pour lui montrer sa fille, et que ce dernier, en partie sous l'emprise de l'alcool, fait comme si elle n'existait pas. Le point déterminant dans ce qui va suivre est l'importance qu'occupent toujours, dans ces carrières paternelles, l'insertion professionnelle et l'accès à une affiliation sociale et à un statut professionnel, ou encore à ce qui permet de les gager *ex ante*. Mais ce n'est pas là un pur effet de *rôle* (celui de *breadwinner*), qui viderait en quelque sorte de leur substance les paternités quotidiennes ou les relations des pères avec leurs enfants en les faisant dépendre d'une seule logique purement hétéronome, celle des univers professionnels. Au contraire, nous verrons que c'est le fait même d'avoir joué l'entrée dans cet univers qui permet de garantir à un homme une place légitime dans la maisonnée de prise en charge de son premier enfant, en garantissant, par là, la pérennité proprement économique de cette maisonnée<sup>367</sup>, et en rendant possible, dès lors, de déconnecter la paternité quotidienne *ex post* des questions de stabilisations professionnelles en particulier, une fois celles-ci réglées *ex ante*.

C'est dire qu'analyser le moment de l'entrée dans la carrière paternelle nous a amenés à restreindre de manière spécifique la notion de paternité abordée ici. Si l'on prend, par exemple, comme point de départ l'ouvrage paru en 2005 de Florence Weber sur *Le sang, le nom, le quotidien* et tout particulièrement ses deux premiers chapitres sur les dissociations entre les trois dimensions de la paternité, il est clair que le fait de parler d'entrées dans les carrières paternelles nous place en général en amont de la plupart des dissociations qu'elle étudie. L'enjeu de la paternité tel que nous le développons porte sur l'inclusion ou l'exclusion, dans les maisonnées de prise en charge précoce de leur premier enfant, de pères dont la plupart<sup>368</sup> sont ici des pères par le nom et par le sang, au moment où commence à se jouer la paternité quotidienne qui pourrait redoubler et valider socialement l'engendrement. Ceci repose sur une première restriction : il ne s'agit pas ici d'hommes qui accéderaient à une (première<sup>369</sup>) paternité quotidienne en se

<sup>367</sup>Une telle garantie peut être conjointe, mais elle n'est pas tout à fait dans le même ordre de nécessité par rapport aux paternités (et à la question de leur légitimité sociale que nous étudions ici) et aux maternités (dont l'articulation avec la carrière professionnelle n'exclut pas une stabilisation dans des situations précaires ou d'instabilité professionnelle, et ne fait pas de celles-ci des situations de gageure personnelle).

<sup>368</sup>... la totalité sur nos terrains, à notre connaissance...

<sup>369</sup>C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre ici que savoir par quelles voies et jusqu'à quel point un homme peut accéder à la paternité quotidienne légitime (dans la définition que nous développons

mettant en couple avec une femme ayant déjà un enfant. Or, contrairement à ce que pourrait laisser penser le fait que la quasi-totalité de « nos » pères soient dans ce cas de double conjonction du sang et du nom, c'est au contraire la paternité quotidienne qui définit depuis le commencement de cette recherche l'entrée dans la carrière paternelle que nous avons étudiée<sup>370</sup>. Si c'est l'accueil du premier enfant au sein du foyer parental qui définit en général cette entrée dans la carrière paternelle – mais non nécessairement la totalité de son (ses) déroulement(s) – alors il est presque tautologique de décrire le couple stable comme une condition nécessaire d'entrée dans les carrières paternelles. C'est le cas, en particulier, dans le travail statistique qui est présenté ici, même s'il eût été possible de penser des couples parentaux (précocement) dissociés, comme dans le cas d'Aline et Luc, où c'est la dissociation du couple formel qui permettait la formation d'un couple parental. Il est sans doute nettement plus rare que ce type de dissociation puisse émerger plus tôt dans la vie du premier enfant, tant il semble essentiel qu'existe une communauté de vie à un moment ou à un autre et tout particulièrement dans les premiers temps, et plus généralement avant la grossesse. D'une certaine manière, l'enjeu du couple parental et de la situation du père *ex ante*, tout comme le fait que l'arrivée d'un enfant soit considérée comme un événement désiré et même anticipé dans les années 1990, tendent à garantir le fait que la plupart des (premiers) enfants soient *conçus* au sein d'un couple<sup>371</sup>, sans parler des adoptions.

## **Les conditions matérielles des entrées dans les carrières paternelles**

### **Lexique des paternités quotidiennes socialement légitimes**

Quelques précisions sont nécessaires à ce stade sur les termes que nous avons utilisés pour définir l'objet de cette partie de la thèse :

- En ébauchant une homologie entre statuts d'emploi dans la société française des années 1990 et « états » dans l'ancienne société française, nous tentons de définir

---

ici) sans engendrer d'enfants ou sans leur donner son nom, et notamment sans engendrer d'enfants avec la femme dont il élève l'enfant ; on peut penser à ce père (...) qui se trouve effacé à sa mort au profit du père biologique, qui était déjà présent de son vivant dans la maisonnée de prise en charge, et dont F. Weber fait l'hypothèse, à partir de divers indices, qu'il était homosexuel. De la même manière que le lien avec l'oncle maternel chez les trobriandais passé un certain âge, la paternité biologique, par la protection d'un lien charnel avec un groupe de descendance, et la paternité de droit, par la transmission du nom et éventuellement de certains biens, tend à protéger la perpétuation et l'affirmation (même sous une autre forme) des liens construits au quotidien au sein des maisonnées où ils sont élevés et pris en charge. Cf Bronislaw Malinowski, 1963 : *Les argonautes du Pacifique Occidental*, Paris : Gallimard (édition originale 1922, *Argonauts of the Western Pacific : An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagoes of Melanesian New Guinea*, New York : John Hawkins).

<sup>370</sup>On pourrait dire que le statut analytique de ce fait pourrait être d'avoir constitué une protection supplémentaire de ces paternités quotidiennes, au sens où elles sont quasi-impossibles à remettre en cause. Cf. l'analyse d'un procès en contestation de paternité *in* F.Weber, *op.cit.*, chapitre 1 « Bérénice aux trois pères ».

<sup>371</sup>Pour des analyses complémentaires à celle-ci, cf. L.Boltanski, 2004 et H.Léridon, 1995, *op.cit.*

comment ils constituent une triple condition des paternités : condition nécessaire et impératif *ex ante*, et condition objective contribuant à définir la place des hommes dans les maisonnées de prise en charge, dont il faut noter au passage qu'elles sont souvent plus et autre chose que cela, qu'il s'agisse de gérer une activité familiale, de « pousser » une ou plusieurs carrières professionnelles salariées ou non, ou d'élever des enfants au sein d'un collectif donné en les préservant de certains dangers et manques et en leur transmettant certains biens, certaines valeurs, certains schèmes de pensée, certains savoir-faire. Condition au sens où l'arrivée d'enfants n'a pas toujours été représentée comme une fin autonome, comme elle peut l'être aujourd'hui : comme nous l'avons vu en introduction générale, l'intérêt de l'enfant est à ce point devenu une valeur<sup>372</sup> supérieure qu'il tend à interdire de référer les enfants (en particulier en bas âge)<sup>373</sup> au rôle ou à la place qu'ils devront prendre ou reprendre au sein du système de production, une mission qui apparaît aujourd'hui dévolue aux entreprises ou à l'état employeur, mais où interviennent néanmoins famille (c'est à dire différentes appartenances faisant intervenir la parenté et parmi celle-ci en premier lieu les maisonnées de prise en charge des enfants) et école au moins comme réseaux d'institutions de passage, sans que ces rôles eux-mêmes ne soit ni univoques, ni clairement institutionnalisés. C'est sans doute sur cette évolution de la paternité que la littérature tend le plus à insister, même si ce n'est pas toujours en tenant compte de l'aspect économique de cette définition des transmissions. Quoiqu'il en soit, ce point est au cœur des questions d'emploi telles que nous les abordons ici. Condition, enfin, de l'affiliation à des systèmes de protection reposant sur un système de droits et d'appartenances inséparablement politiques et socio-économiques et permettant de garantir, sécuriser, protéger non seulement les individus dont l'action permet l'affiliation, mais aussi des groupes d'ayant-droit, qui délimitent l'un des contours possibles de groupes familiaux, qu'on pourra ici continuer à appeler foyer, et recourent une partie visible et officielle des maisonnées de prise en charge des jeunes enfants.

- Existence *ex ante* du couple : ce prérequis était sans doute plus clairement posé dans une société où les enfants naissant hors mariage étaient plus clairement traités comme la manifestation d'un désordre ou d'une déviance. Nous avons décrit dans notre chapitre 4 le mariage au moment de la naissance du premier enfant comme une forme particulièrement institutionnalisée du couple stable *ex post*. Nous avons

---

<sup>372</sup>cf. Viviana Zelizer, 1985, *op.cit.*

<sup>373</sup>C'est là sans doute un des traits les plus spécifiques des cultures ouvrières par rapport aux cultures paysannes que de mettre ces questions de destin social entre parenthèses pendant la période de l'enfance et de la jeunesse. Cf. Richard Hoggart, 1970, *op.cit.*

proposé que l'accueil du premier enfant au sein d'un foyer initialement composé d'un homme et d'une femme en couple stable puisse être analysé comme formellement homologue au mariage dans l'ancienne société, à la fois comme moment critique et rite d'institution<sup>374</sup>. Il faut d'abord définir plus précisément cette homologie : celle de la « communauté de vie », pour reprendre les termes du code civil, c'est à dire de la corésidence assortie de certains attributs d'un fonctionnement en maisonnée « à chacun selon ses besoins, de chacun selon ses ressources »<sup>375</sup>, qui établit une continuité minimale d'abord en termes de corésidence, ensuite en termes de fonctionnement en maisonnée, au moins au sens où il peut exister déjà certaines « causes communes » au sein du couple, en particulier bien sûr l'éventuelle préparation de la venue d'un enfant. Il ne s'agit pas d'exclure l'éventualité de mises en couples postérieures à l'arrivée du premier enfant : un cas limite est celui où le projet d'installation préexiste (ne serait-ce que comme possibilité envisagée) à la grossesse (en particulier imprévue), et où il est alors mis en œuvre parallèlement à celle-ci. À l'inverse, notre hypothèse est que la fragilité ou l'inexistence d'un couple stable avant la conception rend d'autant plus incertaine la paternité quotidienne potentielle du géniteur, ou de celui qui reconnaît l'enfant, qu'elles renvoient à une incertitude du statut professionnel et social de cet homme, en particulier au sens où cette incertitude ne lui permet pas de se projeter au sein d'une maisonnée de prise en charge : c'est notre hypothèse sur le cas de Luc. C'est tout particulièrement sur cet aspect du couple tel qu'il apparaît *ex post* comme prédicteur des mêmes caractéristiques sociales que la paternité résidentielle que nous travaillerons, en particulier à partir des statistiques de l'enquête emploi.

- Paternité quotidienne, présence au foyer<sup>376</sup> : il s'agit de savoir à quelles(s) condition(s) tel emploi masculin, dont la sauvegarde, le statut et les revenus qu'il assure concourent objectivement à l'accueil du premier enfant au sein d'un foyer, permet ou non de consolider une certaine présence concrète, qui peut, parfois, se

---

<sup>374</sup>Pierre Bourdieu, 1982 (juin), « Les rites d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°43, pp 58-63.

<sup>375</sup>cf. Florence Weber, 2005, *op.cit.*

<sup>376</sup> Ici apparaît une ambiguïté, qui est peut-être davantage perceptible dans la littérature traitant des « rôles familiaux » masculins et féminins que sur les terrains d'enquête, et marquée par une certaine lassitude à retrouver cet invariant du primat du travail masculin (ou paternel ?) et la lenteur avec laquelle semble évoluer l'investissement des hommes dans les tâches ménagères, mais aussi et peut-être surtout dans la prise en charge quotidienne des enfants, même s'il est souvent facile de nuancer de tels constats, qui laissent souvent dans l'ombre certaines contributions, ou en déplorent aussitôt le caractère sexiste par trop spécialisé. Rien ne résume mieux cette humeur sociologique (féministe ?) que la traduction littérale en français de l'expression anglaise *breadwinner* par « Monsieur Gagnepain », sorte de figure à la fois inconsistante, barbante et ridicule qui devrait nous renvoyer aux années cinquante mais n'en finit pas d'être actuelle. cf. Pierre Strobel, 1997 : « Les mésaventures de Monsieur Gagnepain » in Francis Ronsin, Hervé Le Bras, Elizabeth Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, Dijon : Presses Universitaires de Dijon.

réduire à une référence, tant que l'absent est traité sur le mode d'un manque qui ne peut être comblé ni par la mère, ni par un autre homme ou par des tiers. Spécifiquement au problème de la paternité quotidienne légitime, il devient alors particulièrement important de s'intéresser d'une part aux contraintes spécifiques générées par le travail de l'homme, d'autre part au contenu concret de sa participation à la maisonnée, c'est à dire à la garde, à la prise en charge au sens large, à l'éducation ou à de simples scènes d'interaction rituelle pouvant contribuer à construire cette paternité quotidienne, qui est ici à la fois constitutive d'une relation de parenté pratique, mais aussi de la constitution et de la validation sociale de certaines caractéristiques personnelles de ces hommes qu'on appelle par exemple des « bons pères de famille »<sup>377</sup> : *habitus*, *hexis corporelle*, savoir-faire et savoir-être, compétences spécifiques, etc... En ce sens, le foyer institue – et les maisonnées de prise en charge produisent – des pères autant qu'ils font naître et élèvent des enfants, mais pas dans n'importe quelles conditions, et en particulier pas de n'importe quels hommes ni à partir de n'importe quelles configurations.

- Symétriquement, on ne peut cependant traiter d'un « problème » de présence ou de participation des pères au sein de « leur » foyer parental sans poser précisément la question de la valeur socialement reconnue de ce travail, non seulement au sein d'une entreprise et plus largement d'un système productif et d'une économie donnés, mais aussi au sein même d'une maisonnée de prise en charge dont il conditionne peu ou prou la configuration. Ce problème nécessite de penser ensemble les questions de temps quotidien et des questions de temporalité à l'échelle du cycle de vie liées non seulement aux carrières professionnelles mais aussi à ce qu'elles signifient du point de vue du passage à l'âge adulte. Dans quelle mesure, par exemple, un travail offrant à un homme une « excellente situation » mais nécessitant des investissements très forts en particulier en temps mais aussi en charge mentale dans le travail, peut-il être vu comme un désordre du point de vue des (nouvelles ?) normes de présence paternelle, ou prend-il sens au contraire au sein d'un consensus, par exemple sous la forme d'un sacrifice consenti non nécessairement ou de façon univoque à la carrière de l'homme, mais aussi au bien-être collectif, pouvant alors faire l'objet d'une organisation du temps hors-travail tout entière orientée vers la « récupération » symbolique d'un temps familial qui prend acte de la rareté du temps paternel. Comment se transpose la question dans le cas d'un homme exerçant un ou

---

<sup>377</sup>Cette locution est utilisée par exemple en Droit Privé pour décrire le comportement d'une personne « prudente et avisée » quant aux objets ou aux personnes dont elle a la responsabilité, par exemple pour déterminer des comportements fautifs en droit de la Responsabilité Civile.

plusieurs emplois précaires ou mal protégés, quand on sait que cela ne débouche pas toujours non plus sur la meilleure configuration par rapport au temps enfantin ?

- Face à ces questions de présence, il semble également opportun de distinguer fermement des pères (quotidiens) « absents » mais visibles, en particulier dans le cadre de l'enquête ethnographique, dont l'absence manifeste clairement un vide ou un manque, symbolisé par des photographies, des objets marquant une habitation même ponctuelle, et dont le cas extrême pourrait être le père décédé (s'il est « absent » de cette manière) et des pères ou des géniteurs que nous disons, faute de mieux, « exclus » de « leur » paternité quotidienne, au sens où ils ne font pas partie de façon stable de la maisonnée de prise en charge de leur enfant, et qui sont, eux, invisibles aussi bien à l'enquête statistique qu'à l'enquête ethnographique. Par rapport à cette distinction un peu idéal-typique, le cas de Luc a le mérite de montrer à quel point « l'absence » peut poser le problème de « l'exclusion », en particulier pour un homme dont la légitimité à entrer dans une paternité quotidienne a pu apparaître comme problématique, à la fois sur le plan pratique, sur le plan de sa position dans le cycle de vie et du rapport des positions au sein de son couple, et parce que ses investissements professionnels apparaissaient *a priori* comme une charge et non comme une ressource à l'intérieur du foyer, à l'opposé du cas de Romain (raisonnement développé *supra*). Redisons-le, le terme d'« exclusion » a comme intérêt (ou comme limite, si l'on veut) de ne pas fixer *a priori* quel est l'agent excluant, si ce n'est le groupe par rapport auquel elle se fait<sup>378</sup>. À ce titre, l'action d'Aline est particulièrement ambivalente, mais celle de Luc l'est aussi : l'injonction de sauvegarder un couple parental le maintient avec succès (du moins sur la séquence de temps envisagée) dans la maisonnée de prise en charge de Colin, mais l'incertitude de son devenir professionnel tendrait à l'exclure tant que ne sont assurées ni la valeur de ce travail, ni le sens subjectivement visé par celui-ci, ni un dénouement du projet de professionnalisation qui le sous-tend ici, au sein même de la maisonnée de prise en charge.
- Penser ensemble l'enjeu de l'emploi et l'enjeu du couple du point de vue des paternités quotidiennes : comme nous allons le montrer dans le chapitre 8, ce sont des hommes ayant les mêmes caractéristiques de statut par rapport à l'emploi que sélectionne, dans les années 1990, le fait d'être, au même point du cycle de vie<sup>379</sup>, en

---

<sup>378</sup>D'où la difficulté à utiliser ce terme dans le cas d'une société qui n'est plus exclusivement fondée sur des appartenances à un seul collectif clairement identifié. Ceci renvoie par exemple à la distinction classique entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* chez Ferdinand Tönnies, 1944, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie*, trad. J. Leif, Paris : Presses universitaires de France, Bibliothèque de philosophie contemporaine.

<sup>379</sup>À origine sociale et niveau d'études et à un moment donnés, compte *non* tenu de la diversité des



couple résidentiel *ex post* (c'est à dire après qu'est déclarée cette corésidence) ou père d'un premier enfant *ex post* (c'est à dire non seulement une fois l'enfant né, mais déclaré dans le même logement que son père « quotidien » et sa mère), du point de vue de leurs situations d'activité : emploi stable (dominant) ou instable (rare et souvent transitoire), chômage (*idem*), inactivité (très rare). L'essentiel de notre propos tient peut-être à cette prise en compte d'un avant et d'un après : l'accession à un certain statut est une condition de légitimité de la paternité quotidienne *ex ante*, qui ne joue plus de la même façon *ex post*, une fois qu'elle s'est un tant soit peu mise en place. Mais il convient alors d'analyser dans quels cas on est en présence d'une carrière déviante, et dans quels cas certaines ressources sont mobilisables pour la conjurer, comme nous l'avons par exemple entrepris sur les carrières de Luc d'une part, et de Romain d'autre part.

### **Question sociale et « crises » des paternités**

Pour présenter nos données empiriques et montrer comment elles nous ont amenés à penser les paternités quotidiennes légitimes, nous avons besoin de préciser un peu certaines hypothèses historiques, si sommaires soient-elles. C'est au regard de ces questions que la lecture de travaux récents ou moins récent sur la question sociale, les nouvelles formes de précarité, la pauvreté est particulièrement suggestive, dès lors qu'on y recherche certaines notations faisant intervenir la question de paternités possibles, que les hommes enquêtés parlent de mise en couple stable ou de faire des enfants. Symétriquement, rechercher des éléments sur les questions de pauvreté, de précarité, d'insécurité économiques dans des travaux sur les paternités, même centrés sur les questions que se posent des psychologues sur les rapports entre les pères et leurs enfants<sup>380</sup>, permet un décentrage fort utile, même si une histoire conjointe reste à faire, et même si, surtout, nos hypothèses nous amènent à prédire qu'il est en général d'autant plus difficile d'étudier les paternités que celles-ci sont plus illégitimes et plus fragiles sur le plan des conditions de sécurité matérielle, d'une part, et, surtout, du point de vue de l'affiliation à des collectifs de protection plus larges. De fait, il faut bien accepter par là l'idée que l'histoire des paternités relève à la fois d'une histoire générale du travail et de ses transformations, d'une histoire des familles et par là même d'une histoire des femmes.

Une telle extension d'objet amène à aller contre certaines spécialisations disciplinaires des historiens et à faire appel à des historien(ne)s marxistes, ou à des grandes

---

parcours depuis la fin des études, que ce soit en termes d'emplois ou de situations matrimoniales.

<sup>380</sup> Les trois derniers chapitres de *L'histoire des pères et de la paternité* (*op.cit.*) portant sur l'après-guerre ont été rédigés par des psychologues, mais les parties antérieures étaient peut-être davantage encore centrées sur ces questions.

« fresques », mais aussi à des monographies, une piste que nous laissons de côté, faute de temps, dans le cadre de cette thèse. Nous irons surtout ici vers les grandes fresques... L'un des points les plus suggestifs à cet égard est celui soulevé par Delaisi et Hurstel dans leur article intitulé « Le pardessus du soupçon » au sujet d'une « crise des paternités », qui serait survenue en premier lieu dans les phases successives d'industrialisation, d'exode rural, et tout particulièrement de reconversion d'hommes issus de la paysannerie dans le travail ouvrier, au moment de la constitution de ce que les auteurs appellent des « figures de la carence », qui sont en premier lieu, à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des « prolétaires » qui sont accusés d'exploiter et maltraiter leurs enfants<sup>381</sup>, en particulier à travers la figure de l'ouvrier alcoolique et violent. De la même façon que l'extension du salariat et la question sociale du travail des enfants peut être pensée comme un moment de crise touchant, via le recul du travail agricole et du travail indépendant au profit de ce salariat ouvrier, les conditions d'accès aux paternités légitimes et les conditions d'exercice de celles-ci, y compris via les rapports d'autorité, la crise actuelle de l'emploi salarié (stable) et les questions de désaffiliation pensées par Robert Castel reposent à nouveau de façon aiguë la question des modalités d'accès aux paternités légitimes.

Prenons, dans la thèse de Serge Paugam sur la « nouvelle pauvreté »<sup>382</sup>, la partie du premier chapitre consacrée aux usagers ponctuels d'un service social, rassemblés sous le label d'une « fragilité négociée » et qui ont en commun de se situer plutôt avant la naissance du premier enfant, pour la plupart : en opposition, ce que l'auteur appelle « fragilité intériorisée » comprend entre autres des personnes déjà engagées dans une carrière parentale brutalement mise en cause par une rupture professionnelle, affectant parfois deux conjoints, ce à différents moments du cycle de vie, et qui vivent beaucoup plus mal le fait de s'adresser au service social étudié par l'auteur. Cette opposition avec la « fragilité intériorisée » est elle-même significative d'une aide sociale acceptée comme ponctuelle et très aléatoire : ces usagers se rabattent sur un service qui traite les demandes n'ayant pu être satisfaites ailleurs, faute de satisfaire aux critères des autres services sociaux. Ce qui est intéressant (ici), c'est la manière dont la thématique du lien entre stabilisation professionnelle, couple et arrivée du premier enfant « sort » chez les hommes et les femmes regroupés ainsi, comme un moyen pour les hommes d'accès au couple stable et à une paternité légitime *ex ante*, comme un moyen pour les femmes de « jouer le couple » c'est à dire la présence d'un mari comme chez ce jeune chauffeur-

---

<sup>381</sup> *Op. cit.* Ce n'est que dans un second temps qu'une théorie de la carence se serait généralisée s'agissant de toutes les classes sociales.

<sup>382</sup> Serge Paugam, 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, 1991, Paris, PUF « Sociologies », pages 57 ainsi que 74 à 79.

livreur célibataire décrit comme « sans diplôme »<sup>383</sup> et chez cette jeune femme de 24 ans vivant maritalement sans emploi fixe qui mentionne explicitement l'usage de l'API comme une forme d'exclusion du père aboutissant également à effacer son nom<sup>384</sup>, et dont le conjoint explicite le caractère transitoire de l'aide du CCAS<sup>385</sup>. L'opposition entre utilisation « honteuse » et « pragmatique » de l'aide sociale est ainsi soulignée par l'auteur comme révélatrice de la position dans le cycle de vie, selon que les personnes concernées sont ou non « insérées professionnellement et socialement » et ont ou non des enfants (p 77) : l'aide est acceptable « pour démarrer dans la vie ». Elle ne l'est plus pour faire face aux charges de familles pour des personnes qui ont été dépouillées temporairement des attributs de leur autonomie statutaire et sont saisies par l'enquête à ce moment précis, lorsqu'elles ne sont encore ni devenues des « clients » réguliers des services sociaux, ni n'ont pu retrouver « une situation ». Elles n'en sont que plus sensibles à la visibilité de ces démarches.

Conjurer le risque d'une désaffiliation sociale, marquer son appartenance à des collectifs protecteurs en assurant soi-même la protection d'un collectif prenant en charge des enfants au quotidien et à plus long terme, ce n'est jamais une question totalement jouée *ex ante* : un homme en situation précaire peut être prêt à accepter une paternité quotidienne, notamment en investissant le champ professionnel lorsque l'enfant paraît, en particulier s'il dispose de protections et d'atouts en ce domaine, comme un diplôme élevé ou d'autres ressources mobilisables pour garantir la survie matérielle du foyer et y négocier sa place. Peut-être même peut-il, en gageant sur ces atout, devenir un père *d'abord* paternant en dépit d'une insécurité formelle, sans pour autant mettre en difficulté sa compagne du côté de la prise en charge quotidienne – bien que cela puisse créer des tensions sur le partage du temps enfantin. À l'inverse, des hommes particulièrement bien insérés professionnellement peuvent subir un coup du destin imprévu, en particulier dans les années 1990, et perdre un emploi qui semblait bien assuré – même si il se peut que ce soit précisément au moment de l'entrée dans les carrières paternelles que les hommes ont atteint un éventail maximal de possibilités de reconversions, et jouent leur stabilisation professionnelle. Si rien n'est *tout à fait* joué sur ces questions, nous allons d'abord tenter de montrer que les hommes accédant à la

---

<sup>383</sup> « Mon avenir... me marier, avoir des enfants, bien sûr. Mais d'abord, le travail. (...) C'est pour ça que je voudrais vraiment trouver quelque chose de bien, de stable, de... qui soit bien rémunéré, normalement, mais bien rémunéré, quoi. Et à ce moment là prévoir autre chose à partir du salaire ou à partir du travail quoi. (...) l'ASSEDIC, c'est mes parents, c'est tout le monde qui paie, quoi. »

<sup>384</sup> « si je fais un gosse... c'est pas le Bon Dieu qui l'a fait hein, c'est son père, c'est tout. (...) le bonhomme, là dedans, il porte pas le pantalon parce que... rien est à son nom, à ce moment-là, c'est vrai en plus hein. » Cf. l'ensemble des citations de ces deux conjoints, *ibid.* pp 76-77

<sup>385</sup> *ibid.*, p 77

paternité sont, d'un point de vue *macrosocial*, ceux qui ont déjà joué leurs atouts maîtres pour accéder à une situation stable – y compris au point d'accepter une situation formellement précaire, mais inhérente à un secteur d'activité dans lequel ils se maintiennent pour d'autres motifs, comme c'est le cas de Romain.

Au delà de ce type de nuances, il reste ainsi possible de rapporter l'absence officielle de père à des indicateurs statistiques absolus, qui sont corrélés statistiquement avec le fait qu'une personne donnée ait atteint un statut lui permettant de se stabiliser et d'envisager une paternité quotidienne ou au contraire avec une insécurité de statut marquant une désaffiliation ou une non-affiliation pouvant invalider, rendre impensable ou impossible une paternité quotidienne légitime, sans toujours empêcher l'engendrement d'enfants. Si les figures actuelles de la désaffiliation peuvent marquer des hommes célibataires comme des hommes en couple ou des couples frappés conjointement, des hommes qui n'ont jamais eu d'enfant, des hommes qui en ont engendré sans être associés à leur prise en charge, mais aussi des pères quotidiens voire qui parviennent à conserver la garde de leurs enfants et à continuer de s'en occuper, l'injonction d'écarter *ex ante* une telle désaffiliation est un trait plus général encore. À l'inverse, si la figure de Grégory Roche, père divorcé de trois enfants dont un décédé accidentellement dans la piscine de ses voisins (en Bretagne, avant son installation à Fontcretz), et géniteur de Deborah, l'ayant reconnue mais refusant de la regarder ou incapable de lui adresser la parole quand Nadine lui rend visite en compagnie de « la petite », reste une exception, hors du cadre de nos travaux empiriques parce qu'il est hors-jeu au quotidien, elle n'en représente pas moins l'envers de ce décor, qu'il est nécessaire de penser pour penser la paternité quotidienne et ses conditions d'exercice.

Enfin, si l'accent que nous mettons ici sur la garantie *ex ante* de l'accès des foyers à des ressources matérielles constitue un problème d'assurance d'un point de vue (micro-)économique, il n'est pas que cela : la demande solvable d'assurance ne concerne-t-elle pas au premier chef des couples suffisamment stabilisés pour accueillir des enfants ? Si les questions d'affiliation, que nous lions ainsi à des questions d'assurance, ne s'y réduisent pas<sup>386</sup>, c'est qu'elles sont également liées à des questions

---

<sup>386</sup>Plus précisément, il faut entendre ici les logiques assurancielles comme un certain mode de gestion de l'incertitude par des techniques calculatoires, qui ne sont pas les seuls modes d'appréhension possible de ces incertitudes. Elles élargissent considérablement la portée des approches fondées sur des fonctions d'utilité, qui laissent à la fois une grande incertitude sur les formes possibles de ces fonctions, mais en supposant qu'elles sont stables y compris face à l'incertitude, la forme la plus extrême de cet élargissement étant celle où les individus sont supposés avoir des préférences *a priori* entre plusieurs fonctions d'utilité. Nous ne contesterons pas ici qu'une telle approche permette de traiter de la plupart des problèmes que se posent des assureurs, y compris pour plaider l'élargissement de leurs domaines d'intervention, mais nous nous placerons dans une optique à la fois plus *séquentielle* et *non-individualiste*,

d'appartenances collectives à des systèmes étatiques et politiques, dont une partie de l'action consiste à limiter l'appauvrissement des foyers accueillant des enfants. Or, cette notion d'appauvrissement lié à l'arrivée d'enfants suppose non seulement de poser celle-ci comme une forme d'alternative qui pourrait se présenter à chaque instant, et dont les gains espérés devraient être mis en regard de ces coûts supposés de l'appauvrissement économique individuel des conjoints, mais aussi de sous-estimer en partie l'internalisation du projet d'enfant dans certaines stratégies d'accès à une carrière professionnelle. Une démarche « assurancielle » renoncerait ainsi, notamment, à rendre compte (du moins, dans un même cadre analytique et temporel) de l'action de collectifs et d'institutions plus larges que le couple, action dont le sens a une certaine importance face à ces questions, au delà de leur simple poids économique, parce qu'elle pose cette question de l'affiliation, et qu'elle instaure un certain ordre reproductif, même si cet ordre n'est ni uniforme ni clos sur lui-même. Nous avons vu au chapitre 2, déjà, certains enjeux du travail de minimisation de l'argument économique au sein du couple d'Odile et Romain, entre autres, qui posait précisément la question économique comme un préalable devant, *par le fait d'être préalable*, passer au second plan *ex post*. La période du congé maternité qui suit l'arrivée du premier enfant peut être regardée à la fois comme un moment critique quant à la constitution d'une maisonnée de prise en charge, en premier lieu pour les mères, mais également pour les pères « par destination », par le nom, par le sang, ou simplement – comme cas limite – par la cohabitation avec la mère, mais aussi comme un moment où les enjeux de protection par le statut, l'emploi stable, l'appartenance, tendent à passer au second plan, et à être remplacés, si nécessaire, par des logiques de survie quotidienne et par l'intervention éventuelle de n'importe quel acteur pouvant garantir cette survie, mais pas dans n'importe quel ordre, ni dans n'importe quelles conditions. De ce point de vue, il s'agit d'une période où se jouent d'une certaine façon les paternités légitimes. Mais, par le fait même qu'un père « par destination » puisse occuper une place légitime dans la garantie de ces ressources et appartenances – si possible, en général, une place majeure, qui puisse constituer un complément matériel et éventuellement un contrepoids symbolique à la prééminence initiale des mères dans les prises en charge quotidiennes (cf. chapitres 1 et 2) – elles

---

dans le sens où les personnes que nous rencontrons sont amenées à gérer en parallèle leurs appartenances à des collectifs d'action et/ou de protection non nécessairement figés dans le temps, et le fait qu'ils ont accès par l'intermédiaire de ces appartenances à différents modes de protection de leur action lorsque celle-ci vise, par exemple, la survie de leurs enfants, leur préservation contre le manque, mais aussi la sauvegarde du foyer parental lui-même perçu idéologiquement et en pratique comme le plus fondamental de ces collectifs d'appartenance, de protection, de prise en charge. Ceci revient, à nouveau, à tenter de penser la question des statuts et des états de père dans un certain ordre économique à partir des enjeux des prises en charges quotidiennes, et non de les réduire à une certaine forme d'activité économique définie par rapport à ses substituts marchands, ce qui efface leur signification en ce qui concerne le devenir des enfants. cf. *infra*.

tendent à marquer (ou non) la constitution d'un foyer, c'est à dire le fait qu'un couple parental incluant le père (du moins en général) puisse, de façon tenable, se présenter comme un collectif protecteur autosuffisant dans la plupart des situations quotidiennes, et pouvant marquer par là qu'il est le lieu d'où se contrôle l'intervention des autres membres de la maisonnée et des autres institutions de prise en charge, et non l'inverse. Ceci n'exclut donc pas que des pères, comme Romain, puissent accéder à une paternité légitime sans disposer d'un statut ou d'une affiliation apportant de telles garanties *ex ante*, ou du moins, d'une façon suffisamment protectrice au regard des collectifs d'appartenance susceptible de s'occuper des enfants, ou d'autres garanties financières. Une tout autre question est celle de la mise en place d'une prise en charge quotidienne visant à pallier la mise hors-jeu des parents, fût-elle temporaire : on rentre alors dans des logiques de placement, relativement propres aux services sociaux, qui ont été étudiées, notamment, dans la thèse de Delphine Serre<sup>387</sup>, et dont on peut aussi voir l'envers pour une jeune mère handicapée dans le chapitre 3 du livre de Florence Weber<sup>388</sup>.

Ce qui est particulièrement intéressant pour nous dans les travaux d'histoire que nous avons mobilisés plus haut, c'est l'hypothèse selon laquelle les reconversions successives de la paysannerie vers le monde ouvrier remettaient non seulement en cause la légitimité et la valeur même du travail des nouveaux ouvriers, notamment au sein de leur foyer, mais aussi les modalités mêmes d'articulation entre (temps de) travail et temps domestique, y compris à travers l'existence ou non d'espaces masculins au sein de l'espace domestique, cela jusque dans les années soixante, posant par là cette question de l'« absence » des pères ou de leur « carence », qui n'apparaît pas nécessairement sous cette forme à l'égard de formes similaires de travail ouvrier, mais à des moments où celui-ci est plus stabilisé, y compris par des formes d'enracinement ouvrier et de promotion au sein de la classe ouvrière (syndicalisme, accès à des emplois d'ouvrier qualifié). À cet égard, le mouvement de réduction du temps de travail et d'octroi de congés payés au vingtième siècle est particulièrement significatif, en particulier à partir du tournant des années 1930, bien que la dernière tentative d'une telle réduction en date ait semblé tourner court en France. Dans cette optique, les paternités légitimes seraient en crise en particulier quand se fragilisent ou se démantèlent certains secteurs économiques (et donc particulièrement dans des moments de crise économique globale) mais plus généralement quand se produisent des crises de reconversion affectant la signification du travail masculin dans la sphère domestique, en particulier, mais pas seulement, à travers l'accès à des affiliations protectrices, des statuts, des collectifs

---

<sup>387</sup>Delphine Serre, 2004, *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux enfants en danger*, Paris, EHESS, thèse soutenue le 30/11/2004 sous la direction de Rémy Lenoir.

<sup>388</sup>Florence Weber, 2005, *op.cit.*, chap 3 : « une mère pauvre et ses enfants », pp 103-146.

d'appartenance et de protection plus larges, mais aussi, jusque dans les modalités les plus concrètes et immédiates de la présence légitime ou non des hommes au foyer, dans le temps et l'espace domestiques. C'est précisément cette question qui apparaît dans la participation des hommes à des entretiens sur les conditions d'entrée dans les carrières parentales, mais aussi dans la manière dont certaines enquêtées évoquent leur conjoint absent lors de l'entretien, lorsque celui-ci est un père quotidien.

On reprendra cette question dans le dernier chapitre, en premier lieu à partir des confidences d'un père qui, peu avant d'avoir son deuxième enfant, évoque rétrospectivement et par contraste les conditions dans lesquelles il a eu sa fille aînée avec une autre femme, quinze ans auparavant, « rejouant » ainsi cette première entrée « problématique » dans la carrière paternelle dans un cadre plus favorable. Ensuite, nous reviendrons sur le cas de Nadir, déjà abordé au chapitre 6, qui est le seul entretien que nous ayons explicitement négocié avec un homme, et où un homme occupe explicitement – en l'occurrence en présence de sa femme – le terrain domestique et celui de la question parentale, mais indirectement. Enfin, nous confronterons ces cas avec celui d'autres hommes rencontrés sur nos terrains successifs, déjà abordés notamment aux chapitres 2, 3 et 6. Ces études nous permettent d'affiner nos hypothèses sur les conditions de légitimité de la présence des pères (ou les modalités de leur absence plus ou moins temporaire, au sens retenu plus haut, et de leur inclusion plus ou moins problématique) y compris sous la forme d'observations lors d'un entretien donné, d'une consultation de maternité, etc... Auparavant, il nous faut d'abord montrer la validité de cette hypothèse d'une garantie paternelle d'une situation d'emploi stable *ex ante* dans les faits à travers des indicateurs simples sur les situations d'activité des pères. Nous traiterons des situations d'activités et de leurs changements d'une année sur l'autre chez les jeunes pères dans la France métropolitaine des années 1990, en nous appuyant sur une comparaison avec un échantillon contrefactuel d'hommes sans enfants d'une part, et d'hommes en couple sans enfant, d'autre part. Nous montrerons comment un tel cadre empirique nous a permis d'énoncer les deux points essentiels de cette hypothèse, à savoir qu'elle passait par une sélection *ex ante* et par la consolidation du couple. La version « forte » de cette hypothèse qui était au départ descriptive, aboutit à traiter ces couples stables, tels qu'ils se consolident à la veille des entrées dans les carrières parentales, comme des collectifs intermédiaires d'affiliation, dès lors qu'ils marquent l'affiliation initiale d'un homme et d'une femme adultes, et permettent de garantir *ex ante* puis *ex post* le devenir, la survie voire surtout le bien-être des enfants qu'ils élèvent ou pourraient élever. On tentera alors de préciser les logiques de sélection des hommes en position de devenir des pères quotidiens par le couple, en montrant comment jouent

certaines facteurs explicatifs disponibles *ex ante* dans le fait que des hommes sans enfant deviennent ou non des pères repérables comme tels dans l'enquête, et quelles différences amène le conditionnement par le fait d'être en couple *ex post*.



## Chapitre 8

### Stabilité de l'emploi ex ante, stabilité des couples ex post

#### Les pères : des hommes déjà stabilisés

##### Une comparaison « en coupe » avec les hommes sans enfants

Notre exploration de l'enquête Emploi pour les années 1990 (et ses vicissitudes) permet(tent) de faire ressortir les éléments pertinents du constat que nous avons déjà rencontré et que nous visons ici d'abord à démontrer et ensuite à préciser, selon lequel l'entrée légitime – dans une acception sociale, et non juridique – des hommes dans la carrière paternelle se fait à travers l'obtention d'un statut personnel construit sur une situation d'emploi, un patrimoine économique, un diplôme ou une expérience professionnelle reconnue entre autre au sein de leur couple, et éventuellement de leur maisonnée d'origine ou de leur parentèle, d'une part, et par la constitution d'un couple stable, en mesure d'assurer l'accueil d'un premier enfant, d'autre part. Le premier point renvoie aux chances, pour un homme, de garantir des revenus suffisants et suffisamment réguliers compte tenu du statut socio-économique de son foyer (même si l'homme n'est pas le seul dans le couple à pouvoir apporter cette garantie), et il entre largement dans les conditions de mise en couple stable des hommes en général. Ainsi, la naissance du premier enfant correspond pour les hommes (une majorité écrasante des jeunes pères se trouvant en couple) à une période de stabilisation dans l'emploi, les pères étant *ex post* dans des situations plus stables que les hommes sans enfants qui leur sont comparables *ex ante* dans l'échantillon de l'enquête Emploi<sup>389</sup>. Collectivement, ces derniers voient s'accroître régulièrement leur stabilité dans l'emploi, mais c'est aussi le cas des pères d'un premier enfant, quoiqu'à un rythme plus lent, qui reflète aussi le maintien d'un taux relativement irréductible de chômage et d'emploi précaire, dans une population mieux insérée dans l'emploi *ex ante*<sup>390</sup>. Le taux de chômage chez les jeunes pères est ainsi particulièrement faible par rapport à celui observé chez les jeunes hommes qui leur sont comparables (graphique 1 *infra*), sans qu'il y ait de modification notable du taux de chômage sur les trois années d'enquête, et ils sont également plus rares à se déclarer inactifs (moins de 1% contre de l'ordre de 3%).

Si l'on peut considérer que l'acquisition d'un emploi stable est une étape de plus dans le cycle de vie (et relativement irréversible puisqu'une personne disposant d'un emploi

---

<sup>389</sup>Nous allons revenir précisément dans la suite de ce chapitre sur le contenu de cette distinction.

<sup>390</sup>À la lumière de nos hypothèses de travail, nous serions tentés ici de décrire ce chômage comme imprévu ou provisoire, de même que le statut précaire, mais une part peut toucher des hommes qui ne sont pas en mesure d'accéder à un statut plus stable

stable a moins de chance d'être obligée de le quitter pour un emploi précaire<sup>391</sup>), alors on peut dire que les futurs pères semblent « plus avancés dans le cycle de vie » que les hommes « comparables » qui n'ont pas d'enfant (« comparables » en tenant compte des variables de contrôle, c'est à dire de leurs études antérieures et du temps écoulé depuis la fin de celles-ci, ainsi que de l'origine sociale)<sup>392</sup>. Il est intéressant de remarquer que cela peut se dire de deux façons : beaucoup d'hommes ou de couples attendent pour avoir un enfant que l'homme (au moins) ait stabilisé sa situation professionnelle et occupe un emploi stable, mais on peut aussi remarquer que, parmi les pères (biologiques), nous n'avons peut-être pas accès aux plus jeunes et à ceux qui ont les situations les plus précaires – chômage, stage ou contrat aidé, études initiales encore en cours... – si ceux-ci n'habitent pas avec leur enfant (et sa mère). Il est par ailleurs significatif, en soi, que, comme on l'a vu au chapitre précédent, les pères se trouvant dans cette situation soient particulièrement rares à mentionner l'existence de leur enfant, alors même que le protocole de l'enquête Emploi autoriserait en cas de garde alternée que les enfants concernés apparaissent en double compte, rattachés au logement de la mère mais aussi à celui du père : or, il n'en est rien. Statistiquement, ces enfants apparaissent massivement avec la mère. On peut alors vouloir tester l'hypothèse que, même s'ils ont cohabité un temps avec la mère, ces pères ont d'autant plus tendance à quitter leur enfant et sa mère ou à se faire exclure du foyer qu'ils ne parviennent pas à trouver une situation professionnelle stable et une rémunération suffisante pour faire face à leurs obligations. À l'inverse, ceux des jeunes pères qui parviennent à quitter un emploi précaire pour un emploi stable ou à échapper au chômage, ou simplement à obtenir une promotion, parviennent peut-être plus souvent, par là, à affronter leurs obligations en demeurant auprès de leur enfant, renforçant la tendance à un accroissement de l'emploi stable<sup>393</sup>.

---

<sup>391</sup>Ce qui rend cette étape irréversible, ce n'est pas une assertion selon laquelle les salariés ne quitteraient jamais volontairement un emploi stable (qui serait fausse), mais précisément la marge de manœuvre dont dispose un salarié occupant un emploi stable, de pouvoir chercher en parallèle un autre emploi tout en disposant dans une certaine mesure de la possibilité d'y demeurer. Le cas des fonctionnaires est encore plus marqué par cette irréversibilité. Même une personne licenciée d'un (premier) CDI peut espérer en retrouver un plus facilement en arguant d'une expérience professionnelle plus durable, même si cet argument est encore plus fort quand elle a encore son emploi.

<sup>392</sup>cf. *infra* pour un retour sur cette méthode de comparaison.

<sup>393</sup>N'oublions pas non plus que certains pères par le sang peuvent être dans l'ignorance de cet état, ou encore le contester – contrairement aux mères, ce qui est certes évident mais fondamental pour comprendre la façon très différente dont fonctionne l'assignation à assumer les responsabilités paternelles et maternelles, et l'assignation des enfants (en effet, la filiation « naturelle » passe par un acte de reconnaissance légale chez l'homme alors qu'elle est quasiment la conséquence de l'accouchement en maternité pour la mère, tandis que la filiation légitime au sens juridique nécessitait le mariage tant qu'existait une distinction avec la filiation « naturelle », c'est à dire jusqu'à une date assez récente) –. Cependant, chez de très jeunes pères, même un comportement sexuel irresponsable ou des attitudes de fuite ne sont pas totalement étrangers à l'absence de situation professionnelle établie et touchent à la question de l'ordre socialement légitime dans lequel les individus traversent certaines phases critiques.

Cependant, l'interprétation de ces résultats demande la précision suivante : nous savons en réalité que les « pères » que nous observons sont avant tout des hommes cohabitant avec une jeune mère. Les jeunes pères seuls avec leur enfant ne sont pas exclus de notre champ, mais ils sont très rares<sup>394</sup>. L'élément qui est ici analysé est donc majoritairement la *conjonction* de la naissance d'un premier enfant (mais la remarque vaut pour les enfants puînés) *et* d'une cohabitation avec la mère et avec l'enfant au moins au début de la séquence de temps où nous les observons. Ceci nous a conduit à recréer un échantillon contrefactuel restreint aux hommes en couple *ex post*. Cependant, il faut également remarquer que cela déplace l'échelle de temps des événements envisagés : en réalité, nous avons utilisé pour constituer l'échantillon contrefactuel une probabilité (pour les pères) de cohabiter avec un premier enfant *et sa mère* un an après sa naissance (et dans quelques cas de se trouver seul avec l'enfant pour les pères seuls et les mères seules, faits, l'un rarissime, et l'autre relativement rare, dont le premier – et pour certains résultats le second – peut être omis dans l'analyse car il n'influence guère ces résultats globaux).

Dans le chapitre 4, nous avons certes tenté de faire appel aux éléments sur les autres moments critiques touchant la configuration familiale du ménage tels que séparations et mises en couples qui sont disponibles dans l'enquête, ce qui rendrait possible d'apporter une correction à ces biais, mais surtout pour faire le constat que, si ces moments apparaissaient assez fréquemment, ils rendaient très délicate l'exploitation des données en longitudinal, en particulier pour remonter à la période avant la naissance. Désormais, nous nous contentons, en ce qui concerne le critère « en couple » d'étudier les situations d'activité chez les hommes *qui sont en couple l'année où ils apparaissent pour la première fois dans l'échantillon*, en les recalant sur les informations que nous avons *ex ante* sur les pères en couple *ex post*<sup>395</sup> (avec les mêmes variables de contrôle : vague d'enquête, temps écoulé depuis la fin des études ou âge pour les personnes en cours d'études initiales, père cadre, père profession intermédiaire, niveau d'étude supérieur ou égal à un second cycle universitaire, niveau d'étude correspondant à la fin d'un CAP ou BEP, seconde ou première, niveau d'étude ne dépassant pas le collège), comme nous l'avions fait pour l'ensemble des pères et mères, en couple ou non<sup>396</sup>. Alors qu'on réduit de moins de 3% (sur l'ensemble des séquences) l'échantillon des jeunes pères en se

---

<sup>394</sup>De même, les jeunes mères en couple sont fortement majoritaires bien que de façon moins écrasante. Cf. chapitre 4 et l'encadré qui suit.

<sup>395</sup>Pour les besoins de cette comparaison, nous écartons donc les cas des pères n'ayant pas cohabité avec la mère ou avec leur enfant la première année d'enquête (une centaine de cas à chaque fois), que nous avons analysés au chapitre 4 comme des mises en couple.

<sup>396</sup>cf. infra pour un retour sur ces variables de contrôle.

restreignant aux personnes en couple dès la première année où le bébé est présent, on divise presque par deux l'échantillon contrefactuel des hommes sans enfant.

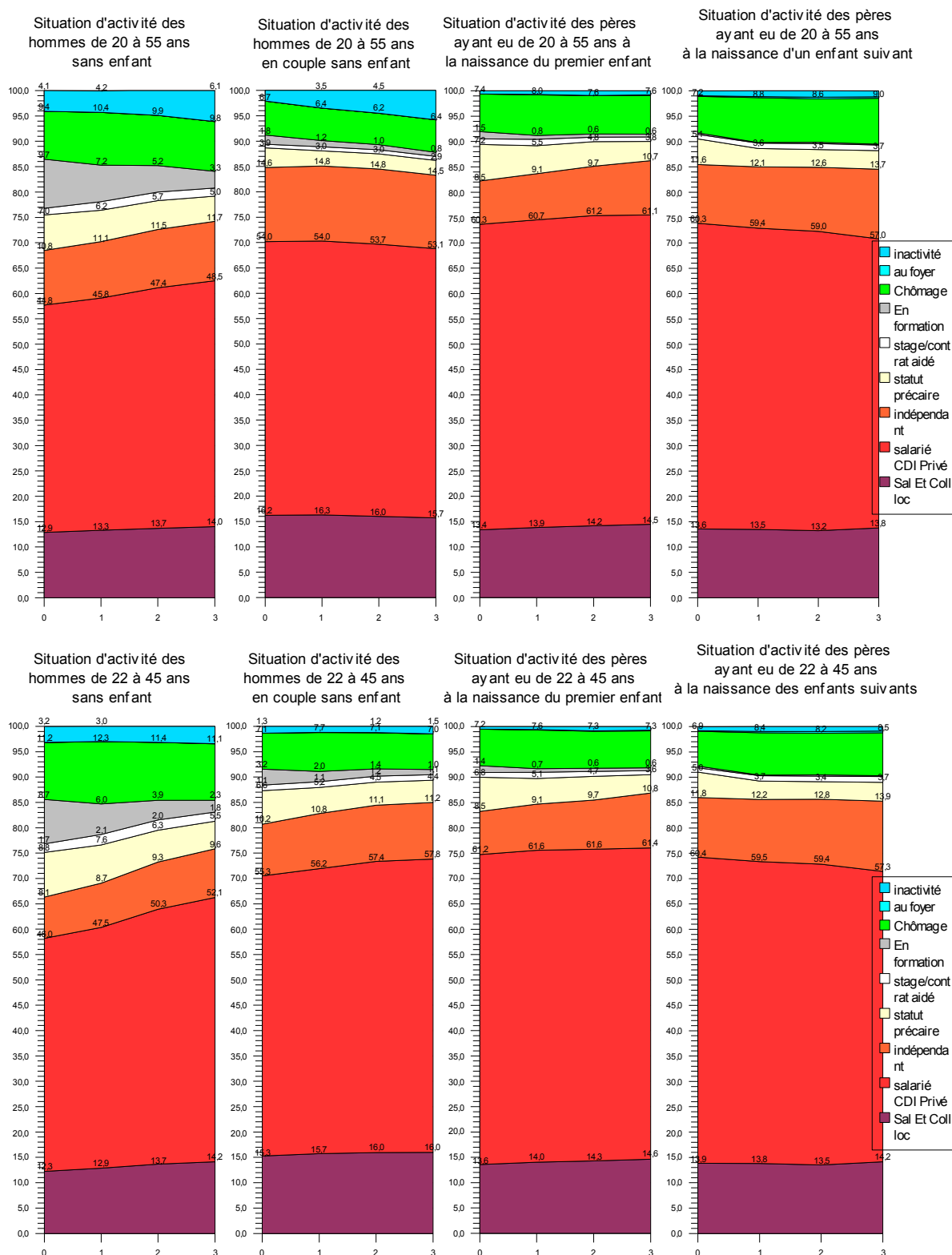
Au total, le fait de vivre en couple rapproche considérablement les hommes sans enfant des jeunes pères du point de vue de la situation d'activité et de son évolution postérieure à la naissance : on constate surtout qu'une part plus importante des hommes vivant en couple sans enfant dispose d'un emploi stable – en contrepartie, l'accroissement de l'emploi stable y est moins rapide que chez les hommes sans enfant, mais par un effet de masse critique, comme nous allons le voir<sup>397</sup>. La prise en compte du mois de naissance confirme encore ce constat : plus on prend en compte une date antérieure à la naissance du premier enfant (à la première enquête), et plus on observe des taux d'emploi stable proches de ceux de l'ensemble des hommes en couple sans enfant qui leur sont comparables *ex ante*. Le taux d'emploi stable semble significativement s'accroître à mesure qu'on prend en compte une date où l'arrivée du premier enfant était plus proche. On observe certes un léger tassement pour le mois de naissance proprement dit, mais il disparaît si on regroupe les trois derniers mois de grossesse, et est non significatif compte tenu de l'effectif en jeu.

#### **Encadré 1 : Précisions sur les pères « seuls » et leur rareté relative**

Le chiffre de 3% de pères n'étant pas en couple dès la première année où ils sont observés est largement un artefact. En effet, si l'on reprend dans le détail l'ensemble des 5502 ménages accueillant un premier enfant né dans l'année précédant la première enquête (ce qui maximise la probabilité d'observer des pères seuls), les cas où un père se retrouve avec son enfant en l'absence de la mère concernent au total 22 séquences de cohabitation observées, sur les onze séries d'enquêtes sur l'emploi prises en compte, soit 0,4% des ménages ! Cela n'exclut d'ailleurs pas la possibilité que le bébé en question soit déclaré en garde alternée, bien qu'il n'y ait aucune indication en ce sens. Sur ces vingt-deux séquences, on en compte six où la disparition de la mère est observable (c'est à dire que la mère est présente au début de la présence du bébé, dont une séquence où une belle-mère apparaît à la place de la mère, et un unique cas de veuvage déclaré), cinq où les grands parents sont présents et deux où une jeune femme est présente sans être déclarée comme mère de l'enfant ni conjointe du père (une « amie » et une « parente »), seulement cinq où le père est présent durant les trois années d'enquête (dont un où son fils semble parti avec la mère avant de revenir auprès du père), ce qui laisse penser que la mère a pu être présente une partie du temps. Dix seulement de ces pères seuls ont un emploi stable à l'issue de la séquence d'observation, trois sont au chômage et quatre se déclarent « au foyer », ce qui les rapproche de la situation des mères seules les plus démunies, qui, elles, ne sont pas aussi rares. L'instabilité de leur présence au sein de l'enquête accuse également un trait que nous avons repéré chez les mères seules, de même que la fréquence relative de ménages comportant des grands parents ou d'autres adultes.

<sup>397</sup> Tant que l'accroissement de l'emploi stable correspond à l'amélioration cumulative de l'insertion professionnelle des hommes, il tend à concerner une part croissante de ceux-ci : dans une période qui voit certains secteurs d'activité initialement très protecteurs démanteler ces protections et licencier un grand nombre de salariés, dont certains sont entrés depuis peu dans une carrière parentale, à l'inverse, ce mouvement tend à céder la place à une certaine stabilisation, voire à une érosion, les glissements de l'emploi stable vers le chômage ou un statut plus précaire, si rares soient-ils en proportion comparés aux glissements inverses, touchant une population numériquement dominante. Ce sont là des effets proprement démographiques, c'est à dire des effets de nombre se cumulant dans le temps ou produisant leurs propres forces de rappel.

**Graphique 1. Comparaison des situations d'activités rencontrées sur trois ans dans les tranches d'âges regroupant au moins 99% et au moins 90% des jeunes pères**

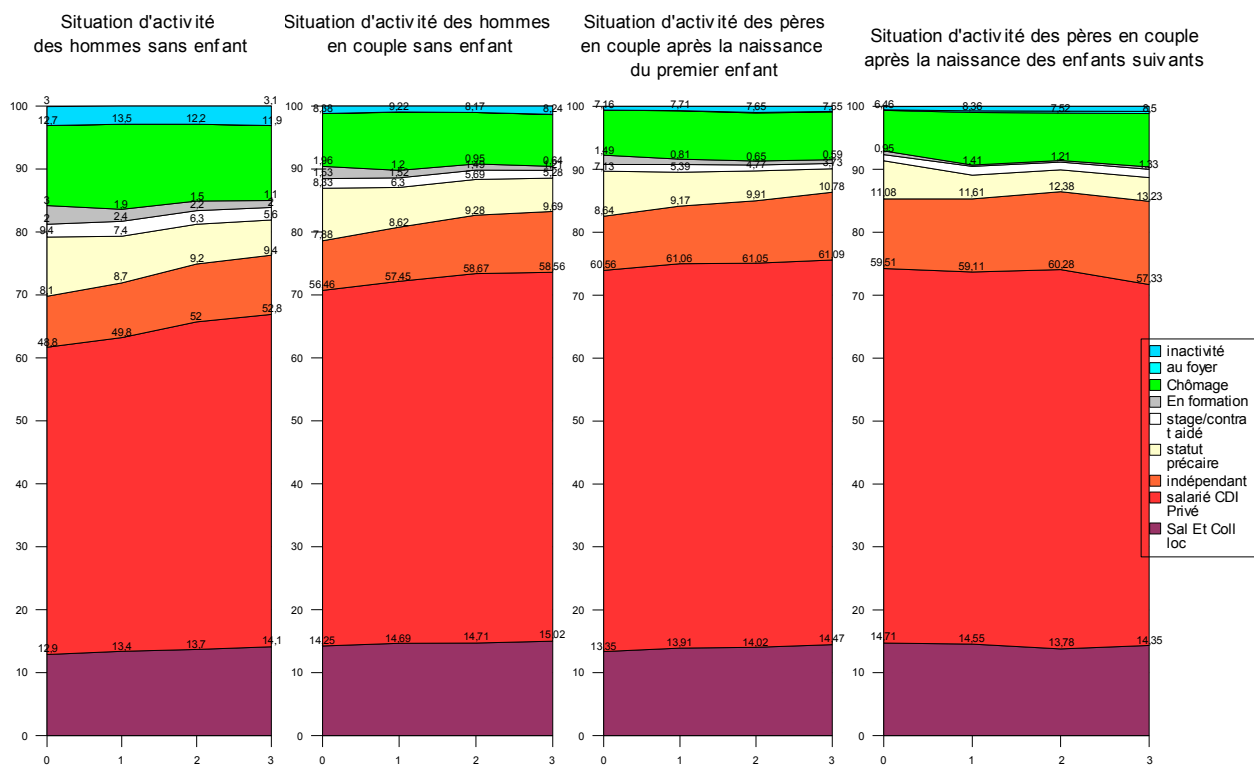


**Explication** : comme au chapitre 2, ces graphiques comparent des sous-populations tirées d'un même échantillon d'aires géographiques représentatif pour chaque année des ménages en France. Au sein d'un même graphique, seuls les deux premiers points correspondent à la même population, l'échantillon étant renouvelé par les départ et les arrivées ainsi que par les variations des réponses à l'enquête (qui est obligatoire) d'une année à l'autre.

**Lecture** : plus de 80% des hommes en couple sans enfant ayant eu entre 22 et 45 ans un an avant la première enquête occupaient un emploi stable cette année-là (d'après leur déclaration

rétrospective) et cette proportion est de l'ordre de 85% au total au bout de trois ans dans un même échantillon d'aires géographiques enquêtées exhaustivement (et donc de logements). Les proportions pour les jeunes pères dans la même tranche d'âge passent de 83% à 87% environ.

**Graphique 2. Situations d'activité des hommes *par rapport à la naissance d'un premier enfant au sein d'un couple dont ils font partie ex post***



**Lecture :** comparé au précédent, ce graphique substitue au critère dans la tranche d'âge un poids pour chaque individu qui est techniquement compris entre 0 (pour des catégories exclues de l'analyse en raison d'une absence totale de jeunes pères en leur sein) et la probabilité maximale qu'un homme soit père compte tenu de ses caractéristiques connues *ex ante*, et tout particulièrement de sa position dans le cycle de vie.

**Commentaire :** 70% des hommes sans enfant de l'échantillon contrefactuel occupaient un emploi stable un an avant la première enquête et cette proportion passe à 76% au bout de trois ans, de 78 à 83% pour les hommes en couple. Les proportions pour les jeunes pères passent de 82,5% à 87% environ.

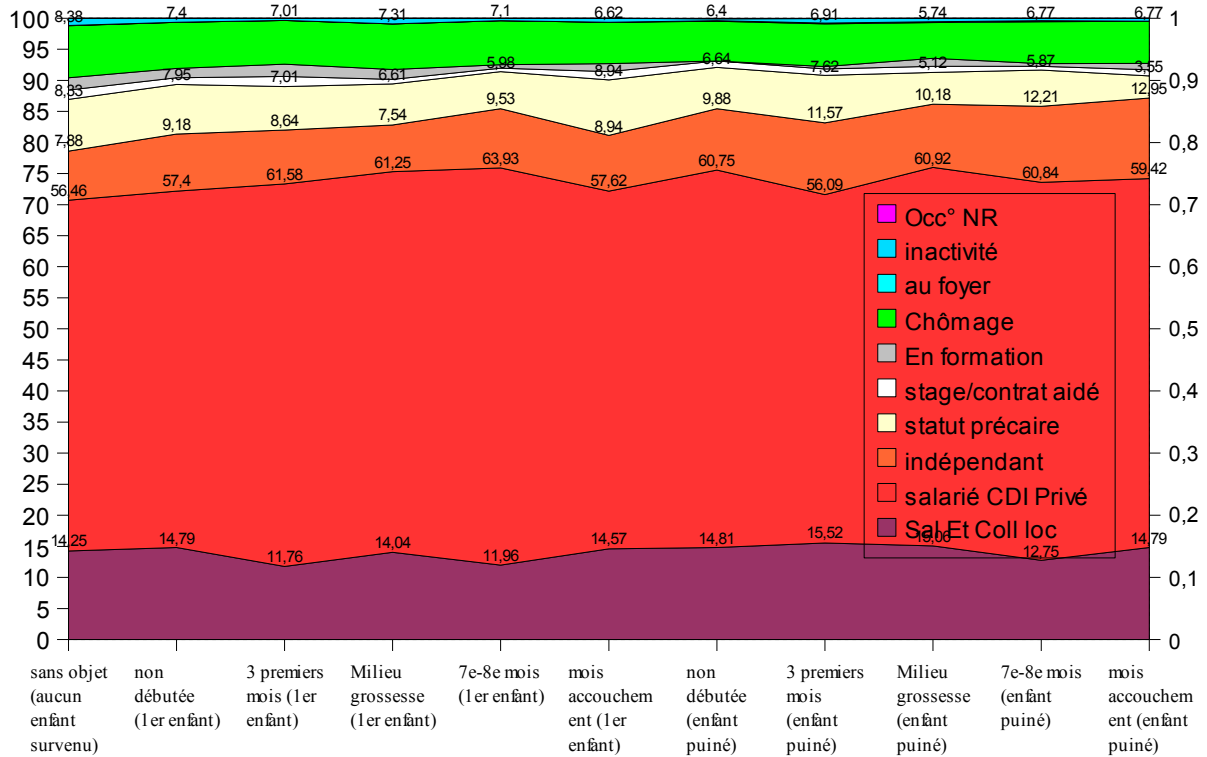
**Encadré 2 : retour sur la méthode d'appariement (*matching*)**

Faute de place, nous n'avons pas reproduit pour les femmes (au chapitre 2) les traitements qui nous permettaient de mettre en place la comparaison précisée ci-dessus, et ses analogies avec des méthodes plus simples de restriction à une tranche d'âge, dont on voit l'efficacité ci-dessus : les situations des jeunes hommes se rapprochent d'autant plus de celles des jeunes pères qu'ils sont en couple et dans une tranche d'âge où se concentrent la plupart des paternités. Les résultats qu'on visualise sont relativement proches, avec l'avantage de mieux corriger la rapidité apparente des stabilisations professionnelles des hommes sans enfant et de ne pas surestimer la stabilité professionnelle des hommes en couple (dont certains peuvent avoir eu des enfants partis du foyer) lorsque l'on recourt à l'appariement, ainsi que d'obtenir des taux d'activité plus proches de ceux des jeunes pères, en repondérant notamment les hommes en cours d'étude et les inactifs, qui sans cela fausseraient les résultats. Un tel rapprochement relève d'une population comportant une forte proportion (sur chacun des graphiques) d'hommes ayant une position stable du fait de leur position dans le cycle de vie, coexistant avec des hommes en train de se stabiliser. Ceci permet d'expliquer que les hommes en couples sans enfants ayant eu entre 25 et 45 ans paraissent en fin de période plus stables que les jeunes pères de la même tranche d'âge, et que cet effet s'atténue grâce à la pondération utilisée, qui

permet aussi de corriger chaque tranche d'âge (ou tranche de vie écoulée depuis la fin des études) de façon spécifique, sans pour autant éliminer les paternités les plus précoces ou les plus tardives de l'analyse (ici avant 22 ou après 45 ans, donc). cf. *infra*.

**Graphique 3. Situations d'activité des hommes un an avant la première enquête par rapport à une grossesse**

Situation d'activité antérieure d'un an des hommes, en couple au moment de la 1ere enquête, selon survenue d'une paternité et avancement de la grossesse correspondante à la même époque



**Lecture :** Pour faciliter la comparaison visuelle, on regroupe ici en un seul graphique les ventilations obtenues pour les situations d'activité un an avant la première enquête (déclaration rétrospective) sur les trois échantillons (celui des jeunes pères, et les deux échantillons contrefactuels) soit le premier point de chaque diagramme du graphique 12. On distingue en plus, parmi les hommes qui ont eu un enfant dans l'intervalle, la façon dont se situait cette date par rapport aux neuf mois (présumés) de grossesse de la mère suivant 5 modalités (grossesse non débutée, 3 premiers mois, du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> mois, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> mois, mois de l'accouchement). Comme dans les graphiques précédents, chaque point correspond à une sous-population différente (cependant, elles proviennent des mêmes aires géographiques). La taille de ces sous-population est également variable, ce qui peut amener des fluctuations d'échantillonnage d'ampleur différente selon le cas.

**Exemple :** Un an avant la première enquête, 78% des hommes sans enfants (de l'échantillon contrefactuel) enquêtés la première année déclarent avoir occupé un emploi stable ; c'était le cas de plus de 80% des jeunes pères lorsque la grossesse de la mère n'avait pas débuté à cette date et de 83% d'entre eux lorsque cette grossesse en était au 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> mois. Cette proportion choisit à 78% pour les naissances qui étaient déjà imminentes à cette date, mais il est possible qu'il s'agisse là d'une fluctuation d'échantillonnage, les effectifs concernés représentant alors moins du 12<sup>e</sup> de l'échantillon.

**Peu de changements de situation en longitudinal**

Comme on peut en faire l'hypothèse à partir des seuls résultats « en coupe », les transitions professionnelles des hommes au moment de la naissance du premier enfant se caractérisent par une consolidation de leurs situations d'emploi, que l'on peut notamment mesurer par les différentes proportions d'hommes au chômage ou en emploi

précaire accédant à un emploi stable<sup>398</sup>. Cette stabilisation est équivalente voire plus rapide que chez les jeunes pères d'un premier enfant chez les hommes en couple sans enfant (cf. note *supra*), mais plus lente chez l'ensemble des hommes sans enfant comparables *ex ante* : 26% des hommes sans enfant au chômage accèdent à un emploi stable contre 34% des hommes en couple et 32% des jeunes pères. Chez ceux qui occupaient précédemment un emploi précaire, ces proportions sont de 20, 29 et 26% respectivement. La proportion d'hommes en couple passant d'un statut précaire au chômage est également plus faible *ex post*. Environ 95% des hommes disposant d'un emploi stable un an avant la première enquête le sont restés, qu'un enfant soit né ou non. Mais si moins de la moitié (47%) des jeunes pères initialement au chômage le reste après la naissance d'un premier enfant et 48% chez les hommes en couple sans enfants (57% chez l'ensemble), cette proportion atteint 56% après la naissance d'un enfant puîné (54% en couple). Globalement, la situation des pères d'un enfant puîné n'apparaît pas meilleure en comparaison avec celle des jeunes pères (avec ou sans appariement), elle est même légèrement plus fragile, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Ces résultats justifient cependant avant tout l'idée que les changements importants se déroulent avant la naissance du premier enfant<sup>399</sup> : plus encore que chez les jeunes mères, les transitions au cours de l'année de naissance ne suffisent pas à transformer notablement des différences qui semblent déjà importantes avant la naissance. La stabilisation professionnelle dans l'emploi des pères se déroule principalement *avant* la naissance du premier enfant, et elle se poursuit largement après, mais c'est moins vrai après un autre enfant. C'est bien le fait d'être en couple, avec cette difficulté qu'on ne constate pour ce sous-échantillon que le fait d'être en couple *après* la naissance, qui semble l'élément le plus discriminant. Si l'on compare les jeunes pères à des hommes en couple *ex post*, sans enfant et comparables *ex ante*, l'écart initial est plus faible et tend à se réduire, mais assez faiblement<sup>400</sup>.

---

<sup>398</sup>On n'observe guère de telles différences pour la transition du chômage vers un emploi précaire.

<sup>399</sup>Rappelons qu'ici les différences d'âge des jeunes pères avec les hommes sans enfant sont en principe neutralisées par la méthode d'appariement.

<sup>400</sup>Le taux d'emploi stable passe ainsi de 79 à 81% chez les hommes en couple sans enfant (de 70 à 72% chez l'ensemble des hommes sans enfants comparables *ex ante* aux pères d'un premier enfant), de 83 à 84% à la naissance d'un premier enfant (en couple, ) et demeure à 85,3% à la naissance d'un autre enfant.



**Tableau 1. Situation d'activité des hommes à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné**

| % en ligne                | Aucun enfant survenu |          |         |         |               | Naît 1er enfant (poids : 1) |          |         |         |             | Naît enfant puîné |          |         |         |               |
|---------------------------|----------------------|----------|---------|---------|---------------|-----------------------------|----------|---------|---------|-------------|-------------------|----------|---------|---------|---------------|
|                           | Stable               | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif      | Stable                      | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif    | Stable            | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif      |
| Non sal ou salarié stable | 94%                  | 2%       | 4%      | 0%      | <b>2325,9</b> | 96%                         | 1%       | 3%      | 0%      | <b>2726</b> | 95%               | 1%       | 4%      | 0%      | <b>2793,4</b> |
| Précaire ou en formation  | 26%                  | 49%      | 24%     | 1%      | <b>477,7</b>  | 32%                         | 45%      | 23%     | 1%      | <b>330</b>  | 32%               | 40%      | 27%     | 10%     | <b>250,0</b>  |
| Au chômage                | 20%                  | 22%      | 57%     | 1%      | <b>421,8</b>  | 26%                         | 26%      | 47%     | 1%      | <b>250</b>  | 24%               | 17%      | 56%     | 3%      | <b>223,2</b>  |
| Inactivité                | 8%                   | 6%       | 6%      | 80%     | <b>102,0</b>  | 13%                         | 9%       | 9%      | 70%     | <b>23</b>   | 11%               | 8%       | 6%      | 75%     | <b>22,0</b>   |
| Ensemble                  | 72%                  | 12%      | 14%     | 3%      | <b>3327,0</b> | 83%                         | 8%       | 8%      | 1%      | <b>3329</b> | 85%               | 5%       | 9%      | 1%      | <b>3288,6</b> |

**Tableau 2. Situation d'activité des hommes en couple à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné**

| % en ligne                | Aucun enfant survenu |          |         |         |               | Naît 1er enfant (poids : 1) |          |         |         |             | Naît enfant puîné |          |         |         |               |
|---------------------------|----------------------|----------|---------|---------|---------------|-----------------------------|----------|---------|---------|-------------|-------------------|----------|---------|---------|---------------|
|                           | Stable               | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif      | Stable                      | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif    | Stable            | Précaire | Chômage | Inactif | Effectif      |
| Non sal ou salarié stable | 94%                  | 2%       | 3%      | 0%      | <b>2537,6</b> | 96%                         | 1%       | 3%      | 0%      | <b>2665</b> | 95%               | 1%       | 3%      | 0%      | <b>2719,5</b> |
| Précaire ou en formation  | 34%                  | 46%      | 20%     | 0%      | <b>381,8</b>  | 31%                         | 46%      | 23%     | 0%      | <b>312</b>  | 33%               | 41%      | 26%     | 1%      | <b>242,2</b>  |
| Au chômage                | 29%                  | 22%      | 48%     | 1%      | <b>270,5</b>  | 28%                         | 25%      | 47%     | 0%      | <b>231</b>  | 25%               | 17%      | 54%     | 3%      | <b>205,9</b>  |
| Inactivité                | 14%                  | 13%      | 11%     | 62%     | <b>38,4</b>   | 15%                         | 10%      | 5%      | 70%     | <b>20</b>   | 13%               | 8%       | 5%      | 74%     | <b>19,4</b>   |
| Ensemble                  | 81%                  | 9%       | 9%      | 1%      | <b>3228,2</b> | 84%                         | 7%       | 8%      | 1%      | <b>3228</b> | 85%               | 5%       | 8%      | 1%      | <b>3187,0</b> |

Nous nous sommes donc demandés, compte tenu du fait que ces jeunes pères ne sont identifiables qu'en couple avec la mère (avec moins d'une exception sur 200 cas) au moment où leur enfant est né, si leurs situations d'activité (et dans une certaine mesure, leurs trajectoires) observées *ex post* ne découlaient pas au moins en partie de cette stabilité conjugale autour de la première naissance, qui contribuerait à sélectionner des hommes également plus stables, mieux « installés » sur le marché du travail et ayant de meilleures anticipations quant à leur avenir professionnel. Il était alors logique qu'un tel effet de sélection soit moins fort à la naissance d'un autre enfant, dans la mesure où la stabilité conjugale pourrait être moins liée à la réussite professionnelle du père, ou moins fragilisée par un accident de parcours de celui-ci lorsqu'un enfant est déjà là et la constitution d'une famille déjà entamée. Les causes de ce phénomène peuvent être doubles : du côté des grossesses « programmées », les couples attendraient, jusqu'à un certain point, une stabilisation professionnelle du mari ou compagnon avant de tenter d'avoir un premier enfant ; une fois la grossesse entamée, et lorsqu'une telle « programmation » de la naissance ne seraient pas intervenue (grossesse « accidentelle », grossesse non voulue ou non connue par l'homme), les hommes ayant une situation fragile seraient moins susceptibles de rester auprès de la mère, soit qu'il n'y ait pas eu de

relation durable, soit qu'il y ait eu rupture du couple ou fuite du père, dénégation, refus ou ignorance de sa paternité.

Ceci nous a d'abord amenés à nous interroger sur l'existence et la pérennité du couple (lorsqu'il y avait couple) en liaison avec l'évolution du statut individuel, et à travailler sur une séquence de temps incluant des changements antérieurs à la naissance du premier enfant. On peut cependant aussi attribuer ces résultats à une limitation (une « saturation ») des possibilités de stabilisation professionnelle en deçà d'un taux incompressible de pertes d'emploi et d'emploi précaire, en fonction du niveau de diplôme et des autres éléments qui peuvent jouer sur l'insertion professionnelle initiale : dans cette configuration, les *mieux insérés* sont ceux qui voient *le moins* s'améliorer leur taux d'emploi stable, qui stagne même dans le cas des pères qui ont eu un autre enfant. De ce point de vue, il n'est pas étonnant, dès lors qu'on sait que la proportion de jeunes pères disposant d'un emploi stable reste supérieure après la naissance, de voir davantage de jeunes pères passer d'un emploi précaire au chômage et davantage d'hommes en couple sans enfant qui leur sont comparables passer d'un emploi précaire à un emploi stable : l'entrée dans la paternité correspondrait à une sorte d'optimum de l'emploi stable, mais aussi à une stabilisation dans les situations masculines, certains hommes restant durablement dans une situation précaire. Pour le dire autrement, c'est bien à une convergence que l'on assisterait entre les situations des hommes en couple et celles des jeunes pères.

On pourrait en fait faire trois hypothèses complémentaires dans ce cadre :

- Premièrement, on peut postuler qu'une partie des hommes ne peut devenir père sans pour autant échapper à des conditions d'emploi précaires, qui ne les préservent à aucun moment du chômage, ce qui peut aussi le rendre plus acceptable compte tenu de leurs chances objectives d'insertion professionnelle.
- Deuxièmement, une partie devient père à un moment où ils sont temporairement au chômage ou dans un statut précaire mais en gardant des chances suffisantes pour améliorer leur statut et « régulariser » la situation de ce point de vue, ce qui est le cas d'un quart (chez les chômeurs) à un tiers d'entre eux (chez les précaires) dès la naissance de leur premier enfant.
- Troisièmement, une partie des pères perdent malencontreusement leur emploi, sans que cette perte ait été prévisible : c'est le cas d'un quart des précaires mais de 3% des pères ayant un emploi stable.

Enfin, comme on l'a dit ci-dessus, il n'est pas exclu que les stratégies des hommes ou des couples soient plus « prudentes » avant de cohabiter (mise en couple) ou de fonder

une famille (au sens, ici, de naissance d'un enfant au sein d'un couple) que lors de la naissance d'un autre enfant au sein d'une famille déjà constituée et consolidée. Le fait que les possibilités de revenus de remplacement (Allocation Parentale d'Éducation) s'accroissent à partir du deuxième enfant (de 1993 à 2004) peut-il en modérer les effets ? Il faut noter que nos trois hypothèses principales que sont la sélection des hommes par la vie commune avec l'enfant, la saturation du taux d'emploi stable et la consolidation de la famille tendent plus à se renforcer qu'à s'exclure mutuellement. Le fait que les positions des hommes en couples tendent davantage à s'améliorer (bien que les écarts soient faibles) peut également tenir à l'enjeu du couple tel que nous l'avons décrit dans la deuxième partie, enjeu qui pourrait contenir une partie des mises hors-jeux de pères se trouvant dans une situation particulièrement peu assurée, en particulier lorsqu'ils ont les moyens de redéfinir leurs objectifs professionnels pour faire face à leur nouvelle situation. C'est ce que nous avons vu pendant un temps, par exemple, dans le cas de Luc, pendant la période où il retourne dans le Barrant, trouvant tout d'abord un emploi de maître-nageur, et mettant ainsi en suspens sa carrière musicale, déjà fortement mise en question du fait de l'hospitalisation psychiatrique qui avait mis fin semble-t-il à son premier contrat d'orchestre.

Contrairement à ce qui se passe chez les femmes, la naissance d'un premier enfant ne semble pas introduire des comportements de recherche d'emploi distincts chez les chômeurs, ne serait-ce que parce qu'elle n'induit pas une semblable remise en question des frontières de l'activité professionnelle et du chômage, ou encore parce que la question, lorsqu'elle se pose (comme par exemple lorsque la jeune mère dispose d'un emploi stable), aurait plus de chances de déboucher sur un départ de l'homme si l'on tient pour acquis que l'objectif initial de ce dernier a été de disposer d'un emploi stable *ex ante*. Par exemple, et par opposition au congé maternité dont nous avons vu certains effets, le congé de paternité est ainsi non obligatoire et nettement plus bref sur la période étudiée : il ne peut donc combattre les effets d'assignations aux prises en charge quotidiennes liés au congé maternité, dont il confirme structurellement le fonctionnement en étant lui-même un congé volontaire, que l'homme reste libre ou non de prendre, notamment selon que ses obligations professionnelles rendent ou non un tel congé pensable par ailleurs. Il se peut aussi que les questions utilisées (liées surtout à l'existence et à la nature des démarches utilisés pour contacter les employeurs potentiels) soient peu aptes à saisir les différences de stratégies de recherche d'emploi qui sont liées au statut matrimonial et familial, comme les modes de présentation de soi et la

sélectivité par rapport aux différents employeurs ou au type de contrat offert<sup>401</sup>, pas (pour les premiers) ou peu (pour la seconde) abordés dans le questionnaire.

Ainsi, la proportion des chômeurs qui cherchent (activement) un emploi ne semble pas influencée de façon significative par l'arrivée d'un enfant *ex post* : elle reste d'un peu plus de neuf sur dix ; il en va de même de la proportion de chômeurs ayant effectué des démarches pour retrouver un emploi depuis moins d'un mois (un peu moins de neuf sur dix), de la proportion de ceux qui attendent les résultats d'un concours, d'un entretien ou de démarches en vue d'une création d'entreprise (un peu moins du quart), de ceux qui recherchent un emploi en contactant directement des entreprises (un peu moins de quatre sur dix). Si l'on se fonde par exemple sur des tests du  $\chi^2$  on est conduit à chaque fois à accepter l'hypothèse d'indépendance entre l'arrivée d'un premier enfant ou d'un enfant puîné et ces différents comportements déclarés de recherche d'emploi. Les hommes sans enfant semblent même un peu plus nombreux à rechercher activement un emploi lorsqu'ils sont en couple, mais les différences sont tout de même insuffisantes pour être significatives compte tenu des effectifs en jeu dans chaque configuration. Seul effet à apparaître nettement, celui d'un découplage, chez les hommes en couple et chez les hommes qui viennent d'avoir leur premier enfant, entre l'indemnisation du chômage et la recherche active d'un emploi : alors que chez l'ensemble des hommes sans enfant et des hommes venant d'avoir un autre enfant, l'indemnisation du chômage est corrélée à une recherche d'emploi plus active (ce qui semble lié, comme chez les femmes, à une moindre ancienneté dans le chômage et une moindre désinsertion du marché du travail), on obtient quasiment une indépendance entre les deux chez les hommes en couple sans enfant ainsi que chez les hommes qui viennent d'avoir un premier enfant. Plus précisément, les chômeurs *non indemnisés* recherchent un peu plus activement un emploi s'ils sont en couple (par exemple, 90% ont effectué des démarches depuis moins d'un mois) ou s'ils viennent d'avoir un premier enfant (89%) que l'ensemble des hommes sans enfant (87%) ou après un autre enfant (79%), comparativement aux chômeurs indemnisés (où cette proportion va de 92 à 94% quelle que soit la situation *ex post*). Ceci n'est pas surprenant si l'on suppose que le maintien de la paternité quotidienne suppose une moindre désinsertion du marché du travail, à de rares exceptions près, y compris chez des hommes ne disposant pas d'une indemnisation, voire chez des chômeurs de longue durée : le maintien au sein du marché du travail comme le maintien du foyer relèvent d'une même résistance à la désaffiliation sociale. À l'inverse, des hommes qui ne chercheraient plus d'emploi tendront plus souvent à s'exclure de la maisonnée et donc en premier lieu, du foyer, et ce d'autant plus que la reconversion de

---

<sup>401</sup>cf. *infra*

leur participation vers le foyer, à supposer qu'elle soit possible, marquerait un tel renoncement à rechercher un emploi stable et à garantir la survie économique du foyer, au « profit » de la mère ou d'autres sources d'affiliation.

Parmi les hommes qui recherchent un emploi, qu'ils soient ou non au chômage, une majorité de 56% d'hommes sans enfant serait prête à accepter un CDD (cf. tableaux suivants). Cette proportion tombe à 49% chez les hommes en couple sans enfant, à 43-44% chez les pères d'un premier enfant, 45% chez les pères d'un enfant puîné. S'ils sont au chômage, 66% des hommes sans enfant et 64% des hommes en couple sans enfant accepteraient un CDD contre 58% des pères d'un premier enfant nouveau-né et 59% des pères d'un enfant puîné. S'ils ont déjà un emploi, les différences vont dans le même sens mais sont plus faibles et non significatives d'après le test du  $\chi^2$ , en particulier chez les personnes ayant un emploi précaire (59% sans enfant, 55% au premier). La différence globale chez l'ensemble des hommes qui recherchent un emploi peut ainsi notamment s'expliquer par la différence dans leur situation d'emploi actuelle, car 22% des hommes sans enfant seraient prêts à accepter un CDD lorsqu'ils ont un emploi stable – situation qui est plus fréquente, rappelons-le, chez les jeunes pères que chez les hommes sans enfant, 18% s'ils sont en couple, 16% ayant eu un premier enfant, et 13% ayant eu un autre enfant. Si ce rejet plus marqué du temps partiel chez les jeunes pères et les hommes en couple existe également à situation d'activité donnée, cela n'est pas contradictoire avec l'idée que c'est avant tout l'insertion professionnelle initiale qui joue ici sur leur niveau d'exigence, si l'on admet que cette insertion initiale ne se réduit pas à la situation d'activité observée au moment de l'enquête. Autrement dit, même au chômage, les hommes en couple et les jeunes pères anticiperaient davantage de retrouver un CDI à temps complet que les hommes sans enfant<sup>402</sup>, outre qu'ils en manifesteraient également davantage l'intention, de façon proche de ce que nous avons dit sur les modalités de recherche d'emploi. On trouve des résultats analogues pour ce qui est d'accepter un temps partiel (ci-dessous).

Ainsi, les hommes en couples et surtout les jeunes pères refusent plus souvent que les hommes sans enfant qui leur sont comparables *ex ante* des emplois qui ne correspondent pas à un vrai statut, du point de vue de la stabilité et de la rémunération : ce niveau d'exigence est-il simplement ajusté à des chances objectivement supérieures de trouver ce type d'emploi, ou est-il influencé *ex post* par la nécessité de trouver une place

---

<sup>402</sup>Rappelons ici que les hommes en couple sans enfant ne sont pas traités ici comme un sous-échantillon de l'ensemble des hommes en couple, car l'un comme l'autre sont pondérés par la probabilité de devenir père *ex post* en fonction des caractéristiques connues *ex ante* : année d'entrée du logement dans l'échantillon, temps écoulé depuis la fin des études, origine sociale et niveau d'étude. Techniquement, pour passer de l'un à l'autre, on enlève un peu moins de la moitié des hommes (qui n'est pas en couple), et on multiplie par un peu moins de 2 la pondération.

légitime dans la maisonnée de prise en charge ? En réalité, il n'y a pas réellement d'opposition entre ces deux possibilités, qui relèvent des ajustement touchant le moment de l'entrée dans la carrière paternelle. D'un autre côté, la recherche active d'un emploi est davantage déconnectée chez les jeunes pères et les hommes en couples de l'indemnisation du chômage et de leur insertion initiale dans un emploi, ce qui peut ressortir de la même double logique d'exclusion du couple ou de la maisonnée de prise en charge, selon le cas, des hommes ayant le moins de chance de trouver un emploi stable, et d'affirmation en acte et dans leurs réponses de cette recherche d'un « vrai » emploi stable, par ceux qui en sont officiellement partie prenante, tout particulièrement en termes d'emprise du temps de travail. Tous ces résultats vont dans le même sens, mais nécessitent aussi d'approfondir ce qui se passe avant la naissance d'un enfant. Pour ce faire, nous allons surtout revenir sur les conditions d'entrée dans la paternité *ex ante* telles qu'elles peuvent être éclairées ici à partir d'un retour plus approfondi sur la méthode qui nous a permis d'introduire le cas des hommes sans enfant dans la comparaison, à partir d'une analyse de leur probabilité de devenir pères *ex ante*.

**Tableau 3. Type d'emploi recherché par les hommes (inactifs exclus) selon leur situation d'activité et la venue d'un enfant**

| Situations d'activité      | Ensemble |                  |                         | Chômage |                  |            | Précaire |                  |            | Stable  |                  |            |
|----------------------------|----------|------------------|-------------------------|---------|------------------|------------|----------|------------------|------------|---------|------------------|------------|
|                            | ... CDD  | ...temps partiel | Effectif <sup>403</sup> | ... CDD | ...temps partiel | Effectif   | ... CDD  | ...temps partiel | Effectif   | ... CDD | ...temps partiel | Effectif   |
| Accepteraient un... Casenf |          |                  |                         |         |                  |            |          |                  |            |         |                  |            |
| Aucun enfant survenu       | 56%      | 42%              | <b>613</b>              | 66%     | 51%              | <b>394</b> | 59%      | 37%              | <b>100</b> | 22%     | 18%              | <b>119</b> |
| Naît 1er enfant (poids :1) | 44%      | 30%              | <b>450</b>              | 58%     | 43%              | <b>234</b> | 55%      | 28%              | <b>67</b>  | 16%     | 11%              | <b>147</b> |
| Naît enfant puîné          | 45%      | 27%              | <b>443</b>              | 59%     | 36%              | <b>264</b> | 56%      | 27%              | <b>49</b>  | 13%     | 10%              | <b>129</b> |

**Tableau 4. Type d'emploi recherché par les hommes en couple (inactifs exclus) selon leur situation d'activité et la venue d'un enfant**

| Situations d'activité      | Ensemble |                  |                         | Chômage |                  |            | Précaire |                  |           | Stable  |                  |            |
|----------------------------|----------|------------------|-------------------------|---------|------------------|------------|----------|------------------|-----------|---------|------------------|------------|
|                            | ... CDD  | ...temps partiel | Effectif <sup>404</sup> | ... CDD | ...temps partiel | Effectif   | ... CDD  | ...temps partiel | Effectif  | ... CDD | ...temps partiel | Effectif   |
| Accepteraient un... Casenf |          |                  |                         |         |                  |            |          |                  |           |         |                  |            |
| Aucun enfant survenu       | 49%      | 35%              | <b>472</b>              | 64%     | 47%              | <b>255</b> | 55%      | 32%              | <b>82</b> | 18%     | 14%              | <b>135</b> |
| Naît 1er enfant (poids :1) | 43%      | 29%              | <b>421</b>              | 58%     | 42%              | <b>215</b> | 55%      | 28%              | <b>64</b> | 16%     | 10%              | <b>140</b> |
| Naît enfant puîné          | 45%      | 26%              | <b>415</b>              | 59%     | 34%              | <b>239</b> | 56%      | 27%              | <b>47</b> | 13%     | 10%              | <b>129</b> |

<sup>403</sup> Il s'agit de l'effectif total par rapport auquel on donne le pourcentage. Pour des raisons de place, on ne marque plus les effectifs fractionnaires dans ce tableau.

<sup>404</sup> cf. note précédente

## Cycle de vie et paternité

Parti d'une investigation sur les trajectoires des pères (et des mères) observées *après* la naissance du premier enfant, le travail rendu à la DARES sur les *Entrées dans la carrière parentale et les trajectoires d'emploi* a assez rapidement montré que l'essentiel s'observait, en ce qui concernait les pères, *ex ante*, certains résultats ne pouvant être expliqués qu'en recourant à des hypothèses sur la sélection de la population d'hommes observée. C'est ainsi que nos résultats les plus forts s'appuient non strictement sur les parcours individuellement observés, mais sur la comparaison systématique entreprise entre les jeunes pères et trois populations fictives construites pour des besoins de comparaison avec ces jeunes pères : hommes sans enfants, hommes en couple sans enfant, pères d'un enfant puîné. C'est pourquoi il est devenu nécessaire de revenir sur la construction de ces « populations » et sur la signification scientifique à donner à ce travail. Dans un premier temps, rappelons donc les raisons y compris purement pratiques qui ont imposé un tel choix de méthode, avant de procéder à cette explicitation et à cette réévaluation de ce travail. Dans un second temps, nous détaillerons les résultats (non publiés dans le rapport) de la méthode ayant permis la constitution de ces populations de référence, avant d'utiliser cette comparaison proprement dite et de revenir sur les trajectoires des hommes *ex post*.

Au départ, les logiques de recrutement social des pères n'étaient pas clairement au cœur de notre travail statistique, pas plus que les logiques les excluant de certaines maisonnées : sur ce point, nous aurions alors cru plus utile de recourir à une enquête de type rétrospectif. En fait, nos résultats sur les hommes ont surtout pris leur relief dans la comparaison avec les femmes, chez qui la naissance du premier enfant avait bel et bien des effets conséquents du côté des situations d'activité et jusque dans le sens même donné à des statuts nominale ment identiques, déplaçant fortement *ex post* la frontière entre « activité » et « inactivité » au sein du « non-emploi » (cf. chapitre 2). Un trait commun entre les femmes et les hommes était néanmoins de faire apparaître qu'un certain nombre de changements interviennent avant même la naissance du premier enfant, ce qui les rendait plus difficiles à suivre que prévu, car ces changements s'articulent à des mobilités résidentielles (sur l'enjeu de l'habitat, cf. nos chapitres 4 et 6) ainsi qu'à des phénomènes de non-réponse partielle à l'enquête débouchant sur des pertes très importantes dès qu'on remonte le temps qui précède de près la naissance. En outre, les hypothèses dégagées quant aux hommes portent principalement sur les conditions de formation de couples *susceptibles* d'avoir légitimement des enfants, au sens où ces couples observables *ex post* étaient placés à un moment comparable de leur cycle de vie. Une piste d'interprétation des résultats est alors de supposer que ces

hommes en couples sont également d'autant plus susceptibles d'avoir des enfants qu'on peut supposer sous certaines conditions qu'ils n'en ont pas encore eu, et qu'ils tendent à s'assurer qu'un certain nombre de conditions socialement construites sont remplies avant d'entrer dans la carrière paternelle, même si on observe également par ailleurs des phénomènes de rattrapage ou de consolidation (du côté de l'emploi des pères, du côté des logements) *après* la naissance du premier enfant, qu'on peut mettre en relation avec la précocité (relative) de l'entrée dans la carrière parentale. Il était logique de poser que de telles dynamiques jouaient au delà d'un ou deux ans avant la naissance du premier enfant, c'est à dire au delà de ce qu'on pourrait observer dans l'enquête Emploi, mais il n'était pas pour autant question alors de faire dévier le sujet sur la seule question des mises en couples, de leur pérennité, ou des conditions sociales qui amenaient ou non la naissance d'un enfant au sein d'un couple à un moment donné des carrières respectives de ses membres.

De ce seul point de vue, malgré les limites et les insuffisances que l'on va voir, la méthode retenue a l'avantage de sauvegarder le fait que nous sommes toujours partis de l'arrivée d'enfants qui sont réellement nés, y compris pour raisonner *ex ante*. Les méthodes biographiques rétrospectives ont en effet certains dangers qui ressortent assez bien ne serait-ce que lorsqu'on considère les écarts entre déclarations « rétrospectives » et « appariées » des jeunes mères dans l'enquête emploi en ce qui concerne leurs situations d'activité. Du point de vue des trajectoires des jeunes pères, elles masquent surtout ces effets de sélection qui jouent *ex ante* si l'on ne prend pas en compte les personnes qui *ne deviennent pas* père, les pères qui ne sont pas associé à la prise en charge de leur enfant ou simplement n'habitent pas avec lui. Ce point méthodologique était quant à lui présent dès l'origine du travail réalisé pour la DARES, les résultats sur les trajectoires des jeunes pères ne devant jamais être décrits pour eux-mêmes mais comparés à des populations d'hommes... comparables "d'un certain point de vue". Le fait que ce point de vue fasse essentiellement intervenir ce qu'on sait de leur position dans le cycle de vie, à origine sociale et niveau d'étude donnés, tient certes aux caractéristiques de l'enquête utilisée comme source, mais c'est aussi le principal facteur de recul de l'âge d'entrée dans la maternité ou la paternité : c'est ainsi que, si on compare les situations des hommes sans enfants, des hommes en couples et des pères aux tranches d'âges où ils ont la plus forte probabilité d'avoir des enfants (graphique 11), on constate que deux différences essentielles apparaissent dans les situations d'activité – entre les hommes qui n'ont pas d'enfant et ceux qui viennent d'en avoir un (premier-né ou puîné) :

- la présence d'hommes qui achèvent leurs études et s'insèrent sur le marché du travail, massive mais se réduisant rapidement dans le premier cas (de près de 10% la



première année à 3% la dernière), rare dans le second (moins de 1% après la naissance du premier enfant)

- l'apparition et l'accroissement rapide de l'inactivité chez les hommes sans enfants, qui est rare et dont on ne perçoit guère d'augmentation chez les jeunes pères, et n'est atténuée que si l'on se restreint aux hommes en couple entre 22 et 45 ans ce qui correspond à des tranches d'âges atteintes par 90% des pères considérés au moment de la naissance de leur premier enfant.

Notre argument contre la prise en compte de l'âge est certes beaucoup plus fort (du moins, plus spectaculaire) dans le cas des jeunes mères<sup>405</sup>, car la prise en compte de la durée des études y est bien plus fondamentale, alors même qu'on peut penser que les femmes sont par ailleurs nettement plus sensibles à l'argument de l'âge du fait de la grossesse, et qu'une part essentielle et prédominante des prises en charge quotidiennes – comme travail physique et comme astreinte quotidienne et parfois nocturne – leur incombe généralement. Ces deux remarques se rejoignent du fait que les jeunes mères tendent à être plus jeunes que les jeunes pères, sans que ces différences se traduisent nécessairement sur l'âge de fin d'étude, ce qui veut dire que les femmes attendent généralement moins après la fin de leurs études pour devenir mères que les hommes pour devenir pères. Plus généralement, la probabilité d'avoir un enfant varie très fortement à l'intérieur d'une tranche d'âge aussi large que celle des 22-45 ans, mais à l'opposé, restreindre l'étude à des tranches d'âges trop concentrées dans le temps omettrait les cas de paternité tardive et précoce, qui sont pourtant importants, comme on l'a vu par exemple dans le chapitre 3. Or, ces âges varient notamment selon la durée des études et selon les différentes espèces de capital qui peuvent (notamment) peser sur une sortie plus ou moins rapide de la recherche d'emploi, une entrée plus ou moins facilitée, plus ou moins probable dans une carrière professionnelle débouchant sur un emploi stable et sur un niveau de responsabilité et/ou de salaire conforme aux attentes de ces hommes (ou de leur couple) dans le contexte particulier où ils se trouvent placés. Même si on "voit" l'évolution dans le temps d'un échantillon de jeunes pères se rapprocher de celle d'un échantillon de jeunes hommes pris aux mêmes âges en réduisant les tranches d'âges prises en compte, l'information ainsi utilisée ne s'applique plus qu'aux hommes qui deviennent pères à ces âges centraux, et pose problème du point de vue de l'administration de la preuve et de l'intelligibilité de ces résultats. Lorsqu'on se restreint

---

<sup>405</sup>La proportion de jeune femmes en cours d'études passe sur quatre années de 29% à 11% chez les 20-37 ans, âges auxquels 90% des jeunes mères étudiées ont eu leur premier enfant, et de 14% à 5% si elles sont en couple. Dans le même temps, elle passe de 2,5% à 1% chez les jeunes mères se trouvant dans les mêmes tranches d'âges, qu'on y inclue ou non les mères seules.

par la suite à des sous-populations partant d'une situation d'activité donnée (par exemple), l'utilisation des tranches d'âge nous semble d'autant plus risquée.

**Encadré 3 : Position dans le cycle de vie et construction d'une population d'hommes sans enfant comparable aux jeunes pères observés dans l'enquête Emploi**

Comparer les situations d'activité observées dans deux populations aussi différentes que les jeunes pères et les hommes sans enfant pose un problème : on sait, par exemple, que les comportements de natalité sont influencés par l'âge biologique et par la position dans le cycle de vie. Aussi, la comparaison directe entre, par exemple, le taux d'emploi des jeunes pères et celui qu'on trouverait pour les hommes sans enfants dans la population n'a pas grand sens, cette dernière population étant par trop hétérogène notamment du point de vue de l'âge. Le moment de la naissance d'un enfant correspond en effet à des tranches d'âges où interviennent également d'autres changements de statuts importants, comme l'achèvement des études et l'insertion sur le marché du travail, ou encore la première mise en couple. Nous savons également que dans la grande majorité des cas, ces étapes lui sont antérieures, mais aussi que les exceptions ne sont pas négligeables et qu'il est intéressant de les étudier<sup>406</sup>.

Pour la « situation d'activité », la position dans le cycle de vie joue de manière très importante en influençant la possibilité même de se classer dans une catégorie : c'est particulièrement évident pour les catégories « retraité », « en cours d'étude » ou « militaire du contingent », mais aussi pour les classements entre inactivité et chômage, par exemple. Le fait que la position dans le cycle de vie joue ce rôle dans les classements ne doit rien au hasard, mais correspond à l'idée même que cela ait un sens de parler de quelque chose comme le « cycle de vie » : c'est l'idée que le passage par différents statuts (qu'il s'agisse de statuts d'activité ou de recherche d'une activité salariée, ou des étapes dans la constitution d'une famille) n'est pas toujours du seul domaine du transitoire mais qu'il correspond également à des changements irréversibles qui touchent à l'identité sociale des individus, des changements de statuts qui se déroulent dans un certain ordre au cours de la vie, en fonction de la façon dont ces statuts et leur enchaînement sont à la fois normés et contraints par certaines configurations sociales. Cependant, il n'existe pas, pour l'ensemble de la population dans les années 1990, de schéma préétabli de passage à l'âge adulte, et la signification des statuts tend à se dissoudre à mesure qu'il devient nécessaire de distinguer de plus en plus d'étapes intermédiaires (comme entre premier emploi et premier emploi stable, etc...). Prendre en compte l'âge, mais d'autres éléments comme l'achèvement des études permet de refléter le fait que tout le monde n'en est pas « au même point » aux mêmes âges, et nous permet ainsi d'inclure dans notre étude les personnes qui ont un enfant précocement ou tardivement.

La différence entre la position dans le cycle de vie et l'âge tient ainsi au fait que, de manière un peu tautologique, on s'attend à ce que surviennent certains changements de statut au bout d'une certaine période de temps, bien que l'âge du franchissement des différentes étapes puisse varier d'un individu à l'autre<sup>407</sup>, et que certains « retour en arrière » soient possibles : dans cette optique, on peut proposer comme définition approchée (« proxy » en jargon statistique) de la position dans le cycle de vie la combinaison d'un certain nombre de caractéristiques de statut connues *ex ante* (c'est à dire à la fois préalablement et indépendamment du fait que les personnes étudiées soient dans les faits devenues ou non parents), et la durée écoulée dans la dernière configuration atteinte. La variable que l'on peut réellement utiliser ne décrit cependant cette position que de manière incomplète, car elle tire surtout parti de l'âge et de l'âge de fin d'études.

L'ensemble de ces arguments peut être synthétisé à travers l'objectif qui était le nôtre, à savoir décrire la position dans le cycle de vie des hommes telle qu'elle est connue *ex*

<sup>406</sup>En fait, nous ne cherchons pas à étudier ces changements pour eux-mêmes, mais en interaction avec la naissance du premier enfant.

<sup>407</sup>Cf. par exemple les travaux d'Olivier Galland et en particulier : Olivier Galland, 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie*, 42.4, pp 611-640.

*ante*, c'est à dire indépendamment de la venue au monde de leur premier enfant (ou non) : encore cette indépendance ne doit-elle pas être décrite comme une stricte indépendance logique, mais plutôt comme une exclusion de tous les événements qui *découlent* de la présence d'un premier enfant dans des conditions matérielles données. Cette précision a deux conséquences :

- premièrement, une très forte majorité des cohortes étudiées (c'est vrai également en grande partie pour les femmes) ayant attendu, pour avoir leur premier enfant, sinon d'avoir un emploi voire un emploi stable, au moins d'avoir achevé leurs études, ce phénomène n'est pas corrigé par la prise en compte de l'âge, puisque l'âge de fin d'étude varie selon la durée des études entreprise, ce qui fait qu'il est corrélé « mécaniquement » avec le niveau d'étude finalement atteint. Ici joue bel et bien une logique de cycle de vie, qui est déjà bien connue. Il est donc préférable de neutraliser ces écarts trop évidents dans notre comparaison en prenant en compte d'emblée cette information, c'est à dire en faisant en sorte qu'il ne se trouve pas *trop* de personnes achevant leurs études initiales ou trop d'inactifs dans la population « sans enfant » qui nous sert d'élément de comparaison, c'est à dire pas *plus* qu'il n'y en a chez les jeunes pères. La manière la plus simple pour ce faire consiste à résumer cette information par la probabilité pour un homme d'être père compte tenu du niveau d'étude atteint, de l'origine sociale (décrite ici par la profession du père, de la mère ou du tuteur) et du temps écoulé depuis la fin des études ou, à défaut, de l'âge pour les hommes en cours d'étude. Cette probabilité s'obtient très facilement à l'aide d'un modèle de régression logistique. Or, c'est justement la prise en compte de ce type d'information qui nous renseigne sur la position des personnes dans le cycle de vie *ex ante*, c'est à dire sur les étapes que les personnes ont *déjà* franchies au moins une fois avant d'avoir leur premier enfant, et sur le temps écoulé depuis leur franchissement, et qui permet de mieux visualiser les changements qui accompagnent la naissance d'un premier enfant.
- Deuxièmement, l'appartenance à un couple ne pouvait pas être utilisée parmi ces variables décrivant la position dans le cycle de vie *ex ante*, et cela *d'autant plus* que les pères étaient quasiment tous en couple alors que les mères ne l'étaient pas nécessairement<sup>408</sup>. On l'a vu au chapitre 4, la naissance du premier enfant se traduit par des emménagements dont une proportion importante correspond à des mises en couples observables, alors que les femmes comparables *ex ante* aux jeunes mères

---

<sup>408</sup>L'indépendance statistique exclut aussi bien un lien positif qu'une exclusion mutuelle entre deux variables. Le fait que tous les pères ou presque soient en couple *ex post* indique bien un lien qui n'a rien d'univoque. dès lors, on ne peut utiliser le fait d'être en couple comme décrivant la position dans le cycle de vie des hommes *ex ante*, ce fait conditionnant la possibilité d'observer ou non une paternité.

connaissent également des variations fréquentes de leur statut matrimonial. Ces considérations ont comme conséquence qu'on ne saurait supposer que la totalité des pères, observés en couples, aient tous été parmi les hommes en couple sans enfant *ex post*, même juste avant de devenir pères (à l'inverse, une partie des hommes seuls comporte des pères ne vivant pas avec leur enfant, dont une partie est susceptible d'être associée à sa prise en charge !). Il est donc important de rapporter à la fois les jeunes pères à une population comparable d'hommes en couple, mais également cette dernière à une population comparable d'hommes en couple *ou non*, car à chaque étape, ce sont des logiques de sélection sociale qui s'appliquent, en même temps que les seules contingence de la fécondité.

Distinguer soigneusement l'avant et l'après, les logiques jouant *ex post* et les logiques qui jouent *ex ante*, telle pourrait être l'exigence majeure sous laquelle s'inscrit ce travail. C'est la raison pour laquelle nous sommes revenus un peu longuement sur les motifs qui nous guidaient dans le choix de nos méthodes et que nous souhaitons ici revendiquer. En effet, comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, c'est cette distinction qui fait apparaître la principale différence entre hommes et femmes, et qui recouvre une distinction fondamentale entre une logique de garantie d'un certain statut socio-économique légitime *ex ante* du point de vue de la possibilité d'accueillir un premier enfant dans une fraction de classe donnée, et la prise en charge de cet enfant au quotidien, qui se joue *ex post*, en premier lieu parce que les investissements divers (matériels, économiques, symboliques, affectifs...) qu'elle mobilise ne peuvent, pour certains, avoir lieu qu'*en présence de* l'enfant.

À l'inverse, les stratégies se rapportant à l'accueil d'un premier enfant, du point de vue de l'obtention d'un statut social, de la constitution ou de la reprise d'un capital productif, d'une entrée réussie dans la carrière professionnelle doivent se jouer *avant* la venue d'un enfant, ne serait-ce que parce qu'elles constituent des investissements lourds dans des champs d'autant plus extérieurs au champ de l'enfance, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. Ceux-ci y jouent en plus leur insertion légitime dans le foyer comme groupe d'affiliation, dès lors qu'on accepte le primat reconnu aux mères dans les prises en charges quotidiennes<sup>409</sup>. À ces logiques stratégiques se combinent les logiques de sélection des hommes au sein de couples « susceptible d'avoir un premier enfant » : pour le dire vite, le jour où de nombreuses femmes pourvues d'un fort capital culturel auront des enfants avec des hommes de niveau d'étude et/ou d'origine sociale inférieure en valorisant conjointement une participation prédominante de ces (véritablement) « nouveaux » pères... n'était pas près d'arriver dans les années 1990.

---

<sup>409</sup> Cf. chapitres 1, 2 et 4.

La résistance d'une certaine spécialisation des tâches, qui peut aller jusqu'à une rupture conjugale dans des situations où un père au foyer (même temporairement) serait « objectivement » utile, et tellement louable d'un point de vue féministe, même si on peut se demander si une telle situation ne serait pas immanquablement vue comme un désordre du point de vue de la participation de la mère à la prise en charge quotidienne de son enfant, autorise à tenter de chercher des explications du côté de l'entrée dans la maternité ou la paternité, vues comme des étapes relativement irréversibles (même pour les hommes), en partie selon des logiques de socialisation secondaire (même si la socialisation primaire est sur ces questions, fondamentale) et de redéfinition de l'estime de soi à ce moment crucial, dès lors que l'on prend comme hypothèse l'existence d'une croyance générale selon laquelle « tout se joue » (pour l'enfant) à un âge précoce (avec des variations sur les fourchettes d'âge, mais non sur l'idée communément admise que « tout » se joue très tôt, dont une partie dès la naissance, voire dès la grossesse). L'appel à une participation du père aux prises en charges quotidiennes se double nécessairement alors de la précision selon laquelle cette participation ne doit en rien empiéter sur une certaine prééminence de la mère, ce qui laisse pendante la question (dès lors récurrente) de ce qui constitue la « place (ou la part) du père » dans la maisonnée de prise en charge.

Or, les discours qui s'interrogent sur « la part du père », notamment sur le plan du développement psychique des enfants, en étant eux-mêmes grands producteurs d'injonctions, tendent parfois à faire l'impasse sur des injonctions qui émanent d'autres secteurs de la vie des personnes, et tout particulièrement sur les questions touchant à l'économie domestique, et plus largement à l'organisation matérielle des prises en charge et des collectifs où elles s'organisent sur des séquences données (les maisonnées)<sup>410</sup>. C'est sur ce plan que l'on peut dire que, si beaucoup de chose se jouent effectivement dans les premières années de l'enfant, du point de vue de sa prise en charge quotidienne et de son évolution future, beaucoup de choses se jouent également dans les années qui précèdent, du point de vue des conditions matérielles dans lesquelles un enfant sera accueilli, et cela, non sans interaction avec le fait qu'il naisse ou non au sein d'un couple stable. Or, ces logiques ne sont que partiellement des logiques « d'attente », elles consistent peut-être davantage à mettre hors-jeu, et pendant longtemps, la possibilité même qu'un enfant puisse naître, surtout de manière programmée, rendant cette possibilité inimaginable pendant un temps, ce qui n'empêche pas qu'il faille étudier aussi les cas où cet « inimaginable » se produit néanmoins.

---

<sup>410</sup>C'est ainsi que le travail des femmes est souvent réduit à une dimension identitaire ou psychologique, y compris dans certaines enquêtes sociologiques, ce qui est une manière d'en « oublier » l'importance pourtant majeure pour le niveau de vie des couples, et tout particulièrement des couples avec enfant, comme nous l'avons déjà indiqué dans les chapitres précédents. Nous y reviendrons en conclusion générale de ce travail.

Le fait que les pères attendent de disposer d'une situation suffisante et suffisamment durable, ne serait-ce que pour s'engager durablement au sein d'un couple, à tout le moins pour commencer à envisager d'avoir un enfant, même à l'instigation de leur compagne ou épouse, ne fait que *renforcer* la logique sociale qui aboutit à minimiser ou nier l'importance de la situation matérielle comme enjeu majeur de l'entrée dans la carrière paternelle. C'est ainsi que, si une norme sociale existait selon laquelle de « bons parents » seraient des parents pour qui leur situation socio-économique aurait (symboliquement) le moins d'importance possible du point de vue du moment qu'ils choisissent pour devenir parents, les mieux à même de respecter une telle norme seraient évidemment les couples, et particulièrement, au sein de ces couples, les pères ayant *préalablement* le meilleur statut socio-économique. Si, parmi les pères ayant les situations les plus précaires, ceux qui restaient associés à la maisonnée de prise en charge étaient précisément ceux qui arrivent à régulariser la situation, ou ceux qui auraient les plus grandes chances de le faire à terme, du fait, par exemple de leur niveau d'étude ou de leur parcours antérieur, ces personnes une fois parents auraient à leur tour de plus grande chance de « défendre » cette même norme, puisqu'elle les disculperait de ce point de vue, et puisque leurs propres parcours montreraient, à travers la solidarité maintenue du couple, combien le statut socio-économique n'est pas ce qui compte et n'est pas ce qui « devrait » compter<sup>411</sup>.

C'est ainsi qu'une norme sociale qui appelle à une soumission symbolique des enjeux économiques de l'accueil d'un premier enfant aux questions d'harmonie du couple, de bien-être psychologique de l'enfant (le bien-être matériel étant supposé réalisé) pourrait « paradoxalement » accroître objectivement le poids objectif des prérequis économiques et matériels que doivent remplir les parents potentiels avant d'envisager une paternité ou une maternité. Elle n'en rendrait que plus insupportable la situation des personnes ne remplissant pas du point de vue de leur statut socio-économique certaines conditions minimales pour fonder une famille. Mais si les jeunes mères, dès lors qu'elles gardent leur enfant, sont amenées à subir le contrecoup matériel de la situation, du côté de la prise en charge de leurs enfants et éventuellement de la recherche d'un logement et de ressources économiques suffisantes, la position des jeunes pères ne s'en trouverait que plus fragilisée dès lors que, dépourvus d'emploi et de ressources, ils ne seraient en position d'apporter aucune contribution légitime c'est à dire aucune garantie à l'accueil de leur enfant, ce qui encouragerait par là les stratégies de fuite et d'auto-exclusion de la maisonnée de prise en charge. On peut même se demander si une future mère aurait objectivement intérêt à conserver des liens avec le père de son enfant si n'intervenait par

---

<sup>411</sup>Nous dirons un mot du cas de Romain à ce sujet (cf. notamment chapitres 2 et 3).

ailleurs l'enjeu du couple parental tel que nous l'avons défini dans la deuxième partie. Pour donner corps à cette hypothèse, reprenons donc ici les résultats de notre étude sur la probabilité d'être devenu père présent visible dans l'enquête Emploi d'après la position des hommes dans le cycle de vie telle qu'elle est connue *ex ante*.

## **Stabilisation en couple et sélection sociale *ex ante* des pères « légitimes »**

### **Encadré 4 : Niveau d'étude, origine sociale et position dans le cycle de vie**

Notre démarche consiste ici à analyser un moment critique qui est dans une écrasante majorité des cas postérieur à la fin des études, à savoir la naissance d'un enfant, et nous voulons donc « neutraliser » le fait que la population « sans enfant » rassemble notamment des hommes beaucoup moins « avancés » dans le cycle de vie, comme ceux qui n'ont pas fini leurs études et peut-être aussi des hommes beaucoup plus « avancés » (dans la mesure où l'enquête ne permet pas d'isoler ceux dont les enfants sont partis)<sup>412</sup> : cette ventilation « contrefactuelle » de la situation par rapport à l'activité s'obtient en appliquant à chaque homme sans enfant un poids proportionnel à la probabilité qu'il ait fait partie des jeunes pères *ex ante*<sup>413</sup> compte tenu de sa position dans le cycle de vie (et plus généralement des autres caractéristiques qu'on estime souhaitable de neutraliser par cette méthode, qui sont appelées *variables de contrôle*). De tels poids peuvent s'obtenir par un calcul direct des probabilités apparentes pour chaque combinaison de caractéristiques, mais aussi à l'aide d'un modèle logit ou probit. Il faut cependant bien comprendre que le terme *ex ante* n'a de sens que si les variables de contrôle constituent autant que possible une information indépendante du fait que les hommes fassent ou non partie de la population des jeunes pères, c'est à dire, plus précisément, une information qui n'est pas influencée *ex post*, par le fait d'être ou non devenu effectivement un père.

S'agissant d'une étape du cycle de vie, il est donc préférable de sélectionner des caractéristiques antérieures à la naissance (voire à la grossesse : cf. *supra*). C'est pourquoi il n'est pas possible, si l'on travaille sur les personnes dont l'enfant est né avant la première enquête, de neutraliser l'effet de la configuration familiale sur la probabilité d'avoir un enfant *ex ante*, car on ne dispose pas de la configuration familiale *antérieure* à la naissance et à la grossesse. Si on utilisait la configuration obtenue *après* la naissance, on tiendrait compte d'une situation postérieure à la naissance (la présence du père de l'enfant ou conjoint *ex post* pour les personnes en couples, son absence pour les personnes qui se retrouvent seules) pour calculer des probabilités d'avoir un enfant *ex ante* : on peut penser que cette probabilité *ex ante* d'avoir un enfant est plus grande pour les hommes en couple, ce qu'on constate aussi pour le fait d'être en couple après la naissance, mais entre les deux peuvent être intervenus aussi bien des mises en couple que des séparations, ce qui rendrait cette correction difficile à interpréter (et violerait les hypothèses des méthodes d'appariement). C'est pourquoi il a été préféré effectuer des comparaisons séparées pour les populations en couple à la première enquête (*ex post*, donc) plutôt que d'introduire le fait d'être ou non en couple parmi les variables de contrôle.

<sup>412</sup>L'idée sous-jacente à cette pondération est donc qu'un homme sans enfant est d'autant moins comparable avec un jeune père que l'on sait que sa probabilité *ex ante* de faire partie des jeunes pères est plus faible.

<sup>413</sup>Cette distinction *ex ante* – *ex post*, qui est familière aux économistes, est ici particulièrement utile pour comprendre cette démarche d'appariement (*matching* en anglais) sans pour autant faire appel au vocabulaire de la causalité utilisé par Rubin et les auteurs qui ont contribué à diffuser et à affiner ces méthodes, et qui est plus ou moins heureux selon le cas auquel on l'applique. Le calcul sous-jacent repose sur l'expression directe de probabilités conditionnelles (selon une démarche tout à fait identique à la formule de Bayes). Cf. par exemple Thomas Brodaty, Bruno Crépon, Denis Fougère, 2002, « Les méthodes micro économétriques d'évaluation : développements récents et applications aux politiques actives de l'emploi », *miméo INSEE*. Certaines méthodes dites à noyau permettraient de constituer pour chaque jeune père un individu « contrefactuel », en faisant intervenir l'ensemble des informations dont on dispose sur les hommes sans enfants et une distance entre les probabilités *ex ante*. Notre méthode, quant à elle ne permet de disposer que de moyennes sur l'échantillon contrefactuel.

Une information antérieure à la grossesse peut également être une mauvaise variable de contrôle si on ne l'obtient que pour une sous-population qui est sélectionnée *ex post*, comme c'est le cas, par exemple, de la stabilité géographique : on connaît dans l'enquête emploi les ménages stables (géographiquement) qui voient arriver un enfant, mais on ne connaît ceux qui sont mobiles qu'une fois leur enfant né, à leur nouvelle adresse, et ils ne sont pas identifiables avant (sauf une très faible minorité en congé maternité) – si bien que nos échantillons de personnes sans enfants comprennent forcément parmi eux des hommes en couple avec une femme enceinte ou qui vont l'être, mais que nous perdons avant l'arrivée de leur enfant du fait d'un déménagement, et dont nous retrouvons la contrepartie (d'un point de vue « macro », en tant que population – cf. encadré *infra*) parmi des jeunes parents qui emménagent –. On a le même problème si les personnes répondent à l'enquête avant la naissance de leur enfant et non après, auquel cas ils ne sont pas identifiables, ou si ils ne répondent à l'enquête qu'après la naissance de leur enfant, moment où ils sont identifiables<sup>414</sup>. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas donner de chiffre global (cf. encadré *infra*) sur les situations d'activité antérieures à la grossesse, car on doit alors se restreindre aux personnes qui ne changent pas de domicile et qui répondent à l'enquête avant et après la grossesse et la naissance, ou – autre possibilité – aux personnes dont la grossesse débute entre les mois d'avril et de juin (pour une naissance entre janvier et mars)<sup>415</sup>. De même, on ne peut pas tenir compte de certaines variables comme le fait d'avoir déjà travaillé ni de la durée du dernier emploi avant la grossesse, car nous n'avons pas la même quantité d'information selon la situation après la naissance<sup>416</sup>.

En plus du temps écoulé depuis la fin des études (et de l'âge pour les personnes en cours d'études), nous avons enrichi les variables de contrôle<sup>417</sup> par l'année de la première enquête, du fait des variations annuelles de fécondité et pour prendre en compte chaque conjoncture spécifique (économique, politique, évolutions des politiques familiales, des règles de la protection sociale). En second lieu, au vu de certaines différences dans l'origine sociale et le niveau de diplôme atteint par les jeunes pères et jeunes mères qui avaient fini leurs études à position donnée dans le cycle de vie, nous avons introduit le fait d'avoir eu un père cadre ou profession intermédiaire à la fin de ses études, et le fait d'avoir atteint le second cycle universitaire, un niveau inférieur ou égal au collège ou aux premières années de CAP-BEP, un niveau BEP ou CAP<sup>418</sup>. On peut ainsi lire les résultats sur l'échantillon contrefactuel comme

<sup>414</sup>Dans ce cas, contrairement à ce qui se passe pour l'attrition due à une mobilité géographique, on ne peut faire l'hypothèse que la population répondante « gagnée » (qui ne répondait pas à l'enquête avant l'arrivée d'un enfant) corresponde d'un point de vue « macro » à la population « perdue » (qui ne répond plus à l'enquête après l'arrivée d'un enfant), dont nous avons d'ailleurs des raisons de penser qu'elle est plutôt plus importante.

<sup>415</sup>Dans ce cas, qui correspond statistiquement à un peu moins du quart des naissances (c'est à dire si on prend toutes les personnes qui ont eu un enfant dans les trois mois avant la première enquête), on peut utiliser les informations rétrospectives comme antérieures à la conception de l'enfant... mais pas forcément au projet, si projet il y a eu...

<sup>416</sup>Cependant, on pourrait régler ce problème, sachant qu'une information valable *ex ante* peut quand même être obtenue dans la plupart des cas, en assignant de façon aléatoire les personnes pour lesquelles on n'a pas l'information...

<sup>417</sup>Cette liste de variables de contrôle peut paraître assez limitative, mais il n'est pas forcément souhaitable de rechercher un très grand nombre de variables, même si celles-ci expliquent correctement le fait d'être parent *ex ante* (cf. Thomas Brodaty, Bruno Crépon, Denis Fougère, 2002, « Les méthodes micro économétriques d'évaluation : développements récents et applications aux politiques actives de l'emploi », *miméo INSEE*). D'une part, l'ajout d'une variable doit être justifié par le fait qu'elle permette de limiter la surreprésentation de catégories peu susceptibles de devenir parent *ex ante* parmi l'échantillon contrefactuel des personnes sans enfant, catégories qui risquent sinon de biaiser un des termes de la comparaison (cf. la discussion du choix des variables de contrôle et le cas des hommes en couple pour des illustrations de ce « biais »). D'autre part, plus l'échantillon contrefactuel est corrigé par une collection importante de variable, plus il est difficile de nommer la population que nous comparons aux parents et d'interpréter correctement les résultats contrefactuels que nous en tirons.

<sup>418</sup>En effet, si on prend seulement en compte la seule position dans le cycle de vie (temps écoulé depuis la fin des études / âge si en cours d'étude) dans les variables de contrôle, on obtient davantage de jeunes mères faiblement diplômées, et davantage de pères diplômés d'un second cycle universitaire et issus d'un père cadre ou profession intermédiaire. Nous pensons que cela est lié notamment au plus grand nombre de jeunes mères qui se retrouvent seules parmi les femmes peu diplômées; tandis que les pères que nous



portant sur des hommes « comparables du point de vue de leur position dans le cycle de vie (plus précisément du temps écoulé depuis la fin des études ou de l'âge des personnes en cours d'étude) à niveau d'étude et origine sociale donnés ».

### Rapports avec la stabilisation professionnelle

Les tableaux suivants<sup>419</sup> détaillent nos six analyses de la probabilité d'accueillir un premier enfant au sein du ménage pour un homme d'une part, et pour un homme en couple *ex post* d'autre part, compte tenu de l'origine sociale, donnée par la profession du père, du niveau d'études le plus élevé atteint à la naissance, du temps écoulé depuis la fin des études et de l'âge pour les hommes ne les ayant pas achevées. Le champ est constitué des hommes qui n'avaient aucun enfant un an avant la première enquête<sup>420</sup>. L'existence d'une constante négative correspond au fait que les variables explicatives ne suffisent pas à rendre compte de la rareté relative d'un tel événement sur une seule année, même les couples cherchant à avoir un enfant n'y parvenant qu'au bout d'un certain temps aléatoire, temps qui les amène éventuellement à recourir à une procréation assistée ou à l'adoption. Cette constante est à peu près divisée par deux tout en étant significativement différente de zéro lorsqu'on envisage la même probabilité pour des hommes qui sont en couple *ex post*. En réduisant la taille de l'échantillon d'hommes pris en compte, on augmente assez mécaniquement la probabilité d'être devenu père *ex post*, comme l'illustrent les proportions de jeunes pères parmi les échantillons considérés entre les tableaux 5 et 6 qui passent de 2% environ à plus de 3% : ce fait nous rappelle néanmoins que les hommes en couple *ex post* étaient plus susceptibles de devenir pères compte tenu de leurs caractéristiques connues *ex ante* que les autres hommes. Comme on pouvait s'y attendre, ces caractéristiques ne suffisent donc pas à rendre compte de l'écart de probabilité d'avoir un enfant *ex post* entre un homme pris au hasard et un homme dont on sait qu'il est en couple *ex post*. Constat évident s'il en fût, mais qu'il nous faut souligner : c'est l'aspect le plus évident de cette sélection sociale des hommes par la paternité quotidienne.

L'effet le plus fort et le plus robuste est dû à la concentration dans le temps des paternités, entre dix et quinze ans après la fin des études : plus on s'écarte de cet

---

sommes en mesure d'observer sont tous des pères en couple. Ainsi, la prise en compte de ces caractéristiques contribue à réduire l'impact du fait que nous ne disposions pas de la situation maritale/matrimoniale *avant la naissance* dans les variables de contrôle. Il faudrait aussi s'interroger sur le point de savoir si ces analyses en termes de cycle de vie sont justifiées en ce qui concerne les mères seules.

<sup>419</sup>Les résultats sont présentés ici avec la valeur de chaque coefficient et de son écart-type. La précision et la taille de police du coefficient varient selon la probabilité de la valeur trouvée sous l'hypothèse que le coefficient « vrai » soit nul : de quatre chiffres significatifs, si cette probabilité est inférieure à 1%, trois en dessous de 5%, deux en dessous de 10% et un seul chiffre après la virgule si la probabilité que le coefficient calculé soit trouvé sous l'hypothèse nulle dépasse le seuil de 1/10.

<sup>420</sup>On laisse ici de côté les calculs similaires réalisés sur le fait d'accueillir un enfant puîné.

intervalle, plus la probabilité d'être devenu père *ex post* tend à diminuer, en particulier chez les hommes les plus âgés et chez ceux qui sont en cours d'études, et en particulier si ces derniers ont moins de vingt-cinq ans. Or, ce temps écoulé chez les hommes ayant achevé leurs études correspond souvent – du moins en principe – à leur ancienneté sur le marché du travail et on peut faire l'hypothèse qu'au delà de quinze années, l'accroissement de chances qu'un homme peut obtenir du point de vue de la consolidation de sa position professionnelle est relativement modeste et peut même être négatif – bien qu'ici le nombre d'années écoulées soit évidemment un indicateur bien trop fruste : des informations plus détaillées seraient évidemment utiles à propos de la carrière professionnelle. On retrouve ce résultat en ce qui concerne les hommes en couple mais les écarts entre les jeunes pères et les hommes sans enfants *à la sortie des études* tendent à être moins marqués lorsque l'homme est en couple *ex post*, tout en restant significatifs.

Ce fait contribue donc à confirmer qu'une part essentielle de la sélection des hommes en position d'être pères passe par leur stabilisation au sein d'un couple : ce couple ne sera pas forcément, pour autant, le couple que l'on observe au moment de l'enquête pour les hommes qui ne sont pas pères *ex post* – mais qui pourraient devenir pères par la suite – ; en revanche, ce ne sont pas n'importe quels hommes en couple (et donc pas n'importe quels couples) puisque l'échantillon contrefactuel obtenu reproduit à un moment donné la distribution des jeunes pères selon leur position dans le cycle de vie, à niveau d'étude et origine sociale donnés. Ce fait même d'être en couple doit ainsi être référé à la position dans le cycle de vie des hommes considérés. Cependant, une précision supplémentaire est nécessaire : cette logique, en termes de temps écoulé ou de position dans le cycle de vie, vaut surtout pour la période d'insertion professionnelle qui suit la fin des études, et tout particulièrement cinq à dix ans après, qui est à la fois le moment où le plus grand nombre d'hommes viennent de devenir pères, et un moment où la stabilisation professionnelle d'un grande part d'entre eux est alors jouée, compte tenu des difficultés d'insertion sur le marché du travail, et le moment précis où leur valeur sur le marché matrimonial est peut-être la plus grande.

Inversement, plus on s'écarte du moment où se joue l'insertion professionnelle des hommes, et plus la réduction de la probabilité de devenir père *ex post* reste identique, qu'on se concentre sur les hommes en couples *ex post* ou sur l'ensemble des hommes. Cette réduction *ne* correspond alors *plus nécessairement* à une émancipation conjointe par la conquête d'un statut socioéconomique et par l'insertion au sein d'un couple stable ; en outre, le fait d'être ou non en couple *ex post* peut de plus en plus concerner des hommes qui sont déjà devenus pères mais sans que l'enquête ne permette de le savoir,

pour les âges les plus avancés. Par conséquent, plus on s'écarte des moments les plus typiques pour devenir père à la sortie des études, liés à des logiques d'émancipation économique et d'accession à un statut professionnel à peu près stable et conforme aux chances d'insertion professionnelle, plus la signification de l'appartenance à un couple sans enfant hébergé au sein du ménage *ex post* peut s'éloigner de celle d'une paternité imminente, et plus l'écart à ces moments typiques d'entrée dans la carrière paternelle tend donc à avoir le même effet relatif (en accroissement d'un rapport de chances entre devenir père et ne pas le devenir) pour les hommes, qu'ils soient ou non en couple *ex post*. La rareté de ces paternités « tardives » témoigne ainsi de la rareté relative des naissances retardées, aussi bien au sein de couples n'ayant véritablement jamais accueilli d'enfant que chez des hommes déjà pères (enfants absents ou trop âgés pour être pris en compte). *A contrario*, une fois l'échantillon pondéré par la probabilité de devenir père *ex post*, on y voit jouer, chez ces hommes plus âgés, ou plus « avancés dans le cycle de vie », les mêmes écarts (peut-être même encore plus marqués que pour l'ensemble) entre les hommes en couple sans enfant et l'ensemble du point de vue du taux de chômage et des fréquences d'un emploi stable. Toute la différence tient alors dans le fait que cet emploi stable tend à s'éroder au profit du chômage et en partie de l'inactivité (comparativement à l'ensemble des jeunes pères ou des hommes en couples ayant une position identique dans le temps par rapport à la fin de leurs études). Or, ce phénomène est moins marqué chez les pères tardifs observés que chez les hommes en couples sans enfant qui leur sont comparables, et la sélection par l'âge ne l'explique pas ici, puisqu'elle est corrigée par la probabilité d'être devenu père *ex post*. Bref, même les pères tardifs sont mieux insérés professionnellement que les hommes comparables sans enfant (à position donnée dans le cycle de vie) et, s'ils sont en couple, ils se distinguent davantage des hommes en couples comparables *ex ante* par leurs situations d'emploi, le temps écoulé jouant par le biais de la rareté de ces naissances tardives.

### **Niveau d'étude *ex ante* et probabilité d'être en couple *ex post***

Plus il a fait d'étude, en particulier des études ayant des débouchés professionnels relativement assurés ou immédiats, plus un homme est susceptible d'être devenu père *ex post*, selon une durée écoulée depuis la fin de ses études et pour une origine sociale et une vague d'enquête données, alors que c'est quasiment l'inverse qui tend globalement à se vérifier si l'on se restreint à des hommes en couple *ex post* ! L'effet qui joue ici est en fait principalement un effet d'homogamie sur les niveaux d'études, car on constate essentiellement l'inverse chez les femmes : en couple ou non, elles tendent, toutes choses égales par ailleurs, à retarder l'arrivée du premier enfant<sup>421</sup>, point que nous avons

<sup>421</sup>Cette notion de « retard » nécessite un mot d'explication, puisque la variable *expliquée* est la survenue

commenté au chapitre 3. Or, lorsqu'on prend en compte les variables qui concernent le conjoint dans l'analyse restreinte aux hommes en couple *ex post*, on constate précisément que seul le niveau d'étude du conjoint a un effet significatif conditionnellement au fait d'être en couple. Il y a là une analyse conjointe du fait d'être en couple *ex post* et de l'entrée dans la carrière paternelle et maternelle qui n'a pu être faite dans le temps imparti pour nos traitements statistiques<sup>422</sup>. Retenons simplement que l'accroissement relatif des chances d'être en couple qui est causé par un niveau d'étude élevé par rapport au niveau de référence (ici : études secondaires d'un niveau inférieur à la troisième sans diplôme professionnel) est supérieur à l'accroissement similaire causé sur la probabilité de devenir père *ex post*<sup>423</sup>. La sélection des hommes en fonction de leurs chances *nominales* – mesurées par un diplôme – de stabilisation professionnelle est donc plus forte encore lorsqu'il s'agit d'être en couple que lorsqu'il s'agit d'être père, *ex post*. On pourrait faire deux hypothèses principales pour expliquer ce résultat : il est possible, d'une part, que certaines études longues favorisent l'accès à un marché matrimonial indépendamment de l'insertion professionnelle, qui peut même être ultérieure, et ce, d'autant plus que les études sont longues, alors que les hommes moins diplômés seraient davantage tributaires de leur statut professionnel (ou, du moins, d'une stabilisation de celui-ci) sur le marché matrimonial.

Cette logique était déjà mise en évidence par François de Singly dans les années 1980 dans ses travaux sur le mariage<sup>424</sup>, lorsqu'il s'intéressait à l'extension du nombre de couples non mariés : le recul du mariage était ainsi en partie interprétable comme une sécurisation de l'accès au marché matrimonial pour des hommes et des femmes qui diffèrent leur entrée sur le marché du travail en faisant des études plus longues, en les protégeant à court terme d'un marché du travail nettement moins favorable à une

---

ou non d'un enfant (variable binaire), le temps écoulé depuis la fin des études (ou l'âge, quand la formation initiale est encore en cours) apparaissant dans les variables *explicatives*. En fait, on ne peut raisonner ainsi, c'est à dire en termes de « retard » ou de « précocité », que par rapport aux *moments modaux* d'entrée dans la carrière maternelle ou paternelle (référés à l'âge ou à la fin des études, donc) qui sont mis au jour par la régression elle-même : ces moments, en effet, correspondent à une plage de temps (et d'âges, pour les plus tardifs, sachant que le début de la vie féconde précède légalement, en France, l'entrée dans des études diplômantes ou dans la vie active) où le risque pris en retardant une première naissance est encore globalement acceptable, pour une proportion massive de femmes, quant aux difficultés proprement physiologiques liées à la fécondité, en termes de réussite ou d'échec, sachant les pénalités (socialement différenciées, supposons-nous par ailleurs) liées aux alternatives que constituent les PMA et les adoptions. De ce fait, une probabilité d'avoir son premier enfant à l'un de ces moments modaux, si elle est plus forte, correspond toutes choses égales par ailleurs à un *avancement* de cette naissance – parce qu'il s'agit en réalité d'une première naissance et que cela signifie « à ce moment *et pas avant* mais éventuellement après » - et une probabilité plus faible signifie un *retard* selon la même logique, qui devient d'autant plus fautive que l'on s'éloigne de ces âges modaux.

<sup>422</sup>Rappelons ici qu'il ne s'agissait au départ que de pondérer les données pour affiner la comparaison entre jeunes pères, hommes en couples sans enfant, hommes sans enfant, père venant d'avoir un enfant puiné.

<sup>423</sup>Par exemple, du simple au double pour un homme détenant un CAP ou un BEP, pour un enfant né avant la première enquête, plus encore si il a un second cycle universitaire.

<sup>424</sup>François de Singly, 1987, *op.cit.*

insertion professionnelle, sinon réussie, du moins rapide, dans un emploi stable, que pour les générations précédentes, et en favorisant l'accès ultérieur à des marchés du travail protégés par certaines exigences de diplôme ou de qualification et plus généralement, à de meilleures perspectives de carrière. En acceptant de mieux en mieux la formation précoce de couples non mariés, les parents plus ou moins aisés d'enfants adultes réduiraient non seulement le coût économique de l'émancipation de ces derniers, mais aussi les risques qui pèsent sur la constitution d'une famille, qu'ils soient induits par l'allongement des études et l'insécurité économique qui touchent les jeunes adultes, ou par les risques de rupture ultérieure. Ce n'est pourtant pas forcément évident, comme l'illustre *a contrario* l'exemple de Luc et Aline. Nous nous trouvons ici renvoyés à l'enjeu du couple tel qu'il est développé dans nos chapitres 4 et 5. Or, une telle inversion ne s'observe aucunement chez les femmes, pour qui des études longues réduisent *toujours* la probabilité de devenir mère à un moment donné, même si la prise en compte des seules femmes en couple *ex post* accroît légèrement cet effet (ce qui est logique, puisque les femmes ont aussi globalement davantage de chances d'être en couple lorsqu'elles sont diplômées) : le fait de devenir mère *ex post* ne sélectionne pas les femmes les plus diplômées *ex ante* (c'est le contraire qui est vrai toutes choses égales par ailleurs) et le fait d'être en couple accentue donc cette tendance<sup>425</sup> à position donnée dans le cycle de vie. Ce point est essentiel pour la comparaison des maternités et des paternités que nous reprenons ici, et pour comprendre leurs articulations.

Indicateur d'appartenances sociales, mais aussi de différentes sortes de capital, dont le capital social et culturel, qui peuvent jouer sur les conditions dans lesquelles les hommes étudiés entrent dans leur propre carrière paternelle, la profession du père (saisie au moment des études dans l'enquête emploi) semble moins jouer que les autres variables, toutes choses égales par ailleurs. Elle joue davantage si l'on élimine le niveau d'étude, qui est peut-être la première résultante des origines sociales différenciées : on ne prend donc en compte ici, en théorie, que l'effet de la profession du père *à niveau d'étude donné* – où le niveau de détail joue également alors, en particulier à l'intérieur des hommes ayant effectué des études de niveau « troisième cycle universitaire, grande école ou CAPES ». Il faut donc s'attendre ici à des résultats particulièrement fragiles et particulièrement biaisés, et il n'est notamment pas étonnant que l'effet de l'origine sociale du père fasse apparaître des résultats peu significatifs, mais aussi des divergences entre les échantillons selon l'année (prise en compte) où est arrivé un premier enfant (ou non), et le rang d'interrogation (première, deuxième ou troisième année d'enquête). Cependant, ces divergences existent surtout du point de vue de ce qui

---

<sup>425</sup>D'éventuels effets croisés liés notamment à l'hyper- ou l'hypogamie seraient ici à mobiliser pour compléter ce travail, ne serait-ce que pour vérifier la validité de ces résultats.

est significatif et de ce qui ne l'est pas, et ne font pas apparaître des effets fondamentalement ou significativement opposés. De plus, si le seul intérêt pouvait être celui d'affiner le niveau d'étude, il vaudrait mieux le faire directement, mais raisonner à niveau d'étude et à temps écoulé donnés permet également en principe d'apercevoir des différences dans le retard ou la précocité avec laquelle des hommes ayant des origines sociales différentes mais un même niveau d'étude nominal accueillent leur premier enfant, en faisant partie du foyer qui l'accueille, critère qui les sélectionne en premier lieu. Enfin, il est remarquable de constater que le fait qu'on conditionne ou non ces résultats au fait d'être en couple *ex post* change assez peu les résultats, à une exception près, que nous allons d'ailleurs prendre comme point de départ ici pour présenter ces résultats plus en détail.

Exception notable donc, le fait d'être fils d'agriculteur en couple *ex post* (c'est à dire conditionnellement au fait d'être en couple *ex post*) favorise l'arrivée d'un premier enfant à position dans le cycle de vie et niveau d'étude donnés, mais aussi lorsqu'on prend en compte les caractéristiques du conjoint, alors qu'il n'entraîne aucun effet significatif sur la probabilité qu'arrive un premier enfant lorsqu'on prend en compte l'ensemble des fils d'agriculteur, que ce soit par comparaison avec les cadres ou avec les professions intermédiaires, catégories qui tendent pourtant à s'opposer par ailleurs, comme nous allons le voir, et ce, qu'elles soient en couple ou non. Du fait de la reproduction sociale importante dans le milieu agricole et des phénomènes spécifiques de célibat qui y prévalent (mais dont il conviendrait ici de les actualiser pour les jeunes générations dans les années 1990), on peut supposer que cette précocité correspond d'abord à des formes spécifiques d'accès à la paternité (et donc à la carrière professionnelle) chez de jeunes ou futurs chefs d'exploitation en couple au moment de l'interrogation : l'hypothèse spécifique au présent travail que nous pouvons faire ici est plutôt que les fils d'agriculteurs accusent la logique générale qui veut que les hommes attendent pour vivre en couple stable (déclaré) d'accéder à une position professionnelle suffisamment assurée et conforme à leur classe de référence. *A contrario*, une fois celle-ci atteinte, la vie en couple tend à marquer, y compris sur le plan résidentiel – par un accès à des conditions de logement suffisantes, une possibilité précoce d'entrée dans la carrière paternelle, relativement à d'autres origines sociales. Les enfants d'agriculteurs ne reproduisant pas ce schéma (par exemple ceux qui ne reprennent pas une activité agricole ou n'y participent pas) tendraient alors à se rapprocher des hommes ayant une autre origine sociale, en particulier s'ils sont en couple stable, mais ceci ne ferait qu'atténuer ce résultat, sans en changer le sens. Il faut noter que ce résultat, s'il venait à être

confirmé<sup>426</sup>, tendrait à constituer une forte évolution par rapport aux logiques de la démographie paysanne, en particulier en termes de retard à la fécondité. Cependant, un autre aspect de cette spécificité tient alors au rapport entre risques liés à l'activité économique, modalités d'installation et fécondité, ainsi qu'aux questions de transmission qui jouent sur ces fécondités.

En effet, le fait de pouvoir hériter d'un certain capital venu de ses propres parents tendant à favoriser ou rendre moins problématique l'entrée dans la carrière professionnelle pourrait également jouer sur les autres oppositions entre origines qui apparaissent ici, du moins si l'on veut bien prendre en compte différentes sortes de capital incorporées ou non et dont la profession du père serait un indice, mais aussi les risques spécifiques attachés aux différentes logiques de mobilité sociale que l'on rencontre selon le milieu social d'origine. C'est ainsi qu'être issu d'un père qui exerçait une profession intermédiaire tend à diminuer la probabilité d'avoir un premier né entre la première et la deuxième enquête par opposition à la plupart des autres origines et tout particulièrement aux fils de cadres (professions indépendantes ainsi qu'ouvriers et employés non qualifiés ressortent également à la troisième enquête, quand leur enfant a un an au moins). Au total, la prise en compte des seuls hommes en couple *ex post* change peu ces résultats, mais tend à les rendre moins significatifs en ce qui concerne les professions intermédiaires. On retrouve ce résultat pour un premier enfant né avant la première enquête ; en revanche, il est moins marqué et inférieur au seuil de significativité si l'enfant est né avant la troisième enquête. Secondairement, les hommes issus d'un ouvrier ou d'un employé non qualifié sont les seuls à avoir significativement plus de chances que les fils de cadres d'être devenus pères avant la première enquête (à niveau d'étude et temps écoulé depuis leur fin donnés), mais uniquement s'ils sont interrogés lors de la première ou de la deuxième enquête. De façon suggestive, ce résultat reste vrai pour les hommes en couple *ex post* (pour le fait d'avoir eu un enfant entre la deuxième et la troisième année d'enquête) lorsqu'on prend en compte les caractéristiques de la conjointe, l'origine sociale de celle-ci n'ayant pas d'impact significatif par ailleurs.

Une hypothèse pouvant rendre compte de ces résultats pourrait porter sur les effets spécifiques de la mobilité sociale chez les hommes issus d'un père exerçant une profession intermédiaire, qui tendraient à prolonger la période où ils n'ont pas d'enfant, ceci afin de compenser l'incertitude de leur statut final, en particulier en cas de mobilité ascendante. Par opposition, les fils de cadres mais aussi les fils d'ouvriers et employés

---

<sup>426</sup>Cf. Céline Bessière, 2006, *Maintenir une entreprise familiale. Enquête sur les exploitations viticoles de la région délimitée Cognac*, Paris : Université Paris 5, thèse soutenue le 11 octobre 2006 sous la direction d'Olivier Schwartz.

non qualifiés seraient ceux dont le statut final pourrait être le moins porteur d'incertitude du point de vue du statut espéré comme des statuts de référence (position sociale du père mais aussi des pairs sur différentes scènes sociales), favorisant une transition rapide de l'emploi et du couple vers la paternité, avec comme exceptions (qu'il faudrait étudier en tant que telles) les cas de mobilités ascendantes ou descendantes. Même le fait qu'être en couple rende ce résultat moins significatif pour les fils de profession intermédiaire peut s'expliquer dans ce cadre général par un effet d'homogénéisation, les logiques liant l'entrée dans les carrières paternelles et la situation d'emploi jouant précisément, on l'a vu, par la médiation de la stabilité du couple. Ce même schéma aboutit à faire apparaître la spécificité des fils d'agriculteur conditionnellement au fait d'être en couple, le fait qu'*aucun retard* n'apparaisse *ex ante* constituant déjà un résultat. En bref, les hommes qui tendent à hériter d'un statut relativement peu incertain comparativement à des hommes d'autres origines sociales tendraient également à être père plus tôt à niveau d'étude donné, et la prise en compte de la condition d'être en couple *ex post* tendrait plutôt à accuser cette logique, surtout si cette condition tendait à être problématique par ailleurs.



**Tableau 5. Six analyses de la probabilité d'être devenu père *ex post* (années 1990)**

| 1er enfant né entre...  |                                      | 2e et 3e enquête    |            | entre 1e et 2e enquête |            |                     |            | avant le enquête    |            |                     |            |                     |            |        |
|---|--------------------------------------|---------------------|------------|------------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|--------|
| Paramètre   | D° lib                               | Moment : 3e enquête | Écart-type | Moment : 2e enquête    | Écart-type | Moment : 3e enquête | Écart-type | Moment : 1e enquête | Écart-type | Moment : 2e enquête | Écart-type | Moment : 3e enquête | Écart-type |        |
| Constante   |                                      | -2,7078             | 0,1528     | -2,2565                | 0,0906     | -2,2431             | 0,0908     | -2,4336             | 0,1336     | -2,4100             | 0,1347     | -2,3517             | 0,1387     |        |
| Première enquête en   | 1990                                 | 0,0                 | 0,1        | 0,16                   | 0,08       | 0,16                | 0,08       | -0,226              | 0,088      | -0,204              | 0,087      | -0,1                | 0,1        |        |
|   | 1991                                 | -0,1                | 0,1        | 0,0                    | 0,1        | -0,1                | 0,1        | 0,2221              | 0,0802     | 0,16                | 0,08       | 0,0                 | 0,1        |        |
|   | 1992                                 | -0,1                | 0,1        | -0,1                   | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,14               | 0,08       | -0,15               | 0,09       |        |
|   | 1993                                 | 0,0                 | 0,1        | -0,1                   | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,15               | 0,08       | -0,1                | 0,1        |        |
|   | 1994                                 | -0,209              | 0,093      | -0,183                 | 0,089      | -0,187              | 0,088      | -0,1                | 0,1        | -0,15               | 0,08       | -0,1                | 0,1        |        |
|   | 1995                                 | -0,1                | 0,1        | -0,176                 | 0,089      | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        |        |
|   | 1996                                 | 0,1                 | 0,1        | -0,189                 | 0,090      | -0,190              | 0,090      | -0,1                | 0,1        | -0,171              | 0,085      | -0,14               | 0,09       |        |
|   | 1997                                 | -0,16               | 0,09       | -0,1                   | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | -0,1                | 0,1        | -0,1                | 0,1        | 0,0                 | 0,1        |        |
|   | 1998                                 | 0,0                 | 0,1        | -0,2472                | 0,0909     | -0,220              | 0,091      | -0,191              | 0,086      | -0,2343             | 0,0861     | -0,2386             | 0,0878     |        |
|   | 1999                                 | 0,0                 | 0,1        | 0,1                    | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | -0,2446             | 0,0872     | -0,3183             | 0,0886     | -0,2600             | 0,0892     |        |
| Référence   |                                      |                     |            |                        |            |                     |            |                     |            |                     |            |                     |            |        |
| Temps écoulé depuis la fin des études ou âge (si études en cours) | Scol<=18                             | -5,1189             | 0,5134     | -5,8061                | 0,7171     | -6,8164             | 1,0059     | -6,0356             | 0,5859     | -5,4749             | 0,4201     | -6,0218             | 0,5095     |        |
|   | Scol19-20                            | -4,1661             | 0,4249     | -5,8921                | 1,0072     | -5,4597             | 0,7156     | -3,8523             | 0,3321     | -4,1624             | 0,3676     | -4,1000             | 0,3478     |        |
|   | Scol21-22                            | -3,4868             | 0,3730     | -3,7452                | 0,4259     | -4,3336             | 0,5122     | -3,2556             | 0,3063     | -3,2055             | 0,2954     | -3,2412             | 0,2949     |        |
|   | Scol22-25                            | -2,0647             | 0,2447     | -2,2674                | 0,2718     | -2,7895             | 0,3099     | -2,0467             | 0,2220     | -2,1236             | 0,2287     | -2,2286             | 0,2322     |        |
|   | Scol>26                              | -0,2                | 0,2        | -0,2                   | 0,2        | -0,3                | 0,2        | -0,1                | 0,2        | -0,3                | 0,2        | -0,2                | 0,2        |        |
|   | 1anDFE                               | -1,4076             | 0,1265     | -1,8506                | 0,1539     | -1,8596             | 0,1508     | -1,5836             | 0,1307     | -1,6258             | 0,1316     | -1,6815             | 0,1336     |        |
|   | 2ansDFE                              | -0,8784             | 0,1052     | -1,2321                | 0,1182     | -1,2796             | 0,1181     | -1,1774             | 0,1077     | -1,2120             | 0,1072     | -1,2019             | 0,1055     |        |
|   | 3ansDFE                              | -0,6687             | 0,0960     | -0,9339                | 0,1026     | -0,9041             | 0,0983     | -0,7518             | 0,0918     | -0,7210             | 0,0900     | -0,6972             | 0,0903     |        |
|   | 4ansDFE                              | -0,3304             | 0,0847     | -0,5561                | 0,0879     | -0,5908             | 0,0874     | -0,4317             | 0,0816     | -0,5002             | 0,0833     | -0,4589             | 0,0821     |        |
|   | Référence                            |                     |            |                        |            |                     |            |                     |            |                     |            |                     |            |        |
|   | 10-14aDFE                            | 0,0                 | 0,1        | 0,1958                 | 0,0472     | 0,1612              | 0,0469     | 0,113               | 0,047      | 0,101               | 0,047      | 0,1                 | 0,0        |        |
|   | 15-19aDFE                            | -0,5154             | 0,0654     | -0,4463                | 0,0620     | -0,5233             | 0,0618     | -0,5798             | 0,0620     | -0,6858             | 0,0627     | -0,7121             | 0,0627     |        |
|   | 20-24aDFE                            | -1,5232             | 0,0926     | -1,6806                | 0,0947     | -1,6950             | 0,0913     | -1,7275             | 0,0854     | -1,7445             | 0,0839     | -1,7821             | 0,0840     |        |
|   | 25-29aDFE                            | -2,9871             | 0,1476     | -2,9293                | 0,1371     | -3,0050             | 0,1360     | -3,0015             | 0,1271     | -3,2255             | 0,1371     | -3,2592             | 0,1372     |        |
|   | 30-34aDFE                            | -4,0639             | 0,2221     | -4,1028                | 0,2217     | -4,2096             | 0,2218     | -3,9357             | 0,1897     | -4,0358             | 0,1930     | -4,3598             | 0,2218     |        |
| 35-39aDFE   | -4,8005                              | 0,3199              | -5,5062    | 0,4494                 | -5,4544    | 0,4107              | -4,9694    | 0,3193              | -5,1484    | 0,3363              | -5,1903    | 0,3364              |            |        |
| 40-44aDFE   | -5,7165                              | 0,5030              | -5,7056    | 0,5026                 | -6,1377    | 0,5796              | -5,3294    | 0,3813              | -5,5628    | 0,4113              | -5,7998    | 0,4501              |            |        |
| 45-49aDFE   | -7,1218                              | 1,0020              | -7,0761    | 1,0018                 | -7,2447    | 1,0018              | -7,2907    | 1,0017              | -6,6756    | 0,7095              | -7,4236    | 1,0018              |            |        |
| 50aDFE&+  | -18,2                                | 155,6               | -18,1      | 150,6                  | -18,2      | 151,0               | -8,1914    | 1,0003              | -17,3      | 92,7                | -17,4      | 94,8                |            |        |
| Catégorie socio-professionnelle du père                           | Agri                                 | 0,0                 | 0,1        | 0,0                    | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        |        |
|   | ComArtCE                             | 0,1                 | 0,1        | 0,1                    | 0,1        | 0,167               | 0,074      | -0,1                | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        |        |
|   | Cadre                                | Référence           |            | 0,14                   | 0,08       | 0,166               | 0,079      | Référence           |            |                     |            |                     |            |        |
|   | Interm                               | -0,1                | 0,1        | Référence              |            |                     |            | -0,2405             | 0,0782     | -0,14               | 0,08       | -0,167              | 0,080      |        |
|   | EmpQlf                               | 0,0                 | 0,1        | 0,1                    | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        |        |
|   | NonQlf                               | 0,1                 | 0,1        | 0,1                    | 0,1        | 0,12                | 0,07       | 0,0                 | 0,1        | 0,175               | 0,079      | 0,15                | 0,08       |        |
|   | OuvrQlf                              | 0,0                 | 0,1        | 0,0                    | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        |        |
|   | NonRens                              | 0,2                 | 0,1        | 0,1                    | 0,1        | 0,2                 | 0,1        | -0,1                | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | -0,1                | 0,1        |        |
|   | Niveau d'étude le plus élevé atteint | NUniv3GECAPES       | 0,3665     | 0,1393                 | 0,0        | 0,1                 | 0,1        | 0,1                 | 0,6185     | 0,1200              | 0,6093     | 0,1197              | 0,5768     | 0,1239 |
|   |                                      | NUniv2              | 0,5326     | 0,1503                 | 0,0        | 0,1                 | -0,1       | 0,1                 | 0,4660     | 0,1393              | 0,4414     | 0,1401              | 0,4078     | 0,1441 |
| NUniv1  |                                      | 0,1                 | 0,2        | -0,22                  | 0,12       | -0,1                | 0,1        | 0,344               | 0,146      | 0,2                 | 0,1        | 0,309               | 0,149      |        |
| TechSupPSS  |                                      | 0,4691              | 0,1302     | 0,157                  | 0,068      | 0,1779              | 0,0677     | 0,5131              | 0,1149     | 0,4973              | 0,1148     | 0,5099              | 0,1186     |        |
| TaleGén   |                                      | 0,4948              | 0,1399     | 0,0                    | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,4185              | 0,1255     | 0,4532              | 0,1236     | 0,3502              | 0,1291     |        |
| TermTech  |                                      | 0,4394              | 0,1504     | 0,2                    | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,5920              | 0,1316     | 0,5632              | 0,1312     | 0,5666              | 0,1351     |        |
| BA Cpro2ean   |                                      | 0,4570              | 0,1515     | 0,0                    | 0,1        | 0,0                 | 0,1        | 0,3774              | 0,1449     | 0,3846              | 0,1441     | 0,4165              | 0,1470     |        |
| SecPrem   |                                      | 0,313               | 0,159      | -0,2                   | 0,1        | -0,2                | 0,1        | 0,25                | 0,14       | 0,1                 | 0,1        | 0,2                 | 0,1        |        |
| FinCAPBEP3e   |                                      | 0,4210              | 0,1236     | Référence              |            |                     |            | 0,3016              | 0,1076     | 0,3156              | 0,1068     | 0,3365              | 0,1112     |        |
| FinCAPBEP   |                                      | 0,3907              | 0,1237     | 0,0                    | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,3888              | 0,1060     | 0,3593              | 0,1057     | 0,3844              | 0,1101     |        |
| Fin3e   |                                      | 0,26                | 0,15       | -0,219                 | 0,099      | -0,17               | 0,10       | 0,2                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        | 0,1                 | 0,1        |        |
| DebCAPBEP   |                                      | -0,2                | 0,3        | -0,37                  | 0,19       | -0,3                | 0,2        | 0,0                 | 0,2        | -0,3                | 0,2        | -0,3                | 0,2        |        |
| Secondaires   |                                      | Référence           |            | -0,5156                | 0,1189     | -0,3888             | 0,1158     | Référence           |            |                     |            |                     |            |        |
| EtAutres  |                                      | 0,27                | 0,16       | -0,3574                | 0,1212     | -0,1                | 0,1        | 0,2                 | 0,1        | 0,22                | 0,14       | 0,306               | 0,137      |        |

| Autres informations sur le modèle      |                               |             |          |               |          |           |          |                  |          |         |          |         |         |
|--|-------------------------------|-------------|----------|---------------|----------|-----------|----------|------------------|----------|---------|----------|---------|---------|
| Effectif                               | Tests/significativité globale | Sans enfant |          | 1er enfant né |          | Soit en % |          | Likelihood Ratio |          | Score   |          | Wald    |         |
|  |                               | Valeur      | Prob>    | Valeur        | Prob>    | Valeur    | Prob>    | Valeur           | Prob>    | Valeur  | Prob>    | Valeur  | Prob>   |
| 2874                                   |                               | 161194      | 1,78%    | 166692        | 1,87%    | 3186      | 1,97%    | 3348             | 1,98%    | 3338    | 2,00%    | 3297    | 2,05%   |
| 48                                     | 7230,06                       | <1E-10      | 8442,24  | <1E-10        | 8667,06  | <1E-10    | 8747,4   | <1E-10           | 8953,15  | <1E-10  | 8926,43  | <1E-10  | <1E-10  |
| 48                                     | 8796,42                       | <1E-10      | 10810,64 | <1E-10        | 11147,77 | <1E-10    | 11268,36 | <1E-10           | 11782,61 | <1E-10  | 11738,08 | <1E-10  | <1E-10  |
| 48                                     | 1904,13                       | <1E-10      | 2156,2   | <1E-10        | 2171,18  | <1E-10    | 2659,4   | <1E-10           | 2711,88  | <1E-10  | 2556,25  | <1E-10  | <1E-10  |
| Analyse de l'impact de chaque variable |                               |             |          |               |          |           |          |                  |          |         |          |         |         |
| aec                                    | 10                            | 21,92       | 1,55E-2  | 47,98         | 6,25E-7  | 42,71     | 5,60E-6  | 48,04            | 6,11E-7  | 46,38   | 1,23E-6  | 21,76   | 1,64E-2 |
| cyvie                                  | 18                            | 1661,29     | <1E-10   | 1891,03       | <1E-10   | 1976,5    | <1E-10   | 2323,63          | <1E-10   | 2338,78 | <1E-10   | 2271,85 | <1E-10  |
| cspp0                                  | 7                             | 11,38       | 1,23E-1  | 6,43          | 4,91E-1  | 7,96      | 3,36E-1  | 19,43            | 6,95E-3  | 23,17   | 1,59E-3  | 22,67   | 1,94E-3 |
| nivet0                                 | 13                            | 33,72       | 1,33E-3  | 57,51         | 1,46E-7  | 40,03     | 1,37E-4  | 56,58            | 2,13E-7  | 63,48   | 1,25E-8  | 53,05   | 8,84E-7 |

**Champ** : ensemble des hommes répondant à l'enquête Emploi les années indiquées (de 1990 à 2002) et n'ayant pas eu d'enfant avant le moment indiqué

**Lecture** : sur 164068 hommes interrogés à la troisième enquête dans leur aire de résidence et n'ayant pas eu d'enfant avant la date de la deuxième enquête, 2874 (1,78%) ont eu un premier enfant dans l'intervalle. On analyse la probabilité que survienne cet événement (en le modélisant par le signe positif d'un score qui dépend linéairement des variables explicatives indiquées, et d'un terme aléatoire suivant une loi logistique). La valeur de la constante est significative au seuil de 1% et indique que dans la situation de référence (enquête de 2000-2002,

5 à 9 ans écoulés depuis la fin des études, fils de cadre, études secondaires) et un alea nul, le rapport des chances<sup>427</sup> entre devenir père ou non serait de 1/16. Pour un homme de moins de 18 ans encore en cours d'études, ce rapport est encore divisé par 168.

**Tableau 6. Six analyses de la probabilité d'être devenu père *ex post* pour les hommes en couple**

| 1er enfant né entre...  |                                      | 2e et 3e enquête    |                | entre 1e et 2e enquête |                |                     |                | avant le enquête    |                |                     |                |                     |                |        |     |
|---|--------------------------------------|---------------------|----------------|------------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|--------|-----|
| Paramètre   | D <sup>o</sup> lib                   | Moment : 3e enquête | Écart-type     | Moment : 2e enquête    | Écart-type     | Moment : 3e enquête | Écart-type     | Moment : le enquête | Écart-type     | Moment : 2e enquête | Écart-type     | Moment : 3e enquête | Écart-type     |        |     |
| Constante   | 1                                    | <b>-1,0638</b>      | 0,1660         | <b>-0,9691</b>         | 0,1629         | <b>-0,9162</b>      | 0,1594         | <b>-0,6929</b>      | 0,1514         | <b>-0,8151</b>      | 0,1517         | <b>-0,8526</b>      | 0,1539         |        |     |
| Première enquête en   | 1990                                 | 1                   | -0,1           | 0,1                    | 0,1            | 0,1                 | 0,1            | <b>-0,2597</b>      | 0,0966         | <b>-0,2457</b>      | 0,0947         | <b>-0,219</b>       | 0,093          |        |     |
|   | 1991                                 | 1                   | <b>-0,2915</b> | 0,0995                 | -0,17          | 0,09                | <b>-0,218</b>  | 0,094               | 0,1            | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
|   | 1992                                 | 1                   | <b>-0,251</b>  | 0,097                  | <b>-0,2471</b> | 0,0949              | <b>-0,2444</b> | 0,0932              | -0,18          | 0,09                | <b>-0,2753</b> | 0,0916              | <b>-0,2943</b> | 0,0916 |     |
|   | 1993                                 | 1                   | -0,1           | 0,1                    | <b>-0,2462</b> | 0,0951              | <b>-0,234</b>  | 0,094               | <b>-0,222</b>  | 0,092               | <b>-0,2624</b> | 0,0918              | <b>-0,217</b>  | 0,091  |     |
|   | 1994                                 | 1                   | <b>-0,228</b>  | 0,099                  | -0,18          | 0,10                | <b>-0,212</b>  | 0,095               | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
|   | 1995                                 | 1                   | -0,1           | 0,1                    | <b>-0,2546</b> | 0,0963              | <b>-0,211</b>  | 0,096               | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,18          | 0,09   |     |
|   | 1996                                 | 1                   | 0,0            | 0,1                    | <b>-0,245</b>  | 0,097               | <b>-0,2636</b> | 0,0959              | -0,1           | 0,1                 | <b>-0,211</b>  | 0,092               | <b>-0,222</b>  | 0,093  |     |
|   | 1997                                 | 1                   | <b>-0,2810</b> | 0,0998                 | -0,19          | 0,10                | -0,1           | 0,1                 | -0,15          | 0,09                | <b>-0,188</b>  | 0,092               | -0,17          | 0,09   |     |
|   | 1998                                 | 1                   | -0,1           | 0,1                    | <b>-0,3307</b> | 0,0980              | <b>-0,3098</b> | 0,0968              | <b>-0,2598</b> | 0,0937              | <b>-0,3135</b> | 0,0938              | <b>-0,3365</b> | 0,0944 |     |
|   | 1999                                 | 1                   | 0,0            | 0,1                    | 0,1            | 0,1                 | 0,1            | 0,1                 | <b>-0,237</b>  | 0,095               | <b>-0,2898</b> | 0,0962              | <b>-0,3145</b> | 0,0960 |     |
| 2000  | 1                                    | Référence           |                |                        |                |                     |                |                     |                |                     |                |                     |                |        |     |
| Temps écoulé depuis la fin des études ou âge (si études en cours) | Scol<=18                             | 1                   | <b>-2,0343</b> | 0,5295                 | <b>-2,3789</b> | 0,7334              | <b>-3,8854</b> | 1,0122              | <b>-2,9876</b> | 0,5969              | <b>-3,3734</b> | 0,5180              | <b>-4,2495</b> | 0,5902 |     |
|   | Scol19-20                            | 1                   | <b>-2,7380</b> | 0,4712                 | <b>-3,9234</b> | 1,0134              | <b>-4,1238</b> | 0,7204              | <b>-2,5597</b> | 0,3797              | <b>-3,3560</b> | 0,3989              | <b>-3,6710</b> | 0,3732 |     |
|   | Scol21-22                            | 1                   | <b>-2,8505</b> | 0,4038                 | <b>-3,0192</b> | 0,4723              | <b>-3,7654</b> | 0,5177              | <b>-2,6996</b> | 0,3288              | <b>-2,9549</b> | 0,3044              | <b>-3,2895</b> | 0,3018 |     |
|   | Scol22-25                            | 1                   | <b>-2,1014</b> | 0,2545                 | <b>-2,2074</b> | 0,2836              | <b>-2,9692</b> | 0,3176              | <b>-2,2754</b> | 0,2374              | <b>-2,5367</b> | 0,2434              | <b>-2,6970</b> | 0,2452 |     |
|   | Scol>26                              | 1                   | <b>-0,7967</b> | 0,2098                 | <b>-0,8532</b> | 0,2092              | <b>-0,8921</b> | 0,2001              | <b>-0,8720</b> | 0,1877              | <b>-0,9686</b> | 0,1990              | <b>-0,8395</b> | 0,1910 |     |
|   | 1anDFE                               | 1                   | <b>-0,5828</b> | 0,1340                 | <b>-1,0102</b> | 0,1628              | <b>-1,3477</b> | 0,1571              | <b>-0,9388</b> | 0,1421              | <b>-1,2040</b> | 0,1393              | <b>-1,4346</b> | 0,1378 |     |
|   | 2ansDFE                              | 1                   | <b>-0,4851</b> | 0,1126                 | <b>-0,7448</b> | 0,1261              | <b>-0,9791</b> | 0,1237              | <b>-0,6436</b> | 0,1156              | <b>-0,9423</b> | 0,1142              | <b>-1,0933</b> | 0,1105 |     |
|   | 3ansDFE                              | 1                   | <b>-0,5018</b> | 0,1020                 | <b>-0,5757</b> | 0,1098              | <b>-0,7187</b> | 0,1035              | <b>-0,4312</b> | 0,1005              | <b>-0,5411</b> | 0,0976              | <b>-0,5497</b> | 0,0958 |     |
|   | 4ansDFE                              | 1                   | <b>-0,189</b>  | 0,091                  | <b>-0,3793</b> | 0,0959              | <b>-0,4814</b> | 0,0931              | <b>-0,2687</b> | 0,0897              | <b>-0,4631</b> | 0,0894              | <b>-0,4412</b> | 0,0872 |     |
|   | 5-9aDFE                              | 1                   | Référence      |                        |                |                     |                |                     |                |                     |                |                     |                |        |     |
|   | 10-14aDFE                            | 1                   | 0,0            | 0,1                    | <b>0,1417</b>  | 0,0520              | <b>0,1443</b>  | 0,0512              | 0,1            | 0,1                 | <b>0,121</b>   | 0,052               | <b>0,113</b>   | 0,052  |     |
|   | 15-19aDFE                            | 1                   | <b>-0,4873</b> | 0,0695                 | <b>-0,5011</b> | 0,0666              | <b>-0,5111</b> | 0,0663              | <b>-0,7666</b> | 0,0666              | <b>-0,7874</b> | 0,0670              | <b>-0,7328</b> | 0,0666 |     |
|   | 20-24aDFE                            | 1                   | <b>-1,8875</b> | 0,0961                 | <b>-2,1186</b> | 0,0976              | <b>-2,0605</b> | 0,0939              | <b>-2,3516</b> | 0,0891              | <b>-2,2854</b> | 0,0869              | <b>-2,2487</b> | 0,0865 |     |
|   | 25-29aDFE                            | 1                   | <b>-3,6791</b> | 0,1504                 | <b>-3,7258</b> | 0,1400              | <b>-3,7039</b> | 0,1386              | <b>-3,9239</b> | 0,1311              | <b>-4,0640</b> | 0,1403              | <b>-4,0035</b> | 0,1400 |     |
|   | 30-34aDFE                            | 1                   | <b>-4,9482</b> | 0,2243                 | <b>-5,1447</b> | 0,2295              | <b>-5,1500</b> | 0,2292              | <b>-5,1254</b> | 0,2030              | <b>-5,1182</b> | 0,2031              | <b>-5,3569</b> | 0,2351 |     |
|   | 35-39aDFE                            | 1                   | <b>-5,8070</b> | 0,3225                 | <b>-6,6213</b> | 0,4517              | <b>-6,4572</b> | 0,4127              | <b>-6,2640</b> | 0,3392              | <b>-6,3760</b> | 0,3591              | <b>-6,4259</b> | 0,3828 |     |
|   | 40-44aDFE                            | 1                   | <b>-6,7951</b> | 0,5054                 | <b>-7,1895</b> | 0,5821              | <b>-7,2155</b> | 0,5817              | <b>-6,5985</b> | 0,3848              | <b>-6,7549</b> | 0,4146              | <b>-6,8556</b> | 0,4526 |     |
| 45-49aDFE   | 1                                    | <b>-8,2826</b>      | 1,0036         | <b>-8,3689</b>         | 1,0038         | <b>-8,4059</b>      | 1,0034         | <b>-8,6514</b>      | 1,0035         | <b>-7,9600</b>      | 0,7120         | <b>-8,5569</b>      | 1,0032         |        |     |
| 50aDFE&+  | 1                                    | -19,0               | 125,0          | -19,0                  | 123,1          | -19,1               | 122,6          | <b>-9,6001</b>      | 1,0045         | -19,2               | 124,2          | -19,1               | 127,5          |        |     |
| Catégorie socio-professionnelle du père                           | Agri                                 | 1                   | <b>0,204</b>   | 0,101                  | 0,0            | 0,1                 | 0,1            | 0,1                 | 0,1            | <b>0,209</b>        | 0,096          | 0,16                | 0,10           |        |     |
|   | ComArtCE                             | 1                   | 0,1            | 0,1                    | -0,1           | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | 0,0            |        |     |
|   | Cadre                                | 1                   | Référence      |                        |                |                     |                |                     |                |                     |                |                     |                |        |     |
|   | Interm                               | 1                   | 0,0            | 0,1                    | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | <b>-0,2407</b> | 0,0842              | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
|   | EmpIQif                              | 1                   | -0,1           | 0,1                    | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | 0,1            | 0,1                 | 0,0            | 0,1    |     |
|   | NonQif                               | 1                   | 0,1            | 0,1                    | 0,0            | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | 0,1            | 0,1                 | <b>0,2230</b>  | 0,0849              | <b>0,205</b>   | 0,084  |     |
|   | OuvrQif                              | 1                   | 0,0            | 0,1                    | -0,1           | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | 0,16           | 0,08                | 0,1            | 0,1    |     |
|   | NonRens                              | 1                   | 0,1            | 0,1                    | -0,1           | 0,1                 | 0,0            | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
|   | Niveau d'étude le plus élevé atteint | NUniv3GECAPES       | 1              | <b>-0,5147</b>         | 0,1511         | -0,28               | 0,15           | <b>-0,306</b>       | 0,144          | <b>-0,302</b>       | 0,136          | -0,2                | 0,1            | -0,1   | 0,1 |
|   |                                      | NUniv2              | 1              | -0,28                  | 0,16           | -0,31               | 0,17           | <b>-0,381</b>       | 0,164          | <b>-0,4047</b>      | 0,1548         | <b>-0,309</b>       | 0,155          | -0,2   | 0,2 |
| NUniv1  |                                      | 1                   | <b>-0,5719</b> | 0,1778                 | <b>-0,362</b>  | 0,174               | <b>-0,334</b>  | 0,168               | <b>-0,366</b>  | 0,163               | <b>-0,395</b>  | 0,163               | -0,2           | 0,2    |     |
| TechSupPSS  |                                      | 1                   | <b>-0,3894</b> | 0,1422                 | -0,1           | 0,1                 | -0,2           | 0,1                 | <b>-0,3496</b> | 0,1307              | -0,24          | 0,13                | -0,2           | 0,1    |     |
| TaleCén   |                                      | 1                   | -0,2           | 0,2                    | -0,2           | 0,2                 | -0,2           | 0,1                 | <b>-0,283</b>  | 0,141               | -0,2           | 0,1                 | <b>-0,281</b>  | 0,143  |     |
| TermTech  |                                      | 1                   | <b>-0,320</b>  | 0,163                  | 0,0            | 0,2                 | -0,2           | 0,2                 | -0,2           | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
| BACpro2ean  |                                      | 1                   | <b>-0,340</b>  | 0,165                  | -0,2           | 0,2                 | -0,29          | 0,16                | <b>-0,394</b>  | 0,162               | <b>-0,326</b>  | 0,160               | -0,3           | 0,2    |     |
| SecPrem   |                                      | 1                   | -0,34          | 0,17                   | -0,2           | 0,2                 | <b>-0,400</b>  | 0,168               | <b>-0,364</b>  | 0,163               | <b>-0,4308</b> | 0,1628              | <b>-0,349</b>  | 0,162  |     |
| FinCAPBEP3e   |                                      | 1                   | -0,23          | 0,14                   | -0,1           | 0,1                 | -0,2           | 0,1                 | <b>-0,3299</b> | 0,1233              | <b>-0,272</b>  | 0,122               | -0,23          | 0,12   |     |
| FinCAPBEP   |                                      | 1                   | -0,2           | 0,1                    | 0,0            | 0,1                 | -0,1           | 0,1                 | -0,2           | 0,1                 | -0,2           | 0,1                 | -0,1           | 0,1    |     |
| Fin3e   |                                      | 1                   | -0,2           | 0,2                    | 0,0            | 0,2                 | -0,2           | 0,2                 | -0,2           | 0,1                 | -0,2           | 0,1                 | -0,2           | 0,2    |     |
| DebCAPBEP   |                                      | 1                   | -0,4           | 0,3                    | -0,1           | 0,2                 | 0,1            | 0,2                 | -0,44          | 0,24                | <b>-0,595</b>  | 0,251               | -0,4           | 0,3    |     |
| Secondaires   |                                      | 1                   | Référence      |                        |                |                     |                |                     |                |                     |                |                     |                |        |     |
| EtAutres  | 1                                    | 0,2                 | 0,2            | 0,32                   | 0,18           | 0,33                | 0,17           | 0,27                | 0,16           | <b>0,354</b>        | 0,156          | <b>0,353</b>        | 0,156          |        |     |

Autres informations sur le modèle

|  |               |        |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|--|---------------|--------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Effectif                               | Sans enfant   | 2834   |                 | 3052            |                 | 3133            |                 | 3250            |                 | 3253            |                 | 3246            |                 |
|  | 1er enfant né | 98958  |                 | 99965           |                 | 99152           |                 | 100124          |                 | 99965           |                 | 98958           |                 |
|  | Soit en %     | 2,86%  |                 | 3,05%           |                 | 3,16%           |                 | 3,25%           |                 | 3,25%           |                 | 3,28%           |                 |
| Tests/significativité globale          |               | Valeur | Prob>           | Valeur          | Prob>           | Valeur          | Prob>           | Valeur          | Prob>           | Valeur          | Prob>           | Valeur          | Prob>           |
| Likelihood Ratio                       |               | 48     | 9612,39 <1E-10  | 11067,17 <1E-10 | 10966,05 <1E-10 | 11559,49 <1E-10 | 11461,64 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 | 11181,49 <1E-10 |
| Score                                  |               | 48     | 14044,62 <1E-10 | 17259,22 <1E-10 | 16684,88 <1E-10 | 18290,65 <1E-10 | 18130,06 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 | 17275,74 <1E-10 |
| Wald                                   |               | 48     | 2012,54 <1E-10  | 2269,98 <1E-10  | 2382,18 <1E-10  | 2986,25 <1E-10  | 2976,32 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  | 2832,11 <1E-10  |
| Analyse de l'impact de chaque variable |               |        |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| aec                                    |               | 10     | 26,27 3,39E-3   | 57 1,34E-8      | 44,39 2,80E-6   | 35,72 9,41E-5   | 26,29 3,37E-3   | 21,06 2,07E-2   |                 |                 |                 |                 |                 |
| cylie                                  |               | 18     | 1862,83 <1E-10  | 2083,8 <1E-10   | 2222,29 <1E-10  | 2743,13 <1E-10  | 2709,12 <1E-10  | 2624,84 <1E-10  |                 |                 |                 |                 |                 |
| csp0                                   |               | 7      | 12,94 7,37E-2   | 3,61 8,23E-1    | 4,94 6,68E-1    | 26,77 3,66E-4   | 30,32 8,29E-5   | 25,07 7,38E-4   |                 |                 |                 |                 |                 |
| niv0                                   |               | 13     | 41,91 6,78E-5   | 31,91 2,48E-3   | 38,83 2,13E-4   | 41,89 6,81E-5   | 44,92 2,16E-5   | 37,97 2,91E-4   |                 |                 |                 |                 |                 |

<sup>427</sup>On obtient ce rapport par la formule  $e^{-\text{coefficient}}/(1+e^{-\text{coefficient}})$ , qui découle de la spécification du modèle, c'est à dire de la forme fonctionnelle de la loi logistique.

**Champ** :ensemble des hommes répondant à l'enquête Emploi les années indiquées (de 1990 à 2002), en couple *ex post* et n'ayant pas eu d'enfant avant le moment indiqué.

**Lecture** : sur 101792 hommes en couple interrogés à la troisième enquête dans leur aire de résidence et n'ayant pas eu d'enfant avant la date de la deuxième enquête, 2832 (2,86%) ont eu un premier enfant dans l'intervalle. Dans la situation de référence (enquête de 2000-2002, 5 à 9 ans écoulés depuis la fin des études, fils de cadre, études secondaires) et un alea nul, le rapport des chances entre devenir père ou non serait de 1/4. Pour un homme de moins de 18 ans encore en cours d'études, ce rapport est divisé par 8,6.

## **Chapitre 9**

# **Ethnographie des entrées « problématiques » dans les carrières paternelles**

### **Participation des hommes et limites de l'enquête**

De quelles façons le constat (d'abord) statistique auquel nous avons procédé se transpose-t-il sur les terrains envisagés ? Peut-on répondre à partir de nos travaux ethnographiques à des questions laissées dans l'ombre par ce constat, et quelles sont ces zones d'ombres ? Si les situations des jeunes pères apparaissent plutôt stables après la naissance de leur premier enfant, à part quelques logiques de rattrapage et quelques « accidents de parcours » (irréductibles ?), comment se passe l'entrée dans une paternité quotidienne en relation avec cette situation matérielle, quelles en sont les diverses modalités concrètes, et dans quels cas la petite enfance reste-t-elle, en particulier avant scolarisation, une affaire avant tout maternelle et plus largement féminine, ou non ? Nous avons esquissé dès notre premier chapitre quelques éléments de réponses à ces dernières questions et nous n'y reviendrons que peu ici, si ce n'est pour avancer l'hypothèse générale que la participation des hommes aux prises en charge quotidiennes est à opposer à celle des femmes de la façon suivante : elle ne relève pas d'une logique d'assignation et est par là contingente à l'organisation matérielle qui se met en place à la naissance du premier enfant et aux rapports de force qui prévalent sur le terrain domestique mais aussi dans l'organisation du temps professionnel et domestique du couple. Il s'agit donc d'une question complexe, dans la mesure même où, contrairement aux conditions d'entrée dans la carrière paternelle du point de vue de la stabilisation professionnelle, elles interdisent en général de se référer au seul parcours de l'homme, et relèvent de l'analyse d'une maisonnée de prise en charge toute entière, et ce, même si les savoir-faire acquis par les hommes antérieurement à la naissance de leur premier enfant ainsi que certaines stratégies de partage du travail de prise en charge quotidienne tendent peut-être à avoir davantage d'importance aujourd'hui.

Pourtant, nous avons introduit dans notre constat statistique, dès le chapitre 7, un élément de relativisme qui pourrait le rendre contradictoire ou le vider de sa substance en apparence, notamment en remarquant que la question des paternités légitimes n'était jamais tout à fait jouée, et que la paternité d'un homme pouvait le rattraper beaucoup plus tard, une fois son enfant devenu adulte. Le premier enfant quotidien peut même ne pas être le premier enfant engendré, comme dans ce film de Manuel Poirier sorti en 2002, « Les femmes... ou les enfants d'abord », où un père de trois enfants se trouve subitement amené à assumer la garde d'une fille qu'il a eu (à son insu) avec une autre

femme huit ans auparavant : de façon suggestive, cet événement imprévu y est précédé d'une scène assez comique au début du film où on voit cet homme garder seul, exceptionnellement et avec quelques difficultés, ses trois enfants, et suivi d'une autre scène où on voit comment la belle-mère arrive à apprivoiser sa belle-fille, qui constitue comme un pendant à la scène où elle confiait ses (leurs) enfants à son mari. On peut aussi songer à cette chanson de Georges Chelon, « Père prodigue », où c'est un enfant qui dit à son père de retour après avoir abandonné sa femme : « ta place n'est pas sous notre toit » : il est vrai qu'il n'y est pas question d'un homme en situation matérielle instable, mais d'un « retour de passion ». Les modalités d'exclusion temporaire ou durable des hommes vis à vis de leur paternités quotidiennes sont diverses et dépendent avant toute chose du moment où l'on se place par rapport à l'entrée dans la carrière parentale, à l'enjeu du couple et à l'enjeu de la stabilisation professionnelle de l'homme au moment de cette entrée.

Comme on l'a vu avec le cas de Luc, aussi fragile que soit la situation d'emploi d'un homme à l'arrivée de son premier enfant, l'enjeu de sa paternité quotidienne n'est jamais joué une fois pour toutes, les principaux faits irréversibles étant produits par les différents moments où un homme accède ou renonce, fût-ce temporairement, aux attributs de sa paternité : engendrement, reconnaissance et « possession d'état » le liant à un enfant donné. Ceci n'implique pas de nier que les modalités concrètes d'entrée dans une carrière paternelle donnée n'aient des effets irréversibles sur la suite de cette carrière, que cette entrée se soit faite dans des conditions matérielles particulièrement illégitimes, qu'elle ait été retardée ou fragilisée par le biais d'une exclusion temporaire ou durable de la prise en charge. L'abandon et la violation de l'injonction de présence par un homme déjà devenu un père quotidien peuvent, eux-aussi, produire des effets relativement irréversibles. Au contraire, l'exclusion de certains hommes de cette prise en charge est peut-être paradoxalement d'autant plus fréquente que ces hommes espèrent peut-être, dans certains cas, revenir dans le jeu en acquérant les propriétés sociales qu'ils ne possèdent pas encore à l'arrivée de leur premier enfant, sacrifiant ici une présence problématique voire intenable pour accomplir les investissements matériels et symboliques leur permettant de « rattraper » le temps perdu. Reste à savoir comment un tel dénouement peut se comprendre de la part d'hommes dont nous refusons ici de supposer *a priori* ou *en toute généralité* qu'ils refusent leur paternité quotidienne, mais au contraire en supposant que ce sont les modalités de leur participation légitime qui font problème, tout en se demandant à quel point la rupture provisoire fragilise durablement leur relation future avec l'enfant (provisoirement ?) « abandonné ».

Au total, ce chapitre nous permet donc à la fois d'affirmer la permanence des conditions de légitimité des entrées dans les carrières paternelles, moyennant une traduction qui dépend toujours de la manière dont une fraction de classe donnée définit les états qui donnent le droit ou la possibilité d'entrer socialement dans une carrière paternelle à un moment donné, et de refuser d'hypostasier les situations d'exclusion ou d'« absence » des jeunes pères, au sens où ces situations sont toujours étroitement liées à ce qu'il est possible d'observer du fonctionnement de la prise en charge d'un enfant sur une période donnée : à ce titre, il est particulièrement important que nous ayons défini une notion d'exclusion relativement à une maisonnée, c'est à dire non seulement à une « cause commune » et à un collectif qu'elle rassemble, mais aussi à une séquence donnée de temps, qu'il nous faut rapporter non seulement à la présence de ses protagonistes et aux enjeux de cette prise en charge, mais aussi aux durées sur lesquelles nous pouvons les suivre ou les observer. Dans cette optique, ce travail a suivi un certain cheminement, entre le moment où je m'interrogeais sur le caractère relativement insaisissable de la contribution des jeunes pères aux prises en charge quotidiennes, et sur la *rareté* de leur participation dans mes enquêtes de terrain (en particulier dans le Barrant), celui où j'ai fait le constat de ma propre difficulté à investir la question de la prise en charge quotidienne des enfants en me sentant moi-même peu assuré de ma propre légitimité dans le champ de la petite enfance, et celui où je me suis étonné à la fois du faible impact que semblait avoir l'arrivée d'un premier enfant sur les situations d'emplois des jeunes pères, et de la fréquence, qui me semblait alors à la fois particulièrement élevée, et particulièrement instable, des situations d'absence de ces jeunes pères au sein de l'enquête emploi.

Le précédent chapitre nous a déjà amenés à envisager deux cas éclairants du point de vue de la définition d'une entrée légitime dans la carrière paternelle : l'enjeu commun à ces cas, que nous avons tout particulièrement abordé au chapitre 1, mais également dans la deuxième partie, porte sur la présence quotidienne, sur la corésidence et par là sur l'enjeu du couple, directement ou indirectement. En effet, quelle que soit la densité de cette présence et le degré de participation d'un homme à la prise en charge quotidienne des enfants, il existe une injonction très forte à cette présence. Quant à l'accès à une responsabilité parentale dans le domaine de la prise en charge quotidienne de ses enfants, il dépend entre autres des disponibilités laissées par le travail mais aussi des ressources qui peuvent être mobilisées par un jeune père pour y prendre part, ainsi que des intérêts mais aussi des rapports de force qui s'en dégagent au sein du couple, tout particulièrement sur ce terrain. Cette injonction de présence quotidienne, que nous avons vu jouer de façon contradictoire dans le cas d'Aline et Luc, inclut et définit, dans

une certaine mesure, l'appartenance à une maisonnée de prise en charge, en premier lieu par le biais de l'insertion professionnelle *ex ante*. Par là, elle inclut aussi, éventuellement, comme nous l'avons vu chez Guillaume, une participation aux prises en charge quotidiennes, ne serait-ce qu'en soutien à la mère, mais peut-être avant tout en ce que cette participation manifeste, de façon performative, l'établissement d'une relation entre le père et son enfant. On retrouve là l'enjeu d'une « vraie relation » entre un père et son enfant, telle qu'elle était en cela prise en charge par Aline à travers les différentes séquences qu'elle retraçait. En revanche, elle n'implique pas toujours, et ce malgré l'enjeu médiatique et politique de la mise en scène de la participation des hommes aux prises en charge quotidiennes, une visibilité de cette participation pour des tiers. Derrière les « nouveaux pères » qui nous sont montrés en exemple dans différents dispositifs, il nous faut ainsi chercher les références à la mère et sa participation au sein de cette mise en scène, mais peut-être aussi, dans certains cas, un travail de représentation sous-jacent qui est souvent fait par des femmes, par exemple journalistes, dont on apprend également et comme incidemment, dans un tel dispositif, qu'elles sont, elles-aussi, des mères (et des mères actives par ailleurs).

On a vu, ainsi, l'importance donnée par Aline Duprez à ce qu'elle appelait des « séquences de vie familiale normale » avec son fils et le père de celui-ci, et comment, en creux, elle tendait progressivement à devenir productrice de norme face à la déviance de Luc, épaulée en cela par le psychiatre de celui-ci dans le Barrant, à un moment particulièrement critique. Le travail de construction de cette déviance est à ce titre tout à fait cohérent, puisqu'il s'appuie sur l'exemple de toutes les périodes de célibats géographiques de Luc, et tout particulièrement la première, pendant laquelle ce dernier poursuit son travail d'instrumentiste d'orchestre dans l'Est de la France alors qu'Aline est retournée habiter à Paris. Nous avons produit face à ce cas une analyse qui tentait d'expliquer cette déviance (au sens d'une carrière déviante, ou d'une entrée déviante dans la paternité) par l'impossibilité pour Luc d'être un père légitime à chaque fois que les circonstances de la prise en charge de Colin, telle qu'elle était essentiellement organisée par Aline, lui rappelaient à quel point sa propre instabilité professionnelle (et de statut) le mettait hors d'état de peser dans cette prise en charge, depuis l'origine. Nous avons noté ainsi à quel point l'événement qui avait dénoué la crise était précisément la constitution par Luc et par ses propres moyens d'une sorte de deuxième foyer pour Colin, de la même manière que les situations mettant la crise entre parenthèses étaient celles où la situation et le travail de Luc prenaient plus d'importance, soit à la faveur d'une amélioration de sa propre situation, soit d'un arrêt de travail d'Aline, réel ou nominal (congé maternité, rapprochement de conjoint indemnisé). On a

vu, par ailleurs, à quel point l'importance nominale des revenus n'était pas forcément l'élément le plus important *ex post* face aux questions de présence quotidienne, les périodes de congé maternité, mais aussi de chômage indemnisé ou de congé parental, pouvant maintenir un certain niveau de revenu féminin tout en permettant aux femmes une présence plus continue, en particulier tant que le premier enfant n'était pas encore scolarisé, et en laissant aux jeunes pères un monopole temporaire ou durable sur la scène professionnelle.

Penser ces différents cas conduit à se demander comment s'articulent cette obligation de présence et l'injonction de garantir *ex ante* une position et des revenus stables dans des situations moins problématiques, où elle se produit essentiellement, d'après nos hypothèses, sur le mode d'une sélection des hommes par la stabilité du couple. Nous avons vu dans le chapitre 4 combien il était difficile, avec l'enquête emploi, d'envisager le devenir des couples, au sens où les ruptures de cohabitation étaient dans une grande majorité de cas impossibles à différencier des pures mobilités géographiques collectives. Or, dans un contexte où la part d'unions libres est elle-même très importante en proportion du nombre d'enfants qui naissent dans les années 1990, il est particulièrement difficile de trouver des sources fiables sur les ruptures au sens large, tout particulièrement à un moment aussi spécifique que la naissance du premier enfant. En revanche, il est toujours possible mais particulièrement délicat, sans doute, de demander rétrospectivement à des mères ne cohabitant pas avec le père de leur enfant des informations sur les caractéristiques de leur union et sur les conditions dans lesquelles elles se sont retrouvées seules avec leur enfant.

À l'anonymat de l'enquête statistique et l'absence de distinction entre pères et beaux-pères, que les premiers soient caractérisés par un lien purement biologique ou essentiellement juridique avec l'enfant (filiation, reconnaissance, possession d'état), s'ajoute la question de l'existence de pères quotidiens présents très tôt après l'arrivée d'un premier enfant, encore que cela suppose sans doute des conditions particulières rendant possible une telle dissociation, que nous pouvons supposer rares (au moment de la naissance d'un premier enfant), mais sans en avoir la preuve ici. Des éléments nous ont néanmoins permis de répondre indirectement à certains aspects de ces questions. On a ainsi pu lire (dans un des tableaux présentés au chapitre 4) que, d'après les enquêtes Emploi réalisées dans les années 1990, environ 330 jeunes pères sur 3329, soit un peu moins de 10%, avaient un statut précaire ou se trouvaient en formation, et que cette part tombait à 8% lorsque leur enfant était né, et que 250 se trouvaient au chômage avant la naissance soit 7,5%, part qui remontait légèrement après la naissance, sans altérer essentiellement le constat d'une saturation de l'emploi stable au moment de l'entrée



dans la carrière paternelle, à partir de laquelle celui-ci ne peut que décroître structurellement.

À ce résultat, il convient d'ajouter que la condition d'être en couple stable *ex post* – qui signifie, dans la quasi-totalité des cas pour les jeunes pères, une coïncidence entre leur présence au sein du foyer avec celle de leur enfant et de sa mère, tant que les uns ou les autres sont visibles dans le dispositif d'enquête – fait diminuer le nombre de jeunes pères au chômage avant la naissance de leur premier enfant de 10% environ, en situation précaire ou en formation de 5 à 6%, en emploi stable, de 2,22%, ce qui en fait tout de même la part la plus importante numériquement pour expliquer cette baisse globale de 3% de l'effectif. On a vu ainsi par ailleurs que moins de la moitié des chômeurs le restaient s'ils étaient en couple *ex post*, alors que cela concernait près de six hommes sur dix comparables *ex ante* avec les jeunes pères du point de vue de leur position dans le cycle de vie. On a tenté d'analyser l'opposition mère seule / mère en couple *ex post* à partir de certains indicateurs renseignés *ex ante* sur ces jeunes mères, même si cela ne peut guère, à l'évidence, rendre compte des logiques de sélection que nous avons décrites, ni de leur force. Or, une partie essentielle du travail de sélection se fait dans l'acquisition même des propriétés sociales qui font d'un homme un « candidat » à une paternité légitime, de par l'importance primordiale de réunir ces conditions ou de les garantir par un autre biais *ex ante*.

Le caractère le plus troublant de la conjonction que nous avons pu faire entre nos deux types de résultats empiriques tient précisément à cette importance de l'échelle de temps : à travers l'enquête emploi, nous avons en effet accès à une situation déclarée avant la naissance, d'une part, que nous avons largement exploitée, ainsi qu'à une méthode de comparaison qui, rapportée aux positions des hommes dans le cycle de vie, permet de se rapprocher de ce que serait la situation d'homme sans enfant dont la probabilité de devenir père *ex post* est la plus grande *ex ante*. On constate alors que le fait d'être en couple *ex post* est totalement homologue au fait d'être présent dans un foyer accueillant un premier enfant, à la seule différence près que le premier événement, s'il conditionne le second dans la majorité des cas, est beaucoup plus fréquent et n'y suffit donc pas entièrement, même si, par ailleurs, la prise en compte du temps écoulé et de l'insertion professionnelle antérieure permettent de mieux prédire l'entrée dans la carrière paternelle. Cette logique n'exclut pas l'existence de pères au chômage, ne serait-ce que du fait de l'incidence très forte de celui-ci dans les années 1990, remarque qui amènerait d'ailleurs à être bien plus attentif à la conjoncture économique que nous ne l'avons été dans le travail initial sur l'enquête Emploi, non plus que de pères se trouvant durablement dans des situations précaires, dont nous avons deux exemples de

musiciens, Luc et Romain, qui sont à terme tous deux, mais de façons bien différentes, associés à la prise en charge de leur enfant.

De la même manière, dans la genèse des paternités quotidiennes telles qu'elles nous ont été rapportées, c'est bien en premier lieu la stabilisation des situations d'emploi et du couple qui apparaît comme un trait commun aux divers cas rencontrés. Deux types de cas s'avèrent dès lors particulièrement importants pour approfondir cette question des conditions légitimes d'entrée dans une carrière paternelle (et d'accès à une paternité quotidienne) : les cas où leur instabilité ou fragilité professionnelle relative *ex ante* fait obstacle à leur entrée dans la paternité, éventuellement au point de rendre problématique voire impossible une paternité quotidienne (comme chez Grégory) et ceux où cette entrée, problématique *ex ante*, peut être mise en avant *ex post* sous la forme d'un récit de stabilisation voire de promotion, comme dans le cas de Nadir ou celui de Sébastien, ce qui suppose également de bien articuler les différentes étapes de cette promotion par rapport à l'arrivée du premier enfant. Il est un cas que je n'ai en particulier pas rencontré, c'est précisément celui de ces jeunes pères se trouvant au chômage au moment de la naissance de leur premier enfant et surtout pendant le congé maternité ou avant (les retours à l'emploi antérieurs au congé maternité entrant également dans des logiques de régularisation que je n'ai pas non plus rencontrées) : ceci peut tenir au caractère transitoire et contingent des pertes d'emplois, qui ont pu entraîner dans certains cas une sous-déclaration des péripéties, malgré la possible importance symbolique de ces périodes. On peut penser par exemple à la description que donne Aline de la fébrile recherche d'emploi de Luc au moment de sa grossesse et des effets de cette situation sur son déroulement, notamment à la fin. *A contrario*, c'est une fois Colin né mais surtout le congé maternité « normal » d'Aline commencé (la phase de suivi pathologique étant quant à elle un moment d'adoucissement) que Luc trouve une place d'orchestre : il n'y a donc pas à proprement parler de problématique du chômage pendant le congé maternité, mais une solution bancale puisque la fin du congé maternité d'Aline montre clairement le poids prépondérant de celle-ci et de son travail, enlevant simultanément ce qui faisait la valeur du travail de Luc au sein du foyer et posant le problème du célibat géographique, qui entraîne une première expérience de dissociation entre sa carrière (débutante) et son appartenance (problématique) à la maisonnée de prise en charge de Colin.

À l'inverse, la carrière de Romain, en tant que musicien, s'oriente d'emblée principalement vers des cours, qui garantissent une certaine régularité (dans l'irrégularité) à ses revenus – résultat auquel Luc semble également être parvenu après son départ du foyer. En outre, son travail a, selon les termes mêmes d'Odile « toujours

eu plus d'importance » que ses propres emplois successifs, bien qu'elle ait pu éventuellement avoir un statut plus stable à un moment donné (comme hôtesse d'accueil ?). Or, Romain et Odile se sont vraisemblablement mariés à l'occasion d'une mobilité professionnelle de Romain qui les a ramenés vers Bourneuf. On a vu au chapitre 2 (« travail, affiliation et éducation parentale ») comment le projet d'avoir un premier enfant s'inscrivait dans un moment de relativisation du travail d'Odile comme hôtesse d'accueil par la suite, qui pose problème dans la perspective de l'accueil d'un premier enfant pour un jeune femme qui [fait] « beaucoup prim[er] la famille », comment il débouchait sur une mobilité géographique et sur une installation dans un premier village avant la naissance de Pierre, et surtout avant l'achat de la maison à Fontcretz. Il reste que, malgré le rappel à l'ordre exercé notamment par le père de Romain en ce qui concerne les comptes, on peut supposer que celui-ci avait commencé un début de stabilisation professionnelle à Montfort mais aussi grâce à son travail sur Rivigne avant la naissance de Pierre. Globalement, l'intervention de Romain dans l'entretien et dans le récit porte sur l'emploi, le travail, les choix résidentiels, la question des comptes, mais aussi le couple, les enjeux des dissociations familiales – à travers le cas de son beau-frère, tombé dans l'alcoolisme et complètement évincé à l'époque de l'entretien de la maisonnée de prise en charge de ses enfants, et ce en étant parti d'une « bonne situation » professionnelle, mais aussi des parents de certains de ses élèves – et des problèmes liés, pour la période de l'entretien, au fonctionnement de l'association des parents d'élèves, prise entre les autres parents, la mairie et les institutrices.

De la même manière, nous avons renvoyé en annexe un cas qui est un peu « transversal » dans cette thèse, celui des parents d'Elena, Brigitte et Sébastien, rencontrés à la PMI des Libellules à Tresmes puis dans le jardin des parents de Sébastien dans le même quartier, à Tresmes, en présence de ces derniers. Nous y avons décrit la situation d'enquête, qui fait apparaître la maisonnée de prise en charge d'Elena, qui inclut ses grands-parents paternels et, potentiellement, son oncle paternel, la façon dont l'entretien était structuré par la question de l'emploi de Sébastien, transférable de la France vers le Portugal, et le rapport différencié aux contraintes de temps professionnel de l'un et l'autre membre du couple. Ce sont là des situations de valorisation particulièrement marquée de l'emploi de l'homme. Au départ, en revanche, le niveau d'étude de Brigitte semble plutôt plus élevé que celui de Sébastien, mais elle s'est arrêtée de travailler au moment de l'entretien, à la fois en prévision de leur départ vers le Portugal, suite à la fin d'un contrat en CDD qui faisait lui-même suite à une tentative avortée de formation comme secrétaire juridique auprès d'un avocat<sup>428</sup>.

---

<sup>428</sup>De façon très significative, cette tentative avorte en raison des relations de travail avec l'avocat, auxquelles elle n'était manifestement pas préparée, mais aussi de l'impossibilité de trouver un soutien dans

De ce fait, l'un des enjeux les plus importants de notre reprise du travail ethnographique effectué renvoie à un aspect du genre que nous avons déjà commencé à aborder au chapitre 1, à savoir le caractère problématique ou erratique au premier abord de la participation des jeunes pères à l'enquête de terrain, en particulier la seconde, effectuée dans le Barrant. Ces conditions d'enquête nous renvoient également au chapitre 3 et à l'enjeu de l'habitat, et à la manière dont il s'articule tout particulièrement aux conditions d'emploi des jeunes pères et à leurs conditions professionnelles d'entrée dans la carrière paternelle : de fait, l'enquête sur Fontcretz, mais aussi celle effectuée sur Préhaut, montraient la prédominance d'un modèle traditionnel de renforcement ou de construction du genre à l'arrivée des enfants, dans des fractions de classes « moyennes » accédant pourrait-on dire à moindre coût à un mode de vie caractérisé par son éloignement de la ville au sens strict, par l'accession à la maison individuelle (et à la propriété) et au jardin privatif, mais aussi à un environnement rural ou semi-rural, non sans pénalités par ailleurs quant à l'accès à certains biens, en particulier culturels, quant aux coûts directs et indirects des déplacements et quant aux opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes femmes, s'assortissant éventuellement par là du coût symbolique d'un éventuel maintien « au foyer » au delà de la scolarisation du dernier-né. Or, cette légitimation du rôle professionnel des hommes coïncidait ainsi avec le contrôle quasi-exclusif de l'enquête par des femmes, l'enquête retombant, que ce soit par le biais de l'école, de la mairie à Fontcretz, de la mairie, de la bibliothèque et de l'association des assistantes maternelles à Préhaut, dans des réseaux de sociabilité avant tout féminins, avec comme exceptions notables mon enquête auprès des enseignants rendue possible par ma mère, et ma rencontre avec un couple de professions de la santé, grâce à mon informatrice privilégiée à Préhaut, madame Pressin. Ce biais de l'enquête a tenu, concrètement, à la rencontre entre la naïveté sociologique de l'enquête, qui, en recourant au terme de « parents », ne permettait peut-être pas assez d'être en position de formuler clairement une demande auprès de jeunes pères, qui leur soit spécifique, sans aller à l'encontre des spécialisations de chacun (ne pas « déranger » les hommes pour ce qui reste, en définitive, et sauf cas significatifs, une « affaire de femmes »), et à la traduction quotidienne de ces spécialisations en termes de disponibilité : les jeunes mères avaient le temps de me répondre, pas les jeunes pères.

---

sa belle-famille vis-à-vis de l'avocat, sinon dans le sens d'un retrait de cette scène professionnelle. Cette solitude relative de Brigitte face aux difficultés de travail (en bureau, mais dans la proximité avec un patron de profession libérale) contraste ainsi avec le soutien dont font l'objet les difficultés quotidiennes rencontrées par Sébastien et José dans leur travail quotidien de chauffeurs de bus avec les clients, soutien qui prend place dans des séquences de temps en maisonnée, sorte de veillées consacrées entre autres au récit de la journée des deux garçons, et qui semble jouer une fonction de prise en charge collective face à un travail dur.

Ce que vise aussi ce chapitre, c'est dès lors de rendre compte de ce que pourrait être une enquête sur les paternités légitimes qui ne ferait pas l'impasse sur la double médiation que constituent la stabilisation professionnelle des hommes et leur stabilisation au sein d'un couple à leur entrée légitime dans la carrière paternelle, par l'accès à une paternité quotidienne qui conjure à la fois le manque matériel et satisfasse à l'injonction d'une présence continue, gage de maintien du couple et du foyer. C'est donc vraisemblablement en partant des sociabilités les plus explicitement masculines et notamment par le travail que l'on peut sans doute travailler sur les paternités aujourd'hui encore. À l'inverse, il faut se demander quelles auraient été les conditions de possibilité d'une enquête sur un temps familial défini par la présence du père et des enfants, lorsque celui-ci est rare : en effet, ces moments peuvent être des moments d'ajustement du fonctionnement familial, qu'ils soient vécus sur le mode de la crise ou sur le mode d'un temps privilégié, occasion de sorties, de promenades, de scènes de jeux, mais aussi de travail domestique. Ceci nous renvoie par là aux difficultés qui ont mené, à de rares exceptions près, à l'abandon d'une enquête par observation, qui renvoyait à la question d'une adoption symbolique de l'enquêteur au sein des groupes domestiques visités, et de son propre sentiment de légitimité ou d'illégitimité sur ce terrain. L'évolution la plus significative de notre sujet à cet égard a sans doute été l'abandon d'une problématique de la socialisation des parents, tant il est apparu évident que l'arrivée du premier enfant ne permettait pas en toute généralité de comprendre la socialisation des parents sans prendre en compte celle des enfants, ce qui implique de déborder sur l'horizon temporel qui avait été fixé au départ, à savoir la scolarisation du premier-né.

L'arrivée du premier enfant s'accompagne d'emblée d'une recomposition des sociabilités et des contacts, ne serait-ce que du fait de la présence et de la socialisation de cet enfant, mais aussi de l'activation de ressources qui sont disponibles *ex ante* dans la parentèle. La moindre de ces « ressources » n'est sans doute pas de *pouvoir* envisager l'arrivée d'un premier enfant comme un événement pensable concrètement, par exemple grâce à l'arrivée préalable de jeunes enfants dans un entourage plus ou moins proche, et à une implication minimale dans ces arrivées. Mon accès en tant qu'enquêteur masculin, (se percevant alors comme) peu légitime dans le champ de la petite enfance, à de tels réseaux comme à des maisonnées de prise en charge qu'il m'eût été possible d'observer, comme chez mes ami(e)s devenus parents avant moi (et que je m'interdisais de considérer comme des enquêtés), posait d'emblée l'ensemble de ces problèmes de présence légitime. À ce titre, la peur d'être indiscret ou intrusif, chez un jeune enquêteur était liée à cette position d'extériorité. En fait, cette « jeunesse » se définissait d'abord par l'incertitude de sa professionnalisation, incertitude dont la menace le poussait, par là,

à se raccrocher aux attributs les plus extérieurs de l'enquêteur professionnel, en premier lieu l'insistance sur la neutralité, l'anonymat, le respect de la vie privée. Or, ces attributs étaient en même temps difficiles voire parfois impossibles à respecter en totalité et à la lettre compte tenu du *cahier des charges* de l'enquête. Cette extériorité vis à vis du champ de l'enfance peut d'autant plus difficilement être conjurée par un jeune homme sans enfant (fût-il « en couple stable »), que les voies d'accès purement professionnel à ce champ sont-elles mêmes profondément féminisées et – handicap supplémentaire – dominées par d'autres champs du savoir scientifique en particulier et de la connaissance en général que celui qui était choisi *a priori*. Au delà de cette expérience et de son intérêt en soi, on ne peut que réaffirmer le caractère essentiel ici de la réflexivité au cœur même de la démarche sociologique et des moyens d'investigation empirique sur lesquels elle s'appuie.

Cette réaffirmation de la nécessité d'une approche réflexive, y compris dans le travail empirique, a d'autant plus d'intérêt qu'elle nous amène à formuler une hypothèse générale pour rendre compte de plusieurs constats empiriques positifs, qu'on aurait pu croire utile de séparer analytiquement, et qui renvoient, également, à des difficultés qui se sont imposées dans la rédaction du présent chapitre : rareté de la participation des hommes dans l'enquête, mais aussi discrétion de ceux-ci en particulier lors d'entretiens de couple qui portaient essentiellement sur la question des prises en charge quotidiennes, en particulier lorsque leur propre stabilisation professionnelle *ex ante* n'avait pas été particulièrement problématique. De ce point de vue, l'hypothèse que nous avons posée sur une norme de relativisation des enjeux économiques de l'accueil des jeunes enfants (une fois que ceux-ci sont présents) et sur les effets empiriques très différenciés qu'ils pouvaient avoir sur les enquêtés les plus déviants par opposition aux plus conformes devient fondamentale ici et justifie le fait que nous ayons progressivement réorienté l'objet de cette partie sur la question de présence légitime des pères au sein du foyer.

Deux dissonances significatives sont ainsi apparues dans notre cadre analytique original, développé à partir de nos résultats statistiques : premièrement, notre volonté légitime de relativiser les résultats très forts obtenus à partir de nos statistiques aussi bien qu'à partir du cas de Luc, quant à l'injonction d'obtention d'un statut ou d'une affiliation *ex ante*, c'est à dire, dans la France des années 1990, d'un emploi aussi stable que possible compte tenu des stratégies spécifiques d'insertion et de promotion sociale, en supposant puis en montrant l'existence de logiques de « rattrapage », de « gageure », mais aussi les conditions de possibilité non seulement de ces situations spécifiques, mais aussi de leur observation à partir de mes données empiriques ; deuxièmement, le fait que les hommes

« se dérobent » à l'enquête dans des cas où leur stabilisation professionnelle semblait d'autant moins problématique qu'elle débouchait éventuellement sur un partage traditionnel des rôles au sein du couple, ce qui fait que les hommes rencontrés l'étaient dès lors dans des situations spécifiques d'entretiens « de couple », qui pour la plupart ne les mettaient pas en avant de façon très distinctive, de tels entretiens tendant en général à être surtout « conduits » par les jeunes mères. Bref, tout s'est passé comme si la satisfaction de la condition d'entrée légitime dans les carrières paternelles qu'il s'agissait de démontrer ne rendait pas moins problématique la participation des hommes à l'enquête, activant au contraire des modes de participation relativement mal assurés, divers, spécifiques : ce pourrait-être là un des points les plus importants de ce dernier chapitre.

Au total, l'hypothèse générale que l'on peut faire en complément de ce que nous tentons de démontrer quant à l'enjeu de la « possession d'état » pour l'entrée dans les carrières paternelles, est que la participation des hommes ressort précisément lorsque leurs conditions d'entrée dans la carrière paternelle *du point de vue de la stabilisation professionnelle* sont problématiques, d'une manière ou d'une autre, *sans pour autant s'opposer à leur inclusion dans la maisonnée de prise en charge*, y compris lorsque cette question interagit avec celle du maintien du couple parental, ce qui inclut le cas de Luc. À l'inverse, les cas les plus difficiles à suivre dans une enquête qui s'oriente sur la problématique de l'accueil d'un enfant en bas âge et tout particulièrement du premier enfant, sont ceux qui vont jusqu'à une mise hors-jeu d'un père « sans état », tant que celle-ci perdure, comme c'est le cas de Grégory, d'une part – et de ce point de vue, leur mise hors-jeu les place presque hors-sujet pour nous – mais aussi, d'autre part, les cas où cette « possession d'état » est d'autant moins problématique qu'elle entraîne une spécialisation particulièrement marquée en termes de genre au moment de l'enquête, en particulier lorsque le travail entraîne des contraintes fortes d'horaires qui rendent rares les séquences de vie familiale en présence du père.

À ce titre, nos entretiens de couple comme nos entretiens avec de jeunes mères apparaissent d'autant plus exploitables dans le cadre qui est le nôtre ici, qu'ils permettent de rendre compte d'une stabilisation problématique de l'homme *ex ante* dont il devient possible de valoriser la réussite *ex post*. Dans un premier temps, nous reviendrons donc sur une situation d'enquête assez spécifique, puisqu'il s'agit d'une tentative de terrain qui se superpose à une expérience d'enquête statistique anonyme, où nous avons eu accès à un témoignage particulièrement parlant sur les difficultés associées, pour un homme entré précocement dans la carrière paternelle, à l'illégitimité initiale de cette entrée mais aussi aux conséquences économiques de celle-ci *ex post*, et sur les ambiguïtés entraînées

par l'arrivée d'un deuxième enfant conçu avec une autre femme et dans un contexte plus « légitime ». Deuxièmement, nous prendrons un cas limite de nos terrains d'enquête, celui d'un homme (Nadir) qui, en raison de conditions d'entretien très spécifiques, occupe le terrain lors de l'entretien, y compris lorsque survient sa femme, mais délivre par là une analyse très cohérente sur l'enjeu de son entrée dans la carrière paternelle au regard d'une stratégie de promotion, mise en avant dans ce cas spécifique, à travers l'enjeu de l'habitat. Enfin, nous reviendrons brièvement sur les cas évoqués dans cette introduction et sur celui de Luc, pour reposer explicitement la question de la participation des hommes aux prises en charge quotidiennes au regard de l'enjeu de la possession d'état, et nous demander si notre hypothèse « réflexive » ne s'applique pas, par là, à cette question elle-même.

### **« réparation », « rattrapage » et *double bind***

Si j'ai pu rencontrer des cas d'entrées dans la carrière parentale à des moments distincts pour les deux membres du couple, c'est à dire un cas particulier de « familles recomposées » dans le cadre de mes enquêtes de terrain, ces cas restaient en première approximation relativement hors-sujet par rapport à celui de la naissance du premier enfant, du moins du point de vue du conjoint qui avait déjà un enfant d'un premier lit, non qu'il ne soit pas intéressant de rendre compte de cette première expérience voire de la comparer à la seconde, mais parce que les conditions d'enquête, en particulier lorsque le nouveau couple était rencontré conjointement, tendaient à privilégier les enfants issus de ce couple, que leur arrivée soit plus marquante ou qu'elle pose moins de problèmes de censure. C'était le cas chez Jean-Luc, dont la participation à l'entretien était relativement circonscrite aux questions d'habitat (cf. chapitre 6) , et dont le premier enfant, Xavier, était d'abord évoqué à travers ces questions, sans qu'à aucun moment il n'ait été question de retracer les conditions de son arrivée et le foyer qui l'avait accueilli : il est vrai qu'il est né en 1987, mais on apprend indirectement qu'il a été accueilli dans la même crèche parentale que les enfants du nouveau couple, ce qui veut dire que Jean-Luc habitait déjà Tresmes avec son ancienne femme.

Pour le reste, la question de la prise en charge de Xavier était réglée par la mention de son lieu d'habitation puisqu'il habitait une commune peu éloignée mais difficile à rejoindre en transports en commun et venait un week-end et un mercredi soir sur deux. En ce qui concerne les enfants, ce sont donc ceux du couple, présents toute la semaine, qui sont évoqués, notamment à propos des changements de mode de vie induits, beaucoup de choses étant dites par Françoise. L'essentiel du propos et en particulier des informations sur les trajectoires de chacun était apporté par Françoise, c'est sa propre famille d'origine en particulier en Franche Comté qui était évoquée, du fait du maintien



de maisonnées « vacancières » sur place ; à l'inverse, l'entretien fournissait peu de choses sur la trajectoire d'emploi de Jean-Luc, si ce n'est son point d'aboutissement, son travail de comptable à Sully, dans une entreprise de services assez polyvalente. Ce point ressortait d'ailleurs à propos des conditions d'emprunt bancaire, à propos de la régularité de ses revenus, inchangés depuis dix ans : l'entrée de Jean-Luc dans sa carrière paternelle apparaissait ainsi à la fois comme hors-champ et comme relativement peu problématique, y compris à travers les modalités d'accueil de Xavier au sein du nouveau foyer, même si on pourrait souhaiter en savoir plus rétrospectivement.

À l'inverse, le cas dont il va être question ici est particulièrement suggestif pour préciser ce que nous entendons comme conditions problématiques d'entrées dans les carrières paternelles : il s'agit d'un homme – appelons-le Lazare pour la commodité de l'exposé<sup>429</sup> – ayant eu une première fille quinze années auparavant avec une première femme, et sur le point d'avoir un deuxième enfant (en janvier 2000) avec une autre femme. On admettra ici que le cas de cette entrée dans la carrière paternelle soit significatif quant à la France des années 1990, dans la mesure même où c'est à la fin de celles-ci que cette entrée est évaluée, et dans la perspective de l'arrivée d'un autre enfant, au sein d'un autre couple, qui « rejoue » cette entrée dans la carrière paternelle selon des modalités que nous allons préciser. En septembre 1999, je remplis environ quatre-vingt questionnaires avec de futurs parents (et quelques parents dont l'enfant est déjà né) dans la salle d'attente des consultations de maternité à l'Hôpital Intercommunal de Tresmes, espérant ainsi pouvoir suivre par la suite certains des répondants à leurs domiciles, procédure qui tourne court, mais qui donne lieu à des observations de plus en plus fournies, au fur et à mesure que ma présence sur les lieux se fait régulière, mais sans disposer des noms de ces enquêtés possibles, sauf lorsqu'il consentent à un entretien. Quelques questionnaires sont d'ailleurs remplis avec des personnes attendant leur deuxième ou troisième enfant, et certains dont l'un des deux conjoints seulement attend son premier.

S'agissant de consultations de maternité, la présence des jeunes pères est éminemment contingente à la disponibilité de ces derniers mais aussi à la nature de l'examen, certains examens de fin de grossesse comme le *monitoring* pouvant se faire dans une salle où plusieurs futures mamans sont présentes, interdisant ainsi la présence du père, contrairement aux échographies, où il est plus fréquent que les deux conjoints soient présents. Une exploration sommaire de l'incidence statistique de la présence des pères ne montre d'ailleurs guère de clivage clair en fonction de la PCS, la situation du père vis

---

<sup>429</sup>Dans mon souvenir, il était d'origine algérienne, mais cela n'apparaît nulle part dans les informations que j'ai notées en tant que telles ; le choix du nom n'a pas vocation ici à être nécessairement signifiant ; nous ne changerions pas notre analyse par ailleurs en l'appelant Mohammed, Stéphane ou Roberto, par exemple.

à vis de l'emploi étant souvent omise dans le questionnaire, mais peut éventuellement se rapporter aux disponibilités horaires propres à la profession de ce dernier – qui jouent aussi par rapport à la possibilité de jouer sur l'heure et la date du rendez-vous afin de rendre possible sa présence. Conformément à ce que nous avons dit *supra* autour des enjeux liés à la profession du père et du chef de ménage, la question posée sur le dernier emploi exercé par le père de l'enfant tend à rendre relativement rares les situations où il est déclaré comme « chômeur » ou « sans travail », y compris dans des cas où la jeune mère indique qu'elle ne cohabitera pas avec le père de son enfant après la naissance de ce dernier, ce qui va à l'encontre de nos conclusions générales, mais ne permet guère de contester le constat obtenu sur un échantillon national, comportant des informations plus détaillées sur les conditions d'emploi des jeunes pères<sup>430</sup>.

À ce stade de notre travail, nous ne disposons donc pas, même sous forme embryonnaire, des résultats, en particulier statistiques, qui font la matière principale de cette partie de la thèse, mais ce seul cas est à l'origine des hypothèses principales qui lui ont servi de fil conducteur ultérieurement. Sa complexité tient à ce qu'il donne à voir deux tentatives simultanées, chez un homme, de conjuration de sa déviance par rapport à son entrée dans la carrière paternelle : la première vise donc à « rejouer » cette entrée avec une autre femme, pour un autre enfant, et surtout dans de meilleures conditions matérielles aussi bien que d'environnement et d'habitat. C'est sur celle-ci que se focalise

---

<sup>430</sup>Il est dommage que nous ne puissions nous appuyer sur ce point car les conditions de passage de ce questionnaire auraient pu en théorie nous permettre de nous affranchir de la présence du père de l'enfant pour avoir des renseignements sur ses conditions d'emploi, tout en sachant en principe si l'enfant serait accueilli au sein de ce couple parental. Dans la pratique, on peut donc seulement dire qu'il est rare, et non corrélé avec le maintien ou l'existence du couple, que les femmes ayant accepté le questionnaire aient leur enfant avec un homme n'ayant jamais eu de profession renseignée à l'issue de ce questionnaire. Cette absence de corrélation est peut-être à rapporter au fait que l'on se situe ici face à un échantillon très contrasté, beaucoup de questionnaires ayant également été refusés en raison de problèmes de langue : les quartiers alentours à Tresmes comportent des ensembles HLM importants, des foyers d'immigrés, des squats, et des populations fortement touchées par le chômage. Villehaut, commune jouxtant l'hôpital, est l'une des plus pauvres de France. D'un autre côté, une population plutôt aisée, issue de communes relativement excentrées, et bénéficiant de bonnes conditions de logement, vient bénéficier du suivi à l'hôpital intercommunal, qui est une maternité de niveau 4 plutôt réputée. Une hypothèse pour rendre compte de ce résultat tient précisément au fait que l'accès à l'emploi est relativement homogène au sein d'un système d'habitat donné (cf. chapitre 4), un important effet de sélection étant produit par la nature particulière des marchés de logement en proche banlieue parisienne, ce qui fait que les jeunes pères en situations de chômage ne sont pas d'emblée « hors-jeu », ne serait-ce que parce que leur situation tend à devenir une situation plus ordinaire dans une trajectoire de passage à l'âge adulte, en particulier au sein de leur parentèle, les cas les plus « déviants » par rapport à l'injonction d'être en couple refusant sans doute plus souvent un questionnaire qui n'a rien d'obligatoire (contrairement à l'enquête Emploi). Or, on peut s'attendre à ce que le suivi médical de la grossesse le plus régulier et le plus conforme aux normes en vigueur soit d'abord le fait de la « clientèle » aisée du service de maternité. Surtout, on peut s'attendre également à ce que l'enquêteur lui-même, dans l'ordre où il s'adressait aux différentes jeunes femmes présentes, se soit plus facilement adressé à cette clientèle : en effet, ce travail, qui n'avait pas de visées statistiques, ne reposait pas en particulier sur un protocole aboutissant à choisir au hasard l'ordre d'interrogation des femmes présentes, d'où un biais plus que probable par rapport à la composition sociale réelle des jeunes femmes consultant le service de maternité, limitant les grossesses « à problèmes », les problèmes visés étant socio-économiques aussi bien que médicaux.

le questionnaire, centré sur le point de vue de la mère et sur le « premier enfant » à venir, qui n'est le premier né que de sa femme, ce qui tend doublement à exclure le point de vue de Lazare. Mais cette tentative est aussi, au delà de la rupture originelle avec sa première femme, un des éléments de sa stratégie pour rejouer sa *première* paternité, provoquant par là des contradictions dans son projet, dans la mesure où l'accueil de son deuxième enfant peut fragiliser celui de sa fille aînée, qu'il reçoit un week-end sur deux, en valorisant particulièrement la relation qu'il a avec elle en ces occasions : il évoque ainsi une ballade à moto faite avec elle dans la région d'origine des trois familles, en Picardie.

Dans un premier temps, en présence de sa femme, le questionnaire qui comporte une marge, permet de noter des indications comparant sa situation actuelle avec la situation à la naissance de sa fille. Cette comparaison est spontanée, le questionnaire n'étant pas conçu pour de tels cas, si ce n'est qu'il dispose justement d'une « marge » (pour écrire). Dans un second temps, sa femme rejoint sa consultation et nous achevons de remplir le questionnaire, en particulier sur les questions de travaux et de garde, puis il en profite pour faire un récit plus détaillé des conditions matérielles dans lesquelles est arrivée sa fille, passant rapidement sur la rupture du premier couple, avant de revenir sur les inquiétudes et incertitudes que génère la nouvelle situation par rapport aux conditions dans lesquelles il pourra continuer à accueillir sa fille. Originaire de la Picardie comme ses deux compagnes, fils d'un ouvrier et d'une mère au foyer (le questionnaire insiste sur le fait de recueillir la dernière profession exercée), Lazare est né en 1963 et se trouve donc en couple vers 1983-84 en région parisienne, sans doute déjà à Convelatte, avec une jeune femme qui tombe enceinte : lui a vingt ans et elle dix-sept ; lui a des petits boulots qui lui rapportent de l'ordre de 4000 F par mois. Elle est sans doute encore étudiante, sans que l'on connaisse rien de ses situations d'activité ultérieures : à tout le moins sait-on qu'elle est également restée en région parisienne malgré l'éloignement de sa famille.

Le contexte d'enquête, on le voit, est particulièrement important car il s'agit d'une confiance anonyme et sans lendemain : il ne souhaite pas être enquêté à domicile à l'issue du questionnaire, ce qui poserait sans doute le problème de la participation de sa femme, dans le cadre d'un entretien dans leur logement, dans la mesure où les questions posées par l'accueil de sa fille après la naissance du nouveau-né, en particulier la question de la jalousie, telle qu'il l'aborde, ou celle de sa vie antérieure, sont réellement abordées après le départ de sa femme, dont le retour met de même un terme aux confidences, bien qu'elle doive encore régulariser sa situation auprès de la caisse. La situation de confiance véhiculée par ailleurs une certaine charge affective, ne serait-ce

que par les signes d'attention qu'il invoque de ma part – répétition, proximité physique, assentiment appelé par les « tu vois ». Il n'y a pas pour autant censure de l'existence du premier enfant en présence de sa femme : l'aspect qui sort dans un premier temps est celui de la garde alternée dans la perspective de l'arrivée du bébé et d'un « retour aux sources » en Picardie, qui nécessite d'abord qu'il trouve un emploi sur place, mais également elle, à plus ou moins brève échéance. Dans un second temps, après le départ de sa femme, la question sur le budget donne lieu à une comparaison directe entre la situation actuelle (« on a tout ») et la situation antérieure (« on n'avait rien ») en matière d'habillement, de revenus, d'espace puisqu'ils habitaient un studio et ne disposaient d'aucun lit d'enfant. Il envisage d'investir dans l'ameublement de la chambre d'enfant la même somme que ce qu'il gagnait chaque mois à l'arrivée de son aînée, soit 4000 F, et qu'il juge implicitement faible en le motivant par la perspective du déménagement en Picardie. C'est un investissement limité, dans l'attente de ce déménagement, à l'équipement mobilier, mais peut-être aussi en raison du fait que la chambre d'enfant est celle de sa fille lorsqu'elle vient les week-ends.

La situation actuelle semble ainsi répondre à autant de manques qui caractérisaient l'arrivée de sa fille : régularité des revenus et ascension professionnelle dans une entreprise pérenne, à travers le passage de cariste à agent de trafic sur l'aéroport d'Orcy qui s'oppose à l'absence de « vrai » travail (« petits boulots ») et à la faiblesse de ses revenus de l'époque, logement permettant d'offrir une chambre aux enfants voire une chambre séparée pour sa fille après le déménagement en Picardie, acquisition d'un mobilier spécifique, qui s'oppose à la vie en studio où ils faisaient dormir sa fille sur le matelas par terre, éloignement des familles qui accuse l'absence de recours peut-être en matière de garde, notamment, précocité de la naissance par rapport à la mise en couple qui s'oppose aux neuf ans qu'ils ont attendu avec sa deuxième femme pour avoir un enfant, et qui contribue peut-être à expliquer le fait qu'il aient tout au moment de cette arrivée, d'autres enfants étant peut-être arrivés dans les parentèles respectives. Les différents éléments que nous avons tenté de dégager au fil de ce travail ressortent ici sans ambiguïté à travers la réparation d'un échec qui a retardé l'arrivée de ce deuxième enfant, problématique par rapport à l'accueil de sa première fille, que ce soit à travers l'évocation d'une jalousie anticipée de cette dernière ou des problèmes que pose l'aménagement du logement existant pour continuer à l'accueillir, l'accueil du nouveau-né étant implicitement privilégié, mais aussi, précisément à travers le contraste entre les conditions d'arrivée de cet autre enfant et celles qui ont prévalu pour sa fille, que marqueront l'accueil quotidien, le maintien du couple parental, d'autant plus affirmé qu'il est porteur d'un projet de mobilité géographique conjoint et consensuel, et clôt une

période d'attente de neuf ans, marquée, sans doute, par la gestion des problèmes pratiques, symboliques, relationnels engendrés par la situation de Lazare vis à vis de sa fille. Il insiste d'ailleurs sur les bonnes relations de celle-ci avec sa femme actuelle.

Les difficultés qu'annonce l'arrivée de ce deuxième enfant, ne sont, sans doute, pas de mise au sein du couple, et expliquent le caractère quelque peu fugace de ces confidences à un tiers qui se trouve par hasard au bon endroit et au bon moment pour les recueillir, d'autant plus que cette arrivée retardée vise à répondre à toutes les normes régissant l'arrivée d'un premier enfant, en premier lieu celles qui en font un événement d'autant plus heureux qu'il est « choisi » à l'avance, et que « tout » est prêt pour que « tout se passe bien ». Par rapport à Luc, que nous avons saisi au moment où il constituait un foyer pour son fils, et dont nous ne connaissons pas à ce jour la suite de sa carrière paternelle, Lazare, lui, a reconstitué un couple en lien avec une stabilisation professionnelle à laquelle il n'avait pas accès à la première naissance : il semble en effet qu'il ait rencontré sa femme actuelle à l'occasion de sa promotion : peut-être même travaillait-elle également à Orcy, et il se peut alors que leur commune origine géographique les ait rapprochés, la référence à la Picardie et au « retour aux sources » semblant faire l'objet d'une quasi-dévotion, peut-être, là encore, d'autant plus qu'une partie des désordres engendrés par l'arrivée précoce de sa fille renvoient pour lui à cet éloignement des familles, alors qu'ils étaient jeunes et auraient eu besoin d'aide. Or, ce moment renvoie aux conditions mêmes dans lesquelles il a rompu avec son ex-femme, qu'il résume en disant à la fois qu'ils étaient trop jeunes, ce qui renvoie à la fois à leur dénuement matériel à l'époque – le studio, le matelas par terre – à leur inexpérience – « on ne savait pas changer une couche », mais aussi peut-être au rapport spécifique qu'ils pouvaient avoir à 17 et 20 ans par rapport à un mode de vie « juvénile » qu'ils ont dû brutalement abandonner (elle en tout cas ?).

Du fait des origines ouvrières de Lazare, il pourrait être pertinent ici de se référer à ces logiques d'indulgence vis à vis d'un relatif dégageant des jeunes des responsabilités de l'âge adulte<sup>431</sup>, qui ont pu se trouver brutalement remises en cause à l'arrivée d'un enfant. Je lui demande si « c'était un choc en fait », chose qu'il confirme, au point que je note « il a l'air encore sonné ». De fait, les conditions dans lesquelles sa fille est arrivée renvoient à des problèmes et des contradictions actuels, qui ne seraient pas *a priori* au cœur de notre sujet, puisqu'elles portent aussi sur une relation entre un père et sa fille de quinze ans, sur la complicité « fraternelle » liée aussi à leur faible écart d'âge, sur le caractère douloureux de cette relation en raison de la rareté relative de ces moments de retrouvailles, mais aussi de la menace que font implicitement peser sur leur nature, leurs

---

<sup>431</sup>cf. Richard Hoggart, 1970, *op.cit.*

conditions concrètes, etc... les injonctions dont s'accompagnera cette seconde paternité à l'arrivée du bébé, d'autant plus fortes qu'elles ont aussi comme enjeu implicite de « rejouer une paternité », de prouver qu'il peut être un père « normal », c'est à dire un père qui ne « fuit pas », ce qui renvoie aux notations que nous avons accumulées sur le cas d'Aline et Luc, qu'il faudrait traduire, mais qui sont à tout le moins déjà étayées par les investissements matériels que le questionnaire a permis de montrer. Mais si cette charge émotionnelle, voire cette souffrance, renvoient à des questions qui dépassent notre sujet, elles renvoient aussi par là aux conditions non explicitées dans lesquelles s'est effectuée la rupture, et qui sont la contrepartie de cette souffrance actuelle.

Or, il est particulièrement important de noter que, aussi brève que soit la confiance, il est un point sur lequel elle est sans ambiguïté, qui est que la situation de l'époque ne générât pas chez lui de souffrance équivalente. Ainsi, ce n'est pas sur un mode misérabiliste qu'il me dépeint l'arrivée de sa fille et les mois où il était présent : « on n'était pas malheureux ». La situation est davantage décrite sur le mode d'une irresponsabilité, d'une déviance vue du point de vue *actuel* ; et sans doute, on doit penser que le tableau qu'il donne de leur mode de vie de l'époque et de leurs sociabilités n'est à tout le moins pas complet (et c'est un euphémisme), pas plus qu'il ne permet de disposer des conditions concrètes de son départ, ne serait-ce que d'une date même approximative. En revanche, la structure même des informations que nous avons nous donne accès à une donnée essentielle sur ce point, dans le prolongement de ce que nous savons par ailleurs des enjeux d'une paternité quotidienne légitime, telle qu'elle se joue d'abord *ex ante* dans la position de chacun au sein du foyer et de la maisonnée de prise en charge : cette donnée, c'est la conjonction entre l'inadéquation de son statut personnel *ex ante*, en termes d'âge, de situation socio-économique et matérielle, d'affiliations, que ce soit sur le mode d'une protection rapprochée qui aurait pu être possible grâce aux familles s'ils avaient habité la Picardie, ou d'une affiliation par le salariat, telle qu'elle lui a été accessible ultérieurement, et les désordres engendrés par leur situation matérielle du point de vue de l'accueil de leur enfant.

Cette conjonction est implicite, elle n'est pas rapportée à sa propre situation dans son récit, où il aborde d'abord cette situation en décrivant leur déviance comme quelque chose qu'ils partagent au départ (« on était jeune », « on n'avait rien »), et avec laquelle ils doivent sans doute composer par ailleurs malgré tout, même s'ils ne sont « pas malheureux » : une situation relativement classique s'est peut-être d'ailleurs mise un temps en place, ses petits boulots rapportant somme toute plus qu'une API, mais pour un foyer comportant une personne de plus, lui. Ici, cependant, une entrée dans la carrière paternelle sur le mode de « la vie de Bohème » est disqualifiée : « ce n'est pas une vie ».

Encore faut-il souligner, et je le fais à l'époque avec une certaine cruauté en note : « pour lui, puisqu'*elle* est restée seule avec leur fille », situation que prolonge le partage de la garde à l'époque des confidences. Qu'il ait été poussé dehors pour qu'elle puisse toucher l'API, qu'il les ait graduellement laissées tomber pour bénéficier encore des avantages d'une vie juvénile, ou que la réalité se soit située à mi-chemin entre ces deux cas polaires, il reste que la situation concrète que constituait la prise en charge de leur fille nécessitait qu'il devienne brusquement un père quotidien assumant son rôle matériel, pourvoyeur de sécurité et d'affiliations socio-économiques, en renonçant par là aux privilèges du mode de vie juvénile, tout en lui rappelant en permanence son illégitimité du point de vue des garanties qu'il apportait, en accusant toutes les pénalités associées à ce mode de vie – dénuement, incertitude du lendemain, conditions de logement insatisfaisantes – d'autant plus problématiques qu'elles touchaient la vie d'un enfant en bas âge, et non plus seulement celle de deux jeunes adultes. Comme nous l'avons dit en introduisant ce travail, les prises en charge quotidiennes n'ont pas la même signification *ex post* selon la personne qui les a assurées, et en particulier pour un jeune enfant, selon que cette personne est ou non la mère. À l'inverse, le fait que les affiliations et protections socio-économiques aient été apportées par le père, l'État, ou toute forme de dispositif mixte, n'a pas d'impact strictement matériel ou économique pour l'enfant, du moment qu'il assure un niveau minimal de bien-être qui peut sembler difficile à fixer dans l'absolu. En revanche, il en a indirectement par l'effet qu'une mise hors-jeu a sur un père potentiel, notamment à travers les modalités de son insertion dans la maisonnée de prise en charge, mais aussi à travers la charge symbolique des conditions de vie matérielles qui prévalent tant qu'il est officiellement le pourvoyeur principal de cette sécurité matérielle, d'autant plus que ces conditions peuvent apparaître comme mettant en danger la santé ou le bien-être de son enfant, fût-ce aux yeux de tiers.

C'est pour cette raison, nous semble-t-il, que les conditions *ex ante* d'entrée dans une carrière paternelle peuvent avoir tant d'importance *ex post*, pour autant que se maintiennent des désordres visibles liés au dénuement et à l'insécurité économique, d'une part, et que ces désordres renvoient à une *défaillance personnelle* du père, en particulier par rapport à sa trajectoire sociale probable ou désirée *ex ante*, et sur ce qu'elle nous dit des normes de sa classe sociale de référence, en particulier au sujet des conditions matérielles et morales qui sont censées permettre l'accueil d'un premier enfant. Que permet, dès lors, la fuite ou la mise hors-jeu, d'autant plus significative qu'elle est (voulue ou visée comme) non définitive, si ce n'est précisément l'ensemble d'investissements permettant la récupération des attributs personnels qui auraient rendu possible une paternité légitime, conforme à ces normes socio-économiques qui relèvent

aussi de questions morales ? Certes, il est des cas où cette récupération est possible en préservant le foyer et le couple, dans la mesure où ces investissements ne mettent pas en cause les revenus, même faibles, tirés d'une situation précaire d'où il s'agirait de sortir : or, ce que marque une désaffiliation, surtout si elle est double, c'est précisément l'absence de ressources disponibles pour de tels investissements, qui engagent aussi des besoins spécifiques en temps, en espace, en ressources morales, en énergie émotionnelle. Les hommes, dès lors qu'ils sont pères, ne disposent que dans des cas bien spécifiques des ressources leur permettant à la fois d'assurer une contribution légitime à la prise en charge de leur enfant et leur entrée dans le monde professionnel par l'accès à une position conforme à leurs chances objectives ou à leur statut de référence, si possible aux deux. La précision que nous ajoutons dans le cas de Lazare est donc double : ce n'était pas une vie *pour lui*, mais surtout ce n'était pas tenable à long terme, c'est à dire en étant confronté au quotidien au décalage entre ses efforts pour jouer ce rôle de garantie matérielle et les conditions de vie qu'il était objectivement en mesure de garantir. On peut d'ailleurs penser que son départ a été « payant » de ce point de vue, dans la mesure où ses revenus actuels lui permettent peut-être de verser une pension alimentaire significative à son ex-femme, et de peser ultérieurement, par exemple, sur les possibilités d'étude de sa fille aînée, même si, là encore, l'arrivée de son deuxième enfant change la donne dans une certaine mesure.

Ce qui a donné à ce cas, à l'époque, sa force toute dramatique et par la suite sa force heuristique, une fois confronté à d'autres données empiriques, c'est à la fois la situation de confiance et de relatif désarroi de cet enquêté, et les interrogations qu'elle suscitait en soi, mais aussi un élément d'interrogation plus précis qui était constitutif de ce désarroi : celui de savoir *pourquoi* ou *comment* il était parti. Pourquoi, pour le dire avec les termes postérieurs, l'enjeu qui semble d'autant plus *personnel* qu'il « devrait » avant tout jouer *ex ante*, d'accès à des attributs sociaux constitutifs d'une paternité légitime, l'emporte-t-il dans certains cas sur ce qu'on suppose parfois et en général être le bien suprême, à savoir le maintien du foyer officiel, dont le couple parental est considéré comme l'élément fondateur, du point de vue du « bien de l'enfant » ? De ce point de vue, « il se passe » bien « quelque chose » *ex post* pour les jeunes pères, contrairement à ce qu'on peut déduire de notre seul travail sur l'enquête emploi de l'INSEE, mais ce « quelque-chose » tient, selon nous, aux effets quotidiens à la fois concrets et symboliques qu'a, sur l'estime de soi d'un jeune père, la conjonction entre les conditions d'accueil de son jeune enfant et ce qu'elles disent de ses qualités personnelles et de ses propriétés sociales, sur un mode d'autant plus investi, ou dramatique, que cela passe par le cadre au sein duquel l'enfant se trouve accueilli, et qu'il y a à un niveau ou à un autre



un enjeu ou un risque qu'il s'agit de conjurer. Il est significatif, dès lors, qu'une défaillance en entraîne indirectement (et par des voies qu'il semble toujours relativement difficiles de faire expliciter) une autre, c'est à dire qu'un abandon, quelles qu'en soient les modalités, fasse suite à une tentative de maintien du foyer parental malgré des « débuts difficiles » (pour reprendre les termes utilisés par Battagliola *et alii*<sup>432</sup>). La force symbolique de l'abandon est d'autant plus lourde que tous les efforts pour conjurer la défaillance initiale se heurtent après coup au constat de la séparation et à l'impossibilité de revenir dessus, dans la mesure où l'enjeu du couple, mais aussi de la présence paternelle a son efficace propre, que ce soit par l'impossibilité de revenir sur une trahison ou une défaillance, même si se met en place par la suite une garde plus ou moins partagée, même si la paternité quotidienne a quand même produit un père qui reviendra dans le jeu : c'est ce que nous dévoile le récit d'Aline, à savoir la possibilité pour un homme donné de désertir la maisonnée.

Notre constat sociologique est que cette possibilité est largement partagée, et tient en premier lieu à l'accès aux positions socio-économiques et aux affiliations qui rendent possible une paternité légitime à travers la conjuration *ex ante* de certains risques et certains désordres qui renvoient directement aux propriétés sociales personnelles de ces hommes qui *jouent leur paternité* à ce moment précis. Ce que montre le cas d'Odile et Romain, c'est que cette défaillance, qui renvoie d'abord aux ressources disponibles pour s'en sortir, est précisément scellée au moment où elle débouche sur une mise hors-jeu ou un abandon. Nous voyons une approximation de ces mises hors-jeu dans l'enquête Emploi à travers l'invisibilité de certains pères décédés, partis temporairement ou définitivement, inconnus ou connus : on peut penser que certaines de ces exclusions de la maisonnée sont plus ou moins définitives. En contrepartie, les pères les plus visibles sur nos terrains d'enquêtes sont ceux pour lesquels existe une problématique de leur stabilisation professionnelle *ex ante*, qui pose le problème de leur légitimité de manière récurrente, et où cette problématique semble se solder, soit par une mise hors-jeu temporaire ou durable, soit par la récupération de cette légitimité, fût-elle permanente et jamais totalement jouée, comme cela semble être le cas pour Romain. Mais il faut travailler sur cet étonnement premier, que nous avons partagé par exemple avec une enquêtée comme Aline, puis face aux questions de ruptures du couple et de fréquence ou d'apparition de mères seules avec un premier enfant en très bas âge, face à une défaillance et une déviance qui semblent plus « graves » *ex post* que la précarité ou l'absence d'état qui ont pu les précipiter à terme, et mettre un père *par destination* hors jeu temporairement ou durablement.

---

<sup>432</sup>Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Frédérique Leblanc, 1998, *Des débuts difficiles. Itinéraires de jeunes parents de milieu modeste*, Paris : CSU, convention CNAF n°96/454.

Or, dans ce cas précis, la seule voie de sortie pour Lazare semble donc avoir été de fuir pour rejouer sa paternité dans de meilleures conditions, en rajoutant, dès lors, dans le retard pris pour satisfaire à toutes les normes régissant l'accueil de son enfant, mais il ne peut réellement « rejouer » cette paternité, une fois séparé de sa fille au quotidien, que pour un autre enfant, créant par là une situation qui ne peut qu'accuser l'écart entre ce que la première non seulement n'a pas eu, mais aussi va perdre dans cette nouvelle situation, et tout ce qu'il s'agit d'offrir à son deuxième enfant, accusant par là les logiques classiques de jalousies entre (demi-)frères et (demi-)sœurs (c'est là un autre élément de ses confidences, et des inquiétudes qu'elles manifestent face à la perspective de cette deuxième naissance). On peut se demander si ce dénouement est prémédité, ou s'il n'a pas été la suite relativement involontaire de tous les efforts déployés pour devenir le père potentiel qu'il n'avait pas pu être, à partir du moment où ces efforts ont payé et débouché sur la formation d'un couple stable avec une autre femme. Tout ce que Lazare a fait (symboliquement) pour sa fille se retourne ainsi (concrètement) contre elle, du moins dans l'anticipation qu'on peut en avoir au moment où je le rencontre, et surtout ne fait que marquer plus douloureusement toutes les défaillances qu'il voudrait réparer. Mais si l'enjeu d'une entrée légitime dans la paternité semble à ce point plus fort que celui du couple, ce n'est peut-être pas ou pas seulement, contrairement à ce qu'on pourrait penser, parce qu'il touche à l'estime de soi « en tant que père ». Dans cette optique, un tel enjeu apparaîtrait ainsi comme plus fort que ceux qui sont représentés comme liés au devenir d'un enfant, comme l'enjeu du couple et du foyer officiel. C'est un peu comme si nous participions ici au travail de mise en évidence des progrès de « l'individualisme », qu'il s'agisse de les dénoncer ou de les saluer.

Or, cette légitimité conditionne à ce point l'existence d'un foyer parental – dans la mesure où le fonctionnement d'une maisonnée de prise en charge permet ou non de donner un sens à cette expression et au sens où le père et la mère pourraient jouer le rôle légitime et reconnu qui est attendu d'eux dans un tel contexte – que cela n'a tout simplement pas (encore ?) de sens dans la société française dans les années 1990-2000 de dissocier l'enjeu du couple de l'enjeu de la légitimité paternelle. Celle-ci est première dans un rapport de nécessité logique, parce qu'elle joue en général *ex ante* sur les conditions même de possibilité d'un couple qui enfante. Mais elle l'est aussi dans un rapport de nécessité pratique *ex post*, parce que les hommes rencontrés ne semblent pouvoir *soutenir* durablement leur paternité quotidienne que si l'espace d'action qui est le leur dans la maisonnée et les rapports quotidiens avec ses membres, enfant compris, et jusque sur une scène professionnelle ou vis à vis de pairs ou de tiers, peut leur renvoyer autre chose que le constat de leur défaillance ou de leur inadaptation à

répondre aux besoins de cette maisonnée et à conjurer les risques inséparablement matériels et moraux qui pourraient la menacer.

### **Une logique de promotion : le cas de Nadir**

Nous l'avons dit, les cas les plus significatifs dont nous avons disposé quant aux conditions d'entrée des hommes dans leurs carrières paternelles renvoient d'une manière ou d'une autre à une problématique de l'insertion professionnelle, les cas les moins problématiques se traduisant éventuellement par une invisibilité ou une indisponibilité dans mon enquête de terrain, d'hommes qui n'y sont pas associés par leurs femmes, chaque genre prédominant dans une sphère spécifique, celle du quotidien<sup>433</sup> pour les mères, et celle du travail extérieur pour les pères (socialement) légitimes, ce qui n'empêche pas l'existence de scènes familiales qui se sont révélées remarquablement impénétrables à mes enquêtes, ce d'autant plus qu'elles relevaient d'un temps rare. À cette configuration bien spécifique fait contraste une série d'entretien de couples plutôt chez des personnes ayant des positions professionnelles plus élevées ou plus sûres (enseignants, médecin, kinésithérapeute et pédicure, fleuristes, *et cetera...*), qui se sont néanmoins avérés d'autant plus significatifs que les contributions de l'un et l'autre sexe renvoyaient en général à des domaines clairement différenciés, même si certains couples mettaient un point d'honneur à valoriser une contribution aussi bien matérielle que symbolique de l'homme au quotidien. C'est ainsi Jean-Luc qui s'est occupé de Matteo, leur troisième enfant, qui s'était réveillé au début de la nuit, pour ne pas réveiller les autres enfants, mais c'est principalement Françoise qui a répondu à mes interrogations sur les enjeux de l'accueil d'un très jeune enfant au cours de l'entretien. Jean-Luc n'était pas tout à fait absent, par exemple pour raconter une expérience limite (une pièce de théâtre à domicile). Françoise produisait à l'inverse un discours d'autant plus normatif qu'il renvoyait aux trois naissances successives, de la part d'une mère d'autant plus expérimentée qu'elle avait également travaillé comme ASEM. De plus, ce discours s'adressait à un jeune homme sans enfant, lui-même intéressé par le sujet et candidat possible à la paternité, mais qui manquait particulièrement d'assurance, à l'époque, au sujet de ses propres compétences en puériculture.

Nadir a cette double particularité d'être mon deuxième enquêté, dans ce contexte de mon travail sur un quartier de Tresmes qui se centrait en premier lieu sur des questions d'habitat (cf. chapitre 6), et d'être particulièrement visible dans l'entretien, au point d'y

---

<sup>433</sup>L'expression devenant fastidieuse, nous nous permettons parfois de désigner par « quotidien » l'ensemble de la prise en charge quotidienne des enfants, qui bien entendu n'épuise pas tout ce qu'on pourrait désigner comme « quotidien », le travail rémunéré ayant lui aussi son quotidien, et même ses « prises en charge ». Ceci rejoint néanmoins certaines expressions indigènes appliquées à cet aspect de la vie de couple.

interdire toute participation à sa femme, qui est pourtant présente. En pratique, je vois d'abord Nadir arriver pour demander des clous à Jean-Luc et Françoise, lors de mon entretien avec eux, où Jean-Luc me fait alors remarquer que lui et Nadir ne sont pas forcément les meilleurs bricoleurs du lotissement<sup>434</sup>. Par la suite, c'est Françoise qui négocie avec Nadir pour me permettre de le rencontrer, mais ce dernier limite beaucoup le temps qu'il est prêt à m'accorder : pas plus d'une demie-heure, contrainte qui est efficacement respectée dans les faits. Dans le déroulement même de l'entretien, il marque, essentiellement par des plaisanteries qui déstabilisent assez efficacement le jeune enquêteur, les limites à l'investigation et à l'objectivation sociologique, peut-être d'autant plus que sa femme est présente mais pas ou peu participante, en particulier par rapport aux enjeux de la comparaison entre son appartement et celui de Jean-Luc et Françoise, remettant chacun à sa place mais explicitant malgré tout par là certains enjeux de cette comparaison (cf. *infra* et chapitre 6). Plus tard, le refus de m'autoriser à rencontrer son frère ouvrier qui habite encore la cité HLM George Seurat n'était pas anodin pour l'enquête, en ce qu'il fermait l'une des pistes d'approfondissement de la comparaison entre les deux habitats pavillonnaire et HLM de ce quartier. Je passais alors par Françoise pour tenter de voir ses deux sœurs.

Ce blocage était sans doute significatif, en lui-même, du caractère ponctuel et individuel de la participation à cette enquête, mais aussi de la position particulière que l'entretien permettait d'établir par rapport à son milieu ouvrier d'origine. Malgré ces limites et peut-être grâce à elles, cet entretien a une certaine efficacité dans la mise au jour d'une stratégie de promotion sociale pour un jeune père d'origine ouvrière et kabyle (algérienne), même si il faut aussi s'interroger sur le rôle qu'y joue le mariage avec une française, employée de l'URSSAF. Malgré le fait que la présence de Béatrice, imprévue pour moi, n'ait pas permis d'en savoir plus sur ses propres conditions d'entrées dans la carrière maternelle, l'entretien est suggestif sur la question même que nous nous posons ici, à savoir les conditions légitimes d'entrée dans la carrière paternelle<sup>435</sup>. Mais il faut pour le comprendre renverser l'ordre logique des prédicats que nous invoquons : ici, en

---

<sup>434</sup>L'arrivée elle-même est relativement conflictuelle, Françoise reprochant à Nadir d'effrayer son chat en amenant son chien dans leur maison.

<sup>435</sup>Nous reviendrons à la toute fin de ce chapitre sur le cas de Luc et sur le lien qu'il permet de faire, mais dont nous postulons la généralité, entre légitimité statutaire, réalisation des investissements professionnels permettant une stabilisation professionnelle première ou définitive, accès à des affiliations protectrices *ex ante*, d'une part, et accès à une paternité quotidienne légitime *ex post* d'autre part. À cet effet d'écran de cette nécessité matérielle mais aussi symbolique de la « possession d'état » s'ajoutent les limites que nous avons tenté de définir de nos investigations empiriques dans leurs conditions de réalisation de l'époque, quant à ce qu'on peut dire des paternités quotidienne, *même légitimes*, à savoir cette question de la non-implication des hommes dans le processus d'enquête, comme si les conditions d'enquête elle-mêmes, pour rendre compte des paternités de façon légitime (sur le terrain), avaient elles aussi nécessité d'en passer *au préalable*, pour ce qui était des hommes, par cette question des conditions de cette accession à un « état » jugé légitime *ex ante*.

effet, l'entretien se donne comme un entretien sur Nadir, sa trajectoire personnelle à l'exclusion de celle de son épouse, dont on connaît le point d'arrivée (qui est peut-être un point d'arrivée pour Nadir), et ce que signifie pour lui le fait d'accéder à un habitat pavillonnaire, y compris quant à plusieurs enjeux de face et d'appartenance – à la classe ouvrière, à sa famille, à un quartier populaire (du moins au départ) – où les enfants se donnent alors comme une référence suprême quant à ces enjeux. Dans ce sens, ce sont peut-être ces enfants qui permettent de sortir du dilemme permanent où se trouve Nadir, qui consiste à valoriser sa propre trajectoire sans dévaloriser ni renier le milieu d'où il est issu. De ce point de vue, le début de son récit constitue presque un chef d'œuvre de concision dans la description sociologique des enjeux et des contradictions qui sont au principe de son accession aux classes moyennes.

**Extrait 88. Nadir : « je voulais que mes enfants soient dans un autre contexte »**

« J'ai toujours vécu à Tresmes. [...] Je suis... (hésite) d'origine kabyle. J'habitais en HLM avant. Et puis donc, j'ai pu... j'ai du travail, et puis on a eu la possibilité d'acheter, d'être en maison individuelle. Et je voulais que mes enfants soient [...] dans un autre contexte que le mien, la barre HLM, et... Moi je bosse à la RATP, ma femme bosse à l'URSSAF. Donc, voilà, ce n'est rien, quoi ! Mais, par rapport au milieu où j'étais, à la base. [...] pour moi, c'est une promotion, quelque part. Parce que... [...] c'est une promotion enfin, déjà, le travail. Déjà, ce que je fais. Là, je suis conducteur de métro, recruté par concours, et tout. Et j'aurais pu (avec des hésitations) plus mal finir. Vu l'environnement, vues les personnes [...] que je fréquentais. J'aurais pu mal finir, comme tous les "grands ensembles". Et, particulièrement en Val-de-Seine, et à Tresmes. »

Cette promotion se joue en premier lieu autour de sa réussite au concours d'entrée à la RATP qui lui permet d'échapper au travail de tourneur-fraiseur qui aurait été prévisible une fois qu'il a eu son BEP de Mécanique Générale, mais dont il observe la dévaluation aussi bien du point de vue du salaire que des conditions de travail, à travers ce qu'il appelle « une espèce de manque de respect » qui touche aussi bien la face, le « manque de considération », mais aussi le respect du temps physiologique à travers les repas, « un sandwich au bord du trottoir (...) hiver comme été », et le respect du corps exposé à toutes les agressions liées à un environnement de travail « physiquement » hostile : « les copeaux dans la gueule (...) le lubrifiant ». Nadir vit ainsi par procuration à travers ceux qui l'ont précédé dans sa formation scolaire l'expérience d'une dévaluation générale des conditions du travail ouvrier, ici dans le cas de la métallurgie, qui s'oppose de façon suggestive à un travail de bureau articulant le confort et les avantages de grandes entreprises. Cette expérience marque par là, en creux, l'impasse d'une valorisation des formations techniques : l'exemple inverse, et repoussoir, est ici constitué par le bac B, qu'il traite de bac « à bon marché » après avoir vu des « potes qui étaient vraiment nuls à l'école » le passer et « [se retrouver] dans des boîtes, payés sur quinze mois, seize mois,

avec des grandes structures, avec des comités d'entreprise importants, avec : motivation, concours internes, et autres [... et avoir] la belle vie ». Au delà de la caricature de cas polaires, cette prise de conscience marque aussi l'importance de la structure ou de l'entreprise à l'intérieur de laquelle on travaille, qui se retrouve à propos des avantages de la RATP tel qu'il les invoque. Nadir dispose ainsi d'expériences sociales contrastées, à l'image de ses espaces de sociabilité, qui lui permettent de faire un choix de carrière plus éclairé qu'il n'était prévisible au départ.

Mais ce récit de reconversion valorise une autre « formation » qu'a reçue Nadir à l'intérieur de sa famille, même si il s'agit ici d'un fil conducteur relativement implicite. Cette formation porte d'abord sur un rapport au travail transmis par son père<sup>436</sup>, qui semble relever en premier lieu d'un impératif moral, efficace au demeurant puisque les six enfants travaillent, point qui est immédiatement mis en relation avec une forme de respectabilité (ne pas avoir « de problèmes »), mais aussi avec le rejet des formes de travail non manuel (« gratte-papier »), dévaluées aux yeux de son père par rapport à ce qu'il appelle un « travail effectif », « qui justifie le salaire », point par rapport auquel on perçoit bien l'incongruité, pour Nadir, des oppositions dont il rend compte par ailleurs : le succès social dévalorise au contraire le travail ouvrier par rapport aux emplois non manuels. Mais l'autre aspect moins évident de cette formation tient peut-être à une certaine forme de fierté lucide, qui dénonce cette dévalorisation du travail ouvrier tout en prenant acte et en tirant les conséquences de celle-ci, et dont l'issue est dans son cas sa réussite au concours de la RATP. À cette occasion, Nadir s'inscrit en faux contre les discours d'un enseignant de son BEP et marque en même temps sa différence avec ceux de sa promotion qui se sont laissés bernier par ces discours, et dont il dépeint le destin social comme le résultat d'un manque de volonté, un point qui nous semble, par là, constitutif de cette forme de morale du travail, au sens où la position socio-économique qu'il a pu atteindre procède essentiellement à ses yeux de la valeur et de l'ambition personnelle.

**Extrait 89. Nadir : « si j'avais écouté mon prof »**

« Et je suis sûr que si j'avais écouté mon prof... hé bien, je serais à l'usine, comme certains, qui n'ont pas de caractère, qui n'ont pas de volonté, à être tourneur-fraiseur, à avoir des... copeaux, à recevoir des copeaux dans la figure, des lubrifiants... les mains sales, et puis... Aucune valorisation, en fait... Alors que là, c'est le jour et la nuit, quoi, tu vois. »

Ces éléments étant posés, il nous reste à définir les enjeux de la référence aux enfants, telle qu'elle apparaît dans l'entretien, ce qui nous renvoie en parallèle, ici, aux enjeux de

<sup>436</sup>Nadir : « Mon père... avait ses principes. C'était une école, si l'on peut dire. On est six enfants, on est six, on travaille tous, on n'a pas de problèmes. On s'est installé... Voilà. »

l'habitat. Deux affirmations structurent cet aspect de sa trajectoire : la volonté que ses enfants soient « dans une autre hypothèse que la [sienne] », et l'affirmation de cette trajectoire comme relevant d'une forme de promotion sociale, qui lui permet d'échapper à un destin ouvrier ordinaire, donc dévalué (ici, dans le contexte des années 1980 à Tresmes). Or, c'est l'habitat, mieux que la simple accession à un poste donné ou le fait d'avoir échappé au secteur de la métallurgie, qui permet de marquer cette promotion. De fait, en tant que conducteur de métro, Nadir peut être considéré comme appartenant à une certaine forme d'aristocratie ouvrière, et on ne trouve guère dans son récit les formes de culpabilité des transfuges sociaux que leurs trajectoires coupent plus radicalement de leur classe d'origine : Nadir se vante ainsi d'avoir des amis appartenant à tous les corps de métier. Nous avons montré (dans notre évocation de ce cas au chapitre 6) comment il valorisait, dans son rapport à l'habitat, ce que celui-ci lui permettait de s'offrir et d'offrir à ses enfants : ce point est aussi ce qui nous permet de revenir sur l'usage que nous faisons de son cas dans le cadre du présent chapitre, par opposition à des formes d'investissement qu'il juge excessives voire absurdes et en tout cas, inauthentiques. De son côté, en effet, l'accession à la maison individuelle est d'abord un moyen d'échapper au voisinage des « prolétaires » de la cité HLM qu'il habite pendant dix ans, qui marque aussi par là la rupture avec une condition ouvrière spécifique aux enfants d'immigrés, dont il a connu certaines privations dès l'enfance : de ce côté, il y a ambivalence relative, dans la mesure où Nadir cherche peut-être à offrir à ses enfants ce qui n'est jamais que la norme d'une classe ouvrière stabilisée, une fois surmontés les handicaps liés à la langue et à l'acquisition du capital culturel et scolaire nécessaire pour échapper à la condition de ses parents : une enfance dégagée des responsabilités des adultes.

**Extrait 90. Nadir : « ça t'arme pour la vie »**

« Enfin, j'ai pris conscience tôt (hésite) de tous ces problèmes, et de toute cette situation. [...] Quand tu es jeune, et que tu arrives à Noël, il n'y a pas de jouets, tu te dis... (avec des hésitations) Là, tu trouves quelque part, ça t'arme pour la vie. Tu vois, quand les parents ne savent ni lire ni écrire, à douze ans, il faut que tu leur écrives des lettres. Tu leur écris des lettres. Tu t'occupes des papiers, des allocations familiales. Tu vois, donc (tu es obligé) tu te responsabilises. Et tu prends des... tu mûris plus vite. Parce que... Il ne faut pas sacrifier sa... (se reprend) Je ne dis pas que j'ai sacrifié ma jeunesse, parce que [...] je me suis bien éclaté. Mais [...] souvent, c'est vrai, j'aurais pu faire autre chose, plutôt que de rester à la maison, à écrire des lettres, à parler à un avocat ou autre chose. [...] C'est [des], photocopies de lettres [à faire]... Bon, les gens, je suppose, devaient comprendre que c'était... Voilà, c'était comme ça. Et c'est pour ça, quand je me dis maintenant, hé bien, que je suis arrivé, je suis à la RATP, je ne suis pas ingénieur... Pour être bien payé, il y a mieux que conducteur de métro mais c'est vraiment quelque part une super-promotion, je veux dire, pour moi. Je suis à la maison, je ne dois rien à personne, j'ai un boulot qui me plaît. Le rapport qualité-prix est correct. Voilà. Surtout quand je vois des amis à moi, qui avaient bac plus

quatre, bac plus cinq, qui gagnent dix-mille francs par mois. Vue la conjoncture. »

Si nous avons insisté ailleurs sur l'importance de l'accès aux formes les plus élémentaires du confort, comme un chauffage efficace, et cette forme de parcimonie qu'il manifeste dans les investissements sur le logement, il est important de noter qu'elle vise d'abord, dans la gestion du budget, à privilégier les enfants, en leur offrant des « vraies vacances » : ceci renvoie bien sûr aux formes de privation dont il fait état, qui vont presque de soi ici, mais aussi à la visibilité, à Tresmes, des enfants qui ne partent pas en vacances, véritable enjeu politique pour la mairie, qui évoque chaque année le problème dans son bulletin municipal hebdomadaire et met en avant ses efforts, aussi bien du côté des animations estivales et des centres de loisir, que des quelques sorties en bus organisées, notamment, vers la côte normande, avec, à chaque fois un reportage photographique à l'appui. C'est dire la lourdeur de l'enjeu aux yeux de Nadir, qui ne peut ignorer cette visibilité dans les quartiers populaires de la ville, et pour qui il s'agit avant tout de placer ses enfants à l'abri du manque, en marquant par là la valeur du temps enfantin et son primat sur les formes les plus « superficielles » du confort, c'est à dire celles qui peuvent éventuellement faire l'objet d'une évaluation sociale extérieure, dans un quartier de classe moyenne, comme la « tenue » du carré de jardin : il faut d'ailleurs noter que c'est un des éléments qui le rapprochent de Jean-Luc à ses propres yeux, au delà de son côté « marginal », à savoir une forme d'authenticité à travers le mépris des regards extérieurs (cf. chap. 6). Or, ces éléments, parce qu'ils renvoient à des formes d'économie et à des choix budgétaires qu'il s'agit d'assumer, font très précisément sens par rapport à l'enjeu de la position sociale atteinte par Nadir, et surtout à ce qu'elle marque vis à vis de l'avenir de ses enfants, mais plus fondamentalement à leurs conditions de vie : Mohand et Kader, nés en 1990 et 1992, ont d'abord habité le HLM puisqu'ils ont déménagé en 1994. Mohand était donc déjà rentré à l'école, moment dont on peut souligner l'importance quant à l'enjeu des fréquentations, même si l'on ne sait pas, par ailleurs, comment ont été gardés les enfants avant leur scolarisation.

**Extrait 91. Nadir : « il faut que les mômes, ils s'éclatent »**

« Et puis j'ai gardé quand même un petit peu, pour pouvoir vivre. Et pour emménager, parce que je savais bien qu'il y avait d'autres... Et je voulais pas non plus manger ce qu'il y avait, et je voulais en plus partir en vacances. Contrairement à certaines [personnes], qui ne pensent qu'à leur maison, et qui condamnent les enfants pendant des années et des années, [...] [qui sacrifient leurs enfants pour leur maison], tu vois ? (s'anime) Alors qu'ils ont les moyens de partir en vacances ; qu'ils peuvent (deux fois) : ils ont les moyens de partir en vacances. Et de vivre. D'accord ? Alors ils ont préféré la terrasse, on fait un super-jardin. Une super-cave, on fait ci, on fait ça. [...] Et pendant ce temps-là, hé bien, ils restent là, ils ne font rien, quoi, ils... ne mangent pas bien, ils n'ont pas d'activités, pas de cinéma [...] C'est un état d'esprit quoi, si



jamais on se prend un scud, un missile sol-sol, sur la gueule. Je déconne peut-être, j'exagère, mais je veux dire, les combles, on vivait très bien donc avec uniquement les pièces du dessus. Maintenant, on est parti en vacances, on a bougé, on s'est dit : la priorité, c'est le chauffage. C'est vrai que l'hiver, le chauffage, c'est huit mois dans l'année. [...] C'est vrai qu'on ne vit qu'une fois. Les gens, ils ont trois mètres carrés de jardin, ils font des super-jardins individuels. C'est juste pour voir, c'est joli, parce que les gens, quand ils viennent, [ils disent] " oh c'est joli ! ". Mais les mômes, ils n'ont pas le droit d'aller jouer, alors, quand ils jouent [...] Je suis désolé, moi, il y a un jardin, il faut que les mômes ils s'éclatent ! Il y a des limites. Mais ils vont grandir, et quand ils vont grandir, ils vont se calmer [...] et là, on va pouvoir envisager... on fera des belles fleurs. Faire un green anglais (hésite) tu vois. (L'enquêteur regarde dehors) Ne regarde pas ! (rires) Et donc on vit, on ne fait pas semblant ! (deux fois) Comme Jean-Luc, quoi, je veux dire, [...] on vit, on n'est pas superficiel. (...) Tu vois... Alors, ton volet superficiel, on aura nettoyé la baraque... je n'en ai rien à foutre, on est nature, quoi, voilà... Le jardin, il est comme ça, il est comme ça. Alors c'est vrai qu'il y a des gens qui regardent : " putain, votre jardin pourri ! ". Je n'en ai rien à foutre, ce n'est pas difficile, ce n'est pas moi qui suis difficile. Voilà. Moi, j'ai fait installer le gaz, je crois que ce n'est déjà pas mal ! En allant pêcher, moi, tous les mercredi [...] je pêche, je mets des graines. Je dois être content de pas toucher le jardin pendant quinze jours, ça va être super. C'est à dire [que] pour moi, c'est des détails, en fait. »

Comme on l'a vu, ce n'est pas la qualité du logement HLM qui est en premier lieu remise en cause, contrairement aux témoignages que j'ai pu recueillir en enquêtant la cité George Seurat, mais un environnement social par trop dégradé, qui se traduit par une visibilité trop forte de la misère des autres, par rapport à laquelle son regard est ambivalent, mais aboutit tout de même à une volonté de « changer », de trouver « une issue » : de ce point de vue, même la notion de « confort » renvoie non seulement à la possession d'équipements (sanitaires, chauffage), mais aussi à la « tranquillité », et au fait de se démarquer, y compris des modes de vie de ces « chômeurs » et « travailleurs en usine », dont l'alcoolisme est un des aspects. Tout se passe comme si la fête familiale qu'est ici Noël – pour un immigré « intégré » de seconde génération, marié à une française et qui fait des plaisanteries sur la polygamie – ne pouvait plus avoir la même valeur, dès lors que ressort, au cœur même de la fête de famille, une violence visible et qui, même si elle est ludique et qu'il cherche à la comprendre (« ce n'est pas *forcément* péjoratif »), aboutit à une violente diatribe en particulier contre l'usage de la télévision et les débordements qu'il semble occasionner (« faire partie du spectacle »), qu'il oppose à la fête purement domestique (« on fait la fiesta »), et qui marque par là sa volonté non seulement de se distinguer de ce milieu « prolétaire », mais aussi d'échapper à ses manifestations les plus dégradées : ne plus « faire partie du spectacle » justement, à savoir le spectacle de la cité dans un moment de débordement festif<sup>437</sup>. Ne plus *être* un « grand ensemble », c'est précisément « savoir évoluer », sans pour autant manquer de

<sup>437</sup>cf. en complément, l'analyse proposé au chapitre 6.

loyauté au groupe social d'origine, comme l'illustre l'évocation de sa propre enfance, où il me semble que l'enjeu de l'enfance qu'il souhaite offrir à ses propres enfants est structurellement présent.

**Extrait 92. Nadir : « il faut savoir évoluer »**

« J'ai cherché une maison, je me suis acheté ça, parce que je voulais (réfléchit). Je ne voulais pas quitter Tresmes, parce qu'on est près du métro, parce qu'on a toutes les [activités], on a toutes les commodités. Paris, c'est cher, et puis je ne veux pas aller dans Paris, c'est trop froid. Et là, à Tresmes, j'ai tous les repères, je ne veux pas quitter Tresmes, et quand j'ai appris qu'il y avait une opération dans le secteur, j'habitais à trois-cent mètres. Les écoles sont à côté... [alors] j'ai sauté sur l'occasion. (Tu étais à Seurat ?) Oui. (Ah oui, d'accord.) Tu vois ? Pff... Et... j'ai sauté sur l'occasion, et j'ai acheté, et je suis hyper content ! Ah non [...] tu vois la différence : effectivement, le confort s'achète. Le confort s'achète. Avant, je payais 1400 francs pour un 78 m<sup>2</sup>. Ça permet de mettre deux sous de côtés. Tu vois ? Mais ce n'est pas une issue ! Maintenant, je rentre chez moi, j'ai envie de prendre un bain, je prends un bain. À Noël, on rentre, on fait la fiesta, alors qu'à Noël, je rentrais : à minuit, il y avait des canapés qui passaient par la fenêtre, des télévisions. Comme ça, hein ! Des fauteuils ! Il y a des gens complètement bourrés, mais ce qu'on appelle le prolo, mais [pourtant], ce n'est pas forcément péjoratif, le prolétaire quoi, le [culasseur] [...], le chômeur, le travailleur à l'usine. Et puis voilà, leur seule satisfaction, c'est d'aller au Moulin Rouge, c'est [de] regarder les feuilletons idiots à la télé, et puis les gens croyaient qu'avec deux ou trois verres dans la gueule, ils pensaient qu'ils faisaient partie du spectacle. Alors les fenêtres grandes ouvertes : " ouais, bonne année ! " Mais quand tu vois ça [avec du recul], c'est triste, c'est plutôt triste qu'autre chose. Mais il faut savoir évoluer, il faut savoir évoluer, maintenant... Voilà, quoi. »

Il faut compléter de deux façons l'entretien et nuancer par là la promotion sociale de Nadir, et c'est lui-même qui le fait : en y intégrant, en premier lieu, le travail de son épouse, dont le rôle n'est quasiment pas abordé, de même que ne sont pas abordés les enjeux des prises en charge quotidiennes avant la scolarisation des enfants ; en insistant, en second lieu, sur la « modestie » de cette promotion sociale. En premier lieu, nous retombons aussi sur le constat d'un entretien qui n'aborde pas explicitement la période où est né leur premier enfant, période où ils habitent encore en HLM. On ne sait rien non plus de leur mariage ni de son époque, encore moins de leur rencontre et de leur mise en couple. L'origine géographique de Béatrice est évoquée par défaut : elle ne vient pas de Tresmes, mais « de la campagne », et le sujet est évacué par une plaisanterie de Nadir, qui garde ainsi une sorte de mainmise sur l'aspect biographique de l'entretien. Il est probable, par ailleurs, que Nadir soit un des plus jeunes au sein de sa fratrie de six enfants, puisque l'immigration en France est intervenue alors que certains de ses frères étaient déjà nés, et il a une sœur qui est retournée en Algérie ; on ne sait pas non plus si ses parents habitent encore la France, ou s'ils sont décédés. Entre 1980-81, période où il a dû sortir de son BEP puis passer le concours RATP et 1990, date de l'arrivée de

Mohand, s'écourent dix années environ, où il a été « chef de station » avant de passer à la conduite métro, qu'il qualifie de « catégorie royale », en raison des activités qu'elle permet en parallèle, mais aussi de l'autonomie relative dont il jouit dans son travail même, qu'il oppose au travail de « chauffeur-livreur ». On peut se demander si cette conjonction avec la naissance de son premier enfant relève d'une coïncidence ou si elle a eu de l'importance soit pour disposer de davantage de temps domestique, soit, simplement, pour marquer une étape professionnelle, qu'il semble considérer comme une forme de promotion, lui permettant aussi de limiter la charge mentale liée à son travail, notamment si cela a constitué la réalisation d'un projet professionnel interne. Quoiqu'il en soit, les activités en parallèle ne sont peut-être pas les mêmes à l'époque de l'entretien que lorsque ses enfants n'étaient pas encore scolarisés.

**Extrait 93. Nadir : « il ne faut pas se plaindre »**

« J'étais chef de station pendant 10 ans. Ensuite, j'ai passé [conducteur de métro]. La catégorie royale à la RATP, c'est la conduite métro. [...] tu travailles, quand tu travailles le matin - je me réveille par exemple à cinq heure et demie - à neuf heure et demie tu as fini. Tu as ta journée pour avoir des activités en parallèle. (Oui parce que c'est tôt !) Voilà. Et puis, quand tu travailles un jour férié, bien sûr tu récupères. Ce n'est pas si... c'est une boîte qui a l'air insolite mais c'est... (hésite) Il ne faut pas se plaindre... Enfin, il ne faut pas se plaindre : si on peut avoir d'autres avantages, tant mieux. Mais par rapport à ce qu'il y a actuellement, le travail dans le privé, être un chauffeur-livreur [...] qui a les bras cassés par le travail, et se faire engueuler par un patron... Je suis mieux dans ma situation. À l'époque, il y avait des potes à moi, qui avaient mon âge, qui auraient pu rentrer à la RATP [mais] qui avaient une image péjorative de la RATP. Et ils [n'y] sont pas rentrés ; maintenant, ils me demandent discrètement, "ils n'embauchent pas ?". Comme si c'était une bagnole qu'ils avaient achetée, quoi, tu vois. »

L'autre point que nous avons souligné ici, et qui ouvre sur l'apport spécifique de ce témoignage au présent chapitre, est cette relativisation par Nadir de cette réussite, comme s'il voulait s'excuser ou se justifier de la mettre ainsi en exergue. Cette justification marque sa lucidité « sociologique », qui renvoie précisément à son parcours de mobilité sociale : son univers de comparaison (ou de référence, si l'on veut) se situe dans les classes populaires, même si c'est dans leurs fractions les plus élevées, et il peut d'autant plus mettre en avant cet univers que celui-ci lui procure des ressources non négligeables, comme ces « vrais amis » qui ont pu venir l'aider dans ses travaux chez lui, d'une part, mais aussi que c'est au sein de cet univers que sa promotion a le plus de valeur, d'autre part. En effet, dans l'univers social d'arrivée, qu'on pourrait symboliser par les habitants du lotissement, pour la plupart issus des classes moyennes ou supérieures, en particulier ceux qui ont accédé aux logements les plus coûteux<sup>438</sup>, ou

<sup>438</sup>Sur ce plan, Nadir insiste sur le fait qu'il a gardé une réserve d'argent pour leur installation, et, à propos des maisons les plus grandes (qui disposent d'une cour intérieure, contrairement à la sienne, qui donne sur la rue) qu'il n'aurait pas « mis 1,4 million [de francs] dans une maison mitoyenne ».

encore par les milieux professionnels avec lesquels il peut avoir des contacts à la RATP, le succès de Nadir est au contraire relativement modeste, et banal : au sein de cet univers, il reste un « petit », surtout lorsqu'il se compare à un ingénieur, comme il le fait. Il y est moins facile d'y tenir son rang, comme l'illustre par exemple la revendication du « niveau bac » pour le BEP. Nadir est très lucide sur cet aspect des choses, au point d'en donner un résumé dans le langage d'un consommateur rationnel, qui en *contient* le désenchantement possible : « le rapport qualité-prix est correct ». Or, on peut s'interroger sur l'ambivalence à valoriser la *qualité de vie* qui est visée à travers le constat de cette « super-promotion », sur le mode enthousiaste qu'il adopte quand il se positionne par rapport à ses origines. Dans le même temps, on peut aussi se demander si la mise en retrait de sa femme, dans l'entretien, n'est pas la contrepartie de la mise en valeur de Nadir, autant qu'une manifestation de machisme, qui verrait Nadir refuser d'associer « les filles » à la discussion sérieuse, tout en les faisant rire, que ce soit pour remettre l'enquêteur à sa place ou pour marquer « son territoire » : au delà de ses origines rurales, Béatrice n'est-elle pas elle-même issue des classes moyennes ?

Ce que nous soulignons ici, c'est justement l'importance des conditions de validation d'une trajectoire de promotion sociale : nous avons déjà souligné, sous forme d'hypothèse, l'importance des logiques visant à relativiser l'importance des questions matérielles à l'arrivée du premier enfant. Dès son commencement, l'entretien avec Aline en est une illustration particulièrement marquante, si l'on retient notre analyse du cas de Luc, qui pose précisément le problème des conditions matérielles pour que l'économique ou le matériel puissent passer au second plan, au profit de problématiques psychologiques voire psychanalytiques que nous considérons essentiellement dans les cas rencontrés comme une façon de penser le devenir des enfants dans son articulation avec celui des parents. Il en va ainsi de l'usage que fait Aline des rapports entre Luc et sa mère, c'est à dire d'une déviance qu'il aurait porté inconsciemment en lui depuis l'enfance, et l'aurait empêché d'« assumer sa paternité quotidienne ». Mis à part la référence aux diverses sciences du psychisme, cette relativisation des enjeux matériels nous paraît relativement propre au champ de la petite enfance, en ce que l'enjeu des prises en charge quotidiennes, et à travers lui en ce qui concerne les pères, l'enjeu de l'inclusion du père et du couple parental, y prennent une telle importance, une telle charge dramatique (potentielle), qu'ils peuvent alors amener la négation de l'importance de ces questions matérielles : « ça ne rentre plus en ligne de compte », comme le dit Romain.

**Extrait 94. Aline : « cet aspect financier »**

« En plus, quand on voit qu'après tout, il y a des gens, qui ont moins de revenus que vous, et qu'ils s'en sortent quand même ! Ça ne les empêche pas d'élever leurs gosses correctement ! Et puis moi, j'ai un rapport à l'argent un peu... Je veux dire, peut-être parce que je n'ai manqué de rien, avec... Chez mes parents, on avait ce qu'on voulait, ça se passait bien, tout ça... Ce n'étaient peut-être pas des... Eux se situaient plutôt dans la tranche des employés, employés de bureau et cetera, mais c'est vrai que... (Ils faisaient quoi ?) Alors, ma mère était préparatrice en pharmacie : c'est un diplôme de niveau CAP, en fait. Mon père, il était employé de banque, il avait commencé très tôt, il était au guichet, à quatorze ans il a commencé à travailler ! Ma mère aussi. Ils ont été très peu... Ils sont originaires du coin, en milieu rural, donc évidemment au boulot assez tôt : dans leur cas, c'est ce qui s'est passé. Donc, ma mère a toujours été préparatrice en pharmacie. Quant à mon père, lui, c'est vrai qu'il a démarré au guichet. Et puis à l'époque, il y avait des concours internes, qui permettaient de progresser. Et quand il a arrêté sa profession, il y a quelques années, il était cadre. Donc on avait... C'est vrai qu'on ne roulait pas sur l'or, mais ça se passait bien ! Et donc je pense que c'est... Tout ça aussi, cet aspect financier, ça ne me... Je savais que sans avoir de gros moyens, on peut quand même élever un gosse correctement, et puis qu'il y a aussi... On ne peut peut-être pas lui payer des voyages autour du monde, mais ce n'est peut-être pas ça le plus important. Voilà. Donc il y avait cet aspect financier qui, moi, ne me travaillait pas. Et je pense qu'aussi, j'avais... Ma mère nous avait eu jeune : en réfléchissant à ça, je trouvais ça bien. »

**Extrait 95. Aline : « il voulait tout assumer »**

« (Il vous en a voulu, de ça ?) Oui, beaucoup ! En effet, ça a été des reproches ! Je crois, le premier jour de la grossesse, ça a été une dispute ! (Par rapport à ses difficultés professionnelles ?) Plus que ça ! En gros, c'était : "toi tu le voulais, tu n'as pas res-pec-té, le fait que, pour moi, ce n'était pas le moment. Donc psychologiquement, à un moment, j'ai craqué, parce que..." : je mettais trop de pression ! (reprend) "Et maintenant, voilà le dégât !" : en gros, c'était ça ! (continue) "Maintenant, je n'aurai jamais de poste d'orchestre : avec un enfant, ce n'est pas possible, je n'aurai pas le temps de travailler !" Je crois qu'en même temps, il voulait : tout assumer ! Il ne pouvait pas faire les choses à moitié. C'est ça. Des fois, quand il allait passer des concours... il lui fallait tout couvrir, en fait ! Donc toute la grossesse, ça a été... terrible ! »

**Extrait 96. Romain : « au bout d'un certain moment... »<sup>439</sup>**

« (Non, c'est vrai que nous... Sa carrière, elle est un peu spéciale...) Oui, c'est... (Donc il s'est lancé...) Je crois qu'au bout d'un certain moment, ça ne rentre plus en ligne de compte, à mon avis, parce que sinon, on n'en... (D'un autre côté, après, il y a le problème de l'aspect "est-ce que je suis pas trop jeune", et puis après il y a "Oups, est-ce que je ne suis pas trop vieux", du coup, encore...) Je crois qu'il y a une part d'instinct aussi. Donc on ne sait pas, au sens où aujourd'hui, on sent que c'est le bon moment. Le filet aussi, quand même, à un moment donné, c'est qu'on a vraiment senti que par rapport à la relation de couple aussi, on s'embarque pour du long terme. Donc bon, là, il y a une porte qui s'ouvre, donc après c'est possible. On ne va pas s'embarquer, avoir des gamins, si on n'a pas une relation.... Donc voilà, on a vécu ensemble, on s'est marié. Bon... (Dans le cadre...) Oui, effectivement, après, ça

<sup>439</sup>NR : dans l'extrait qui suit, on cite les propos d'Odile dans les parenthèses en italique.

devient... (prévisible ?) Oui, voilà, oui. (*Bêtes et disciplinés !<sup>440</sup>*) Oui, non, oui, c'est vrai qu'on réagit à des schémas aussi culturels... ce qui définit le succès... moi, avec l'éducation que j'ai eue : voilà, plus tard, gagner de l'argent, avoir des enfants, fonder sa famille, je ne sais pas... "plus tard tu seras ouvrier, tu seras en roulotte ou en caravane ou à vélo ou à cheval... Tu seras aventurier." »

Ironie cette fois de l'énumération de Romain, qui ne cite que des situations en décalage avec ce qu'il a d'abord mis en avant en relation avec avoir des enfants et fonder sa famille ; ouvrier : une profession plutôt dévalorisée dans les années 1990 – cf. le cas de Nadir ; roulotte ou caravane : un habitat « problématique » pour avoir des enfants – cf. le cas de Suzanne ; vélo, cheval : des modes de déplacement, l'un marginal, en particulier pour une famille et à la campagne, l'autre d'une autre époque ; aventurier : un label qui s'oppose presque terme à terme à celui de père de famille... Or, ces enjeux, économiques, ne cessent à aucun moment d'exister et de peser sur le quotidien, ainsi que sur l'estime de soi des personnes qui sont en première ligne dans l'accueil d'un très jeune enfant, mère comprise. Le fait de les faire passer « magiquement » au second plan lorsque l'enfant paraît peut, certes, s'appuyer jusqu'à un certain point et dans certaines conditions, sur des politiques familiales et des aides sociales plus ou moins généreuses (et limitées par d'autres enjeux politiques), en particulier pour les mères seules. Ceci pose tout le problème des couples ayant de graves difficultés économiques *malgré le couple*, c'est à dire malgré la visibilité du jeune père, difficultés qui rendent problématique symboliquement, socialement, mais aussi matériellement cette *visibilité* de l'homme au sein de ce couple. C'est encore plus problématique si l'arrivée d'un enfant rend peu pertinent l'investissement dans son insertion professionnelle, sauf à pouvoir jouer sur des ressources extérieures, telles celles d'un maisonnée plus large pouvant soutenir à la fois la prise en charge quotidienne de cet enfant et la stabilisation professionnelle du jeune père. Cette norme de relativisation des enjeux économiques constitue surtout par là un ressort puissant et relativement caché de l'injonction de jouer l'insertion ou la promotion professionnelle *avant* que n'arrivent des enfants, voire avant que ne se constitue un couple, en particulier pour les hommes, dont la visibilité dans le quotidien est d'autant plus problématique que leur contribution du côté de la scène professionnelle est elle-même problématique, peu visible, niée, relativisée, etc... comme c'est le cas pour Luc dans le contexte de l'engendrement de Colin, du retour à Paris, puis encore du retour d'Aline au travail dans le Barrant.

Or, c'est un point important dans nos enquêtes de terrain successives qu'elles aient amené une telle discrétion des hommes, jusque dans certains entretiens de couple,

---

<sup>440</sup>NR : Ici, Odile marque ironiquement le côté mécanique, aveugle ou conformiste de la progression en trois étapes, avec un geste de la main, et une onomatopée, évoquant quelque chose qui rebondirait d'une étape à l'autre : vie de couple, mariage, enfants.

presque une invisibilité dans certains cas, que ces hommes soient « hors-jeu », comme c'était le cas de Grégory, ou simplement non associés à l'enquête de terrain tout en ayant pleinement leur place dans la prise en charge de leur enfant, sans que je puisse dire, dans nombre de ces cas, si cette contribution se limitait à leur apport salarial, à leur affiliation, et par là aux enjeux de transmission qu'elle aurait également pu véhiculer, jusque dans des interactions quotidiennes, ou si elle incluait une participation au quotidien. Et ce n'est pas non plus un hasard si je ne me suis (presque) jamais senti légitime à l'époque pour insister pour obtenir ce type d'information, qui m'a parfois été refusé par ailleurs. C'est que la principale réussite de ces hommes, celle qui garantissait précisément le fait qu'il fassent partie du tableau familial, tenait précisément à leur insertion professionnelle, d'autant mieux réussie qu'elle s'était jouée *ex ante*, qu'elle avait pu jouer dans les conditions mêmes de formation du couple, ne serait-ce que comme condition nécessaire (mais évidemment pas suffisante), et qu'il devenait possible, dès lors, de marquer la séparation des sphères professionnelle et domestique, masculine et féminine, et d'euphémiser ou de naturaliser le genre, l'emploi du père faisant partie des causes communes au même titre que la prise en charge des enfants, mais ayant d'autant plus de valeur qu'il était déjà acquis, et qu'on pouvait en parler comme d'une chose allant de soi, voire ne pas en parler du tout, parce qu'elle ne devait plus rentrer en ligne de compte.

À l'inverse, les cas où les pères ressortent dans mes enquêtes sont ceux où les enjeux de leur insertion professionnelle n'étaient pas joués au départ, où cette « stabilisation » n'était pas jouée. Là encore (cf. notre chapitre 6), il faut bien remarquer que le terme de stabilisation véhicule bien des ambivalences, qui n'ont rien de fortuit : la « stabilisation » permet en effet de désigner l'obtention d'un CDI ou d'un poste de fonctionnaire, la consolidation d'une activité indépendante, mais aussi des enjeux plus subtils de mobilité interne ou de mobilité professionnelle qui peuvent viser d'autres aspects de l'adéquation entre emploi et paternité potentielle, comme les marges d'autonomie dans le travail et la gestion des horaires. Enfin, elle vise en parallèle une stabilisation géographique, ce qui nous rappelle également l'importance des trajets domicile-travail et de l'enjeu de l'habitat (cf. chapitre 6), et une stabilisation du couple, qui a, comme nous l'avons vu, partie liée avec ces enjeux de stabilisation professionnelle de l'homme, mais aussi avec les enjeux de la corésidence, en particulier lorsque les mobilités géographiques renvoient à des mobilités professionnelles (cf. chapitre 4). De tous ces points de vue, le cas de Nadir est essentiel en ce qu'il montre que les phénomènes de précarisation et surtout de « stabilisation dans la précarité » dont les cas de Romain et de Luc constituent des exemples, ne sont pas les seules formes de « problématique de l'emploi » susceptibles de

mettre en avant le rôle des pères dans l'arrivée de leur premier enfant et dans sa prise en charge. Les enjeux de promotion sociale et d'appartenances de classe constituent une autre possibilité d'autant plus importante qu'elle permet dans son cas de « redécouvrir » et de mettre à jour l'ensemble des attributs auxquels renvoyait un « état » dans la société française d'ancien régime et, et à travers elle le fait de jouer sa position sociale : accès au confort (au sens large) qui « s'achète » et à un ensemble de protections qui définissent, sans doute, aussi le destin social prévisible de ses enfants. Notre hypothèse fondamentale est que ce sont précisément ces protections, ces affiliations, qui donnent aux hommes accès à la « possession d'état » des juristes, qui définit les paternités que nous étudions. Il est suggestif que cette mise en valeur de Nadir comme acteur de sa trajectoire sociale et de ce qu'il offre à ses enfants repose en creux sur l'éviction de Béatrice de l'entretien, qui permet de le centrer sur la problématique de sa réussite personnelle, et non sur la contribution qu'y apporte Béatrice (et les revenus qu'elle gagne). À l'inverse, l'évocation de l'époque de l'arrivée de ses enfants, où ils vivaient encore en HLM, et des enjeux de prise en charge quotidienne des enfants nous aurait peut-être fait basculer dans une autre logique, qui n'aurait peut-être pas permis, eût-il été possible de les rencontrer à l'époque, de mettre en avant cette logique de promotion avant l'accès à un « quartier de promotion ».

### **Assurer sa présence**

La position spécifique de Nadir aurait peut-être pour homologue, pour une génération entrant dans la carrière paternelle à la fin des années 1990, celle de Sébastien, conducteur de bus sur le point de retourner s'installer au Portugal, où ses parents ont fait construire une grande maison pour leur retraite (cf. *supra* et annexes), si sa propre promotion sociale ne s'était pas jouée principalement à la génération de ses propres parents, du moins pour ce qui est de l'accès à une maison individuelle. C'est aussi qu'il peut s'agir d'une immigration plus ancienne, celle d'ouvriers portugais du bâtiment, et donc d'autres formes de travail ouvrier, dans le bassin d'emploi parisien. La problématique de son insertion professionnelle et de sa réussite vient se loger pour Sébastien, dans les interstices de ce qu'on pourrait appeler un entretien de maisonnée, alors que se déroule en parallèle une scène de prise en charge entre sa femme Brigitte, leur fille Elena, et la grand-mère paternelle. Je ressens alors, de la part de Sébastien, une certaine demande de parole. Il se crée un espace de confiance à cette occasion, qui peut découler du simple fait que l'espace se rétrécit, par contraste avec les échos de la scène de famille, aux deux personnes qui sont restées près du micro, mais aussi de cette séquence de temps qui permet alors à un autre aspect du récit de se déployer. En effet, à ce stade de l'entretien, le travail de Sébastien a déjà été évoqué, notamment à propos du



projet migratoire : de manière significative, la richesse du patron, et, comme chez Nadir, la valeur de l'entreprise (ici rapportée à son caractère multinational et à son importance) sont mises en avant comme un des aspects de la sécurité de son emploi et de son statut, de même que l'enjeu de sa réputation au travail, qu'il s'agit de conserver même au delà de son départ. Mais le rapport au travail et à la trajectoire ressort à un moment significatif où Sébastien évoque le travail du frère de Brigitte, qui a un emploi jeune et a poursuivi des études supérieures à « la fac » (sans qu'on en sache plus), ce qui lui donne l'occasion de défendre son propre mode d'insertion professionnelle et de relativiser l'intérêt des études supérieures en valorisant le fait de « savoir où on veut aller », bref, pour ne pas se laisser invalider par son niveau d'étude. Sébastien a d'ailleurs une attitude relativement désinvolte par rapport au bac, qu'il refuse de repasser s'il échoue, ce qui se produit. En revanche, le service militaire est l'occasion pour lui de réaliser des investissements particulièrement payants en obtenant « tous les permis », qui lui permettent d'accéder à son emploi de chauffeur de bus, mais aussi de disposer d'un projet alternatif au travail au noir qu'il faisait avant son service, et qui posait précisément le problème de sa « stabilisation », le travail au noir permettant sans doute de limiter certains des risques liés à la déclaration de son activité, en particulier en limitant certains coûts fixes, mais générant en parallèle d'autres risques et d'autres coûts, ne serait-ce qu'en termes de visibilité de ce travail.

**Extrait 97. Sébastien : « qu'est-ce que vous voulez faire ? »**

« Quand on sait où on veut aller, [...] qu'on sait ce qu'on veut faire... C'est autre chose, bon, une fois qu'on bosse... "Là, je fais un bac [plus cinq en droit], et puis après, je verrai." Quand on sait où on veut aller, c'est une chose, mais lorsqu'on ne sait pas, c'est... Bon, ben, par exemple, il y en a, ils n'ont pas de but, alors maintenant, ils... Si je n'ai pas mon bac, j'arrête. Mais je n'essaye qu'une seule fois. Si je l'ai, c'est bien. Si je ne l'ai pas, tant pis. Et puis je ne l'ai pas eu, bon [...] Il faut que je fasse mon armée, je vais partir à l'armée [et] puis après je verrai. Puis bon, [à] l'armée, j'ai eu de la chance [...] Quand je suis arrivé à l'armée, ils m'ont demandé [...] "qu'est-ce que vous voulez faire". Et j'ai dit "passer mon permis". Tant qu'à faire, c'est la seule chose qu'on peut apprendre à l'armée. [...] Ils ont dit "bon, on vous prend comme moniteur auto-école". C'est là que j'ai passé le permis. (*retour de Brigitte : Ça y est, elle est réveillée.*) (...) [Alors] je formais des mecs à [la conduite]... (...) (Ah oui, donc après, vous avez appris les autres...) Après, oui. Donc... En fait, je suis arrivé, j'ai appris aux personnes à conduire sur un véhicule léger. Parce que j'avais déjà mon permis d'ici. Je leur apprenais. Après, ils m'ont fait passer mon [permis] poids-lourd. Donc après, j'ai appris [aux] gens à conduire un camion. Et après, [...] j'ai passé le [permis] des transports en commun. [...] Quand j'ai fait l'armée, je me suis dit "ça peut toujours servir, on ne sait jamais". Parce que moi, avant de faire l'armée, j'achetais et je vendais des voitures... Et puis au niveau de l'armée, je me suis mis à... [...] Un jour, je me suis dit "alors, est-ce que c'est réellement..." parce que je faisais ça au black. Et puis je me suis dit "pour monter ma propre affaire, il faut de l'argent, et puis il faut être sûr que ça marche" Et alors j'avais acheté... [...] c'est Jeannot qui achetait les voitures. [...] Je me suis dit "on va voir ce que ça donne." Je suis parti

là-bas et puis bon... ils m'ont pris tout de suite. (pause) Ils m'ont embauché tout de suite. (*Brigitte : Une semaine après, tu travaillais.*) Une semaine après, oui. (...) Et puis je suis resté là-bas. Ça fait deux ans et demi que j'y suis. »

Comme chez Nadir, l'intérêt de ce témoignage est peut-être avant tout positionnel, en particulier si l'on se repose sur l'analyse que nous avons renvoyée en annexes (cf. aussi *supra*) sur la genèse de la position de Brigitte dans la maisonnée à l'arrivée d'Elena, et sur le primat accordé au travail de Sébastien, jusque dans ses aspects les plus contraignants en termes d'horaires. La différence tient à ce que les conditions de vie d'Elena et de ses parents ne dépendent pas que des contributions et des garanties apportées par Sébastien, mais aussi des possibilités d'aide et de mobilisation de la fratrie et des parents de Sébastien. Or, cette configuration particulière permet de donner un sens à une prise de risque qui, à l'époque, était difficilement compréhensible de mon point de vue d'enquêteur d'origine française. À ce titre, le fait que José ait travaillé avant lui à la TRP, avant qu'il ne soit lui-même embauché, et qu'il reparte à nouveau en éclaireur au Portugal en démissionnant le premier était en lui-même un point significatif, ce qui n'empêchait pas Sébastien de mettre en avant sa stabilisation avant leur projet de départ au Portugal. En effet, le point qui est conclusif pour nous ici est qu'en dépit de l'importance que l'on peut donner à l'enjeu de stabilisation professionnelle des pères *ex ante* comme condition nécessaire de leur accès légitime à une paternité quotidienne *ex post*, il n'est pas exclu que des conditions particulières autorisent un homme déjà père, même depuis peu, comme Sébastien, à prendre certains risques (calculés) par rapport à la sécurité de son emploi et aux garanties qu'il peut apporter par là au sein de la maisonnée.

Sébastien est un des pères d'origine populaire qui est le plus visible (dans le quotidien), dans le cadre de mes enquêtes de terrain, comme l'attestaient sa présence à la PMI pour le rendez-vous avec la pédiatre : le rôle de Brigitte apparaît assez bien par ailleurs au moment de l'entretien, comme le montre le fait qu'elle dise ainsi au début de celui-ci : « attention, c'est papa qui va donner le biberon ». Tout en l'encourageant ou en l'invitant à s'occuper de sa fille, elle n'en assure pas moins un investissement qui n'est pas équivalent, comme l'indique sa démission, mais aussi le fait que ce soit elle qui assure la participation d'Elena dans le contexte de l'entretien, y compris en s'adressant alternativement à l'enquêteur et à sa fille. La présence de cette dernière suffirait presque à valoriser son rôle dans la maisonnée ; en revanche, Sébastien joue sa légitimité par l'évocation de sa trajectoire d'insertion professionnelle, y compris en devant se positionner par rapport au niveau d'étude de son beau-frère. Les précisions qu'il donne ne viennent pas par hasard, mais au contraire à point nommé pour préciser par là sa

position sociale, qui se joue à propos de l'arrivée de son premier enfant, non sans qu'il prenne également des précautions pour montrer qu'il a prévu l'échec possible de leur installation au Portugal, dont il passe d'ailleurs sous silence l'aspect économique (il mentionne le risque qu'ils ne s'y plaisent pas), qu'on peut néanmoins supposer implicitement présent (Brigitte, elle, en fait état, et en relativise la portée, puisqu'un retour en France est possible), en jouant aussi la forte demande de travail dans le secteur d'activité du transport des personnes. Ne rend-il pas compte, par là, au delà du mode de participation au quotidien et au delà de la nature des relations avec sa fille que celui-ci permet – étroitement dépendant par ailleurs de ses conditions d'emploi et de ses horaires – de sa légitimité à occuper une place sur la scène familiale, et que Brigitte l'invite à prendre, tout en ne mettant à aucun moment en mots ni en réactions une jubilation comparable à celle de son épouse sur cette scène ?

Participer à des scènes de maisonnée, en particulier en présence d'un enquêteur, pour un jeune père, implique ainsi souvent de dire ce qu'on est et ce qu'on fait sur la scène de la vie professionnelle, et par là dans quelles conditions on est devenu père. C'est le principal enseignement des différents cas ethnographiques que nous avons exploités, et le principal paradoxe qui ressort de leur comparaison avec nos résultats statistiques : les pères quotidiens, mais invisibles ou peu visibles à une ethnographie de l'arrivée du premier enfant, sont quasiment les seuls que permet de voir l'enquête Emploi, sans que l'on ne voie rien d'autre que leur statut, qui semble inchangé à l'arrivée du premier enfant. Que cette stabilité soit en question *ex ante* ou *ex post*, que l'enfant paraisse, ou risque de paraître avant qu'il n'aient joué leurs atouts sur le marché du travail, avant qu'ils n'aient eu accès à un « état », à une affiliation, et se profile alors un autre péril, celui de leur « défaillance » ou de leur « carence », pour reprendre un terme plus ancien, et qui n'est pas (ou plus) réservée aux « prolétaires », mais à tous ceux dont l'insertion professionnelle est problématique, ne serait-ce que par rapport à un statut de référence ou désiré, qui marque en parallèle leur appartenance à la « jeunesse » de ce point de vue<sup>441</sup>. Mais ce risque peut être conjuré au point de devenir l'un des attributs d'une réussite d'autant plus remarquable qu'elle marque une adversité surmontée, comme chez Romain, chez qui nous disposons par ailleurs d'un certain recul temporel, comme chez Nadir, ou au contraire déboucher sur une mise hors-jeu qui apparaît plus ou moins définitive, comme chez Grégory, ou au contraire coïncider avec une paternité « fragile », mais qui peut perdurer, au delà même de la rupture du couple<sup>442</sup>, comme chez Luc, chez

---

<sup>441</sup>Cf. Gérard Mauger, 1998 (septembre), *L'âge des classements. Sociologie de la jeunesse*, Paris : CSU/IRESO/CNRS, rapport remis à la CNAF sous la convention de recherche n°96/447.

<sup>442</sup>Sans que nous disions ici, faut-il le répéter, que tous les couples parentaux séparés devraient rentrer dans ce schéma d'une paternité « fragile » de ce point de vue, même si les séparations ont fréquemment la dimension de fragiliser les pères, ne serait-ce que dans les systèmes de garde.

qui cette séparation semble lui permettre de réaliser sous un certain aspect ses objectifs professionnels et donne une valeur à son travail par rapport à l'enjeu de l'accueil de Colin.

À l'issue de cette dernière partie de la thèse, il nous est possible de souligner la résistance de son hypothèse centrale aux différents cas traités, mais aussi les limites qu'il convient de donner à son extension : notre objet n'a pas été, et n'est toujours pas, de travailler sur des « rôles » masculins ; en cela, notre contribution au « genre » est assez spécifique, puisqu'elle porte sur un moment qui, s'il détermine fortement, à n'en pas douter, la suite des carrières paternelles, est avant tout un moment de mise en évidence de logiques de sélection sociale des hommes susceptibles de devenir des pères quotidiens, reconnus comme tels au sens de la « possession d'état » des juristes, par le nom qui leur est donné (*nomen*), la façon dont ils se comportent avec leur enfant, et dont celui-ci se comporte avec eux (*tractatus*), et par la réputation ou la visibilité de cette paternité sur différentes scènes sociales (*fama*). Nous avons souligné, dans la partie précédente, l'importance d'une première logique, celle de la sélection des pères par le couple « stable », qui n'est remise en cause que dans des cas exceptionnels, en raison d'arguments qui se dégagent en premier lieu de nos deux premiers chapitres.

En seconde nécessité, qui n'est seconde que dans l'ordre chronologique, en ce qu'elle tend à déterminer (parmi d'autres choses) la viabilité du couple, et qui est d'autant plus « évidente » (et parfois déniée ou cachée à l'observation) qu'elle est médiée par celle-ci, apparaît la stabilisation dans un emploi stable, ou dans tout statut social, tout « état » permettant de montrer la valeur sociale d'un homme et son accès à des affiliations en premier lieu socio-économiques qui lui permettent de garantir, entre autres choses, la survie et la sécurité matérielle de son enfant et de son foyer, dans ce contexte bien précis du couple parental « naissant ». La *possession* d'un « état » dans cet autre sens rejoint le premier, au sens où il s'agit à chaque fois de l'accès à ce que Robert Castel a proposé d'appeler une « propriété sociale » par l'intermédiaire d'affiliations qui ont précisément comme objet de conjurer les désordres sociaux liés à la précarité et à l'insécurité économique, en construisant un ancrage pouvant s'appliquer aux personnes qui peuvent s'insérer dans la sphère du travail et de la production, en se substituant au rôle homologue que jouait la jouissance directe d'un capital productif, terres, actifs, biens immobiliers, rentes, activités indépendantes, appartenance à un corps de métier<sup>443</sup> : or, ces affiliations particulières ne touchent pas que des individus, des « travailleurs ». Ils touchent également leurs ayant-droit *via* d'autres affiliations : celle de l'appartenance à un couple stable, même si celle-ci semble en retrait en tant que telle, avec le recul du

---

<sup>443</sup>Robert Castel, 1995, *op.cit.*, chapitre 6 : « La propriété sociale », pp 268-322.

mariage et des protections qui lui sont attachées, et celles que génèrent les liens de filiation, du moins ceux que nous considérons ici, de la parenté quotidienne.

Cette hypothèse ne reste vraie que dans l'horizon temporel qui est le sien, celui des débuts, et elle nécessite, en particulier face à des « cas » ethnographiques concrets, une traduction permettant de saisir, pour chaque père potentiel, quel est cet « état » qu'il « doit » atteindre *ex ante* pour être en position de devenir un père quotidien. La « handicapologie » étudiée en parallèle par R. Castel fournirait sans doute des exceptions intéressantes à notre approche (et aux cas que nous avons rencontrés) en montrant à quelles conditions certains hommes seraient « dispensés » de travailler dans certaines configurations spécifiques et pourraient accéder malgré leur « handicap » à une paternité plus ou moins légitime (ou plus ou moins déviante), fût-ce *via* leur participation aux prises en charge. De même, les statuts officiels correspondant, par exemple, au chômage ou à la précarité sont toujours à rapprocher de la manière dont ils disqualifient ou non, durablement ou non, les hommes qui en sont affectés, selon que le foyer peut ou non mobiliser les ressources d'une maisonnée capable de les aider soit à « régulariser » leur situation, soit à gager sur certaines de ses ressources une « régularisation » ultérieure. Cas limite, les immigrés de première génération, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière, confrontés à des segments particulièrement dégradés du marché du travail, à des conditions de logement extrêmes, jouent peut-être en premier lieu leur entrée en France, que celle-ci vise à leur permettre l'accès à un travail ou à échapper à une situation encore plus dégradée dans leur pays sur d'autres plans (persécutions, guerre, problèmes sanitaires), *via* la mobilisation de réseaux d'immigration qui servent éventuellement d'affiliation intermédiaire visant à permettre *in fine* l'accès aux papiers<sup>444</sup>. Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que le chômage n'y produise pas les mêmes effets sur l'accès de ces hommes à la paternité, malgré ces conditions difficiles. Il convient de ne pas hypostasier les statuts, même si ils conservent toute leur efficacité explicative sur des échantillons statistiques importants.

Similairement, les études comme celles de Battagliola *et alii*<sup>445</sup>, qui étudient des cas d'entrées « précoces » dans les carrières parentales donnent accès à des situations relativement différentes, en ce qui concerne les hommes, puisque ceux-ci sont sélectionnés par le fait d'être en couple *ex post*, et donc qu'ils ont pu se maintenir, du moins si les enfants considérés n'ont pas eu un autre père quotidien (cas qui pose encore d'autres questions), dans le foyer de façon suffisamment légitime. C'est pourquoi les

---

<sup>444</sup>À ceci près que, dans la société française actuelle – humeur politique comprise – l'accès à une situation de séjour régulier ne semble jamais joué une fois pour toute.

<sup>445</sup>*ibid.*

auteurs mettent en évidence des logiques de « rattrapage » et de « gageure » tout à fait intéressantes et suggestives, en particulier *via* la mobilisation d'une maisonnée aidant non seulement à résoudre les problèmes de logement mais peut-être aussi aidant ces hommes de réussir leur insertion professionnelle (éventuellement en en rabattant sur une ambition initiale) et à *jouer le couple*. On peut se demander par là si, au delà de ces « débuts difficiles », la plupart des cas considérés ne sont pas ainsi sélectionnés par leur réussite en l'espèce, en dépit de la modestie de leurs revenus et de leurs conditions de vie, comme en témoigne la fréquence d'enfants survenus ultérieurement au delà du maintien des couples, de même qu'ils sont sélectionnés par leur accès à un logement puisque tous sont allocataires d'une aide au logement, l'APL, dans le cadre de l'enquête qualitative exploitée par les auteurs, ce qui est, là encore, significatif au regard de leurs difficultés de logement initiales, et plus globalement de plusieurs formes d'affiliation. On voit par là qu'il convient de ne pas hypostasier non plus le couple sur ces questions d'entrées dans les carrières parentales, en particulier si l'on veut réellement comprendre ce qui se passe du côté des hommes et de l'enjeu de l'emploi stable.

Au demeurant, il conviendra également de retenir que les hommes mis hors-jeu d'une paternité potentielle ne sont pas nécessairement justiciables d'une logique misérabiliste, comme l'illustre *a contrario* notre avertissement sur l'usage du chômage, qui a d'autant moins de poids qu'il est un aspect accessoire d'une condition particulièrement dégradée, d'autant plus que les aspirations s'y ajustent. On peut préciser ce point sur le cas de la carrière de Luc, qui aurait pu relever d'une forme d'« handicapologie », ses troubles mentaux ayant pu éventuellement le dispenser de travailler, et faire de lui un dépendant au sein du foyer sur deux séquences de temps au moins, et en particulier au moment où Aline allait reprendre le travail, et où il assurait une part non négligeable du quotidien, fût-ce « sans y prendre plaisir ». Comme nous l'avons évoqué au chapitre 6, leur installation dans le Barrant jouait ainsi deux scénarios possibles, un nouveau départ professionnel pour lui, certes, mais aussi la possibilité, éventuellement, de mieux s'occuper de lui et de Colin en même temps, les parents de Luc étant là pour aider Aline à s'occuper de lui (ou à s'en décharger dans certains cas critiques, hors hospitalisation), ceux d'Aline (et la maisonnée à Bordères) lui venant en aide pour s'occuper de Colin. En la quittant au moment précis où un tel schéma aurait pu s'instaurer, Luc a peut-être simplement refusé la possibilité de ce statut, ce qui a préfiguré un réinvestissement dans sa carrière de musicien professionnelle, la fin de ses troubles mentaux, et la réappropriation de sa « paternité quotidienne », notamment *via* l'installation dans un appartement indépendant. D'une autre façon, le parcours de Lazare montre *a posteriori* qu'il avait les moyens de renégocier cette deuxième entrée dans la carrière paternelle, en

jouant une réussite professionnelle dont risquait de le priver le maintien du foyer ayant accueilli sa fille.

Quelle que soit la sévérité avec laquelle on pourrait vouloir juger ces hommes et leurs « défaillances », ces logiques ne sont réellement *compréhensibles* que si on les restitue dans le contexte concret où leurs enfants étaient déjà présents et où l'un comme l'autre couraient le risque de s'enfermer dans une forme d'indignité prolongée, tout en pouvant rêver de renégocier sur d'autres bases leur participation à la prise en charge de leur enfant et par là l'exercice concret de leur paternité et la signification de leurs relations avec leur enfant. Il ne faut jamais oublier que leurs « défaillances » sont l'envers des réussites paternelles qui, pensons-nous avoir montré, se coulent *massivement* dans les mêmes logiques sociales, qui renvoient toutes à ces questions d'affiliations. Plus que jamais, les normes que nous appliquons aux situations parentales (et enfantines) ne valent que si elles prennent la mesure des contraintes matérielles et de ces situations de *double bind*, qui nous interrogent, au delà de la tentative de simplement les mettre à jour, sur les ressources ou les mobilisations qui pourraient infléchir ces logiques, lorsqu'elles nous apparaissent aussi implacables *ex post*.

## Conclusion générale

« On avait quand même un peu la volonté d'assumer notre truc, [...] vraiment "booster" notre projet, nous assumer nous-même, assumer notre truc entièrement ! "J'ai pris une décision, on peut le supporter !" Il y a le plaisir de dire : "Bon. J'ai réussi tout seul." [...] Tu le fais seul, et puis tu réussis ! C'est comme quand on a des projets. Je pense que le fait d'avoir des enfants, c'est quand même [...] vraiment un projet personnel, à faire à deux. Point. [...] On ne fait pas des enfants avec les voisins. »

Romain Valon, Les Fermes, Fontcretz-Le Repli, Vendredi 12/1/2001, 9h15-12h

« Je sais que je tiens aussi sur les choses comme le travail. Pour tenir j'ai besoin de ça. Colin, il est là. Je travaille, je peux faire différentes choses, mais c'est une autre relation que je lui apporte avec ça, en fait. Si je ne l'ai plus, si il y a ça qui s'écroule... Au delà même d'une image positive que ça renvoie, je crois que chez moi, c'est une nécessité. Pour assumer. Parce que par rapport à Colin, depuis qu'il est né, toujours, ça a été de me dire que lui, il n'a pas demandé à vivre cette situation : la situation qui se déchire dans le couple. Je veux dire qu'il n'a pas demandé à venir. Donc maintenant, j'en assume la responsabilité financièrement... Pas de payer, mais d'assurer ! Je ne peux pas me permettre de lâcher, je n'en ai pas le droit, parce que je l'ai voulu, et qu'il est là. Et que c'est un choix. Et la maternité, moi, ça m'a complètement engagée ! »

Aline Duprez, Cappel, Rivigne, Vendredi 24/11/2000, 18h-22h

### Parentalité

Dans ce travail, nous avons voulu étudier conjointement maternités et paternités, en nous centrant tout particulièrement, dans tout ce qui les rendait solidaires les unes des autres, sur l'économie et les aspects matériels de l'accueil du premier enfant, et sur ce qui, de leurs devenirs personnels, respectifs et conjoints, engageait l'avenir de leurs



enfants. L'usage qui s'est alors dégagé, dans cette thèse, du terme « matériel » et du terme « économie », ne renvoie pas uniquement à des questions matérielles, comme l'aménagement du logement, ou économiques, comme la gestion du budget, mais aussi aux dispositifs de mise en continuité entre les devenirs des enfants et ceux de leurs parents, qui reposent en partie sur des systèmes de pensée, des normes, ainsi que sur des dispositifs concrets de synchronisation et sur une mise en ordre administrative et juridique de ces dispositifs, par exemple à travers les actes d'état civil et le droit de la famille. Elles reposent aussi sur l'assignation et la mise en continuité des corps, sur l'efficace des systèmes de prise en charge quotidienne, et de la part, première chronologiquement, et, dans la même dynamique, première en termes de droits et d'obligations, qu'y prennent les mères et les pères de ces enfants. Ceci nous a amené à définir la parentalité non seulement comme l'étude conjointe des maternités et des paternités, mais aussi comme une mise en continuité du devenir des enfants et de leurs parents au sein d'un foyer parental.

Nous avons étudié deux formes de continuités, d'organisation et de synchronisation des destins sociaux individuels et collectifs à l'arrivée du premier enfant d'une jeune mère ou d'un couple, qui ressortissent aussi à l'analyse des phénomènes de parenté. La première de ces continuités, d'un point de vue logique, porte sur l'accueil du premier enfant *ex post* au sein des collectifs dont il est amené à faire partie de façon durable, et qui mettent en jeu son propre devenir, mise en jeu qui enclot entre autres choses la question de sa survie, de sa santé à plus long terme, mais aussi, de façon de plus en plus importante, son devenir en tant que personne saisie à travers des « aptitudes » présentes ou futures, une certaine vie psychique et affective, une certaine inscription sociale ayant de nombreuses facettes. Pourquoi *ex post* ? Parce que nous visions par là à chaque fois un enfant singulier, dont l'arrivée était fondatrice de quelque chose de relativement nouveau, au moins pour ses parents, et au sens où nous nous référions aux maternités et aux paternités comme à des entrées dans ce que nous avons appelé des carrières « parentales », mais qui relevaient aussi d'une forme sociale de mise en continuité qui surdéterminait ces carrières, au delà de leur diversité.

La seconde de ces continuités porte sur les devenirs personnels et collectifs mais aussi sur les structures matérielles et sur les ressources collectives qui *ex ante* permettent de soutenir durablement cette économie quotidienne de la prise en charge des enfants. Pourquoi « *ex ante* » ? Il s'agit là en premier lieu d'un effet propre aux caractéristiques des séquences que nous avons étudiées en relation avec un événement comme la naissance d'un premier enfant, son arrivée au sein d'un « foyer », la mise en place d'une économie domestique autour de cette arrivée. Au delà de tout ce qui « naît » de l'arrivée

d'un enfant et relève d'une discontinuité et de périodes de mobilisation d'une économie spécifique, un enjeu théorique de cette thèse a été de penser ensemble les continuités et les discontinuités entre l'« avant » et l'« après », et est aussi devenu un enjeu pour comprendre cette double économie de la prise en charge. Or, dans une certaine mesure, la possibilité d'établir une distinction de ce type, et de penser la naissance d'un premier enfant comme une discontinuité, ne va pas tout à fait de soi, et est peut-être caractéristique d'un certain type de société salariale, où de telles discontinuités ont un sens. En effet, là où les structures de reproduction ont un poids tel qu'un enfant est pris dès sa naissance dans des structures d'accueil mais aussi de gestion de ce devenir qui en font d'emblée le membre d'un collectif, que ce collectif soit un collectif d'enfants « éduqués », « élevés », ou pris en charge, comme dans l'institution scolaire, ou bien un collectif de parenté liée à certaines structures économiques, la discontinuité tend, à l'inverse, à perdre de son évidence. Ce pourrait être le cas en particulier lorsque les enfants qui naissent sont appelés à prendre la place de leurs aînés dans un contexte de transmissions directes, et non dans celui d'une société où les transmissions économiques sont organisées selon un ordre libéral et décentralisé, du moins en apparence.

Cette réflexion était difficile à mener tant que nous n'étions pas arrivés au bout de notre argumentation, au sens où elle montre que c'est un certain état de la société salariale qui organise la naissance d'un premier enfant et plus exactement sa venue au sein d'un foyer parental, dont il fonderait ou à tout le moins réorganiserait en profondeur l'économie et la vie matérielle, sur le mode d'une discontinuité partielle. Or, ce qui définit d'abord cette société salariale, c'est que les affiliations liées au travail sont les premières conditions matérielles qui, chronologiquement, statutairement, permettent à des hommes et à des femmes de s'engager dans ce que nous avons appelé des carrières parentales, et d'engager l'avenir, en particulier, en se donnant les moyens d'accueillir un enfant en assumant des responsabilités parentales d'une manière qui est socialement et publiquement reconnue, en particulier face à l'ampleur qu'ont pu prendre ces responsabilités, à mesure que la « parentalité » tendait à devenir un objet visible, ou possible. Elles le sont non seulement parce qu'il est devenu plus rare que l'accueil des enfants se fasse au sein de collectifs économiques assurant en même temps la reproduction et la production, la prise en charge quotidienne des enfants et l'assurance et l'entretien des ressources économiques et « humaines » nécessaires à cette vie matérielle, voire la mise en jeu de leur place future dans la société et dans l'économie en tant qu'adultes, même si ce type de logique est loin d'avoir disparu, mais aussi parce que ces collectifs ne sont plus en première ligne lorsqu'il s'agit de garantir le devenir d'un enfant donné (ce qui diffère analytiquement du devenir de sa génération, par exemple, ou d'un

collectif dont il ferait partie) ou de penser les périls qui pourraient menacer cet enfant ou affecter son devenir.

Autrement dit, il est devenu d'autant plus difficile de penser l'accueil du premier enfant sans mettre en jeu en première ligne des responsabilités parentales que l'avenir de *chaque* enfant fait aujourd'hui *individuellement* l'objet d'attentions particulières, voire d'un sentiment de l'enfance, qui donne une force et un *pathos* particulier à tous les discours sur l'enfance. On peine à voir où s'arrêteraient ces responsabilités, alors même que l'accueil des enfants dépend de logiques socioéconomiques, psychologiques, éducatives, sur lesquelles leurs parents n'ont que peu de prises *ex post*, en ce qu'elles produisent largement leurs effets hors de leur seul champ d'action, et quand bien même on ne cesse de réaffirmer l'importance du « milieu familial » sur le devenir des enfants à l'âge adulte. Par rapport à cette logique *sociale* dominante – si « individualiste » fût-elle – le fait d'étudier concrètement ne fût-ce qu'un aspect particulier de la façon dont fonctionnent en pratique les responsabilités parentales telles qu'elles sont exercées concrètement par les premiers intéressés et telles qu'ils les mettent eux-mêmes en mots, nous semblait essentiel, de même que le fait d'y intégrer ces conditions matérielles que nous avons étudiées, comme constitutives et fondatrices de ces devenirs, de ces responsabilités, et du fait qu'elle puissent être exercées de façon tenable. Un certain déterminisme social et économique qui est parfois dénoncé quant à ces questions tient peut-être moins à des mécanismes qui seraient aveugles, implacables et encore moins linéaires qu'à la façon même dont ces responsabilités parentales, et l'importance qu'elles donnent en particulier à l'action éducative des parents et aux liens parents-enfants, comme forme de mise en jeu du devenir de ces enfants, impliquent pour eux de jouer leurs propres affiliations et statuts socio-économiques *ex ante*, et de ne pas donner prise à une trop forte incertitude quant à leurs statuts et leur devenir. En particulier, s'il s'agit d'affirmer que les questions matérielles ne sont pas « essentielles », ou qu'elles ne devraient pas l'être, alors ce travail montre qu'elles le *sont* d'autant plus qu'on veut se donner les moyens de restreindre concrètement leur importance, ce qui ne fait qu'accentuer les différenciations qui résultent des ressources socioéconomiques qui préexistent aux maternités et aux paternités.

Nous avons vu en détail à quel point cela ne signifiait pas que l'accès à ces carrières parentales ne pût s'accompagner d'une certaine prise de risque, même sur le plan des garanties socio-économiques, mais que notre hypothèse principale porte bien sur un point qui est éminemment dépendant d'un certain modelage social des anticipations socioéconomiques touchant à ces carrières parentales, au sens où c'est ce qui sélectionne le moment où il est « pensable » subjectivement et – dans une certaine mesure (socio-

économique), et selon une certaine représentation de l'avenir – objectivement, de devenir père ou mère. Ceci n'entraîne pas un lien mécanique avec le moment où survient la naissance d'un premier enfant, non seulement en raison des autres logiques (échecs de conception, grossesses imprévues et refus d'avorter...) qui interviennent dans l'engendrement, mais aussi au fait que ces anticipations relèvent d'un modelage social qui n'est pas *uniforme* : ainsi, deux hommes ayant à un moment donné un statut qui semble nominalement proche sur le plan formel peuvent interpréter ce statut totalement différemment en fonction de leurs anticipations antérieures, en particulier en termes de destin social, et de ce qu'il signifie par rapport à ces anticipations antérieures. Deux femmes (ou la même à des moments différents) peuvent interpréter un même statut formel, comme le fait d'être au chômage, l'une, comme quelque chose de durable à l'arrivée d'un enfant, qui la poussera à se classer rétrospectivement comme « au foyer », l'autre, comme une situation transitoire, prélude à un retour rapide sur la scène professionnelle. Enfin, nous avons vu sur un certain nombre de cas que ces anticipations, si elles sont modelées par les socialisations antérieures et par les chances objectives correspondant à un parcours, mais aussi à des ressources, donnés – comme en témoignent le rôle des niveaux d'études, de la profession du père, mais aussi du fait que cette dernière ne soit pas renseignée – pouvaient aussi faire intervenir les jugements portés par des tiers ou au sein du couple sur telle ou telle situation matérielle à l'approche de l'arrivée d'un premier enfant, que ce soit dans le sens d'un rappel à l'ordre ou de la dénonciation d'un niveau de risque trop élevé, ou que ce soit pour montrer, au contraire, la possibilité d'avoir des enfants dans une situation de stabilisation encore incertaine.

De cette démarche générale, nous retiendrons qu'elle n'a pas seulement relevé du choix d'une échelle d'analyse qui aurait été la maternité, le couple, ou le couple maternité/paternité, ni même de la définition de l'objet – au sens où parler de « premier » enfant posait la question « pour qui ? » – mais aussi de la prise en compte de systèmes de pensées, pour reprendre Michel Foucault. Ces systèmes nous semblent précisément présenter à la fois des traits spécifiques à la société salariale en France à l'époque étudiée, et des traits dont on pourrait montrer qu'ils correspondent à certains invariants. Ces invariants nous semblent renvoyer à ce que nous avons appelé la mise en continuité du devenir des enfants avec le cadre dans lequel agissent et ont agi leur parents, mise en continuité supposant que cette action parentale soit mise en relation et en synchronisation avec ce devenir des enfants, par le biais des obligations parentales de toutes natures, mais aussi par la simple efficace qui ressort de leur mise en pratique quotidienne, de leur exercice concret, corporel, pratique, de ses résultats directs et

objectifs mais aussi de l'économie matérielle et affective que met en place toute prise en charge. Ainsi, ce que nous avons appelé dans cette thèse « parentalité », maternité ou paternité relève non seulement d'un statut et de systèmes de droits et de devoirs, mais aussi des opérations qui vont de la constitution et de l'officialisation d'un couple stable à l'accueil d'un premier enfant au sein de ce couple, d'une déclaration de grossesse mentionnant ou non le père à une reconnaissance de filiation enregistrée dans l'état civil d'un enfant, de l'enregistrement d'un faisceau d'indices à la « possession d'état », qu'utilisent les juristes comme critère d'une paternité sociale.

C'est bien pour ce type de raisons que la parentalité désigne peut-être avant tout ce processus de mise en continuité entre le devenir d'un enfant et les actions, les droits et les devoirs de ceux qui en sont désignés comme les responsables, légalement et socialement. Ce qui serait spécifique à une société salariale, où les affiliations personnelles dépendent moins fortement des appartenances socio-économique à des groupes de socialisation primaire, et davantage de modes de protection liés à un salariat qui entraîne de la « propriété sociale » et des droits qui ne dépendent pas d'autre chose que d'une affiliation personnelle liée à ce salariat, ce serait justement le fait que ces protections puissent être déconnectées des autres appartenances des personnes, et en particulier de l'appartenance à des groupes, « professions », corps de métiers, secteurs d'activité ouvrant droit à des affiliations spécifiques, groupes de parenté ou collectivités politiques où se joueraient certains aspects locaux des politiques d'accueil de la petite enfance. Tous ces éléments objectivement pertinents dans les conditions matérielles d'accueil du premier enfant, mais qui jouent à d'autres échelles stratégiques et chronologiques, devraient être étudiées par là même de façon relativement distincte de ce que nous avons défini comme des parentalités, en particulier parce qu'elles ne relèvent pas de telles mises en continuité et pas en particulier, du devenir personnel de la mère ou du père d'un enfant donné.

Notre conclusion est que, même si elles peuvent jouer un rôle dans les stratégies des « parents », *ex ante* ou *ex post*, ces appartenances tendent à jouer un rôle soit secondaire, soit instable, soit difficile à étudier à cette échelle, par ce fait même qu'elles ne relèvent pas de garanties attachées aux personnes qui deviennent parent, père ou mère, et qu'on ne saurait en comprendre l'impact sans rendre compte de façon spécifique des échelles d'action et des collectifs d'enfants où elles interviennent, et des formes spécifiques de pérennité de leur organisation. Plus fondamentalement, tout se passe comme si il était devenu impossible de penser tout autre cadre que le foyer comme un cadre pérenne d'accueil d'un enfant donné, pour parer à certains risques, en premier lieu les risques de mort ou de maladie, comme au début du XX<sup>e</sup> siècle et comme si on assignait à la

« famille » (conjugale ?) de garantir ce qu'aucun domaine de la vie sociale ne peut garantir à lui seul, au risque de la mise sous tutelle des familles représentant un danger ou un « risque de danger » pour leurs enfants à cet égard, leur sécurité, leur « entretien », bref, leur devenir au moins jusqu'à l'âge adulte.

### **Maternité et carrières d'emploi des femmes**

Dans ces systèmes d'articulation et de synchronisation qui rendent possible l'accueil du premier enfant, notre démarche nous a conduit à observer de plus près le congé maternité comme une institution spécifique à la maternité, et qui tend à faire de celle-ci une institution, et un mode spécifique d'articulation entre les carrières professionnelles des femmes et la part, première, qu'elles prennent dans la prise en charge quotidienne de leurs enfants. Le congé maternité assigne toutes les mères à la prise en charge quotidienne de leurs enfants juste après leur naissance, qu'elles soient salariées ou non, en établissant, en particulier, une continuité dans le temps entre la grossesse et l'accueil du premier enfant, entre les droits et les obligations que génèrent l'une et l'autre situation vis à vis d'une femme et de son corps puis du corps et de la personne de son enfant. Nous avons rappelé l'importance de ce dispositif et des conditions de sa mise en place, qui visait entre autres à prévenir une « hécatombe », celle des fausses-couches aussi bien que des mortalités infantiles. Ce dispositif a tendu à pérenniser une certaine reconnaissance du travail rémunéré des femmes qui semblait se dessiner à la veille de la Grande Guerre, notamment dans des milieux natalistes où la solution à ces problèmes avait longtemps été recherchée du côté de la limitation du travail féminin rémunéré, qui butait alors sur les difficultés à mettre en place un salaire familial en France au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, sauf dans des bassins d'emploi très spécifiques. Le souci grandissant de sauver des vies ayant une valeur sociale particulière, qu'elle renvoie à la régénération d'une population vieillissante, ou à la valeur sentimentale grandissante des enfants, constituait dès cette époque une force assez grande pour tenir en respect, dans le débat public, aussi bien les tenants du renvoi au foyer des mères de famille, que ceux qui y voyaient une ingérence dans la vie privée ou dans les relations de travail.

Mais il a aussi contribué à placer le travail domestique maternel au cœur des stratégies de préservation de la vie et du devenir des enfants, tout en préfigurant le modèle actuel d'articulation entre ces deux formes de « travail féminin ». Après un recul temporaire du taux d'emploi des mères dans les années d'après guerre, où le complément familial a pu jouer un rôle, il est très clair dans les années 1990 que les femmes ont fortement intérêt à jouer leur insertion professionnelle avant d'entrer dans la carrière maternelle, ce qui ne préjuge pas tout à fait de la manière dont la maternité fragilise ou non cette insertion, mais joue en premier lieu sur les droits sociaux qui protègent cette maternité,

précisément comme une articulation entre une carrière professionnelle jouée avant la maternité et une carrière maternelle qui tire parti des droits entraînés par cette carrière professionnelle et des modalités de retour sur la scène professionnelle. Le congé maternité fournit ainsi un certain modèle à tous les dispositifs qui permettent d'indemniser des périodes comportant une prise en charge quotidienne des enfants, par l'indexation de cette indemnisation – et dans une certaine mesure de la valeur sociale reconnue à ces prises en charge – sur le niveau de salaire ou les revenus d'activité antérieurs.

Un tel constat est spécifique aux maternités au sens où le congé paternité, ou le congé parental des hommes, qui sont de surcroît facultatifs et de mise en œuvre beaucoup plus récente, ne garantissent en rien une mise en continuité entre insertion professionnelle et prise en charge quotidienne des enfants. À l'inverse, on peut parler pour les femmes d'une mise en continuité instituée par la maternité entre insertion professionnelle, grossesse et prise en charge quotidienne de leurs enfants, non seulement au sens où ce sont les droits dégagés des insertions professionnelles antérieures qui définissent le niveau d'indemnisation du congé maternité, mais aussi parce que ce congé articule directement un retrait plus ou moins précoce de la scène professionnelle pendant la fin de la grossesse, l'accouchement et les premières séquences de l'accueil quotidien du premier enfant par sa mère, quel que soit le rôle qu'y peut jouer ou non son père. Par là, il institue socialement la mise en continuité des corps et des devenirs entre grossesse et maternité, en passant par l'épreuve physique, sociale et médicale de l'accouchement. Cela a notamment pour effet que des femmes peuvent accéder à une maternité de façon problématique du point de vue des conditions matérielles où elles le font, et notamment sans que le père soit présent au foyer, ou participe à cette prise en charge, financièrement ou quotidiennement : c'est à ce point que l'on peut mesurer le primat de la prise en charge quotidienne des enfants, et à quel point il est assigné de façon première aux mères.

À plusieurs reprises depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la tertiarisation de l'économie dans l'après-guerre et l'élévation générale du niveau d'étude des femmes et de leurs taux d'activité, ce primat l'a emporté historiquement sur le rejet du travail des femmes comme « nuisible » à la prise en charge des enfants. Si cela a peut-être pris en partie la forme d'un compromis avec le féminisme<sup>446</sup>, c'est peut-être d'abord la valeur économique du travail des femmes qui a pu être décisive, y compris pour les fractions du patronat qui recouraient à une main d'œuvre féminisée, par exemple pour des raisons

---

<sup>446</sup>Par exemple, des échanges entre Roussel et certains mouvements féministes ont existé peu de temps avant l'instauration du congé maternité en 1913. cf. Anne Cova, 2000, *op.cit.*

de coûts<sup>447</sup> ou pour faire fonctionner l'économie industrielle de guerre pendant la première guerre mondiale, d'une façon d'autant plus significative que le travail des enfants avait fait quant à lui l'objet d'une interdiction<sup>448</sup>. Il l'a également emporté sur la défense du rôle traditionnel des pères, lorsque cette position première des femmes a davantage pris en compte d'autres savoirs sur le devenir des enfants, élargissant la mission des mères : notre thèse tend à montrer que c'est également largement aux mères que s'adresse l'injonction de prévenir les désordres liés à l'absence du père. Même si le modèle premier de cette assignation est la garantie de leur survie et de leur santé, il s'étend ainsi à des aspects plus larges du devenir des enfants, tel qu'il peut être appréhendé par différents domaines du savoir. Dès lors, ce qui introduit une asymétrie et un certain ordre par rapport aux paternités, c'est à la fois cette mise en continuité directe instituée, mais encore le fait qu'elle ait été historiquement fondée sur la préservation de la vie des enfants, dans le contexte d'une mortalité infantile devenue un scandale de moins en moins supportable, entre autres aux yeux des médecins et des réformateurs qui ont été les artisans du congé maternité.

Nous avons montré que l'une des caractéristiques majeures des maternités des françaises tient à la place qu'y occupent les carrières d'emploi des femmes avant l'arrivée du premier enfant, dont l'analyseur pourrait être la place éminente qu'y occupent les études professionnalisantes – en particulier préparant à des emplois de la santé et de l'action sociales – ainsi que l'usage des concours de la Fonction Publique comme moyen d'accéder à des emplois stables, mais aussi à des modes plus favorables d'articulation entre carrière professionnelle et carrière maternelle. Ce résultat essentiel se décline en deux points, qui distinguent non le fait que les mères occupent une place première dans la prise en charge des enfants, mais les modalités selon lesquelles elles peuvent revenir et se maintenir sur la scène professionnelle, d'une part, et les droits sociaux qu'elles peuvent faire jouer pour aménager ce retour ou ce maintien d'autre part, pour s'occuper de leurs enfants sur des séquences de temps suffisamment longues. Ainsi, la fragilisation de l'insertion professionnelle mais aussi les caractéristiques des emplois auxquels a accès une mère peu qualifiée avant la naissance de son premier enfant, comme la liquidation d'un commerce intenable pendant le congé maternité, certes du fait de difficultés à nourrir un enfant qui mettent en jeu son maintien en vie et sa santé, mais aussi du fait de la disponibilité particulière que nécessite auparavant cette épicerie de

---

<sup>447</sup>« Que ce fût dans le textile, la chaussure, la confection ou l'imprimerie, qu'il fût associé à une mécanisation, à la dispersion de la production ou à la rationalisation du travail, le fait d'embaucher des femmes signifiait que l'employeur avait décidé d'économiser sur la main d'œuvre », cf. Joan Scott, 1991, *op.cit.*

<sup>448</sup>cf. Viviana Zelizer, 1985, *op.cit.*, Chapitre 3 : « From Child Labor to Child Work : Redefining the Economic World of Children », pp 73-112.



village, montrent ainsi la valeur sociale que peuvent avoir les disponibilités maternelles, qui valent aussi accès à un temps privilégié, à une position privilégiée dans le temps enfantin, et à un certain type de légitimité parentale qui nous semble précisément tenir à la continuité d'une présence avant même que de viser des pratiques éducatives spécifiques.

À l'inverse, il semble que le maintien sur la scène professionnelle de femmes plus qualifiées, ou dont l'insertion professionnelle est mieux reconnue au sein de leur couple, jusque dans les conditions dans lesquelles celui-ci s'est formé ou maintenu, fait d'autant mieux ressortir à quel point sont cruciaux *ex ante* les droits sociaux qui permettent d'aménager le retour sur la scène professionnelle comme un retour qui ne met en péril ni cette forme de légitimité parentale fondée sur une continuité et une disponibilité relative, ni, dans une certaine mesure, les ressources liées au travail de la femme ou aux affiliations qui en découlent, ni ses chances de maintien sur la scène professionnelle à plus long terme : horaires favorables ou réguliers, congés ordinaires, week-ends, possibilité de renoncer au travail de nuit et de passer à un temps partiel en le combinant avec l'allocation parentale d'éducation et avec des aménagements du temps de travail chez son conjoint dans le cas d'une jeune infirmière, usage et enchaînement des congés parentaux mais aussi d'un congé de formation dans la continuité du premier congé maternité, permettant à une jeune comptable de valider ses acquis professionnels antérieurs tout en s'occupant de sa fille aînée au quotidien, formes de reconversion qui valorisent aussi des formes de rapport à l'enfance ou à l'éducation.

Dès lors que l'on reconnaît à la prise en charge des enfants un primat sur la préservation des ressources financières du foyer, fût-ce au prix d'un recours à des minima sociaux dans les situations les plus critiques, et dès lors que les femmes s'y trouvent assignées les premières, le problème du travail des femmes se déplace vers cette question du maintien sur la scène professionnelle, c'est à dire en réalité du *retour* plus ou moins différé et plus ou moins légitime dans des conditions sociales et matérielles données vers cette scène, au delà du congé maternité ou de ce qui le prolonge. Ceci permet de penser, au delà d'un « modèle » d'articulation que nous avons tenté de définir, l'inégalité entre les femmes face à cette articulation, selon les branches où elles travaillent, les statuts qu'elles y atteignent, et les protections dont elles y bénéficient. Ceci permet aussi de traiter cette euphémisation troublante de la valeur proprement économique du travail des femmes, que nous avons pu rencontrer chez une enquêtée aussi consciente des droits sociaux issus du travail que Suzanne, comme s'il restait problématique de jouer sur les deux tableaux<sup>449</sup>, et comme si le travail féminin pour être défendu devait l'être sous la

---

<sup>449</sup>Sur ce débat, cf. Jeanne Fagnani, 2000, *Un travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*,

forme d'une ressource identitaire enrichissant la maternité (une sorte de « supplément d'âme »), même chez une femme faisant vivre son foyer comme Aline.

Or, voir dans le travail des femmes une ressource qui serait avant tout identitaire, fût-ce pour accéder à la maternité, en prenant pour *argent comptant* l'euphémisation de la valeur proprement économique du travail des femmes, n'est tenable que tant que l'on fait abstraction des droits sociaux qui découlent du travail en France, qui ont pour effet sinon pour objet de maintenir les ressources monétaires que les femmes apportent au foyer, comme si l'on prolongeait de manière linéaire les effets parfois durables que peut avoir leur éloignement plus ou moins long et marqué de la scène professionnelle à l'arrivée de leur premier enfant. Aussi, on peut peut-être analyser cette euphémisation comme une confirmation du primat de la prise en charge quotidienne des enfants, qui s'accompagne peut-être parfois d'une ambivalence du maintien sur la scène professionnelle au regard des injonctions de continuité d'une présence maternelle auprès des enfants, selon que le travail des femmes et les droits sociaux qui lui sont associés facilitent ou compliquent plus ou moins cette continuité et l'aménagement du retour sur la scène professionnelle, que ce soit après le congé maternité ou plus tard. C'est pourquoi il nous semble que l'analyse de la fragilisation des insertions professionnelles des femmes à la naissance de leur premier enfant devrait prendre comme point de départ l'idée que même les retraits durables de la scène professionnelle relèvent d'une certaine forme de stabilisation des anticipations par rapport à l'articulation entre le travail professionnel et le travail maternel, mais aussi entre les droits sociaux dérivés du travail et les formes de reconnaissance et de ressources économiques qui protègent la maternité, en particulier dans les cas où cette articulation est particulièrement problématique *ex ante*.

Ce n'est pas un hasard, dès lors, si nos enquêtes de terrain et nos exploitations statistiques, ont mis en avant les jeunes mères, que ce soit comme alliées ou comme enquêtées, tout en nous donnant les moyens d'appréhender non seulement la question des maternités et de leurs conditions matérielles, mais aussi les paternités, que nous ayons eu accès directement ou indirectement au point de vue et au récit des jeunes pères. Il nous semble, en effet, que les maternités fournissent un modèle des « parentalités » telles que nous les avons définies plus haut, c'est à dire comme mise en continuité des devenir des enfants et de leurs parents. Elles en constituent le modèle en ce qu'elles servent à penser les prises en charge quotidiennes des jeunes enfants, où elles sont premières et instituées comme telles, mais aussi en ce qu'elles servent précisément à penser les *articulations* entre ces prises en charge (et leurs significations comme

domaine d'investissement), d'une part, et le travail (et dans une certaine mesure, sa signification comme un autre domaine d'investissements) et la propriété sociale, d'autre part. S'il y a là un modèle de parentalité, c'est précisément en ce que la prise en charge quotidienne des enfants, et l'enjeu de leur devenir auquel renvoie cette prise en charge parentale, y prime sur les enjeux qui sont davantage de l'ordre de la pérennité économique du foyer parental, des maisonnées de prise en charge qu'il mobilise, et des ressources monétaires sur lesquelles ils peuvent compter à long terme, et c'est en cela qu'il peut définir un modèle d'articulation. Loin que ce « modèle » soit uniforme, c'est bien dans la diversité des problèmes concrets rencontrés par les femmes dans cette articulation, et tout particulièrement dans le rôle qu'y jouent les droits sociaux et le degré de reconnaissance de ce problème dans les entreprises comme dans le droit du travail, que nous voyons l'une des pistes principales pour approfondir ce travail, y compris en prenant en compte la viabilité économique de ce modèle à différentes échelles, bref, en continuant à casser méthodiquement les frontières entre vie économique et vie familiale qui nous empêchent de comprendre les dynamiques de l'une et de l'autre.

### **Retour sur les paternités quotidiennes**

À l'issue de ce travail, la « question du père », si souvent soulevée par les pédopsychiatres, n'a certes pas tout perdu de son mystère. Nos conclusions peuvent sembler proches de celles qu'on pouvait porter dans des états antérieurs de la société française : elles font d'une certaine affiliation sociale et d'une certaine capacité à engager l'avenir les conditions nécessaires à la constitution de ce cadre matériel que nous avons appelé le foyer, voire des éléments qui contribuent à le définir. Elles en font, par là des conditions nécessaires de l'accès des hommes à une paternité socialement légitime, qui puisse se traduire par une présence quotidienne « tenable », voire par une participation quotidienne à la prise en charge des enfants. Cependant, il convient aussi de montrer que l'essentiel est peut-être ailleurs. Une limite de cette analyse, qu'il nous faut réaffirmer ici avec fermeté, est le cadre temporel dans lequel elle est pertinente : en particulier, nous n'avons pas mené ici une analyse de tous les cas de séparation des couples parentaux, mais de cas singuliers de mise hors-jeu des pères ou de séparations parentales précoces, et nos conclusions ne nous paraissent pas relever d'une théorie du divorce ou de la dissociation parentale qui s'étendrait à des stades ultérieurs de la vie des foyers, lorsque les enfants grandissent. Nos analyses nous porteraient plutôt à contester l'idée que le divorce ou la dissociation parentale fussent, du point de vue des intéressés et de leur diversité, un phénomène cohérent ou homogène indépendamment des conditions matérielles et des configurations sociales variées où il peut survenir. Même nuancés

ainsi, nos résultats peuvent sembler étrangement déterministes, définitifs ou réducteurs, et ruiner par avance tous les efforts pour impliquer davantage les pères dans la prise en charge quotidienne de leurs enfants : nous avons pourtant dégagé, chez ceux qui ont accès à cette paternité légitime, des différences importantes dans les modalités de leur participation à la prise en charge quotidienne de leurs enfants voire des différences de « style » paternel, qui nous semblent faire de ces modalités quelque chose d'assez contingent au fonctionnement des maisonnées de prise en charge. C'est peut-être ce caractère assez contingent qui nous semble fondamental pour penser ces différences de styles ou d'investissements dans les paternités quotidiennes, plus que des dispositions auxquelles on pourrait prêter une forme d'autonomie dans l'analyse, par exemple en les reliant de façon univoque à des différences socialement conditionnées dans l'éducation des garçons ou dans les rapports de pouvoir entre les sexes dans différentes classes sociales et sur différentes scènes sociales, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des liens, quel qu'en soit le sens, avec de telles problématiques.

Ainsi, il nous faut revenir, à l'égard des paternités et de l'analyse que nous en proposons, sur l'idée que leurs conditions d'exercice, loin d'être justiciables d'une analyse autonome, sont au contraire étroitement dépendantes non seulement des affiliations et des appartenances des hommes *ex ante*, mais aussi de la manière dont ces affiliations jouent sur la constitution d'un foyer (ou la possibilité d'en constituer un), tout particulièrement à travers les articulations entre les carrières respectives des hommes et des femmes, la constitution et la stabilisation d'un couple, et la naissance d'un premier enfant. L'analyse sociologique des paternités quotidiennes butte peut-être alors sur cette double hétéronomie par rapport aux prises en charge quotidiennes, où la paternité se voit reconnaître un rôle qui est concrètement et matériellement secondaire – reconnaissance qu'on peut discerner par exemple dans les modalités temporelles d'exercice du congé de paternité. Ce rôle est tout autant secondaire par rapport aux conditions d'accès à une paternité socialement légitime, d'autre part, car ce sont ces conditions qui tendent à conditionner le destin social d'un homme au delà de cet accès à une paternité, dans la mesure même où existe cette injonction d'avoir joué sa stabilisation professionnelle avant la venue du premier enfant, et y compris lorsqu'interviennent les logiques de gageure et de rattrapage que nous avons étudiées dans la troisième partie de ce travail. Cette logique nous a semblé aussi influencer sur la valeur relative et la signification du temps qu'un homme peut passer auprès de ses enfants, et sur les ressources matérielles et symboliques dont il peut disposer pour mettre en jeu de façon tenable cette paternité quotidienne. Ces hypothèses font donc bien des conditions d'exercice des paternités quotidiennes quelque chose de fondamentalement contingent à une certaine économie

domestique et affective et aux conditions de sa mise en place. Mais elle est dès lors contingente à l'articulation pour les hommes entre carrière professionnelle, carrière matrimoniale et entrée possible, pensable, ou réelle dans une carrière paternelle. Pour les femmes, la maternité quotidienne apparaît par contraste relativement préservée de l'échec du couple, non au sens où ce dernier n'aurait pas un impact socio-économique fort, sans parler des difficultés dont s'occupent les psychologues, mais au sens où elle est néanmoins mieux protégée contre un tel échec, et où sa valeur l'emporte sur celle de la pérennité du couple, aussi souhaitable que soit cette dernière aux yeux des différents intervenants du champ de la petite enfance, jeunes mères comprises.

Nous pensons ainsi avoir montré non seulement qu'une telle contingence est spécifique à la paternité, mais qu'elle découle de la manière dont s'institue la maternité autour de la reconnaissance sociale d'une prééminence maternelle dans la prise en charge quotidienne des enfants, leur survie, leur bien-être et leur devenir. Dès lors, loin que les pères les mieux préparés, sur d'autres plans, à jouer un rôle quotidien important, aient aisément conscience de cette contingence, notre hypothèse générale est que la croyance en un caractère mineur des obligations matérielles que recouvre entre autres une paternité quotidienne, est d'autant plus tenable qu'elle s'appuie sur une plus grande aisance matérielle *ex ante*, et d'autant moins tenable que les conditions concrètes d'entrée dans une carrière paternelle coïncident dans le temps avec une mise en échec des espoirs de réalisation de ces affiliations et de reconnaissance des potentialités d'un jeune père, quelle qu'en ait été la nature. Au rang de ces obligations matérielles des hommes, nous comptons précisément l'injonction d'une présence quotidienne, qui est en quelque sorte le degré minimal de ces paternités quotidiennes, mais nous n'en faisons pas une injonction autonomisable des affiliations socio-économiques qui en sont la garantie et qui en constituent la légitimité sociale. Notre analyse du cas de Luc et Aline, entre autres, nous a montré à quel point les difficultés matérielles *ex ante*, si déterminantes soient-elles objectivement, se traduisent d'autant plus par des difficultés psychologiques *ex post* qu'un homme cherche à maintenir son foyer sans en avoir les moyens, sans y exercer une responsabilité reconnue, sans avoir réalisé ses aspirations professionnelles. Il nous a néanmoins semblé que la prise en compte de ces difficultés matérielles était nécessaire pour que de telles difficultés psychologiques deviennent compréhensibles, tout particulièrement si l'on analysait concrètement à la fois les séquences temporelles où s'étaient manifestés les troubles de Luc et celles où ils avaient reculé puis disparu, après la séparation du couple.

En étant contingentes à des conditions socio-économiques et, au regard de la diversité des paternités quotidiennes et des organisations temporelles qu'elles font ressortir,

secondes par rapport à l'assignation des mères au travail de prise en charge quotidienne des jeunes enfants, en étant par là soumises à des injonctions contradictoires et variables (selon les intervenants) sur le terrain éducatif et domestique, les paternités quotidiennes n'en apparaissent que plus fragiles. Ces fragilités, évidentes dans des fractions de classe fortement touchées par la précarité des statuts, déstabilisent en premier lieu, et d'une façon souvent relativement irréversible, la continuité du couple et de la présence quotidienne des pères, renforçant ou confirmant sur la scène domestique les fragilités des affiliations extérieures. Elles affectent par là ce que nous avons à la fois pensé comme une forme de légitimité sociale de la paternité quotidienne, et comme le caractère tenable de ces paternités, qui façonnent un certain habitus qu'il faudrait par là relier de façon non déterministe (en dépit du caractère parfois implacable de certaines des logiques étudiées dans cette thèse) à la possibilité socialement et économiquement différenciée pour un homme de sortir à un moment donné des indéterminations socio-économiques qui caractérisent la jeunesse, et d'avoir les moyens d'accéder à ces paternités légitimes. Le corollaire de ce travail est en effet que, d'une manière ou d'une autre, certains hommes pourraient ne jamais avoir accès à ces paternités quotidiennes, que nous avons définies comme des paternités socialement légitimes, soit qu'ils n'engendrent pas d'enfant, soit qu'ils soient privés durablement de ces formes de légitimité. Cette analyse montre ainsi un certain envers des « monoparentalités », puisqu'une partie de ces paternités débouchent sur des mises hors-jeu et sur une invisibilité de ces pères socialement peu légitimes. Dès lors, il faudrait peut-être penser avant tout dans leurs discontinuités (ou leur désarticulation par rapport à des carrières professionnelles ou à des trajectoires sociales problématiques) ces paternités problématiques, comme l'a fait par exemple Philippe Bourgois dans le cas de ses enquêtés vendeurs et fumeurs de crack<sup>450</sup> et devenus pères parfois très jeunes, à travers les heurts de leurs parcours oscillant entre l'économie de la drogue et des tentatives de se ranger, y compris en accédant à l'économie officielle, entre périodes de vie en couple et ruptures parfois violentes.

Il se pourrait même que, comme nous l'avons envisagé sur nombre des paternités « problématiques » que nous avons étudiées, et qui ont été les plus visibles dans nos enquêtes de terrain, les paternités quotidiennes les mieux investies, les plus propres à se mettre en scène et en jeu, soient celles qui aient été mises en danger matériellement *ex ante* pour triompher d'autant mieux *ex post*, en parfait contraste avec les paternités visibles dans les statistiques, marquées massivement par des stabilisations qui s'étaient

---

<sup>450</sup>cf. Philippe Bourgois, 2001, *En quête de respect : le crack à New York*, Paris : Seuil « Liber » (édition originale 1995, *In Search of Respect : Selling Crack in El Barrio*, New York : Cambridge University Press, traduit de l'américain par Lou Aubert).

jouées *ex ante*. Il se peut aussi qu'il existe d'autres paternités problématiques chez des hommes connaissant une certaine réussite professionnelle tout en connaissant des formes particulièrement contraignantes (de façon durable) d'assignation à la sphère professionnelle, ou des formes particulièrement défavorables au temps familial d'investissement professionnel, pouvant mettre en péril la continuité de leur présence au foyer : au delà du fait que nos terrains nous ont peu amenés à étudier les fractions de classe les mieux protégées économiquement, il se peut que de tels cas appellent simplement à ne pas supposer une correspondance directe entre paternités quotidiennes et accès aux professions les mieux rémunérées ou les plus prestigieuses, en particulier si l'on prend en compte le résultat essentiel de ce travail à l'égard des paternités, qui est que les liens entre la réalisation des investissements professionnels et les paternités socialement légitimes ne se jouent pas directement, mais par la médiation du couple parental et de son devenir, jusque dans les situations de rupture.

### **Foyer parental et cadre de vie**

Reconsidérer le foyer parental comme le cadre de certaines injonctions conjointes, trait d'union entre un sujet déposé en décembre 1998 sur « socialisation des parents et aménagements du chez soi » et les résultats auxquels nous avons abouti sur les conditions matérielles d'entrées dans les carrières parentales, où les carrières d'emploi des jeunes pères et jeunes mères occupent une place décisive, a été pour nous le moyen de penser conjointement maternités et paternités. Plus précisément, l'existence de ce foyer et le cadre matériel auquel il était associé par certain(e)s enquêté(e)s nous sont apparus comme relevant d'injonctions à la fois relativement spécifiques et parfois d'une grande force contraignante, dès lors que ce cadre matériel engageait quelque chose des responsabilités parentales. Nous avons trouvé l'illustration la plus décisive de cet encadrement des pratiques de prise en charge des enfants dans le cas d'Aline, qui reliait de façon particulièrement explicite les dangers qui avaient affecté le couple parental d'une part, et le cadre de vie d'autre part, où se trouvait élevé Colin, précisément, somme toute, par la manière dont ces différents aspects avaient engagé sa propre responsabilité de mère. Nous avons également tenté de démontrer à partir d'un certain nombre d'éléments que, sur ce point, Luc avait également contribué à cet effort, et avait également pris sa part de responsabilité à cet égard, même si ses propres problèmes avaient pu par ailleurs menacer ce cadre et invalider cette responsabilité de différentes façons.

Le cas de Luc nous a permis, à son tour, d'établir un trait d'union plus général entre les différentes parties de cette thèse, tout en suscitant un paradoxe : en effet, la pérennité d'un cadre conjugal apparaît à la fois comme ce qui sélectionne, au premier chef, les

hommes ayant accès à une paternité quotidienne, en ce qu'on dispose d'un certain nombre d'indices montrant que la sélection des hommes ayant accès à une paternité légitime au sein d'un couple se résume quasiment à la sélection sociale des hommes en couple parmi l'ensemble des hommes se trouvant au même point dans le cycle de vie que les jeunes pères des années 1990, *abstraction faite (ex ante) de leur situation professionnelle*. Seules les paternités tardives qui ne s'ensuivent pas d'une certaine trajectoire de passage à l'âge adulte s'écartent un tant soi peu de cette logique structurale, ainsi que, dans une certaine mesure, les fils d'agriculteurs. En même temps, l'existence et la pérennité du couple parental apparaissaient, aux yeux des principaux intéressés, comme un *bien commun* relativement autonome sur lequel ils avaient, dans une certaine mesure, pu gager leur entrée dans la paternité, même si une telle gageure reposait en dernier recours, sur une certaine configuration socioéconomique incluant le foyer conjugal lui-même, ses ressources, les affiliations de ces membres.

La question de la transformation d'un foyer conjugal en foyer parental, et notamment le fait qu'il soit *pensable ex ante* d'envisager de faire des enfants dans ce cadre dépend étroitement des affiliations socioéconomiques des hommes et des femmes, qu'elles ressortissent aux parentés d'origine, à leurs ressources et à leurs mobilisations, parfois décisives en temps de crise, parfois quotidiennes ou essentielles dans un système de garde, ou qu'elles ressortissent aux affiliations tirées à la fois de l'insertion professionnelle des hommes et des femmes. Nous pouvons retenir la définition qu'en donnait un couple d'enquêtés, Odile et Romain. Cette définition relevait non seulement d'une notion de permanence ayant une signification morale (« on s'engage pour du long terme ») et sans doute à la fois affective et pragmatique (« l'amour assez *fort* » – *pour triompher des difficultés matérielles*, pourrait-on ajouter), comme modalité de la référence première au couple, mais aussi d'une croyance, ce qui permet de comprendre la variabilité que nous avons pu constater dans nos enquêtes de terrain comme dans les appréciations que nous avons rencontrées sur différentes scènes sociales à l'égard de ce sujet de thèse, sur le moment qui aurait été décisif pour *dater* la « naissance du foyer » ou encore la fondation d'une « vraie » famille (question qui n'a de lien avec le foyer que dans la mesure où la famille se voit investie d'une pérennité comparable) : emménagement d'un jeune couple, mariage (comme affirmation particulièrement solennelle de cette pérennité d'un foyer conjugal), accueil du premier enfant, mais parfois du second voire du troisième. C'est que chacune de ces étapes peut ou non constituer un marqueur de cette permanence, et faire l'objet d'appréciations différentes selon le moment où se situent ces appréciations elles-mêmes, mais aussi les attributs qui permettent de la garantir. On peut se demander si un événement unique peut encore



marquer une telle permanence, fût-il aussi durable (en particulier en termes d'obligations) que la naissance d'un enfant. C'est pour cette raison entre autres qu'il est possible, à l'issue des années 1990, de penser davantage le foyer comme cette sorte de cadre socialement, politiquement voire aussi économiquement nécessaire, en montrant que c'est dans la forme particulièrement impérieuse que prend cette nécessité, en particulier à travers les devoirs de présence et les contraintes de synchronisation et d'articulation des séquences professionnelles et familiales, qu'il y a une spécificité démontrable de l'arrivée du premier enfant par rapport à d'autres étapes du cycle de vie.

Cette arrivée du premier enfant ne fait aucunement *naître* une telle injonction, ne serait-ce que parce que respecter une telle injonction implique avant toute chose de *l'anticiper* dans la plupart des cas, mais elle n'en réalise pleinement toutes les conséquences en particulier juridiques, affectives, psychologiques, mais aussi socioéconomiques, qu'une fois que ce premier enfant est réellement présent. Or, cette présence d'un enfant et l'économie de sa prise en charge tendent alors, d'une certaine manière, à renvoyer au second plan ce cadre matériel : d'un côté, en effet, le foyer parental et son environnement reçoivent un contenu et un sens nouveau du fait des scènes quotidiennes de vie familiale qui s'y déroulent, mais cette économie quotidienne de la prise en charge peut aussi en relativiser la portée, et les limites qui lui étaient assignées *ex ante*. Rien ne saurait mieux l'illustrer, sans doute, que la description que fait Aline de son *deuil* du couple, alors qu'il s'agit d'une enquêtée qui a tout fait pour sauvegarder un tel cadre, en premier lieu dans sa dimension de sauvegarde d'un couple parental pérenne. Ce deuil est aussi une façon d'accepter la réalité matérielle de garanties qu'elle apportait seule depuis le départ, dans le projet d'enfant lui-même, alors même que Luc est revenu dans le jeu. Un tel changement renvoie bel et bien le foyer à une injonction et un *devoir-être*, qui, une fois qu'on en admet le caractère abstrait, permet aussi de penser l'association de Luc à la prise en charge de son fils une fois la séparation consommée, comme manière d'affirmer une autre forme de permanence : il s'agit en effet de réaffirmer non seulement qu'Aline *veut* toujours que Colin ait un « vrai » père *quotidien*, quel que soit le moment où il « s'est fait », mais aussi qu'il existe encore une certaine unité parentale, que ce soit dans la gestion des modes de garde, l'articulation concrète des périodes chez son père, sa mère et ses grands-parents, ou l'existence de « séquences de vie familiale *normale* ».

Penser un tel cadre, qui est d'abord un cadre symbolique et un cadre de pensée, mais aussi un cadre de l'action politique et sociale, avant d'être un cadre matériel au sens propre, c'est aussi en penser les attributs qui peuvent changer selon les situations et selon les époques, et singulièrement selon la signification qui est prêtée à telle forme familiale ou telle situation matérielle. Aussi, ce n'est pas un hasard si ce sont des

situations bien spécifiques de mise en danger du foyer parental et de son cadre matériel qui ont pu en faire un objet d'entretien ayant du sens pour nos enquêtés, comme nous avons pu le montrer notamment à l'égard des enjeux de stabilisation résidentielle ou de désentassement chez Suzanne, ou de retour à la campagne chez Aline, qui la mettait aussi en mesure de bénéficier d'une mobilisation de sa famille d'origine, à Bordères. Nous avons ainsi commencé l'ébauche d'une mise en relation entre le type de menace par rapport auquel se positionnaient ces enquêtées dans la situation d'entretien, et des situations historiques plus anciennes, ayant fait intervenir le regard de philanthropes, d'hygiénistes, de réformateurs sociaux sur l'arrivée massive de populations qu'ils s'agissait de fixer ou de moraliser, particulièrement en des époques d'industrialisation. Il ne nous a pas été possible, dans le cadre de ce travail, de reconstituer les fils qui vont de ces situations historiques singulières aux stratégies spécifiques de nos enquêtées en ce qui concerne le foyer parental et à travers ce qui, dans ses caractéristiques et son environnement social et matériel, renvoie à des responsabilités parentales et en particulier à l'impératif moral de conjurer des menaces qui pourraient affecter le devenir des enfants. Mais il nous semble que ce sont tout particulièrement les situations de néolocalité, qui depuis l'après-guerre sont devenues relativement prééminentes dans la société française avec l'extension du salariat et le rôle croissant qu'y a joué la formation, qui nous semblent mobiliser le mieux ces significations morales associées au foyer parental et au cadre de vie. À l'inverse, l'analyse de maisonnées de prise en charge spécifiques tend à donner moins d'importance à un cadre purement parental, ou plutôt à redonner de l'importance à toutes les mobilisations qui sont possibles dans les parentés élargies, même si c'est bien dans un cadre résidentiel régulier exclusivement « parental » qu'une majorité des enfants était accueilli dans les années 1990.

Il est troublant, dès lors, de constater la force des normes qui touchent à l'habiter, au cadre de vie, aux formes de vie familiale dès lors qu'elles constituent peu ou prou le cadre pensé comme celui où seront élevés des enfants, et en même temps de constater leur très grande plasticité, en ce qu'elles répondent d'abord à des périls ayant certes une forte charge émotionnelle, mais qui varient selon les expériences singulières auxquelles se sont confronté(e)s nos enquêté(e)s avant d'entrer dans la carrière parentale. On peut se hasarder à conjecturer qu'il en va même ainsi de la question de l'autonomie économique et résidentielle du couple, en particulier face aux enjeux de prise en charge, en ce que le foyer parental n'a besoin de frontières marquées que lorsque sa porosité évoque à son tour un danger, une défaillance possible. Il en va ainsi, par exemple, lorsque, comme le dit Odile, l'aide d'une des deux belles-familles devient trop régulière,

faisant revivre la menace spécifique qu'elle veut conjurer, celle d'une mise en doute de sa disponibilité maternelle et de la priorité donnée par elle à son « travail de mère ».

Inversement, il nous a semblé que l'analyse socio-économique des maisonnées de prise en charge et des différentes séquences de mobilisation – non restreintes *a priori* au foyer parental – qui accompagnaient la venue d'un enfant était une étape nécessaire pour comprendre ce qui permettait aux maternités et aux paternités d'advenir, et, tout particulièrement, de pouvoir se déployer dans un cadre matériel qui conjurait les menaces les plus inacceptables au regard du devenir des enfants, en particulier lorsque cette autonomie se trouvait menacée par des difficultés économiques. Comme cadre matériel, le foyer parental n'est ainsi jamais construit par les seuls parents, même lorsqu'ils s'appuient sur leurs affiliations et leurs propriétés sociales les plus personnelles, par exemple, et tout particulièrement, celles issues de leur insertion professionnelle antérieure. Et les ressources qu'ils tirent de leurs appartenances diverses sont précisément les ressources qui leur permettent de construire un foyer parental autonome, un cadre leur permettant de mettre en jeu une responsabilité personnelle quant au devenir de leurs enfants, et d'y « réussir », c'est à dire de donner au foyer cette existence régulière, visible et reconnue, où ils ont toute leur place.

On pourrait dès lors prêter à cette thèse un certain *économisme*, qui serait étrange pour un travail qui partait initialement d'une critique externe de la microéconomie du ménage. En réalité, nous pensons au contraire que ce travail remet en cause l'étanchéité qui est parfois prêtée aux questions économiques par rapport à d'autres aspects de la vie sociale et par rapport à des aspects de la vie matérielle qui sont encore négligés par les théories existantes dans la science économique. À cet égard, il ne nous est pas interdit de formuler un postulat plus général, qui est qu'une certaine spécialisation des savoirs, que nous avons essentiellement considérée comme un obstacle (surmontable) à notre travail, conduit peut-être à une autonomisation symétrique des savoirs touchant au psychisme, et aux déséquilibres pouvant l'affecter, comme aux questions d'éducation ou de développement cognitif des enfants. De là cette inquiétude, qu'on peut ressentir à l'issue de ce travail, que les spécialisations des intervenants du champ de la petite enfance, et la force des normes qui se définissent par rapport au devenir des enfants, ne se liguent parfois pour produire des mythes nécessaires à l'exercice de ces domaines d'intervention, d'autant plus nécessaires qu'ils se réfèreraient toujours à ce devenir, en gommant toujours plus les domaines où ils ont beaucoup moins de possibilités d'agir, comme ceux de la réussite professionnelle individuelle des hommes et des femmes *ex ante*, ou de leurs affiliations et droits sociaux – avec comme nuance essentielle que les assistantes sociales, par exemple, peuvent jouer un rôle important pour faire jouer ces

droits –, mais aussi des ressources et affiliations qui se manifestent dans les maisonnées de prise en charge qui mettent en jeu d'autres appartenances, dans le cadre des parentés quotidiennes. Il nous semble plus fécond à l'issue de cette thèse, d'un point de vue pratique et politique aussi bien que d'un point de vue scientifique, de sortir de ces dichotomies et de reconnaître, comme un fait impossible à ignorer, que les questions matérielles, économiques et les questions psychologiques, éducatives, interfèrent très fortement les unes avec les autres dans le déroulement des entrées dans les carrières parentales et par là dans l'exercice quotidien de la parentalité et dans le devenir des enfants, et enfin dans les sentiments qui y jouent et s'y développent.

# Tables

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Remerciements.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Sommaire.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Introduction générale.....</b>   | <b>7</b>  |
| La naissance du foyer ? Genèse d'un projet.....                                       | 7         |
| Économie ménagère et genèse des groupes domestiques.....                              | 7         |
| S'occuper d'un premier enfant : une question matérielle, mais à quelle échelle ?..... | 11        |
| Pérennité du foyer, emploi et prise en charge quotidienne des enfants. . .            | 16        |
| Cadre général de la thèse.....  | 24        |
| Retour sur les cadres temporels de la parentalité.....                                | 24        |
| i) prise en charge quotidienne du jeune enfant juste après sa naissance.....          | 24        |
| ii) le cas du congé maternité.....  | 26        |
| iii) des structures de prévention à un nouveau regard sur l'enfance.....              | 27        |
| Avoir son premier enfant dans la France des années 1990.....                          | 30        |
| Efficace des prises en charges quotidiennes.....                                      | 30        |
| Travail, éducation parentale et carrières maternelles.....                            | 33        |
| Foyer parental et participation des pères.....  | 36        |
| Outils et méthodes.....   | 39        |
| De la problématique à la méthode.....   | 39        |
| Paternités sociales et carrières masculines.....                                      | 39        |
| Conditions matérielles et enjeux symboliques .....                                    | 41        |
| Présentation du travail empirique .....   | 42        |
| Néolocalité, bilocalité et cadre d'accueil du premier enfant.....                     | 42        |
| Carrières professionnelles et arrivée d'un premier enfant.....                        | 43        |
| <b>Première Partie : Maternité et carrières professionnelles des femmes.....</b>      | <b>47</b> |
| <b>Chapitre 1</b>   |           |
| <b>Travail professionnel et assignation au « maternage ».....</b>                     | <b>48</b> |
| Le congé maternité : cadre historique, cadres temporels.....                          | 48        |
| Double ancrage des mères et division du travail social.....                           | 48        |
| Institution du congé maternité et naissance de la puériculture.....                   | 53        |
| Protections du travail salarié et assignation au travail maternel aujourd'hui.....    | 59        |
| De l'articulation entre insertion professionnelle et accueil du premier enfant.....   | 62        |
| Temps maternel, enfantin, professionnel et temps de l'enquête.....                    | 62        |
| Le travail intenable ?.....   | 67        |
| Modes de garde : l'autre « conciliation ».....  | 71        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Chapitre 2</b>   |            |
| <b>Maternité et fragilisation de l'insertion professionnelle.....</b>   | <b>74</b>  |
| Approche macrosociale.....  | 74         |
| Devenir mères au foyer ?.....   | 74         |
| Un nouveau rapport à l'emploi ?.....                                    | 80         |
| Fragilités sur le marché du travail.....                                | 80         |
| Mouvements vers le « foyer ».....                                       | 81         |
| Modes de recherche d'emploi.....  | 83         |
| Usages du temps partiel.....  | 84         |
| Recompositions des rapport à l'emploi et maternités.....                | 85         |
| Une réévaluation des statuts.....                                       | 85         |
| Prise en charge d'un second enfant et situations successives.....       | 87         |
| Une jeune mère disponible.....  | 90         |
| Le foyer comme ancrage d'une légitimité parentale spécifique.....       | 90         |
| Travail, affiliations et éducation parentale.....                       | 96         |
| « Je ne planterai pas ma famille ».....                                 | 100        |
| Petites et grandes catastrophes.....                                    | 105        |
| « Dérèglement » et assignation maternelle.....                          | 105        |
| protection rapprochée, secteurs professionnels menacés.....             | 107        |
| Ancrage local, système d'obligations.....                               | 113        |
| <br>  |            |
| <b>Chapitre 3</b>   |            |
| <b>Maternité et carrières féminines de passage à l'âge adulte.....</b>  | <b>118</b> |
| Des jeunes mères plus ou moins professionnalisées.....                  | 118        |
| D'Odile à Suzanne.....  | 118        |
| Un conjoint disponible.....   | 128        |
| Primat de l'insertion professionnelle.....                              | 141        |
| Jouer ses affiliations socioéconomiques avant la maternité.....         | 143        |
| Études et origine sociale.....  | 143        |
| Homogamie et ancrage professionnel.....                                 | 145        |
| Déterminants de l'ancrage professionnel et de la PCS.....               | 148        |
| Emplois protégés et protections de l'emploi.....                        | 150        |
| L'accumulation des ancrages et affiliations antérieurs.....             | 150        |
| Des emplois plus ou moins protégés.....                                 | 153        |
| Précarité et période du congé maternité.....                            | 153        |
| Une hypothèse générale.....   | 155        |
| Attendre un « mauvais moment » ou s'appuyer sur le conjoint.....        | 156        |
| Maternités précoces, maternités tardives.....                           | 156        |
| Stabilité professionnelle, homogamie et sexuation des parentalités..... | 159        |
| Le retour sur la scène professionnelle.....                             | 161        |
| L'affiliation antérieure.....   | 161        |
| Ambivalences d'un retour à l'emploi plus ou moins rapide ex post.....   | 166        |
| <br>  |            |
| <b>Deuxième partie : Foyer parental et cadre matériel d'accueil</b>     |            |
| <b>du premier enfant.....</b>   | <b>173</b> |
| <br>  |            |
| <b>Chapitre 4</b>   |            |
| <b>Cadre de pensée, biais empiriques.....</b>                           | <b>174</b> |
| Couple, logement et cadre de vie.....                                   | 174        |
| Enjeux conjoints, enjeux écologiques.....                               | 174        |
| La promotion problématique du « couple parental ».....                  | 177        |

|  |            |
|--|------------|
| Néolocalité et stabilisation.....  | 179        |
| Prédominance et pérennité des couples.....   | 187        |
| Couple parental et stabilité des ménages.....  | 187        |
| Mariages et mises en couple.....   | 193        |
| Mères « seules », pères invisibles.....  | 198        |
| Résidence et territoire.....   | 205        |
| Stabilité, mobilité résidentielle et caractéristiques des logements.....                   | 205        |
| Un indice de la position dans le cycle de vie ?.....                                       | 205        |
| Naissances précoces et mobilités géographiques.....  | 207        |
| Le symptôme d'ancrages moins protecteurs ?.....  | 210        |
| Populations, logements, territoire et emploi.....  | 213        |
| Des logements appropriés ? Un état des lieux.....  | 213        |
| Emplois et aires résidentielles.....   | 216        |
| <b>Chapitre 5</b>  |            |
| <b>Foyer parental, foyer conjugal.....</b>   | <b>220</b> |
| Couple désuni, couple en devenir.....  | 221        |
| Un cas exemplaire.....   | 221        |
| Paternité et coparentalité.....  | 224        |
| Des « séquences de vie familiale normale ».....  | 233        |
| Gageures et failles.....   | 246        |
| L'« accident » et le projet : un déséquilibre irréductible.....                            | 246        |
| ... qui contraste avec des valeurs familiales partagées ?.....                             | 254        |
| Le retour dans le Barrant, sauvetage ou mise à l'épreuve ?.....                            | 267        |
| <b>Chapitre 6</b>  |            |
| <b>Dans quel cadre élever ses enfants ?.....</b>   | <b>273</b> |
| Cadre matériel et devenir des enfants.....   | 273        |
| De la « Goutte d'Or » à « Cappel ».....  | 273        |
| Sortir des HLM.....  | 281        |
| « bouger » puis se stabiliser.....   | 286        |
| Contextualisations.....  | 294        |
| Un groupe de mères mobilisées.....   | 296        |
| La pérennité de l'école, enjeu d'un repeuplement constant.....                             | 304        |
| Une commune éclatée : installations, stabilisations, instabilités.....                     | 310        |
| Un lieu de stabilisation résidentielle pour de jeunes parents.....                         | 310        |
| Hameaux, quartiers et limites de l'échelon communal.....                                   | 314        |
| Populations, territoires et emploi : gestion des risques et gouvernement des familles..... | 318        |
| Conjectures sur la néolocalité au XXe siècle.....  | 319        |
| Conclusion d'étape.....  | 325        |



## **Troisième partie : L'emploi stable comme mode privilégié d'entrée dans les carrières paternelles.....329**

### **Chapitre 7**

#### **Affiliations et paternités quotidiennes : une question de légitimité sociale.....330**

|  |     |
|--|-----|
| Cadre général.....   | 330 |
| Cadre historique.....  | 330 |
| Chefs de ménage et profession du père : un héritage du patriarcat ?.....   | 335 |
| Vers une définition des « pères quotidiens ».....                          | 340 |
| Retour sur une présence problématique .....                                | 340 |
| Paternités quotidiennes et « carrières » paternelles.....                  | 348 |
| Les conditions matérielles des entrées dans les carrières paternelles..... | 358 |
| Lexique des paternités quotidiennes socialement légitimes.....             | 358 |
| Question sociale et « crises » des paternités.....                         | 362 |

### **Chapitre 8**

#### **Stabilité de l'emploi ex ante, stabilité des couples ex post.....370**

|   |     |
|---|-----|
| Les pères : des hommes déjà stabilisés.....                                       | 370 |
| Une comparaison « en coupe » avec les hommes sans enfants.....                    | 370 |
| Peu de changements de situation en longitudinal.....                              | 376 |
| Cycle de vie et paternité.....  | 384 |
| Stabilisation en couple et sélection sociale ex ante des pères « légitimes »..... | 392 |
| Rapports avec la stabilisation professionnelle.....                               | 394 |
| Niveau d'étude ex ante et probabilité d'être en couple ex post.....               | 397 |

### **Chapitre 9**

#### **Ethnographie des entrées « problématiques » dans les carrières paternelles...405**

|   |     |
|---|-----|
| Participation des hommes et limites de l'enquête..... | 405 |
| « réparation », « rattrapage » et double bind.....    | 417 |
| Une logique de promotion : le cas de Nadir.....       | 428 |
| Assurer sa présence.....                              | 441 |

## **Conclusion générale.....449**

|   |     |
|---|-----|
| Parentalité.....                                | 449 |
| Maternité et carrières d'emploi des femmes..... | 455 |
| Retour sur les paternités quotidiennes .....    | 460 |
| Foyer parental et cadre de vie.....             | 464 |

## **Tables.....470**

### **Tables des illustrations.....476**

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Tableaux.....   | 476 |
| Graphiques..... | 477 |
| Encadrés.....   | 477 |

Extraits des entretiens.....477

**Bibliographie.....481**

|  |     |
|--|-----|
| Politiques, biopouvoir et savoirs sur l'enfance.....   | 481 |
| Gouvernement des familles, suivi et prise en charge des enfants.....                                     | 481 |
| Savoirs et regards sur l'enfance, responsabilités parentales.....  | 482 |
| Politiques familiales, aides aux familles et structures de prise en charge. .                            | 483 |
| Vie matérielle.....  | 483 |
| Généralités : vie matérielle, classes populaires, études de communautés. .                               | 483 |
| Ménages, maisonnées, logement : économie domestique et gestion<br>quotidienne.....                       | 484 |
| Temps parental, temps professionnel : partage des tâches et modes de garde<br>.....                      | 484 |
| Prises en charges quotidiennes et parentés pratiques.....  | 485 |
| Transformations du travail et de l'emploi, affiliation, propriété sociale.....                           | 486 |
| Émergence et transformations de la société salariale.....  | 486 |
| Accès des femmes aux études et au travail.....   | 487 |
| Chômage, précarité, nouveaux modes de gestion de la main d'oeuvre . . . .                                | 488 |
| Carrières parentales.....  | 488 |
| Généralité : carrières, trajectoires, approches dynamiques.....  | 488 |
| Passage à l'âge adulte : insertions professionnelles et formation de la famille<br>(vue d'ensemble)..... | 489 |
| Fécondité et emploi des femmes.....  | 490 |
| Approches globales ou démographiques.....  | 490 |
| Lien avec l'emploi des femmes.....   | 490 |
| Maternité et travail des femmes : articulation, conflits, impasses.....                                  | 491 |
| Paternités : propriété sociale, crises, carences, fragilités.....  | 492 |
| Références transversales.....  | 493 |
| Mobilités sociales et classes « moyennes ».....  | 493 |
| Outils et généralités.....   | 493 |

# Tables des illustrations

## Tableaux

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1. Situation d'activité des femmes à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné.....  | 81  |
| Tableau 2. Recherche d'emploi chez les femmes au chômage (femmes venant d'avoir un premier enfant et populations comparables sans enfant et venant d'avoir un autre enfant).....                                | 83  |
| Tableau 3. Proportion de femmes au foyer avant la naissance de leur premier enfant, en fonction de l'imminence de la naissance au moment renseigné.....   | 87  |
| Tableau 4. Situations maritales des femmes par rapport à une naissance survenue ou non depuis moins d'un an.....  | 183 |
| Tableau 5. Types de séquences observées selon la présence d'un père et d'autres adultes.....  | 184 |
| Tableau 6. Évolution des situations maritales et des réponses à l'enquête des femmes par rapport à la naissance d'un premier enfant.....  | 194 |
| Tableau 7. Issues des cohabitations et des périodes sans conjoint observées au bout d'un an à partir de la première année suivant la naissance d'un enfant.....   | 196 |
| Tableau 8. Issues des cohabitations et des périodes sans conjoint observées au bout d'un ou deux ans à partir de la première année suivant la naissance d'un enfant.....  | 197 |
| Tableau 9. Provenance des couples observables la première année d'enquête, pour un enfant né depuis moins d'un an (échantillon entrant).....  | 203 |
| Tableau 10. Provenance des couples observables la deuxième année d'enquête, pour un enfant naissant avant la première enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre).....                  | 203 |
| Tableau 11. Provenance des couples observables la troisième année d'enquête, pour un enfant naissant entre la deuxième et la troisième enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre)..... | 203 |
| Tableau 12. Provenance des couples observables la troisième année d'enquête, pour un enfant naissant avant la première enquête (y compris personnes réinterrogées d'une année sur l'autre).....                 | 203 |
| Tableau 13. Conditions de logement et mobilités résidentielles des femmes en couple.....  | 215 |
| Tableau 1. Situation d'activité des hommes à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné.....  | 378 |
| Tableau 2. Situation d'activité des hommes en couple à la première enquête par rapport à la situation un an avant, selon la venue ou non d'un enfant, premier né ou puîné.....                                  | 378 |
| Tableau 3. Type d'emploi recherché par les hommes (inactifs exclus) selon leur situation d'activité et la venue d'un enfant.....  | 383 |
| Tableau 4. Type d'emploi recherché par les hommes en couple (inactifs exclus) selon leur situation d'activité et la venue d'un enfant.....  | 384 |
| Tableau 5. Six analyses de la probabilité d'être devenu père ex post (années 1990).....   | 402 |
| Tableau 6. Six analyses de la probabilité d'être devenu père ex post pour les hommes en couple.....   | 403 |

## Graphiques

|  |     |
|--|-----|
| Graphique 1. Situations d'activité des femmes par rapport à l'arrivée d'un premier enfant avant la première enquête.....   | 76  |
| Graphique 2. Situations d'activité mensuelles par rapport à l'arrivée d'un premier enfant, ainsi que d'un mois tiré au hasard parmi les douze précédant l'enquête (« mois test »)..... | 77  |
| Graphique 3. Situations d'activité des femmes un an avant la première enquête par rapport à la naissance d'un premier enfant et en fonction du moment où a commencé la grossesse.....  | 79  |
| Graphique 4. Cessations et reprises d'activité en fonction de l'origine sociale.....   | 162 |
| Graphique 5. Cessations et reprises d'activité en fonction du lieu de naissance (région ou pays).....  | 164 |
| Graphique 6. Cessations et reprises d'activité en fonction du niveau d'études.....   | 165 |
| Graphique 7. Cessations et reprises d'activité en fonction des caractéristiques du dernier emploi (PCS et ancienneté).....   | 166 |
| Graphique 8. Cessations et reprises d'activité en fonction du conjoint et de sa situation.....   | 170 |
| Graphique 9. Cessations et reprises d'activité en fonction de l'arrivée d'un deuxième enfant et de son âge au moment de la troisième enquête.....                                      | 171 |
| Graphique 1. Comparaison entre deux communes proches de Rivigne.....   | 308 |
| Graphique 1. Comparaison des situations d'activités rencontrées sur trois ans dans les tranches d'âges regroupant au moins 99% et au moins 90% des jeunes pères.....                   | 374 |
| Graphique 2. Situations d'activité des hommes par rapport à la naissance d'un premier enfant au sein d'un couple dont ils font partie ex post.....                                     | 375 |
| Graphique 3. Situations d'activité des hommes un an avant la première enquête par rapport à une grossesse.....   | 376 |

## Encadrés

|   |     |
|---|-----|
| Encadré 1 : À propos de la micro-économie du consommateur.....  | 22  |
| Encadré 2 : Distinction ex ante / ex post et modèles de matching.....   | 45  |
| Encadré 3 : La fin de l'APE.....  | 65  |
| Encadré 1 : Précisions sur les pères « seuls » et leur rareté relative.....   | 373 |
| Encadré 2 : retour sur la méthode d'appariement (matching).....   | 375 |
| Encadré 3 : Position dans le cycle de vie et construction d'une population d'hommes sans enfant comparable aux jeunes pères observés dans l'enquête Emploi..... | 387 |
| Encadré 4 : Niveau d'étude, origine sociale et position dans le cycle de vie.....   | 392 |

## Extraits des entretiens

|   |    |
|---|----|
| Extrait 1. Odile : « il faut que les parents soient là ».....     | 91 |
| Extrait 2. Odile : « ça me retombe dessus ».....                  | 91 |
| Extrait 3. Odile : « partout et en même temps ».....              | 91 |
| Extrait 4. Romain : « ça ne rentre plus en ligne de compte »..... | 92 |
| Extrait 5. Odile : « pense à ta famille ! ».....                  | 94 |

|  |     |
|--|-----|
| Extrait 6. Romain : « assumer notre truc ».....                                    | 94  |
| Extrait 7. Odile : « Je travaille, je ne travaille plus ».....                     | 95  |
| Extrait 8. Odile : « ma tâche de mère ».....                                       | 96  |
| Extrait 9. Odile : « je ne prendrai pas n'importe quoi ».....                      | 96  |
| Extrait 10. Odile : « tout grouper ».....  | 97  |
| Extrait 11. Odile : un petit boulot.....   | 98  |
| Extrait 12. Odile : des conditions idéales.....                                    | 98  |
| Extrait 13. Odile : « comme quoi je te suis ».....                                 | 99  |
| Extrait 14. Odile : « des horaires un peu craignos ».....                          | 99  |
| Extrait 15. Odile : « dans les jupons de ma mère ».....                            | 100 |
| Extrait 16. Odile : « la famille, elle s'est assez partagée ».....                 | 101 |
| Extrait 17. Odile : « on n'a pas les gens avec des bisous et de l'argent ».....    | 101 |
| Extrait 18. Odile : « moi, je suis un accident ».....                              | 101 |
| Extrait 19. Odile : « Elle ne m'a pas rejetée ».....                               | 102 |
| Extrait 20. Odile : « ma grand-mère s'en était aperçu ».....                       | 102 |
| Extrait 21. Odile : « ce que je n'ai pas eu, je l'ai apporté ».....                | 103 |
| Extrait 22. Nadine : « on mangeait n'importe quand tout le temps ».....            | 105 |
| Extrait 23. Nadine : « il fallait être à côté toute la journée ».....              | 106 |
| Extrait 24. Nadine : « ça ne servait absolument à rien ».....                      | 106 |
| Extrait 25. Nadine : « si on n'avait pas eu la PMI pour nous porter secours »..... | 106 |
| Extrait 26. Nadine : « la solution ».....  | 107 |
| Extrait 27. Nadine : « il fallait que je travaille ».....                          | 107 |
| Extrait 28. Nadine : « je lui ai dit que je ne savais rien faire ».....            | 108 |
| Extrait 29. Nadine : « on faisait des échanges ».....                              | 108 |
| Extrait 30. Nadine : « ça ne pouvait pas durer éternellement ».....                | 109 |
| Extrait 31. Nadine : « les habitudes étaient trop ancrées ».....                   | 109 |
| Extrait 32. Nadine : « il y a une demande assez importante ».....                  | 110 |
| Extrait 33. Nadine : « j'avais moins que le salarié ».....                         | 110 |
| Extrait 34. Nadine : « j'avais prévu de faire autre chose ».....                   | 111 |
| Extrait 35. Nadine : « il fallait tout faire ».....                                | 111 |
| Extrait 36. Nadine : « je n'ai pas été aidée ».....                                | 112 |
| Extrait 37. Nadine : « trop de travail ».....                                      | 113 |
| Extrait 38. Nadine « elle aimait bien mon père ».....                              | 113 |
| Extrait 39. Nadine « elle m'a envoyé tout le monde ».....                          | 114 |
| Extrait 40. Nadine « j'aimais énormément la pièce détachée ».....                  | 116 |
| Extrait 41. Suzanne : « À Paris, c'est bien quand tu es jeune ».....               | 119 |
| Extrait 42. Suzanne : « je suis toujours dans le bain ».....                       | 120 |
| Extrait 43. Suzanne : « je n'ai jamais arrêté de me faire rémunérer ».....         | 120 |
| Extrait 44. Suzanne : « c'était tip-top ».....                                     | 121 |

|   |     |
|---|-----|
| Extrait 45. Suzanne : « 8 ans sans travail ».....   | 122 |
| Extrait 46. Suzanne : « Enfin moi, ça m'a aidée ! ».....                                      | 122 |
| Extrait 47. Suzanne : « pour améliorer la vie des enfants ».....                              | 125 |
| Extrait 48. Suzanne : « On vous le dit ».....   | 125 |
| Extrait 49. Suzanne : « je voulais monter ».....  | 126 |
| Extrait 50. Suzanne : « J'étais métamorphosée ».....  | 126 |
| Extrait 51. Sandrine : « elle est très "diable" ».....  | 129 |
| Extrait 52. Sandrine : « deux en bas âge, c'est du boulot ».....                              | 130 |
| Extrait 53. Sandrine « il assure énormément ».....  | 131 |
| Extrait 54. Sandrine : « on continue la chaîne ».....   | 133 |
| Extrait 55. Sandrine : « je débarrasse ».....   | 134 |
| Extrait 56. Aline : « Colin a enfin la famille qu'il attend ».....                            | 224 |
| Extrait 57. Aline : « j'ai eu peur qu'il se prenne un studio ».....                           | 225 |
| Extrait 58. Aline : « le deuil ».....   | 227 |
| Extrait 59. Aline : « la plus mauvaise voie ».....  | 229 |
| Extrait 60. Aline : « rester la même ».....   | 230 |
| Extrait 61. Aline : « ça m'a complètement engagée ».....                                      | 232 |
| Extrait 62. Aline : « ce devoir d'être père ».....  | 239 |
| Extrait 63. Luc : « je ne suis pas bien ».....  | 240 |
| Extrait 64. Aline : « c'est moi qui avais fait un enfant ».....                               | 243 |
| Extrait 65. Aline : « j'avais complètement laissé tomber ».....                               | 244 |
| Extrait 66. Aline : « il n'en profitait pas ».....  | 252 |
| Extrait 67. Aline : « je m'occupais beaucoup des petits de la famille ».....                  | 257 |
| Extrait 68. Aline : « prouver qu'on formait une famille ».....                                | 260 |
| Extrait 69. Aline : « je le faisais suivre ».....   | 261 |
| Extrait 70. Aline : « quelqu'un qui aime les enfants ».....                                   | 266 |
| Extrait 71. Aline : « il n'avait rien brisé ».....  | 268 |
| Extrait 72. Aline : « je n'ai pas eu envie de l'élever à Paris ».....                         | 274 |
| Extrait 73. « ça me rendait folle ».....  | 275 |
| Extrait 74. Aline : « pour Colin c'était bien ».....  | 276 |
| Extrait 75. Aline : « elle était très "famille" ».....  | 277 |
| Extrait 76. Aline : « on est bien ici ».....  | 278 |
| Extrait 77. Aline : « une maman très présente ».....  | 280 |
| Extrait 78. Suzanne : « on va faire construire ».....   | 291 |
| Extrait 79. Nadine : « ça s'est équilibré sur le village ».....                               | 316 |
| Extrait 80. Aline : « sa place de père ».....   | 342 |
| Extrait 81. Aline : « au quotidien, il y avait quelqu'un quand même qui allait ».....         | 349 |
| Extrait 82. Aline : « replongée dans la dépression ».....                                     | 349 |
| Extrait 83. Aline : « se défusser [de sa paternité quotidienne] jusqu'à en être malade »..... | 350 |

|   |     |
|---|-----|
| Extrait 84. Aline : « fais-le bien, au moins ! ».....                                 | 351 |
| Extrait 85. Aline : « il a eu moins d'angoisses – bizarrement ».....                  | 352 |
| Extrait 86. Aline : « ça s'est complètement effacé ».....                             | 352 |
| Extrait 87. Aline : « il était content que [Colin] soit là ».....                     | 352 |
| Extrait 88. Nadir : « je voulais que mes enfants soient dans un autre contexte »..... | 430 |
| Extrait 89. Nadir : « si j'avais écouté mon prof ».....                               | 431 |
| Extrait 90. Nadir : « ça t'arme pour la vie ».....                                    | 432 |
| Extrait 91. Nadir : « il faut que les mômes, ils s'éclatent ».....                    | 433 |
| Extrait 92. Nadir : « il faut savoir évoluer ».....                                   | 435 |
| Extrait 93. Nadir : « il ne faut pas se plaindre ».....                               | 436 |
| Extrait 94. Aline : « cet aspect financier ».....                                     | 438 |
| Extrait 95. Aline : « il voulait tout assumer ».....                                  | 438 |
| Extrait 96. Romain : « au bout d'un certain moment... ».....                          | 438 |
| Extrait 97. Sébastien : « qu'est-ce que vous voulez faire ? ».....                    | 442 |

## Bibliographie

### *Politiques, biopouvoir et savoirs sur l'enfance*

#### **Gouvernement des familles, suivi et prise en charge des enfants**

Pierre Bourdieu, 1993 (décembre), «À propos de la famille comme catégorie réalisée», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°100, pp 32-36.

Robert Castel, 1981, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychoanalyse*, Paris : Minit.

Jacques Donzelot, 1977, *La police des familles*, Paris : Minit « Critique » (réédition en poche 2005).

Michel Foucault, 2004, *Naissance de la Biopolitique : cours au Collège de France 1978-1979*, Paris : Gallimard-Seuil : « Hautes Études ».

Michel Foucault, 2004, *Sécurité, Territoire, Population : cours au Collège de France 1977-1978*, Paris : Gallimard-Seuil : « Hautes Études ».

Michel Foucault, 1976, *Histoire de la sexualité, tome 1 : la volonté de savoir*, Paris : Gallimard (réédition Poche, 1994, Paris : Gallimard « tel »).

Isaac Joseph, Philippe Fritsch, Alain Battegay, 1977, *Disciplines à domicile : l'édification de la famille*, Fontenay-sous-Bois : Recherches.

Nadine Lefaucheur, 1991, « La puériculture d'Adolphe Pinard, une voie française de l'eugénisme », in G. Raimbault, M. Manciaux (dir), *Analyse et prospective : enfance menacée*, Paris : INSERM, La Documentation Française.

Rémy Lenoir, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris : Seuil.

Philippe Meyer, 1977, *L'enfant et la raison d'État*, Paris : Seuil, « Points : Politique ».

Lion Murard et Patrick Zylberman, 1976, *Le petit travailleur infatigable : villes-usines*,



*habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éditions Recherches.

Catherine Rollet, 2005, « De la Ligue contre la mortalité infantile au Comité national de l'enfance : un siècle de promotion de l'enfance en France », *Histoire et sociétés Revue européenne d'histoire sociale*, n°15 (3<sup>e</sup> trimestre), Dossier « Politiques de la famille en Europe, 1880-1945 ».

Catherine Rollet, 2005 (juillet-septembre), « Pour une histoire du carnet de santé de l'enfant : une affaire publique ou privée ? », *Revue Française des Affaires Sociales*, 59,3, pp 131-156.

Catherine Rollet-Echalier, 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III<sup>e</sup> République*, Paris : PUF, INED, « travaux et documents », cahier n°127.

Delphine Serre, 2004, *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux enfants en danger*, Paris : EHESS, thèse soutenue le 30/11/2004 sous la direction de Rémy Lenoir.

Paul Strauss, 1901, *Dépopulation et puériculture*, Paris : E. Fasquelle.

### **Savoirs et regards sur l'enfance, responsabilités parentales**

Philippe Ariès, 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris : Seuil « L'univers historique », (Réédition Poche, 1973, Paris : Seuil, « Points Histoire »).

Laurence Gavarini, 2001, *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Denoël (Réédition Poche Hachette-Littératures, 2004).

Laurence Gavarini, Françoise Petitot, 1998, *La fabrique de l'enfant maltraité : Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville Saint Agne : Éditions Erès.

Ian Hacking, 1998, *L'âme réécrite : étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthelabo, « Les empêcheurs de penser en rond » (édition originale 1995, *Rewriting the Soul. Multiple Personality and the Sciences of Memory*, Princeton : Princeton University Press).

Claude Martin, 2003 (avril), « La parentalité en question, perspectives sociologiques », *Rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille*, Paris : Haut Conseil de la Population et de la Famille, téléchargeable sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000552/0000.pdf>.

Gérard Neyrand, 2000, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris : PUF, « Éducation et Formation ».

Gérard Noiriel, 2005, « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Les voies de la construction d'un objet historique », *Genèses*, n° 60 (septembre), pp 154-167.

Delphine Serre, 1998, « Le "bébé superbe" : la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n°31, pp107-127.

Anne-Marie Sohn, 1996, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire de la France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), 2 vol.

Viviana Zelizer, 1985, *Pricing the Priceless Child. The Changing Social Value of Children*, New York : Basic Book, réédition de 1994, Princeton : Princeton University Press.

## **Politiques familiales, aides aux familles et structures de prise en charge**

Cédric Afsa, 1998 (février), «L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi», *INSEE Première*, n°569.

Catherine Bouve, 2001, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, Paris : L'Harmattan, « travail social ».

Olivier Büttner, Marie-Thérèse Letablier, Sophie Pennec (coll : Sophie Bontemps, Martine Lurol), 2002 (février), *L'action publique face aux transformations de la famille en France*, Noisy-le-Grand : Centre d'Études de l'Emploi, Rapport de recherche.

Jacques Commaille, Pierre Strobel, Michel Villac (coll : S. Jacquot), 2002, *La politique de la famille*, Paris : La Découverte, « Repères ».

Léon Frapié, 1904, *La maternelle*, Paris : Librairie universelle.

Liane Mozère, 1992, *Le printemps des crèches*, Paris : L'Harmattan.

Agnès Pitrou, 1994, *Les politiques familiales. Approches sociologiques.*, MIRE/CNAF/Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, Paris : Syros, Alternatives Sociales.

Pierre Strobel, 2004 (sept-oct), « Les pouvoirs publics et la famille. L'État et les transformations de la famille », *Les cahiers français*, n°322, spécial « Famille(s) et politiques familiales », pp 57-64.

## ***Vie matérielle***

### **Généralités : vie matérielle, classes populaires, études de communautés**

Pierre Bourdieu, 2002, *Le bal des célibataires ; crise de la société paysanne en Béarn*, Paris : Seuil (Points Essais), d'après trois articles parus en 1962, 1972 et 1989.

Fernand Braudel, 1985, *La dynamique du capitalisme*, Paris : Arthaud.

Fernand Braudel, 1979, *Civilisation matérielle, économie et Capitalisme*, 3 volumes, Paris : Armand Colin.

Pierre Jakez-Hélias, 1975, *Le cheval d'orgueil*, Paris : Plon, collection « Terre humaine ».

Richard Hoggart, 1970, *La culture du pauvre : Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris : Éditions de Minuit (Édition originale 1957, *The Uses of Literacy : Aspects of Working Class Life*, Londres : Chatto and Windus).

Bernard Lahire, 1993, *La raison des plus faibles*, Lille : PUL.

Céline Lhotte, 1928, *Ma mère Riquet : croquis sociaux*, Paris : Valois.

John Newsom, Elizabeth Newsom, 1963, *Infant Care in an Urban Community*, New York: International Universities Press.

Olivier Schwartz, 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF.

Florence Weber, 1998, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du 20<sup>e</sup> siècle*, Paris : Belin, 1998.

Michael Young and Peter Wilmott, 1957, *Family and Kinship in East London*, London : Routledge and Kegan, réédition 1986 (réimpression 1990) London : Penguin Books.

### **Ménages, maisonnées, logement : économie domestique et gestion quotidienne**

Catherine Bonvalet, 1998, « Accession à la propriété et trajectoires individuelles » in Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : PUL.

Catherine Bonvalet, 1997, « Sociologie de la famille, sociologie du logement un lien à redéfinir ».

Catherine Bonvalet, Anne Gotman (dir), 1993, *Le logement : une affaire de famille*, Paris : L'Harmattan.

Catherine Bonvalet, 1991, « La famille et le marché du logement : une logique cachée », in Martine Segalen, *Jeux de familles*, Presses du CNRS, 1991, pp 57-76.

Angus Deaton, John Muellbauer, 1980, *Economics and consumer behaviour*, New York : Cambridge University Press

Françoise Dubujet, 1999 (mai), « Les déménagements forment la jeunesse », *INSEE Première* N° 647.

Francis Godard, Paul Cuturello, 1980, *Familles mobilisées. Accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages*, Nice-Paris :GERM-Plan Construction.

Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL.

Jean-Claude Kauffman, 1997, *Le coeur à l'ouvrage : théorie de l'action ménagère*, Paris : Nathan (réédition Pocket/Nathan).

Jean-Claude Kauffmann, 1992, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris : Nathan (réédition Pocket, 2002).

Bertrand Lemennicier, 1988, *Le marché du mariage et de la famille*, Paris : PUF, collection « Libre échange ».

Jean-Pierre Lévy, 1998a, « Dynamique du parc immobilier et mobilité résidentielle » in Marion Ségaud, Catherine Bonvalet, Jacques Brun, 1998, *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « textes à l'appui », pp 336-344.

Jean-Pierre Lévy, 1998b, « Habitat et habitants dans l'espace résidentiel » in Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), 1998, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon : PUL.

Renaud Orain, 1996 (septembre), *Calcul économique et gestion domestique - Enquête ethnographique sur la culture matérielle du groupe domestique dans son rapport avec l'Économie*, mémoire principal du DEA de sciences sociales, Paris. Directrice : Mme Florence Weber (ENS-EHESS).

François de Singly, 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Paris : PUF, collection « économie en liberté »

### **Temps parental, temps professionnel : partage des tâches et modes de garde**

Élizabeth Algava, 2002 (mars), « Quel temps pour les activités parentales », *Études et Résultats*, n°162.

Dominique Anxo, Lennart Flood, Yusuf Kocoglu, 2002 (septembre), « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède », *Économie et Statistique*, n°352-353, pp 127-150.

Gary Becker, 1985 (janvier), «Human Capital, Effort, and the Sexual Division of Labor», *Journal of Labor Economics*, 3.1, pp 33-58.

Denise Bauer, 2006 (avril), « Le temps des parents après une naissance », *Études et Résultats*, n°483.

Denise Bauer, Sophie Penet, 2005 (novembre), « Le congé paternité », *Études et Résultats*, n°442.

Cécile Brousse, 1999, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999 », in INSEE, *France, portrait social*, Paris : INSEE.

Delphine Chauffaut (coll : Élodie David), 2003 (mars), « Le congé paternité : vécus et représentations dans les premiers mois de sa mise en oeuvre », *Études et Résultats*, n°228.

Françoise Dumontier, Jean-Louis Pan Ké Shon, 1999 (octobre), « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n°675, Paris, INSEE.

Émile Durkheim, 1930, *De la division du travail social*, Paris : PUF, collection « Quadrige ».

Dominique Glaude, François de Singly, 1986, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Économie et Statistique*, n°187, pp 3-30.

Olivier Guillot, 2002 (septembre), « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants », *Économie et Statistique*, n°352-353.

Jane Jenson et Mariette Sineau (dir), 1998, *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris : L.G.D.J., collection « Droit et société ».

Emmanuelle Maunaye, François de Singly, 1996, « Le rôle et sa délégation. L'exemple du rôle maternel de garde-malade », in Jean-Claude Kaufmann (éd.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp 93-107.

Marie Ruault et Audrey Daniel, 2003 (avril), « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et résultats*, n°235.

Laura Sanchez, Elizabeth Thomson, 1997 (décembre), « Becoming mothers and fathers – Parenthood, Gender, and the Division of Labor », *Gender and Society*, 11.6, décembre 1997.

François de Singly, 1993, *Parents salariés et petites maladies d'enfant*, Paris, La Documentation Française.

Linda J. Waite, Gus W. Haggstrom, David E. Kanouse, 1985 (avril), « Changes in the Employment Activities of New Parents », *American Sociological Review*, 50.2, pp 263-272.

### **Prises en charges quotidiennes et parentés pratiques**

Claudine Attias-Donfut, Martine Segalen, 1998, *Grands-Parents la famille à travers les générations*, Paris : Odile Jacob.

Céline Bessière, 2006, *Maintenir une entreprise familiale. Enquête sur les exploitations viticoles de la région délimitée Cognac*, Paris : Université Paris 5, thèse soutenue le 11 octobre 2006 sous la direction d'Olivier Schwartz.

Jean-Hugues Déchaux, Nicolas Herpin, 2004, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, n°373, pp 3-32.

Anne-Marie Devreux, Danièle Combes, 1991, *Construire sa parenté : reconnaissance, légitimation, dénomination des enfants*, CSU/IRESKO/CNRS, Paris.

Agnès Fine (dir), 1998, *Adoptions : ethnologie des parentés choisies*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme.

Nancy Folbre, 2001, *The invisible heart. Economics and Family values*, New York, The New Press.

Séverine Gojard, 1998, *Nourrir son enfant : une question d'éducation. Normes savantes, usages populaires et expérience familiale*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Claude Grignon, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Séverine Gojard, 2002 (juillet-septembre), « L'alimentation dans la prime enfance », *Revue Française de Sociologie*, 41.3, pp 475-512.

Vincent Gourdon, 2001, *Histoire des Grands-Parents*, Paris Perrin.

Catherine Mary, Irène Fournier-Méarelli, Annick Kieffer, 1995 (mars-avril), « Activité des jeunes femmes : héritages et transmissions », *Économie et Statistique*, n°283-284, pp 67-79.

Serge Paugam, Jean-Paul Zoyem, 1997 (août-sept-oct), « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de solidarité », *Économie et Statistique*, n°308-309-310, pp 187-210.

Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris : Seuil.

Irène Théry, 1993, *Le démariage, justice et vie privée*, Paris : O.Jacob.

Joan C. Tronto, 1993, *Moral boundaries : A Political Argument for an Ethic of Care*, Londres : Routledge.

Florence Weber, Séverine Gojard, Agnès Gramain (dir.), 2003, *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France contemporaine*, Paris : La Découverte.

### ***Transformations du travail et de l'emploi, affiliation, propriété sociale***

#### **Émergence et transformations de la société salariale**

Philippe Alonzo, 1998 (mars), « Les rapports au travail et à l'emploi des caissières de la grande distribution : des petites stratégies pour une grande vertu », *Travail et Emploi*, n°76, Paris, DARES, pp 37-51.

Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad, 1964, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris : Minuit.

Robert Castel, 1995, *Les métamorphose de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard, collection « L'espace du politique ».

Marc-Antoine Estrade, Dominique Méda, Renaud Orain, 2001 (mai), « Les effets du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? », *Premières Synthèses*, n°21.1.

Henri Hatzfeld, 1970, *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1870-1940*, Paris : Armand Colin.

Maryse Marpsat, 1984 (octobre), « Chômage et profession dans les années 1930 », *Économie et Statistique*, n°170.

Dominique Méda (avec la collaboration de Renaud Orain), 2002 (avril), « Travail et hors travail : la construction du jugement des salariés sur les trente cinq heures », *Travail et emploi*, pp 23-38.

Michel Pialoux, 1979 (mars-avril), « jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°26-27, pp 19-47.

Frédéric Pierru, 1999, « L'"hôpital-entreprise". Une *self-fulfilling prophecy* avortée. », *Politix*, n°46, pp 7-47.

Karl Polanyi, 1983, *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.

Robert Salais, Nicolas Baverez, Bénédicte Reynaud, 1986, *L'invention du chômage*, Paris : PUF.

Robert Salais, 1985 (mars), « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, n°36.2, pp 321-365.

Robert Salais, 1983 (mai), « La formation du chômage moderne dans les années 1930 », *Économie et Statistique*, n°155, pp 15-29.

Ferdinand Tönnies, 1944, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie*, trad. J. Leif, Paris : Presses universitaires de France, Bibliothèque de philosophie contemporaine.

Christian Topalov (dir), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Christian Topalov, 1994, *Naissance du chômeur : 1880-1914*, Paris : Albin-Michel, « L'évolution de l'humanité ».

#### **Accès des femmes aux études et au travail**

Christian Baudelot, Roger Establet, 1992, *Allez les filles !*, Paris : Seuil, « L'épreuve des faits » (réédition « Points Actuel »).

Pierre Bourdieu, 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil (réédition Poche 2002, Paris : Seuil, « Points Essais »).

Zohor Dijder, Christophe Lefranc, 1995 (septembre), « Femme au foyer : un modèle qui disparaît », *INSEE Première*, n°403.

Marie Duru-Bellat, 1990, *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris : L'Harmattan.

Rose-Marie Lagrave, 1991, « Une émancipation sous tutelle » in Georges Duby, Michèle Perrot, Françoise Thébaud (dir), *Histoire des femmes en Occident. Tome 5 : le XX<sup>e</sup> siècle*, pp 581-623.

Renaud Orain, 1995 (mai), *Analyse d'un entretien sur le thème de la socialisation par l'École et par la Famille*, Mémoire de sociologie de 2<sup>e</sup> année, Malakoff : ENSAE, sous la direction de Florence Weber.

Joan Scott, 1991, « La travailleuse », in Georges Duby, Michèle Perrot, Geneviève Fraisse (dir), *Histoire des femmes en Occident. Tome 4 : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Plon-Perrin, réédition poche 2002, Paris : Perrin, collection « tempus », pp 479-511, traduction : Geneviève Faure.

## **Chômage, précarité, nouveaux modes de gestion de la main d'oeuvre**

Tania Angeloff, 2000, *Le temps partiel, un marché de dupe ?*, Paris : Syros.

Bénédicte Galtier, 1999, « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et Statistique*, n° 321-322.

Jennifer Bué, 2002 (février), « Temps partiel des femmes : entre "choix" et contraintes », *Premières Synthèses*, n°08.2.

Danièle Guillemot, 1996 (octobre), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et Statistique*, n°300, 1996-10, pp 39-53.

Margaret Maruani, 1996, «L'emploi féminin à l'ombre du chômage», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°115, 1996, pp 48-57.

Margaret Maruani, Emmanuelle Reynaud, 1993, *Sociologie de l'emploi*, Paris : La Découverte (mise à jour : 1999).

Margaret Maruani, 1989 (janvier-mars), «Statut social et modes d'emploi», *Revue Française de Sociologie*, XXX.1, pp 31-39.

Margaret Maruani, Chantal Nicole-Drancourt, 1989, « La flexibilité dans le commerce : temps de travail ou mode d'emploi ? », in *L'évolution des formes d'emploi*, Paris La Documentation Française.

Margaret Maruani, Chantal Nicole-Drancourt, 1989, *La flexibilité à temps partiel : Conditions d'emploi dans le commerce*, Paris : La Documentation Française.

Chantal Nicole-Drancourt, 1990, «Organisation du travail et flexibilité de l'emploi», *Sociologie du travail*, n°2.

Nicolas Herpin, 1990 (septembre), « La famille à l'épreuve du chômage », *Économie et Statistique*, n°235.

Magda Tomasini, 1994 (juin), «Hommes et femmes sur le marché du travail», *INSEE Première*, n°324.

## **Carrières parentales**

### **Généralité : carrières, trajectoires, approches dynamiques**

Françoise Battagliola, Michèle Ferrand, Françoise Imbert, 1991, *Dire sa vie entre travail et famille. La construction sociale des trajectoires*, CSU/IRESO/CNRS, Paris.

Howard S. Becker, 1986, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié (édition originale :1963, *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, Glencoe (Illinois) : The Free Press, traduit de l'américain par J-P Briand, J-M Chapoulié).

Pierre Bourdieu, 1984, « la jeunesse n'est qu'un mot » (entretien avec Anne-Marie Métailié) in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, pp 143-154.

Pierre Bourdieu, 1982 (juin), « Les rites d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°43, pp 58-63.

Muriel Darmon, 2003, *Devenir anorexique : une approche sociologique*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui ».

Karl Mannheim, 1990, *Le problème des générations*, Paris : Nathan.

Talcott Parsons, Robert F. Bales, 1955, *Family, Socialization and Interaction Process*,

New York : The Free Press/Macmillan.

**Passage à l'âge adulte : insertions professionnelles et formation de la famille (vue d'ensemble)**

Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Frédérique Leblanc, 1998, *Des débuts difficiles itinéraires de jeunes parents de milieu modeste*, Paris : CSU/IRESO/CNRS, convention CNAF n°96/454.

Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Maryse Jaspard, 1997 (janvier), « Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe. Différences de classe », *Sociétés contemporaines*, n°25, pp 85-103

Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Maryse Jaspard, 1995, *De la jeunesse à l'âge adulte : itinéraires et facteurs de précarisation*, Paris : CSU/IDUP/CNAF, « Conditions de vie des ménages », n°86-87.

Françoise Battagliola, 1994, « Filles de milieu populaire en ascension sociale », in Christian Baudelot, Gérard Mauger, *Jeunesses populaires. Les générations de la crise*, Paris : L'Harmattan. « Logiques sociales ».

Françoise Battagliola, Elizabeth Brown, Maryse Jaspard, 1994, *Filles et garçons : de la jeunesse à l'âge adulte*, Paris : CSU/IDUP/MIRE.

Christian Baudelot, Robert Establet, 2000, *Avoir trente ans en 1968 et 1998*, Paris : Seuil.

Stéphane Beaud, 2002, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris : La Découverte.

Michel Bozon, 1990, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie » : « I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, n°2 (mars-avril), pp 327-360 ; « II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, n°3 (mai-juin), pp 565-602.

Thierry Blöss, Alain Frickey, Michel Novi, 1994 (décembre), « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, n°3, pp 637-656.

Elizabeth Brown, Maryse Jaspard, 1995, « La venue précoce du premier enfant : quelles conséquences sur les parcours de vie masculins et féminins ? », in : *Congrès européen de démographie (Milan : 4-8 September 1995)*.

Vicenzo Cicchelli, 2001 (mars), « La construction du rôle maternel à l'arrivée du premier enfant. Travail, égalité dans le couple et transformation de soi », *Recherches et Prévisions*, n°63, pp 33-46.

Olivier Galland, 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie*, 42.4, pp 611-640.

Olivier Galland, 2000 (juillet-août), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n°337-338, pp 13-36.

Olivier Galland, Monique Méron, 1996, « Les frontières de la jeunesse », *Données Sociales*, Paris : INSEE, pp 324-327.

Olivier Galland, 1984, *Les jeunes*, Paris : La Découverte (remise à jour 1996).

Henri Leridon, 1989, « Naissance du premier enfant et devenir des unions consensuelles », in : *Les ménages. Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Paris : INSEE, pp 265-281.



Gérard Mauger, 1998 (septembre), *L'âge des classements. Sociologie de la jeunesse*, Paris : CSU/IRESO/CNRS, rapport remis à la CNAF sous la convention de recherche n°96/447.

Monique Méron (dir), 1995, « Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales », *Economie et Statistique*, n°283-284.

Nathalie Moncel, José Rose, 1995, « Spécificités et déterminants de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans et de 26 à 29 ans : vers la fin de la transition professionnelle ? », *Economie et Statistique*, n°283-284, pp 53-66.

Renaud Orain, 2004 (juillet), *Entrée dans la carrière parentale et trajectoires d'emploi*, Rapport final remis pour la convention d'étude CEE-Ministère de l'emploi et de la solidarité, Noisy le Grand : CEE-DARES, sous la responsabilité scientifique de Marie-Thérèse Letablier (CEE-Université Marne-la-Vallée).

Antoine Prost, 1987 (janvier-mars), « Jeunesse et société dans la France de l'Entre-deux-guerres », *Vingtième siècle – revue d'histoire*, n°13, pp 35-43.

Alice S. Rossi, 1968 (février), « Transition to Parenthood », *Journal of Marriage and the Family*, 30.1, pp 26-39.

Jean-Pierre Terrail, 1995, *La dynamique des générations. Activité individuelle et changement social (1968-1993)*, L'Harmattan, Logiques sociales.

Laurent Toulemon, 1996, « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, n°51.3, pp 675-716.

## **Fécondité et emploi des femmes**

### ***Approches globales ou démographiques***

Henri Léridon, 1995, *Les enfants du désir*, Paris : Julliard, réédition Poche, Paris : Hachette « Pluriel ».

Henri Léridon, Laurent Toulemon, 1995, « La diffusion des préservatifs : contraception et prévention », *Population et sociétés*, n°301, 1995.

Henri Léridon, Laurent Toulemon, 1992, « Maîtrise de la fécondité et appartenance sociale : contraception, grossesses accidentelles et avortements », *Population*, n°1, pp 1-46.

Fiona Mac Allister, Lynda Clarke, 1998, *Choosing childlessness*, London : Family Policy Study Center.

France Prioux, 1994 (février), « La naissance du premier enfant », *Population et sociétés*, n°287.

Linda J. Waite, 1976 (avril), « Intended childbearing and labor force participation of young women : insights from a non-recursive model », *American Sociological Review*, 41, pp 235-252.

### ***Lien avec l'emploi des femmes***

Eva Bernhardt, 1990 (novembre-décembre), « Avoir un premier enfant à Stockholm avant 30 ans », *Population, revue de l'INED*, n°6, pp 1013-1036.

Richard Berthoud and Karen Robson, 2001, « The outcomes of teenage motherhood in Europe », *Innocenti working papers*, ISSN 1014-7837 ; 86, Florence : UNICEF Innocenti research centre.

Didier Breton, 2001 (juillet), « Les Réunionnaises ont encore leur premier enfant très tôt », *Économie de La Réunion*, n° 108, pp 8-10.

James C. Cramer, 1980 (avril), « Fertility and female employment : problems of causal direction », *American Sociological Review*, 45:167-90.

Guy Desplanques, 1993 (février), « Un premier enfant de plus en plus tard », *INSEE Première*, n°247.

Dirk Konietzka, Michaela Kreyenfeld, 2002 (mars-avril), « Travail féminin et fécondité hors mariage en Allemagne au cours des années 1990 : comparaison entre l'Est et l'Ouest », *Population* n°2, pp 359-390.

Monique Méron, Isabelle Widmer, 2002 (mars-avril), « Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant », *Population* n° 2, pp 327-358.

Monique Meron, Isabelle Widmer, 2000, « Chômage de la femme et vie familiale : un premier enfant plus tard », in : *Trajectoires d'emploi et conditions d'existence des individus : 7èmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, Marseille : Céreq, pp 89-106.

Laurent Toulemon, Maria Rita Testa, 2005 (septembre), « Fécondité envisagée, fécondité réalisée : un lien complexe », *Population*, n°415.

### **Maternité et travail des femmes : articulation, conflits, impasses**

Cédric Afsa, 1996 (décembre), « L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation », *Recherches et Prévisions*, n°46, pp 1-8.

Marie-Agnès Barrère-Maurisson, Sabine Rivier, Olivier Marchand, 2000 : « Temps de travail, temps parental, la charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 2000.5 [20.1].

Carole Bonnet, Morgane Labbé, 1999 (novembre), « L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants : l'impact de l'allocation parentale d'éducation », *Etudes et résultats*, n° 37.

Carole Bonnet, Morgane Labbé (dir), 1999, *L'activité des femmes après la naissance du premier et du deuxième enfant : l'impact de l'allocation parentale d'éducation*, Paris : DREES.

Aurélié Bur, Olivier Büttner, Michèle Ernst, Anne Eydoux, Marie-Thérèse Letablier, 2006 (janvier), « Les incidences de la flexibilité du temps de travail sur le champ professionnel de la petite enfance », *Dossiers d'étude de la CNAF*, n° 76.

Jacques Commaille, 1993, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte.

Anne Cova, 2000, « Généalogie d'une conquête : maternité et droits des femmes en France (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Travail, genre et société*, 3/2000, Paris : L'Harmattan, pp 139-159.

Anne-Marie Devreux (collaboratrices : Irène Jonas, enquête, Gisèle Courbet, documentation), 1988, *La double production : les conditions de vie professionnelles des femmes enceintes*, Paris : CSU/IRESO/CNRS-CNAF.

Anne Eydoux, Marie-Thérèse Letablier, Samba Sylla, 2006, « La conciliation vie professionnelle et vie familiale des personnes pauvres ou précaires », in : *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, La Documentation française.

Jeanne Fagnani, 2000, *Un travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris : Bayard Éditions, collection « Société ».

Jeanne Fagnani, 1995 (février), « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. Une étude menée dans les Yvelines », *INSEE Première*, n°362.

Jeanne Fagnani, 1996, « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'allocation parentale d'éducation », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3.

Bénédicte Galtier, 1999, « Salariés du secteur privé à temps partiel et charges de famille », *Insee Première*, n° 626.

Yvonne Knibiehler, 1981, « La maternité en question », in Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Paris : Montalba.

Nadine Lefaucheur, 1992, « Maternité, Famille, État », in Françoise Thébaud (dir), Georges Duby et Michel Perrot (dir), *Histoire des femmes en Occident. Tome 5 : le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Plon, réédition en Poche chez Perrin, collection « tempus », pp 577-580.

Stéfan Lollivier, 2001 (sept-oct), « Les choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale », *Économie et Statistique*, n°349-350, pp 125-140.

Stéfan Lollivier, 1988 (07), « Activité et arrêt d'activité féminine. Le diplôme et la famille », *Économie et Statistique*, n°212, pp 25-29.

Dominique Méda, Marie-Odile Simon, Marie Wierink, 2003 (juin), « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Synthèses*.

Alain Monnier, 1977, *La naissance d'un enfant : incidences sur les conditions de vie des familles*, Paris : PUF-INED, coll. « Travaux et documents », n°81.

Ariane Pailhé, Anne Solaz, 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n°426, Paris : INED.

Agnès Pitrou, Françoise Battagliola, Monique Buisson, Nicole Rousier, J. Ruffier, Y. Toussaint, 1984, « La continuité de l'activité professionnelle : trajectoires d'employées du tertiaire », *Sociologie du Travail*, n°3, pp 290-307.

Louise A. Tilly, Joan W. Scott 1987, *Les femmes, le travail et la famille*, Marseille : Rivages/Histoire (édition originale 1978, *Women, Work and Family*, New-York : Holt, Rinehart, and Winston, traduit de l'américain par Monique Lebailly).

### **Paternités : propriété sociale, crises, carences, fragilités**

Philippe Bourgois, 2001, *En quête de respect : le crack à New York*, Paris : Seuil « Liber » (édition originale 1995, *In Search of Respect : Selling Crack in El Barrio*, New York : Cambridge University Press, traduit de l'américain par Lou Aubert).

Geneviève Delaisi de Parseval, Françoise Hurstel, 1990, « Le pardessus du soupçon » in Jean Delumeau, Daniel Roche (dir), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris : Librairie Larousse, pp 381-399.

Bronislaw Malinowski, 1963 : *Les argonautes du Pacifique Occidental*, Paris : Gallimard (édition originale 1922, *Argonauts of the Western Pacific : An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagoes of Melanesian New Guinea*, New York : John Hawkins).

Bronislaw Malinowski, 1932, *La sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, Paris : Payot, réédition Poche, 2001, Paris : Payot & Rivages (édition originale, 1927,

*Sex and Repression in Savage Society*, New York : Harcourt, Brace).

Bronislaw Malinowski, 1930, *La vie sexuelle des sauvages du Nord-Ouest de la Mélanésie*, Paris, Payot, réédition Poche, 2001, Paris : Payot & Rivages (édition originale, 1929, *The sexual life of Savages in North-Western Melanesia*, Londres : Routledge and sons).

Jacques Mulliez, 1990, « La désignation du père » in Jean Delumeau, Daniel Roche (dir), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris : Librairie Larousse, pp 27-54.

Serge Paugam, 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, 1991, Paris, PUF « Sociologies ».

Nicolas Renahy, 2005, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, Paris : La découverte, « textes à l'appui ».

Richard Sennett, 1980, *La famille contre la ville : les classes moyennes de Chicago à l'ère industrielle (1872-1880)*, Paris : Encres « éditions Recherches », postface de Philippe Ariès (édition originale, 1970, *Families Against the City: Middle Class Homes of Industrial Chicago, 1872-1890*, Cambridge, Mass.: Harvard University Press, traduit de l'américain par Anne Petry).

### **Références transversales**

#### **Mobilités sociales et classes « moyennes »**

Pierre Bourdieu, 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Seuil.

Pierre Bourdieu, 1994, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°105.

Norbert Élias, John L. Scotson, 1997, *Logiques de l'exclusion : Enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*, Paris : Fayard, édition originale 1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publications.

Bernard Lahire, 2004, *La culture des individus*, Paris : La Découverte.

Éric Maurin, 2004, *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris : Seuil.

Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Yasmine Siblot, 2006, *Pavillonnaires de la banlieue Nord : une ethnographie des petites mobilités sociales*, Paris : Centre Maurice Halbwachs - Mission à l'ethnologie dans les domaines architectural et urbain.

#### **Outils et généralités**

Basil Bernstein, 1975, *Langage et classes sociales*, Paris Minit (trad : J.-C. Chamboredon).

Luc Boltanski, 2004, *La condition foetale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris : Gallimard, « NRF Essais ».

Luc Boltanski, 1971, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, n°1, pp 205-233.

Pierre Bourdieu, 1980, *Le sens pratique*, Paris :Minit.

Pierre Bourdieu, 1979, *La distinction : Critique sociale du jugement*, Paris : Minit.

Pierre Bourdieu, 1974, «Avenir de classe et causalité du probable», *Revue Française de Sociologie*, XV.1.

Pierre Bourdieu, 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève : Droz.

Thomas Brodaty, Bruno Crépon, Denis Fougère, 2002, « Les méthodes micro économétriques d'évaluation : développements récents et applications aux politiques actives de l'emploi », *miméo INSEE*.

Norbert Élias, 1996, *Du temps*, Paris : Arthème Fayard (édition originale 1984, *Über die Zeit*, Suhrkamp Verlag, traduit de l'allemand par Michèle Hulin).

Norbert Élias, 1991, *La société des individus*, Paris : Arthème Fayard, édition originale, 1987, *Die Gesellschaft der Individuen*, Francfort/Main : Suhrkamp Verlag.

Norbert Élias, 1974, *La civilisation des moeurs*, Paris : Callmann-Lévy, réédition Pocket, collection « Agora » (édition originale, 1939, *Über den Prozess der Zivilisation : Sociogenetische und psychogenetische Untersuchungen, Voll : Wandlungen des Verhaltens in den weltlichen Oberschichten des Abendlandes*, Bâle : Verlag Haus zum Falken).

Norbert Élias, 1974, *La société de cour*, Paris : Calman-Lévy (Paris : Flammarion « Champs », 1985, édition originale, 1969, Neuwied-Berlin : Hermann Luchterhand Verlag).

Erwin Goffman, 1975, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris : Minuit.

Erwin Goffman, 1968, *Asiles*, Paris : Minuit.

Erwin Goffman, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne (tome 1 : La présentation de soi, tome 2 : Les relations en public)*, Paris : Minuit, 2 tomes.

Jack Goody, 1979, *La raison graphique*, Paris, Éditions de Minuit.

Marcel Mauss, 1966, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique, seconde série, 1923-1924*, t.I; repris dans *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, pp 143-279.

Jean Claude Passeron, 1991, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, collection « Essais et Recherches ».

Abdelmalek Sayad, 1997, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles : de Boeck.

Richard Sennett, 1979, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris : Seuil (édition originale 1974, *The Fall of Public Man*, New York : Knopf, traduit de l'américain par Antoine Berman et Rebecca Folkman).

Anselm Strauss, 1992, *Miroirs et masques – une introduction à l'interactionnisme*, Paris : Métailié.

Pierre Strobel, 1997 : « Les mésaventures de Monsieur Gagnepain » in Francis Ronsin, Hervé Le Bras, Elizabeth Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, Dijon : Presses Universitaires de Dijon.

Yvonne Verdier, 1980, *Façons de dire, façons de faire*, Paris, Gallimard.

Florence Weber, 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in Danièle Debordeaux, Pierre Strobel (coord.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris : LGDJ/ MSH, coll. « Droit et Société », Série Sociologie, pp 73-106.

Florence Weber, 2005, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, Paris : Aux Lieux d'être, collection « Mondes contemporains ».

Max Weber, 1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Plon.

Max Weber, 1971, *Économie et Société (Volume 1 : Les catégories de la sociologie*,

*Volume 2 : L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris : Plon.